

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

PARIS. — TYP. ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

JUSQU'A NOS JOURS

PAR M. L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Chanoine honoraire d'Ajaccio, de l'Institut historique de France

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE AVEC SOIN PAR L'AUTEUR

TOME QUATRIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 5

—
1859

BIBLIOTECA

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE.

SEPTIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LUTHER JUSQU'AU TRAITÉ DE WESTPHALIE (1517-1648).



CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE LÉON X (11 mars 1513-1^{er} décembre 1521).

1. Caractère de la septième époque. — 2. Etat du monde à la mort de Jules II. — 3. Election de Léon X. — 4. Réhabilitation des cardinaux Carvajal et de Saint-Séverin. — 5. Canons de réformation du concile de Latran. — 6. Décret du concile de Latran sur la presse. — 7. Décret du concile de Latran sur les monts-de-piété. — 8. Décrets du concile de Latran pour la pacification des princes chrétiens et contre les erreurs de Pomponace sur l'immortalité de l'âme. — 9. Paix entre Louis XII et le Saint-Siège. — 10. Mort de Louis XII. — 11. Avènement de François I^{er}. Politique de ce prince. Politique de Léon X. — 12. Le cardinal Matthieu Schinner. Bataille de Marignan. — 13. Traité de paix entre Léon X et François I^{er}. — 14. Question du royaume de Naples. — 15. Concordat dit *de Léon X*, entre le Saint-Siège et la France. — 16. Appréciation du concordat. — 17. Dernière session du dix-septième concile général de Latran. — 18. Ligue contre la France. Sage conduite de Léon X. — 19. Théologiens. Cajétan. Adrien d'Utrecht, etc. — 20. Linguistique. Sciences exactes. — 21. Historiens. Machiavel. — 22. Paul Jove. Guichardin. — 23. Poètes. L'Arioste. Vida. Sannazar. — 24. Michel Ange. Raphaël. — 25. Conspiration des cardinaux contre la vie du Saint-Père. — 26. Luther. Causes du succès de ses doctrines. — 27. Premières années de Luther. — 28. Doctrine catholique sur la question des indulgences. — 29. Sermon de Luther à Wittemberg contre les indulgences. — 30. Thèses de Luther affichées à la porte de l'église de Wittemberg. — 31. Réponse de Tetzel. Luther devant le cardinal Cajétan. — 32. Carlostadi et Mélanchton. — 33. Bulle de Léon X portant condamnation des erreurs de Luther. — 34. Luther fait brûler la bulle du Pape sur la place publique de Wittemberg. — 35. Election de Charles-Quint à l'empire. — 36. Le livre *de la Liberté chrétienne*, de Luther. — 37. Eck, Emser, Priérias,

docteurs catholiques. — 38. Le livre *Assertio septem Sacramentorum* d'Henri VIII. — 39. Diète de Worms. Luther au château de la Wartbourg. — 40. Résumé des erreurs de Luther. — 41. Scission entre Luther et Carlostadt. — 42. Mort de Léon X

Pontificat de Léon X (1) (11 mars 1513-1^{er} décembre 1521.)

1. La voie des révoltes contre l'autorité de l'Eglise avait été préparée par les désordres et les entreprises factieuses, dont le grand schisme d'Occident fut le signal. La septième époque vit éclater, dans le Luthérianisme, la plus formidable tempête qui se fût encore élevée contre le Siège de saint Pierre. L'hérésie s'introduisit dans les diverses parties de la chrétienté, y forma un parti puissant, comme en France, en Suisse, dans les Pays-Bas, et la Pologne; ou devint même la religion de l'Etat, comme en Angleterre, en Suède, en Danemarck et dans plusieurs autres contrées de l'Allemagne. Aussitôt qu'elle est établie, une lutte effroyable s'engage entre les catholiques et les prétendus réformés. Cette lutte bouleverse toute l'Europe, jusqu'au traité de Westphalie. En voyant le repos du monde, l'avenir des sociétés, les destinées des empires compromis, à la voix séditeuse d'un moine saxon, nous aurons l'occasion de faire remarquer que le Protestantisme ne fut pas l'œuvre isolée d'un homme. Il dut sa puissance de destruction à l'alliance de toutes les passions hostiles, de tous les instincts mauvais, de toutes les haines, de toutes les convoitises. La question dogmatique fut un prétexte; elle servit à séduire les multitudes; les intérêts matériels furent, pour les princes, le seul et véritable motif de défection. Le monde était arrivé à une de ces époques où les mots d'indépendance, de liberté, semblent ouvrir aux imaginations exaltées des horizons nouveaux et des félicités sans bornes. Luther, avec sa théorie du *libre examen*, et son principe d'*indépendance spirituelle*, répondit aux instincts du seizième siècle: voilà pourquoi sa parole eut tant de retentissement, ses blasphèmes tant d'échos,

(1) Nous nous sommes inspiré, pour cette période de l'histoire de l'Eglise, des travaux de M. Audin, cet écrivain si distingué dont l'Eglise et les lettres pleurent la perte prématurée et récente. Les histoires de Léon X, de Luther, de Calvin, de Henri VIII, par M. AUDIN, marquent une époque et illustrent un nom.

ses injures tant d'applaudissements, ses querelles tant de soldats, son prosélytisme tant de néophytes, sa licence tant d'imitateurs. Du reste le Protestantisme, dès sa naissance, se divisa en fractions et en sectes : l'unité, qui fait la force, n'appartient qu'à la véritable Eglise. De nos jours, Luther ne reconnaîtrait rien à son œuvre. La perpétuelle mobilité de l'erreur, ses variations incessantes, peuvent satisfaire, un temps, l'inquiétude naturelle au cœur de l'homme. Mais elles ne fondent rien de solide, ni de durable. Là est le secret de la faiblesse intime du Protestantisme. Il se soutient comme moyen politique ; il est mort comme religion. Il tourne sur lui-même sans étendre ses conquêtes. Il a de l'or, des honneurs, des armées ; il n'a plus la foi qui fait vivre ; il n'a jamais eu, il n'aura jamais un François-Xavier, qui lui soumette de nouveaux empires et lui subjugue des cœurs. Les événements le favorisèrent à son début. L'imprimerie, récemment découverte, porta par milliers ses productions anticatholiques jusque dans les chaumières les plus isolées ; l'invention de la poudre à canon, en changeant le système ancien de la guerre, lui fournit des armées ; la renaissance des lettres au flambeau de l'antiquité païenne, répandit dans la société savante comme une atmosphère de liberté intime, d'indépendance individuelle, et, faut-il le dire ? d'incrédulité générale, qui servit à sa propagation. Au milieu de ces nouveaux orages, l'Eglise, toujours grande, toujours glorieuse, toujours féconde, trouva dans le monde nouveau, ouvert à son zèle par le génie de Christophe Colomb, une moisson spirituelle qui la dédommagea des pertes qu'elle faisait en Europe. Des prodiges de sainteté, de fidélité et de dévouement la consolèrent des scandales et des désordres de l'Allemagne et de l'Angleterre ; l'esprit de Dieu ne cessa point d'habiter en elle.

2. Au moment où Jules II laissait vacant le trône de saint Pierre, l'Europe catholique avait pour souverains, en France, Louis XII, dont nous avons raconté les tentatives de conquêtes sur l'Italie ; en Angleterre, Henri VIII, second prince de la maison de Tudor, qui devait attacher à son nom la triple honte de l'apostasie, de l'adultère et de la barbarie, mais dont la jeunesse, brillante et chevaleresque, ne laissait encore rien prévoir de ces

futures ignominies; en Allemagne, l'empereur Maximilien I^{er}, qui s'était montré l'allié fidèle du Saint-Siège, et qui devait bientôt laisser sa couronne à l'héroïque Charles-Quint; en Espagne, Ferdinand-le-Catholique et Isabelle de Castille, qui achevaient leur glorieuse carrière et étonnaient le monde par le spectacle d'une prospérité sans nuages et de vertus égales à leur prospérité. Les royaumes du Nord prenaient encore peu de part aux affaires générales d'Europe. L'intérêt politique se concentrait en Italie, en France et en Angleterre. L'avènement ultérieur de Charles-Quint à l'empire, en réunissant dans la même main une puissance formidable, et deux mondes sous le même sceptre, devait bientôt faire entrer l'Europe et l'Allemagne dans une sphère nouvelle d'activité. François I^{er}, en se constituant le rival de Charles-Quint, allait inaugurer le système poursuivi en France jusqu'à Louis XIV, et qui consistait à combattre la prédominance excessive de l'empire. Les germes de la guerre couvaient donc sous l'apparence de la paix, au moment où la mort de Jules II faisait succéder un intervalle de trêve aux luttes de son pontificat.

3. Le 4 mars 1513, les cardinaux s'étaient réunis en conclave dans la chapelle de Saint-André. Jean de Médicis, le plus jeune d'entre eux (il n'avait que trente-six ans), fut chargé de recueillir les votes. Sa famille venait d'être rétablie à Florence, où elle signalait son pouvoir par des bienfaits sans nombre et la noble protection qu'elle savait accorder aux lettres et aux arts. Après sept jours de conclave, le 11 mars, l'illustre scrutateur lut son nom sur la presque unanimité des bulletins. Il était Pape. Quand il eut relevé les suffrages, Jean de Médicis ne fit paraître aucune émotion. Les cardinaux s'approchèrent pour lui rendre leurs hommages; il les embrassa tendrement. Le jeune Pontife prit le nom de Léon X. Cette promotion excita dans tout l'univers catholique un véritable enthousiasme. Il semble que les contemporains aient eu alors comme un pressentiment des grandes choses qui devaient illustrer le nouveau pontificat. Léon X allait donner son nom à tout un siècle. On avait dit jusque-là le siècle de Périclès, le siècle d'Auguste; on dira bientôt le siècle de Léon X, et plus tard le siècle de Louis XIV. Les grands hommes

auxquels la Providence destine la gloire de concentrer en eux le rayonnement d'une époque tout entière, appartiennent au monde entier. Chaque renommée individuelle vient, en quelque sorte, se fondre dans leur personnalité puissante ; ils n'ont pas à eux seuls tous les genres de talents ou de mérite ; mais ils savent les discerner, les faire éclore, les produire ; ils ne sont pas le diamant, mais ils en aiguissent les feux. Nous avons donc à étudier, dans Léon X, deux vies, deux actions simultanées : celle du vicaire de Jésus-Christ, du chef spirituel de la chrétienté ; et celle du souverain qui se fait le protecteur éclairé des lettres, des sciences, des arts, qui rassemble autour de son trône des peintres, des sculpteurs, des architectes, tels que Raphaël, Michel Ange, Bramante ; des littérateurs tels que Bembo, Sadolet, Bibiéna.

4. Le Pape, en inaugurant son pouvoir à Rome, trouvait réuni le dix-septième concile général de Latran, dont la mort de Jules II avait interrompu les séances. La *Pragmatique sanction* avait été soumise à l'examen des sessions précédentes, et condamnée par le dernier Pontife. Léon X ne voulut pas qu'on reprît cette affaire, qui eût augmenté l'irritation du roi de France. Il avait l'espoir de la terminer d'une manière pacifique. Son but était le même que celui de Jules II ; mais il voulait y arriver par des moyens différents. La mansuétude faisait le fond de son caractère. Il en donna bientôt une preuve éclatante. Les cardinaux Carvajal et de St-Séverin avaient dirigé le conciliabule de Pise dans ses entreprises factieuses contre Jules II. Ce Pape, au lit de la mort, avait dit : « Comme chrétien, je leur pardonne, » mais comme chef de l'Eglise universelle, je crois qu'il faut » laisser la justice suivre son cours. » Les deux coupables, en apprenant l'exaltation de Léon X, comprirent que l'heure était venue d'implorer le pardon de leurs fautes. Leur repentir était d'ailleurs aussi sincère que leur schisme avait été éclatant. Munis d'un sauf-conduit de Léon X, ils se rendirent à Rome. Leur entrée au concile offrit une scène imposante. Les deux cardinaux, dépouillés par le maître des cérémonies des marques de leur dignité, furent introduits dans la salle, fléchirent le genou et se prosternèrent devant le successeur du Pontife qu'ils avaient

outragé. Après quelques instants passés dans cette attitude, ils se relevèrent : « Très-saint Père, dit Carvajal, pardonnez-nous nos » offenses ; ayez pitié de nos larmes, de notre repentir ; n'ayez » pas égard à la multitude de nos iniquités qui surpassent en » nombre les grains de sable de la mer. » Il se fit un moment de silence ; tous les yeux étaient fixés sur les suppliants. « L'Eglise » est une bonne mère, dit le Pape, elle pardonne à ceux qui » reviennent à elle ; mais elle ne voudrait point, par une charité » coupable, exciter le pécheur à faillir de nouveau. Afin donc » que vous ne puissiez vous glorifier de vos iniquités, j'ai résolu » de vous infliger un châtiment. N'avez-vous pas contristé, par » la plus noire ingratitude, votre maître, votre bienfaiteur, votre » père, le pape Jules II, de glorieuse mémoire ? N'avez-vous pas » publié une sentence de déchéance contre le vicaire de Jésus- » Christ ? Prononcez vous-mêmes votre jugement. » Les deux coupables, confus, baissaient la tête. « Eh ! bien, reprit Léon X, » voici une cédule que vous allez signer ; si vous consentez à la » souscrire, vous obtiendrez miséricorde du siège apostolique. » La formule contenait un désaveu complet de tous les actes dont ils s'étaient rendus coupables envers Jules II. Les deux cardinaux la signèrent, Léon X descendit alors de son trône, et s'approchant de Carvajal : « Maintenant, lui dit-il, vous êtes » notre frère, puisque vous vous êtes soumis à notre volonté. » Vous êtes la brebis perdue de l'Evangile, qui a été retrouvée : » réjouissons-nous dans le Seigneur. » Il accueillit avec les mêmes paroles de douceur le cardinal de Saint-Séverin ; et les deux coupables furent rétablis dans leur dignité. Le monde put augurer dès lors quel serait le Pontife qui savait allier tant de miséricorde à tant de majesté.

5. Le concile poursuivit ensuite ses opérations sous l'inspiration du Pape. Depuis bien des années, Rome voulait une réforme sacerdotale. L'assemblée de Latran, docile à la voix de Léon X, avait nommé une commission chargée d'examiner les moyens, non pas seulement de corriger les mœurs du clergé, mais de les ramener à la pureté des siècles anciens. Ce projet avait été la préoccupation constante de Jules II ; son successeur n'avait garde de laisser périr une si sainte pensée. Les règlements qui furent

dressés dans cette vue sont un monument de sagesse et de prudence ecclésiastique. — « On ne devra désormais élever au » sacerdoce que des hommes d'un âge mûr, de mœurs exemplaires et qui aient étudié longtemps sur les bancs de l'école. » — La théologie, la *maîtresse des sciences*, a été trop négligée jusqu'ici. Il faut qu'elle refleurisse. A l'avenir, on ne sera admis au ministère des autels qu'après une étude approfondie des Pères et des canons. Mais la science théologique ne suffit pas seule au prêtre. Il faut qu'il pratique les vertus propres à sa vocation divine; qu'il vive dans la piété et la chasteté; qu'il soit comme une lampe allumée devant les hommes, et qu'il honore Dieu par ses œuvres. — Plus les rangs sont élevés, plus aussi les obligations sont rigoureuses. Les cardinaux doivent se montrer les modèles de la régularité et de la perfection ecclésiastiques. Il faut que leur demeure soit ouverte à tous les gens de bien, à tous les hommes doctes, à tous les nobles indigents, à toutes les personnes de bonne vie. — La table du prélat doit être simple, frugale, modeste : dans sa maison ne règneront ni le luxe, ni l'avarice; ses domestiques seront peu nombreux; il exercera toujours sur eux la vigilance la plus active; il punira leurs dérèglements et récompensera leur bonne conduite. Il n'accordera jamais son appui aux prétentions des solliciteurs ambitieux; mais il prêtera une oreille attentive à la prière de l'opprimé qui viendra lui demander justice. Il faut qu'il soit toujours prêt à plaider la cause du pauvre et de l'orphelin. — S'il a des parents qui soient dans le besoin, la justice exige qu'il vienne à leur secours; mais jamais aux dépens de l'Eglise. » Chaque ligne de ce décret sur le cardinalat est une réponse anticipée aux calomnies que fera plus tard Luther contre le luxe des prélats romains. « Le champ du Seigneur, avait dit Léon X, a besoin d'être remué de fond en comble pour porter de nouveaux fruits. » La réforme légitime et pacifique qui sortit de cette parole, atteignit tous les degrés de la hiérarchie. Les méthodes d'enseignement furent examinées au concile de Latran, avec une sollicitude toute particulière. A Florence, à Rome et dans toute l'Italie, on croyait, à l'époque de la renaissance, avoir assez fait pour la culture de l'intelli-

gence, quand on avait appris à un écolier à lire Virgile ou Théocrite, à connaître les dieux d'Ovide, à traduire les œuvres de Platon. Léon X, tout en secondant le mouvement des intelligences vers l'étude des modèles de l'antiquité grecque et latine, comprenait le danger que pourrait avoir ce système exclusif d'éducation. Il ne veut pas que l'âme se contente désormais de cette nourriture toute sensuelle. Il faut qu'elle s'inspire à des sources plus pures, et qu'elle y puise la connaissance des vérités supérieures révélées par la foi. « Il faut que la jeunesse chrétienne sache qu'elle a été créée par Dieu pour l'aimer et le servir, qu'elle pratique la loi de Jésus-Christ; qu'elle chante à l'Eglise nos saintes hymnes; qu'elle psalmodie à vêpres les psaumes du prophète-roi; que, chaque soir, elle lise l'histoire de ces héros chrétiens, dont l'Eglise a inscrit le nom parmi les docteurs, les martyrs et les anachorètes. Il faut que l'enfant sache par cœur le Décalogue, les commandements de Dieu, les articles du Symbole, et que, sous la conduite de leurs maîtres, les évêques laïques ou clercs entendent la messe, les vêpres, le sermon, et emploient le dimanche et les jours de fêtes à célébrer les louanges du Seigneur. »

6. Il importait surtout à la foi et aux bonnes mœurs de veiller à ce qu'elles ne fussent point corrompues ou altérées par des publications licencieuses et impies. « En multipliant les chefs-d'œuvre de l'antique littérature, dit un auteur contemporain, la presse en a tellement abaissé le prix, qu'un ouvrage qui coûtait autrefois cent écus d'or, en vaut à peine vingt : encore est-il bien imprimé et purgé des fautes grossières qui le déshonoraient, à l'état de manuscrit. » Cette découverte merveilleuse n'offrait pas seulement les moyens de publicité à la propagande honnête et vertueuse. Le danger était aussi grand que l'avantage : et on le sentait dès lors. Vital de Thèbes, professeur de droit, se plaignait, en 1500, de l'audace de ces typographes, qui, alléchés par l'appât d'un gain honteux, ne rougissaient pas d'éditer des ouvrages « où l'auteur parle une langue qu'on n'avait pas même entendue dans les lupercules antiques. » Le concile de Latran eut donc à s'occuper, au point de vue de la morale et de la foi religieuse, de cette immense question de la presse,

qui n'a cessé depuis d'agiter et de bouleverser le monde. Le décret que Léon X publia à ce sujet, du consentement des Pères, est trop important pour que nous ne le reproduisons pas en entier. « Parmi les sollicitudes qui nous pressent, une des plus » vives et des plus constantes est de pouvoir ramener, dans la » voie de la vérité, les intelligences égarées, et de les gagner à » Dieu avec le secours de sa grâce. C'est là, sans contredit, l'ob- » jet de nos plus sincères désirs, de nos affections les plus tendres, » de notre vigilance la plus active. Or, nous avons appris, par » des plaintes élevées de toutes parts, que l'art de l'imprimerie, » dont l'invention s'est toujours perfectionnée de nos jours, grâce » à la faveur divine, quoique très propre par le grand nombre » de livres qu'il met, sans beaucoup de frais, à la disposition de » tout le monde, à exercer les esprits dans les lettres et les » sciences, et à former des érudits dans toutes sortes de langues, » dont nous aimons à voir la sainte Eglise romaine abonder, » parce qu'ils sont capables de convertir les infidèles, de les ins- » truire, et de les réunir par la saine doctrine, à la communion » catholique, devenait pourtant une source d'abus par la témé- » raire entreprise des maîtres de cet art; que, dans toutes les » parties du monde, ces maîtres ne craignent pas d'imprimer, » traduits en latin, du grec, de l'hébreu, de l'arabe, du chaldéen, » ou nouvellement composés en latin et en langue vulgaire, des » livres contenant des erreurs dans la foi, des dogmes pernicious » et contraires à la religion chrétienne, des attaques contre la » réputation des personnes, même les plus élevées en dignité; et » que la lecture de tels livres, loin d'édifier, enfantait les plus » grands égarements dans la foi et les mœurs publiques, faisait » naître une foule de scandales et menaçait le monde de maux » plus grands encore. C'est pourquoi, afin qu'un art si heureuse- » ment inventé pour la gloire de Dieu, l'accroissement de la foi » et la propagation des sciences utiles, ne soit pas perverti en un » usage contraire et ne devienne pas un obstacle au salut des » fidèles du Christ, nous avons jugé qu'il fallait tourner notre » sollicitude du côté de l'impression des livres, pour qu'à l'ave- » nir, les épines ne croissent pas avec le bon grain et que le » poison ne vienne pas se mêler au remède. Voulant donc pour-

» voir, à temps, au mal, afin que l'art de l'imprimerie prospère
 » avec d'autant plus de bonheur qu'on apportera dans la suite
 » plus de vigilance et qu'on prendra plus de précaution ; de l'a-
 » vis du sacré Collège, nous statuons et ordonnons que, dans la
 » suite et dans tous les temps futurs, personne n'ose imprimer ou
 » faire imprimer un livre quelconque dans notre ville, dans
 » quelque cité ou diocèse que ce soit, qu'il n'ait été examiné
 » avec soin, approuvé et signé, à Rome, par notre vicaire, et
 » dans les diocèses, par l'évêque ou tout autre délégué par lui,
 » et ayant la science compétente des matières traitées dans l'ou-
 » vrage, sous peine d'excommunication. » Ce décret était une
 grande mesure d'ordre, sociale et religieuse. La censure d'un
 tribunal ecclésiastique, à Rome et dans chaque diocèse, si elle
 eût toujours été respectée, aurait épargné au monde des dé-
 sastres incalculables. En fait et en droit, une telle mesure était
 parfaitement justifiée. Quel est le gouvernement qui permet à
 ses subordonnés de l'injurier, de couvrir ses actes d'outrages ?
 Or, si la parole ici constitue un délit, l'imprimerie, qui n'est que
 la parole multipliée, reproduite, et en quelque sorte immorta-
 lisée, échappera-t-elle seule à la répression ? A un autre point
 de vue, les pasteurs des âmes doivent-ils laisser circuler impu-
 nément, parmi le troupeau confié à leurs soins, des doctrines
 impies et subversives de tout ordre ? Avec la mission d'être nos
 guides et nos pères, n'ont-ils pas reçu le pouvoir d'éloigner de
 nous les sources de corruption, de licence et d'impiété ? En pre-
 nant donc, contre les écarts de la presse, ces mesures préven-
 tives, Léon X et le concile de Latran se montraient les gardiens
 de la foi et des mœurs, du repos et de l'ordre public. Ils avaient
 bien mérité de l'humanité. Le décret que nous venons de citer
 préparait de loin l'établissement du tribunal de l'*Index*, consti-
 tué d'une manière définitive, après le concile de Trente, et qui
 n'a pas cessé, sentinelle vigilante, de signaler aux générations
 les écueils à éviter, les maximes dangereuses à flétrir, les doc-
 trines perverses, les théories criminelles à stigmatiser. Au mo-
 ment où le Pape, dans l'intérêt du monde catholique, réglait
 l'usage de l'imprimerie, il érigeait à Rome le collège de la
 Sapience, que toutes les Universités allaient prendre pour mo-

dèle, et où vint se réunir tout ce que l'Italie possédait de plus éminent dans les lettres et dans les sciences.

7. Le concile de Latran ne négligea aucune des questions qui intéressaient le bien-être général. L'usure avait été la plaie du moyen âge. Les populations étaient livrées à la rapacité des Juifs, qui prêtaient à un taux énorme et avaient fini par absorber toutes les richesses de la chrétienté. Plus d'une fois, surtout à l'époque des croisades, les princes avaient engagé leurs terres ou leurs royaumes pour se procurer les sommes nécessaires aux frais de l'expédition. Mais les pauvres surtout étaient pressurés par les exactions des fils d'Israël. Un moine récollet (1), nommé Barnabé, de Pérouse, vers le milieu du xvi^e siècle, eut le premier l'idée de soustraire le monde à la tyrannie des usuriers. Il proposa de faire dans la ville une quête générale, dont le produit serait employé à fonder une banque qui viendrait en aide aux indigents. Dieu mit dans sa voix quelque chose d'entraînant, car il avait à peine exposé son idée que tous les habitants de Pérouse, à l'appel de l'orateur, apportèrent des bijoux, des pierres précieuses, de l'or, de l'argent en abondance pour former les premiers fonds de cette charitable institution, qu'on nomma Mont-de-piété. La création du pauvre moine se répandit bientôt dans toutes les cités de l'Italie. L'ouvrier ne fut plus obligé de s'adresser au juif dans un moment de détresse. En engageant quelque objet de son pauvre ménage, il recevait, en échange, une somme d'argent qu'il était obligé de rendre dans un court délai, mais sans autre intérêt qu'une somme minime, destinée aux frais de l'administration. Cependant cette institution, comme toute innovation réellement utile, eut des détracteurs. Quelques théologiens prétendirent y trouver tous les caractères de l'usure sous une autre forme. La discussion fut vive; les écrits les plus violents se succédaient des deux côtés, sans que la question fût résolue. On la soumit à la décision du concile de Latran. Les Pères, auxquels l'examen avait été déféré, étaient connus par leur savoir et leur charité. La délibération fut longue, les livres nombreux des adversaires et des apologistes furent étudiés et comparés, et,

(1) Frère mineur de l'étroite observance.

quand il ne resta plus aucune objection sérieuse à résoudre, l'autorité parla. Léon X fit donner lecture du décret. Après une brève exposition de la dispute, le Pape reconnaît qu'un vif amour de la justice, un zèle éclairé de la vérité, une charité ardente envers le prochain, ont animé ceux qui soutenaient ou combattaient les monts-de-piété : mais il déclare ensuite qu'il est temps, dans l'intérêt de la religion, de mettre fin à des débats qui compromettent la paix du monde chrétien. Celui à qui Jésus-Christ commit le soin des âmes, le gardien des intérêts du pauvre, le consolateur de tout ce qui souffre, défend de poursuivre, comme usuraires, des établissements institués et approuvés par l'autorité du Siège apostolique, où l'on perçoit de l'emprunteur une somme modique pour couvrir les dépenses indispensables à la gestion de ces établissements. Il les approuve comme de véritables institutions de charité qu'il est utile de protéger et de répandre.

8. La pacification générale de la chrétienté était l'objet qui préoccupait le plus vivement le cœur de Léon X. Un décret fut lu au concile de Latran dans ce sens. Des nonces furent envoyés aux diverses cours de l'Europe pour faire pénétrer ces idées, et les faire adopter par les princes. Le Pape, fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, songeait à préparer contre les Turcs une expédition formidable. Magnifique pensée, digne du chef de la chrétienté, que la coupable indifférence des souverains ne permit pas de réaliser. — L'étude exclusive des auteurs grecs et latins, et la prédominance du système platonicien, au milieu du mouvement intellectuel de la renaissance, avaient accrédité, dans le monde savant, et même parmi les théologiens, une erreur, renouvelée du paganisme, sur la nature de l'âme. Le *mens agitât molem* de Virgile avait séduit les humanistes de cette époque; ils prétendaient que l'âme du monde, unique et universelle, donnait la vie à tous les êtres, et était la même pour tous les hommes, se transformant dans chaque individu, et subissant les modifications inhérentes aux diverses natures. Outre cette âme générale et commune à tous, ils en admettaient une autre, qu'ils nommaient *intellective*, et qui, suivant eux, était mortelle et s'anéantissait avec le corps. Un décret spécial du concile de

Latran condamna ces erreurs. Certains ouvrages de Pierre Pomponace (1462–1526), docteur de Mantoue, peuvent avoir donné lieu au décret du concile. Dans son traité de *l'Immortalité de l'âme*, Pomponace soutient que la raison seule pencherait à repousser ce dogme, et que nous ne le pouvons connaître que par la révélation. Nous croyons au contraire que la raison incline plutôt à admettre l'immortalité de l'âme. Si ses lumières ne sont point assez vives pour arriver à la certitude dogmatique de cette vérité, au moins la raison, loin de la contredire, la confirmerait plutôt. Du reste, Pomponace, dont les philosophes du xviii^e siècle avaient voulu faire comme un de leurs précurseurs, se montra toujours, dans sa conduite, un enfant docile de l'Église. Il soumit son livre à l'examen de l'inquisition, et le publia de nouveau avec les corrections qu'elle lui avait indiquées. La réputation posthume d'athéisme qu'on a voulu lui faire, n'est donc qu'un mensonge historique. Pomponace mourut, comme mouraient les philosophes de son temps, dans les sentiments de la foi la plus vive et de la piété la plus édifiante.

9. Pendant la durée du concile de Latran, les événements politiques avaient marché, et Léon X avait été forcé de reporter sur eux toute son attention. Louis XII, instruit par les revers, avait d'abord consenti à faire la paix avec la cour de Rome. Ses ambassadeurs se rendirent au concile de Latran, et désavouèrent, au nom de leur maître, les tentatives schismatiques du concilia-bule de Pise. Léon X avait accueilli les démarches du roi très chrétien, avec une joie toute paternelle. Il accorda à Louis XII l'absolution des censures prononcées contre lui par Jules II. Tout souriait alors au Pape. Les Turcs, vaincus par les rois de Hongrie et de Pologne, laissaient respirer l'Italie. Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal, comblé de richesses par le commerce des Indes, envoyait de magnifiques présents à Rome. Léon X lui conférait l'investiture des terres récemment conquises par les navigateurs portugais, et administrées, avec autant de sagesse que de courage, par le héros chrétien, Alphonse d'Albuquerque, surnommé *le Grand* et *le Mars portugais*. Au milieu de ces événements prospères, qu'on célébrait à Rome par des fêtes somptueuses, le dix-septième concile général poursuivait ses travaux

et ses salutaires réformes, et Léon X entourait son trône de toutes les splendeurs des arts, de toutes les gloires littéraires, de toutes les magnificences du génie.

10. Cependant l'ambition de Louis XII n'était pas satisfaite. Il songeait à une nouvelle expédition d'Italie, lorsque la mort vint le surprendre. Il succomba à une maladie violente, le 1^{er} janvier 1515, dans son palais des Tournelles, à Paris. Si la passion des guerres lointaines et des lauriers militaires n'avait pas entraîné ce prince dans une voie pleine de difficultés et de périls, l'histoire aurait inscrit son nom parmi ceux des plus sages rois. Au moment où l'Italie, bouleversée par ses armes, ne voyait en lui qu'un de ces fléaux dont la Providence se sert pour châtier les nations, la France bénissait sa mémoire. A la nouvelle de sa mort, les crieurs publics parcouraient les rues en disant : « Le bon roi Louis, père du peuple, est mort ! » Et le peuple fondait en larmes. Jamais prince, en effet, ne mérita plus l'amour de ses sujets. Malgré ses nombreuses guerres, il ne voulut jamais augmenter les impôts. Il trouvait de quoi satisfaire à tous les besoins, dans une sage et rigide économie. « J'aime mieux, disait-il, » voir les courtisans rire de mon avarice, que mes sujets pleurer » de ma prodigalité. » A l'exemple de saint Louis, il allait souvent lui-même, sans escorte et sans suite, rendre la justice et dicter ses arrêts. Il abrégéa les formalités judiciaires, en même temps qu'il condamna toute précipitation dans la procédure. Il avait deux listes toujours exactes : l'une, des grâces dont il pouvait disposer ; l'autre, des personnes les plus recommandables de chaque province. Un bénéfice, un emploi venait-il à vaquer, c'était au plus digne que Louis XII le conférait. Tout se ressentit bientôt de cette heureuse administration. « *Il ne courut oncques,* » dit Saint-Gelais, *du règne de nul des autres, si bon temps qu'il a fait durant le sien.* » Quand il voyageait, les paysans quittaient leurs travaux, bordaient les chemins, les couvraient de verdure, et faisaient retentir les airs de mille acclamations : « C'est bien notre père à tous, disaient-ils, il se prive pour » nous ! »

11. Louis XII n'avait pas laissé d'enfants mâles. La couronne passa à François I^{er}, arrière-petit-fils du duc d'Orléans, frère de

Charles VI et de Valentine de Milan. Jeune encore, ce prince aimait à s'entourer de littérateurs, d'artistes et de savants. Digne d'être le contemporain de Léon X, il fut surnommé le *Père des lettres*. Franchise, honneur, bonté, générosité, courage, il se présente à l'histoire avec le cortège de toutes les qualités qui commandent l'amour ou l'admiration. Sa naissance lui donnait le droit de revendiquer le Milanais, du chef de Valentine, son aïeule. Il trouvait la France toute disposée aux guerres de l'Italie, inaugurées par Charles VIII et continuées par Louis XII. S'il était permis de juger, après coup, cette politique traditionnelle, on serait tenté de blâmer, dans les rois de France, une persévérance ambitieuse qui fit couler des flots de sang, épuisa les trésors du royaume, troubla l'Italie et compromit la paix du monde, pour un résultat si stérile. Mais les droits qu'ils revendiquaient et qui nous semblent maintenant assez obscurs, étaient, sans doute, à leurs yeux, plus solidement fondés qu'ils ne nous le paraissent. Quoi qu'il en soit, au moment où le nouveau roi de France annonçait hautement ses intentions belliqueuses, le duché de Milan, objet de la querelle, était au pouvoir de Maximilien Sforce, qui s'y maintenait, avec l'aide d'un corps auxiliaire de troupes suisses. La ligne politique de Léon X, dans ces conjonctures délicates, était tracée d'avance. Le pape aimait la paix ; il eût voulu la maintenir dans l'Europe entière : à plus forte raison, il eût souhaité la voir régner dans cette Italie, pour laquelle il rêvait de si brillantes destinées. Mais, dans la nécessité où il se trouvait placé de choisir un parti et d'appuyer de son autorité l'un ou l'autre des contendants, il devait rester fidèle à la cause si noblement défendue par Jules II, de l'indépendance italienne. Le Saint-Siège eût été menacé dans ses possessions patrimoniales, s'il avait eu les Français pour voisins en Lombardie. Les prétentions de ces derniers au trône de Naples auraient fait, des États pontificaux, comme le grand chemin de leurs armées. Voilà ce qui explique pourquoi Léon X, qui se sentait attiré par une conformité naturelle de goûts, et par l'amour commun des arts et des lettres, vers François I^{er}, dut sacrifier ses sympathies personnelles à des considérations d'un ordre plus élevé. Chef de l'Italie, par la haute influence que son

rang et son caractère lui assuraient, il ne pouvait être Français, il devait rester Italien. Cette nécessité politique n'a pas été comprise par quelques historiens, qui accusent la conduite de ce grand Pontife de partialité et d'injustice. Nous croyons, au contraire, et, quoique Français, nous ne craignons pas de le dire, nous croyons que le premier des devoirs pour tous les peuples, est de défendre leur nationalité, même contre les Français, si les Français l'attaquent. Léon X le fit, et ceux qui le lui reprochent seraient les premiers à le blâmer, s'il eût agi autrement.

12. François I^{er} venait de conclure un traité d'alliance avec les Vénitiens. Il était maître de Gênes. Les deux mers d'Italie étaient ainsi sous sa puissance. Léon X, de son côté, se ligua contre lui, avec Maximilien Sforce, Ferdinand-le-Catholique et les Suisses. Ces derniers avaient alors à leur tête un cardinal, guerrier comme Albornoz, courageux comme Guillaume Tell, éloquent comme saint Bernard : c'était Matthieu Schinner, évêque de Sion. Ses contemporains disaient de lui que, « depuis le » grand abbé de Clairvaux, nulle parole sacerdotale n'avait été » entraînant comme celle de l'évêque de Sion. » Jules II l'avait revêtu de la pourpre romaine. Nature héroïque, Schinner réunissait les extrêmes les plus opposés. On le trouvait aux avant-postes, au centre, à l'arrière-garde : soldat, quand il s'agissait de combattre, évêque, quand il fallait réconcilier avec Dieu l'âme d'un mourant. Il couchait sur la neige, comme le dernier des hommes d'armes, et vivait au camp comme un ascète, jeûnant plusieurs fois la semaine, ne mangeant jamais de viande, ne buvant que de l'eau, récitant son bréviaire, et restant de longues heures en prières, la veille d'une bataille. Les mœurs de l'époque expliquent, nous l'avons dit, ces contrastes que ne comporteraient plus les habitudes régulières de notre temps. La Suisse avait, dans Matthieu Schinner, un rempart plus sûr que dans ses monts couronnés de glaces éternelles. Mais la valeur française et l'ardeur du *roi chevalier* devaient triompher de ces deux obstacles. Les Alpes furent escaladées. En moins de huit jours, François I^{er} entre en Italie. Au premier bruit de sa marche, Milan se soulève et chasse de ses murs le duc Maximilien Sforce. Les Français n'étaient plus qu'à quelques journées de

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Ce PDF peut être distribué librement quoique certaines restrictions s'appliquent. Les détails sont indiqués à la dernière page.

cette ville, quand le cardinal de Sion accourut avec ses montagnards d'Uri, d'Unterwald, de Zug et de Schwitz. Le 13 septembre 1515, les Suisses vinrent fondre sur les Français, avec leurs piques de dix-huit pieds et leurs espadons à deux mains, sans artillerie, sans cavalerie, n'employant d'autre art militaire que la force du corps, marchant droit aux batteries, dont les décharges, dirigées par Genouillac, emportaient des files entières, et soutenant plus de trente charges de ces grands chevaux de bataille, couverts d'acier comme les gens d'armes qui les montaient. Cette intrépidité des Suisses rendit le combat de Marignan l'un des plus opiniâtres dont l'histoire ait gardé le souvenir. Le vieux maréchal de Trivulce, qui s'était trouvé à dix-huit batailles rangées, dit que celle-ci était « *un combat de géants, et les autres des jeux d'enfants.* » Le roi, à la tête de son infanterie, soutint le choc des Suisses, et chaque soldat devint un héros. L'action continua longtemps à la clarté de la lune. Vers onze heures, la nuit, devenue trop épaisse, sépara les combattants, ou plutôt chacun resta dans le poste où les ténèbres l'avaient surpris. François I^{er} s'endormit sur un affût de canon, à cinquante pas d'un bataillon suisse. A la pointe du jour, la charge sonna de toutes parts, et l'on se battit avec le même acharnement que la veille. Après cinq heures d'une lutte opiniâtre, les Suisses entendirent le cri de guerre des Vénitiens, alliés de la France : *Marco! Marco!* Persuadés que toute l'armée italienne arrivait, ils serrèrent leurs rangs et se retirèrent avec une contenance si fière, qu'on n'osa pas les poursuivre. Ils laissaient plus de quinze mille morts sur la place. Le roi de France voulut être armé chevalier sur le champ de bataille, de la main de Bayard. Les Suisses, si glorieusement vaincus, se retirèrent à Milan. Dans les conseils de leurs chefs, on parlait de paix. Le cardinal Schinner, cet autre Annibal, aima mieux s'exiler que de traiter avec les Français. Il quitta Milan et se rendit à Inspruck. François I^{er} disait de lui à l'historien Paul Jove : « Rude homme que ce Schinner, » dont la parole indomptable m'a fait plus de mal que toutes les lances des montagnards ! »

13. La victoire de Marignan ouvrait au roi le chemin de l'Italie. La politique de Léon X était vaincue; il fallait céder à la

nécessité. Guillaume Budé, le premier helléniste de France, avait d'abord été envoyé à Rome par François I^{er}, en qualité d'ambassadeur. Le choix d'un pareil diplomate était merveilleusement propre à captiver les bonnes grâces d'un Pape, qui aimait et recherchait les savants. Léon X, de son côté, nomma Louis Canosse, autre humaniste distingué, son représentant près du roi de France. Les négociations aboutirent bientôt à un traité de paix. Le Pontife céda Parme et Plaisance, qui furent annexées au Milanais; le roi reconnaissait l'autorité des Médicis à Florence, rendait Bologne au Saint-Siège, et garantissait l'indépendance des États pontificaux. En apportant à Rome le traité qu'il venait de conclure avec François I^{er}, Canosse n'oublia pas d'insister, près du Pape, sur la déférence, le respect, l'amour pour le Saint-Siège, que n'avait cessé de montrer le monarque, dans tout le cours des négociations. Le Pape voulut remercier François I^{er} de ces témoignages de dévouement, dans une lettre où il relève les belles qualités que le ciel avait départies au jeune prince. François I^{er} avait plus d'une fois manifesté le désir de traiter directement avec le Pape. Léon X consentit avec joie à l'entrevue demandée. Elle eut lieu à Bologne, le 11 décembre 1515. François I^{er} s'agenouilla, baisa la mule du Pape, qui lui prit la main et lui présenta la joue. Le roi prit place à la droite de Sa Sainteté, sur un siège magnifique. Son chancelier, Duprat, s'approcha, et, la tête découverte, prononça le discours d'obédience. « Très saint Père, dit-il à Léon X, l'armée du roi très » chrétien est à vous; disposez-en à votre gré; les forces de la » France sont à vous; ses étendards sont les vôtres. Voici devant » vous votre fils soumis; ce fils dévoué est prêt à défendre, en » toute occasion, vos droits sacrés, et par la parole et par l'épée.»

14. Le Pape et le roi avaient deux questions importantes à traiter : celle de Naples et celle de la pragmatique-sanction. François I^{er}, maître de Milan, voulait chasser les Espagnols de l'Italie et s'emparer du royaume de Naples. Comme il ne pouvait réussir ni dans l'un ni dans l'autre de ses projets, sans l'assistance de Rome, il sollicitait l'intervention armée du Pape. Pour Léon X, c'était vaincre que de gagner du temps. Il disait que Ferdinand était vieux, infirme, que la mort imminente de ce prince le dé-

lierait naturellement de ses engagements envers la maison d'Aragon, et qu'il aviserait alors, si, dans l'intérêt de sa politique, il devrait refuser ou accorder les secours dont la France avait besoin pour conquérir Naples. Le roi comprit les raisons de Sa Sainteté, et la question fut réservée.

15. Les négociations relatives à la pragmatique-sanction n'avaient pas cessé, sous des formes diverses, de préoccuper les deux cours de Rome et de France. Louis XII, dans sa lutte contre Jules II, avait saisi cette occasion de manifester son ressentiment contre le Pape, et les dispositions hostiles de la pragmatique furent renouvelées. Jules II, au concile de Latran, avait sévi contre le monarque français et mis son royaume en interdit. François I^{er} n'était pas, vis-à-vis de Léon X, dans la même situation. Avant même l'entrevue de Bologne, les deux souverains étaient d'accord sur la nécessité d'abolir la pragmatique : mais c'était une affaire trop grave pour être traitée dans le peu de jours qu'ils passèrent ensemble. En se séparant, ils laissèrent, pour le Pape, les cardinaux d'Ancône et de Santi-Quatri, pour le roi, le chancelier Duprat, munis de pleins pouvoirs pour terminer, à l'amiable, par un concordat, les différends qui avaient si longtemps divisé l'Église et la France. Les négociations entre le chancelier et les commissaires du Pape durèrent longtemps. Enfin, le 18 août 1517, le *Concordat*, dit *de Léon X*, qui régit l'Église de France jusqu'au concordat de 1802, parut à Rome, avec l'approbation du Saint-Siège. Il modifiait profondément le système d'élection, jusqu'alors en vigueur. En voici les dispositions principales : Les églises cathédrales et métropolitaines sont dépossédées, par les articles 4 et 10, du droit d'élection. — « En cas de vacance, et dans les six mois, le roi nomme un docteur, un licencié en théologie ou en droit, ayant toutes les qualités requises ; le Pape confirme l'élection. » Même disposition pour les abbayes et les prieurés conventuels. — « Dans chaque cathédrale, une prébende sera dévolue à un docteur, ou licencié, ou bachelier en théologie, qui fera preuve de dix ans d'études dans une Université. Ce prébendier, qui recevra le nom de Théologal, sera obligé de faire des leçons au moins une fois la semaine, et pourra s'absenter du chœur, sans rien perdre des

» émoluments attachés à la résidence personnelle. — Le tiers des
 » bénéfices, quels qu'ils soient, appartiendra désormais à ceux
 » qui auront pris des grades dans l'Université. » — Le concordat
 détermine le temps des études : dix ans pour les docteurs et
 licenciés en théologie; sept ans pour les docteurs en droit et en
 médecine; cinq ans pour les maîtres et licenciés ès-arts; cinq
 ans pour les simples bacheliers en droit. — « On choisira, pour
 » la collation d'un bénéfice, le gradué le plus ancien ou le plus
 » titré dans la même faculté, ou qui aura pris des degrés dans
 » une faculté supérieure. Le docteur l'emportera sur le simple
 » licencié, le licencié sur le bachelier; la théologie l'emportera
 » sur le droit, le droit sur la médecine; et, pour honorer parti-
 » culièrement les saintes études, les bacheliers en théologie se-
 » ront préférés aux licenciés des facultés inférieures. — Les
 » cures des villes et des faubourgs ne seront conférées qu'à des
 » gradués, ou à ceux qui auront étudié trois ans en théologie ou
 » en droit, ou bien à des maîtres ès-arts. — Les clercs scanda-
 » leux seront punis par la soustraction de leurs bénéfices, et en-
 » suite par la privation des bénéfices mêmes, et par l'inhabilitété
 » aux saints ordres. »

16. Telle est la substance de ce concordat, auquel Léon X
 attachait son nom; œuvre de sagesse dont la Papauté a droit de
 se glorifier. Le souverain Pontife disait, en parlant de la prag-
 matique sanction, qu'elle abandonnait l'Église de France aux
 brigues, aux violences, à la simonie. « C'est une vérité incontes-
 » table que les élections canoniques, rétablies par le concile de
 » Bâle, n'étaient qu'un mensonge. Dans chaque province les
 » seigneurs se rendaient maîtres au moins des principales digni-
 » tés; ils avaient, en quelque sorte, des droits à la nomination,
 » comme patrons des églises ou comme descendants des pieux
 » fondateurs (1). » Mettre fin à un pareil état de choses, était un
 véritable bienfait. Cependant les passions, les animosités, les
 haines se réunirent contre l'œuvre de Léon X. Les partisans de ce
 qu'on appelait si improprement les *libertés gallicanes*, prétendi-
 rent que le Pape avait outrepassé ses pouvoirs en changeant ainsi

(1) *Essai sur Ænéas Sylvius*, par M. VERDIÈRE, in-8°. Paris, 1843, p. 81.

radicalement le mode des élections ecclésiastiques. On a renouvelé, à chaque grand acte de la Papauté, cette accusation absurde. L'Eglise, comme toutes les sociétés, a ses instants de crise, où il faut appliquer, à des besoins particuliers, des remèdes extraordinaires. En la constituant, pour durer jusqu'à la fin des siècles, Jésus-Christ a dû pourvoir à toutes les nécessités futures de son existence. Il l'a fait, en donnant à Pierre et à ses successeurs autorité pour *lier et délier*, pour *confirmer ses frères* dans la foi. D'ailleurs, dans le fait présent, les raisons ne manquaient pas pour justifier, en dehors du principe d'autorité, la mesure prise par Léon X. Sans doute, c'est une belle et sainte coutume que l'élection des pasteurs, par le clergé lui-même, aux époques de foi, de piété, de paix. Mais quand les mœurs se corrompent, que les saintes études sont abandonnées, que les esprits sont agités, alors le scandale s'introduit plus facilement dans le sanctuaire. Ce n'est pas le plus digne souvent qui est élu, mais le plus riche ; le pauvre, qui a de la science et de la vertu, se voit préférer l'homme opulent qui n'a que des trésors, souvent mal acquis. Le choix du souverain, confirmé par le Siège apostolique, coupait court à tous les abus, prévenait les rivalités et les haines intestines, donnait à l'élu la double garantie de l'autorité spirituelle et temporelle dans leur plus haute expression. « La bulle de Léon X détruisait, dit-on, une œuvre disciplinaire, depuis longtemps en vigueur dans l'Eglise de France. » Mais n'est-il pas des circonstances où une dérogation aux règles communes devient une nécessité ? Et qui décidera si ce temps est venu ? Le prêtre, qui n'a pas la plénitude du sacerdoce, « branche, » dit Thomassin, de cet arbre divin dont l'évêque est le tronc ? » L'évêque, dont la juridiction, bien que divine, ne peut s'exercer que sur la matière assignée par le souverain Pontife, « qui peut » l'étendre ou la diminuer, » comme le cardinal de Lorraine le proclamait au concile de Trente. « La primauté ayant été donnée » à saint Pierre, afin d'ôter toute occasion de schisme, dit saint » Jérôme, le Pape seul a le droit de faire des lois qui obligent » l'Eglise ; mais ces lois, variables de leur nature, ne sauraient » le lier au point qu'il ne puisse y déroger, pour de justes raisons dont seul il est le juge. »

17. Avant de paraître, le concordat avait été lu au concile de Latran. Il reçut l'approbation de tous les Pères. Ce fut le dernier acte de cette assemblée. Le 16 mars 1517, Léon X en présida la douzième et dernière session. Cent dix prélats y assistèrent. Les affaires pour lesquelles il avait été réuni se trouvaient heureusement terminées. La paix était rétablie entre les princes chrétiens, la réformation des mœurs et de la cour romaine était réglée, le schisme et le conciliabule de Pise étaient abolis, ainsi que la pragmatique sanction. Léon X confirma de nouveau tout ce qui avait été fait dans les sessions précédentes. Il ordonnait aussi une imposition des décimes, et exhortait tous les bénéficiers à permettre qu'on les levât sur leurs bénéfices, afin de les employer à la guerre contre les Turcs. Le cardinal de Saint-Eustache prononça ensuite la formule de clôture : *Domini, ite in pace*. On chanta un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, et le dix-septième concile de Latran fut terminé, après avoir duré près de cinq années.

18. Cependant l'alliance du Pape et de François avait vivement inquiété l'Autriche et l'Espagne. Ferdinand-le-Catholique et l'empereur Maximilien cherchèrent à se fortifier de l'appui du roi d'Angleterre, Henri VIII. Le cardinal Wolsey, ministre de ce prince, se montrait favorable à leurs ouvertures, lorsque la mort de Ferdinand, survenue en janvier 1516, ouvrit en Europe une politique nouvelle. Le jeune Charles d'Autriche (depuis Charles-Quint), souverain des Pays-Bas, qui venait de succéder à son aïeul Ferdinand, sur le trône d'Espagne, avait besoin de la paix pour recueillir ce vaste héritage. François I^{er} forma aussitôt le dessein de s'emparer du royaume de Naples. La question réservée, lors de l'entrevue de Bologne, revenait ainsi, par la force des circonstances, traverser le repos du monde. François I^{er} résolut de s'emparer du royaume de Naples. Maximilien, à cette nouvelle, retrouve la vigueur et l'énergie de la jeunesse. Il se jette sur le Milanais, à la tête d'une armée, et invite Henri VIII, son allié, à faire une irruption sur les côtes de France; mais le roi d'Angleterre faillit à sa promesse. Milan était défendue au nom du monarque français, par le connétable de Bourbon, qui n'avait pas encore attaché à son nom la honte

de l'apostasie. Les troupes impériales furent repoussées malgré l'audacieuse ardeur du cardinal Schinner, qui s'était mis avec ses fidèles montagnards aux ordres de Maximilien. La conduite de Léon X, au milieu de ces mouvements d'hommes et d'armes, fut ce qu'elle devait être. Le traité d'alliance, récemment conclu par le Saint-Siège avec François I^{er}, fut strictement observé ; ce qui n'a pas empêché les historiens d'accuser ici le Pape de duplicité et de mauvaise foi. En apprenant le soulèvement des Suisses, le souverain Pontife s'était hâté d'écrire à Schinner. « Aussitôt » que vous aurez reçu ma lettre, lui disait-il, renoncez à votre » entreprise ; demeurez tranquille et ne cherchez pas à troubler » la paix de vos montagnes. — Il n'est rien qu'un homme sage » et prudent ne doive plus éviter, que de jeter le trouble dans une » république où la paix va régner, et de pousser à la révolte le » pays qui l'a vu naître ; c'est mal servir les intérêts de la chré- » tienté. » De telles paroles durent paraître sévères au cardinal ; mais si le soldat avait pu se sentir blessé jusqu'au cœur, le prêtre était là pour verser le vin sur la plaie (1). L'évêque se tait, obéit à la voix du souverain Pontife, et dit adieu à ses montagnards jusqu'à ce que le moment de servir l'Eglise soit revenu. En même temps, Léon X écrivait à Ennio, évêque de Veruli, son légat près des cantons helvétiques : « Comme je vous l'ai dit » aussitôt après mon traité de bonne amitié, signé avec Fran- » çois I^{er}, prenez bien garde, dans vos relations avec les Suisses, » d'offenser, directement ou indirectement, Sa Majesté ; je m'en » rapporte à votre prudence. Vous savez qu'à la cour de ce prince » on n'est pas entièrement revenu sur votre compte ; il est donc » bien important pour vous de ne prendre aucune part à ces » diètes qu'on annonce en Suisse ; tenez-vous à l'écart, et mon- » trez ainsi que vous n'avez pas même la pensée de rien faire qui » puisse déplaire au roi de France. » Il nous paraît difficile de trouver, dans cette conduite du Pape, un prétexte à une accusation de parjure et de violation de serments.

19. Au milieu de ces mouvements politiques qui entraînaient Léon X et lui prenaient une part considérable de son temps et

(1) M. AUDIN, *Histoire de Léon X*, t. II, p. 158.

de ses sollicitudes, autour de lui les lettres, les arts, les sciences trouvaient l'appui, l'encouragement, les secours, la faveur d'un souverain aussi éclairé que libéral. La théologie était représentée à la cour romaine par le célèbre cardinal Cajétan (Thomas de Vio), de l'ordre des frères prêcheurs. Cajétan s'était pris d'une véritable passion pour saint Thomas d'Aquin, cet ange de l'École, trop peu étudié de nos jours, et dont la *Somme* devrait être le manuel de tous les théologiens. On disait que « si les » ouvrages du docteur angélique avaient pu se perdre, ils se » seraient retrouvés dans la mémoire de Cajétan. » Il savait la *Somme* presque par cœur. Choisi pour professer la théologie à Padoue, ses succès furent immenses. Les cardinaux, les Universités, le clergé, les grands et le peuple aimaient également à l'entendre. Sa parole, pleine de nerf, de raison et de puissance, subjuguait tous les esprits. Lors du conciliabule de Pise, il se rendit dans cette ville, et, avec un courage égal à son éloquence, il osa reprocher, en pleine chaire, aux cardinaux schismatiques, leur désobéissance, les poursuivre de ses arguments victorieux, et flétrir en face leur rébellion. C'est à Pise qu'il composa son traité célèbre : *De l'autorité du Pape et du concile*, où il a soutenu si vigoureusement la suprématie monarchique du souverain Pontife. Cajétan mérita d'être appelé plus tard, par Clément VII, le *Flambeau de l'Eglise*. Léon X, en le revêtant de la pourpre romaine, récompensait à la fois le talent et la vertu. Une autre promotion élevait en même temps au cardinalat le fils d'un pauvre tisserand d'Utrecht, que la Providence réservait pour successeur à Léon X. Adrien d'Utrecht, appelé, dans l'avenir, à une si haute destinée, s'en était ouvert le chemin par de sérieuses études et une jeunesse laborieusement passée à l'Université de Louvain. Il avait signalé son savoir par un docte traité, intitulé : *De rebus theologicis*, qui lui valut la faveur de Maximilien I^{er}. Lorsque l'empereur voulut donner un précepteur au jeune Charles-Quint, son fils, il jeta les yeux sur Adrien d'Utrecht. Le théologien eut pour élève l'un des plus grands princes du xvi^e siècle. Ses soins ne furent pas stériles; et plus tard, quand, assis sur la chaire de saint Pierre, il tournera ses regards sur son disciple, devenu roi d'Espagne et des Pays-Bas,

empereur d'Allemagne, maître de la moitié du Nouveau-Monde, le précepteur n'aura pas à rougir de son élève. Léon X avait deviné le mérite du théologien d'Utrecht, et, en l'appelant à Rome, pour le revêtir de la pourpre, il le plaçait sur un théâtre digne de lui. Le sacré Collège comptait encore dans son sein d'autres théologiens distingués. Alexandre Césarino est regardé par Paul Manuce comme un des hommes les plus versés dans la science des livres saints. Jacobatio, créé cardinal dans le même temps, a, dans les questions dogmatiques, l'autorité d'un docteur; et son livre : *De concilio* obtint l'insigne honneur de faire partie des actes du concile de Latran. Il semblait que, dans un vague pressentiment des luttes que l'Eglise soutiendra bientôt, et comme illuminé d'une lumière céleste, Léon X voulût entourer le Saint-Siège de vertus et de science, pour les opposer aux prédicateurs exaltés de la réforme luthérienne. Priérias, qu'il avait nommé maître du sacré palais, était l'un des hommes les plus versés dans les matières ecclésiastiques; les professeurs du Gymnase romain, Nicolas de Luna et Cyprien Benedetti, étaient dignes d'initier la jeunesse cléricale aux études les plus élevées de la théologie. C'est donc une calomnie, dépourvue de tout fondement, de répéter, avec les historiens protestants, que Léon X, trop exclusivement préoccupé des questions littéraires et artistiques, avait négligé les progrès de la science, reine et maîtresse, mère de toutes les autres. D'où viendront donc, vingt ans plus tard, la plupart des docteurs qui brilleront au concile de Trente, sinon des écoles instituées par Léon X?

20. Ce grand Pape avait compris les immenses services que la linguistique pourrait rendre à la théologie, en éclairant les passages obscurs des livres saints, en fixant leurs sens douteux et en ouvrant aux théologiens les sources jusqu'alors cachées des idiomes de l'Orient. Les efforts du souverain Pontife, dirigés dans ce but, produisirent une véritable révolution scientifique en Europe. Les Pères grecs furent étudiés dans le texte original. Lascaris et Favorino, les premiers hellénistes de cette époque, furent nommés à une chaire de langue grecque, créée pour eux au Gymnase romain. Les langues orientales furent professées, à Rome et à Bologne, par un chanoine de Saint-Jean-de-Latran,

Thésée Ambrogio, philologue distingué, qui parlait presque tous les idiomes connus. Léon X lui offrit la pourpre romaine, que le savant refusa, préférant l'obscurité d'une vie d'étude et de science, aux brillants honneurs du cardinalat. Il traduisit du chaldéen en latin, la liturgie de l'Eglise orientale. Il publia une grammaire polyglotte, chaldéenne, syriaque, arménienne, etc., magnifique ouvrage que Mazuchelli regarde comme le premier essai en ce genre qu'ait produit l'Italie. Un autre orientaliste, Pagnini, religieux dominicain, avait conçu le projet de donner une version latine de la Bible, d'après le texte hébreu. Il employa vingt-cinq ans à ce grand travail, conférant tous les manuscrits qu'il avait en son pouvoir. Quand sa version fut achevée il vint à Rome. Il n'y avait qu'un souverain qui pût entreprendre, à cette époque, une publication si coûteuse. Pagnini trouva, dans Léon X, un juge et un protecteur. « Je veux, dit le Pape, que le » manuscrit soit recopié et imprimé à mes frais. » L'année suivante, le Psautier, accompagné de commentaires rabbiniques, sortait des presses pontificales. La mort de Léon X suspendit l'impression du reste de l'ouvrage; mais Adrien VI et Clément VII vinrent en aide au savant, et Pagnini continua son œuvre, qui parut enfin à Lyon. Luther dira bientôt que la Papauté tient la Bible sous clef. La Papauté, au contraire, encourage la publication de la version de Pagnini. Léon X, Adrien VI et Clément VII, prennent, sous leur patronage, l'auteur et son livre. Que devient l'accusation de Luther? Le mouvement, imprimé par Léon X à l'étude des langues, se répandait dans toute l'Europe. C'est le moment où le cardinal Ximénès met sous presse les premières livraisons de sa Bible polyglotte; Guidaccerio le Calabrais, sa grammaire hébraïque, beau travail qu'il devait refaire, en 1539, à Paris, où il était professeur; et François Rossi de Ravenne, la philosophie mystique d'Aristote, traduite de l'arabe. Ces trois ouvrages portent, en tête de la première page, le nom de Léon X à qui ils sont dédiés. Cette étude passionnée des langues mortes servit admirablement les progrès des sciences exactes. A Rome, on s'occupait de traduire les éléments d'Euclide et des traités d'arithmétique qu'on devait aux Arabes. Les mathématiques étaient en honneur dans les Universités du con-

minent italien. Il est certain qu'avant Léon X le Gymnase romain possédait déjà une chaire spéciale de mathématiques. Copernic les enseignait à Rome vers 1500, mais Léon X est le premier qui ait attaché d'honorables émoluments au titre de professeur de cette science. Les hiéroglyphes des obélisques égyptiens préoccupèrent aussi les intelligences des savants que Léon X réunissait à sa cour. Cette résurrection de l'idiome sacré des Egyptiens dont la science de nos jours a voulu se faire honneur, appartient en réalité au xvi^e siècle. Pierio Valeriano, l'un des précepteurs de Léon X, écrivit le premier un ouvrage spécial où il donne l'intelligence de cette écriture symbolique. On peut contester la valeur de son système, mais on ne peut nier, du moins, l'érudition, la sagacité, le talent qu'il déploya dans ce genre de recherche.

21. S'il est une branche des connaissances humaines qui exige à un haut degré la puissance de la réflexion, la variété des connaissances, la solidité du jugement, l'expérience du cœur humain, la profondeur de l'érudition, la souplesse du style, c'est à coup sûr l'étude de l'histoire. Les grands poètes, les grands peintres sont plus nombreux que les grands historiens. Léon X eut la gloire de réunir, à l'ombre de son trône, tous les talents divers. Les historiens ne lui manquèrent pas. *L'Histoire de Florence* par Machiavel, dédiée à Léon X, est un des plus beaux monuments de la langue italienne et un des livres les plus profondément pensés qui aient été écrits en aucune langue. « Machiavel, dit M. Audin, a dû plus d'une fois, quand » il le composait, réveiller Tacite. » Comme son modèle, l'historien de Florence est grave, solennel, sobre d'ornements. Nul n'a sondé plus profondément les replis les plus cachés des cœurs. Le mobile secret des actions se trouve toujours à côté du motif apparent. Son style sait prendre tous les tons : concis, serré dans ses œuvres de politique ; abondant, pittoresque, dans son histoire ; facile, rapide, rempli de naturel dans sa correspondance, Machiavel, le républicain conspirateur, ennemi déclaré des Médicis, qui trouva dans Léon X clémence et protection, est la personification la plus complète de deux époques diamétralement opposées. Il y a deux hommes en lui : le Romain des temps antiques

qui a élevé à la liberté des autels au fond de son cœur, qui rêve des républiques impossibles où la seule distinction des citoyens serait la vertu, qui trouve d'énergiques accents pour flétrir la tyrannie et le crime. Mais à côté de ce caractère, absolu dans ses affections comme dans ses haines, se trouve le courtisan italien, avec toute la souplesse du génie national, la passion de l'intrigue, le besoin d'agitation, la soif du pouvoir et des honneurs. Machiavel ne fut pas également heureux sous ces deux faces de son caractère. Le courtisan fut inférieur à l'historien, et sa vie, jusqu'à l'avènement de Léon X, ne fut guère qu'une longue disgrâce. — L'ouvrage qui a fait la réputation de Machiavel comme publiciste, est le livre *Du prince*. Son origine se rattache directement à l'histoire de Léon X. Le Pape, à la mort de Julien de Médicis, son frère, ne pouvant se charger lui-même de l'administration de Florence, hésitait sur le choix d'une constitution à donner à sa patrie. Machiavel, ancien secrétaire du gouvernement républicain, semblait le dernier auquel le Pontife dût s'adresser pour en obtenir une solution. Mais Léon X, comme tous les grands caractères, savait apprécier le talent même chez ses ennemis, et Machiavel fut consulté. C'est la première fois qu'un prince demande des conseils politiques à un conspirateur qu'il avait banni, lui et toute sa famille, de ses Etats. La réponse du Florentin à la confiance pontificale fut un chef-d'œuvre. Le livre *Du prince* créa la politique moderne et l'érigea en véritable science; il ne faut pas y chercher autre chose qu'une suite de formules à l'usage des gouvernements. Du reste, le principe de l'intérêt devient, dans les mains du publiciste, le mobile du monde et le véritable roi des sociétés. Machiavel est l'homme de la force brutale, de la ruse, de la fraude, du mensonge, quand le pouvoir a besoin de mauvaises passions pour réussir; de la clémence, de la générosité, de toutes les nobles inspirations, quand le pouvoir a besoin de faire de la vertu. On ne saurait trop flétrir, en morale, un système qui fait de l'hypocrisie, de la fraude, du parjure, une nécessité de gouvernement.

22. Le génie des historiens s'inspire toujours des circonstances et des événements contemporains. On ne peut disconvenir que l'expédition de Charles VIII, en Italie, n'ait été favorable au

mouvement des études historiques. Avant cette époque, quelques essais avaient été tentés pour ressusciter cette science. Jean Villani, à Florence, Ænéas Sylvius, que ses talents firent élever à la Papauté, le Pogge et Léonard d'Arezzo laissèrent des ouvrages qui ne manquaient pas d'une certaine valeur. Mais ces tentatives, louables sans doute, ne furent cependant pas heureuses. Sous la plume de ces écrivains, l'histoire est tantôt une légende, tantôt un journal, tantôt un simple résumé d'événements qu'ils enregistrent sans méthode, sans critique, sans inspiration. A l'apparition de Charles VIII, l'Italie devint un champ de bataille où luttaient les nations les plus puissantes du monde. Paul Jove entreprit d'écrire le récit de cette grande expédition. Le premier livre de son histoire était à peine achevé qu'il fit le voyage de Rome avec l'intention d'en lire quelques fragments à Léon X. Il se présenta à la cour pontificale sans aucune lettre de recommandation ; il n'eut besoin que de décliner son nom et le sujet de sa demande pour obtenir une audience du Pape. S'il eût été ambassadeur, le maître des cérémonies l'aurait peut-être fait attendre ; mais toutes les portes du Vatican s'ouvraient à qui se recommandait des Muses. Il eut donc son audience dans les appartements du souverain Pontife. Paul Jove lut plusieurs pages de ses annales ; et, la lecture finie, Léon X affirma qu'après Tite-Live, aucun historien ne lui semblait plus éloquent que Paul Jove. L'écrivain ne tarda pas à recevoir, comme encouragement, le titre de chevalier romain, une pension annuelle et la chaire de philosophie au Gymnase créé par le Pape. Paul Jove est un historien philosophe qui ne se contente pas, comme on l'a fait jusqu'alors, d'exposer des faits, mais qui cherche à les expliquer ; il apprécie les mœurs, les coutumes, les institutions des peuples divers dont il parle ; et ces peuples, c'est le monde entier. Dans le récit des glorieuses victoires des Français, son style s'anime, se colore et semble se précipiter comme nos soldats. Il est malheureux que nous ayons perdu cinq livres de ses annales, les plus fertiles en grands événements. A côté des solennels récits de l'historien, Paul Jove songeait à tracer, en biographe fidèle, les portraits des principaux personnages de tous les temps et de tous les pays. La protection de Léon X lui avait été fructueuse. Clé-

ment VII le nomma plus tard évêque de Nocéra. Du revenu de cet évêché, où il ne résida jamais, et des libéralités pontificales, il put acheter une délicieuse retraite sur le lac de Côme. Ce fut là qu'il composa son livre des *Eloges des grands hommes*, véritable musée où il a fait entrer les capitaines et les philosophes fameux, les théologiens et les poètes, les orateurs et les médecins, des empereurs et des doges, des moines et des reines. Quand on apprit que Paul Jove avait conçu l'idée d'un semblable livre, chacun voulut avoir l'honneur de figurer dans sa galerie. Hercule Gonzague lui envoya les portraits du Mantouan et du Pomponace; Vasari, les bustes des héros de l'antiquité romaine; Fernand Cortez, une émeraude en forme de cœur; et l'Arétin lui-même, son portrait, peint par le Titien, afin que l'historien épargnât au moins la figure de celui qui se nommait le fouet des princes. Ils comprenaient tous que la véritable immortalité sur la terre est celle que donne l'histoire quand on prétend rester en dehors de celle que donne la religion. — Comme Paul Jove, Guichardin a raconté les événements dont l'Italie avait été le théâtre depuis l'expédition de Charles VIII, mais il a plus d'un avantage sur son rival : d'abord, la plupart des faits dont il donne le récit, il les a vus; puis, la langue dont il se sert est l'idiome vulgaire, tandis que Paul Jove écrivait en latin, langue de la science inconnue au peuple; enfin les charges politiques dont l'ont investi ses maîtres, ont dû lui livrer les secrets qu'un autre ne pouvait connaître. Florentin, comme Machiavel, Guichardin a, comme lui, des allures graves et sévères; comme lui, il professe des opinions républicaines et a servi le gouvernement hostile aux Médicis; comme lui, il a été initié à la science des hommes et des affaires par son expérience personnelle. Il avait à peine trente ans lorsque la république lui confia l'ambassade d'Espagne. A l'élévation de Léon X, il fut chargé de complimenter le nouveau Pape; et, plus tard, en 1515, lorsque le Pontife passa par Florence pour se rendre à Bologne où devait avoir lieu l'entrevue avec François I^{er}, ce fut encore Guichardin qui porta la parole, au nom de la ville de Florence. Léon X, fidèle à ses habitudes d'impartiale bienveillance envers tous les talents, à quelque parti politique qu'ils aient appartenu, nomma Guichar-

din gouverneur de Modène et de Reggio. L'historien exerça cet emploi en homme habile ; revêtu d'une double autorité, il sut se faire respecter et aimer comme gouverneur militaire et comme administrateur civil. Adrien VI le continua dans ses fonctions et Clément VII le nomma président de la Romagne. C'est ainsi que la Papauté se faisait le centre de la renaissance des lettres en récompensant généreusement le mérite littéraire. Guichardin n'est pas irréprochable. Il manifeste parfois des sentiments hostiles à ce pouvoir pontifical auquel il devait, personnellement, tant de reconnaissance ; son style est souvent prolix : son patriotisme exagéré lui fait méconnaître les qualités réelles et la noble grandeur du caractère de Charles VIII. Mais que sont ces taches comparées aux beautés dont étincelle son histoire ? Nul, parmi les anciens, n'a semé sa narration de réflexions plus profondes ; il s'adresse à la raison plus encore qu'à l'imagination. L'étude des lois lui a donné du calme et de l'austérité. Il fait, à chaque instant, intervenir la Providence dans la conduite des choses humaines. Comme il a vécu sur le champ de bataille, au sénat, au milieu du peuple, parmi les grands, il a sur ses rivaux une incontestable supériorité, il parle avec connaissance de cause de toutes les matières dont il traite. Nourri des écrivains antiques, de Tite-Live surtout, il aime avec trop de passion la harangue ; quelques-unes de celles qu'il met dans la bouche de ses personnages sont de véritables modèles. On cite surtout celle de Gaston de Foix avant la bataille de Ravenne. Du reste, ces beautés, étrangères à la vérité historique, n'étaient que des imitations de l'antiquité. Sous ce rapport, la renaissance ne fut qu'une copie et comme une reproduction perpétuelle d'un autre âge ; l'originalité manque à ses littérateurs, à ses historiens, à ses poètes.

23. La poésie sous Léon X compta des noms illustres, et il faut le dire à la louange de ce grand Pontife, les genres les plus divers trouvèrent en lui une égale protection. Nommer l'Arioste et dire que son épopée de l'*Orlando furioso* parut avec un privilège et une bulle pontificale qui autorisait la vente de l'ouvrage au profit du poète, c'est prouver jusqu'à quel point Léon X entendait porter la tolérance et le rôle de Mécène couronné. Pour nous, nous le disons sans crainte, quelque ait été l'éclat, le prestige de cette

époque brillante où les dieux d'Homère et de Virgile ressuscitaient avec le langage presque divin qui les avait célébrés, nous croyons que l'humanité s'engageait alors dans une fausse voie. Elle désavouait ses traditions, ses habitudes, ses idées chrétiennes, elle renonçait aux inspirations du moyen âge tout en conservant la foi ; de là ces anomalies étranges mêlées aux noms les plus sacrés de la religion. Vida, auquel Léon X demandait un poème sur la naissance du Christ ; Sannazar qui traitait en vers harmonieux le même sujet, ont le tort de peupler les campagnes et les vallées de Jérusalem, de faunes, de nymphes et de naïades. Le culte passionné de l'antiquité grecque égarait ainsi le génie des poètes chrétiens. Cette influence dura longtemps ; elle domina le siècle de Louis XIV, et retint, jusqu'à nos jours, l'intelligence humaine dans les sentiers de l'Olympe païen. Si la littérature est tout à la fois, par rapport à l'opinion publique, un miroir et un foyer, on ne peut disconvenir que les tendances païennes de la renaissance n'aient contribué à l'égarément philosophique du dix-huitième siècle. Quoiqu'il en soit, il serait souverainement injuste de faire peser sur Léon X les conséquences du mouvement littéraire de son temps. Un homme, quelque grand qu'il soit, ne peut se servir que des ressources que lui offre son époque. Léon X accepta son siècle ; il l'éleva à la hauteur de son génie ; il salua la découverte de l'antiquité païenne avec un enthousiasme égal à celui qui accueillait la découverte du nouveau monde ; il ne se doutait pas qu'un abîme était caché sous des fleurs ; ou plutôt son œuvre subit la loi de toutes les œuvres humaines ; elle fut entraînée après lui dans une exagération funeste qui préparait des catastrophes.

24. L'originalité qui manquait aux littérateurs se retrouvait dans les artistes. Un siècle qui a produit à la fois deux hommes comme Michel Ange et Raphaël, est digne de fixer à jamais l'attention de la postérité. Buonarotti, sculpteur, peintre, architecte, est le type de la majesté, de la grandeur ; son nom est synonyme de tous les genres de talent, son génie eût suffi pour illustrer trois grands hommes. Chacune de ses inspirations fut un chef-d'œuvre, dont le monde saluait l'apparition avec enthousiasme ; son pinceau traçait pour les générations à venir l'effrayante

scène du *Jugement dernier*, son ciseau taillait dans un marbre immortel la sublime figure de Moïse, sa main hardie lançait dans les airs la coupole de Saint-Pierre. Parvenu à l'apogée de sa gloire, il vit un adolescent lui disputer la palme du génie, se mesurer avec lui, et le vaincre, dans la plus glorieuse lutte qui fut jamais. Michel Ange, avec ses formes austères, la sévérité grandiose de ses compositions, avait été l'artiste favori de Jules II; Raphaël, dont le pinceau presque divin a idéalisé la matière et a fait descendre sur la toile quelque chose des harmonies célestes, fut le privilégié de Léon X : il est resté le modèle à jamais inimitable, le peintre par excellence, sans rival ni dans l'antiquité, ni probablement dans l'avenir. Pendant que la forme païenne dominait dans toutes les œuvres de l'art, Raphaël comprenait que la peinture devait, avant tout, représenter la vie de l'âme, élément principal du christianisme. Chaque objet de la création était à ses yeux un reflet de la divinité; jamais il ne fit la faute d'effacer, sous l'ornement, l'origine céleste que chaque objet créé portait en lui. Nul artiste n'a peint avec plus d'affection la Vierge immaculée. Il semble que Raphaël ait voulu consacrer son génie à la mère de Dieu. Mais sous quelque forme qu'il ait présenté cette image bénie, les yeux baissés et fixés sur son divin enfant, au pied de la croix ou couronnée dans le ciel par la sainte Trinité, portée sur les nuages par des anges, ou assistant à l'ensevelissement de Jésus, il n'en est pas une devant laquelle il ne faille s'agenouiller. On parle des différentes manières de Raphaël : selon nous, il n'en eut jamais qu'une seule; ce qui semble un changement est un progrès; c'est le génie à son aurore, à son développement, à son apogée; mais c'est toujours le génie. Quelques mois après son avènement, Léon X écrivait à son peintre favori : « Raphaël d'Urbin, ce n'est pas seulement » comme peintre que vous vous êtes acquis parmi les hommes » une gloire immortelle; Bramante, avant de mourir, proclama vos talents en architecture, et vous désignait pour continuer l'œuvre qu'il avait si glorieusement commencée. Les plans que vous nous avez présentés attestent votre rare capacité, et comme tout notre désir est d'achever le temple des apôtres Pierre et Paul avec toute la magnificence possible,

» nous vous nommons intendant de Saint-Pierre. N'oubliez pas,
» nous vous en conjurons, qu'il s'agit dans ces fonctions, d'as-
» surer l'honneur de votre nom, de fonder, jeune encore, votre
» gloire à venir, de répondre dignement à la bienveillance toute
» paternelle que nous vous portons, à la célébrité du temple que
» vous allez édifier, à notre vénération pour le prince des Apô-
» tres. » Raphaël n'eut pas le temps d'exécuter le plan qu'il
avait conçu pour la réparation de Saint-Pierre, et que quelques-
uns préfèrent à celui de Michel Ange, parce qu'il se rapproche
davantage de la sévérité antique. Il fut plus heureux dans la dé-
coration de la cour du Vatican, qui est aujourd'hui un des orne-
ments de Rome. La reconstruction sur un plan gigantesque de
la basilique de Saint-Pierre demandait des montagnes de marbre,
Jules II avait autorisé les Romains à se servir des débris anti-
ques et à pratiquer eux-mêmes des fouilles. Souvent un marteau
sacrilège mutilait indignement les sculptures, chefs-d'œuvre de
l'art païen. Léon X écrivait alors à Raphaël : « Comme il im-
» porte, pour la construction du temple dédié au prince des
» apôtres, que la pierre et le marbre soient tirés du sol même de
» la ville, et que Rome en recèle dans son sein une grande
» quantité, dont on se sert arbitrairement, au risque de détruire
» les plus précieux monuments de l'antiquité, je vous charge
» spécialement de la surveillance de toutes les ruines et fouilles
» dans l'enceinte de la cité pontificale. Nous avons appris que
» des ouvriers se servent, dans leur ignorance, de marbres ornés
» d'inscriptions, anéantissant ainsi des documents dignes d'être
» conservés dans l'intérêt des lettres et de la belle latinité. Nous
» défendons en conséquence d'employer à l'avenir aucune de ces
» vieilles pierres, sans votre permission expresse. » Ce bref sauva
une foule de statues, d'inscriptions, de bas-reliefs, qui enrichis-
sent maintenant les musées romains. Léon X voulait que Raphaël
achevât la peinture des salles du Vatican. Le sujet donné au
peintre fut de raconter en quelques grandes scènes, l'histoire de
la Papauté dans le monde. L'exécution répondit à cette noble
pensée, et l'œuvre de Raphaël a traversé les siècles, saluée par
l'enthousiasme de toutes les générations. Cependant la renommée
de Raphaël inquiétait Michel Ange. Buonarotti résolut d'entrer

en lice avec le peintre d'Urbino et de s'aider, dans cette lutte, du talent de Sébastien del Piombo. Deux toiles avaient été préparées. Sur l'une, Michel Ange dessina et Sébastien peignit la résurrection de Lazare ; sur l'autre, Raphaël retraça l'une des scènes les plus sublimes du Nouveau-Testament : la Transfiguration du Christ. Les deux tableaux terminés, on les met en présence dans la salle du consistoire. L'épreuve ne pouvait être douteuse ; Sébastien était un maître habile, un coloriste éblouissant qui étonnait le regard, mais qui ne disait rien à l'âme. Il n'y eut qu'une voix dans Rome pour décerner la palme à Raphaël. La Transfiguration est le chef-d'œuvre de toutes les écoles, le dernier terme de la puissance humaine en peinture, la limite qui, dans l'art, sépare l'homme de l'ange. Ce triomphe de Raphaël fut le dernier ; le génie est un poison lent qui consume les organes et qui a fait mourir, avant l'âge, une foule de grands hommes. Pendant le cours de la maladie, qui dura quinze jours, Léon X envoya souvent demander des nouvelles de son peintre bien-aimé. Il rêvait pour lui des honneurs inusités ; on croit même qu'il songeait à le revêtir de la pourpre romaine. Mais la mort le prévint ; Raphaël succomba à trente-sept ans, ayant déjà conquis l'immortalité, à un âge où la plus grande partie des hommes commencent à peine à fonder leur gloire.

25. Nous venons de montrer Léon X à la tête du cortège de littérateurs, d'historiens, d'artistes, qui firent de son règne une des époques les plus brillantes de l'histoire. A côté de ce tableau, où la Papauté se présente comme la reine du monde, dominant les intelligences, dirigeant le génie et guidant la science, nous allons maintenant voir le souverain Pontife luttant contre les ennemis intérieurs et extérieurs avec une énergie inépuisable. Dans le sacré Collège, nous allons trouver des parricides, et nous aurons besoin de nous rappeler que, parmi les douze apôtres, il se trouva un traître qui vendit le sang du Juste. Une vengeance particulière, et les sentiments d'une ambition trompée dans ses espérances, furent la cause de ce scandale qui remplit d'horreur le monde catholique. Léon X avait donné le gouvernement de Sienne à l'évêque de Grosseto. Le cardinal Alphonse Pétrucci, de la famille Borghèse, dont les ancêtres avaient longtemps exercé

le souverain pouvoir à Sienne, croyait avoir des droits à cette charge. Vaniteux, emporté, d'une extrême intempérance de paroles, il se répandit en plaintes violentes contre le Pape, dont il n'épargnait pas plus le caractère que la personne. Il parlait tout haut d'assassiner le Pape. Un chirurgien, d'une habileté consommée, Baptiste Vercelli, qui donnait des soins au souverain Pontife, entra dans les vues de Pétrucci. Un poison liquide, distillé adroitement dans la plaie d'une tumeur dont Léon X souffrait alors, devait inévitablement tuer l'auguste malade. Toutes les mesures étaient prises par les conjurés. Pétrucci, cependant, aveuglé par la haine, ne savait pas garder un secret d'où son honneur et sa vie dépendaient. De Florence, où il était alors, il écrivait à ses amis de Rome pour leur faire part de ses criminels projets et de ses odieuses espérances. Les lettres furent interceptées. Léon X, averti, ne put douter de la réalité du complot. Vercelli est arrêté. Le cardinal parjure, mandé à Rome sous un faux prétexte, s'y rend, sans le moindre soupçon. A peine a-t-il mis le pied dans le palais pontifical, qu'il est conduit, sous bonne escorte, au château Saint-Ange. Mis à la question, il dénonça tous ses complices. Il avoua son crime, et confessa que son dessein était de délivrer Rome d'un tyran, et de donner la tiare au vieux cardinal Riario. Il désigna comme ayant trempé dans le complot, les cardinaux Riario, François Soderini, Adrien Corneto et Bandinello de Sauli. On peut juger de l'anxiété dans laquelle l'âme bienveillante et miséricordieuse de Léon X dut être plongée, à cette triste révélation. Le 3 juin 1517, il convoqua un consistoire, où, après avoir rappelé les bienfaits insignes dont il avait comblé les cardinaux, il se plaignit de la noire ingratitude de ces princes de l'Église. Alors, élevant la voix, il dit : « Il y a » ici des cardinaux traîtres à leur souverain. Au nom de cette » image de Jésus-Christ crucifié, je leur promets le pardon, s'ils » veulent avouer leur crime. » Les coupables gardèrent le silence ; on procéda alors à l'interrogatoire général, et chaque cardinal dut confesser, sous la foi du serment, et devant le Christ, s'il était ou non coupable. Soderini, quand vint son tour de jurer, hésita, balbutia ; mais, pressé plus vivement, il se jeta à terre, et, les mains levées vers son juge, les yeux inondés de larmes,

reconnut son crime et implora miséricorde. Léon X n'était pas encore satisfait. « Il en est encore un autre, s'écria-t-il. Au nom de Dieu, qu'il se nomme donc. » Tous les yeux se portèrent à la fois sur Adrien de Corneto. Le cardinal, debout, regardait fièrement le Pape; mais cette assurance passa bien vite : il pâlit à son tour, s'agenouilla comme son complice et confessa son crime. Léon X garda la parole qu'il avait promise, les deux cardinaux Soderini et Adrien furent condamnés à une amende; mais le remords les porta à se rendre justice à eux-mêmes, et ils s'exilèrent de Rome. Les cardinaux Pétrucci, de Sauli et Riario, plus coupables, furent solennellement dégradés. Le secrétaire pontifical, Bembo, lut la sentence en présence du sacré Collège. La nuit suivante, Pétrucci fut étranglé dans sa prison; le chirurgien Vercelli fut tenaillé, puis écartelé. C'était assez de sang répandu, le cœur du Pape souffrait; la peine du cardinal de Sauli fut commuée en une prison perpétuelle, et bientôt la prison en une amende. Rendu si miraculeusement à la liberté, de Sauli voulut en personne remercier Léon X. Le Pape, qui portait sur sa figure les traces d'une douleur profonde, répondit aux protestations de dévouement du cardinal : « Nous aimons à vous croire sincère; fasse le ciel que vous ayez dans le cœur les sentiments que vous nous exprimez. » Riario eut le même sort. Le Pape avait eu autrefois avec ce dernier des rapports plus intimes, il fut plus miséricordieux et plus tendre avec lui. Au milieu d'une messe pontificale, Léon X, interrompant le saint sacrifice, vint au devant du coupable : « Je vous apporte, lui dit-il, et vous donne la paix, en face du corps et du sang de Jésus-Christ; au nom de Dieu, je vous remets toute espèce d'offense dont vous auriez pu vous rendre coupable envers moi, et, en récompense, je vous demande d'oublier vous-même tous vos ressentiments. » Il tendit ensuite les bras au cardinal, et l'embrassa avec une effusion toute paternelle.

26. Un nouvel orage menaçait non pas seulement la vie du Pape, mais l'existence de l'Eglise tout entière. A la parole d'un moine, l'Allemagne venait de s'ébranler jusque dans ses profondeurs; les paysans, aux cris de liberté; les princes et les grands, dans l'espoir de secouer le joug des évêques et des clercs;

les religieux, dans la pensée de rompre des engagements onéreux ; toutes les classes de la société, enfin, suivaient l'étendard de la révolte, et le nom de Luther était proclamé par tous les échos comme celui d'un libérateur et d'un père. Jamais, depuis l'établissement du christianisme en Europe, pareil bruit ne s'était fait autour d'une renommée ; pareille agitation ne s'était produite dans les esprits ; pareille révolte ne s'était annoncée avec des caractères d'universalité et de violence si alarmants. Quelque puissant qu'ait été, pour le mal, le génie de Luther, ce serait une erreur de lui attribuer, à lui seul, la triste gloire de cet embrasement général. Les causes de son succès furent multiples ; elles tinrent aux éléments dont la société germanique était alors composée. La puissance impériale, aussi intéressée que le pouvoir ecclésiastique à étouffer la voix du moine révolté, manquait des moyens nécessaires. Les empereurs allemands ne possédaient pas alors un pouvoir aussi étendu et aussi complet que de nos jours. Les princes reconnaissaient, il est vrai, la juridiction impériale, mais ils avaient le droit d'en éluder les sentences, et d'en appeler au tribunal de leurs pairs. Les nobles formaient une classe nombreuse qui vivait de spoliations ; les évêques, forcés de soutenir, les armes à la main, les droits de leur siège, oubliaient trop souvent la sainteté de leur ministère et les devoirs de leur mission sublime ; les peuples, mal instruits des vérités de la religion, scandalisés par ceux qui auraient dû se faire leurs modèles et leurs guides, s'étaient habitués à ne plus respecter la voix ni l'autorité de l'Eglise. Les grands biens du clergé étaient, pour les princes et la noblesse d'Allemagne, un objet d'envie : quiconque leur apportait l'espoir de les réunir à leurs domaines, était sûr d'être écouté. Le cri de *réforme*, poussé au concile de Latran, fut le prétexte dont les princes allemands couvrirent leurs intentions cupides. Ce nom devint un drapeau ; on ne chercha point à en préciser le sens, à en déterminer la signification. Il suffisait qu'il fût populaire, et qu'il réunît des soldats pour l'armée qui se préparait à envahir les richesses de l'Eglise. Le même phénomène se reproduira plus tard, quand, au nom de la liberté, la révolution promènera ses ravages sur l'Europe ensanglantée. Le mot de liberté ne fut pas

même défini ; et, sans aucun doute, ceux qui le proclamaient avec le plus farouche enthousiasme ne se donnèrent jamais la peine de le comprendre. Or la réforme, dont les conciles avaient reconnu la nécessité, ne ressemblait nullement à ce que les imaginations exaltées de l'Allemagne voulurent faire prévaloir au xvi^e siècle. On entendait par là le besoin de rendre aux mœurs la pureté primitive, de couper court aux abus qui s'étaient glissés dans l'administration des biens ecclésiastiques durant le moyen âge. Mais jamais il n'avait été question de toucher aux dogmes ni à la foi, qui s'étaient transmis sans altération à travers les siècles. La réforme administrative présentait elle-même une difficulté complexe ; car si l'Etat reprochait des abus à l'Eglise, l'Eglise n'en avait pas moins à reprocher à l'Etat. La Papauté, pour maintenir une sorte d'équilibre entre des propositions contradictoires, s'opposait aux innovations prématurées, et les esprits ardents en prenaient l'occasion de l'accuser de mettre obstacle au bien général. Les esprits impatients, qui veulent précipiter les événements et qui se croient supérieurs quand ils ne sont que téméraires, ne lui tenaient aucun compte des obstacles réels, et traitaient sa modération de pusillanimité : mais les esprits sérieux qui comprennent que le gouvernement du monde doit refléter quelque chose de la patience du gouvernement divin, savaient gré à la Papauté de ses ménagements, et espéraient d'autant plus de son action, qu'elle était plus réservée, plus douce, plus miséricordieuse dans sa persévérance. Un homme se trouva pourtant, qui, sans autre génie que celui du mal, s'empara des passions de tous, de la cupidité des grands, des grossiers instincts des masses, en les flattant et en les justifiant sous le nom de réforme ; qui parla de rétablir la pureté des mœurs en autorisant la licence par ses exemples et ses écrits ; qui, sous le spécieux prétexte de réformation, abolit toute subordination à l'autorité ecclésiastique, toutes les idées d'abstinence, d'austérités, de privations, de continence ; qui enrichit les princes des dépouilles du clergé ; qui délia les consciences de toutes les obligations morales pour les soumettre au libre examen, c'est-à-dire au désordre ; cet homme, qui réunit ainsi dans sa main tout ce que l'enfer avait de puissance dans le monde, et qui n'eut de

grand que la perversité générale dont il se fit le foyer, le représentant, le miroir et le centre, fut Martin Luther (1). La réforme à laquelle il attacha son nom fut une révolution religieuse et politique. A son avènement, il trouva tout rassemblés les éléments de ce double mouvement qui devait agiter l'univers; il ne les créa pas, il s'en servit. Le germe du protestantisme existait avant qu'il ne l'eût fécondé de sa parole tour à tour incisive et insinuante, lyrique et grossière, harmonieuse et insultante, oratoire et rustique, caressante comme une mélodie, venimeuse comme la dent du serpent. Avant la réforme, il y avait eu des réformateurs. Luther fut un nom, un général, un drapeau; mais il avait des disciples, des soldats, des échos, une armée, tout prêts à l'acclamer, à le suivre, à le défendre et à l'applaudir.

27. Martin Luther, né, en 1483, d'un pauvre paysan d'Eisleben, avait eu une jeunesse aventureuse. De bonne heure aux prises avec l'adversité, il rencontra sur sa route une pieuse et modeste femme d'Eisenach (2), qui adopta le mendiant, exilé par la misère du toit paternel, le recueillit dans sa demeure, lui servit de mère, et ouvrit à son intelligence les écoles qui fussent peut-être demeurées fermées à sa pauvreté. Enfant de la Providence, il oublia vite les bienfaits pour ne se plus souvenir que des difficultés du chemin; son cœur, fermé à la reconnaissance, ne fut accessible qu'à une colère injuste et toujours croissante contre l'humanité. A Eisenach, Luther étudia la grammaire, la rhétorique, la poésie, sous un maître renommé, Trébonius, recteur du couvent des Carmes déchaussés. L'esprit vif, l'éloquence naturelle, la rare facilité d'élocution, l'habileté à composer en vers et en prose, de l'écolier, le firent bientôt remarquer : il n'avait pas de rival parmi ses condisciples. Eisenach fut, après quelques années, un théâtre trop étroit pour cette imagination ardente et avide de science. Il vint à Erfurth, et s'abandonna, avec toute l'effervescence de la passion, à l'étude si difficile de la dialectique, qu'il délaissa ensuite pour pratiquer les beaux génies de l'antiquité : Cicéron, Virgile, Tite-Live. Il lisait leurs livres, non pas en écolier qui ne cherche qu'à deviner des mots; mais

(1) M. BLANC, *Histoire ecclésiastique*, t. III, passim.

(2) Ursule Cotta.

en intelligence curieuse, cherchant à y puiser des enseignements, des conseils, des maximes pour la vie à venir. Il avait, dans l'espace de deux ans, prit ses grades de philosophie, lorsqu'un événement fortuit vint donner une autre direction à ses idées. Un de ses plus intimes amis, compagnon des travaux et des joies de sa jeunesse, mourut à ses côtés, frappé de la foudre. Effrayé par cet avertissement du ciel, l'écolier allait, la nuit suivante, frapper à la porte du couvent des Augustins, y demandait l'habit de moine, et, le lendemain, il renvoyait à l'Université les insignes de maître ès-arts qu'il en avait reçus. Une vocation si subite fut accompagnée des signes extérieurs de l'austérité la plus rigide et de la plus sévère pénitence. La vision de son ami, tombé soudain dans les mains du Dieu vivant, poursuivait ses nuits sans sommeil. Luther jeûnait et se mortifiait comme un anachorète de la Thébaïde. Staupitz, général des Augustins, fut obligé de modérer souvent ces exagérations d'une ferveur de néophyte. Il démêla bientôt, dans les replis de cette âme ardente, un orgueil démesuré et une opiniâtreté invincible, qu'il soumit aux plus énergiques épreuves. Enfin, après un noviciat rude et pénible, Luther fut admis, en 1507, à prononcer ses vœux, et reçut la prêtrise la même année. « C'est aujourd'hui, écrivait-il à un de ses amis, que je dirai ma première messe : venez l'entendre. Indigne pécheur que je suis, Dieu a daigné me choisir dans les trésors de sa miséricorde : je tâcherai de me rendre digne de sa bonté, et, autant qu'il est possible à de la poussière comme moi, j'accomplirai ses desseins. Priez pour moi afin que mon holocauste soit agréable à Dieu. » Le jeune prêtre continua à se livrer, avec une ardeur toujours croissante, au mysticisme le plus exalté. Il prenait pour des avertissements du ciel les hallucinations d'une imagination en délire. Ses supérieurs, pour changer le cours de ses idées, lui conseillèrent un voyage à Rome : ils espéraient que la foi révélerait mieux ses douces harmonies au cœur de Luther, au milieu de la Ville éternelle. Mais le moine austère ne comprit rien aux splendeurs de l'Italie, à l'éclat et au rayonnement de la Papauté. Il sortit de Rome l'anathème à la bouche. Il n'était pas encore rebelle, il allait le devenir. Sa foi commençait à fléchir et déjà

se débattait en lui le réformateur futur. « Ma vie, écrivait-il à » cette époque, fait chaque jour un pas vers l'enfer ; car » chaque jour je deviens plus mauvais et plus misérable. » Cependant son talent se développait au milieu de ces luttes intérieures et des orages qui tourmentaient son âme. Frédéric, électeur de Saxe, prince ami des lettres et des arts, musicien habile, humaniste qui savait par cœur les poètes classiques de l'antiquité, avait entendu plusieurs fois prêcher Luther, dont il avait admiré la parole. Il voulut l'attacher à l'université de Wittemberg, qu'il avait fondée. Le moine saxon fut donc nommé professeur de philosophie, et, peu de temps après, prédicateur de la ville. La jeunesse wittenbergeoise se porta en foule aux leçons de Luther. On admirait sa parole claire, incisive et toute remplie d'ironie. Mais les hommes sensés s'effrayaient de sa tendance à dénigrer les docteurs qui l'avaient précédé, et dont la renommée régnait encore dans les écoles : « Echos du passé, dit-il, qui ne » rendent que des sons humains, comme tous les philosophes » imbéciles, qui cherchent l'explication des phénomènes moraux » dans l'homme, au lieu de remonter à leur source, c'est-à-dire » à Dieu et à son Verbe. » Ses succès, comme prédicateur, offrirent les mêmes caractères d'entraînement oratoire et de fougue désordonnée. Sa voix était belle et sonore, ses gestes larges et nobles. Il avait, dès l'abord, annoncé son dessein de ne pas imiter ses devanciers ; et il tint parole. Abandonnant les routes battues de la scholastique, il affectait de puiser exclusivement ses inspirations, ses textes et ses images dans les livres saints. Son auditoire, charmé de ses innovations, l'encourageait, par des applaudissements, dans les voies dangereuses qu'il inaugurerait. « Luther, disait un religieux, au sortir d'un de ses sermons, » a un profond regard, des imaginations admirables ; il donnera » du tourment aux docteurs et soulèvera de grandes tempêtes. » On remarquait, dès lors, le germe des doctrines qu'il développera plus tard, en donnant au protestantisme sa dernière formule. Il soutenait déjà que la foi seule obtient ce que commande la loi. Sans s'élever précisément contre le jeûne, les pèlerinages et la prière, il exalte la foi au point de déprécier les œuvres. Il affirme que le culte de Dieu a été défiguré par des pratiques

superstitieuses qui ne sont propres qu'à tuer l'âme ; s'il accorde encore quelque efficacité aux indulgences de l'Eglise, il leur refuse le titre de remède spirituel. La même formule revient sans cesse dans ses discours : *le salut par la foi*.

28. Tel était le professeur de Wittemberg, lorsque Léon X, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, publia des indulgences accordées à tous les fidèles qui contribueraient, par leurs aumônes, à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, commencée par Jules II, et aux frais de l'expédition contre les Turcs, dont le Pape nourrissait toujours l'espoir. L'archevêque de Mayence, chargé, en Allemagne, de la promulgation du décret pontifical, en confia la commission pour la Saxe à Jean Tetzel, dominicain et inquisiteur de la foi. Les religieux de saint Augustin, qui se croyaient des droits à cette mission, furent vivement piqués de cette préférence. Luther embrassa chaudement leur querelle, et, ainsi, une jalousie de moines allait enfanter d'effroyables orages. Avant de poursuivre le récit des faits, il est important d'établir la doctrine catholique touchant les indulgences, qui va devenir le sujet d'une ardente controverse. « La » théologie distingue dans le péché, disent les Pères du concile » de Trente, la *coulpe* et la *peine*. La coulpe est l'offense faite à » Dieu ; la peine, le châtiment que mérite l'offense, peine éter- » nelle ou temporelle. L'Eglise qui, avec les clefs, a reçu le pou- » voir de lier et de délier, exerce ce pouvoir à l'égard du péché » commis après le baptême, et par le sacrement de pénitence, et » par l'application de l'indulgence ; dans le sacrement de péni- » tence, l'Eglise remet le péché quant à la coulpe et à la peine » éternelle, mais non toujours quant à toute la peine tempo- » relle. Par l'indulgence, elle délie en tout ou en partie de » la peine temporelle qui restait à subir pour nos péchés en » ce monde, par le moyen des œuvres satisfactoires ; dans l'autre, » par l'expiation du purgatoire. L'indulgence remet donc la » peine, mais non la coulpe. Le trésor des indulgences, dont la » dispensation appartient aux Papes et aux évêques, se compose » des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ : une seule » goutte du sang de l'Homme-Dieu, eût suffi mille fois pour » racheter des milliers de mondes. A ces fonds inépuisables de

» mérite, viennent s'ajouter, agréées de Dieu comme méritoires,
 » à cause de leur union avec les satisfactions du Sauveur, et
 » comme étant appliquées en vertu du dogme de la communion
 » des saints, les satisfactions surabondantes de Marie, mère de
 » douleurs, qui n'eut jamais aucune faute à expier, et celles d'un
 » grand nombre de saints qui ont souffert pour la justice et pra-
 » tiqué de longues pénitences pour racheter de légères imperfec-
 » tions. » Le dogme de l'indulgence est intimement lié avec le
 dogme du Purgatoire. Au-delà de cette vie, la foi nous enseigne
 qu'il est un lieu de purification où l'âme achève de se laver de ses
 souillures, jusqu'à ce que les temps prescrits par la miséricorde
 et la justice divine étant accomplis, elle vienne s'asseoir parmi les
 bienheureux, *car rien de souillé, dit l'Écriture, ne saurait entrer
 dans le royaume des Cieux*. La foi nous dit aussi que ces heures
 d'épreuves et ces peines dont nous ignorons la durée, peuvent
 être abrégées et adoucies par les œuvres satisfactoires. Non pas
 que ces œuvres aient aucune puissance en elles-mêmes; mais
 offertes par notre divin Médiateur à son Père, elles désarment et
 fléchissent un Dieu de miséricorde et de charité. Or, l'indulgence
 comme la prière, comme l'aumône, vient apporter, par l'appli-
 cation des mérites de Jésus-Christ, quelque adoucissement aux
 souffrances passagères des âmes de nos frères. L'Église a le pou-
 voir d'abrégier ces peines satisfactoires, en vertu même des pa-
 roles du Sauveur : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié
 dans le ciel : tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans
 le ciel.*

29. Le dominicain Tetzels, en prêchant les Indulgences accor-
 dées à toute la catholicité par Léon X, était donc dans son droit
 et faisait son devoir. L'esprit de piété et de foi, malgré la licence
 et le désordre des mœurs publiques, n'était pas éteint au milieu des
 peuples. La prédication du religieux de saint Dominique obtenait,
 en Allemagne, d'éclatants succès. Vers la fin de l'année 1517,
 il vint à Interbock, petite ville de la principauté de Magdebourg,
 à huit milles de Wittemberg. Les habitants de cette dernière
 cité, dans leur impatience d'entendre le dominicain, quittaient
 leurs maisons et couraient aux sermons des Indulgences. Luther
 essayait en vain de retenir ses pénitents qui voulaient à toute

force prendre part à cette effusion de richesses spirituelles que la Papauté répandait sur le monde. Dans un premier mouvement de colère, il écrivit à l'évêque de Misnie une lettre pressante, où il suppliait le prélat de mettre fin à ce qu'il appelait un trafic scandaleux. Aussi irrité dans son amour-propre, que blessé dans son attachement pour son ordre, il annonça qu'il prêcherait sur les indulgences; et pendant plusieurs jours, enfermé dans sa cellule, il travailla à réunir toutes les idées anticatholiques dont les germes fermentaient depuis longtemps dans sa tête, et à leur donner un corps. La foule fut immense, et dans cette première manifestation de sa pensée, le moine augustin exposa tout l'ensemble du système qu'il développa plus tard. Toute la doctrine de Luther repose dans cette instruction religieuse qui est vive, pressée, coupée en alinéas, formant autant de sentences ou de propositions. La pensée du moine saxon ne s'enveloppe pas de ténèbres : elle se produit aux intelligences, ainsi qu'elle a été conçue; novatrice, hostile aux doctrines reçues jusqu'à ce jour, insolente pour la tradition, dédaigneuse de ménagements et hautaine : telle elle se révèle dans toute la vie du réformateur. Voici quelques-unes de ces formules où la parole nouvelle s'essaie avec le plus d'audace. — « Je dis qu'on ne peut pas prouver, par l'E-
 » criture, que la justice divine exige du pécheur d'autre péni-
 » tence ou satisfaction qu'un amendement du cœur, et que, nulle
 » part, elle ne prescrit le concours de l'acte ou de l'œuvre, ainsi
 » qu'il est écrit dans Ezéchiel : *Le Seigneur n'imputera pas le*
 » *péché à qui se repent, ou qui fait le bien.* — On nous dit que
 » l'indulgence, appliquée à l'âme qui souffre dans le purgatoire,
 » lui est imputée et lui compte pour la rémission du châtement
 » qu'elle doit encore endurer : c'est une opinion sans fondement.
 » — L'indulgence, au lieu de mettre en honneur l'expiation et
 » la pénitence, laisse le chrétien dans la fange du péché. — Aux
 » indulgences et à la basilique de Saint-Pierre, préfère ton frère
 » qui est pauvre. Si tu as du superflu et que ta charité ne puisse
 » trouver des mendiants dans ton pays, alors, si tu veux, donne
 » aux églises, orne les autels, et, s'il t'en reste, donne à Saint-
 » Pierre de Rome qui en a moins besoin. — L'indulgence n'est
 » ni de précepte, ni de conseil divin : ce n'est point un comman-

» dement, une œuvre qui opère le salut. — Que les âmes soient
 » délivrées du purgatoire par la vertu de l'indulgence, c'est ce
 » que je ne crois pas, bien que quelques nouveaux docteurs l'en-
 » seignent ; mais ils ne peuvent le prouver, l'Eglise n'en dit rien.
 » En bonne foi, il vaut mieux prier pour elles. — Que quelques-
 » uns m'accusent d'hérésie, pour leur avoir dit des vérités qui
 » font tort à leur commerce, que m'importent leurs bourdonne-
 » ments ? Cerveaux creux, qui n'ont jamais compris la Bible,
 » qui n'entendent rien aux doctrines du Christ, ne se com-
 » prennent pas eux-mêmes et s'abîment dans leurs ténèbres. »

30. Luther est déjà tout entier dans ces assertions : il proscrit entièrement le dogme des indulgences ; il insinue déjà son principe de la justification par la foi, sans les œuvres, base de tout son système. Un mois se passe à peine et il affiche à Wittemberg une thèse fameuse qui renferme tous les points déjà soutenus dans son discours et qui va soulever toute l'Allemagne. Effrayés de l'audace de leur orateur, les Augustins avaient recommandé à Luther plus de ménagements et de prudence. Mais le moine, enivré par le bruit qui se faisait autour de son nom, n'avait garde de suivre de pareils conseils. « Mes Pères, leur répondit-il, si
 » cela vient de Dieu, laissez s'accomplir mon œuvre ; si cela ne
 » procède pas de son saint nom, elle tombera d'elle-même. » Les thèses, véritable programme de révolte, furent affichées sur l'un des piliers de la cathédrale de Wittemberg (31 octobre 1517). L'intention de Luther avait d'abord été de les publier en langue allemande afin que le peuple lui-même prît part au débat ; tout ce qu'on put obtenir de lui fut qu'il les écrivait en latin. Elles renfermaient quatre-vingt quinze propositions contre les Indulgences, l'autorité pontificale ; et le lendemain, jour de grande solennité dans l'Eglise catholique, tout ce qui entendait le latin à Wittemberg put lire : « Que le Pape n'a pas d'autres pouvoirs
 » qu'un simple curé de village ; — Qu'il faut reléguer en enfer
 » quiconque croit qu'avec une indulgence on peut compter sur
 » son salut ; — Que les trésors de l'Evangile sont des filets où l'on
 » pêchait autrefois des âmes ; — Que les trésors des indulgences
 » sont des filets où l'on pêche aujourd'hui les richesses des
 » fidèles. »

31. Tetzels répondit à ce fatras d'injures par une véritable thèse de théologie où il réfutait une à une toutes les erreurs du nouveau sectaire. Huit cents exemplaires de cette œuvre catholique, calme comme la vérité, simple dans la forme, pleine de raison, de jugement et de solidité, furent apportés à Wittemberg pour contrebalancer l'effet des sophismes insolents de Luther. Mais les écoliers, passionnés pour l'éloquence impie de leur docteur, se saisirent des feuilles fraîchement imprimées et annoncèrent dans les rues de la ville qu'on brûlerait en place publique les propositions de maître Tetzels, inquisiteur de la foi, bachelier en théologie et prêtre de l'ordre de Saint-Dominique. La flamme en effet s'alluma sur la place de l'Université, et un écolier jetait les thèses au feu en criant : *Vivat Luther! Pereat Tetzels!* Ces nouvelles, et les troubles qu'elles excitèrent dans toute l'Allemagne, traversèrent bientôt les Alpes et allèrent émouvoir la Papauté. Luther, pour prévenir le jugement de ce tribunal suprême, crut devoir adresser à Léon X une lettre où il protestait de son dévouement et de son obéissance filiale. « Très saint Père, » lui dit-il, me voici prosterné aux pieds de Votre Béatitude, » moi et tout ce que je suis, et tout ce que j'ai : vivifiez, tuez, » appelez, rappelez, approuvez, réprouvez ; votre voix, c'est la » voix du Christ qui repose en vous, qui parle par votre bouche. » Si j'ai mérité la mort, je suis prêt à mourir. » Le croirait-on ? Léon X, dans la mansuétude de sa grande âme, fut trompé par ces témoignages hypocrites. Avant de prononcer la sentence, il voulut que le docteur saxon fût examiné sur les lieux mêmes. Le cardinal Cajétan, cet oracle de la science théologique en Italie, était alors légat du Saint-Siège près de la Diète germanique. Léon X lui confia l'examen des nouvelles doctrines. « Si Luther » se repent, disait le Pape à son ambassadeur, pardonnez-lui ; » s'il s'opiniâtre, il faut l'interdire. » Luther renouvela auprès de Cajétan les mêmes protestations qu'il avait déjà faites au Pape, mais sans plus de sincérité. Il se jeta aux genoux du nonce en lui jurant qu'il était prêt à désavouer les paroles qu'on lui reprochait, si on voulait lui montrer en quoi elles étaient repréhensibles. « Mon fils, lui dit Cajétan, mon intention n'est pas de » discuter. Je vous demande, par ordre de Sa Sainteté, que vous

» rétractiez vos erreurs. » Luther refusa et demanda qu'on lui signalât du moins les propositions condamnables qu'il avait enseignées. Cajétan en cita deux que le moine voulut défendre. L'entretien dura plus d'une heure ; malgré lui le cardinal discutait. Enfin, Luther demanda trois jours pour songer au parti qu'il avait à prendre ; le cardinal les lui accorda. Ce délai expiré, le moine demanda qu'il lui fût permis de se défendre par écrit. Cajétan y consentit, et le lendemain Luther apporta au nonce une thèse où il soutenait qu'en matière de foi le fidèle est supérieur au Pape, s'il a pour lui l'autorité et la raison. Le nonce essaya de ramener par des paroles conciliantes cet orgueil égaré ; Luther s'emporta. Cajétan lui prenant alors les deux mains : « Il » en est temps encore, lui dit-il, j'intercéderai pour vous auprès » de Léon X, rétractez-vous. » Luther garda le silence, son obstination était inflexible. Un mois après paraissait la bulle pontificale où Léon X exposait la doctrine de l'Eglise touchant les indulgences, et condamnait les nouvelles erreurs sans même prononcer le nom de Luther. Le novateur, levant alors le masque, se livra contre le Pape à des emportements qui dépassaient toutes les bornes. « En vérité, écrivait-il, c'est à peine si je puis croire » que quelque chose de si monstrueux vienne d'un Pape et sur- » tout de Léon X : quel que soit l'ignorant, sous son nom, qui » essaie de me faire peur avec ce décret, qu'il sache que j'ai sous » les mains de quoi confondre son iniquité et son ineptie. »

32. Engagé dans cette voie, Luther désormais va marcher à grands pas : son premier acte fut la publication d'un appel au futur concile. « Loin de moi, dit-il, l'intention d'attaquer l'autorité » du Saint-Père, et encore moins de me séparer de l'Eglise ; mais » n'est-il pas de même chair, de même nature, de même condi- » tion que les autres hommes, peccable et faible comme eux ; ne » peut-il pas faillir et tomber, ainsi que l'a fait saint Pierre ? » L'idée réformatrice faisait de rapides progrès ; non-seulement elle agitait l'Allemagne, mais encore elle trouvait des disciples. Mélanchton et Carlostadt se faisaient remarquer parmi ses plus fervents apôtres. Agé de vingt-deux ans à peine, le premier professait le grec à l'université de Wittemberg. C'était une nature rêveuse, un cœur porté aux effusions mystiques d'une tendre piété,

un esprit nourri des études de l'antiquité classique. La parole ardente et colorée de Luther le séduisit et le domina. Quant au second, il avait étudié en Allemagne et en Italie. Doyen de l'Université de Wittemberg, où il enseignait la théologie, il avait donné à Luther le bonnet de docteur. C'était un de ces esprits aussi mouvants que le sable, et qui se laissent emporter au vent de toutes les opinions. Ces deux conquêtes étaient précieuses pour Luther, elles gagnaient à sa cause les esprits moins lettrés auprès desquels les noms de Mélanchton et de Carlostadt étaient une autorité; cependant, il faut le dire, ce ne fut pas la question religieuse qui fit le plus de partisans à la Réforme. L'ambition des princes voyait avec une secrète joie les entreprises factieuses de Luther contre l'autorité ecclésiastique; ils espéraient que leur pouvoir gagnerait ce que celui du clergé pourrait perdre. Déplorable aveuglement qui dut se dissiper un jour, quand la parole de Luther eut armé en Allemagne cent mille paysans contre l'autorité des nobles et des grands. La prospérité de la religion dans les pays chrétiens est parallèle à la tranquillité et à la prospérité des États, les princes qui l'oublient sont toujours les premières victimes de leur imprudence et des révolutions qu'ils ont déchaînées.

33. Léon X espérait encore que le moine allemand rentrerait dans la voie de la soumission et du repentir. L'an 1509, un nouveau négociateur fut chargé de reprendre avec Luther les conférences précédemment entamées par le cardinal Cajétan. Le choix du Pape s'arrêta sur un théologien saxon, Charles de Miltitz. Luther n'essaya pas même une objection contre lui, il lui jura que, dans toute la chrétienté, le Pape ne comptait pas un fils plus respectueux, plus dévoué, plus soumis qu'il ne l'était lui-même, et qu'il était prêt à rétracter toutes les erreurs qu'on lui avait jusque là reprochées. Ébloui par ces trompeuses promesses, Miltitz repartit pour Rome, où Léon X accueillit avec des transports de joie la fausse nouvelle de la rétractation du réformateur. « Ce sera » pour nous, disait le Pape, une consolation ineffable de voir, » avant de mourir, la paix rendue à l'Église. » La joie ne dura pas longtemps : la lettre que Luther devait adresser au souverain Pontife, pour déposer à ses pieds l'abjuration de ses erreurs, fut bien différente de ce que l'on attendait. C'était une diatribe vio-

lente contre l'autorité du Pape, où le moine saxon accumule les épithètes les plus outrageantes et les images les plus grossières. Léon X avait épuisé tous les trésors de sa paternelle indulgence. Néanmoins, il hésitait encore ; il aimait *ce frère Martin*, disait-il, *doué d'un si beau génie. Ce n'est là qu'une querelle de moines.* Cependant la situation était pressante ; l'Allemagne en feu secouait le joug de l'Église, tous les regards étaient tournés vers la chaire de Saint-Pierre, l'univers attendait la parole du vicaire de Jésus-Christ. Le 15 juin 1520, la bulle de Léon X parut enfin. Luther y est comparé à l'hérétique Porphyre, parce que, comme lui, il ose insulter la majesté du Pontife romain, et qu'il ne craint pas d'employer des injures, quand il manque de raisons. « Nous voyons, dit le Pape, avec douleur, que quelques docteurs téméraires, dont le père du mensonge a aveuglé l'esprit, détournent les paroles des saintes Écritures en des sens mauvais et dépravés, en sorte que ce n'est plus l'évangile de Jésus-Christ, mais l'évangile de l'homme, et trop souvent même l'évangile du démon. » Il ajoute qu'on renouvelle en Allemagne les erreurs des Grecs et des Bohémiens, déjà condamnées par les conciles et les constitutions de ses prédécesseurs ; que c'est ce qui lui cause une douleur d'autant plus vive, que les papes, et lui en particulier, ont toujours chéri la nation allemande, à qui le Saint-Siège a de grandes obligations, car ses princes ont toujours protégé l'Église, sa doctrine et sa liberté. « Enfin, continue-t-il, le devoir de notre charge pastorale ne nous permet plus de dissimuler : nous sommes donc obligé d'anathématiser quarante et une propositions tirées des écrits de Luther. D'après l'avis des cardinaux, des généraux d'ordre, des théologiens et des canonistes, nous les avons trouvées dignes de censure ; nous les condamnons comme respectivement hérétiques, ou scandaleuses, fausses, choquant les oreilles pieuses, capables de séduire les fidèles, contraires à la foi catholique. Nous faisons défense, sous peine d'excommunication et de privation de toutes dignités ecclésiastiques, encourues *ipso facto*, de croire ces propositions, de les soutenir, de les défendre, d'en favoriser la publication, de les prêcher, et de souffrir que d'autres les enseignent directement ou indirectement, en public ou en particulier. » Le Pape rappelle ensuite

qu'il a épuisé toutes les voies de conciliation, de douceur et de charité pour ramener le novateur dans la voie de l'obéissance. « Nous pourrions, dit-il en terminant, procéder immédiatement » contre sa personne, et le frapper d'une sentence nominale d'ex- » communication. Cependant, pour imiter la clémence du Sei- » gneur, de l'avis de nos très-chers frères les cardinaux, nous » consentons à lui accorder encore un délai de soixante jours, » pour rétracter ses erreurs et brûler ses livres impies. Ce terme » expiré, si lui et ses adhérents n'ont pas satisfait à cette obliga- » tion, nous déclarons qu'ils ont encouru les peines portées contre » les hérétiques, et qu'ils sont exclus de la communion des » fidèles. »

34. Cette sentence jeta Luther dans une exaspération qui tenait de la rage. Il publia aussitôt un pamphlet virulent contre l'*exécrable bulle*. « Qui a dicté cette bulle, s'écrie-t-il, je le tiens pour » l'Antechrist; je la maudis comme une insulte et un blasphème » contre le Christ, Fils de Dieu. Mais, dis-moi donc, ignorant » Antechrist, tu as donc pu croire que l'humanité allait se laisser » effrayer! Quoi! tu n'as pas rougi, avec tes paroles de fumée, de » te mesurer aux foudres de la parole divine! » Tel était le style du moine saxon! Tel était le langage du père du protestantisme! Et encore, sommes-nous obligé, en le citant, d'adoucir la crudité de ses expressions et de ses images, pour ne pas souiller, par ses blasphèmes sacrilèges et ses dégoûtantes injures, un livre destiné à raconter les triomphes et les luttes de l'Eglise, cette épouse immaculée du Saint-Esprit. Luther ne s'en tint pas aux paroles. Le 10 décembre 1520, il fit brûler publiquement à Wittemberg, la bulle du Pape. Le lendemain, il monta en chaire, car sa révolte contre le Saint-Siège trouvait des admirateurs fanatiques, et, au milieu d'une explosion d'applaudissements enthousiastes, il s'écria : « J'ai fait » brûler en place publique l'œuvre satanique du Pape. Il vaudrait » mieux que ce fût le Pape lui-même, je veux dire le Siège ponti- » fical. Que tout chrétien réfléchisse bien qu'en communiant avec » les papistes, il renonce à la vie éternelle. Abomination sur Ba- » bylone! Tant que j'aurai un souffle de vie dans la poitrine, je » crierai : Abomination. » C'en était fait! La scission était consommée. Dès ce jour, on ne pouvait plus rien espérer de Luther.

35. Cependant de graves événements politiques avaient, un instant, détourné l'attention de l'Europe des mouvements séditionnels du prétendu réformateur. Maximilien I^{er}, empereur d'Allemagne, venait de mourir (1519). L'archiduc Philippe, et son épouse Jeanne, fille de Ferdinand-le-Catholique, avaient transmis à Charles-Quint, leur fils, l'Espagne, avec les conquêtes et les trésors de l'Amérique; les Deux-Siciles, les Pays-Bas et la Franche-Comté, et, de plus, le titre de roi des Romains, qu'il devait aux soins de son aïeul. Actif, appliqué, prudent et courageux, son vaste génie s'était encore agrandi par le travail, et par les leçons du cardinal Ximénès, qui continuait à gouverner l'Espagne, sous l'héritier de Ferdinand et d'Isabelle. L'ambition de Charles-Quint répondit au développement de ses facultés, et, prince de vingt ans, il brigua l'empire. François I^{er}, plus âgé que lui de six ans, plus célèbre par ses exploits, se mit aussi sur les rangs. La puissance de l'un et de l'autre inspirait une juste inquiétude aux Allemands, jaloux de leur liberté. Les électeurs impériaux se rassemblèrent à Nuremberg, conformément à la bulle d'or, pour donner un maître à l'empire. Jamais l'Europe n'avait paru aussi attentive à un spectacle électoral de ce genre. La politique de la cour romaine se dessina nettement en cette conjoncture. Léon X prévoyait que l'élection de l'un des monarques rivaux compromettrait la liberté de l'Europe, l'indépendance du Saint-Siège et le repos de l'Italie. Avec François I^{er}, plus de barrières de glace pour séparer l'Italie de la France; avec Charles-Quint, maître de l'Espagne et de Naples, plus de mer entre les États de l'Église et les possessions de ce souverain. Fidèle aux instructions du souverain Pontife, Cajétan dut rappeler aux électeurs la constitution qui excluait du trône impérial les rois de Naples, et le danger qu'il y aurait à donner l'empire et le titre de roi des Romains à un jeune prince déjà maître, comme François I^{er}, du Milanais et de la Lombardie. Un moment on crut que la politique de neutralité indiquée par Léon X l'emporterait. Les électeurs, justement alarmés des périls que signalait le nonce, offrirent la couronne à Frédéric, duc de Saxe. Mais ce prince la refusa, soit par un motif de désintéressement, soit par crainte d'être écrasé par deux redoutables compétiteurs. Toutefois, les électeurs, frappés

de sa générosité, le prièrent, d'une commune voix, de nommer au trône vacant. Frédéric opina pour le roi d'Espagne. Le 5 juillet 1519, l'archevêque de Mayence, au nom du collège électoral, proclama, dans l'église de Saint-Barthélemy, Charles d'Autriche, empereur d'Allemagne. En apprenant ce résultat, Léon X voulut du moins tirer, pour l'Église, le meilleur parti possible d'une élection qu'il n'avait pu prévenir. Il importait au repos du monde que le jeune empereur prît, à l'égard de Luther, le parti de la répression. Jamais une alliance entre l'empire et le Saint-Siège n'avait été plus nécessaire. Le nonce du Pape fut chargé de parler en ce sens à Charles-Quint. Ce dernier ne tarda pas à rassurer Léon X sur ses véritables dispositions. Le jour de son couronnement à Aix-la-Chapelle, l'archevêque de Cologne s'avança en habits pontificaux, et s'adressant au prince : « Promettez-vous, » lui dit-il, de travailler saintement au triomphe de la foi catholique; de défendre et de protéger les Églises d'Allemagne; de soutenir loyalement les intérêts de l'empire; d'être le père et le tuteur des veuves et des pauvres; de rendre au Pontife de Rome l'obéissance qui lui est due? » A chacune des premières questions, Charles s'était contenté d'incliner la tête, en signe d'assentiment; à la dernière, il leva la main, et la posant sur le côté droit de l'autel : « Je le veux ainsi, dit-il, et je compte, pour remplir » ma promesse, sur l'aide de Dieu et les prières des chrétiens : » que Dieu et ses saints me soient en aide. »

36. Préoccupé des plus vastes projets, le jeune souverain songeait à faire repentir François I^{er} de s'être posé comme son concurrent au trône d'Allemagne. Le roi de France s'était acquis un nom fameux à Marignan; Charles-Quint voulait ne pas lui rester inférieur. Les désordres de la Réforme ne pouvaient lui plaire, au moment où il songeait à employer contre un ennemi redoutable toutes les forces de l'Allemagne. La politique lui faisait une loi de pacifier ses nouveaux états et d'arrêter les progrès de l'hérésie. Une diète générale fut convoquée à Worms pour prendre un parti définitif. Luther avait profité de l'intervalle de trêve que lui laissait l'élection, pour répandre ses doctrines et fortifier son parti. Ce n'était pas toujours par des libelles et par des injures qu'il combattait le dogme catholique. Dans son *Traité de*

la liberté chrétienne, œuvre sérieuse et qui affecte de hautes prétentions théologiques, le novateur avait définitivement formulé sa doctrine. Il pousse ses principes à leurs dernières conséquences, et il établit, comme des vérités fondées sur la parole évangélique, non-seulement la justification sans les œuvres, mais l'impossibilité de la foi avec les œuvres, qu'il regarde comme autant de péchés; la sujétion de la créature au démon, même quand elle fait effort pour lui échapper. A côté de ces désolants axiomes, il érige en dogme l'impeccabilité de l'âme, qui n'a pas cessé de croire; « parce que, dit-il, si j'ai péché, le Christ, qui est en moi, n'a pas » péché, ce Christ en qui je crois, qui opère, qui pense, qui agit, » qui vit avec moi, et qui seul accomplit la loi. » Il s'efforce ensuite d'établir que le sacerdoce est, en quelque sorte, infusé dans l'humanité tout entière, comme l'âme dans le corps; qu'il appartient à tout homme qui croit, parce que le Christ s'étant uni à l'humanité par une union toute mystique, l'âme est devenue son épouse et qu'elle participe alors de tous les dons que l'époux répand sur sa bien-aimée; que tous ces vocables de prêtres, de clercs, d'ecclésiastiques, ne signifient rien, sont un outrage à la parole de Dieu, parce que nous sommes tous ses enfants au même degré, ses économes et ses ministres, et que les vêtements, la pompe extérieure, les cérémonies ne sont que de vaines figures, des formes humaines que l'esprit du Christ doit bannir du milieu des chrétiens.

37. La négation ne pouvait être plus complète, plus tranchée, plus dogmatique. Si Luther dit vrai, la Papauté, le ministère ecclésiastique, le catholicisme, ne sont plus que des inventions humaines. Rome est véritablement, comme il l'appelait, la *Babylone empourprée*. Les défenseurs ne manquèrent pas à la foi outragée. De toutes parts, les théologiens, les docteurs s'élevèrent contre la nouvelle théologie. Eck, chancelier de l'Université d'Ingolstadt, homme d'érudition et d'esprit, dont le nom était connu de toute l'Allemagne savante, entra le premier en lice. Dans un livre intitulé : *Les Obélisques*, il oppose au Réformateur l'enseignement constant de la tradition, les arguments tirés des Pères, des théologiens catholiques. Aux yeux de tout lecteur impartial et de bonne foi, Eck a de son côté la raison, le droit, la vérité.

Mais les ouvrages des apologistes chrétiens ont tous, pour les multitudes, précisément le tort d'avoir trop raison. Les esprits passionnés, qui composent la masse, le vulgaire, veulent du piquant, du nouveau. La multitude applaudit à Luther, qui se borna, pour toute réponse, à jeter à la face du docteur catholique, les épithètes de *valet de Satan*, d'*ennemi insigne du Christ*, de *théologastre*, de *malheureux sophiste*. — Emser, professeur à Leipsick, ne fut pas plus heureux dans sa polémique contre le moine augustin. « Tu n'es qu'un misérable Romaniste! lui répondit Luther. Et moi je dis : Adieu, Rome, ville de scandale! » La colère de mon Maître, qui est au ciel, va se lever sur toi. » Adieu, séjour des dragons; adieu, nid des vautours, des hiboux » et des chauves-souris! » Le dominicain Priérias, maître du sacré palais, vieillard blanchi dans les études théologiques et dans les luttes des écoles, vint, à son tour, défendre contre le sectaire l'honneur de Rome et de la Papauté foulé aux pieds. Luther ne mit que deux jours pour composer un pamphlet en réponse au dialogue de Priérias. « Ce vieux moine, dit-il, tenait la plume » pendant que Satan dictait. Qu'il tâche, du moins, une autre » fois, de mieux inspirer le Thomas qu'il m'oppose dans ses dia- » logues. » Le sarcasme et le rire étaient, on le voit, l'arme favorite du père de la Réforme. Quand ses adversaires, croyant le foudroyer, invoquent contre lui la grande voix de la tradition, il soutient qu'un seul homme peut avoir raison contre les papes, les conciles, les docteurs, le présent et le passé. Saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école, dont le nom seul était une autorité, Luther le représente « comme un pédant de collège, enfilant des » mots comme des grains de chapelet, rampant dans la boue, et, » pour arriver au ciel, prenant une route hérissée de ronces et » d'épines. » La négation succédait à la négation, dans cette âme lancée en pleine voie de scepticisme. Le livre de la *Captivité de Babylone* parut alors; et Luther y supprimait, d'un trait de plume, les sacrements de l'Ordre, de l'Extrême-Onction, de la Pénitence, les Indulgences, le Purgatoire et la Papauté.

38. Un apologiste couronné se dressa alors avec toute la majesté du pouvoir royal et toute la logique d'un disciple de saint Thomas pour réfuter le docteur de Wittemberg. Henri VIII, roi d'Angle-

terre, avait, de bonne heure, étudié avec passion la théologie. L'Ange de l'école était son auteur favori; le disciple roi avait profité des leçons de ce grand maître. Il ne dédaigna pas de se faire le champion de la vérité catholique, dans ce beau livre : *Assertio septem sacramentorum*, qui lui valut de Léon X le titre glorieux de *Défenseur de la foi*, et auquel son auteur devait lui-même donner plus tard un si triste et si scandaleux démenti. « Il » fut un temps de doux souvenirs, dit Henri VIII, où la sainte » Eglise n'avait pas besoin d'être vengée, car elle n'avait pas » d'ennemis. Il s'en présente un aujourd'hui, qui cache les ins- » tincts pervers du démon sous l'apparence d'un beau zèle pour la » vérité, et qui, poussé par la haine et la colère, vomit son venin » contre l'Eglise. Il est temps de le démasquer. Que toute âme » régénérée par l'eau du baptême et rachetée par le sang de Jésus- » Christ; que l'enfant et le vieillard, que le prêtre et le roi se » lèvent pour combattre l'ingrat et l'impie. » Adressant ensuite directement la parole au novateur : « Ose donc nier, lui dit-il, » que la communion chrétienne tout entière salue, dans Rome, sa » mère spirituelle ! Jusqu'aux extrémités du monde, tout ce qui » porte le nom de chrétien, sur les mers et dans les solitudes, s'in- » cline devant Rome ! Si ce pouvoir ne vient ni de Dieu, ni des » hommes, la Papauté l'a donc usurpé, Rome l'a donc volé ? Et » quand ? Voudrais-tu bien nous le dire ? Mais si ce pouvoir est » vieux, que son principe repose dans la nuit des temps, alors tu » dois savoir qu'il est établi par les lois humaines que toute pos- » session dont la mémoire est impuissante à désigner la source, » est, par là même, légitime ; et que, du consentement unanime » des peuples, il est défendu de toucher à ce que le temps a fait » immuable. » Luther avait soutenu dans sa *Captivité de Baby- lone*, que les paroles de Jésus-Christ : « Tout ce que vous lierez » sur la terre sera lié dans le ciel, etc., » s'adressaient non pas aux Apôtres, représentés d'âge en âge par leurs successeurs, mais à la communauté des fidèles en général, à tout ce qui avait reçu le baptême, homme ou femme : créant ainsi un sacerdoce que l'enfant recevait dès qu'il ouvrait les yeux à la lumière. Voici comment Henri VIII lui répond : « Luther dit que les paroles de » l'institution s'appliquent aux laïques comme aux prêtres, et

» Bède dit non : qui croirez-vous ? » Luther avait nié le sacrement de Confirmation, parce que, disait-il, il n'en trouvait pas l'institution dans l'Écriture sainte. « Mais, lui répond Henri VIII, si tu n'avais » que l'Évangile de saint Jean, tu nierais donc l'Eucharistie parce » que saint Jean ne parle pas de l'institution de ce sacrement ? » Sans la tradition, tu ne pourrais pas savoir s'il existe des Evan- » giles. Si l'Église ne nous avait pas instruit de l'authenticité de » l'Évangile de saint Jean, comment aurions-nous pu le connaître ? » Pourquoi donc ne crois-tu pas à l'Église quand elle te dit : Voilà » ce que Jésus-Christ a fait ; voilà les sacrements qu'il a institués ; » voilà ce que les Apôtres nous ont transmis ; de même que tu y » crois, quand elle te dit : Voilà ce qu'ont écrit saint Marc ou saint » Matthieu ? » La conclusion du traité répond à l'argumentation solide et puissante du corps de l'ouvrage. « A quoi bon désormais, » dit le royal apologiste, une controverse avec Luther, qui n'est » de l'avis de personne, qui ne s'entend pas lui-même, qui nie ce » qu'il avait d'abord affirmé, qui affirme ce qu'il niait à l'heure » même. Si vous vous armez de la foi pour le combattre, il vous » oppose la raison, si vous appelez à votre secours la raison, il se » précipite dans la foi ; si vous citez les philosophes, il en appelle » à l'Écriture ; si vous invoquez les livres saints, il s'entortille » dans ses sophismes d'école. Ecrivain effronté qui se met au- » dessus des lois, méprise nos docteurs, et du haut de sa grandeur » se rit des lumières vivantes de notre Église ; qui poursuit de ses » insultes la majesté de nos Pontifes, qui outrage la tradition, les » dogmes, les mœurs, les canons, la foi, l'Église elle-même. » Le livre de Henri VIII, présenté à Léon X par les ambassadeurs anglais, fut accueilli par le souverain Pontife avec des transports de joie. Le titre officiel de *Defensor Fidei*, fut, comme nous l'avons dit, donné au monarque dans une bulle spéciale. Henri VIII reçut les félicitations de tous les docteurs catholiques : l'Allemagne, l'Italie, la France, les Pays-Bas, l'Espagne, lui adressèrent à l'envi leurs congratulations et leurs éloges. Ce concert approbateur étouffa la voix de Luther, qui essaya vainement de répondre par un torrent d'injures à l'œuvre sérieuse de Henri VIII. « Qu'un » roi d'Angleterre ait écrit contre moi, dit-il, qu'est-ce que cela » a d'étonnant ? Le Pape, maître, à ce qu'il prétend, des rois, des

» princes, des écoles, des églises, n'a-t-il pas aussi pris la plume
 » pour m'attaquer ? Qu'est-ce que cela me fait ? C'est du ciel que
 » j'ai reçu, par la grâce de Dieu, ma doctrine ; du ciel et de celui
 » qui, avec son petit doigt, est plus puissant que mille papes, rois,
 » princes et docteurs. Maintenant, si je mène rudement Henri VIII,
 » qu'il s'en prenne à lui seul, c'est sa faute. Si un roi d'Angleterre
 » me crache à la figure ses impertinents mensonges, j'ai bien le
 » droit à mon tour, de les lui faire rentrer dans la gorge ; s'il
 » souille de son venin la couronne de mon roi et de mon Christ,
 » pourquoi s'étonnerait-il que son diadème en soit sali, et que je
 » crie sur les toits : Le roi d'Angleterre est un menteur et un im-
 » pudent ? J'en veux finir, une fois pour toutes, avec les papistes,
 » et leur répondre, en m'adressant au roi d'Angleterre : Si la vieil-
 » lesse faisait le droit, le diable serait sur la terre la chose la plus
 » juste du monde, car il a plus de cinq mille ans. »

39. Telle était, au sein de l'Europe catholique, l'attitude de Luther, lorsque s'ouvrit, à Worms, la diète convoquée par Charles-Quint (1521). Aléandro y parut en qualité d'ambassadeur du Pape : Luther ne tarda pas à y être cité, il reçut un sauf-conduit impérial qui garantissait sa sûreté personnelle, et quitta Wittemberg dans les premiers jours d'avril. Les débats s'ouvrirent avec solennité entre le nonce, les docteurs catholiques, Luther et ses adhérents. La foi, si indignement outragée par le moine saxon, fut vigoureusement défendue. En face de cette assemblée illustre, les injures dont Luther avait toujours un arsenal complet ne pouvaient passer pour des raisons. Aléandro obtint de Charles-Quint que les livres du réformateur wittenbergeois seraient brûlés publiquement dans toutes les provinces de ses états. Un édit impérial en proscrivit la lecture et le colportage. Luther comprit qu'il n'avait rien à gagner devant un tribunal aussi sérieux et aussi éclairé. Il quitta Worms précipitamment, et, feignant de craindre pour sa sûreté personnelle, il se déguisa sous un vêtement de cavalier et vint se réfugier au château de la Wartbourg, sous la protection de l'électeur de Saxe. La Wartbourg, manoir féodal, était située comme un nid d'aigle sur le sommet d'une montagne isolée, dans
 « la région des oiseaux qui chantent sur les arbres et louent le
 » Seigneur le jour et la nuit. » Luther n'avait point à y redouter

l'œil de ses ennemis. Dans cette *nouvelle Pathmos*, comme il se plaisait à l'appeler, il prit le nom d'*Ecclésiaste de Wittemberg*, écrivit les visions de son imagination exaltée et attendit que les événements lui devinssent plus favorables. Léon X, depuis la diète de Worms, avait publié une seconde bulle contre le novateur. Il y rappelait, dans une narration rapide, tout l'historique de la nouvelle hérésie; et pour remédier aux désordres qu'elle répandait en Allemagne, il excommuniait de nouveau Luther et tous ses adhérents, frappait d'interdit tous les lieux où ils trouveraient asile, et prenait les mesures les plus énergiques pour abattre, à sa naissance, une doctrine qui avait déjà pris des proportions formidables. Mais ces rigueurs furent impuissantes à arrêter Luther dans sa voie de destruction. Il continuait avec plus d'audace que jamais à saper tous les fondements du catholicisme et à ébranler les dogmes de la foi. Sa parole, d'autant plus fougueuse que le docteur se croyait plus en sûreté, répétée par tous les échos de la presse, répandue par ses disciples dans les palais et les chaumières, soulevait les passions et préparait de nouveaux orages. Un homme, un littérateur, dont le nom était alors populaire, Erasme de Rotterdam, favorisa, par son équivoque, les progrès du luthéranisme. Passionné pour l'étude des auteurs grecs et latins, parlant lui-même et écrivant avec pureté les langues de Virgile et d'Homère, Erasme s'était acquis, par son talent d'humaniste, une réputation universelle. L'électeur de Saxe, Frédéric, pressé par Aléandro d'abandonner le parti de Luther, crut devoir auparavant prendre l'avis d'Erasme. Ce dernier, par de misérables vues d'intérêt personnel, et craignant de se commettre avec les Luthériens, répondit au prince d'une manière évasive. Frédéric interpréta les paroles d'Erasme comme il le voulut et continua à protéger Luther (1). L'histoire fera toujours, à la mémoire de l'humaniste de Rotterdam, le reproche d'avoir encouragé, par sa faiblesse et son indécision, les premiers débuts du Protestantisme. Plus tard, il voulut réparer ce scandale et essayer sa plume élégante et cicéronienne contre la phrase abrupte et l'éloquence volcanique de Luther. Mais la partie ne fut pas égale, et le docteur de Wittemberg écrasa

(1) M^{sr} PALMA, *Prælectiones Historiæ ecclesiasticæ*, t. III, p. 207.

facilement, sous sa foudroyante ironie, les paroles harmonieuses et cadencées d'Erasmus. Il ne resta de ce dernier, dans cette controverse, qu'une saillie heureuse : « Le Protestantisme, avait-il » dit, est une tragédie qui a le dénouement des comédies ; tout y » finit par un mariage. »

40. La solitude de la Wartbourg exalta l'esprit de Luther. Le bruit qui se faisait autour de sa doctrine revenait par tous les échos exciter son âme ardente ; la polémique incessante qu'il soutenait contre les théologiens catholiques, le rejetait dans des erreurs nouvelles, et, quand il lui fallut enfin formuler son système, il se trouva qu'il avait successivement attaqué chacun des dogmes de la foi. Le résumé de sa doctrine est la négation à peu près complète du catholicisme. On peut en juger par le rapide sommaire qui va suivre : 1° Luther niait toute autorité dogmatique dans l'Eglise ; chacun devenait juge de la foi, en ne relevant que de sa conscience et de l'interprétation individuelle de l'Écriture sainte. C'était anéantir d'un seul coup, la tradition, les conciles, les Pères, le droit canonique, sacrifier tout le passé, pour ouvrir aux générations à venir le champ le plus vaste et la liberté la plus illimitée. Cette erreur fondamentale devait d'ailleurs amener le Protestantisme à toutes les contradictions, à toutes les variations doctrinales qui n'ont cessé de se manifester dans son sein. 2° Il niait le sacerdoce catholique en rejetant le sacrement de l'Ordre et en attribuant le ministère sacerdotal à chaque fidèle. L'Eglise devenait ainsi une république dont tous les membres étaient chefs au même degré. C'était le démenti le plus audacieux jeté à toute l'histoire de l'Eglise dont chaque page atteste l'origine divine de la distinction entre le clergé et les fidèles. 3° Il niait la primauté du Pape et l'autorité du Saint-Siège. Cette erreur n'est que le corollaire forcé de la précédente. A ses yeux, le Pape était l'Antéchrist et Rome la Babylone de l'Apocalypse. 4° Il niait le libre arbitre, et, sur ce point, dépassant toutes les erreurs si souvent condamnées du Pélagianisme, il enseignait que, depuis le péché originel, toutes les actions, même méritoires, sont fatalement autant de péchés. La foi en J.-C. produit seule la sanctification, sans aucune coopération de notre part. C'était proclamer la licence la plus effrénée, ruiner les principes de toute morale, autoriser tous

les désordres et déchaîner toutes les passions. 5° Il niait l'efficacité des sacrements comme moyens de sanctification. Dès qu'il n'admettait plus le mérite des bonnes œuvres, les moyens que J.-C. a établis pour augmenter en nous la grâce et soutenir les âmes dans la pratique de la vertu devenaient inutiles. Il ne conservait donc que trois sacrements : le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie, dans lesquels il ne voyait d'ailleurs que des signes sensibles qui nous excitent à la foi aux mérites de J.-C., sans conférer d'autre grâce à nos âmes. 6° Il niait l'origine divine de la Confession sacramentelle, et réduisait le sacrement de pénitence à la foi individuelle en la rémission des péchés par les mérites de J.-C. 7° Il niait la transsubstantiation ; remplaçait la *Messe* par la *Cène*, simple cérémonie où les paroles de la Consécration n'opèrent dans le pain et le vin qu'une présence figurée, et détruisait ainsi le sacrifice eucharistique, centre et foyer du culte catholique. 8° Il achevait son œuvre de destruction en traitant d'idolâtrie le culte des saints et la vénération pour leurs images, qu'il bannissait des temples luthériens. Les cérémonies religieuses n'étaient à ses yeux que les pompes de Satan. Jusque-là le sacerdoce catholique avait conservé sa dignité et s'était maintenu à la hauteur de sa mission auguste, à la faveur de la loi du célibat, si souvent attaquée par les hérétiques et si soigneusement défendue par le Saint-Siège. Luther abolit le célibat, les vœux de religion, les ordres monastiques. Il rompait bruyamment toutes les digues opposées aux torrents des passions par la sagesse divine. — Telle nous apparaît, dans son ensemble, l'œuvre de destruction à laquelle il consacra sa vie. Toutes les notions théologiques, toutes les institutions, toute la discipline de l'Eglise étaient bouleversées. Luther concentrait dans une négation à peu près universelle toutes celles que les sectes précédentes avaient successivement opposées à chacun de nos dogmes. A proprement parler, il n'inventait pas un système d'erreurs, il résumait toutes les hérésies du passé dans ce vaste pandémonium qui s'appela le Protestantisme.

41. Le génie de Luther, essentiellement envahissant et dominateur, prétendait imposer à ses disciples son autorité personnelle, pendant qu'il proclamait dans ses thèses contre le catholicisme, le principe de liberté et d'indépendance absolue de l'esprit humain.

Il voulait régler à son gré l'œuvre de démolition dont il s'était fait le chef. « Il conférait, dit-il, avec les esprits infernaux, dans sa » solitude de la Wartbourg, pour l'abolition de la Messe » lorsqu'il apprit que, sans attendre le mot d'ordre, son disciple, Carlostadt, dogmatisait à Wittemberg, où il renouvelait les fureurs des Iconoclastes, détruisant les images, profanant les autels, proscrivant les sciences et les lettres comme des moyens de perdition. Luther, à cette nouvelle, se hâta de se rendre à Wittemberg et voulut imposer silence à Carlostadt, qui résista. La discorde prenait ainsi possession du Luthéranisme à son début ; et l'infailibilité que le père du Protestantisme refusait au Pape, à l'Eglise, à la tradition, lui était contestée à lui-même. Le mouvement d'indépendance dans lequel il avait jeté les esprits éclatait de toutes parts comme une force dont il n'était plus le maître. Il avait déchaîné le vent, et les tempêtes naissaient partout sous ses pas. Zwingle, curé d'Einsidlen, en Suisse, s'était déjà fait chef de parti. A l'exemple du moine saxon, il se révoltait contre la doctrine des indulgences ; mais, outre les erreurs de Luther, il rejetait le péché originel, et substituait, au dogme de la présence réelle, la présence entendue dans un sens figuré. La haine contre la Papauté, ce rocher contre lequel toutes les hérésies sont venues tour à tour se briser, était aussi le grand mobile de Zwingle.

42. Le pontificat de Léon X, agité par tant de discordes intestines, se terminait au bruit des armements dont l'ambition de Charles-Quint et de François I^{er} couvrait alors l'Europe. Tous deux cherchaient à nouer avec les autres souverains des alliances offensives et défensives. La position de Henri VIII rendait son alliance également désirable aux princes rivaux qui n'épargnèrent rien pour se la ménager. François I^{er} eut avec Henri VIII la fameuse entrevue du *camp du Drap d'or*, où les chevaliers, dit Du Bellay, témoin oculaire, « portèrent leurs forêts, leurs prairies et » leurs moulins sur leurs épaules. » François I^{er} avait espéré, par cette ruineuse magnificence, séduire son voisin d'Angleterre. Mais Charles-Quint, plus heureux et plus adroit que son rival, avait déjà prévenu l'esprit de Henri VIII en sa faveur. Il était allé presque seul, le trouver à Douvres, promit la tiare au cardinal Wolsey, favori du monarque anglais, lui paya le premier quartier

d'une pension vraiment impériale qu'il s'engageait à lui continuer s'il le servait fidèlement près de son maître. L'ambitieux ministre, qui en recevait déjà une de la cour de France, ne résista pas aux arguments pleins d'éloquence de Charles-Quint, et se détermina en sa faveur. La position de Léon X n'était pas sans difficultés. L'espoir de délivrer l'Italie des troupes françaises était combattu, dans son esprit, par la crainte de la voir tomber tout entière entre les mains de Charles-Quint, déjà maître de la Sicile. L'Italie devait, en effet, servir encore de théâtre à la guerre qui se préparait. Lautrec, au nom de François I^{er}, vint reprendre le commandement du Milanais. Prosper Colonna et les troupes impériales l'attaquèrent, et, en un instant, la conflagration devint générale. Léon X n'en vit que le début, il fut attaqué par une fièvre qui l'enleva à l'amour de ses sujets et à l'admiration du monde. Il mourut le 1^{er} décembre 1521, âgé seulement de quarante-quatre ans, après huit ans et neuf mois de pontificat.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'ADRIEN VI (9 janvier 1522-24 septembre 1523).

1. Election et caractère d'Adrien VI. — 2. Efforts du Pape pour réformer la cour romaine. — 3. Nouveau manifeste de Luther. — 4. Diète de Nuremberg. — 5. Adrien VI envoie des missionnaires en Amérique. — 6. Ordres religieux. *Théatins. Somasques. Barnabites. Clercs réguliers du bon Jésus. Saint Jean de Dieu. Ben Fratelli. Franciscains déchaussés ou de l'Étroite observance de saint Pierre d'Alcantara.*

§ 2. PONTIFICAT DE CLÉMENT VII (19 novembre 1523-25 septembre 1534).

7. Election de Clément VII. Difficultés de sa situation. — 8. Mort de Bayard. Pavie. Traité de Madrid. — 9. Ligue sainte. — 10. Prise de Rome par les impériaux. — 11. Traité de paix entre le Pape, François I^{er} et Charles-Quint. — 12. Troubles de Carlostadt à Wittemberg. Anabaptistes. — 13. Luther prêche contre les vœux monastiques et travaille à abolir la messe dans l'Église de Wittemberg. — 14. Insurrection des paysans. — 15. Luther arme contre eux les princes d'Allemagne qui anéantissent la révolte. — 16. Diète de Spire (1526-1529). — 17. Discussion des Sacramentaires entre Zvingle, Œcolampade et Luther. — 18. Diète et Confession d'Augsbourg. — 19. Paix de Nuremberg. — 20. Premières tentatives de Henri VIII, roi d'Angleterre, pour rompre son mariage avec Catherine d'Aragon. — 21. Première réponse de Clément VII à ses sollicitations. — 22. Thomas Cromwell. — 23. Discussion à la cour d'Angleterre sur les statuts de *Præmunire*. — 24. Mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen. Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry. — 25. Clément VII rend une sentence définitive qui casse le mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen. — 26. Mort de Clément VII.

§ 1. Pontificat d'Adrien VI. (9 janvier 1522-24 septembre 1523.)

1. La succession de Léon X était un héritage difficile à recueillir. Il y a des instants dans la vie des peuples où les empires marchent vers un but nettement tracé. Tout concourt vers un même résultat de splendeur et de gloire, lorsque l'événement le plus imprévu vient changer complètement la face des affaires. Dieu semble se jouer des desseins des hommes; il leur montre le but au moment d'être atteint, et, de sa main puissante, il les efface du livre des vivants. Il en fut ainsi de Léon X. La Papauté,

sous son règne, avait été environnée d'un éclat et d'une splendeur sans égale; il meurt, et un professeur obscur succède au plus brillant des Médicis, le cardinal Adrien d'Utrecht, l'ancien précepteur de Charles-Quint, qui était alors retiré au milieu de ses livres et plongé dans ses chères études, dans la petite ville de Vittoria, en Biscaye. Son impérial disciple avait d'abord voulu lui confier la régence de l'Espagne; mais Adrien d'Utrecht avait trouvé trop lourde la tâche de gouverner les hommes. Il n'aspirait qu'au repos et à la tranquillité d'une vie privée. Rien ne peut rendre son douloureux étonnement, quand deux légats, envoyés par le sacré Collège, vinrent lui remettre le procès-verbal de son élection au souverain pontificat. Les cardinaux avaient porté sur lui leurs suffrages, dans la pensée que, soutenu par le crédit dont il jouissait près de Charles-Quint, il pourrait, mieux que tout autre, combattre la formidable hérésie qui bouleversait l'Allemagne. Le nouvel élu quitta l'Espagne, en pleurant, et fut solennellement couronné à Rome, le 29 août 1522. Dérogeant à l'usage depuis longtemps consacré par les souverains pontifes, ses prédécesseurs, il voulut garder, sous la tiare, son nom de cardinal et de professeur. Il s'appela Adrien VI. En mettant le pied dans la Ville éternelle, il avait aperçu les préparatifs d'un arc de triomphe magnifique, que les Romains élevaient pour la fête de son intronisation. Le nouveau Pape donna immédiatement l'ordre d'interrompre les travaux. « Ces pompes, dit-il, conviennent plus à des princes » païens qu'à des chrétiens et à des religieux. » Ces paroles indiquaient la tendance du pontificat qu'il inaugurerait ainsi par une pieuse austérité, et qu'il voulait consacrer à de salutaires réformes, dans l'intention d'enlever tout prétexte aux déclamations hostiles de Luther et de ses adhérents. « Adrien VI, dit l'historien » protestant Ranke, avait une réputation tout à fait irrépro- » chable; il était pieux, actif, d'un caractère tellement sérieux » qu'en ne vit jamais qu'un imperceptible sourire effleurer ses » lèvres; il était rempli de vues bienveillantes et pures. C'était » un pontife selon le cœur de Dieu. » Au moment où il prenait en main le gouvernement de l'Église, la situation de l'Europe chrétienne était pleine de dangers. Le roi de France et Charles-Quint continuaient leurs sanglantes rivalités; au dehors, Soli-

man II, fils de Sélim, attaquait la Hongrie, avec toutes les forces musulmanes; l'anarchie religieuse de l'hérésiarque de Wittemberg s'étendait de plus en plus en Allemagne, et menaçait la tranquillité de tous les États chrétiens. Adrien VI s'efforça de porter remède à ces trois calamités. Malheureusement, il ne réussit pour aucune. L'ambition de François I^{er} et de Charles-Quint ne voulait entendre à aucune proposition de paix. Il fut impossible au Pape de tourner contre l'ennemi commun de la chrétienté les forces que les deux princes rivaux voulaient employer l'un contre l'autre. Soliman, qui s'était déjà rendu maître de Belgrade (1521), vint, l'année suivante, assiéger la ville de Rhodes, que le grand maître des Hospitaliers, faute d'être secouru, fut obligé de rendre par capitulation, ainsi que l'île tout entière. Plus tard, Charles-Quint leur donna l'île de Malte (1530), où ils sont demeurés, jusqu'à l'extinction de l'ordre, sous le nom de chevaliers de Malte.

2. Impuissant à faire accepter son influence sur la politique générale de l'Europe, Adrien VI voulut du moins marquer son passage au Pontificat par une réforme intérieure du clergé et de la cour romaine, réforme salutaire, demandée depuis longtemps, et à laquelle les membres éminents du catholicisme travaillaient avec ardeur. Frappés des maux que la publication des indulgences avait enfantés, il s'attacha à en arrêter l'abus. Il défendit qu'on vendît les charges et les offices de la cour romaine, il modéra les taxes de la daterie, abolit les coadjutoreries, et n'omit rien pour que les emplois fussent toujours donnés aux plus dignes. Il avait coutume de dire : « Je veux orner les églises de prêtres, et non » les prêtres d'églises. »

3. Après la mort de Léon X, Luther sortit de sa retraite de la Wartbourg, plus enflammé que jamais pour la lutte. Charles-Quint, revenu en Espagne, était trop préoccupé de ses armements contre François I^{er} pour arrêter ce nouvel essor, et personne, en Allemagne, n'était assez fort pour faire exécuter l'édit de Worms. Le moine saxon resta donc seul maître du terrain; il fit de fréquents appels aux peuples et aux passions, et sa voix puissante trouva partout de l'écho. Ce n'est déjà plus seulement un prêtre hérétique, c'est un tribun. « Princes catholiques, s'écrie-t-il, la main de Dieu est suspendue sur vos têtes; la corruption se répandra sur vous;

» vous mourrez, votre puissance fût-elle au-dessus du Turc lui-même. Déjà votre récompense est arrivée; on vous tient pour des imposteurs et des fripons; on vous jugera d'après le rôle que vous jouez; le peuple vous connaît et le châtiment terrible que Dieu appelle *le mépris*, vous pressera de tous côtés; vous ne pourrez pas le détourner. Le peuple, lassé, ne supportera plus votre tyrannie et votre iniquité. Dieu ne le veut pas, le monde n'est plus le monde d'autrefois, où vous chassiez aux hommes ainsi qu'aux bêtes féroces. »

4. Ce fut peu de temps après ce nouveau manifeste qu'une nouvelle diète s'ouvrit à Nuremberg (novembre 1522). Le Pape y avait envoyé François Chérégat, évêque de Téramo, en qualité de nonce. Il lui donna des instructions où il ne dissimule pas les abus qui affligeaient l'Église. Sa parole est celle d'un pontife vigilant et sévère, qui ne craint pas de signaler le mal, parce qu'il se sent l'énergie et la volonté nécessaires pour y remédier. « Nous savons, » lui dit-il, que des excès ont eu lieu : des abus dans les choses spirituelles, la transgression des pouvoirs, des exemples déplorable ont quelquefois compromis l'honneur du Saint-Siège; nous le savons, et nous ne laisserons pas le scandale impuni. » Un aveu aussi noble devait valoir au souverain Pontife les sympathies de toutes les âmes honnêtes. Mais la majorité des membres de la diète était sous l'influence de la parole et des sarcasmes de Luther. Ils crurent trouver, dans ce langage généreux et loyal, la confirmation des griefs et des calomnies accumulés par le novateur contre la Papauté. L'assemblée de Nuremberg déclara qu'il n'y avait plus qu'un moyen de rendre la paix à l'Allemagne; c'était la convocation d'un concile national, où tous les partis seraient représentés. En attendant, elle promit de veiller au maintien de l'ordre; mais elle formula, en même temps, ses plaintes contre le Saint-Siège. C'étaient des remontrances fort dures et des prétentions exorbitantes, au nombre de plus de cent propositions, rédigées dans un esprit d'hostilité qui se trahissait à chaque ligne. Le Pape ne devait accepter ni le fond, ni la forme de ce traité. Mais Chérégat ne put en obtenir la révision; il repartit, accablé sous le poids d'une défaite. Luther avait triomphé. Adrien VI n'eut pas la force de supporter ce coup; il succomba à la douleur que lui

causèrent ces affligeantes nouvelles. Il mourut le 14 septembre 1523, à l'âge de soixante-quatre ans.

5. Son zèle ne s'était pas borné au gouvernement des différentes provinces de l'Europe catholique. Il apprit que les peuples d'Amérique demandaient des missionnaires. Il envoya des religieux de Saint-François d'Assise, pleins d'ardeur et de dévouement pour la propagation de la foi. Il voulut, de plus, donner à ces courageux apôtres une preuve de confiance et de sollicitude apostoliques. Une bulle pontificale ordonna que dans les Indes (c'est le nom qu'on donnait alors généralement au Nouveau-Monde), là où il n'y avait pas d'évêchés fondés, ou, s'il y en avait, dans les lieux où les évêques et leurs vicaires ne pourraient pas se rendre, les religieux spécialement délégués par leurs supérieurs auraient la faculté d'exercer la juridiction épiscopale, excepté dans les choses où le caractère d'évêque était absolument indispensable. Un privilège analogue avait déjà été accordé aux frères Mineurs, dans leurs missions, par une bulle de Jean XXII.

6. Tandis qu'en Allemagne, un moine hérésiarque, par ses déclamations fanatiques contre le libre arbitre, les bonnes œuvres, les sacrements, les pouvoirs spirituel et temporel, préparait la ruine de toute morale, de toute religion et de toute société, en Italie, Dieu suscitait plusieurs hommes apostoliques, qui, par leur zèle, et surtout par leur exemple, ranimaient dans le clergé et dans le peuple l'amour de la piété, la pureté des mœurs, la pratique de toutes les vertus. Saint Gaétan de Thienne, d'une illustre famille d'Italie, après avoir rappelé à leur ferveur primitive les confréries de l'*Amour-divin*, à Rome, et de *Saint-Jérôme*, à Vicence, fonda l'ordre des *Théatins*, ainsi appelé parce que l'évêque de Théate, Pierre Caraffa, en prit le premier l'habit. Les Théatins se proposèrent pour fins principales d'instruire le peuple, d'assister les malades, de combattre les erreurs contre la foi, de rétablir, parmi les laïques, la fréquentation des sacrements, de faire revivre dans le clergé l'esprit de désintéressement, de régularité et de ferveur, l'amour de l'étude, le respect pour les choses saintes, et l'esprit de la discipline ecclésiastique. Dans le même temps, saint Jérôme *Æmiliani*, noble Vénitien, créait, dans toutes les cités de la Lombardie, des établissements de charité, dotait des

hospitaux et se faisait le Vincent de Paule du xvi^e siècle. Il instituait la congrégation qui prit le nom de *Somasques*, du nom d'un village où elle prit naissance. Son but était de se vouer à l'éducation des enfants et à l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à la carrière ecclésiastique. Une institution du même genre était fondée à Milan par trois gentilshommes italiens : Antoine-Marie-Zacharie, Barthélemy Ferrari, et Antoine Morigia. Ils s'appelèrent *Barnabites*, du nom d'une église dédiée à saint Barnabé, qui leur fut donnée à desservir. Les bienheureuses Marguerite et Gentille de Ravenne établissaient alors l'institut des *Clercs réguliers du bon Jésus*, dans leur ville natale. L'Italie ne fut pas la seule terre qui produisit des personnes et des œuvres saintes. En Espagne, un vieux soldat, devenu berger, se fit, par son seul exemple, le fondateur d'un ordre de charité qui s'est propagé dans presque tous les États catholiques. Nous voulons parler de saint Jean de Dieu. Sous la direction du saint prêtre Jean d'Avila, dont l'Espagne admirait le talent oratoire, et qui mérita le surnom d'*apôtre de l'Andalousie*, saint Jean de Dieu commença à rassembler dans sa modeste demeure tous les pauvres et tous les malades indigents. Il leur prodiguait ses soins, quêtait et travaillait pour eux. L'exemple de la charité est toujours contagieux ; il réveille dans les cœurs les plus nobles instincts et les plus généreux sentiments. Les habitants de Grenade, témoins du zèle de Jean de Dieu, s'empressèrent de lui fournir tous les secours dont ses malades avaient besoin. Dans la distribution de ses aumônes, le saint ne connaissait pas ces distinctions odieuses qu'on établit trop souvent sur le caractère et la conduite des pauvres. L'archevêque de Grenade lui ayant reproché un jour d'avoir reçu dans son hôpital des vagabonds et des hommes de mauvaise vie, il se jeta à ses pieds, et lui dit : « Le Fils de Dieu est venu au monde pour le » salut des pécheurs ; nous sommes de même obligés de travailler » à leur conversion par nos soupirs, nos prières et nos exhorta- » tions. J'ai été infidèle à ma vocation, en négligeant ce devoir, » et j'avoue, à ma confusion, que je ne connais, dans mon hôpi- » tal, d'autre pécheur que moi-même, qui suis indigne de manger » le pain des pauvres. » Des imitateurs du saint se joignirent à lui et fondèrent le nouvel ordre des *Frères de la Charité* ou

Frères de Saint-Jean de Dieu. On ne les connaît, en Italie, que sous le nom de *Fate ben Fratelli*, ou, par abréviation, *ben Fratelli*, parce que, tout d'abord, ils demandaient l'aumône, à l'exemple de leur saint fondateur, en disant : « *Mes frères, faites-nous du bien pour l'amour de Dieu.* » A cette même époque, l'ordre de Saint-François présentait au monde un autre prodige de sainteté et de pénitence, dans la personne de saint Pierre d'Alcantara. Entré dans l'ordre des frères Mineurs, il se distingua bientôt des autres religieux par son zèle pour les humiliations, pour les veilles, pour le jeûne et pour les autres pratiques de la pénitence. Son union avec Dieu était si continuelle, que les objets extérieurs ne tombaient même pas sous ses sens. Il avoua à sainte Thérèse qu'il avait passé trois ans dans une maison, sans connaître les frères qui l'habitaient avec lui. L'amour de la retraite était, si l'on peut parler ainsi, sa passion dominante. Ne trouvant pas à se satisfaire au milieu d'une vie de communauté, il pria ses supérieurs de lui permettre d'aller vivre dans quelque couvent solitaire, où il pût se livrer exclusivement à l'exercice de la contemplation. On le mit dans le couvent de Saint-Onuphre, solitude située dans les rochers de la montagne de Lapa. Ce fut là qu'il composa son traité de *l'Oraison mentale*, qui fut regardé comme un chef-d'œuvre par sainte Thérèse, Louis de Grenade, saint François de Sales et le pape Grégoire XV. Il le fit bientôt suivre d'un autre traité, non moins excellent, intitulé : *De la paix de l'âme*, où il trace les règles de la vie contemplative et de la plus haute perfection. Après avoir pratiqué lui-même la pénitence dans ses plus rudes austérités, il forma le plan d'une congrégation religieuse qui suivrait la règle de saint François dans toute sa rigueur primitive. Les religieux qui s'associèrent à cette pieuse pensée prirent le nom de *Franciscains déchaussés*, ou de *l'Étroite observance de Saint-Pierre d'Alcantara*. Plus tard, directeur de sainte Thérèse, il l'encouragea dans son projet de réforme de l'ordre du Carmel, et la soutint, au milieu des difficultés et des obstacles de tout genre que la sainte eut à surmonter pour établir l'œuvre de Dieu. — Dans le même temps, sainte Angèle de Mérici instituait l'ordre des *Ursulines*, qui se vouèrent particulièrement à l'éducation des jeunes filles et se répandirent dans toute l'Europe catholique, où

elles s'attirèrent par leur dévouement et leurs vertus le respect universel. Telle était, au commencement du xvi^e siècle, la vie intérieure de l'Église de Jésus-Christ, contre laquelle Luther et ses adhérents accumulaient les calomnies et les blasphèmes.

§ 2. Pontificat de Clément VII (19 nov. 1523-25 sept. 1534).

7. Après la mort d'Adrien VI, Jules de Médicis, cousin de Léon X, fut placé sur le trône pontifical. Il inaugura son pouvoir en rendant ses bonnes grâces au cardinal Soderini, dont nous avons raconté la noire trahison. « En cette occasion, disent les » auteurs contemporains, le nouveau Pape se montra *clément*, de » nom et d'effet. » Les circonstances étaient difficiles, et Dieu réservait à de cruelles épreuves la grande âme de ce Pontife miséricordieux. La guerre désolait l'Italie ; la Réforme grandissait tous les jours. En 1524, les ordres de l'empire, assemblés de nouveau à Nuremberg, manifestèrent hautement leurs sympathies pour les innovations de Luther. Le nonce du Pape, homme d'un esprit ferme et habile théologien, s'aperçut bientôt des dispositions hostiles de la majorité ; il fut réduit à opposer aux décisions de la diète des protestations qui ne furent pas écoutées. Les princes catholiques d'Allemagne, effrayés, comprirent qu'ils avaient besoin d'employer toutes leurs forces pour résister. Trois d'entre eux, le duc Wilhelm, le duc Louis de Bavière et l'archiduc Ferdinand d'Autriche, se réunirent à Ratisbonne ; plusieurs évêques et archevêques vinrent les y trouver, et tous conclurent un traité d'alliance, dans le but de défendre les dogmes et le culte catholiques contre l'invasion du Luthéranisme. Mais ces efforts isolés devaient être impuissants. Avant de nous engager dans le récit des troubles de la Réforme pour ne plus l'interrompre, il nous faut donner succinctement la suite des événements politiques qui se succédaient autour de Clément VII, et l'entraînaient malgré lui à de lamentables catastrophes.

8. Dès l'an 1521, l'Italie avait été le principal théâtre de la guerre entre Charles V et François I^{er}. L'amiral français Bonivet, plus homme de cour qu'habile général, avait été chargé de combattre les Impériaux. Ceux-ci étaient commandés par le trop

célèbre connétable de Bourbon, qu'une injure personnelle avait rendu traître à sa patrie et à son roi. Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche*, servait en second, sous les ordres de l'amiral. Il paya de sa vie l'impéritie de son chef, au combat de Romagnano sur la Sésia (1521). Le connétable de Bourbon averti que Bayard, blessé, allait mourir, se rendit près de lui : « *J'ai grand pitié de vous*, lui dit-il, *vous voyant en ceste estat, pour avoir été si vertueux chevalier.* — Monseigneur, répondit le vaillant et fidèle capitaine, *ne faut avoir pitié de moi, mais de vous, qui estes armé contre votre roi, votre pays et votre foi.* » Quelques moments après, le héros expira, tenant ses yeux fixés sur la garde de son épée : sa forme lui rappelait le signe auguste de la religion chrétienne, dont il n'avait cessé de suivre exactement les lois, au milieu des hasards de la vie des camps. Le connétable de Bourbon se retira en pleurant. *Bienheureux*, disait-il, *le prince qui a un tel serviteur ! Et ne sçait la France ce qu'elle a perdu aujourd'hui.* Le spectacle de la fidélité à son Dieu et à son roi jusque dans les bras de la mort, émut le connétable, sans le changer. La vengeance est un sentiment qu'on n'assouvit jamais. Il fondit sur la Provence, dont Charles-Quint, habile à flatter les passions de ceux qui le servaient, lui avait fait espérer la royauté. Aix et Toulon tombèrent en son pouvoir ; puis il mit le siège devant Marseille. On ne s'attendait à aucune résistance. « *Trois coups de canon, disait le connétable, amèneront ces timides bourgeois à nos pieds, les clefs à la main et la corde au cou.* » Il changea bientôt de langage. La garnison, les bourgeois, les femmes mêmes rivalisèrent de constance et d'intrépidité. François I^{er} eut le loisir d'assembler une armée nombreuse sous les murs d'Avignon, et lorsqu'il s'avança vers Marseille, les Impériaux, déjà épuisés par les fatigues d'un siège de quarante jours, affaiblis par la disette et les maladies, se retirèrent précipitamment vers l'Italie. François I^{er} les y avait devancés ; Milan lui ouvrit ses portes et tout le duché se soumit, excepté Pavie. Clément VII, effrayé de la puissance prépondérante de Charles-Quint, avait cru devoir prendre parti pour son rival. Les succès de François I^{er} furent donc accueillis avec joie à la cour du Pontife ; mais ils ne devaient pas être de longue durée, et Rome était réservée à souf-

frir, plus que toute autre ville, des revers de la France. Bonnivet conseilla à son maître le siège de Pavie. Cependant le connétable de Bourbon arrivait avec un renfort de douze mille Allemands qu'il avait levés à ses propres frais. La prudence faisait une loi de la retraite ; mais l'âme chevaleresque de François I^{er} aurait considéré comme un déshonneur de reculer devant un vassal rebelle : il s'élança à sa rencontre. Cette généreuse témérité valut à nos armes une des défaites les plus lamentables dont notre histoire ait eu à enregistrer le souvenir. L'armée détruite, le roi lui-même fait prisonnier, telles furent les conséquences de la désastreuse journée de Pavie, après laquelle François I^{er} écrivit à sa mère le mot célèbre : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur. » Transporté à Madrid, le roi captif n'obtint de son rival la liberté, qu'après avoir signé un traité par lequel il renonçait à ses droits sur l'Italie, cédait la Bourgogne à l'empire, donnait ses deux fils en ôtage, promettait de faire droit aux prétentions du connétable de Bourbon, et de s'allier, par un double mariage, à la famille de Charles-Quint.

9. Après les ratifications en bonne forme de ce traité honteux, François I^{er} fut libre ; il partit, bien décidé à ne pas exécuter des conditions imposées par la force, et que la nécessité l'avait seule contraint à souscrire. Les états de Bourgogne, convoqués à l'effet de délibérer sur le traité de Madrid, répondirent : « Si Votre Ma-
 » jesté persistait à vouloir nous livrer à une domination étrangère,
 » nous défendrions nous-mêmes notre province, jusqu'à notre
 » dernier soupir, et nous mourrions Français. » L'Europe entière applaudit à ce noble langage. Le pape Clément VII, le roi d'Angleterre Henri VIII, les républiques de Venise, Gênes, Florence et Milan formèrent avec la France, contre Charles-Quint, une alliance qui prit le nom de *Ligue sainte*, parce que le Pape en faisait partie. Fidèle aux véritables traditions de la politique italienne, le souverain Pontife comprenait que la liberté de la Péninsule était perdue si le jeune empereur, déjà maître de Naples, s'emparait encore du Milanais, que lui livrait le traité de Madrid. Cette considération déterminait sa conduite politique en cette circonstance.

10. La colère des Impériaux tomba d'abord sur l'Italie. Dix

mois entiers Milan fut abandonnée à la barbarie des Espagnols. Dès qu'on sut en Allemagne que ces riches provinces étaient ainsi livrées au pillage, quinze mille réformés allemands passèrent les Alpes, sous la conduite de Georges Frondsberg, luthérien furieux, qui portait à son cou une chaîne d'or, « destinée, disait-il, » à étrangler le Pape. » Le connétable de Bourbon et Leyva conduisaient ou plutôt suivaient cette armée de brigands. Elle se grossissait, sur sa route, d'une foule d'aventuriers. Elle prit son chemin par Ferrare et Bologne ; elle fut sur le point d'entrer en Toscane, et une partie ne jurait plus que par *le sac glorieux de Florence*. Mais l'hérésie les entraîna vers Rome, dont le connétable leur promit le pillage. L'assaut fut livré avec fureur. Bourbon y perdit la vie ; mais ses soldats ne le vengèrent que trop. Maîtres enfin de la ville pontificale, ils ne firent pas de quartier, et le premier jour, huit mille Romains, qui demandaient la vie à genoux, furent massacrés. « Jamais peut-être, dans l'histoire du » monde, dit M. de Sismondi, une plus grande capitale n'avait été » abandonnée à un abus plus atroce de la victoire ; jamais une » puissante armée n'avait été formée de soldats plus féroces et » n'avait plus effroyablement secoué le joug de toute discipline. » Ce n'était pas assez qu'on vît, livrée à la rapacité des soldats, la » totalité des richesses sacrées et profanes que la piété des peuples, » ou leur industrie, avait rassemblées dans la capitale du monde » chrétien ; les personnes mêmes des infortunés habitants furent » également livrées aux caprices et à la brutalité de la soldatesque : » ceux à qui on soupçonnait des richesses cachées étaient mis à la » torture. On en obligeait, par des tourments, à signer des billets, » et à épuiser la bourse des amis qu'ils pouvaient avoir dans les » pays étrangers. Un grand nombre de prélats succombaient à ces » souffrances. Après s'être rachetés, beaucoup d'autres, pour » s'être crus délivrés de toute attaque, étaient contraints de se ra- » cheter encore, et moururent de ces violences, de leur affliction » ou de leur effroi. On voyait des soldats allemands, dans la » double ivresse du sang et du vin, promener sur des ânes des » évêques en habits pontificaux, traîner les cardinaux dans les » rues, les charger d'outrages et de coups. L'avidité enfonçait les » tabernacles, mutilait les chefs-d'œuvre des arts. La bibliothèque

» du Vatican fut saccagée ; les places ou les églises de Rome
» étaient un marché où les soldats vendaient les dames romaines
» et les chevaux ; et ces excès épouvantables, qui se commettaient
» même dans les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, asile
» vénéré sous Alaric, ce pillage qui, sous Genséric, n'avait duré
» que quatorze jours, durèrent, sans se ralentir, pendant deux
» mois. » Le vestiaire des souverains Pontifes était tombé aux
mains de ces furieux. Ils se revêtent des habits sacrés, s'assemblent dans le lieu des conclaves et y procèdent à une élection ridicule. Après avoir déclaré Clément VII déchu de la Papauté, ils élisent solennellement le moine apostat Luther, en qualité de vicaire de Jésus-Christ. Etrange contradiction ! Ils croyaient ne pouvoir mieux honorer l'auteur de la Réforme qu'en lui conférant, par dérision, une dignité qu'il avait rendue le principal objet de ses satires !

11. Pendant ces scènes de désolation et d'horreur, Clément VII était renfermé dans le château Saint-Ange, son dernier asile. Il se trouva bientôt si étroitement resserré qu'il fallut songer à une capitulation. L'archevêque de Capoue signa, le 5 juin 1527, au nom du malheureux Pontife, un premier traité qui renfermait les conditions suivantes : 1° Payer comptant cent mille ducats d'or ; 2° remettre, en forme de dépôt, le château Saint-Ange, entre les mains des officiers de l'empereur ; 3° livrer aux Impériaux les villes d'Ostie, de Civita-Vecchia, de Citta di Castello, de Parme et de Plaisance ; 4° rester prisonnier jusqu'au paiement de la somme promise. Il était impossible à Clément VII d'exécuter aucune de ces conditions. Les gouverneurs refusèrent de rendre les places confiées à leur garde. Le trésor pontifical était complètement épuisé, et le Pape fut obligé de demeurer captif. La peste mit le comble à tant de désastres ; de Rimini elle gagna le château Saint-Ange, et Clément VII était exposé aux dangers de ce fléau plus terrible encore que la guerre. Il réussit à s'échapper de sa prison, déguisé en marchand. Tous les malheurs semblaient se réunir pour l'accabler à la fois. Les ennemis de Médicis profitèrent de la situation de Rome pour chasser de Florence la famille du Pape. Cette défection lui causa une vive douleur : il comprit que, pour éviter des extrémités plus fâcheuses encore, il fallait se rapprocher

des Espagnols vainqueurs. Le 26 juin 1529, il conclut un accommodement avec Hugues de Hunyade, qui commandait les Impériaux. La puissance de Charles-Quint, affermie d'ailleurs par la *Paix des dames*, conclue à Cambrai, avec François I^{er}, toucha alors à son apogée : outre les provinces de l'empire, il domina l'Italie depuis les Alpes jusqu'à la Méditerranée. Le 24 février 1530, le Pape le couronna empereur à Bologne. Mais Clément VII ne pouvait voir longtemps, d'un œil indifférent, l'accroissement de cette immense puissance qui mettait en péril l'équilibre de l'Europe et surtout les intérêts de l'Eglise. Il voulut encore essayer de peser de son influence politique dans la balance du monde. Il se tourna donc vers la France, et eut une entrevue à Marseille avec François I^{er}. Ce retour vers la politique de ses prédécesseurs dans des circonstances aussi périlleuses était de l'héroïsme. Mais Charles-Quint était un adversaire trop puissant pour que toutes ces tentatives ne vinssent pas échouer contre les ressources de son génie. D'ailleurs, la réforme luthérienne devenait de jour en jour plus menaçante, et Clément VII ne put en arrêter le torrent dévastateur.

12. A côté de la ligue catholique qui s'était formée à Ratisbonne contre les nouveaux sectaires, une alliance des princes luthériens avait eu lieu à Torgau (1526). Le landgrave Philippe de Hesse, le nouvel électeur de Saxe, Jean-le-Constant, les duchés de Mecklembourg, d'Anhalt, la Prusse, les villes de Brunswick et de Magdebourg y avaient pris part. Les principes de Luther avaient des conséquences que leur auteur eût voulu désavouer. Nous avons déjà parlé des excès de Carlostadt à Wittemberg. Chaque jour, ce fanatique mettait de sa main le feu aux livres d'études que les écoliers lui apportaient de toutes parts, sous prétexte que la *Bible* devait désormais être l'unique lecture du genre humain. La populace dansait autour de ces autodafés, dignes des Vandales. Ivre de licence, elle suivait alors le sectaire, qui la conduisait au pillage des églises et des monastères. — Des scènes du même genre se passèrent à Zwickau, où un illuminé, Nicolas Storck, se mit à la tête d'une troupe de fanatiques, qui rejetaient l'autorité de Luther et commençaient à appliquer les principes d'indépendance proclamés par le moine saxon, en secouant le

joug qu'il avait voulu leur imposer. Ils rejetaient le baptême des enfants, dont ils ne trouvaient pas, disaient-ils, de trace dans l'Écriture. Leur chef les conduisit à Wittemberg, où il soutint sa doctrine, prétendant que le baptême des enfants était inutile; qu'il devenait dès lors indispensable de rebaptiser les adultes auxquels l'Église catholique n'avait pu conférer un sacrement valide avant qu'ils eussent l'âge de raison. Cette doctrine leur valut le nom d'*anabaptistes*, auquel ils donnèrent la plus sanglante illustration par leurs désordres. Mélanchton, le disciple chéri de Luther, hésita quelque temps entre l'autorité de son maître et celle des nouveaux sectaires. Les objections de Storck lui parurent assez graves pour qu'il étudiât avec soin la question du baptême des enfants; les textes de l'Écriture sainte ne lui fournirent pas sur ce point les éclaircissements qu'il cherchait; il fût donc devenu lui-même anabaptiste, si les excès de ces visionnaires ne l'eussent bientôt dégoûté de leur doctrine. Luther fut impuissant à rétablir l'ordre dans son camp divisé. Vainement il écrivit aux chefs des anabaptistes, pour les engager à la modération, et leur rappeler, comme il le disait, « la nécessité d'éprouver les esprits. » Il se crut alors en droit « de donner sur le *muséum* des visionnaires; » et il essaya contre eux cette violence de langage et ces prédications populaires qui lui avaient si bien réussi contre le catholicisme. Mais il est plus facile de lancer les esprits dans les voies révolutionnaires que de les arrêter sur cette pente rapide. Quand il cherchait à faire prévaloir son opinion, on lui répondait qu'il avait enseigné lui-même à ne reconnaître d'autre autorité que celle de l'Évangile. S'il voulait s'appuyer sur l'Évangile, on lui répondait qu'il avait enseigné lui-même que chacun était libre d'interpréter le texte sacré. La liberté, qu'il avait déchaînée dans le monde, retournait ses forces contre lui. Cependant il ne tarda pas à reprendre courage, et, ne pouvant enrayer le mouvement qu'il avait imprudemment provoqué, il n'hésita pas à se mettre à sa tête. Pour faire diversion au courant des idées, et sans doute aussi pour satisfaire les honteuses passions qui s'agitaient dans son sein, il commença à déclamer avec fureur contre les vœux monastiques. Ses sermons, ses lettres, ses pamphlets, dont toute l'Allemagne se vit bientôt inondée, tous composés sous cette ins-

piration, flattaient les plus vils instincts et remuaient les masses ignorantes. On rougirait de reproduire les arguments par lesquels il combattait le vœu de chasteté et la loi du célibat ecclésiastique. On conçoit facilement le succès que durent avoir de semblables thèses, Luther avait pour complices toutes les passions, toutes les cupidités, tous les vices. « Le temps est venu d'anéantir à jamais » des vœux contre nature ; le temps est venu, s'écriait-il, de sévir » avec toute la rigueur des lois contre ceux qui les font, et de détruire les couvents, les abbayes, les prieurés, les monastères, » pour que de pareils vœux ne se renouvellent plus à l'avenir. » La réforme, on le voit, était radicale. Les mauvais instincts ne transigent pas avec ce qui comprime leur essor.

13. A toutes les époques, il s'est trouvé, même parmi les ordres religieux, des hommes indignes de leur vocation, que l'abus des grâces amenait insensiblement à l'apostasie. Membres gangrenés qu'il faudrait retrancher impitoyablement d'un corps que flétrissent leur inconduite et leur immoralité. L'éloquence de Luther devait avoir un écho retentissant dans tous ces cœurs criminels. Le scandale fut poussé à son comble. Les religieux désertaient les couvents pour contracter des unions sacrilèges. Carlostadt se maria solennellement à Wittemberg, et la foule des sectaires applaudit à cette infamie comme à une action héroïque qui réhabilitait la liberté humaine. Les passions soulevées ne raisonnent plus. Luther convenait, avec ses familiers, que ce débordement des appétits sensuels « corrompait étrangement la bonne odeur de l'Évangile. » Mais comme il se promettait d'en profiter personnellement plus tard, il se garda bien de lutter sérieusement contre lui et continua à diriger ses attaques contre le sacerdoce catholique. « La » prêtraille, les diseurs de messe méritent la mort tout autant » qu'un blasphémateur public qui maudirait Dieu et ses saints » dans la rue. » On croirait entendre les cris de mort anticipés des révolutionnaires de 1793.

14. On était bien loin du temps où le pape Léon X, abusé sur le caractère du réformateur, traitait cette question « d'une simple » querelle de moines. » Les idées avaient marché depuis, et le peuple commençait à intervenir violemment dans ces scandaleux débats. Ce nom de *liberté*, qui semble créé pour enfanter sur la

terre toutes les révolutions, bouleversait toute l'Allemagne. Érasme nous a laissé un portrait frappant de la physionomie des sectaires : « Je les vois, dit-il, au sortir de leurs prêches, la fureur » peinte sur le visage, les regards farouches, comme enivrés des » discours sanguinaires qu'ils viennent d'entendre. Cette race » évangélique ne respire que les combats et ne demande d'autres » arguments que les armes. » L'incendie et la guerre parcoururent bientôt les plus riches provinces de la Germanie, les bords du Rhin, la Saxe, la Thuringe et la Souabe. Un nom venait de surgir tout à coup, au milieu de la fermentation générale, et ce nom apparut bientôt, écrit en caractères de sang, sur les ruines des châteaux, des églises et des abbayes, c'était celui de Thomas Munzer, chef de la secte des *anabaptistes conquérants*. Luther, dans son livre de la *Liberté chrétienne*, répandu par milliers dans les campagnes, avait disposé tous les esprits à la révolte, le nouveau prophète donna des armes à l'insurrection et l'organisa comme une guerre sainte. Thomas Munzer était né à Zwickau, dans les dernières années du xv^e siècle. Successivement vicaire dans sa ville natale, puis curé de Mulhouse, il déguisa sous l'extérieur mortifié d'un pénitent, et sous les apparences les plus austères, une ambition sans bornes et une haine profonde contre toute supériorité hiérarchique et sociale. Aussitôt que Luther eut fait entendre en Allemagne une parole de révolte contre le Saint-Siège et l'Église catholique, Munzer se fit remarquer par son ardeur et son fanatisme à embrasser les nouvelles doctrines. Dépassant bientôt son maître, il prétendit renverser l'ordre de la société, en prêchant un système d'égalité et d'indépendance politique beaucoup plus à la portée des paysans que l'égalité et l'indépendance spirituelles du moine saxon. Abolir tout pouvoir, détruire tous les gouvernements, telle était sa formule, dans le sens le plus large où l'aient pu jamais entendre les socialistes modernes les plus avancés. Il n'y eut qu'un cri d'indignation dans les cours d'Allemagne, quand on entendit le retentissement de ces théories subversives. Les princes acceptaient volontiers, à leur bénéfice, la croisade de Luther contre le clergé, les couvents et les biens ecclésiastiques. Ils se tenaient prêts à en recueillir les dépouilles et à enrichir leurs trônes des ruines des autels. Mais quand le flot

révolutionnaire menaçait de déborder jusque sur eux, quand trente mille paysans, les armes à la main, secouaient leur joug, démolissaient leurs forteresses, abattaient leurs remparts, égorgeaient leurs soldats, pillaient leurs trésors et proclamaient la déchéance de toutes les souverainetés du monde, pour élever à leur place ce qu'ils appelaient le *règne de Dieu*, l'épouvante pénétrait dans leurs conseils, et ils sommaient Luther d'opposer une digue au torrent que ses fureurs avaient déchaîné. Le réformateur essaya timidement d'abord des avis de modération et de prudence qui ne furent même pas entendus. Sa voix se perdait dans la tempête; comme tous les chefs révolutionnaires, il avait un pouvoir de destruction immense, il n'en avait aucun pour pacifier. Le bannissement et la proscription de Munzer, auxquels il prêta la main, de concert avec les princes allemands, ne réussit qu'à donner une nouvelle force à l'insurrection. Le fougueux anabaptiste passa pour un martyr de la liberté et une victime de la tyrannie des souverains. De son exil, il composa, en trente articles, une sommation adressée par les paysans aux princes de l'Empire, dans laquelle il réclamait l'exemption de tout impôt, l'abolition des justices seigneuriales, la suppression des dîmes et des redevances de toute nature, le droit, pour chaque paroisse, d'élire et de destituer à son gré les ministres de la parole évangélique. Pour donner à ses griefs plus de poids, Munzer eut soin de les rédiger tous avec des textes extraits des ouvrages de Luther. En quelques semaines, ce mémoire incendiaire fut colporté dans toutes les campagnes, où il reçut l'adhésion des multitudes fanatisées. Il fut ensuite remis à Luther lui-même, avec prière de le faire souscrire aux princes. Comme il était facile de le prévoir, cette démarche n'eut aucun succès, et les hypocrites flatteries que le Réformateur adressa aux paysans, en cette occasion, prouvèrent une fois de plus son impuissance. Un cri de guerre, poussé avec un effroyable enthousiasme par tous les sectaires, répondit aux vaines déclamations de Luther. Munzer se fit donner le surnom de « Gédéon, envoyé de Dieu pour rétablir par l'épée le royaume de Jésus-Christ. » A sa voix, la populace de Mulhausen, en Franconie, chassa ses magistrats et improvisa une sorte de république dont le prophète fut le chef. Une armée de trente mille sectaires, gros-

sie par tous les aventuriers auxquels des troubles de ce genre promettaient l'impunité de leurs crimes et la facilité d'en commettre de nouveaux, se mit sous sa conduite et organisa une guerre de pillage, brigandage sanglant, où les cruautés les plus horribles et les violences les plus inouïes furent à l'ordre du jour. Luther n'hésita plus alors à appeler sur ces insensés, dont il avait exalté les coupables espérances, toute la rigueur des supplices. Il écrivit aux princes d'Allemagne pour les supplier d'en finir avec l'émeute, et de ne pas pousser plus loin la douceur dont ils avaient usé jusque-là. « Tant qu'il restera une goutte de sang dans vos veines, » leur dit-il, pourchassez comme des bêtes fauves et assommez » comme des chiens enragés, ces paysans maudits, vendus corps » et âme à Satan. » C'était là un rôle profondément politique peut-être, mais à coup sûr aussi infâme qu'il était habile, et tout le sang versé dans cette guerre désastreuse retombe sur la mémoire du Réformateur, qui voue à la vindicte publique des milliers de fanatiques, auxquels il a mis lui-même les armes à la main.

15. Cependant le mal était pressant, des essais de transaction auraient échoué contre le mouvement populaire qui soulevait ces masses allemandes, d'autant plus difficiles à calmer qu'elles le sont davantage à émouvoir. Les princes profitèrent habilement de la faute que Luther venait de commettre pour rejeter sur lui toute l'impopularité de la guerre qu'ils allaient entreprendre et qu'ils étaient résolus de poursuivre jusqu'à la destruction complète des révoltés. Quand on songe à tous les fléaux que versa sur le monde cette hérésie du protestantisme, la plus désastreuse peut-être de toutes les annales de l'histoire ecclésiastique ; quand on voit son berceau souillé de sang, sa naissance signalée par tant de crimes, ses progrès marqués par tant de ruines ; quand on suit pas à pas la conduite de son auteur, quand on considère cette duplicité, dont les résultats ensanglantèrent sa patrie, cet orgueil et cette ambition insatiables qui sacrifient le repos du monde à la passion d'une gloire insensée ; quand on pénètre dans les secrets replis de cette âme, où toutes les cupidités, toutes les hontes, toutes les basses convoitises s'étaient donné rendez-vous, on ne comprend pas l'aveuglement des intelligences pour lesquelles Luther est encore un prophète, un apôtre envoyé de Dieu. L'histoire à la main, le

doute, l'hésitation ne nous paraissent pas possibles ; rien de tout cela ne ressemble à l'Évangile, quoique ce nom sacré ait été constamment profané par les sectaires, qui prétendaient couvrir leurs excès et leurs désordres de l'autorité de ce livre divin. En 1522, Luther écrivait : « Partout le peuple se soulève ; il a enfin ouvert » les yeux, il ne veut plus se laisser opprimer par la violence. » En 1526, l'homme du peuple, le héros des multitudes, a changé de langage : « Le peuple est un tigre qu'il faut enchaîner, une » bête féroce qu'il faut exterminer sans trêve ni relâche. » Singulière destinée de ce moine apostat, dont les contradictions mêmes sont autant de triomphes ! En 1522, le peuple obéit à sa voix, qui le pousse à la révolte ; en 1526, les princes répondent à son appel et se lèvent pour anéantir l'insurrection qu'il a proclamée lui-même. Mais s'il put, durant sa vie, se féliciter, dans son farouche orgueil, de ces sanglants succès, l'histoire et la postérité y trouvent autant de sujets d'opprobre dont jamais on ne saurait laver sa mémoire. Le landgrave Philippe de Hesse, Henri, duc de Brunswick, et Georges, duc de Saxe, avaient réuni une armée formidable. Ils vinrent fondre sur les bandes de Munzer à Mulhausen. La résistance désespérée des paysans et leur fanatisme, qui les empêchait de faire des prisonniers, attirèrent sur eux des représailles terribles, et le combat fut un des plus sanglants, relativement au nombre d'hommes qui y prirent part. A la fin du jour, les paysans décimés s'enfuirent dans toutes les directions, abandonnant Munzer presque seul sur le champ de bataille (15 mai 1525). Il parvint à se réfugier à Francknau, où il se cacha quelque temps. Mais sa retraite fut découverte, et il fut amené captif à Mulhausen, où on instruisit son procès. Il fut condamné à avoir la tête tranchée. En présence de la mort et des jugements de Dieu, la foi catholique, qu'il avait abandonnée, se réveilla dans son âme. Le souvenir de ses crimes et les terreurs de l'éternité ouvrirent son cœur aux remords. Il abjura les doctrines perverses qui avaient fait le malheur de sa vie, et protesta qu'il voulait mourir en fils soumis et repentant de l'Église qu'il avait si violemment combattue. Ce fut dans ces sentiments qu'il monta sur l'échafaud (décembre 1525), confiant dans la miséricorde inépuisable du Dieu qui, en mourant, priait pour ses bourreaux.

16. La popularité de Luther périt sur l'échafaud de Mulhausen. Désormais il sera l'homme des princes, des lettrés, des familiers intimes qui lui forment comme une cour; son rôle est interverti et il n'exercera plus cette influence immédiate sur les multitudes dont les premières années de la Réforme avaient offert tant d'exemples. Cette nouvelle phase de la vie du moine apostat se révèle par des tentatives réitérées de pacification. Dans le camp où il venait d'entrer, on avait besoin d'ordre, et on s'adressait à lui pour en faire. Le clergé catholique était ruiné; ses possessions étaient au pouvoir des princes; la juridiction épiscopale était supprimée, toutes les croyances étaient libres, toutes les lois religieuses abolies. Mais on ne fait pas subitement disparaître une organisation séculaire sans la remplacer par une forme quelconque de gouvernement. Sous peine d'ouvrir la porte à toutes les anarchies, à toutes les extravagances, à tous les désordres, il fallait reconstituer un pouvoir. Les théories du Réformateur allaient donc recevoir en pratique un démenti formel. Il avait établi toute sa doctrine sur le principe fondamental de la liberté individuelle la plus large et la plus illimitée; il avait, en conséquence, détruit le sacerdoce catholique, comme une usurpation sacrilège, au profit de quelques-uns, du ministère religieux, qui, selon lui, appartenait également à tous. Maintenant il va être condamné à instituer lui-même des ministres luthériens, auxquels il conférera une sorte de sacerdoce. Il avait, dès les premiers jours de sa révolte contre l'Église, solennellement brûlé sur la place publique de Wittemberg, un exemplaire du droit canonique, pour protester énergiquement que, dans sa pensée, la législature de l'Église était un arsenal de tyrannie dont il fallait délivrer les consciences, un joug intolérable qui pesait depuis trop longtemps sur les peuples, et qu'il aurait la gloire de briser à jamais. Maintenant il va être condamné à substituer ses propres lois à celles que l'antiquité des traditions, l'autorité des plus saints pontifes, la double consécration du temps et de la vertu avaient rendues aussi chères que vénérables. Il lui faudra improviser arbitrairement des règles auxquelles toute autorité manquera, des institutions qui n'auront aucune racine dans le passé et aucune force contre les résistances de l'avenir. Enfin Luther, par un calcul se-

cret des plus viles passions, avait ébranlé les fondements mêmes de la société, en sapant les bases sacrées du mariage. Il importait d'arrêter le progrès de ces doctrines immondes, qui menaçaient l'Europe des hontes brutales de la polygamie musulmane. Le landgrave Philippe de Hesse, qui venait de triompher à Mulhausen, imposa aux luthériens l'obligation de se réunir à Hambourg (octobre 1526), pour y traiter ces questions de concert et leur donner une prompte solution. Luther ne parut point à ce synode, dont il laissa la direction à l'un de ses plus ardents disciples, l'apostat Lambert, d'Avignon, qui avait l'un des premiers quitté l'ordre des Minimes, où il avait fait profession, pour suivre le Réformateur allemand. Ce fut dans cette assemblée que le luthéranisme reçut son organisation définitive, telle à peu près qu'il l'a conservée depuis. Le landgrave, qui voulait une législation, une hiérarchie quelconque, accepta sans restriction celles qu'on lui présenta, déclarant seulement qu'une fois promulguées, il tiendrait rigoureusement à leur exécution. Luther lui-même, par le besoin incessant d'agitation et de mouvement qui dévorait son âme, mit à propager le corps de doctrines arrêté à Hambourg et à soutenir la constitution nouvelle, toute l'énergie de son caractère et l'éloquence de son fougueux génie. Il fit parcourir les campagnes par des *prédicateurs évangéliques*, comme il les appelait, qui allaient partout arracher les peuples au joug de l'Église. Ils répandaient, parmi les populations, un formulaire composé par Mélanchton, qui résumait en quelques pages tous les dogmes nouveaux, et, comme moyen plus actif de propagande, Luther rédigea lui-même un *petit* et un *grand catéchisme*, que l'on devait mettre entre les mains des enfants.

Cependant tous ces mouvements avaient révolutionné l'Allemagne. On songea à convoquer une diète impériale à Spire (1526). Charles-Quint était engagé dans les embarras de sa longue guerre avec la France. Son frère, l'archiduc Ferdinand, lieutenant des troupes impériales en Hongrie, avait peine à défendre ces riches provinces contre les armes victorieuses de Soliman. Les circonstances étaient donc favorables aux princes luthériens. Ils en profitèrent à la diète, et les malheurs publics qui frappaient l'empire vinrent au secours de leurs exorbitantes prétentions. On n'avait

ni le pouvoir, ni la volonté de se créer des difficultés intérieures quand on se trouvait de tous côtés tant d'ennemis sur les bras. Pour couper court à toutes les récriminations on convint de laisser les choses dans le *statu quo*, et de réserver à l'avenir la solution des difficultés dont il était actuellement impossible de s'occuper. Tel fut le sens de la fameuse concession de la diète de Spire, ainsi conçue : « Jusqu'à la tenue du concile œcuménique, » chaque puissance fera, quant à l'édit de Worms, ce qu'elle » jugera convenable et restera responsable de sa conduite devant Dieu et devant l'empereur. » On s'occupa ensuite de former une ligue défensive contre les Turcs. On obtint, à ce sujet, les plus belles promesses ; elles furent inutiles, car on apprit, en même temps, la nouvelle de la défaite et de la mort de Louis, roi de Hongrie, dont l'armée venait d'être détruite par Soliman dans les marais de Mohacz (29 août 1526). Un pareil désastre réveillait au cœur de l'Allemagne les vieux instincts de nationalité et de foi qui avaient enfanté les croisades. Mais Luther et Mélanchton avaient déclaré qu'ils « aimaient mieux le sultan que le Pape. » Ils travaillèrent de toute leur énergie à étouffer ces nobles élans. « La parole et l'œuvre de Dieu, disaient-ils, n'ont pas besoin de » défenseurs armés ; elles suffisent, par leur seule puissance, à se » maintenir contre toutes les attaques de leurs ennemis. » Les Turcs profitèrent de l'inaction des princes chrétiens et des secrètes sympathies que le luthéranisme professait pour eux. Soliman s'était avancé jusque sous les murs de Vienne qu'il avait investis avec une armée formidable. La garnison et la bourgeoisie de cette capitale, réduites à leurs propres ressources, firent des prodiges de valeur, et réussirent, pour cette fois, à protéger l'Europe contre l'invasion musulmane. Le danger était imminent. Une nouvelle diète s'assembla à Spire (1529). Les princes luthériens y parurent beaucoup plus empressés à maintenir les prérogatives de leur nouvelle secte, qu'à prendre des mesures capables de repousser l'ennemi commun. L'esprit de parti, toujours aveugle et égoïste, ne transige jamais. Les catholiques, s'inspirant des sentiments d'un vrai patriotisme et s'élevant au-dessus des misérables considérations d'amour-propre et de vanité personnelle, proposèrent alors un moyen terme qui devait, selon eux, réunir tous

les suffrages. C'était, à quelques expressions près, la déclaration admise deux ans auparavant par la diète précédente. « L'édit de » Worms, était-il dit, sera maintenu obligatoire pour les états qui » l'ont observé jusqu'à ce jour. Les autres seront libres de conti- » nuer à admettre les doctrines nouvelles jusqu'à la tenue du » prochain concile général. Cependant, pour éviter des discordes » intestines, on s'abstiendra de prêcher publiquement contre le » sacrement de l'autel; on n'abolira point la messe, on n'empê- » chera personne de la célébrer ou de l'entendre. » A ces paroles, dictées par un esprit de modération et d'équité incontestables, le parti luthérien se leva en masse, et *protesta* unanimement qu'on voulait opprimer les consciences et étouffer la vérité évangélique. « La messe est une idolâtrie condamnée en mille endroits par les » saintes Ecritures. C'est notre devoir et notre droit de renverser » les autels de Baal. » Leur protestation écrite et signée fut envoyée sur-le-champ à Bologne pour y être mise sous les yeux de Charles-Quint. Ce fut en cette occasion que les luthériens prirent pour la première fois le nom de *Protestants*, qu'ils ont gardé depuis. Les victoires de Charles-Quint en Italie et en France venaient d'amener la conclusion du traité de Cambrai avec le pape Clément VII et le roi François I^{er}. L'empereur pouvait parler en maître, il le fit. La députation luthérienne fut fort mal accueillie, l'empereur ne voulut point recevoir leur protestation. « Les catholiques pas » plus que vous, dit-il aux députés, ne veulent agir contre leur » conscience et contre leur foi. Nous attendons la solution paci- » fique et régulière des difficultés survenues en Allemagne de la » décision d'un concile général qui s'assemblera aussitôt que les » circonstances pourront le permettre. D'ici là, nous voulons que » les états se conforment strictement aux conclusions prises par la » diète. » Les députés, fiers de prouver leur indépendance en présence du plus puissant souverain du monde, déposèrent une protestation en forme contre la sentence impériale. Charles-Quint, pour toute réponse, les fit jeter en prison. Toutefois, il les relâcha quelque temps après, en fixant, pour l'année suivante, une autre diète à Augsbourg, à laquelle il promit d'assister en personne.

17. L'intervalle fut rempli par la discussion qu'on a appelée des *sacramentaires*, entre Zwingle, Œcolampade et Luther.

Zwingle, expliquant les paroles de l'institution de l'Eucharistie, prétendait que les mots : *Hoc est corpus meum*, voulaient dire : *Ceci signifie mon corps*. Œcolampade voulait que le mot *corpus* fût pris au sens figuré, et n'indiquât pas une présence réelle. La doctrine de l'Eglise catholique est que les paroles de J.-C. ont le sens littéral et produisent réellement ce qu'elles signifient : en sorte qu'après la consécration du pain, faite par ces mots : *Hoc est corpus meum*; *ceci est mon corps*, il n'y a plus de pain sur l'autel, mais le corps de Jésus-Christ sous l'espèce du pain. C'est là ce qu'on appelle, en théologie, le dogme de la *Transsubstantiation*. Luther rejetait le dogme catholique, et il ne voulait pas davantage admettre l'interprétation arbitraire de Zwingle et d'Œcolampade. Il écrivit donc, avec sa fureur habituelle, pour soutenir un système intermédiaire, celui de la *Consubstantiation*. Il disait que le corps de Jésus-Christ est avec le pain dans le sacrement de l'Eucharistie (*In pane, sub pane, cum pane*). Zwingle répondit en démontrant que, si l'on devait s'en tenir au sens littéral, la doctrine catholique de la *Transsubstantiation* était seule admissible; et que si, comme Luther, on admettait un sens figuré (*Ceci est mon corps*, signifiant : *Ceci renferme mon corps*, ou : *Ce pain est uni avec mon corps*), il demandait en quoi sa métonymie était moins solide que la synecdoque de Luther : « Vous vous écriez, dit-il, que » nous sommes des hérétiques qu'on ne doit pas écouter, vous » jetez l'interdit sur nos livres, vous provoquez les autorités à » s'opposer à nos doctrines. Le Pape en a-t-il agi autrement lorsque la vérité a voulu lever la tête ? » L'*ecclésiaste de Wittemberg* avait peu de choses à répondre à cet argument. Il avait déclamé contre la tradition; il fut obligé d'avoir recours à elle, en dépit de ses théories de libre examen. « L'article de la consubstantiation, écrivait-il à Albert de Prusse, n'est pas un dogme » inventé par les hommes; il est fondé sur l'Évangile, sur des » paroles claires, irréfragables; il a été uniformément cru et con- » servé, dès l'origine de l'Eglise chrétienne, dans le monde entier, » jusqu'à cette heure, comme le prouvent les œuvres des saints » Pères de la langue grecque et latine, outre l'usage journalier et » l'expérience non interrompue. Si c'était un article nouveau, s'il » n'avait été gardé si uniformément dans toutes les églises, dans

» toute la chrétienté, il ne serait pas aussi effrayant, ni si dange-
 » reux d'en douter et de le discuter. Quiconque en doute, c'est
 » comme s'il ne croyait plus à l'Eglise chrétienne, et comme s'il
 » condamnait, non-seulement la sainte Eglise comme hérétique,
 » mais le Christ lui-même, les apôtres et les prophètes qui l'ont
 » établie avec des promesses d'immortelle durée ! L'Eglise de Dieu
 » est la colonne et la base de la vérité. » Ces paroles ne semblent
 pas être de la même plume qui écrivait cinq ans auparavant :
 « Tous les Pères ont erré dans la foi, et s'ils ne se sont pas repen-
 » tis avant de mourir, ils sont damnés pour l'éternité. Saint Gré-
 » goire est le premier auteur de toutes les fables sur le purgatoire
 » et les messes pour les morts. Augustin s'est souvent trompé ; il
 » n'y a pas à compter sur lui. Jérôme est un hérétique qui a écrit
 » beaucoup de choses impies. Je ne connais aucun des Pères que
 » je déteste autant que celui-ci ; il a toujours le jeûne et la virgi-
 » nité à la bouche. Je ne fais non plus aucun cas de Chrysostôme,
 » c'est un discoureur stérile. Basile n'est bon à rien ; c'est un
 » moine tout pur. Thomas d'Aquin n'est qu'un avorton théolo-
 » gique. C'est un puits d'erreurs, un mélange de toutes sortes
 » d'hérésies qui anéantissent l'Evangile (1). » Mais ces contradic-
 tions n'embarrassaient pas Luther. La parole suivait les besoins
 de sa cause, hostile ou louangeuse, selon les circonstances.

18. L'arrivée de l'empereur à la diète d'Augsbourg fut retardée
 jusqu'au 15 juin. C'était la veille de la fête du Saint-Sacrement,
 ce qui donna lieu aussitôt à des troubles. Charles-Quint avait de-
 mandé que les princes protestants lui remissent un écrit renfer-
 mant le symbole de leur croyance et les abus qu'ils prétendaient
 rejeter. Ils chargèrent Mélanchton du soin de rédiger ce document
 qui prit le nom de *Confession* ou Formule de foi d'*Augsbourg*
 (*Confessio Augustana*). Luther y adhéra complètement. « Ce tra-
 » vail, écrivait-il, me convient assez, et je n'y vois rien à changer
 » ou améliorer. Cela ne pourrait m'aller d'ailleurs ; je ne saurais
 » agir avec tant de calme et de douceur. » La Confession d'Augs-
 bourg renfermait une préface en deux parties, dont la première,
 en douze articles, s'appuyait sur les symboles des Apôtres et de

(1) Voyez M. Alzog, t. III, p. 46, 65.

Nicée, et dont la seconde, en sept articles, exposait les abus à détruire. Parmi ces abus, Mélanchton désignait : la communion sous une espèce, les messes privées, le célibat, les vœux monastiques, la distinction des mets pour les jours d'abstinence, la confession auriculaire et le gouvernement ecclésiastique. La première partie, présentée avec art et ménagement, ne contenait la doctrine de Luther que sous une forme adoucie et comme déguisée : on y reconnaissait pourtant les principales erreurs du moine saxon : 1° sur le péché originel, produisant une impuissance absolue pour le bien ; 2° sur la justification par la foi seule ; 3° sur le libre arbitre, la foi, les bonnes œuvres ; 4° sur le culte et l'invocation des saints ; 5° sur la présence de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel : comme nous l'avons dit, Luther n'y admettait point de changement de substance. — Lecture publique de cette confession de foi fut faite à la diète. Charles-Quint la remit ensuite aux théologiens catholiques, présents à l'assemblée, Eck, Cochläus, Conrad Wimpina, Faber et d'autres. Non-seulement ils en relevèrent les erreurs, mais ils démontrèrent encore, d'après les écrits de Luther, qu'il avait lui-même, à diverses reprises, enseigné tout le contraire. En présence des maux qu'avait déjà causés la doctrine protestante, il n'était pas facile à des fils dévoués de l'Église de retenir leur indignation. Le premier travail des docteurs catholiques, rédigé sous cette impression, parut trop violent à l'empereur. Il le fit observer aux théologiens, qui comprirent la nécessité de rester dans la ligne de la prudence et de la modération. La vérité doit être calme et retenue ; la passion n'est bonne que pour défendre l'erreur. Ils composèrent donc, dans ces idées, une nouvelle réfutation de la Confession d'Augsbourg (*Confutatio Confessionis Augustanæ*). Chaque article y était discuté froidement, d'après les règles de la logique la plus sévère. On rapprochait les erreurs luthériennes de la tradition catholique ; on montrait en quoi elles s'écartaient de la vérité, et par quels côtés séduisants elles avaient pu faire illusion aux esprits inattentifs. Ce manifeste fut lu, par ordre de Charles-Quint, aux États assemblés. L'empereur avait compté sur la bonne foi des princes protestants. Après une exposition si précise et si claire des dogmes catholiques, il ne doutait pas de leur empressement à abandonner le parti de la Ré-

forme. Il prit donc la parole et manifesta le désir de voir s'éteindre toutes les divisions . « Sinon , disait-il , nous serons obligé d'agir » en conscience, suivant le serment que nous avons fait lors de » notre sacre , comme protecteur de l'Eglise. » Cette déclaration souleva toutes les haines de la faction protestante. Philippe de Hesse , à la consternation générale , rompit brusquement les conférences ouvertes entre les princes et les évêques, et quitta Augsbourg. Charles-Quint voulut alors qu'une discussion publique s'ouvrit, en sa présence, sur les articles controversés. Eck, le docteur catholique, et Mélanchton, le disciple de Luther, furent désignés pour soutenir chacun leur thèse. L'article de la communion sous les deux espèces fut d'abord discuté. Les théologiens catholiques, s'appuyant d'un précédent analogue qui avait eu lieu dans l'affaire des Hussites, promirent d'obtenir cette concession en faveur de l'Allemagne, si d'ailleurs on réussissait à s'entendre sur le reste. Mélanchton était, de toute la Réforme, la conscience la plus honnête et la plus droite. Il n'avait pas la force de résister à la vérité connue, et les protestants lui surent bientôt mauvais gré de la modération qu'il apportait dans la négociation. Luther n'avait pu obtenir de paraître en présence de la diète ; il se tenait à Cobourg , toujours prêt à donner un conseil dans les affaires importantes. Dans la suite de la discussion, Mélanchton avait concédé les prérogatives des évêques. « De quel droit, disait-il à » ses partisans, prétendrions-nous enlever aux évêques leur puissance , s'ils enseignent la saine doctrine ? Non-seulement, et » telle est ma sincère pensée , je voudrais fortifier leur pouvoir » mais encore rétablir le gouvernement entier de l'Episcopat. Car » je vois quelle église nous aurons après avoir renversé l'autorité » épiscopale ; je pressens l'insupportable tyrannie qui succédera à » ce que nous aurons renversé. » Il écrivait en termes plus explicites encore , au légat Campeggio, en ce qui concerne le pouvoir du souverain Pontife : « Nous n'avons pas une doctrine autre que » celle de l'Eglise romaine. Nous sommes même prêts à lui obéir, » pour peu que , dans la miséricorde dont elle a toujours usé envers tous les hommes, elle se souvienne de son indulgence et » ferme les yeux sur certains points, peu graves, que nous ne » pourrions plus changer désormais, quand nous le voudrions.

» Nous honorons le Pape de Rome et toutes les constitutions de
 » l'Eglise, pourvu que le Pape ne nous rejette pas. Mais pourquoi
 » trembler ? Suppliants que nous sommes, serions-nous rejetés
 » quand l'unité peut être si facilement rétablie ? Il n'y a que d'in-
 » significantes différences dans les usages qui paraissent s'opposer
 » à une sincère réconciliation. Les canons eux-mêmes admettent
 » qu'on peut différer sur des points de ce genre, et demeurer en
 » union avec l'Eglise. » Quand Luther connut cette lettre, sa co-
 lère fut à son comble. « Il ne me convient nullement, écri-
 » vait-il à Mélanchton, qu'on prétende traiter de l'unité dans la
 » doctrine, quand elle est complètement impossible, à moins que
 » le Pape ne veuille déposer tout son attirail de Papauté. L'affaire
 » se perdra dans ces tiraillements continuels et ces concessions
 » sans fin. Les rusés catholiques nous ont tendu ici un piège dont
 » il faut nous tirer. » Mélanchton comprit alors que le protestan-
 tisme ne voulait apporter aucune bonne foi dans la discussion.
 » Tous ces mécontents, dit-il, prouvent évidemment qu'ils com-
 » battent, non pour l'Évangile, mais pour leurs intérêts particu-
 » liers. » Si Mélanchton avait eu autant de courage que de droi-
 ture, il aurait profité de cette circonstance pour rompre avec le
 protestantisme. Mais Luther avait dominé cette nature indécise
 de tout l'empire que les caractères supérieurs savent prendre sur
 les imaginations faibles. Il céda et se prêta à tout ce qu'on voulut.
 Au lieu de donner suite à ses projets de réconciliation, il publia
 une *Apologie de la Confession d'Augsbourg*, qu'il opposa à la
Réfutation des docteurs catholiques. Les princes la présentèrent
 à Charles-Quint, qui la rejeta, ainsi que la Confession elle-même.
 Elle obtint parmi les protestants une autorité égale à cette der-
 nière. De leur côté, les quatre villes qui tenaient le parti de
 Zwingle, Strasbourg, Lindau, Constance et Memmingen, avaient
 produit une confession de foi commune (*Confessio Tetrapolitana*).
 Zwingle lui-même en avait présenté une spéciale dans laquelle il
 faisait ressortir l'opposition de sa doctrine avec celle de Luther,
 sur la Cène. La division, la discorde étaient au camp du protes-
 tantisme, et Mélanchton, découragé, s'écriait : « Il faut que
 » Zwingle soit devenu fou ! » Charles-Quint, désespérant d'arriver
 à un accord devenu chaque jour plus impossible, rendit enfin un

décret qui mit fin aux débats. « Les protestants, dit-il, ont été » réfutés par des principes certains, tirés des saintes Ecritures. » Ils auront à réfléchir sur le parti à prendre, jusqu'au 15 avril » de l'année suivante. » Bientôt après parut un dernier édit qui fut la clôture des opérations de la diète. L'Empereur y déclarait positivement qu'il se considérait comme obligé, en conscience, de défendre l'ancienne foi catholique, « et les princes promirent de » l'aider, dans ses efforts, de toute leur puissance. »

19. La paix ne pouvait être de longue durée avec des ennemis qui ne respectaient plus aucune autorité. Charles-Quint, lorsqu'il voulut mettre à exécution les conclusions de la diète, ne trouva aucun appui dans les princes catholiques d'Allemagne, qui redoutaient l'issue d'une guerre civile, en présence des dispositions hostiles de la population allemande. D'un autre côté, l'empereur fut obligé de se rapprocher des États luthériens pour en obtenir des secours contre les Turcs, dont les progrès continuaient à jeter l'alarme en Europe. Les protestants ne consentirent à aucun arrangement, si l'on ne commençait par révoquer les décrets impériaux d'Augsbourg. Réunis à Smalkade (29 mars 1531), ils conclurent entre eux une ligue offensive de six années. Ils marchaient avec d'autant plus d'assurance et d'audace dans cette voie nouvelle, que Luther et Mélanchton, revenant sur leur ancienne résistance, autorisaient désormais l'emploi des armes pour le maintien du protestantisme. Ainsi, sous bien des rapports, l'allié naturel des princes protestants fut alors le sultan des Turcs, qui voulait profiter des divisions de l'Allemagne, et permettait par là même, à ceux qui la déchiraient, de lever la tête contre l'empereur. Charles-Quint se vit contraint d'entrer en pourparlers à Francfort. La conférence se termina à Nuremberg (23 juillet 1532). Là il fut enfin convenu que, jusqu'au concile général, on ne ferait le procès à aucun prince; que tout resterait provisoirement dans le *statu quo*; que ceux-là seuls, cependant, seraient compris dans le traité de paix, qui avaient déjà reconnu la Confession d'Augsbourg. Luther triomphait.

20. Pendant que ces complications éprouvaient le pontificat si cruellement agité de Clément VII, des événements non moins déplorables appelaient son attention sur l'Angleterre. Henri VIII,

dont Léon X avait récompensé la belle apologie de la foi catholique contre l'Ecclésiaste de Wittemberg avec tant d'éclat et d'à-propos, par le titre de *Défenseur de la foi*, se montra d'abord fidèle au rôle qu'il s'était lui-même assigné. Il composa un second opuscule, adressé à Luther, où il reprenait ses arguments contre la réforme, avec non moins de logique et de vigueur que dans le premier. Le retentissement de ces deux traités avait été immense. Satisfait de ce succès, l'orgueil du monarque semblait devoir le maintenir dans la ligne de soumission à l'Église, dont il avait si noblement défendu la cause. Le cardinal Wolsey, son ministre, avait jeté sur son règne un brillant éclat. Ses conseillers les plus intimes étaient deux personnages dont l'Europe entière admirait la vertu et le talent : Fisher, évêque de Rochester, et Thomas Morus, qu'il avait élevé à la dignité de chancelier d'Angleterre. Dès l'âge de dix-neuf ans, il avait épousé, avec la dispense du pape Jules II, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthus, et tante de Charles-Quint, princesse accomplie, qui fit, pendant vingt ans, le bonheur de son royal époux. Si jamais position put sembler assurée, ce devait être celle d'une reine, alliée de si près au trône impérial, dont l'Angleterre bénissait les douces et modestes vertus, auxquelles Henri VIII se plaisait lui-même à rendre justice. Une passion criminelle vint troubler cette existence fortunée, et les suites en furent désastreuses. Le roi, livrant son cœur à des affections coupables, ne sut point résister aux charmes d'Anne de Boulen. Cette femme, aussi ambitieuse que belle, voulut être reine; elle le fut. La passion ne calcule pas. Henri VIII lui sacrifia une épouse légitime, un ministre fidèle, son honneur, sa conscience, sa religion et sa foi. Le cardinal Wolsey essaya de lutter contre l'influence de la favorite; il fut disgracié et n'eut pas le courage de survivre à la perte de sa fortune. En mourant, il prononça ces belles paroles : « Que n'ai-je » servi le Seigneur avec autant de zèle que j'ai servi le roi ! Il ne » m'aurait pas repoussé avec mes cheveux blancs (1530). » Il fallait faire ratifier ce divorce par la cour de Rome. Henri VIII en fit la demande à Clément VII. La position du Pape était pleine d'embarras. Catherine d'Aragon était tante de Charles-Quint, dont les troupes venaient de saccager Rome et d'occuper les états

de l'Église. Agir contre elle, en supposant qu'on l'eût pu, d'après les lois canoniques, eût été s'attirer l'animadversion de l'empereur. D'un autre côté, Henri VIII insistait avec une vivacité qui faisait prévoir les plus fâcheuses extrémités. Dans l'emportement de sa passion, il pourrait se jeter dans les bras de l'hérésie et introduire le luthéranisme en Angleterre. Catherine d'Aragon venait, pour sa part, d'en appeler au souverain Pontife. Clément VII profita de cette circonstance pour évoquer l'affaire à son tribunal. Il espérait que, dans l'intervalle qui s'écoulerait nécessairement entre l'instruction d'un procès, long et compliqué, et la sentence définitive, le temps pourrait amener des incidents favorables. Ses prévisions furent trompées.

21. Henri VIII se hâta de faire partir une députation pour Rome. Ses ambassadeurs avaient ordre de s'adjoindre les canonistes italiens les plus distingués, pour agir d'après leurs conseils. Il leur fit discrètement demander leur opinion sur les trois questions suivantes : « 1° Si, lorsqu'une femme faisait vœu de chasteté » et embrassait la vie religieuse, le Pape ne pouvait, dans la plénitude de sa puissance, autoriser l'époux à contracter un nouveau mariage ; 2° si, lorsqu'un mari entrait dans un ordre religieux et qu'il avait engagé sa femme à prendre le même parti, il ne pouvait ensuite être relevé de son vœu, et se trouver libre de convoler à de secondes noces ; 3° enfin, si, pour des raisons d'État, le Pape ne pouvait autoriser un prince à avoir, comme les anciens patriarches, deux femmes, dont l'une serait publiquement reconnue et jouirait des honneurs de la royauté? » Des émissaires du roi d'Angleterre parcouraient, en même temps, les diverses parties de l'Europe, pour acheter à prix d'argent les opinions des théologiens et des universités en faveur du divorce : on devait les mettre sous les yeux du Pape, comme l'expression du sentiment général. Mais leur nombre était comparativement fort restreint, et le Pape n'ignorait pas comment on les avait obtenues. Clément VII répondit qu'en définitive, « il était prêt à s'occuper immédiatement de l'affaire et à user envers le roi de toute l'indulgence, de toute la faveur compatibles avec la justice. Nous ne demandons en retour, ajoutait-il, qu'une seule chose, c'est qu'on veuille bien, sous prétexte de la reconnais-

» sance que la sainte Eglise doit à Henri VIII , ne pas nous con-
 » traindre à violer les immuables commandements de Dieu. »

22. Cette réponse accabla Henri VIII. Il voyait se briser sous sa main tous les subterfuges qu'il avait imaginés pour arriver au but qu'il souhaitait avec tant d'ardeur. Les créatures d'Anne de Boulen commençaient à désespérer du succès et à se détacher de sa cause, lorsqu'un de ces hommes dont l'intrigue est tout le génie, la cupidité toute la conscience, la servilité tout le caractère, Thomas Cromwell sollicita une audience du roi. Fils d'un foulon de Londres, Thomas Cromwell avait d'abord servi comme soldat dans les guerres d'Italie. Abandonnant ensuite la carrière des armes, pour se livrer à l'étude de la jurisprudence, il revint en Angleterre, où son esprit délié, fécond en ressources, le fit employer par le cardinal Wolsey. Après la disgrâce de ce ministre, Cromwell s'était hâté de quitter son protecteur. La reconnaissance ne saurait, en aucun cas, être la vertu des ambitieux. En apprenant les difficultés inextricables où une folle passion jetait Henri VIII, Cromwell se dit que sa fortune était faite s'il trouvait un expédient pour satisfaire le caprice royal. Or, un expédient était facile à inventer pour un homme qui « avait appris de Ma-
 » chiavel, disait-il, que le vice et la vertu sont des mots faits pour
 » amuser les savants dans leurs collèges, mais inutiles à ceux qui
 » veulent s'élever dans les cours des princes. Le talent d'un grand
 » politique, ajoutait-il, est de percer à travers les déguisements
 » dont les souverains ont coutume de voiler leurs inclinations
 » réelles et de découvrir les moyens les plus spécieux pour satis-
 » faire leurs désirs, sans outrager ouvertement la morale et la
 » religion. » Tel était l'homme qui allait ouvrir à Henri VIII des
 voies nouvelles, et jeter l'Angleterre dans un schisme dont elle n'est pas encore sortie. « Les savants et les universités, dit-il au
 » roi, se sont prononcés en faveur du divorce. Il ne manque plus
 » que l'approbation du Pape. Une telle mesure, de la part du sou-
 » verain Pontife, peut à la vérité exciter le ressentiment de l'em-
 » pereur. Mais si Henri VIII ne l'obtient pas, doit-il donc ainsi
 » abandonner des droits manifestes ? Ne doit-il pas plutôt imiter
 » les princes d'Allemagne, qui se sont soustraits au joug de Rome ?
 » De l'autorité du parlement, ne peut-il pas se déclarer lui-même

» chef de l'Église dans son royaume ? L'Angleterre est, en ce moment, un monstre à deux têtes ; si le roi n'hésite pas à prendre en main l'autorité usurpée par le souverain Pontife, toute anomalie cessera, les difficultés présentes s'évanouiront, et les gens d'église, attachés à leur existence et à leur fortune, se mettront à sa disposition et deviendront les plus serviles ministres de sa volonté. » Henri VIII écoutait avec surprise, mais avec une joie mal dissimulée, un discours qui flattait à la fois sa passion impure, sa soif des richesses et son ambition de pouvoir, les trois concupiscences qui forment, par leur réunion, l'esprit du monde. Il remercia Cromwell et le nomma immédiatement membre de son conseil privé.

23. La politique du roi d'Angleterre devint dès lors toute différente de ce qu'on l'avait vue jusqu'alors. Il se trouvait dans l'arsenal de la législation anglaise, une arme, rouillée depuis longtemps, et qui parut merveilleusement propre à porter à l'Église les coups que le monarque se disposait à frapper. D'anciens statuts, d'origine fort équivoque, oubliés depuis longtemps, et connus sous le nom de statuts de *Præmunire*, défendaient, sous peine de haute trahison, d'exécuter dans le royaume, sans l'autorisation royale, certaines provisions ou sentences du chef de l'Église universelle. Tout l'épiscopat anglais avait reçu ses bulles de nomination et exercé la juridiction spirituelle dans le royaume, sans prendre au préalable la licence royale. Tout l'épiscopat anglais était donc, aux termes des statuts de *Præmunire*, coupable de haute trahison. Telle fut la singulière prétention qu'à l'instigation de Thomas Cromwell les avocats du conseil royal élevèrent contre le clergé, dès le commencement de 1531. La procédure s'instruisit, et une sentence de condamnation fut rendue contre tout l'épiscopat. Une députation du clergé, pour obtenir un plein pardon, offrit un présent de cent mille livres sterling. Mais ce n'était pas de l'argent que le roi voulait. Henri VIII refusa la proposition, à moins qu'on n'introduisît, dans le préambule de l'acte d'offrande, une clause qui reconnaît le roi « comme le protecteur et le » chef suprême de l'Église et du clergé d'Angleterre. » Des discussions s'engagèrent sur cette formule. L'archevêque Warham de Cantorbéry proposa de la remplacer par un amendement

ainsi conçu : « Nous reconnaissons Sa Majesté comme le protecteur, le seul et suprême seigneur, et, *autant que le permet la loi du Christ*, le chef suprême de l'Église et du clergé d'Angleterre. » La restriction : *Autant que le permet la loi du Christ*, était le seul échappatoire qui permît à la conscience des évêques catholiques de signer une telle proposition. Ils le comprirent, et pour mieux constater le sens de leur souscription, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Durham la firent suivre d'une protestation plus explicite, conçue en ces termes : « Si cette clause signifie seulement que le roi est le chef du temporel, à quoi bon le dire, puisque tout le monde en convient ? Si elle tend à établir que le roi est aussi le chef du spirituel, elle est contraire à la doctrine de l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut. Je proteste donc contre ce sens, et soumetts le tout au jugement de notre sainte mère l'Église ; je demande que ma protestation soit inscrite sur les registres de l'assemblée, et vous en prenez tous à témoins. »

24. Jusque-là Henri VIII n'avait point cherché précisément à briser avec Rome : il avait voulu seulement effrayer le Pape afin d'en obtenir l'approbation de son divorce. Mais sa conduite prit bientôt les proportions les plus hostiles. Le 25 janvier 1533, le docteur Lée, un de ses chapelains, reçut ordre de célébrer la messe de très grand matin dans une chapelle du palais ; c'était pour marier Henri VIII avec Anne de Boulen. La crainte d'une naissance illégitime faisait précipiter cette cérémonie. Le chapelain fit quelques difficultés, mais le roi l'assura que le Pape venait de prononcer en sa faveur, et que l'acte s'en trouvait dans ses archives. Cependant Guillaume de Warham, archevêque de Cantorbéry, mourut. Il importait au roi que ce siège fût rempli par une de ses créatures. Il jeta les yeux sur Thomas Cranmer, prêtre de mœurs infâmes, qui n'avait pas craint, depuis son entrée dans les ordres sacrés, d'épouser, en Allemagne, une parente du luthérien Osiander. Cette circonstance, d'ailleurs, était restée secrète, et Cranmer, attaché à la famille d'Anne de Boulen, avait pris les plus grandes précautions pour que sa turpitude ne fût point dévoilée. Cependant il inclinait, dans le fond de son âme, pour les doctrines protestantes et s'était fait remarquer parmi les théolo-

giens anglais qui avaient écrit en faveur du divorce. Présenté par le roi pour le siège de Cantorbéry, il fut agréé par le Pape qui ne connaissait pas ses antécédents scandaleux, et prit ainsi régulièrement possession du premier siège d'Angleterre. Il crut devoir inaugurer son pouvoir par une lettre pastorale qu'il écrivit au roi sur son mariage *incestueux* avec Catherine d'Aragon, « mariage, » disait-il, qui scandalise tout le monde, et que nous sommes résolus, pour l'acquit de notre conscience, de vous faire rompre par tous les moyens canoniques en notre pouvoir. » Le roi consentit, de la manière *la plus gracieuse*, à prendre en considération cet avis *du pieux primat* de son royaume. « Nous croyons, » disait-il, pour le salut de notre âme, devoir accéder, sans délai, » aux prières de notre père spirituel, l'archevêque de Cantorbéry. » En conséquence, Cranmer demanda à instruire immédiatement une procédure ecclésiastique contre Catherine d'Aragon. Cette reine infortunée était alors exilée dans un château du comté de Bedford, près de Dunstable. Cranmer y transporte son tribunal ; il cite le roi et la reine à comparaître. Catherine s'abstint de répondre à cette sommation sacrilège. L'archevêque la condamna par contumace, déclara son mariage avec le roi, *nul et de nul effet*, en vertu de l'autorité apostolique de légat du Saint-Siège, dont il se prétendait revêtu comme titulaire du siège primateal de Cantorbéry. A son retour à Londres, il supplia gravement Henri VIII *de se résigner à la volonté de Dieu* qui lui était notifiée par une sentence rendue *conformément aux lois de la sainte Eglise*. Henri VIII fit alors connaître officiellement son mariage avec Anne de Boulen, et l'hypocrite Cranmer confirma cet adultère « en vertu de l'autorité qu'il tenait, disait-il, du successeur » des Apôtres. »

25. Il était temps de mettre un terme à une si odieuse comédie, et d'apprendre à l'Europe catholique, que le Saint-Siège n'était pas disposé à en accepter la complicité par son silence. Le 23 mars 1534, Clément VII tint un consistoire solennel où il exposa dans tous ses détails l'affaire du divorce et les négociations auxquelles elle avait donné lieu. Sur vingt-deux cardinaux, dix-neuf se prononcèrent pour la validité du mariage de Catherine d'Aragon, trois seulement proposèrent un nouveau délai. En pré-

sence d'une majorité si imposante, Clément VII prononça une sentence définitive qui déclarait le mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon légitime et valide, cassait comme entachée d'injustice et de tyrannie la procédure instruite contre la reine et ordonnait au roi de la rétablir dans tous ses droits d'épouse. Avant même que la bulle pontificale ne fût apportée en Angleterre, Henri VIII faisait présenter à la chambre des communes et à celle des lords un bill qui abolissait le pouvoir des Papes dans toute l'étendue de la domination anglaise, et le schisme, fruit de l'impureté, de l'avarice et de l'ambition, était consommé.

26. Cette triste nouvelle arrivait à Rome en même temps que celle de la défection de la Suisse, qui commençait, sous l'influence de Calvin, à secouer le joug de l'Eglise. Le remède à tant de désastres eût été un concile général dont le monde catholique appelait de tous ses vœux la convocation. Clément VII la préparait, mais les guerres continuelles entre Charles-Quint et François I^{er} rendaient ses efforts inutiles. Epuisé par tant de revers, découragé par les luttes d'un pontificat si orageux, plein de terreurs pour le présent et d'appréhensions pour l'avenir, il fut saisi d'un chagrin profond qui le conduisit au tombeau (25 septembre 1534). « Sur » son lit d'agonie il eut la douleur de voir le Vatican déchu de sa » gloire et de son influence politique, les royaumes du Septen- » trion se détacher de la foi catholique et la Suisse rompre avec le » Saint-Siège. » Il n'avait rencontré que des épines dans cette couronne auguste qu'il avait dignement portée pendant une carrière si pleine de traverses et de vicissitudes.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE PAUL III (15 octobre 1534-10 novembre 1549).

1. Election et premiers actes de Paul III. — 2. Jésuites. Saint Ignace de Loyola. — 3. Henri VIII, roi d'Angleterre, fait décapiter le vertueux chancelier Thomas Morus. — 4. Fisher, évêque de Rochester, subit le même sort. — 5. Thomas Cromwell est nommé vicaire du roi pour le gouvernement ecclésiastique. Pillage et suppression des couvents. Paul III excommunie de nouveau Henri VIII. — 6. Exécution de la comtesse de Salisbury, mère du cardinal Polus. — 7. Suite et fin du règne de Henri VIII. — 8. Avènement d'Edouard VI au trône d'Angleterre. — 9. Mariage de Luther. — 10. Polygamie du landgrave Philippe de Hesse, autorisée par Luther et Mélanchton. — 11. Les anabaptistes à Münster. Jean de Leyde. — 12. Progrès de la Réforme dans la Prusse, la Suède et la Norwège, le Danemark et l'Islande. — 13. Trêve de dix ans entre Charles-Quint et François I^{er}, conclue à Nice par la médiation de Paul III. François I^{er}, père des lettres. — 14. Calvin. Son système. — 15. Caractères de la polémique engagée par Calvin contre le Catholicisme. — 16. Vie politique de Calvin. Sa dictature à Genève. — 17. Caractères communs du Calvinisme et du Luthéranisme. — 18. Entrevue de Vergerio, légat du Pape, avec Luther. — 19. Diète des Etats de l'empire à Smalkalde. — 20. Charles-Quint attaque les princes luthériens. Bataille de Mulhberg. — 21. Mort de Luther. Caractère du Réformateur saxon. — 22. Ouverture du concile de Trente, dix-huitième général. — 23. Histoire du concile de Trente par Fra-Paolo, sous le pseudonyme de Pietro-Soave Polano. — 24. Histoire du concile de Trente par le cardinal Pallavicini. — 25. Edit de Charles-Quint appelé *Interim*. — 26. Décrets du concile de Trente sur l'Écriture sainte, l'établissement des chaires de théologie et l'obligation pastorale de la prédication, au moins tous les dimanches et fêtes solennelles. — 27. Apostasie de Vergerio, légat du Pape en Allemagne. Apostasie d'Occhin, général des Capucins. — 28. Cinquième session du concile de Trente. Louis Lippoman, évêque de Modon. — 29. Décret du concile de Trente sur le péché originel. — 30. Décrets du concile de Trente sur la justification et sur la résidence pastorale. — 31. Translation du concile à Bologne. — 32. Mort de François I^{er}. Marot, Rabelais. — 33. Causes de l'opposition faite au concile de Trente. — 34. Dernières luttes et mort de Paul III. — 35. Missions d'Amérique. — 36. Saint François Xavier. — 37. Théologiens. Melchior Canus.

Pontificat de Paul III (15 octobre 1534-10 novembre 1549).

1. La mission que Clément VII laissait à son successeur était

immense et difficile. Elle avait un triple but à atteindre ; il s'agissait de pacifier les empires, d'arrêter les envahissements de la Réforme, de s'opposer aux entreprises schismatiques de l'Angleterre, en un mot, de reconstituer fortement l'unité catholique qui semblait prête à se dissoudre. Un homme se rencontra, qui eut assez de génie pour concevoir ces grandes pensées, assez de courage pour les exécuter ; ce fut Paul III. Il descendait de la noble famille des Farnèse, de Toscane, dont l'illustration datait de la fin du XIII^e siècle. Ses études l'avaient identifié avec le mouvement littéraire de son temps, il se passionna pour les classiques de l'antiquité et pour les beaux-arts que la renaissance avait rendus populaires. Créé cardinal à vingt-six ans par Alexandre VI, sa vie avait dès lors été mêlée aux affaires politiques : il remplit avec éclat les plus grands emplois. Lors de la descente de Charles VIII en Italie, il avait été chargé d'aller recevoir le prince à Viterbe en qualité de légat apostolique. Honoré de la confiance de Jules II, de Léon X et de leurs successeurs, la tiare lui fut imposée à l'unanimité par le collège des cardinaux. Clément VII, sur son lit de mort, avait dit : « Si le pontificat se donnait par héritage, nous nommerions dans notre testament le cardinal Farnèse comme notre successeur. » La Papauté était alors un fardeau immense. Paul III en aborda franchement toutes les difficultés ; mais, avant de mettre la main à l'œuvre, il voulut s'entourer des hommes les plus distingués par leur mérite et leurs vertus. Leurs noms sont glorieux ; c'étaient le vénitien Cantarini, Caraffa, Sadolet, dont le nom était illustre depuis Léon X ; Polus, Giberto, Fregoso, tous environnés de l'estime et du respect universels. Avec eux, il s'occupa d'établir les bases d'une réforme pacifique de l'Eglise qu'il voulait opposer au radicalisme effréné des Luthériens. Il commença par promulguer, en ce sens, des règlements pleins de sagesse qui concernaient la chancellerie, la pénitencerie et la chambre apostolique. Sous son influence active, les Camaldules, les Franciscaïns, les Capucins commencèrent à se réformer sévèrement.

2. La Providence ménageait au Pontife, dans l'œuvre qu'il allait entreprendre, une armée puissante de nouveaux auxiliaires, dont le zèle sera désormais au niveau de tous les besoins, le

dévouement égal à tous les labeurs, le courage à tous les périls ; qui, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, montreront la même fidélité à leurs devoirs, la même soumission au Saint-Siège, la même ardeur pour le salut des âmes ; qui, dans l'exil ou sur les marches du trône, dans les chaires chrétiennes des capitales de l'Europe ou dans les missions lointaines de l'Inde, du Japon et de la Chine ; dans les maisons d'éducation ou dans les plus humbles retraites ; dans les villes les plus civilisées ou dans les plus obscures campagnes, feront partout, toujours, avec le même succès et la même abnégation, l'œuvre de Dieu. Nous voulons parler des Jésuites dont la fondation concourait avec l'époque où Paul III inaugurait son nouveau pouvoir. Inigo Lopez de Récalde, plus connu sous le nom d'Ignace de Loyola, naquit dans le château de Loyola dont sa famille portait le nom. Il était le plus jeune des fils de cette noble maison, une des premières de la province de Guipuscoa. Ignace passa sa jeunesse d'abord à la cour de Ferdinand-le-Catholique, ensuite à celle du duc de Najara. Sa position lui ouvrait un brillant avenir dans la carrière des armes ; mais, à son début, la main de Dieu l'arrêta ; elle avait disposé de cette grande âme. A la défense de Pampelune contre les Français, en 1521, Ignace reçut aux jambes une double blessure qui l'obligea de quitter le métier des armes. Pendant les loisirs d'une longue convalescence, il s'occupa à lire des romans de chevalerie. Cette lecture exaltait le côté chevaleresque de son imagination ; mais comme il ne pouvait plus satisfaire ce penchant, son âme tomba dans une mélancolie profonde. Il sentait en lui-même un vide immense que rien ne pouvait combler. Dans cet état, il se mit à étudier la vie des saints et à méditer l'Évangile. Un nouveau monde lui fut alors découvert, dont il n'avait pas jusque-là soupçonné la profondeur. La vie spirituelle lui fut révélée avec tous ses charmes et tous ses attraits. Cette idée illumina soudain son intelligence, et dès lors Ignace fut un autre homme. Admirable puissance de la grâce qui fait éclater ainsi, à chaque siècle de l'histoire de l'Eglise, ses merveilles de fécondité pour le salut du monde, qui terrasse saint Paul sur la route de Damas, qui transforme Augustin dans un jardin de Milan, qui convertit Ignace dans un château solitaire. Le jeune Espagnol céda à la

voix de Dieu qui l'appelait ; il quitta sa famille et se retira dans une solitude près de Manrèse (1). Bientôt les désirs d'une vie plus active le poussèrent vers Jérusalem pour y travailler à la conversion des infidèles. Ce projet ayant échoué, il revint en Espagne, d'où il passa en France pour y suivre les cours de l'Université et se livrer à l'étude de la théologie. La liaison qu'il y contracta avec Pierre Faber, de Savoie, et François Xavier, acheva de décider sa vocation. Les trois amis se rendirent un jour à l'église [Montmartre, avec quelques autres jeunes gens qu'ils avaient gagnés. Après la messe que célébra Faber, ils firent vœu de chasteté et de pauvreté, puis ils jurèrent de consacrer leur vie entière à secourir les chrétiens et à convertir les Sarrasins. L'ordre des Jésuites date de ce jour mémorable (15 août 1534). En 1537, nous retrouvons Loyola à Venise avec quelques-uns de ses compagnons ; il y reçut la prêtrise et se mit à prêcher avec eux les vérités du salut. Un an après, ils voulurent partir pour Rome, centre de toutes les grandes choses, foyer de toutes les œuvres vitales du catholicisme ; mais, avant de se séparer, ils résolurent de s'imposer certaines règles. Ce fut alors que saint Ignace leur donna le nom de *Compagnie de Jésus*. Arrivés à Rome, ils eurent à vaincre les obstacles les plus insurmontables pour faire reconnaître le nouvel institut ; leur zèle, leur courage, leur patience, leur humilité en triomphèrent. Paul III leur donna d'abord une approbation verbale, qu'il renouvela officiellement, en 1543, par une bulle solennelle où il constituait définitivement l'ordre des Jésuites. Les premières difficultés une fois vaincues, il fut possible aux compagnons de saint Ignace de former une société plus nombreuse. Ils ajoutèrent aux vœux qu'ils avaient déjà faits, celui d'obéissance, et s'imposèrent l'obligation rigoureuse *de suivre en tout temps les ordres du Pape, de parcourir le monde, d'aller prêcher chez les Turcs, les païens et les infidèles, à son commandement, sans objection, sans condition, sans salaire et sans retard.* « Quelle admirable opposition aux tendances de cette époque ! dit Ranke. Ainsi, lorsque

(1) Manrèse est une petite ville à trois lieues de Mont-Serrat, fameuse aujourd'hui par la pénitence de saint Ignace, par le livre admirable des *Exercices spirituels* qu'il y composa, et par la piété des peuples qui y accourent en pèlerinage.

» de tous côtés s'élevaient contre le Pape la résistance, l'esprit
 » d'examen, d'abandon, une société pleine d'enthousiasme et de
 » zèle se lève spontanément et se voue à son service. »

3. Les événements se pressaient en Angleterre. Henri VIII ne mettait plus de bornes ni à sa tyrannie, ni à sa rébellion contre l'Eglise. Le parlement, après avoir aboli la juridiction du Pape, rendit un décret qui déclarait illégal et invalide le mariage de Catherine d'Aragon et du roi, confirmait celui d'Anne de Boulen et déclarait les enfants qui en naîtraient légitimes héritiers du trône, au préjudice de la princesse Marie, fille de la malheureuse Catherine. Il fut enjoint de plus à tous les sujets du roi d'Angleterre de prêter serment d'obéissance à cet acte, sous peine d'être jugés comme coupables de haute trahison. Cette dernière clause devait faire verser des torrents de sang. L'évêque de Rochester, le vertueux Fisher et son illustre ami, le chancelier Thomas Morus, s'étaient montrés, dès le principe, opposés au divorce. Sommés de prêter le serment exigé par la nouvelle constitution, ils refusèrent et furent jetés dans les cachots de la tour de Londres. Cromwell et Cranmer leur furent donnés pour juges. — « Vous devez croire, » dit-on au chancelier, que votre conscience est erronée quand » vous avez contre vous tout le conseil de la nation. — Je le crois, répondit Morus, si je n'avais pour moi un plus grand conseil encore, tout le conseil de la chrétienté. » Dans sa prison, Morus eut à subir une lutte plus terrible encore que celle qu'il avait soutenue avec tant d'énergie et de dignité en présence d'un tribunal inique. Marguerite, sa femme, qu'il aimait tendrement, lui fut amenée fondant en larmes. Elle le supplia à genoux de se soumettre à la volonté de Henri VIII, et de se conserver dans l'intérêt de ses enfants. « Voulez-vous donc, répondit Morus avec » l'héroïsme d'un martyr, que j'échange l'éternité contre les vingt » années qui me resteraient peut-être à vivre ! » Quand on vint lui notifier la sentence de mort, on lui représenta comme une marque singulière de la clémence royale, la commutation du supplice de la potence en celui de la décapitation. « Dieu préserve » mes amis d'une pareille faveur ! s'écria-t-il. J'espère que mes » enfants n'en auront jamais besoin. » Le 6 juillet 1535, il montait sur l'échafaud et disait à un des valets du bourreau : « Donne-

» moi la main pour monter, je n'en aurai pas besoin pour descendre. » Après avoir fini sa prière et récité le psaume *Miserere*, il prit le peuple à témoin qu'il mourait dans la profession de la foi catholique, apostolique et romaine. Un coup de hache fit tomber ensuite cette tête, digne de la couronne du ciel.

4. L'évêque de Rochester, son ami, l'avait précédé de quelques semaines au martyre. Arrêté en 1534 et mis à la tour de Londres, ce respectable vieillard (il était octogénaire) fut dépouillé de ses vêtements et déposé, recouvert de misérables haillons, sur la paille humide d'un cachot. Mais ces rigueurs ne purent lasser sa patience ni ébranler sa foi. Il passa un an dans ces tortures. Paul III voulut donner au prisonnier une marque éclatante de l'estime et des sympathies qui l'accompagnaient dans les chaînes. Il le créa cardinal (12 mai 1535), et l'Europe entière applaudit à une faveur si bien méritée. Mais elle ne fit qu'aggraver le sort de Fisher. En apprenant sa promotion, Henri VIII s'écria : « Le Pape peut bien lui envoyer le chapeau, mais j'aurai soin qu'il n'ait plus de tête pour le porter. » La pourpre romaine devait en effet être teinte dans le sang du martyr. Il fut condamné à mort le 17 juin 1535, comme « coupable de haute trahison, pour avoir dit que le roi n'était pas le chef de l'Église. » Son exécution eut lieu le 22 du même mois. Par un raffinement de cruauté, Henri VIII ordonna que le corps de sa victime fût dépouillé, et exposé aux outrages de la populace de Londres, puis enterré sans cercueil ni drap mortuaire. — Les ordres religieux d'Angleterre imitèrent le courage de Fisher et de Thomas Morus. Pour se venger de leur résistance, le tyran les fit chasser de leurs communautés et disperser, les uns en différentes prisons, les autres dans les maisons des frères conventuels, que leur lâche condescendance fit échapper au despotisme du prince apostat. Il en périt plus de cinquante dans l'horreur des cachots, le reste fut banni en France et en Écosse. Les enfants de saint Bruno se montrèrent aussi héroïques que les fidèles enfants de saint François. Les prieurs des trois Chartreuses de Londres, d'Axiholm et de Belval, sommés de prêter serment, se rendirent près de Cromwell pour lui exposer les motifs de conscience qui les empêchaient de reconnaître la suprématie du roi. Le 5 mai 1535, ils furent exécutés à Tyburn, avec

quatre autres moines et un prêtre séculier, qui avaient sollicité la permission de porter aux condamnés les secours de la religion. Cet acte de cruauté fut accompagné de circonstances qui en augmentaient encore la barbarie. On les pendit d'abord, on les décrocha vivants, on leur arracha les entrailles, et leurs membres, mis en pièces, furent jetés sur la voie publique.

5. Après ces scènes sanglantes, le clergé d'Angeterre, sous le coup de la terreur qu'elles répandaient dans le royaume, sembla abdiquer son honneur et sa foi. L'apostasie fut générale. D'après le principe de suprématie religieuse qu'il s'arrogeait, Henri VIII crut devoir se donner un vicaire pour le gouvernement ecclésiastique de ses états. Son choix tomba sur Thomas Cromwell, qui se montra digne de la confiance royale. Il signala le début de son pouvoir sacrilège par une visite générale des couvents, « dont les » richesses, disait-il, étaient un véritable scandale pour les fidèles. » Alors commença le pillage des biens des monastères. Afin de régulariser ce brigandage, un acte du Parlement (1536) supprima d'abord trois cent soixante-treize maisons religieuses, « pour la gloire du Dieu tout-puissant et l'honneur du royaume, » et dévolut leurs biens à la couronne. Ce premier essai ayant produit de l'agitation et des désordres, on procéda avec plus de précaution et de ruse. On accusa les communautés religieuses de prendre part aux soulèvements et de s'opposer aux innovations royales. Mais de cette façon la spoliation étant trop lente, on en revint aux procédés violents. En 1540, la sécularisation des couvents était accomplie ; on avait exécuté la volonté de Henri VIII avec un effroyable vandalisme ; on n'avait épargné ni les chefs-d'œuvre de l'art ni les monuments de la science. Dans une rage aussi aveugle qu'insensée, on s'en était pris même aux tombeaux des saints. L'apôtre des Bretons, saint Augustin, l'illustre martyr de Cantorbéry, le fondateur de la puissance des Anglais, Alfred-le-Grand, ne purent trouver grâce devant la stupide barbarie des révolutionnaires. Leurs cendres furent jetées au vent. C'est ainsi que Cromwell devint, comme le nomma Fox, « le vaillant champion de la » Réforme. » Avec les biens résultant de ce pillage, Henri fonda six nouveaux évêchés et quatorze églises cathédrales et collégiales. Mais le principal bénéfice en resta aux visiteurs royaux et aux

favoris de la cour. Cette dispersion des biens de l'Église devint la vraie source du paupérisme en Angleterre. En présence d'excès qui révoltaient tout ce que l'Europe comptait de cœurs honnêtes, Paul III lança de nouveau une sentence d'excommunication contre Henri VIII ; mais le tyran ne s'en inquiéta pas autrement, et persista à se déclarer un fils soumis de l'Église catholique. Il écrivait encore des livres contre Luther. Il avait fait continuer l'usage de l'eau bénite et des cendres, le culte des saints ; un acte royal avait pourvu à la conservation du dogme et maintenu, comme article de foi, la transsubstantiation, et comme obligation indispensable, le célibat ecclésiastique, « fondé, disait le pontife-roi, sur un commandement du Christ. » Mais les images et les reliques ne trouvèrent point grâce à ses yeux ; elles furent brûlées partout où l'on en put découvrir ; le temps des Iconoclastes semblait revenu.

6. Le bourreau de Fisher et de Thomas Morus avait encore une victime qu'il réservait à sa vengeance. L'Angleterre voyait alors, à la tête de son clergé, un homme aussi illustre par sa naissance que par ses talents et ses vertus. C'était le cardinal Polus. Sa mère, la comtesse de Salisbury, issue du sang royal des Plantagenets, était le dernier rejeton de cette célèbre dynastie. Le cardinal se trouvait ainsi proche parent de Henri VIII, qui l'avait jusque-là comblé de ses faveurs et qui s'honorait de l'avoir pour ami. Quand la question du divorce fut proposée à la Chambre des lords, Polus se prononça ouvertement contre l'injustice que la passion du roi voulait faire sanctionner. Cette opposition fut considérée comme un crime de lèse-majesté. Poursuivi par les émissaires de Cromwell, le cardinal se vit obligé de se soustraire à la vengeance royale en se cachant chez des amis dévoués. Sa retraite, gardée par la fidélité, demeura un secret pour la police de Henri VIII, qui résolut de punir la mère du courage du fils. La comtesse de Salisbury, âgée de plus de soixante-dix ans, et courbée sous le poids du malheur plus encore que sous celui de la vieillesse, fut jetée au fond d'un cachot. « Le roi voulait, disait-il, la retenir en ôtage pour qu'elle répondît de la conduite du cardinal, son fils. » Après une année de captivité, une sentence barbare la condamna à être décapitée. Quand le bourreau lui ordonna de pencher la tête sur le billot : « Non, s'écria-t-elle,

» jamais ma tête ne fléchira devant la tyrannie ; si tu la veux, » tâche de l'atteindre comme tu pourras. » A ces mots, le bourreau lui asséna un violent coup de hache, qui, toutefois, manqua son effet. La malheureuse comtesse, égarée par la douleur, ses longs cheveux blancs flottants sur ses épaules, se mit à courir autour de l'échafaud ; mais le bourreau la poursuivit et ne fit sauter sa tête qu'après l'avoir frappée de sa hache à plusieurs reprises. « Quelle horrible scène ! s'écrie le protestant Cobbet. Tout » Anglais doit rougir en réfléchissant qu'elle se passa dans son » pays. »

7. Le règne de Henri VIII, à partir de cette époque, ne fut qu'un enchaînement de cruautés et d'exécutions sanglantes. Anne de Boulen, la première cause de tant de crimes, ne tarda pas à exciter la colère et à éprouver la vengeance de son redoutable époux. La légèreté de sa conduite fournit sans doute des présomptions contre elle ; mais la rigueur du supplice auquel elle fut condamnée avait surtout pour motif la nouvelle passion d'Henri VIII pour Jeanne Seymour. L'Angleterre vit tomber la tête d'Anne de Boulen et ne s'étonna pas que, dès le lendemain, sans même laisser au temps le pouvoir d'affaiblir par quelque éloignement le souvenir de cette image lugubre, l'impudique monarque célébrât avec des pompes inouïes son mariage avec Jeanne Seymour. Celle-ci mourut l'année suivante, en donnant le jour à un prince, qui fut depuis Edouard VI. Anne de Clèves parut un instant sur ce trône funeste. Henri VIII la répudia sous un prétexte ignoble, et crut sans doute la traiter assez généreusement en lui faisant grâce de la vie. Moins heureuse qu'elle, Catherine Howard, qui lui succéda, ne tarda pas à monter sur l'échafaud d'Anne de Boulen. Thomas Cromwell, l'infâme ministre de tant de vengeances, disgrâcié à son tour, avait été emprisonné en 1540, sous la double accusation d'hérésie et de crime de lèse-majesté. Il se montra aussi lâche dans le malheur qu'il avait été cruel dans la prospérité, et fut exécuté malgré ses hypocrites protestations. Veuf de cinq épouses, dont deux avaient été répudiées, deux autres décapitées, Henri VIII songeait encore à contracter de nouveaux liens. L'historien se demande comment il se put trouver encore une femme qui ait consenti à courir le risque d'une pa-

reille alliance. Mais la perspective d'une couronne a pour l'ambition des attrait irrésistibles. Catherine Parr fut fière de monter sur ce trône couvert de sang. Elle eut le bonheur d'échapper au bourreau. Son arrêt de mort était signé lorsque Henri VIII mourut (1547). Dans l'espace de trente-huit ans de règne, il avait fait exécuter deux reines, un cardinal, deux archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cents prieurs et moines, trente-huit docteurs, douze ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, cent vingt-quatre bourgeois, cent dix femmes. Il manque à ce nouveau Néron un autre Tacite. Qu'un pareil monstre soit devenu le chef d'une religion adoptée par l'Angleterre, ce pays où les intelligences sont si nobles, si élevées, où les esprits sont habitués à apprécier froidement les événements et les hommes, où l'histoire est étudiée, connue, comparée et jugée, où l'honneur national est un sentiment populaire si puissant et si vivace, c'est là un fait qui déconcerte tous les calculs, qui combat toutes les vraisemblances, qui confond la pensée et l'incline devant un de ces abîmes impénétrables de la justice divine, *dont les jugements sont incompréhensibles et les voies insondables*. Puisse ce peuple, auquel il ne manque, pour devenir peut-être le plus grand de tous les peuples, que la vérité catholique, puisse-t-il ouvrir enfin les yeux et voir quelle honte, quelles barbaries, quelles atroces et dégoûtantes voluptés ont donné naissance, dans son sein, au schisme qui l'a violemment séparé de l'unité romaine ! Qu'il abdique l'ignominieux héritage de Henri VIII pour redevenir le fils de saint Pierre. Quelle gloire l'attend dans ce rôle seul digne de lui ! Ses vaisseaux, qui sillonnent en vainqueurs toutes les mers du globe, iraient porter la vraie foi aux contrées les plus lointaines. Sa puissance participerait alors, en quelque chose, aux promesses d'immortalité que Dieu a faites à son Église. S'il s'obstine, au contraire, à marcher dans les routes de l'erreur, qui l'empêchera de subir le sort des Carthaginois et de finir comme ont fini ces antiques maîtres de l'Océan ? La Rome des Papes, pour n'avoir pas les soldats de la Rome de Scipion, n'en est pas moins invincible.

8. La mort de Henri VIII n'améliora pas l'état religieux de l'Angleterre. Édouard VI, fils de Jeanne Seymour, monta sur le

trône, en vertu du testament de son père et au préjudice de Marie, fille de Catherine d'Aragon. Le duc de Sommerset, oncle du jeune roi, fut mis à la tête de la régence, et fit élever son pupille dans la haine de l'Église catholique. Le Parlement enleva aux chapitres le droit d'élire les évêques pour l'attribuer exclusivement à la couronne. Cranmer, nommé vicaire spirituel du royaume, rédigea, « sous l'inspiration du Saint-Esprit, » un *Recueil d'Homélies*, un *Catéchisme anglican*, une *Lithurgie nouvelle*, le *Livre de la Prière commune et de l'Administration des Sacrements* (*Book of common prayer*) (1549). La messe fut abolie, le mariage des prêtres autorisé, l'usage de la langue nationale introduit dans la célébration des offices ; on détruisit les objets de l'ancien culte, les images, les statues, les autels, les ornements sacrés, les chapelles privées. Les évêques récalcitrants furent déposés, leurs biens confisqués, et l'Église nouvelle, « l'Église » établie par la loi, » fut définitivement constituée à l'aide de troupes étrangères. Au lieu des aumônes abondantes que les monastères, si riches autrefois, versaient parmi le peuple, on promulgua des ordres sévères contre les mendiants ; on les condamna à la prison, à être marqués d'un fer rouge sur le front et la poitrine. Sommerset, livré comme Henri VIII aux conseils de Cranmer, fit exécuter son propre frère, et bientôt après, accusé de trahison, il monta lui-même sur l'échafaud et fut remplacé par Dudley, comte de Norwich et duc de Northumberland. Au bout de trois ans, la liturgie de Cranmer fut révisée et autorisée par le Parlement, qui décréta des peines sévères, et jusqu'à l'emprisonnement perpétuel, contre ceux qui s'écarteraient de cette liturgie. Quarante-deux articles nouveaux, sanctionnés par le Parlement, remplacèrent les six articles de Henri VIII (1).

9. Pendant que ces graves événements, dont nous n'avons pas voulu interrompre le récit, se passaient en Angleterre, le réformateur saxon, Luther, poursuivait en Allemagne son œuvre de destruction et de ruines. Dès l'an 1525, après avoir préparé le monde à ce nouveau scandale, par des écrits obscènes, où il déversait sur le célibat ecclésiastique des injures inspirées par l'en-

(1) M. Alzog, t. III, p. 132.

fer, il épousa publiquement une ancienne religieuse, pervertie par ses doctrines, nommée Catherine Bora. Il est vraisemblable qu'il se serait marié plus tôt, s'il n'eût craint d'encourir la disgrâce de l'électeur Frédéric de Saxe, qui s'était expliqué franchement sur le mariage des prêtres et des moines, qu'il appelait « un concubinage déguisé. » Il redoutait aussi les railleries d'Erasme, qui s'était moqué si hautement de Carlostadt. Mais à la mort de l'électeur, Luther s'enhardit, et son parti fut pris si promptement, qu'il crut devoir expliquer à ses amis le motif de cette soudaine détermination, « C'est le Seigneur, dit-il, qui m'a inspiré une » telle résolution. En m'unissant à Catherine Bora, j'ai voulu » réjouir les anges et faire pleurer les démons. » Ces dernières paroles font allusion au principe qu'il soutenait depuis quelque temps, de l'obligation divine et imprescriptible du mariage pour tous les hommes. L'Europe catholique poussa un nouveau cri d'indignation en apprenant cette infamie. Mais Luther n'écoutait que la voix de ses passions, qui parlaient plus haut dans son cœur que le monde entier. Livré, sans pudeur et sans remords, à leur tyrannique empire, il réunissait ses amis à la table de son foyer conjugal et s'abandonnait à toutes les saillies d'un esprit impudique sur l'Eglise romaine, dont il avait été autrefois le fils, et qu'il couvrait maintenant de ses grossières injures. Ses *Propos de table* (*Tisch-reden*), recueillis par des admirateurs fanatiques, et colportés dans toute l'Allemagne protestante, allaient propager au loin le scandale et le cynisme des mœurs; ils sont le monument le plus honteux de la Réforme.

10. Le mauvais exemple est contagieux. Le landgrave, Philippe de Hesse, le plus zélé et le plus puissant défenseur du protestantisme, prétendit bientôt tirer parti, à sa manière, du mariage du Réformateur. Quoique marié, il vivait depuis assez longtemps en concubinage avec une seconde femme. Il crut le moment opportun pour faire régulariser et consacrer, en quelque sorte, au point de vue religieux, le désordre de sa conduite. Il adressa donc à Luther et à Mélanchton, une lettre dans laquelle il leur représentait que, marié depuis seize ans avec la princesse Christine, fille du duc Georges de Saxe, et père de huit enfants, il avait le désir d'obtenir l'autorisation d'épouser encore, et conjointement,

Marguerite de la Sahl, fille d'honneur de sa sœur Elisabeth. Les motifs sur lesquels il appuyait sa demande ne sont pas de nature à être reproduits par une plume qui se respecte. Luther et Mélanchton se trouvèrent dans une grande perplexité ; car Philippe de Hesse les menaçait, s'ils refusaient leur adhésion, de revenir à l'Eglise catholique. Cependant il leur paraissait chose grave, après les paroles formelles de l'Évangile sur l'unité du mariage, de ramener le monde à la polygamie des patriarches. Après de longues délibérations, les réformateurs consentirent enfin et signèrent un acte qui accordait la permission demandée par le landgrave, « afin, » disent-ils, de le mettre en état de pourvoir au salut de son corps » et de son âme, ainsi qu'à la gloire de Dieu. — Toutefois, » ajoutent-ils, comme il n'est pas encore d'usage général d'avoir » deux femmes en même temps, le landgrave devra contracter son » second mariage en secret, et seulement en présence de quelques » témoins (3 mars 1540). » Le scandale fut grand en Europe lorsqu'on apprit cette étrange nouvelle. Il n'y eut qu'une voix pour flétrir la conduite du landgrave et la décision des chefs luthériens, qui l'avaient sanctionnée. Pour se justifier, le Réformateur parla de son autorité suprême, qui lui permettait, en certaines circonstances, de s'élever au-dessus des lois ordinaires et de se prononcer en dehors des coutumes reçues. C'était affirmer son propre pouvoir quand il niait celui de l'Eglise catholique, et avouer solennellement qu'il n'avait voulu détruire la suprématie des Papes que pour la reconstituer à son profit. Du reste, toutes ces contradictions n'embarrassaient ni Luther, ni ses adhérents. On laissait aux théologiens catholiques le soin de les faire remarquer, et à peine se préoccupait-on de leur répondre.

11. La Westphalie était devenue le théâtre de nouvelles luttes et de nouveaux excès. Dans les premiers jours de l'année 1533, la ville de Munster avait vu entrer dans ses murs deux prédicants, revêtus d'un costume étrange, qui parcouraient les rues en criant : « Faites pénitence ; la vengeance du Père céleste approche ! » Les nouveaux prophètes étaient l'aubergiste Jean Bockelson, si connu sous le nom de Jean de Leyde, et le bourreau Knipperdolling. La réforme de Luther avait tout d'abord exalté ces deux fanatiques, qui s'étaient jetés depuis dans le parti des Anabaptistes, et es-

sayaient de relever le drapeau des paysans, abattu à la sanglante bataille de Franken-Haren. L'illumination paraît avoir fait le fond de leur doctrine ; ils affectaient de prêcher la mortification et la pénitence, tout en pratiquant la polygamie ; ils rejetaient l'autorité de l'Eglise, ses lois, ses institutions et ses dogmes, prétendant que l'Esprit-Saint les instruisait lui-même dans des extases et des visions célestes. Le peuple, effrayé de leurs menaces et de leurs cris lugubres, ne tarda pas à grossir le nombre de leurs adhérents. Une foule immense se pressait chaque jour autour de Jean de Leyde pour recevoir de lui le baptême. Le prophète se fit bientôt le ministre des vengeances célestes qu'il annonçait. Quand il se crut assez fort, il attaqua à main armée les troupes du prince de Waldeck, évêque de Munster, et parvint à se rendre maître de la ville. Il signala sa victoire par le pillage et l'incendie des églises et des monastères. Tous les livres et les manuscrits autres que la Bible, lui furent apportés avec les images et les statues des saints. Il ordonna qu'on détruisît tous ces « instruments de l'idolâtrie catholique. » Ces auto-da-fés s'exécutèrent au milieu de danses et de pompes profanes. Quelques jours après la ville de Munster reçut solennellement le nom de *Cité de Sion*, et Jean de Leyde, le titre de *Roi du nouvel Israël*. Mathiesen, un boulanger de Munster, prit le titre officiel de *Prophète*, et Knipperdolling fut nommé généralissime des *armées du Seigneur*. Jean de Leyde entoura sa royauté éphémère de splendeurs orientales ; il eut des gardes, une cour brillante et un sérail. Ce dernier point excita quelques murmures ; un malheureux s'étant permis quelques critiques à ce sujet, fut saisi par ordre du nouveau roi, et eut la tête tranchée. Cependant le prince, évêque de Munster, était venu, avec une armée catholique levée à ses frais, mettre le siège devant la ville rebelle. Jean de Leyde se défendit pendant six mois, après lesquels il tomba entre les mains des assaillants. Son supplice et celui de ses adhérents délivrèrent Munster de sa tyrannie et furent le digne châtiment de tant de monstruosité et de crimes (23 janvier 1536).

12. Le protestantisme, comme un torrent dévastateur, étendait ses progrès dans toute l'Allemagne. Les fureurs des paysans déchainés, les extravagantes folies des anabaptistes auraient dû

retenir les princes dans une voie si dangereuse pour leur autorité ; mais ils cédèrent à d'autres motifs. L'électeur Frédéric de Saxe, le landgrave Philippe de Hesse et le prince d'Anhalt s'étaient déclarés les premiers. On vit ensuite entrer successivement dans la Réforme, les Etats du Nord, la Prusse (1523) par l'apostasie d'Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique, qui consentit ainsi à acheter une couronne au prix d'un sacrilège. Sa défection entraîna celle de la Livonie, de la Courlande et de la Silésie. La Suède, pervertie par son roi, Gustave Vasa, le Danemarck, par Christiern II et son successeur Frédéric I^{er} (1523), embrassèrent également la Réforme. La Norwège suivit immédiatement leur exemple, et l'Islande, quelques années plus tard, recevait aussi la nouvelle hérésie. Les souverains étaient surtout attirés au luthéranisme par les possessions du clergé que la Réforme livrait entre leurs mains. Les nobles y voyaient un moyen de se soustraire à l'autorité des évêques, et de s'emparer des richesses monastiques qu'ils convoitaient ; les mauvais clercs et les religieux indignes de leur vocation, ambitionnaient la liberté de suivre leurs penchants. Les populations égarées à la vue de tant de scandales, suivaient le mouvement qui entraînait le monde vers la corruption et le débordement des mœurs. Il faut dire encore que les peuples du Nord récemment convertis au christianisme, et dont l'instruction était trop souvent négligée par un clergé infidèle à ses devoirs, se trouvaient livrés par leur ignorance même à toutes les séductions des novateurs. A ces causes générales se réunissaient des causes locales, les rivalités, les raisons politiques et autres, même les plus légères, qui décidèrent en plus d'un lieu la révolution religieuse. Malgré toutes ces causes, réunies ou séparées, la Réforme rencontra souvent une opposition vigoureuse qui en retarda le triomphe. Ce ne fut, en certains états, qu'après une lutte de plusieurs années qu'elle parvint à s'établir définitivement et à se maintenir par l'oppression des catholiques.

13. Les luthériens avaient envoyé leurs émissaires en France ; mais la vigilance du gouvernement et l'attachement de la nation à la foi de ses pères, avaient jusque-là réussi à rendre inutiles tous leurs efforts. François I^{er}, à la tête de sa cour et accompagné

du clergé de Paris, avait, dans une procession solennelle, rétabli une image de la sainte Vierge, outrageusement mutilée par un protestant. Il avait déclaré que, « roi très chrétien, il ne souffrirait pas dans son royaume l'établissement d'une secte qui ne se proposait rien moins que l'anéantissement de l'Eglise. » Ce prince, après une nouvelle guerre, glorieusement soutenue contre Charles-Quint, par le maréchal, puis connétable de France, Anne de Montmorency (1536), avait, par la médiation de Paul III, signé, à Nice, une trêve de dix ans avec son rival. Le Pape s'était rendu en personne à cette conférence célèbre et avait voulu suivre lui-même toutes les négociations pour mieux en assurer le succès. Il avait exigé, après la ratification du traité, que les deux princes se vissent à Aigues-Mortes. Les ennemis, naguère irréconciliables, et qui s'étaient traités jusque-là d'une manière si outrageante, se donnèrent alors toutes les assurances d'une amitié fraternelle (1538). Pour fournir à l'Europe une preuve plus évidente encore de la sincérité de leurs dispositions bienveillantes, l'année suivante (1539), Charles-Quint était reçu à Paris, par François I^{er}, avec une magnificence toute royale, lors d'un voyage en Flandre, où il allait combattre les Gantois révoltés. Le roi de France profita des loisirs que lui laissait la trêve pour remédier aux désordres qui s'étaient introduits dans ses états, à la suite de guerres si longues et si désastreuses. L'âge et l'expérience avaient mûri son caractère; une sage économie avait remplacé ses prodigalités; enfin, à la légèreté de la jeunesse avaient succédé l'application et le soin des affaires. A l'exemple de Léon X et des Médicis, il encouragea les sciences, les lettres et les arts par de nombreuses récompenses accordées à ceux qui les cultivaient, « ne voulant pas, » disait-il, que les lettres fussent des filles sans dot. » Il ouvrit dans son royaume un asile aux savants étrangers, enrichit la Bibliothèque d'une infinité de manuscrits précieux, fonda l'*Imprimerie royale* et créa le *Collège de France* pour l'enseignement du latin, du grec, de l'hébreu, des mathématiques, de la médecine et de la philosophie. L'amour des sciences et le goût des lettres entrèrent peu à peu dans les habitudes nationales, et signalèrent ce mouvement des esprits en France qui s'appela la *renaissance*.

14. Malheureusement, au milieu de cette vie intellectuelle qui renaissait de toutes parts, au sein de la prospérité matérielle que la paix venait de rendre au royaume, la France eut aussi son Luther. Jean Calvin (son vrai nom était Cauvin) naquit à Noyon, en Picardie (1500), d'un tonnelier qui obtint la charge de notaire fiscal et de secrétaire de l'évêché. Grâce aux secours qu'il reçut de la noble famille de Montmaur, il put se livrer à l'étude des lettres et du droit canonique, dans les universités de Paris, d'Orléans et de Bourges. Si nous exceptons la théologie, qu'il étudia moins, le jeune écolier eut généralement des succès. Mais il joignait un mauvais caractère à des mœurs infâmes (1). Il se lia, à Bourges, avec un jeune homme dont les poésies licencieuses avaient déjà fait une des célébrités scandaleuses de l'époque. C'était Théodore de Bèze, originaire de Vézelay en Bourgogne, et qui était destiné à devenir l'un des patriarches du protestantisme en France. Des esprits de cette trempe goûtèrent facilement les nouvelles doctrines que les luthériens importaient alors d'Allemagne. Elles leur furent communiquées par Wolmar, un de leurs professeurs à Bourges, et Calvin en devint bientôt un partisan zélé. Le dogme de la justification le préoccupa surtout. Ses discours trop libres en faveur de la Réforme l'obligèrent, sur la réquisition de la Sorbonne, de quitter Paris. Après de nombreuses migrations, il vint à Bâle (1534), où il entreprit d'implanter son nouveau système religieux, qu'il formula dans son grand traité des *Institutions de la Religion chrétienne*. La pensée de Calvin suit les traces de celle de Luther et de Zwingle (2). Cependant tout y est dans un ordre plus sévère et plus rigoureux. Calvin s'éloigne de Luther quand il accorde à l'homme une sorte de liberté que le réformateur saxon lui refuse entièrement. Toutefois il soumet, plus formellement encore que Luther et Zwingle, ce reste de liberté à la prédestination divine ; car ce qui domine dans Calvin et le caractérise, c'est la doctrine de la prédestination absolue, développée avec une rigueur fanatique jusqu'à des conséquences absurdes. Tandis que Luther ne voit dans le péché originel qu'une simple privation de forces

(1) M. Blanc, t. II, p. 273.

(2) M. Alzog, t. III, p. 92.

(*privatio virium*), Calvin y reconnaît une dépravation forcée et prédominante qui incline toutes les facultés humaines au mal sans qu'elles puissent jamais, malgré tous leurs efforts, se relever vers la pratique du bien. D'après Calvin, Dieu, *auteur primordial du bien et du mal*, a, de toute éternité, rejeté une partie de ses créatures et les a destinées à des peines éternelles, afin de manifester en elles sa justice. Pour avoir de justes motifs de haine et de punition, il a contraint le premier homme à la chute par le péché, et a enveloppé toute la postérité d'Adam dans sa révolte. Les péchés actuels sont imposés aux hommes par la volonté divine qui pousse au crime ceux qu'elle prédestine à la damnation. Tel est le sens de cette sombre théorie qui s'appela la doctrine des *Décrets nécessitants*. Le libre arbitre n'existe plus. L'homme est fatalement voué à des actes dont il subira le châtement et qu'il n'est pas en son pouvoir de commettre ou de ne commettre pas. La tyrannie d'un Dieu qui punit des péchés dont il est lui-même le premier auteur n'effrayait pas Calvin. Il la professait ouvertement, explicitement. « Parmi les hommes, disait-il, les uns sont » créés pour la vie, les autres pour la mort éternelle. Leur sort est » irrévocablement fixé, quelle que puisse être leur conduite. » Par un parallélisme rigoureux, Calvin suivait la même route, dans un sens opposé, pour expliquer la doctrine de la justification. L'homme est forcément sauvé, de même qu'il est damné malgré lui. Il n'y a pas plus de mérite à être un saint qu'un réprouvé; tous deux sont les instruments passifs d'une volonté qu'ils subissent sans pouvoir la modifier. On comprend dès lors l'orgueil excessif du calviniste qui se croit élu, et la licence effrénée du calviniste qui se croit condamné. Malgré la rigueur exclusive de ses opinions et son caractère inflexible, il ne paraît pas avoir pris parti pour l'une ou l'autre des idées protestantes sur la Cène. « Je » le déclare, dit-il, il n'est pas moins absurde de placer le corps » du Christ *sous* le pain, que de l'unir *avec* le pain, que de *trans-* » *substantier* le pain en son corps. » Enfin Calvin se montra le constant ennemi des formes, l'ardent destructeur de toute cérémonie extérieure, le détracteur amer de tout ce qui embellit le culte, élève l'esprit et nourrit le sentiment.

15. La sombre doctrine de Calvin paraissait devoir en éloigner

les hommes. Mais l'erreur a besoin de côtés spécieux pour séduire. L'austérité apparente du nouveau dogmatisant fut précisément le point par lequel il s'attira des sectateurs. Calvin, du reste, apportait au service de ses doctrines une logique serrée et une érudition qui pouvaient facilement faire illusion aux esprits faibles. Loin de vouloir, comme les réformateurs saxons, s'élever contre toute l'antiquité ou bannir du monde chrétien la littérature classique et la philosophie grecque, il reconnaissait tout ce qu'il y a de science, de trésors d'éloquence et de dialectique dans les Pères de l'Église et dans les théologiens de l'école; il estimait les auteurs grecs et latins, poètes et philosophes, et faisait en toute occasion preuve de sagacité. S'il ne fut pas tout à fait original, et s'il emprunta certaines idées à Luther, il les développa du moins avec précision et dans un ordre méthodique. Du reste, il se servit trop souvent, comme Luther, de paroles grossières, injurieuses et blasphématoires. C'est la même intolérance et la même haine du catholicisme. Ses adversaires étaient toujours des *fripons*, des ânes, etc., et sa controverse est perpétuellement émaillée d'épithètes de ce genre.

16. Après un assez long séjour à Bâle, Calvin se rendit à Genève, qui fut dès lors le principal théâtre de ses entreprises schismatiques. Il y fut retenu par Guillaume Farel et Pierre Viret, deux prédicants luthériens qui répandaient les nouvelles doctrines religieuses dans la Suisse française, et surtout dans le pays de Vaud. Le duc de Savoie voulant faire valoir ses droits sur Genève, les Gênevois s'allièrent avec le canton de Berne, et forts de son appui, parvinrent à échapper à la domination du duc. Mais cette alliance ouvrit la porte au protestantisme. L'évêque lança l'excommunication sur la ville rebelle. Ce fut le signal d'une violente réaction contre le catholicisme. Les autels furent renversés, les images détruites, les fidèles emprisonnés ou bannis; et ainsi le culte nouveau fut inauguré au milieu et sur les ruines des églises. Calvin venait d'arriver à Genève (1536); il acheva ce que Farel et Viret avaient commencé. Il fit passer un décret qui obligeait tous les citoyens d'abjurer la religion catholique. Il interdit tout spectacle, toute danse, tout plaisir bruyant, « indignes, dit-il, de la gravité du chrétien. » Les conversations mêmes

étaient soumises à une rigide censure. Ces mesures de rigueur commencèrent à lui aliéner les esprits. Une dissidence s'était élevée entre Calvin et l'Église de Berne, à propos du pain levé, dont le réformateur français voulait introduire l'usage dans la célébration de la Cène, et au sujet de l'abolition de toutes les fêtes qu'il venait de décréter pour ne conserver que le dimanche. Un orage se forma contre son pouvoir tyrannique, et en 1538, il fut exilé avec Farel et Viret. Retiré à Strasbourg, Calvin y continua sa polémique hostile à l'Église. Entouré de protestants français réfugiés (1), il répandait le venin de ses doctrines et façonnait ainsi à l'erreur des générations qui devaient la perpétuer au sein de notre belle patrie. Il parvint à former autour de lui une communauté selon ses principes religieux, et épousa la veuve d'un anabaptiste. Cependant Calvin avait laissé de nombreux partisans à Genève ; il y fut rappelé en 1541, et y exerça dès lors une véritable dictature civile et ecclésiastique. Il institua un consistoire qui devait juger les délits en matière de morale. Sa constitution contre les danses et les jeux fut remise en vigueur. Des visites domiciliaires et des mesures inquisitoriales furent organisées dans toute la ville pour veiller sur les mœurs de chaque citoyen. Les Génevois, et parmi eux surtout ceux qui s'intitulaient les *Libertins* ou sectateurs de la liberté évangélique, s'insurgèrent contre une pareille contrainte morale. Par sa cruauté, son activité et les ressources d'un esprit toujours fécond en expédients, Calvin réussit à étouffer ces ferments de révolte. Chaque parole prononcée contre lui était punie avec une sévérité terrible. Ainsi le traducteur de la Bible, Castellio, fut déporté avec le médecin Bolsec. Le conseiller Ameaux fut jeté en prison. Jacob Grünet fut exécuté (1548), pour avoir écrit quelques paroles menaçantes au dictateur, qui, en pleine assemblée, l'avait traité de *chien*. Gentilis, condamné à mort, parce qu'il avait accusé Calvin d'avoir erré dans la doctrine de la Trinité, n'échappa au supplice qu'en faisant publiquement amende honorable. Enfin, Michel Servet, Aragonais de naissance, grand anatomiste, de passage à Genève, fut

(1) C'étaient des sectaires qui avaient pris la fuite pour se soustraire aux sentences portées par le roi et les parlements contre les nouvelles doctrines.

brûlé par ordre du dictateur pour avoir émis quelques propositions hérétiques contre le dogme de la Trinité, que Calvin lui-même enseignait si mal (1553). Terrible et inique exécution, dont la mémoire du réformateur français ne se lavera jamais aux yeux de la postérité. Ces cruautés n'étaient pas chez lui le résultat d'une fureur passagère et rapide, comme en ressentait Luther, mais l'effet d'une colère froide, aride et calculée. Maître du pouvoir politique, Calvin sut bientôt faire prévaloir son système sur celui de Zwingle, dans les cantons helvétiques. L'organisation ecclésiastique de Genève devint le modèle des églises réformées de France et des Pays-Bas. Après une vie d'une activité infatigable, Calvin mourut (27 mai 1563), laissant dans Théodore de Bèze un biographe dévoué et un disciple capable de soutenir l'œuvre de sa politique. Bèze, au contact du réformateur de Noyon, avait fini par dépouiller la légèreté de la jeunesse pour emprunter quelque chose de la gravité guindée du maître. Du mélange de ces deux éléments réunis, il se forma un caractère à la fois doux et sévère, qui lui conquit un grand nombre de partisans dans les communautés calvinistes, dont il devint, à proprement parler, le fondateur.

17. Tel fut Calvin, le réformateur français, que l'on a souvent opposé au réformateur allemand. Luther se retrouvait dans Calvin, moins l'audace et la violence, plus l'astuce, l'habileté calculée et la froide cruauté. Ces deux chefs se partageaient la réforme ; ils se la disputèrent comme un empire, en se faisant une guerre d'orgueil et d'injures. Leurs disciples continuèrent à former deux camps, les luthériens connus sous le nom de *Protestants*, les calvinistes sous celui de *Réformés*, qu'ils affectent particulièrement ; mais on a donné souvent, parmi les catholiques, les deux noms indistinctement aux uns et aux autres, et avec raison. Tous, en effet, ont *protesté* de fait contre l'autorité de l'Église par la révolte, et tous ont déshonoré le nom de *réforme*, en appelant ainsi la ruine de toute règle dans la foi comme dans les mœurs (1).

18. Les événements se pressent, plus rapides que la plume de

(1) M. Blanc, t. II, p. 275.

l'historien, dans ce siècle d'agitations politiques et religieuses. Durant l'invasion du calvinisme en Suisse et en France, dont le récit a un peu anticipé sur l'ordre chronologique, toute l'attention du Pape Paul III fut portée sur l'Allemagne et le schisme qui la désolait. Les catholiques se faisaient encore illusion ; ils pensaient qu'une réunion œcuménique des évêques étoufferait les derniers germes de la révolte. Luther ne cessait d'en appeler au concile. Que de fois, depuis ses thèses, il avait proclamé à la face de son pays qu'il était prêt à rendre compte de sa foi devant un concile général. Paul III avait résolu de convoquer enfin les grandes assises de la chrétienté pour mettre un terme à tant de débats, de scandales et de luttes sanglantes. Il subordonna tous les actes de son pontificat à cette grande pensée. Son intervention pour ménager une trêve entre Charles-Quint et François I^{er} n'avait pas d'autre but. Dès l'an 1535, son légat, Vergerio, eut ordre de partir pour l'Allemagne et d'annoncer à Charles-Quint et aux princes de la chrétienté que le concile œcuménique, appelé par tant de vœux, s'ouvrait enfin à Mantoue. Vergerio, appelé à Wittemberg, manifesta tout d'abord le désir d'entretenir Luther. Le moine saxon n'épargna, dans cette entrevue, ni les grossièretés ni les injures, mais il ne réussit point à altérer la patience grave et sereine du légat. La conversation de Vergerio et de Luther est une des pages les plus saillantes du protestantisme. Elle met à jour la perversité du chef de la Réforme. « C'est une dérision que votre concile ! s'écria Luther. Si le Pape en tient un, ce sera pour traiter de capuchons, de moines, de tonsures cléricales, de viandes et de vin, et d'autres niaiseries de cette force ; mais de la foi, de la pénitence, du lien de charité qui doit unir tous les chrétiens, graves et solennels enseignements dont la Réforme, illuminée par la lumière du Saint-Esprit, s'est préoccupée seule jusqu'à ce jour, il n'en sera pas même fait mention. Qu'avons-nous donc besoin, nous autres, de votre concile, qui n'est bon que pour les pauvres nations que vous tenez en captivité ? Vous autres papistes, vous ne savez pas même ce que vous croyez. D'ailleurs, assemblez votre concile, si vous le voulez : j'irai, je vous le promets, même quand je saurais qu'on m'y destine le bûcher ou la potence ! » Le légat ne récrimina

sur aucune de ces amères paroles. « Dites-moi, docteur, demanda-t-il, où voudriez-vous que le concile se réunît? — Moi, reprit le Saxon en riant, où vous voudrez, à Mantoue, à Florence, à Padoue. Que m'importe? — Et à Bologne? ajouta le légat. — A qui appartient cette ville? dit Luther. — Au Pape, répondit Vergerio. — Bon Dieu! s'écria Luther. Encore une ville que le Pape a volée! Va pour Bologne. J'irai, et j'y porterai ma tête et mes épaules. » Tout cet entretien ne fut ainsi qu'une raillerie insolente.

19. Cependant les princes réformés s'étaient réunis à Smalkalde pour s'opposer à toutes les tentatives que Rome essaierait dans l'intérêt de la paix des consciences. A l'instigation de l'électeur de Saxe, Luther, Mélanchton et les autres chefs du protestantisme, dans une série de conférences tenues à Wittemberg, avaient rédigé un nouveau formulaire de foi en vingt-quatre articles. Mélanchton, dont le cœur valait mieux que la tête, et qui espérait toujours arriver à une réunion définitive, signa le formulaire, en stipulant cette réserve expresse que « si le Pape voulait reconnaître l'*Évangile* (c'est ainsi que les luthériens appelaient leur nouvelle doctrine), il admettrait, de son côté, la primauté pontificale sur les évêques. » Il y avait quelque courage de la part du professeur à reconnaître, même dans les termes qu'il posait, la juridiction spirituelle du Pape, que ses collègues les plus modérés regardaient comme l'antechrist. La diète de Smalkalde fut nombreuse. Les protestants y comptaient l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, les ducs Ernest et Frantz de Lunebourg, le duc Ulric de Wurtemberg, les princes Wolf, Georges et Joachim d'Anhalt, les comtes Gebhard et Albert de Mansfeld, les comtes de Nassau et de Reichlingen, le duc Henri de Mecklembourg, les princes Rupert des Deux-Ponts et Philippe de Grubenhagen. Luther, Mélanchton, Bucer s'y rendirent également. Vainement le vice-chancelier de l'empire, Mathias Held, voulut faire entendre des paroles de conciliation et de paix. Ses efforts furent inutiles; et il rompit la diète, en ordonnant qu'on observât la trêve signée à Nuremberg, jusqu'à la tenue du prochain concile général, où l'empereur avait l'intention d'assister en personne. Mais les princes protestants ne voulaient pas de concile.

Ils élevaient mille difficultés sur le choix du lieu où il devait se réunir. Luther, qui avait affecté à ce sujet une indifférence hypocrite dans son entrevue avec Vergerio, laissait maintenant éclater en liberté ses sentiments hostiles. Dans un dernier pamphlet qu'il écrivit de son lit de mort et qu'il intitulait : *Contre la Papauté fondée par le diable*, il s'écriait : « Un concile ! que vous en » semble ? Polissons que vous êtes, qui ne savez ce que c'est qu'un » évêque, ni César, ni Dieu même, ni son Verbe. — Pape, tu » n'es qu'un âne, et tu resteras un âne. »

20. La ligue protestante de Smalkalde était devenue une puissance formidable. Elle avait mis sur pied cent mille hommes de troupes qui, maîtres du Danube, opposaient un rempart inexpugnable à toutes les forces de l'empire. « Il y a lieu de s'étonner, » dit Mgr Palma, qu'un prince d'un génie aussi clairvoyant que » Charles-Quint, qui disposait de ressources immenses, n'ait pas » pris, dès l'origine, les mesures nécessaires pour prévenir les » funestes résultats de la ligue de Smalkalde et empêcher des ar- » mements qu'il était plus facile de dissoudre au début que de » vaincre ensuite. Mais, entraîné par son ambition, il perdit le » temps à des expéditions militaires contre la France, et permit » ainsi aux princes luthériens de concentrer leurs forces. Quand » il songea à les attaquer, il n'avait plus ni la vigueur ni la santé » de la jeunesse. Ses trésors épuisés ne pouvaient suffire aux » exigences d'une nouvelle guerre. Cependant ses armes obtinrent » encore de glorieux succès. A la bataille de Muhlberg (1547), il » tailla en pièces l'armée de Frédéric, électeur de Saxe, le pro- » tecteur déclaré du protestantisme, et contraignit ce prince à » abdiquer pour lui et ses descendants la dignité électorale. Cet » acte d'énergique autorité affermit le pouvoir de Charles-Quint » en Allemagne, et posa des bornes à l'influence toujours crois- » sante de l'hérésie. »

21. Ce fut au milieu des luttes sanglantes enfantées par ses doctrines que mourut Luther. Sa dernière parole fut un blasphème contre l'Eglise. « Gloire à Dieu ! s'écriait-il, j'ai démontré que le » Pape, qui se vante d'être le chef visible de l'Eglise, le vicaire » du Christ, n'est que le prince de l'Eglise maudite, le vicaire de » Satan, l'ennemi de Dieu, l'adversaire du Christ, un docteur de

» mensonges et d'idolâtrie, un régicide, l'homme du péché, l'an-
 » téchrist. Que Dieu me soit en aide. Amen. » Tel fut le testament
 du réformateur saxon, qui mourut à Eisleben (1546) et fut enterré
 à Wittemberg. Jamais l'Eglise n'eut à combattre un plus redou-
 table adversaire. « A considérer sa vie tumultueuse et agitée, dit
 » M. Alzog, Luther est un des hommes les plus étonnants de tous
 » les siècles. Son courage, qu'on ne peut méconnaître, dégénérait
 » facilement en audace. Son activité était infatigable, son élo-
 » quence populaire et entraînante, son esprit vif et plein de sail-
 » lies, son caractère désintéressé, son âme profondément reli-
 » gieuse, et ce sentiment impérieux de religion, qui domine toutes
 » ses pensées, contraste d'une manière étrange avec l'habitude de
 » blasphème et le langage sarcastique qu'il affectionne. » D'ail-
 leurs, toutes ces qualités naturelles dont il fit un si lamentable
 abus, n'effaceront jamais la honte de son apostasie, le crime de sa
 rébellion, les traits grossiers et souvent ignobles dont il a souillé
 sa conduite et ses écrits, enfin tous les maux qu'il a faits à l'E-
 glise, aux âmes, à l'humanité tout entière. « Tantôt, disait
 » Erasme, il écrit comme un apôtre, tantôt il parle comme un
 » bouffon dont les grossières plaisanteries dépassent toute mesure,
 » comme s'il oubliait tout-à-coup quel spectacle il a ouvert au
 » monde, et quel rôle important il y joue. » D'un côté il interdit
 l'usage des armes dans les affaires religieuses, et, de l'autre, il
 proclame des principes et se sert d'un langage qui auraient fait
 honneur aux jacobins les plus forcenés de nos jours. Il rit comme
 Voltaire, il frappe comme Couthon et Marat. Pendant qu'il ré-
 clame la liberté évangélique la plus étendue, le droit d'interpréta-
 tion le plus large et le plus arbitraire, et qu'il en use à son profit,
 il exerce sur ses partisans le plus dur et le plus honteux despo-
 tisme. Quel aveuglement n'a-t-il pas fallu pour reconnaître une
 mission apostolique dans ces mouvements désordonnés, dans ces
 entreprises tumultueuses, dans ces luttes passionnées, dans cette
 polémique implacable dont se composa la vie du Réformateur !
 « La raison la plus vulgaire, dit encore Erasme, m'apprend qu'un
 » homme, qui a excité dans le monde de si effroyables tempêtes,
 » qui n'avait de plaisir que dans les paroles indécentes ou rail-
 » leuses, n'a pu faire l'œuvre de Dieu. Une arrogance comme celle

» de Luther, que rien n'égalait jamais, suppose la folie : et un homme bouffonne comme la sienne ne s'allie point avec l'œuvre de Dieu. » Cependant les Luthériens accordèrent à la mémoire de leur père les honneurs que l'Eglise réserve aux saints, et dont ils avaient tant reproché la scandaleuse impiété aux catholiques. Le cardinal Pallavicini compare, avec assez de justesse, Luther à un géant, mais avorté. En effet, rien de complet dans le génie qu'il déploya ; c'est une grandeur, mais informe ; une énergie, mais sauvage ; une science, mais indigeste ; une force, mais téméraire et aveugle, qui ne songe qu'à détruire, sauf à s'irriter plus tard des ruines qu'elle a faites.

22. Au moment où il laissait l'Allemagne comme encombrée sous les débris que sa parole avait amoncelés, l'Eglise réunissait enfin en concile général tous ses évêques, tous ses docteurs, tous ses théologiens, pour asseoir, avec leur concours, ses fondements ébranlés par les sectaires, pour reconstituer son unité puissante, menacée par le schisme, pour faire resplendir de leur glorieux éclat ses dogmes attaqués par l'erreur. Mantoue, Bologne, avaient successivement été proposées par Paul III, comme le lieu de l'assemblée. L'influence des princes protestants les avait fait rejeter. Enfin le Pape et l'empereur avaient définitivement fixé leur choix sur la ville de Trente, dont la situation aux frontières de l'Allemagne et de l'Italie offrait l'avantage d'une neutralité politique favorable à tous les partis. Les négociations à ce sujet avaient entraîné des délais qui durèrent plusieurs années. Ce fut le 13 décembre 1545 que s'ouvrit le dix-huitième et dernier concile général. Sa tâche était immense. La Réforme luthérienne avait outragé toutes les institutions, sapé toutes les doctrines. Le concile de Trente, au nom de l'Eglise universelle dont il était le représentant, sous la présidence des légats apostoliques, pendant une durée de treize ans, la plus longue de tous les conciles œcuméniques, consacra la forme définitive des institutions, fit triompher la vérité de tous les dogmes, et éleva, à la gloire de la religion catholique, le monument le plus complet, le plus victorieux, le plus inattaquable qui fut jamais (1545-1563). Quatre souverains Pontifes se succédèrent sur le Siège de saint Pierre dans cet intervalle. Mais l'esprit de Dieu, qu'ils se transmettaient par un glo-

rieux héritage, inspira tous leurs actes et présida à toutes les phases de cette immortelle assemblée. Jean Marie del Monte, cardinal-évêque de Palestrine; Marcel Cervini, cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Croix; Reginald Polus, cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Marie-in-Cosmedin, dont nous avons déjà raconté l'héroïque résistance aux fureurs tyranniques de Henri VIII, roi d'Angleterre, ouvrirent le concile au nom du pape Paul III. Il ne se trouvait encore à cette première séance, sans compter les cardinaux, que quatre archevêques, vingt-deux évêques, cinq ou six généraux d'ordres, avec un grand nombre de docteurs tant séculiers que réguliers. Mais à eux seuls, les quatre archevêques représentaient les principales contrées de l'Europe chrétienne. Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal, exilé de son siège par l'hérésie triomphante, apportait au sein du concile les derniers soupirs de la Scandinavie catholique. Robert Wanschop, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, vint rendre témoignage à la foi ancienne que, plus fidèle et plus généreuse que la Scandinavie, la pauvre Irlande conservera intacte, à travers les persécutions de la puissante Angleterre, pendant trois siècles. L'archevêque d'Aix s'y est rendu pour confesser la foi de saint Louis que la France catholique maintiendra comme son plus noble héritage au milieu de tant d'orages. Enfin Pierre Tagliava, archevêque de Palerme, représente l'Italie toujours fidèle et condamnant, par son exemple, l'infidélité de la Grèce, de l'Asie-Mineure, de la Syrie. L'Espagne et le Portugal qui, après avoir expulsé le Mahométisme de la Péninsule, travaillaient à porter la foi chrétienne dans le Nouveau-Monde, le Mexique, le Pérou, le Brésil, l'Inde et le Japon étaient représentés à Trente par plusieurs évêques. L'Allemagne catholique y comptait le cardinal-évêque de Trente et le procureur de l'archevêque de Mayence. L'Allemagne protestante y enverra plus tard des députés qui n'y apporteront que leur obstination et leur mauvaise foi.

23. Avant d'entrer dans le récit des opérations du concile de Trente, il importe de fixer les idées sur la valeur des deux historiens qui nous en ont transmis le détail, et qui, appartenant à deux partis diamétralement opposés, présentent dans leur narration la même divergence qu'ils avaient dans les principes. Le

Vénitien Pierre Sarpi, plus connu sous son nom de religieux servite *Fra-Paolo*, composa le premier une *Histoire du concile de Trente*, qu'il fit publier à Londres, en 1619, sous le pseudonyme de *Pietro-Soave-Polano*, anagramme de *Paolo-Sarpi-Veneto*. Fra-Paolo était un de ces caractères hypocrites qui, sous des apparences respectables, cachent un esprit dangereux et corrompu. Les doctrines luthériennes l'avaient séduit; il leur rendait un culte secret, tout en conservant le premier état qu'il avait embrassé. La république de Venise le nomma théologien consultant dans ses démêlés avec Paul V. « Fra-Paolo, a dit Bossuet, protestant sous un froc, qui disait la messe sans y croire et qui demeurerait dans une Eglise dont le culte lui paraissait une idolâtrie, ne travailla qu'à porter la république de Venise à une entière séparation, non-seulement de la cour, mais encore de l'Eglise romaine. » Son histoire du concile de Trente, qu'il n'osa ni signer de son véritable nom, ni publier dans sa patrie, refléta les sentiments hostiles que l'auteur nourrissait contre la vraie foi. Elle excita une réclamation générale en Europe parmi les catholiques. Les protestants, au contraire, l'accueillirent avec enthousiasme. A Rome, la congrégation de l'Index condamna cet ouvrage, en le notant des qualifications les plus sévères. La France s'émut des tendances d'un écrivain d'autant plus dangereux, que sa profession religieuse lui donnait un caractère plus honorable. Henri IV crut devoir exprimer son mécontentement au sénat vénitien, et le doge prescrivit à Fra-Paolo *de mieux s'observer à l'avenir*. Cependant celui-ci, dans la crainte des graves conséquences qui pouvaient résulter pour lui d'un pareil scandale, écrivait à Casaubon de lui ménager, en cas de besoin, un asile en Angleterre.

24. Les catholiques ne pouvaient laisser sans réponse un ouvrage où la vérité était indignement outragée. L'an 1655, une *Histoire authentique du concile de Trente* fut publiée sur les pièces originales conservées aux archives du château Saint-Ange. Elle valut le chapeau de cardinal à son auteur, le jésuite Pallavicini, né à Rome en 1607, d'une des premières familles de cette ville (1). Esprit droit, intelligence limpide, caractère ferme et

(1) M. l'abbé Migne a donné, dans sa Bibliothèque universelle du clergé, une

assuré, Pallavicini possède toutes les qualités d'un bon historien. Sa pensée est toujours servie par une expression aussi juste qu'heureuse. Les documents complets qu'il avait entre les mains, sont tous analysés avec la plus consciencieuse exactitude, dans son ouvrage. Les discussions si complexes d'une assemblée délibérante, aussi nombreuse que le concile de Trente, sont reproduites avec leur physionomie distincte. Les erreurs de Fra-Paolo sont toutes relevées avec une lucidité victorieuse, une précision, une vigueur, une abondance de preuves qui ne laissent lieu à aucune réplique. Le savant jésuite a donné, à la fin de son livre, une liste de trois cent soixante un points de faits sur lesquels Fra-Paolo est convaincu d'avoir altéré ou dénaturé la vérité, indépendamment d'une multitude d'autres erreurs qui ne sont pas susceptibles d'être indiquées dans une simple énumération, mais qui résultent de l'ensemble du récit. L'histoire de Pallavicini est un des plus beaux monuments du génie humain. Elle nous servira de guide dans le récit succinct des travaux du concile de Trente.

25. Dix sessions de cette immortelle assemblée se tinrent sous le pontificat de Paul III. Dans l'intervalle des trois premières, Charles-Quint, ne se bornant pas au rôle de protecteur armé de l'Eglise, voulut imposer des croyances comme il imposait ses ordres, à main armée. C'était l'idée de Zénon et des empereurs grecs qui avaient aussi, dans leur temps, espéré terminer les discordes religieuses par leur autorité. Il publia un formulaire de foi, sous forme de décret, dans lequel il concédait aux protestants la communion sous les deux espèces, et le mariage des prêtres jusqu'à ce que le concile général eût définitivement statué sur tous les points de controverse qui troublaient la paix de l'Eglise. Cette dernière clause fit donner à l'édit impérial le nom d'*Interim*. Comme il était facile de le prévoir, le moyen terme ne satisfit personne. Les catholiques soutenaient avec raison que l'empereur n'avait aucun pouvoir pour faire de telles concessions. Les protestants ne voulaient pas admettre que Charles-Quint pût leur poser des bornes qu'ils ne devaient pas dépasser. L'*Interim* eut donc le sort de

traduction française du grand ouvrage de Pallavicini, à laquelle l'auteur de l'*Histoire générale de l'Eglise* a travaillé. (3 vol. in-4°, Paris.)

l'Hénotique. Il fut rejeté par tous les partis. Mais Charles-Quint était plus puissant que Zénon. Il ne tint aucun compte des réclamations des catholiques, ni de la condamnation de l'*Interim* par la cour romaine, ni des plaintes du concile de Trente, ni des récriminations luthériennes. Il pressa l'exécution de son édit et employa la force contre les protestants qui se refusaient à le recevoir. Constance et Magdebourg, qui s'étaient fait remarquer par une opposition plus vive, furent traitées avec une sévérité qui servit d'exemple aux autres villes.

26. Le concile de Trente avait eu à fixer d'abord la marche qu'il voulait suivre en présence de la grande tâche qui était offerte à son zèle. Il fut convenu que l'on ferait marcher de front la double question de la réforme et de la doctrine. Avant la quatrième session, deux ambassadeurs de Charles-Quint, Diégo de Mendoza et François de Tolède, se rendirent à Trente. Ils demandèrent, au nom de leur maître, qu'on s'occupât exclusivement des questions qui concernaient la réforme ecclésiastique, pour ne pas réveiller, par des décisions dogmatiques, les animosités protestantes de l'Allemagne. Mais on passa outre, malgré leurs réclamations, et l'assemblée promulgua son décret sur l'Écriture sainte. Il fixait le canon des livres saints, tel que nous l'avons encore; approuvait comme authentique l'édition ancienne, connue sous le nom de Vulgate et « consacrée, disent les Pères, par l'usage de tant de siècles. — Afin, ajoutent-ils, de contenir dans » de justes limites les esprits inquiets et entreprenants, le saint » concile œcuménique ordonne que dans les choses de la foi ou » de la morale, personne ne soit assez téméraire pour se confier à » son jugement particulier, dans l'interprétation des saintes Écritures, en leur donnant un sens ou contraire à celui de l'Église, » à qui seule il appartient de juger du véritable sens des Écritures, ou opposé au sentiment unanime des Pères et de la tradition catholique. » C'était condamner le protestantisme dans son principe même. Car la réforme luthérienne s'était faite au nom de la liberté individuelle d'interprétation; et chacun des nouveaux sectaires se croyait le droit et la mission de juger à sa fantaisie du sens des Écritures. — Comme corollaire à cette décision dogmatique, un décret de réforme rendit obligatoire l'é-

rection de chaires de théologie dans toutes les églises principales, et enjoignit « aux archiprêtres, curés et à tous ceux qui ont » charge d'âme, de pourvoir, au moins tous les dimanches et » toutes les fêtes solennelles, ou par eux-mêmes ou par d'autres » personnes capables, s'ils en sont légitimement empêchés, à la » nourriture spirituelle des peuples qui leur sont confiés, leur en- » seignant ce qu'il est nécessaire à tout chrétien de croire pour » être sauvé, et leur faisant connaître, en peu de paroles et en » termes faciles à comprendre, les vices qu'ils doivent éviter et » les vertus qu'ils ont à suivre. » Les évêques sont chargés, cha- cun dans leur diocèse, de veiller à l'exécution de cette mesure, afin qu'il ne puisse être dit du peuple chrétien : « Les petits en- » fants ont demandé du pain et il ne se trouvait personne pour le » leur rompre. »

27. L'intervalle de la quatrième à la cinquième session fut marqué par une lamentable apostasie. Vergerio, ce légat du Pape en Allemagne, dont nous avons raconté l'entrevue avec Luther, avait subi, au lieu de la combattre, l'influence de la Réforme. Il ne dissimulait plus son penchant pour l'hérésie. Charles-Quint et les princes catholiques voyaient avec une profonde douleur un homme investi de la confiance pontificale donner ce dangereux exemple. L'empereur en écrivit à Paul III pour le supplier de rappeler son légat. De son côté, Vergerio vint chercher un asile au sein du concile, espérant que la protection du cardinal de Trente le sauverait des rigueurs du jugement qui l'attendait à Rome. Déchu de cette espérance, il obtint néanmoins des légats des lettres de recommandation si pressantes, qu'elles lui valurent la dispense de comparaître en cour romaine. On remit, sur ses instances, la connaissance de sa cause au tribunal du nonce et du patriarche de Venise. Mais enfin Vergerio, qui sentait la gravité de sa position, rompit ouvertement avec l'Église et se retira parmi les hérétiques, chez les Grisons, d'où il écrivit, dans le style de Luther, des pamphlets contre la Religion, contre le concile et contre le Pape, dont il avait eu l'honneur d'être le représentant. Quelques années auparavant (1542), un scandale du même genre avait profondément ému le monde catholique. Occhin, général des Capucins, homme d'une ambition démesurée et d'un esprit

d'indépendance qui contrastait étrangement avec la vocation sainte qu'il avait embrassée, s'était jeté dans la réforme zwinglienne. Son apostasie fut une des plus vives douleurs de Paul III dans les circonstances si difficiles de son pontificat. Le transfuge de la foi catholique ne s'était pas borné à cette honteuse défection. Il se maria publiquement, passa en Angleterre, en Germanie, en Pologne, accueilli avec enthousiasme par les nouveaux sectaires, et semant partout la haine de Rome et de la foi catholique. Le souverain Pontife songea à prononcer l'abolition de l'ordre des Capucins, dans la crainte qu'il n'eût été infecté des erreurs de son chef. Un consistoire secret fut tenu dans l'intention de délibérer sur cette grave question. Le sacré collège était sur le point d'embrasser l'avis du Saint-Père, lorsque le cardinal Antoine San-Severino prit la parole et représenta, dans un discours éloquent et généreux, qu'il fallait agir avec une entière justice dans cette affaire. Il vanta les services rendus par les Capucins, leur science, leur zèle pour la prédication, le courage avec lequel ils souffraient la pauvreté et s'en faisaient gloire. Le cardinal de Carpi fut chargé d'examiner la conduite et la foi des membres de l'ordre ; et, après une enquête qui tourna complètement à leur justification, ces religieux si utiles, si aimés du peuple, si simples et si soumis, furent maintenus dans leurs privilèges. Paul III, convaincu désormais que la faute d'Occhin était toute personnelle, leur rendit ses bonnes grâces et combla leur institut des faveurs spirituelles les plus étendues.

28. Le concile de Trente, après la désastreuse solution de l'affaire de Vergerio, put continuer ses opérations. Le nombre des Pères s'était augmenté. On comptait alors neuf archevêques, entre autres l'archevêque grec de Paros et de Naxos, et une cinquantaine d'évêques, parmi lesquels Jérôme Vida, évêque d'Albe en Toscane, dont nous avons déjà eu occasion de parler (1), et Louis Lippoman, évêque de Modon et coadjuteur de Vérone. Ce dernier, issu d'une noble famille vénitienne, s'était appliqué de bonne heure à l'étude des lettres et de la philosophie, et se distingua par d'éclatants succès. Son mérite lui ouvrit le chemin des

(1) Voir pontificat de Léon X.

honneurs ecclésiastiques. Successivement coadjuteur de Bergame, évêque de Modon, coadjuteur et évêque de Vérone, enfin évêque de Bergame, il fut chargé de différentes négociations en Portugal, en Allemagne et en Pologne. Sous Jules III, nous le verrons présider, en qualité de légat apostolique, au concile de Trente. Il fut également illustre et par sa science et par la sainteté de sa vie. Il a laissé plusieurs ouvrages qui témoignent de son érudition et de la pureté de sa doctrine. Les principaux sont : des *Commentaires* en latin sur la *Genèse*, l'*Exode* et les *Psaumes*; les *Vies des Saints*, des *Statuts synodaux* et des *Sermons*.

29. La question du péché originel était une de celles que la controverse luthérienne avait le plus embrouillée. La déchéance de notre premier père a-t-elle atteint toute sa postérité ? Zwingle se prononçait pour la négative. Il soutenait que l'homme est maintenant aussi fort qu'à l'origine. « Dès qu'il a conservé son » libre arbitre, disait-il, cela lui suffit sans autres ressources pour » mériter le ciel. » Luther, embrassant le système opposé, disait, au contraire, que non seulement l'homme était déchu, mais que sa déchéance était incurable. « Son libre arbitre ne lui laisse plus » de force que pour faire le mal ; ses meilleures actions sont des » péchés ; il n'est justifié que parce que Jésus-Christ lui impute » sa propre justice. » En présence de ces contradictions de l'erreur, les Pères établirent dans leur *Décret sur le péché originel* la vérité catholique dans toute sa précision : « 1° Anathème, di- » sent-ils, à qui niera que le premier homme, par sa transgres- » sion, n'a pas encouru la colère et l'indignation de Dieu, et en » conséquence, la mort, dont Dieu l'avait auparavant menacé, et » avec la mort, la captivité sous la puissance de celui qui a eu, » depuis, l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon ; 2° Anathème » à qui soutient que la faute d'Adam n'a été préjudiciable qu'à » lui seul et non à sa postérité ; qu'étant souillé par le péché de » désobéissance, il n'a transmis à tout le genre humain que la » mort et les peines corporelles, et non le péché qui est la mort de » l'âme ; 3° Anathème à qui prétend que le péché d'Adam, unique » dans sa source, et transmis à tous les hommes par la généra- » tion, peut être effacé par les seules forces de la nature humaine » ou par un autre remède que par le sang de notre Seigneur Jé-

» sus-Christ. Anathème à quiconque nie que le sang de Jésus-
 » Christ soit appliqué tant aux adultes qu'aux enfants par le
 » sacrement de baptême, conféré selon la forme et l'usage de
 » l'Église ; 4° Anathème à quiconque nie la nécessité et l'effica-
 » cité du baptême conféré aux enfants. — Toutefois, ajoutent les
 » Pères à la fin de leur décret, l'intention du saint concile n'est
 » pas, dans ce qui a rapport à l'universalité du péché originel
 » s'étendant à tous les hommes, de comprendre la bienheureuse
 » Vierge Marie, mère de Dieu. »

30. La sixième session eut lieu le 13 janvier 1547. Les ambassadeurs de Charles-Quint avaient reçu l'ordre de quitter Trente parce que l'empereur se montrait irrité de ce que le concile persistait, malgré ses réclamations, à traiter les questions dogmatiques. Les députés des autres princes chrétiens refusèrent eux-mêmes d'assister à la session, dans la crainte d'augmenter l'irritation de l'empereur. Les difficultés se multipliaient ainsi, et les Pères avaient à la fois à ménager les susceptibilités politiques, toujours si ombrageuses, et à poursuivre l'œuvre de Dieu qu'ils avaient si noblement commencée. Il restait à déterminer la croyance catholique sur la justification : doctrine ardue qui avait exercé les plus grands génies, et que le protestantisme avait défigurée. C'était là le vif des questions à débattre. La discussion fut très orageuse ; il se trouva quelques théologiens qui parlèrent de modifier le décret dans le sens de l'erreur luthérienne. Mais la majorité des Pères se prononça avec force pour le dogme catholique de la justification par les œuvres, jointes aux mérites de notre Seigneur Jésus-Christ. Le concile adopta cette conclusion : « Le pécheur est justifié, dit-il, lorsque l'amour de Dieu, descendu dans nos cœurs, y prend racine, en vertu des mérites de la Passion du Sauveur, et par l'illumination du Saint-Esprit. L'homme, devenu alors l'ami de Dieu, s'avance chaque jour de vertus en vertus ; il se transforme par l'observation constante des commandements de Dieu et de l'Église ; il grandit par les bonnes œuvres, avec l'aide de la foi, dans la justice qui lui a été apportée par les mérites de notre Seigneur Jésus-Christ. » Cette doctrine supposait l'existence du libre arbitre nié par Luther. Aussi le concile prononçait l'anathème contre « quiconque

» soutiendrait que, depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de
 » l'homme est perdu ou éteint. » Sa condamnation s'étendait à
 tout le système protestant, dont les erreurs fondamentales avaient
 trait, comme nous l'avons dit, au dogme de la justification. « Ana-
 » thème, disent les Pères, à quiconque prétend que, sans l'inspi-
 » ration prévenante du Saint-Esprit et sans son secours, l'homme
 » peut produire des actes de foi, d'espérance, de charité et de con-
 » trition. — Anathème à qui soutient que le libre arbitre est un
 » instrument purement passif, qui ne peut en rien coopérer au
 » salut ; — à qui enseigne que les œuvres qui précèdent la justi-
 » fication, quelle que soit leur nature, sont toutes des péchés ; —
 » à qui prétend que l'impie est justifié par la foi seule, etc. » —
 Le concile fit suivre son décret dogmatique d'un décret de réfor-
 mation par lequel la résidence était imposée à tous les prélats,
 pasteurs, abbés, ayant charge d'âmes. On ordonnait également
 la visite des églises par les évêques, et on prenait des mesures
 pour que les fonctions épiscopales ne pussent à l'avenir être exer-
 cées que par les ordinaires des lieux ou avec leur permission spé-
 ciale. En même temps Paul III publiait une bulle qui obligeait
 les cardinaux à la résidence, comme les autres prélats, et leur
 défendait de gouverner à la fois plus d'une église. Ce rescrit pon-
 tifical fut reçu avec de grands applaudissements par le concile.

La question des sacrements était une suite nécessaire de celle
 de la justification ; elle fut traitée dans la septième session (3 mars
 1547). « La justification, en se développant peu à peu dans
 » l'homme, disent les Pères, ne peut se passer des sacrements.
 » Par eux elle commence, et par eux elle continue quand elle a
 » commencé. Par eux encore elle est reconquise quand on l'a
 » perdue. Tous les sept sacrements doivent être conservés tels
 » qu'ils existent ; leur institution doit être rapportée à l'auteur de
 » notre foi, puisque toutes les institutions de l'Église du Christ
 » sont communiquées, non seulement par les Écritures, mais en-
 » core par la tradition. Les sept sacrements embrassent, comme
 » on sait, toute la vie et tous les degrés dans lesquels la vie se
 » développe. Ils sont la pierre fondamentale de toute hiérarchie ;
 » ils annoncent la grâce et la communiquent ; enfin ils complètent
 » le rapport mystique qui rapproche l'homme de Dieu. — Si quel-

» qu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle n'ont pas tous
 » été institués par notre Seigneur Jésus-Christ, ou qu'il y en
 » a moins de sept, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucha-
 » ristie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage ; ou
 » que quelqu'un de ces sept n'est pas véritablement un sacre-
 » ment : qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que les sacrements
 » de la loi nouvelle ne sont pas nécessaires au salut, mais super-
 » flus, et que, sans eux ou sans le désir de les recevoir, les hom-
 » mes, par la seule foi, peuvent obtenir de Dieu la grâce de la
 » justification, encore qu'il soit vrai de dire que tous les sacre-
 » ments ne sont pas également nécessaires à chacun des hommes
 » en particulier : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que les
 » sacrements de la loi nouvelle ne confèrent pas la grâce par leur
 » propre vertu, mais que la seule foi aux promesses de Dieu suffit
 » pour obtenir la grâce : qu'il soit anathème ! » Le concile ne
 put, dans cette session, promulguer que les décrets relatifs aux
 deux premiers sacrements du baptême et de la confirmation. Il
 les accompagna, selon sa coutume, d'un décret de réformation
 qui fixait des règles pour la collation des évêchés et des bénéfices
 ecclésiastiques. « Nul ne sera élevé au gouvernement des églises
 » cathédrales, qu'il ne soit né en légitime mariage, qu'il ne soit
 » d'un âge mûr, grave, de bonnes mœurs et habile dans les let-
 » tres, suivant la constitution d'Alexandre III : *Cum in sanctis*,
 » publiée au concile de Latran. » (Onzième général, 1181). —
 Ordre à ceux qui possèdent plusieurs églises cathédrales de n'en
 conserver qu'une seule. Un an de délai est accordé aux titulaires
 pour faire leur choix et donner leur démission : passé ce terme,
 ces églises seront censées vacantes, à l'exception de celle qui aura
 été obtenue la dernière. — Même prescription pour les bénéfices
 inférieurs qui ne pourront, sous peine de nullité, être conférés
 qu'à des sujets dignes et capables. Le concile réserve toutefois au
 Saint-Siège la faculté de permettre, quand il le jugera nécessaire,
 la pluralité des bénéfices.

31. De graves événements vinrent alors interrompre les travaux
 du concile. La peste sévit à Trente de manière à inspirer les
 craintes les plus légitimes. La majorité des Pères décréta donc
 (11 mars 1547) la translation de l'assemblée à Bologne. Mais

Charles-Quint, profitant de cet incident qui servait son animosité contre un concile dont les opérations ne suivaient pas le système qu'il eût voulu faire prévaloir, ordonna aux évêques espagnols de demeurer à Trente, sans tenir compte de l'injonction contraire des légats pontificaux. Cette conduite eût été digne d'un empereur de Byzance. Elle exposait l'Eglise catholique à un schisme. « L'entêtement de Paul III, disait-il au nonce Veralli, perdra la chrétienté. Mais on ne manquera pas de concile qui satisfasse à tous les besoins et remédie à tous les désordres. Le Pape viole les évêques en les contraignant ainsi à une translation inutile. — Les évêques qui sont allés à Bologne, répondit le légat, y sont allés de leur propre mouvement; ceux, au contraire, qui sont restés à Trente, y demeurent par ordre de Votre Majesté. Ce sont eux qui manquent de liberté. » Sous cette mauvaise humeur impériale se cachait un calcul politique et financier. Pour empêcher la ligue protestante de Smalkalde de bouleverser l'empire et l'Eglise, le Pape avait conclu avec Charles-Quint une ligue catholique, mais qui ne devait durer que six mois. Le succès avait couronné cette alliance dont la victoire de Muhlberg fut le fruit. L'empereur, dont elle servait merveilleusement les intérêts, aurait voulu qu'elle se prolongeât davantage. Mais Paul III n'était pas homme à livrer ainsi des subsides à un prince qui était beaucoup plus disposé à les employer contre le roi de France, son rival, que contre les protestants. D'ailleurs la publication de l'*Interim* avait jeté, entre la cour de Rome et l'empereur un germe de mécontentement.

32. Sur ces entrefaites, François I^{er} mourait au château de Rambouillet (31 mars 1547). Il ne lui manqua pour être le premier prince de son temps que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois. Ils ne se dégradent que par leurs actions. Malheureusement la conduite privée de François I^{er} ne fut que trop blâmable. C'est du reste la seule tache de sa vie. Mais le scandale donné par les grands offre toujours un danger pour les peuples. Les mœurs de la France se corrompirent au spectacle de la corruption royale. Cette dégradation se montra dans deux écrivains français de l'époque : Marot et Rabelais. Le premier, auteur protestant d'une traduction en vers des Psaumes

et poète licencieux ; le second, d'abord religieux franciscain, puis religieux bénédictin, puis prêtre séculier, enfin curé de Meudon, auteur de romans bouffons et obscènes. « Marot et Rabelais sont » inexcusables, dit Labruyère, d'avoir semé l'ordure dans leurs » écrits : tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pou- » voir s'en passer, même à l'égard de ceux qui cherchent moins » à admirer qu'à rire dans un auteur. Rabelais surtout est incom- » préhensible. Son livre est une énigme, quoi qu'on veuille dire, » inexplicable ; c'est une chimère, c'est le visage d'une belle » femme avec des pieds et une queue de serpent : c'est un mons- » trueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une dé- » goûtante corruption. » Le trône de François I^{er} passa à Henri II, son fils.

33. Jusque-là le concile de Trente avait été reçu sans contradiction en France. Mais les derniers décrets de réformation sur la résidence et la pluralité des bénéfices y avaient excité un profond mécontentement. La plupart des évêques français étaient extrêmement coupables sur ces deux points. Les décrets leur parurent d'une sévérité insupportable, et ils se refusèrent à les admettre. Ainsi, la première opposition que rencontra en France le concile de Trente, lui vint de ceux-là mêmes qui avaient le plus besoin de réformation. Il en fut de même dans les autres états. Les évêques voulaient bien qu'on réformât la cour romaine, les cardinaux, les abbés, les prêtres et les moines, mais prétendre que des évêques de cour, au lieu d'avoir en même temps deux ou trois évêchés, sans résider dans aucun, n'aient plus qu'un seul évêché et qu'ils y résident, c'est aller trop loin et blesser une des libertés de l'Eglise gallicane. De même les laïques, les princes, les rois, voulaient bien qu'on réformât le clergé ; mais quand le concile parlera de les réformer eux-mêmes, pour rendre la réforme du clergé plus complète et plus durable, en le dérochant à l'influence pernicieuse du siècle, tous les princes s'y refuseront. Telle est, au fond, l'unique cause de l'opposition contre laquelle le concile de Trente eut alors, et a même encore de nos jours à lutter.

34. Ces circonstances remplirent d'amertume les derniers instants de Paul III. La puissance de Charles-Quint lui paraissait

trop menaçante pour ne pas chercher à la restreindre. Des faits qui atteignaient encore plus intimement la personne du Pontife vinrent s'ajouter aux événements généraux et contribuèrent à augmenter les chagrins du Pape. Paul III avait été marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique. Il lui restait un fils, nommé Louis Farnèse, et un petit-fils appelé Octave. Il avait donné à Louis, en apanage, les villes de Parme et de Plaisance, et attaché au Saint-Siège, à titre d'échange, les principautés de Camérino et de Népi, qu'il avait précédemment concédées à Octave. Cet arrangement déplut à Charles-Quint qui refusa aux Farnèse l'investiture de Parme et de Plaisance, lesquelles dépendaient du duché de Milan, comme fief de l'empire. Louis, du reste, ne jouit pas longtemps de son pouvoir; il fut assassiné dans les murs de Plaisance. Après le meurtre, les Impériaux s'emparèrent de la ville. Paul III, dont le cœur était encore saignant de cet horrible malheur, eut bientôt après la douleur d'apprendre que son petit-fils Octave Farnèse venait d'entrer dans une ligue formée contre le Saint-Siège. L'auguste vieillard ne put survivre à tant de désastres. Au moment d'expirer il répétait avec amertume ces paroles du Psalmiste : *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor a delicto maximo*. Paul III était un homme d'un rare esprit et d'une grande hauteur de vues; il fallait, à l'époque de son pontificat, une supériorité bien réelle pour ne pas se laisser absorber par le mouvement général qui agitait le monde. Pour trouver une place éclatante à côté de Charles-Quint et de François I^{er}, il fallait l'énergie d'un Jules II et la prudence d'un Léon X. Paul III eut le bonheur de réunir ces qualités diverses. Le concile de Trente, qu'il réussit à convoquer au milieu des difficultés sans nombre qu'il eut à vaincre, sera à jamais son plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité.

35. L'Eglise, affligée par la défection de tant de royaumes chrétiens sous le pontificat de Paul III, réparait ses pertes par les progrès de la foi en Amérique. Des chrétientés nouvelles s'élevaient rapidement par les travaux des Franciscains et des Dominicains, dans le Brésil, la Jamaïque et les autres contrées récemment découvertes. Le plus illustre de ces ouvriers évangéliques

était le célèbre Las Cases , ancien compagnon de Christophe Colomb , puis dominicain et évêque de Chiappa (1). Il travailla durant cinquante ans , avec une infatigable énergie , à convertir les Indiens et à les défendre contre l'oppression des gouverneurs espagnols. La découverte du Mexique avait ouvert un nouveau champ à la prédication de l'Évangile. Martin de Valence, à la tête de douze Franciscains, fut envoyé par le souverain Pontife pour recueillir cette nouvelle moisson d'âmes, déjà mûre pour les greniers du Père de famille. Le zèle de ces missionnaires, secondé par le célèbre Fernand Cortez, eut tant de succès parmi ces peuplades idolâtres que, dès l'an 1524, il y eut un synode assemblé à Mexico, selon les formes canoniques, pour y régler ce qui concernait la mission et les intérêts spirituels des néophytes. La conquête du Mexique par Fernand Cortez, du Pérou par François Pizarre, a donné lieu aux déclamations les plus violentes de l'école voltairienne, qui, sous le spécieux prétexte de défendre le principe de la liberté et de la nationalité des Indiens, a trop souvent calomnié le génie et le courage de ces deux hommes célèbres dont l'énergie, le courage et l'héroïsme sont incontestables. Une conquête ne se fait jamais sans effusion de sang. Les ennemis de l'Église ont voulu la rendre complice de toute la cruauté et de tout le sang répandu. Il suffira, pour répondre à cette accusation, de citer un témoignage qui ne saurait être suspect, celui de l'historien protestant Robertson (2). « C'est avec une souveraine injustice, dit-il, » qu'un grand nombre d'écrivains ont attribué à l'esprit d'intolérance de la religion romaine la destruction des Américains et » accusé les ecclésiastiques espagnols d'avoir excité leurs compatriotes à massacrer ces peuples innocents comme des idolâtres et » des ennemis de Dieu. Les premiers missionnaires de l'Amérique » étaient des hommes pieux. Ils épousèrent de bonne heure la » cause des Indiens et défendirent ce peuple contre les calomnies » dont s'efforçaient de le noircir les conquérants, qui le représentaient comme incapable de se former jamais à la vie sociale et

(1) Chiappa-de-los-Espagnoles , ou Ciudad-Real , ville de la confédération mexicaine.

(2) ROBERTSON , *Histoire de l'Amérique*, liv. VI.

» de comprendre les principes de la religion, et comme une espèce
 » imparfaite d'hommes que la nature avait marqués du sceau de
 » la servitude. Le zèle constant des missionnaires espagnols pour
 » la défense et la protection du troupeau confié à leurs soins, les
 » montre sous un point de vue digne de leurs fonctions. Ils furent
 » des ministres de paix pour les Indiens et s'efforcèrent toujours
 » d'arracher la verge de fer de la main de leurs ennemis. C'est à
 » leur puissante médiation que les Américains durent tous les
 » règlements qui tendaient à adoucir la rigueur de leur sort. Les
 » Indiens regardent encore les ecclésiastiques, tant réguliers que
 » séculiers, dans les établissements espagnols, comme leurs dé-
 » fenseurs naturels, et c'est à eux qu'ils ont recours pour repous-
 » ser les exactions et les violences auxquelles ils sont souvent
 » exposés. Ce titre leur était du reste accordé par les lois. Un
 » règlement de Charles-Quint autorise non-seulement les évêques,
 » mais tous les ecclésiastiques en général, à informer et avertir
 » le magistrat civil, dans le cas où quelque Indien serait privé de
 » sa liberté. Il y a eu des prêtres espagnols qui ont refusé l'ab-
 » solution à ceux de leurs compatriotes qui tenaient les Indiens
 » en esclavage, ou qui les employaient à l'exploitation des
 » mines. »

36. Le Japon vit alors un homme apostolique renouveler dans son sein les merveilles des missions de saint Paul, et conquérir, sans autres armes que son zèle et son héroïsme, des populations entières à la foi. Ce fut saint François Xavier, l'un des compagnons de saint Ignace, qui ouvrait aussi, par des prodiges sans nombre, la voie des missions lointaines que les Jésuites ses frères devaient, dans la succession des âges, suivre avec tant de gloire et couvrir du sang de tant de martyrs. La vie de François Xavier est l'une des plus merveilleuses de l'histoire des temps modernes. Alexandre des âmes, il semblait que le monde entier fût trop étroit pour le zèle qui le dévorait. L'Inde, le Japon, la Corée entendirent sa voix infatigable et furent témoins des miracles que le vrai Dieu qu'il prêchait opérait par son intercession. Saint François Xavier, qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait encore quelque chose à faire, voulait porter ses pas triomphants en Chine. Mais ses forces trahirent son courage. Comme Moïse, il

mourut en vue de cette terre qu'il s'était promis de convertir et dans laquelle il ne lui fut point donné d'entrer. Le vaisseau qui l'apportait le déposa expirant sur le rivage (2 décembre 1552). On l'y laissa, suivant sa demande, exposé aux injures de l'air : mais enfin Georges Alvarez, son compagnon, touché de ses souffrances, le fit transporter dans une cabane abandonnée et ouverte à tous les vents. L'héroïque malade conservait toute la sérénité de son âme. Les yeux baignés de pleurs et tendrement attachés sur son crucifix, il prononça ces paroles du psaume : « Seigneur, j'ai mis » en vous mon espérance, je ne serai jamais confondu ; » et, en même temps, transporté d'une joie céleste qui se refléta sur son visage, il rendit doucement l'esprit. Béatifié par le pape Paul V, en 1619, saint François Xavier fut canonisé par Grégoire XV, en 1621, et en 1747, un bref de Benoît XVI ordonna qu'il fût honoré comme le patron et le protecteur de toutes les contrées des Indes orientales.

37. Pendant que la Providence envoyait des apôtres aux contrées idolâtres, elle préparait au sein de l'Europe des théologiens et des docteurs capables de lutter contre l'invasion de l'erreur. Salméron, Laynez, Alphonse Rodriguez, Pierre Lefèvre, Bobadilla, compagnons de saint Ignace, s'exerçaient aux travaux théologiques et ascétiques qui ont illustré leur nom pendant que leur collègue saint François Xavier portait sur les rives étrangères la foi catholique qu'ils défendaient dans leurs écrits. Dans le même temps, le dominicain espagnol Melchior Canus ou Cano, né au diocèse de Tolède, dans les commencements du xvi^e siècle, publiait son grand ouvrage *Des Lieux théologiques*, dont le mérite dépasse toutes les louanges qu'on peut lui donner. Le style en est d'une élégante latinité, mais sans cette affectation pédantesque de locutions païennes, qu'on remarque dans les auteurs de la Renaissance. L'excellence du fond l'emporte encore sur la beauté de la forme. C'est le bon sens même élevé à sa plus haute puissance par la science chrétienne, qui concilie, dans un harmonieux ensemble, la nature et la grâce, l'humanité et l'Eglise, la raison et la foi, la philosophie et la théologie. Il assigne à chaque chose les limites que Dieu lui a données ; sur chaque chose il dissipe les erreurs et les ténèbres que les doctrines de Luther y ont accumu-

lées. Melchior Canus compte dix *Lieux théologiques*, ou sources dont le théologien peut tirer des arguments, soit pour prouver ses propres conclusions, soit pour réfuter les conclusions contraires. Ce sont les autorités suivantes : 1° L'Écriture sainte. 2° Les Traditions divines et apostoliques. 3° L'Église universelle. 4° Les Conciles et principalement les Conciles généraux. 5° L'Église romaine. 6° Les saints Pères. 7° Les Théologiens scolastiques et les canonistes. 8° La Raison naturelle. 9° Les Philosophes et les Juristes. 10° L'Histoire humaine. Les sept premières autorités appartiennent à la théologie proprement dite ; les trois autres lui sont communes avec d'autres sciences. Le savant dominicain en donne la définition, montre leur valeur et leur force, et enseigne la manière de les employer. Son livre doit, avec la *Somme* de saint Thomas, former la base de toute étude théologique sérieuse.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE JULES III (8 février 1550-23 mars 1555).

1. Election de Jules III. Ouverture du Jubilé de 1550. — 2. Bulle de Jules III pour la reprise du concile de Trente. Siège de Malte par les Turcs. — 3. Hostilités entre le Saint-Siège et la France. Opposition de Henri II à la reprise du concile de Trente. — 4. Treizième session du concile. Décrets sur le sacrement de l'Eucharistie et sur la juridiction épiscopale. — 5. Quatorzième session. Décrets du concile de Trente sur les sacrements de Pénitence et d'Extrême-onction; sur la discipline ecclésiastique. Quinzième session, où l'on convient d'attendre l'arrivée des protestants. — 6. Seconde suspension du concile de Trente, prononcée par Jules III et promulguée dans la dix-septième session. — 7. Maurice, électeur de Saxe, entre vainqueur à Inspruck. — 8. Traité de la *Paix publique* de Passaw. — 9. Abdication de Charles-Quint. Il laisse à Ferdinand I^{er}, son frère, la couronne impériale, et à Philippe II, son fils, ses états héréditaires. L'ex-empereur se retire au monastère de Saint-Just. Sa mort. — 10. Caractère de Charles-Quint. — 11. Avénement de Marie Tudor au trône d'Angleterre. — 12. Légation du cardinal Polus. Rétablissement de la foi catholique en Angleterre. — 13. Calomnies des protestants contre la reine Marie. Mort de Jules III.

§ 2. PONTIFICAT DE MARCEL II (9 avril 1555-1^{er} mai 1555).

14. Election, caractère et mort de Marcel II.

§ 3. PONTIFICAT DE PAUL IV (23 mai 1555-18 août 1559).

15. Election et caractère de Paul IV. — 16. Ferdinand I^{er} se fait reconnaître empereur sans recourir à l'approbation du Saint-Siège. — 17. Erection de l'Irlande en royaume par Paul IV. — 18. Ligue du Pape et de Henri II, roi de France, contre Philippe II. Elévation de la famille du Pape. — 19. Défaite des Français à Saint-Quentin, par Emmanuel Philibert, duc de Savoie. — 20. Le Pape lutte en Italie contre le duc d'Albe. Prise de Calais par le duc de Guise. Mort de la reine Marie Tudor. Traité de paix de Cateau-Cambrésis entre Philippe II, roi d'Espagne, et Henri II, roi de France. — 21. Conventions du traité de paix de Cateau-Cambrésis, relatives au Pape. — 22. Paul exile ses neveux de Rome. — 23. Mort de Paul IV et de saint Ignace. — 24. Premiers actes de la reine Elisabeth d'Angleterre contre la religion catholique. — 25. Ordonnances du parlement pour rétablir la religion schismatique en Angleterre. — 26. Violences d'Elisabeth contre les évêques catholiques. Intrusion de Matthieu Parker, chapelain d'Anne de Boulen, sur le siège de Cantorbéry. — 27. Mort de Henri II, roi de France. François II lui succède. — 28. Invasion du calvinisme en France. Assemblée du Pré-aux-Clercs. Assassinat du président Minard. Exécution du prêtre apostat Anne Dubourg.

§ 1. Pontificat de Jules III (8 février 1550-23 mars 1555).

1. L'élection du successeur de Paul III fut longue et compliquée

par les prétentions politiques des partis. Le sacré collège était divisé en trois factions : les *Césariens* qui voulaient suivre les inspirations de Charles-Quint ; les Français, qui désiraient un Pape favorable à la France ; les Farnésiens, attachés à la famille du dernier souverain Pontife, qui songeaient à faire tomber la tiare sur la tête d'un de ses neveux. L'esprit de Dieu, qui se plaît à confondre les passions humaines et à les faire tourner à la gloire de l'Église, trompa des espérances si diverses. Après plus de deux mois d'inter règne, les suffrages se réunirent sur le cardinal Del Monte, qui avait été l'un des légats apostoliques au concile de Trente. Aucun des partis ne songeait à lui d'une manière sérieuse, et la plupart des électeurs avaient inscrit son nom sur leur bulletin peut-être dans la pensée de perdre leur voix (8 février 1550). Ainsi proclamé à l'unanimité, il prit le nom de Jules III. Quand les cardinaux vinrent lui offrir leurs hommages, il embrassa tendrement ceux dont il avait eu auparavant à se plaindre, et qui l'avaient offensé personnellement par leur opposition au concile de Trente. Par l'empressement qu'il sut mettre à les combler de faveurs, il leur prouva que le Pape avait oublié les injures faites au légat. Son élection concourait avec l'année du Jubilé séculaire. Deux jours après son couronnement, Jules III en fit l'ouverture avec les cérémonies accoutumées. Une des portes de l'église Saint-Pierre, nommée la *Porte-Sainte*, et murée le reste du temps, n'est ouverte qu'en cette occasion. Le Pape prend un marteau d'or, et en frappe trois coups en prononçant les paroles du psaume 117 : *Aperite mihi portas justitiæ ; ingressus in eas confitebor Domino : hæc porta Domini, justi intrabunt in eam* (1). Aussitôt la muraille s'écroule ; le Pontife se met à genoux, pendant que les pénitenciers de Saint-Pierre répandent l'eau sainte sur la porte ; élevant ensuite la croix de la main droite, il entonne le *Te Deum* et entre dans la basilique, suivi des cardinaux et des prélats.

2. Un des premiers soins de Jules III fut de reprendre, avec Charles-Quint et le roi de France Henri II, les négociations pour la réouverture du concile de Trente. Depuis leur translation à

(1) *Psalm. 117, v. 19.*

Bologne, les Pères n'avaient tenu qu'une session, où ils déclarèrent proroger leurs opérations jusqu'à ce que les dispositions hostiles de Charles-Quint eussent fait place à des sentiments plus favorables. La mort de Paul III avait facilité une transaction avec l'empereur. Le roi de France, quoique engagé dans une alliance avec Octave Farnèse, révolté contre le Saint-Siège, ne crut pas devoir s'opposer à la reprise du concile. Jules III publia donc, le 14 novembre 1550, une bulle qui convoquait de nouveau, à Trente, le concile pour l'année suivante. Charles-Quint fit recevoir la bulle pontificale à la diète d'Augsbourg, et les protestants promirent d'envoyer leurs ambassadeurs à Trente. Une tentative des Turcs commandés par Soliman II, sur l'île de Malte, faillit, dans l'intervalle, troubler de nouveau la paix de l'Europe. Mais un heureux stratagème d'un grand officier de l'ordre détourna le danger. Il écrivit de Messine, à l'adresse du grand-maître, alors à Rhodes, une lettre par laquelle il lui mandait que l'amiral André Doria, la terreur des infidèles, avait rassemblé une flotte considérable, et qu'il se disposait à mettre à la voile pour aller au secours de Malte. La lettre fut interceptée par les Ottomans; son auteur l'avait prévu. A cette fausse nouvelle, et au seul nom de Doria, les Turcs lèvent le siège, et pour se dédommager, vont prendre Tripoli, que Charles-Quint avait donné aux chevaliers, en les établissant à Malte.

3. Le concile de Trente put donc se réunir à l'époque fixée par le souverain Pontife. Dans la onzième session, présidée par le cardinal Marcel Crescentio, Sébastien Pighino, archevêque de Manfredonia (Siponte), et Louis Lippoman, évêque de Vérone, nommés par Jules III, les Pères déclarèrent le concile réouvert et légitimement assemblé. François de Tolède, député de l'empereur, les évêques d'Allemagne, et notamment les électeurs de Mayence et de Trèves, étaient arrivés à Trente, où ils avaient été accueillis avec une joie extraordinaire. Le 1^{er} septembre, la douzième session eut lieu pour informer les Pères qu'on procéderait immédiatement à la discussion du décret sur le sacrement de l'Eucharistie. Mais comme si des difficultés nouvelles eussent dû, à chaque pas, entraver la marche d'un concile aussi glorieux, des incidents inattendus faillirent rompre encore toutes les délibéra-

tions. Henri II, pour soutenir Octave Farnèse, son allié, avait envoyé des troupes en Italie. Les étendards français flottèrent sur les murs de Parme et de la Mirandole. L'empereur déclara qu'il fallait chasser de l'Italie les Français et leurs partisans. En conséquence, les troupes alliées de l'empire et du Saint-Siège entrèrent immédiatement en campagne; elles ravagèrent le territoire de Parme et mirent le siège devant la Mirandole. Ces hostilités eurent en Europe un long retentissement : c'était toujours la grande querelle entre le roi de France et l'empereur, qui se reproduisait dans les mêmes termes; mais, cette fois, la coalition qui menaçait Charles-Quint offrait des périls redoutables. En Italie, les Français appuyaient les Farnèse; en même temps ils paraissaient sur le Rhin, où les protestants d'Allemagne faisaient avec eux un traité d'alliance. — D'un autre côté, Henri II venait d'envoyer à Trente le célèbre Jacques Amyot, alors précepteur des enfants de France, et depuis grand-aumônier du roi et évêque d'Auxerre. La mission du traducteur des œuvres de Plutarque n'était point une mission de paix. Il était chargé de déclarer, au nom de son maître, que l'alliance du Pape et de l'empereur contre la France ne permettrait pas aux évêques de ce royaume de paraître au concile, qui dès lors cessait d'être œcuménique et ne pouvait plus être regardé que comme un concile particulier. Le roi menaçait en outre de rétablir dans ses états la *pragmatique sanction*, abolie depuis le concordat de Léon X et de François I^{er}. Il avait déjà, par un édit, défendu d'envoyer à Rome aucune espèce de subsides, parce que, disait-il, « le Pape en embrassant un système » d'hostilités injuste contre le roi de France, empêche l'*Église gallicane*, *faisant une des plus notables parties de l'Église universelle*, d'assister au concile. » Les Pères répondirent à ces griefs que la mission du concile était entièrement étrangère aux querelles qui divisaient les princes chrétiens; que la neutralité observée à Trente suffisait pour garantir la sécurité des évêques français. Le rétablissement de la *pragmatique sanction* serait une mesure indigne du roi très chrétien. Ses ancêtres l'ont avec juste raison abolie. En agissant dans le sens contraire, Henri II donnerait une preuve d'hostilité gratuite, qui ferait peu d'honneur à la loyauté de son caractère. Cette réponse n'eut pas le succès qu'on

pouvait en attendre. Le roi persista dans ses premières intentions, et aucun évêque français ne parut à cette seconde époque du concile. Les Pères ne se laissèrent point arrêter par cette résistance, et rejetèrent la doctrine gallicane qui prétendait, par l'abstention de la France, ôter à l'assemblée son caractère d'œcuménicité.

4. La treizième session s'ouvrit le 11 octobre 1551. On y promulgua d'abord le décret dogmatique sur le sacrement d'Eucharistie, élaboré dans les congrégations particulières, où les théologiens du Pape, Jacques Lainez, Alphonse Salméron, de la société de Jésus, et ceux de l'empereur, Melchior Canus, de l'ordre des Frères prêcheurs, et Jean Orthéga, de l'ordre des Frères mineurs, firent briller leur érudition et la profondeur de leur savoir. Les divers systèmes de l'hérésie luthérienne sur la présence de Jésus-Christ *figurative* et par *impanation*, au sacrement de nos autels, furent discutés et condamnés. « Si quelqu'un, disent les Pères » dans leurs canons, nie que le corps et le sang de Notre-Seigneur » Jésus-Christ, avec son âme et sa divinité, et par conséquent » Jésus-Christ tout entier, soit contenu véritablement, réellement » et substantiellement dans le sacrement de la très sainte Eucharistie, et s'il dit, au contraire, qu'il y est seulement comme » dans un signe, ou bien en figure ou en puissance, qu'il soit » anathème ! — Si quelqu'un dit que la substance du pain et du » vin reste au très saint sacrement de l'Eucharistie avec le corps » et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il nie ce changement admirable et singulier de toute la substance du pain au » corps et de toute la substance du vin au sang du Seigneur, en » sorte qu'il ne reste du pain et du vin que les espèces ou apparences, changement que l'Église appelle du mot propre de » *transsubstantiation* : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit » que Jésus-Christ, présent dans l'Eucharistie, n'est mangé que » spirituellement, et qu'il ne l'est pas aussi sacramentellement » que réellement, qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un nie que » tous et chacun des fidèles chrétiens, de l'un et de l'autre sexe, » lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion, soient obligés de communier tous les ans, au moins à Pâques, suivant le précepte de » notre mère la sainte Église : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que la foi seule est une préparation suffisante pour

» recevoir le sacrement de la très sainte Eucharistie, qu'il soit
 » anathème ! Et de peur qu'un si grand sacrement ne soit reçu
 » d'une manière indigne, et devienne ainsi un jugement de con-
 » damnation et de mort, le saint concile ordonne et déclare que
 » ceux qui se sentent la conscience chargée de quelque péché
 » mortel, quelque contrition qu'ils pensent avoir, sont absolu-
 » ment obligés, s'ils peuvent avoir un confesseur, de faire précé-
 » der la confession sacramentelle. Que si quelqu'un a la témérité
 » d'enseigner, de prêcher ou de soutenir opiniâtrement le con-
 » traire, qu'il soit dès lors excommunié ! » Ces canons étaient
 suivis de huit chapitres de réforme relatifs à l'autorité des évêques
 et à leur juridiction sur le clergé de leurs diocèses. — On ne
 pourra appeler d'aucun jugement épiscopal avant la sentence dé-
 finitive. L'appellation se fait de l'évêque au métropolitain. — En
 matière criminelle, l'évêque a le droit de procéder, quand il y a
 lieu, à la déposition verbale et à la déclaration solennelle d'un
 clerc coupable. — Pour prévenir les absolutions ou grâces su-
 breptices, que les délinquants pourraient surprendre à Rome sur
 de faux exposés de motifs, l'évêque, comme délégué du Siège
 apostolique, connaîtra sommairement des grâces accordées pour
 l'absolution des péchés publics ou pour la remise des peines par
 lui imposées. — Les causes des évêques seront portées devant le
 souverain Pontife, et ne peuvent être terminées que par lui.

5. Le 25 novembre 1551, la quatorzième session publia les dé-
 crets et les canons relatifs aux sacrements de Pénitence et d'Ex-
 trême-Onction. On réduisit les erreurs de Luther sur ces deux
 sacrements à seize articles, et on les distribua pour les examiner
 à différents théologiens, dont les discussions furent présidées par
 l'évêque de Vérone. Neuf chapitres furent promulgués sur le sa-
 crement de Pénitence. Ils établissaient sa nécessité, l'origine di-
 vine de son institution, son caractère, ses effets, l'obligation de la
 confession auriculaire, les qualités de la contrition et de la satis-
 faction. « Si quelqu'un dit que, dans l'Eglise catholique, la pé-
 » nitence n'est pas véritablement et proprement un sacrement
 » institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour réconcilier les
 » fidèles, toutes les fois qu'ils tombent dans le péché après le
 » baptême : qu'il soit anathème ! Si quelqu'un dit que les pa-

» roles du Sauveur : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront*
 » *remis à ceux à qui vous les remettrez , et ils seront retenus à*
 » *ceux à qui vous les retiendrez* , ne doivent pas s'entendre de la
 » puissance de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement
 » de Pénitence, comme l'Eglise catholique les a toujours enten-
 » dues dès le commencement ; et que , contre l'institution de ce
 » sacrement, il détourne le sens de ces paroles pour l'appliquer
 » au pouvoir de prêcher l'Evangile : qu'il soit anathème ! — Si
 » quelqu'un nie que la confession sacramentelle soit ou instituée
 » ou nécessaire pour le salut de droit divin, ou s'il dit que la
 » manière de se confesser au prêtre seul , que l'Eglise catholique
 » observe et a toujours observée dès le commencement , n'est pas
 » conforme à l'institution et au précepte de Jésus-Christ, mais que
 » c'est une invention humaine : qu'il soit anathème ! Si quel-
 » qu'un dit que, dans le sacrement de Pénitence, il n'est pas né-
 » cessaire, de droit divin, de confesser tous et chacun des péchés
 » mortels dont on peut se souvenir, après y avoir dûment et
 » soigneusement pensé, même les péchés secrets et ceux qui sont
 » contre les deux derniers articles du décalogue : qu'il soit ana-
 » thème ! — Si quelqu'un dit que les prêtres qui sont en péché
 » mortel n'ont pas la puissance de lier et de délier ; ou que les
 » prêtres ne sont pas les seuls ministres de l'absolution, mais que
 » c'est à tous les fidèles et à chacun d'eux que Jésus-Christ a
 » adressé les paroles d'institution : qu'il soit anathème ! — Si
 » quelqu'un dit que les évêques n'ont pas le droit de se réserver
 » l'absolution de certains cas particuliers, si ce n'est quant à la
 » police extérieure, et qu'ainsi cette restriction n'empêche pas que
 » le prêtre ne puisse absoudre véritablement des cas réservés :
 » qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que Dieu remet tou-
 » jours la peine du péché avec la culpé, et que la satisfaction des
 » pénitents n'est autre chose que la foi par laquelle ils croient que
 » Jésus-Christ a satisfait pour eux : qu'il soit anathème ! — Si
 » quelqu'un dit que les satisfactions par lesquelles les pénitents
 » rachètent leurs péchés, par Jésus-Christ, n'entrent pas dans le
 » véritable culte de Dieu, mais sont des traditions humaines qui
 » obscurcissent la pure doctrine de la grâce , le vrai culte de Dieu
 » et le bienfait de la mort de Jésus-Christ : qu'il soit anathème ! »

Les canons relatifs au sacrement de l'Extrême-Onction ne sont pas moins précis ni moins explicites. « Si quelqu'un dit que l'Ex-
 » trême-Onction n'est pas véritablement et proprement un sacre-
 » ment institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, promulgué par
 » l'apôtre saint Jacques, mais que ce n'est qu'une cérémonie reçue
 » des Pères ou une invention humaine : qu'il soit anathème ! —
 » Si quelqu'un dit que l'onction sacrée que l'on donne aux ma-
 » lades ne confère pas la grâce, ne remet pas les péchés et n'est
 » d'aucun secours aux malades ; et que maintenant elle doit ces-
 » ser d'être en usage, parce qu'autrefois elle n'avait été que le
 » don de guérir des maladies : qu'il soit anathème ! — Si quel-
 » qu'un dit que le rite et l'usage de l'Extrême-Onction, tels que
 » les observe la sainte Église romaine, répugnent au sentiment
 » de l'apôtre saint Jacques : que, pour cela, il faut les changer, et
 » que les chrétiens peuvent sans péché les dédaigner : qu'il soit
 » anathème ! — Si quelqu'un dit que les *presbyteri* de l'Église,
 » dont parle saint Jacques, et qui doivent venir faire des onctions
 » sur le malade, ne sont pas les prêtres ordonnés par l'évêque,
 » mais que ce sont les hommes avancés en âge dans chaque com-
 » munauté, et que, pour cela, le ministre propre de l'Extrême-
 » Onction n'est pas le seul prêtre : qu'il soit anathème ! » Les
 décrets de réformation qui suivirent la promulgation de ces ca-
 nons dogmatiques concernent la discipline cléricale. — On punira
 ceux qui s'élèvent aux ordres, malgré la défense, l'interdit ou la
 suspense de l'ordinaire. — Défense aux évêques *in partibus* de
 conférer les ordres à aucun clerc sans la permission de son évêque.
 — Un évêque peut suspendre ses clercs, promus sans droit par un
 autre, s'il les trouve incapables. — On décrète des peines contre
 les clercs qui, étant dans les ordres sacrés ou possédant des béné-
 fices, ne portent point un habit conforme à leur état. — Défense
 d'élever jamais aux ordres sacrés les homicides volontaires. Ce-
 pendant les protestants se plaignaient que le concile n'attendît
 point leur arrivée pour procéder à la promulgation de ses décrets.
 Leurs griefs furent examinés dans la quinzième session, tenue le
 19 mars 1551. On convint de faire droit à leurs réclamations ; et
 la seizième session fut prorogée au 1^{er} mai suivant pour leur
 donner le temps de se rendre au sein de l'assemblée. Des sauf-

conduits aussi explicites qu'ils pouvaient le désirer leur furent expédiés : mais les événements devaient prouver bientôt leur mauvaise foi.

6. Une armée luthérienne dirigea, dans l'intervalle, sa marche sur Inspruck, ville peu éloignée de Trente. A cette nouvelle, quelques prélats prirent la fuite. Le Pape, promptement averti que le dessein des hérétiques était d'essayer une irruption sur la ville de Trente, se hâta, dans un consistoire tenu le 15 avril 1551, de suspendre le concile. Les Impériaux se refusèrent à reconnaître la décision pontificale. Mais ceux des Pères restés à Trente, réunis en congrégation générale (24 avril 1551), arrêterent la suspension prononcée par le Pape pour deux années. Un décret, rédigé dans ce sens, fut lu et approuvé dans la dix-septième session. Douze Espagnols s'opposèrent à cette mesure; mais ils agirent bientôt contre leur propre protestation en pourvoyant à leur salut par la fuite.

7. Charles-Quint était resté à Inspruck malgré la tentative des protestants. Ses forces l'avaient abandonné avec la jeunesse, et on eût dit que son génie se ressentait lui-même des atteintes de l'âge. Par une confiance aveugle, il avait cru pouvoir sans danger disposer de ses troupes pour les envoyer, soit en Italie contre les Français, soit en Hongrie contre les Turcs. Une circonstance particulière lui inspirait surtout une telle sécurité à l'égard des protestants. Il avait comblé de faveurs Maurice, le nouvel électeur de Saxe, croyant se l'attacher ainsi par les liens de la reconnaissance. Maurice, en effet, lui en donnait des assurances continues. Cependant l'ingrat le trahissait en secret et préparait contre son bienfaiteur une expédition formidable, de concert avec les autres protestants d'Allemagne et le roi de France. Dans la nuit du 22 mai 1552, on vint avertir Charles-Quint que Maurice approchait d'Inspruck à la tête de toutes ses forces. L'empereur était au lit, horriblement souffrant de la goutte. Il se fit transporter dans une litière, et, par les sentiers des montagnes, se dirigea sur Villach, en Carinthie, éclairé par des flambeaux de paille, et suivi de quelques serviteurs fidèles qui ne s'étaient pas enfuis à l'approche du danger. Cependant Maurice entra dans Inspruck qu'il abandonna au pillage de ses troupes.

8. Charles-Quint, si mal servi par la fortune et trahi par l'homme dont il avait le moins de raison de se défier, sentit alors le besoin de recourir aux négociations pour rétablir son autorité chancelante. Des conférences s'ouvrirent à Passaw entre les ambassadeurs impériaux et les députés des princes luthériens d'Allemagne. Elles aboutirent à une transaction qui s'appela le *Traité de la paix publique*. Il fut conclu, malgré les réclamations énergiques de Jules III, qui ne cessa de protester contre les clauses qu'il renfermait. Voici les principales : Le landgrave Frédéric de Hesse, prisonnier de l'empereur, sera immédiatement mis en liberté. Une diète de l'empire sera assemblée dans six mois pour chercher le moyen de terminer toutes les querelles de religion, soit par un concile général ou national, soit par des conférences entre les deux partis, soit par une diète ordinaire. Les délibérations de la diète seront adoptées, d'après l'avis d'une commission composée, à nombre égal, de protestants et de catholiques. Jusqu'à l'entière pacification, les deux religions devront conserver tous leurs droits anciens, une entière liberté de conscience et une égalité parfaite. Ferdinand, frère de l'empereur et roi des Romains, ainsi que son fils Maximilien, prendront l'engagement solennel de faire valoir toutes les plaintes de la nation germanique contre les violations de ses libertés. Toutes les troupes devaient être licenciées de part et d'autre. Une amnistie générale devait être publiée. Le roi de France, qui avait secondé le rétablissement de la liberté religieuse en Allemagne, c'est-à-dire le triomphe de l'hérésie, était invité à faire connaître ses griefs contre l'empereur, pour participer ensuite à la pacification générale.

9. Charles-Quint ne signa ce traité qu'avec une profonde douleur. Les revers semblaient se multiplier pour faire contre-poids aux éclatants succès qui avaient si longtemps couronné ses armes. Le vainqueur de François I^{er}, le destructeur des pirates algériens, la terreur des Musulmans, le glorieux empereur qui occupait, depuis un demi-siècle, la renommée du bruit de ses triomphes, n'était plus qu'un monarque vieilli, infirme et malheureux. Aucun de ses rêves de grandeur ne se réalisait plus. Il aurait voulu léguer à Philippe II, son fils, l'empire, ses états héréditaires d'Espagne, les Pays-Bas, la Bourgogne, le Milanais, le royaume

de Naples, la Sicile et le Nouveau-Monde, possessions immenses, « sur lesquelles le soleil ne se couchait jamais. » Il eût fallu pour cela que Ferdinand, son frère, depuis longtemps investi du titre de roi des Romains avec future succession à l'empire, se désistât de ses prétentions et de ses droits en faveur de son neveu. Il ne voulut pas y consentir. Cependant Henri II, roi de France, à la faveur de son alliance avec les protestants d'Allemagne, avait surpris à l'empire les villes de Toul, Metz et Verdun, qu'on nommait les *Trois-Évêchés*. Charles-Quint essaya de les reprendre ; il n'y réussit pas. La fortune le trahissait de même en Italie où une révolte venait de lui faire perdre Sienne. L'empereur, en proie à tant de chagrin, se retira à Bruxelles. Accablé par ses ennemis, tourmenté par des infirmités qui ne lui laissaient pas un moment de repos, il tomba dans une sombre mélancolie et se déroba tellement à tous les regards, pendant plusieurs mois, que le bruit de sa mort se répandit dans toute l'Europe. La diète d'Augsbourg, de 1555, confirma cependant le traité de Passaw. Cette honte fut la dernière. Charles-Quint prit une résolution définitive. Les Etats des Pays-Bas s'assemblèrent par son ordre au mois d'octobre 1555. En leur présence, l'empereur, dans une harangue pompeuse, rappela toutes les phases de sa vie laborieuse et agitée, ses fréquentes expéditions en Italie, en Allemagne et en Afrique, les guerres qu'il avait soutenues, les victoires qu'il avait remportées : il insista particulièrement sur le sacrifice qu'il avait fait de son temps, de ses plaisirs, de sa santé, pour défendre la religion et travailler à la paix publique. « Tant que mes forces me l'ont » permis, ajouta-t-il, j'ai porté le poids de ces accablantes charges ; » mais aujourd'hui, atteint d'une maladie incurable, mes infirmités m'ordonnent le repos. Le bonheur de mes peuples m'est plus » cher que l'ambition de régner. Au lieu d'un vieillard qui a déjà » un pied dans la tombe, je vous donne un prince dans la fleur de » l'âge, un prince doué de sagacité, actif et entreprenant. Quant à » moi, si j'ai commis quelques fautes, si quelques erreurs se sont » glissées dans le cours d'un si long règne, ne les imputez qu'à » ma faiblesse. Votre ex-empereur vous prie de les lui pardonner. » Je conserverai à jamais une vive reconnaissance de votre fidélité ; votre bonheur sera le premier objet des vœux que j'adres-

» serai au Dieu tout-puissant à qui je consacre le reste de ma vie. » Se tournant ensuite vers Philippe II, qui s'était jeté à genoux et qui baisait la main de son père, il lui adressa les conseils les plus touchants sur les devoirs des princes, et le conjura de travailler sans relâche à la félicité de ses peuples. En finissant son discours, il bénit le jeune prince et le pressa fortement contre son sein ; épuisé de fatigue et vivement ému des larmes de l'assemblée, il retomba sans forces sur son trône qu'il venait d'abdiquer. Quelques mois après il envoyait, par le prince d'Orange, le sceptre et la couronne impériale à Ferdinand I^{er}, son frère, puis il s'embarquait pour les côtes de Biscaye et vint ensevelir son front découronné au monastère de Saint-Just, dans l'Estramadure (1556). Ce fut là que Charles-Quint voulut cacher, dans la solitude et le silence, sa grandeur, son ambition et tous ses vastes projets qui, pendant la moitié d'un siècle, avaient rempli l'Europe d'agitations et d'alarmes. Ses amusements se bornaient à quelques promenades à cheval, à la culture d'un jardin et à des ouvrages de mécanique. Il faisait des horloges, et, ayant éprouvé la difficulté de les accorder, il disait : « Quelle n'était pas ma folie, de vouloir concilier » les intérêts des peuples et des empires, quand je ne puis réussir » à accorder seulement deux horloges ! » Sa mélancolie dégénéra bientôt en une austérité sombre et impitoyable. Il renonça dès lors aux plaisirs les plus innocents de sa retraite. Peut-être le regret d'avoir quitté le trône se mêla-t-il à ces accès de noire tristesse. Il voulut célébrer lui-même ses propres obsèques. Il se fit élever un tombeau dans la chapelle du monastère ; ses serviteurs et les moines s'y rendirent en procession, portant des cierges noirs ; il les suivait enveloppé d'un linceul. Un cercueil était prêt ; on l'y étendit avec solennité en chantant sur lui l'office des morts. Il joignit sa voix, il mêla ses larmes et ses prières à celles des religieux. L'office terminé, on jeta l'eau sainte sur le cercueil, la foule s'écoula et l'on ferma sur lui les portes de la chapelle. Charles alors se souleva du fond de sa bière et se retira dans son appartement, plein d'idées lugubres et d'images funèbres. L'impression de cette cérémonie lui fut mortelle. La fièvre le saisit le lendemain, et il expira, le 21 septembre 1558, à l'âge de cinquante-neuf ans.

10. Charles-Quint est un des plus grands princes de l'histoire moderne. Elevé par des hommes naturellement pacifiques, il montra dans ses premières années plus de talents pour l'administration et la politique que pour la guerre. Dans sa lutte avec François I^{er} et les protestants d'Allemagne, il fit voir qu'il n'était pas moins grand capitaine qu'homme d'Etat. Plus capable de réflexion que de résolution, il savait mieux concevoir un plan que l'exécuter. Si quelquefois il s'est trompé dans ses combinaisons politiques, c'est qu'il ne calcula pas assez l'effet des forces morales et ne crut pas à la possibilité d'un héroïsme désintéressé. Le bonheur de ses armes le rendit entreprenant à l'excès. Habile dans la connaissance des hommes, il savait bien choisir ses ministres et ses généraux ; il se les attachait par ses bienfaits et son affabilité. Il avait sans cesse sous les yeux les écrits de Thucydide et de Tacite ; mais, au milieu du tumulte des passions et des événements, il ne put ou ne sut rester fidèle à leurs préceptes. Dissimulé, il ne vit dans l'histoire que des leçons de dissimulation, et confondit la politique avec l'art de tromper ses alliés comme ses ennemis. Méfiant, il n'accordait sa confiance qu'à peu de personnes. Ses revers et ses souffrances le rendirent opiniâtre, irascible et vindicatif. Son ambition était sans bornes. On lui a attribué l'idée d'une *monarchie universelle*, et si, par cette expression, on entend, non pas une domination immédiate, mais seulement une suprématie générale sur les Etats de l'Europe, il s'en fallut tellement que cette idée puisse être regardée comme une chimère, qu'elle sortait naturellement de la situation de Charles-Quint. Sa manière de vivre, comme celle de presque tous les grands conquérants, avait beaucoup de simplicité. Il parlait cinq langues : le flamand, l'espagnol, l'italien, le français et l'allemand ; il ne savait que peu de latin. La réunion des deux partis religieux, illusion de sa politique, l'occupa toute sa vie. Absolu par caractère, il s'efforçait de secouer les entraves que lui imposaient les constitutions de ses états ; mais, s'il se permit quelques actes arbitraires, rien ne justifie les épithètes de tyran et de despote que l'esprit de parti lui a prodiguées.

11. Pendant que le protestantisme, à la suite des événements, prenait d'effrayantes proportions en Allemagne, une heureuse ré-

volution, dont les résultats furent trop passagers, rétablissait en Angleterre la foi catholique. Le jeune Edouard VI était mort (1553), après six ans d'un règne consacré à établir dans ses États la religion schismatique imposée par le tyran, son père. La princesse Marie Tudor, fille de Catherine d'Aragon et de Henri VIII, fut appelée au trône. Son arrivée à Londres ressembla à un triomphe. Elle avait été élevée dans les sentiments de la foi la plus pure. Le parlement, aussi empressé à seconder un gouvernement catholique qu'il s'était montré servile sous des princes favorables à l'erreur, se hâta de révoquer toutes les lois d'Edouard VI. Il annula l'acte de divorce prononcé autrefois entre Catherine d'Aragon et Henri VIII, et déclara leur mariage seul valide et légitime. Supplée de se choisir un époux afin d'assurer à sa famille la perpétuité de la couronne, Marie se détermina à donner sa main à Philippe II, fils aîné et héritier de Charles-Quint, déjà veuf d'une première femme qui l'avait rendu père de plusieurs enfants. Cette alliance était un trait d'habile politique. Elle pouvait réunir sous la même domination la plus grande partie de l'univers chrétien et consolider le trône de Marie que Jeanne Gray, arrière-petite fille de Henri VII, cherchait déjà à lui disputer. L'ambition de Jeanne fut punie du dernier supplice. Le mariage de Philippe II et de Marie eut lieu à Londres, au milieu des transports de l'allégresse publique. Marie, en montant sur le trône, s'était proposé, comme le premier objet de ses soins, le rétablissement de « cette antique » religion qui, pendant tant de siècles, dit le protestant Cobbet, » avait fait le bonheur et la puissance de l'Angleterre, et dont » la destruction a été pour le pays le signal de l'invasion, de la » discorde, de la misère et de tous les genres de calamités. » Le principal obstacle que cette grande œuvre rencontra, devait venir de la multitude des détenteurs de biens ecclésiastiques, enrichis par le pillage des évêchés et des monastères. Depuis dix-huit ans que ces biens avaient été arrachés à leurs légitimes propriétaires, ils avaient été divisés et subdivisés à l'infini. Il fallut entrer en arrangement avec les nouveaux détenteurs. Cette transaction à l'amiable s'accomplit mieux qu'on n'aurait pu l'espérer. « Ainsi, » ajoute l'auteur que nous venons de citer, le monde entier put se » convaincre que la soif du pillage avait été le seul motif de la

» Réforme ; que toutes les déclamations contre l'autorité du Pape,
 » que toutes les accusations contre les institutions monastiques et
 » les prétendus abus de l'Eglise catholique, toutes les confiscations,
 » tous les massacres, en un mot, tous les crimes, n'avaient pas eu
 » d'autre raison. On vit alors, en effet, le même parlement qui,
 » trois ou quatre années auparavant avait, par son vote législatif,
 » consacré l'Eglise *inventée* par Cranmer, qui l'avait déclarée
 » *l'œuvre du Saint-Esprit* ; on vit, dis-je, ces pieux réforma-
 » teurs, après avoir préalablement passé un marché en vertu du-
 » quel ils conservaient le fruit de leur vol, on les vit avouer
 » *qu'ils s'étaient rendus coupables, envers la véritable Eglise,*
 » *d'une horrible défection*, professer un sincère repentir de leurs
 » fautes passées, et se déclarer prêts à rapporter toutes les lois
 » qu'ils avaient rendues au préjudice de l'autorité du Saint-Siège.»
 Les églises furent donc rendues au culte catholique. Les prêtres
 mariés furent chassés de leurs cures à la grande satisfaction du
 peuple, qui n'avait vu qu'avec peine l'abolition du célibat ecclé-
 siastique. On rétablit dans leurs sièges les évêques qui en avaient
 été dépouillés par Cranmer. Cet indigne apostat fut lui-même jeté
 dans un cachot, sous le poids d'une accusation de haute trahison,
 et porta peu après sa tête sur l'échafaud qu'il avait mérité par tant
 de crimes (1556). Le sacrifice de la messe fut de nouveau célébré
 sur tous les points du royaume : on ne vit plus marquer du sceau
 de l'infamie et condamner à l'esclavage les malheureux, cou-
 pables d'avoir demandé l'aumône, selon que l'avaient précédem-
 ment ordonné les lois barbares de Henri VIII. On crut, en un
 mot, que l'abîme des révolutions qui venaient de bouleverser
 l'Angleterre était comblé, et chacun espéra dès lors voir renaître
 l'antique prospérité de la terre par excellence de l'hospitalité et de
 la charité (1).

12. Le cardinal Polus, qui avait présidé la première période du concile de Trente, et dont l'héroïque mère avait versé son sang pour la foi, se trouvait encore sur le continent, à l'époque de l'avènement de Marie. Le pape Jules III, pensant qu'il pouvait désormais retourner en toute sûreté dans sa patrie, le nomma légat

(1) COBBET, *Lettre VIII.*

apostolique en Angleterre. « La session du parlement qui devait
» consacrer le rétablissement officiel de la religion catholique,
» s'ouvrit au mois de novembre 1554, par une procession solen-
» nelle des deux chambres que le roi suivit à cheval et la reine en
» litière. Les travaux législatifs commencèrent par l'abrogation
» du décret de proscription dont le cardinal Polus avait été frappé
» sous le règne de Henri VIII. En même temps un grand nombre
» de nobles se rendaient à sa rencontre à Bruxelles pour le rame-
» ner en triomphe à Londres. Le 29 novembre, les deux chambres
» du parlement votèrent au roi et à la reine une adresse exprimant
» la sincérité et la vivacité des regrets qu'elles éprouvaient des
» torts dont elles s'étaient rendues coupables envers le Saint-Siège
» et dans laquelle elles suppliaient Leurs Majestés, qui n'avaient
» point participé aux mêmes péchés, d'intercéder pour elles auprès
» du souverain Pontife, afin d'en obtenir leur pardon et leur re-
» tour dans le bercail de Jésus-Christ. Le lendemain, l'évêque et
» grand chancelier Gardiner lut cette adresse en présence de la
» reine, qui était assise sur son trône, ayant le roi à sa droite et le
» cardinal Polus à sa gauche. Le roi et la reine s'adressèrent alors
» au légat, qui, après avoir prononcé un discours assez étendu et
» analogue à la circonstance, donna pour le Pape, aux deux
» chambres et à la nation tout entière, l'*absolution*, au nom du
» Père, du Fils et du Saint-Esprit; à quoi les membres du
» parlement, respectueusement agenouillés, répondirent : *Amen*.
» C'est ainsi que l'Angleterre redevint une contrée catholique
» et qu'elle fut rétablie dans le bercail du Christ. Toutefois,
» avant de consentir à consacrer, par son silence, la spolia-
» tion des biens de l'Eglise, le Pape Jules III avait longtemps
» hésité : le cardinal Polus ne se prêta lui-même qu'avec une
» profonde douleur à cette mesure; Gardiner, premier ministre de
» Marie, et tous les autres membres du conseil royal, insistèrent
» tellement, qu'on dut ratifier la transaction. Du reste, Marie res-
» titua bientôt après aux églises et aux couvents toutes celles de
» leurs terres et autres propriétés, tombées, depuis la révolution,
» dans le domaine de la couronne. En général, son désir était de
» les rendre, autant que possible, à leur destination primitive.
» Elle rétablit ainsi l'abbaye de Westminster, le couvent de

» Greenwich, les moines noirs de Londres et une foule d'hôpitaux
 » qu'elle dota fort richement. »

13. Telle fut, d'après l'historien protestant Cobbet, la reine, à laquelle tant d'auteurs anglicans ont donné le surnom, devenu presque historique, de *Sanguinaire*. On a répété à satiété que son règne n'avait été qu'une suite de persécutions, un long martyrologe. « Or, dit encore Cobbet dont l'autorité est d'un si grand
 » poids ici, les exécutions ordonnées sous le règne de Marie, en
 » vertu des lois existantes, et présidées par une cour judiciaire,
 » atteignirent presque toutes d'atroces scélérats, continuellement
 » occupés à machiner la mort de la reine, et qui, sous le spécieux
 » prétexte de *liberté de conscience*, cherchaient à ramener une
 » révolution qui leur permît encore de s'enrichir par le pillage. »

Au milieu de ces événements heureux pour l'Eglise, Jules III était mort, le 23 mars 1553, après un pontificat de cinq années.

§ 2. Pontificat de Marcel II (9 avril 1555-1^{er} mai 1555).

14. Les suffrages du sacré Collège se réunirent sur le cardinal Marcel Cervini, qui prit le nom de Marcel II (9 avril 1555). Sa fermeté, son zèle, ses vertus, faisaient concevoir les plus hautes espérances de son pontificat. Pour éviter jusqu'au soupçon de népotisme, Marcel II ne voulut point souffrir que ses parents vinsent à Rome après son exaltation, et il introduisit de grandes économies dans le luxe de la cour. Mais son plus ardent désir était de reprendre le concile de Trente, interrompu depuis deux ans, et d'y travailler à la grande œuvre de la pacification et de la réforme de l'Eglise. « La réformation, disait-il au cardinal de Mantoue,
 » est l'unique moyen, non-seulement d'accroître, mais même de
 » conserver l'autorité pontificale. Elle ne supprimera que des
 » choses superflues et onéreuses, le luxe, la pompe, le cortège et
 » d'autres dépenses excessives et inutiles, qui rendent le pontificat
 » méprisable au lieu de le rendre vénérable et majestueux. Le
 » retranchement de toutes ces vanités augmentera en réalité le
 » pouvoir, la réputation et les finances, qui sont les nerfs d'un
 » gouvernement, et, ce qui est plus que tout cela, attirera sur les
 » Papes le secours divin que doivent se promettre tous ceux qui

» font leur devoir. » La mort ne permit pas à Marcel II de mettre à exécution ses généreux projets. Il fut emporté par une attaque d'apoplexie, après vingt et un jours de pontificat. Ses contemporains lui appliquèrent ces paroles de Virgile : *Les destins le voulaient seulement montrer à la terre.*

§ 3. Pontificat de Paul IV (23 mai 1555-18 août 1559).

15. Un pontificat aussi court que celui de Marcel II ne paraissait pas devoir exercer une grande influence sur les affaires ecclésiastiques. Il eut néanmoins un résultat important et donna à la politique de la cour romaine une direction qui domina dans le conclave. Le cardinal Caraffa, premier supérieur général des Théatins, fondés par saint Gaétan de Thienne, fut élu Pape le 23 mai 1555, et prit le nom de Paul IV. Il était âgé de près de quatre-vingt-neuf ans ; mais sa vieillesse ne lui avait rien fait perdre de son zèle et de sa vigueur. Il était l'un des préconisateurs les plus ardents de la réforme. Son caractère offrait la réunion de toutes les qualités qui donnent à un homme le droit et le pouvoir de commander aux autres. Doué d'une nature ardente et d'une volonté forte, il y joignait des convictions profondes. Né pendant le quinzième siècle, où la liberté politique de l'Italie avait jeté un si vif éclat, il ne songeait qu'à rendre à cette contrée son ancien lustre. « L'Italie du siècle passé était, disait-il, un instrument à quatre cordes, parfaitement d'accord. Ces quatre cordes étaient » Naples, Milan, Venise et l'Etat ecclésiastique. » Plein de cette idée, Paul IV ne voyait qu'avec peine la domination espagnole qui avait détruit l'harmonie italienne. Il songea dès lors à combattre de toutes ses forces cette influence étrangère.

16. L'abdication de Charles-Quint laissa, comme nous l'avons vu, la couronne impériale à Ferdinand I^{er}, et les Etats héréditaires, c'est-à-dire l'Espagne, les Pays-Bas, la Bourgogne, Naples, le Milanais, le Nouveau-Monde à Philippe II, déjà roi d'Angleterre par l'alliance qu'il avait contractée avec Marie Tudor. Ferdinand I^{er} prit le titre et les insignes impériaux sans demander préalablement le consentement du Saint-Siège. Cette conduite inaugurerait une révolution tout entière. L'empire d'Occident

avait été rétabli par le pape saint Léon III, dans la personne de Charlemagne. Le titulaire, par l'origine même de l'institution, était donc essentiellement le défenseur armé de l'Eglise romaine. Le Pape avait et devait avoir naturellement une part principale à son élection, soit en la faisant lui-même, soit en approuvant le choix des électeurs appelés à la faire. Depuis plusieurs siècles, les électeurs étaient au nombre de sept, et, d'après les anciennes constitutions de l'empire, constitutions communes à toutes les nations chrétiennes, ils devaient être catholiques et en communion avec le successeur de saint Pierre. Or, Charles-Quint avait bien abdiqué l'empire, mais son abdication n'avait pas été ratifiée par le Pape comme elle devait l'être : l'empire n'était pas canoniquement vacant, et Ferdinand ne pouvait y prétendre. L'abdication de Charles-Quint et l'accession de son frère avaient été ratifiées par les sept électeurs ; mais cette acceptation ne pouvait, à aucun titre, dispenser du consentement du Saint-Siège. D'ailleurs, trois de ces électeurs étaient hérétiques, et, d'après l'ancienne constitution du Saint-Empire, se trouvaient, par le fait, déchus de leur droit. Aussi, lorsque l'ambassadeur de Ferdinand I^{er} se présenta devant Paul IV pour notifier l'avènement de son maître au trône impérial, le Pape, de concert avec les cardinaux, répondit d'après les principes que nous venons d'exposer. « L'unique voie pour » lever toutes les difficultés, ajouta-t-il, serait que Ferdinand » s'en remît au Saint-Siège, qui suppléerait, par son autorité, » aux défauts survenus dans le mode d'élection. » Des négociations diplomatiques furent engagées dans ce sens. Mais Ferdinand finit par retirer son ambassadeur, résolu de se passer de l'autorisation du Pape. Ses successeurs ont imité cette conduite. Dès lors, il ne resta plus du Saint-Empire romain que le nom : il n'y eut plus, en réalité, que l'Empire séculier d'Allemagne.

17. Les rapports de Paul IV avec Philippe II, comme héritier des possessions italiennes de Charles-Quint, ne devaient pas être plus heureux. Le Pape sut parfaitement établir une distinction entre Philippe II, roi d'Espagne, de Naples et du Milanais, et Philippe II, époux de la reine d'Angleterre. Charles-Quint, Philippe II et Ferdinand I^{er} s'étaient tous trois opposés à l'élection de Paul IV, dont ils connaissaient les opinions politiques. « Si Dieu

» veut que je sois souverain Pontife, avait dit le vieux cardinal, » l'empereur ne pourra empêcher mon élection. Elle me sera dès » lors d'autant plus agréable qu'il me sera impossible d'en avoir » d'autre obligation qu'à Dieu seul. » A peine monté sur le trône de saint Pierre, le nouveau Pape reçut une députation anglaise, composée d'un évêque et de deux seigneurs qui venaient, au nom du roi Philippe II et de la reine Marie, faire acte de soumission à l'obédience pontificale. Ils étaient chargés, en outre, de demander, au nom de leurs souverains, l'érection de l'Irlande en royaume. Paul IV se prêta volontiers à cette demande. Une bulle apostolique, datée du 7 juin 1555, reconnut officiellement le titre de rois d'Irlande que Philippe et Marie voulaient prendre. Les ambassadeurs furent ensuite admis à l'audience du Pape. Ils le reconnurent, au nom de la nation, comme chef de l'Eglise universelle; lui présentèrent une copie de l'acte législatif qui reconnaissait son autorité, et le prièrent de ratifier l'absolution prononcée par le sénat, et de confirmer les évêchés érigés durant le schisme. Paul IV s'empressa d'accéder à ces justes demandes.

18. Cependant ces marques de bienveillance accordées à l'époux de la reine d'Angleterre ne modifiaient rien aux dispositions du Pape, qui songeait toujours à détruire l'influence espagnole en Italie. Il avait besoin, pour réussir dans une entreprise aussi périlleuse, de l'appui de la France. Il espérait, à l'aide de cette nation si chère au Saint-Siège, recouvrer l'indépendance italienne. « Si, pour cette cause sacrée, disait-il, je ne suis ni écouté » ni secouru, la postérité dira du moins qu'un vieil Italien, aux » portes de la mort, au lieu de se reposer et de se préparer en » paix à mourir, conçut seul ces plans élevés, qui devaient rendre » à sa patrie son existence et sa nationalité. » Dans l'intervalle de l'abdication de Charles-Quint, la trêve de Vauxelles (5 février 1556), conclue entre l'Espagne et la France, avait donné quelque repos aux peuples épuisés; mais cette trêve, dictée plutôt par le besoin que par le désir de la paix, fut presque aussitôt rompue que signée. Henri II, poussé par les Guise, dont l'influence était alors toute-puissante, rompit bientôt la trêve. Paul IV conclut avec le roi de France une ligue offensive et défensive contre Philippe II (15 décembre 1556). Pour se mettre en mesure

de commencer les hostilités, le Pape comprit qu'il avait besoin d'appeler à lui les hommes les plus énergiques. Sa famille partageait tous ses sentiments à l'égard de la domination espagnole; et, comme il était sûr de son concours, il chercha naturellement à s'appuyer sur elle. Cette pensée l'aveugla sur le compte de ses neveux, et le fit tomber dans une faute qu'il déplora plus tard amèrement. Il nomma cardinal son neveu Charles Caraffa, dont l'animosité contre les Espagnols était connue. Malheureusement ce jeune homme n'avait aucune des qualités qui conviennent à un prince de l'Eglise. Elevé dans les camps, il avait la dureté d'un soldat. Paul IV commit une grave erreur en lui confiant la direction des affaires politiques, et en lui laissant exercer même une influence trop sensible dans les questions religieuses. Les autres neveux du Pape, voyant par quelle route on arrivait à ses faveurs, se hâtèrent d'afficher la même haine contre la domination espagnole. Ils obtinrent de même des dignités et des charges. L'aîné devint duc de Palliano, le plus jeune, marquis de Montebello; tous élevèrent leur ambition jusqu'aux plus hautes destinées. Ainsi, Paul IV, que les idées de réforme préoccupaient si fortement, favorisait indirectement un des abus les plus criants, le népotisme. Mais il sut plus tard réparer si courageusement cette faute, qu'elle devint pour lui l'occasion d'un nouveau mérite devant Dieu et d'une véritable gloire aux yeux des hommes.

19. Cependant les hostilités avaient commencé en Italie. Le duc de Guise était accouru dans le Milanais avec une armée formidable; mais traversé par des intrigues de cour, il ternit sa réputation par une campagne infructueuse, et fut obligé de repasser en France, sans avoir rien fait pour le Pape, son allié. Philippe II et Marie avaient dirigé dans les Pays-Bas des forces imposantes, sous les ordres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, grand général et mortel ennemi de Henri II, qui s'était emparé de ses Etats. Malgré les héroïques efforts du connétable de Montmorency, du prince de Condé et de l'amiral Coligny, Emmanuel remporta sur les Français la sanglante victoire de Saint-Quentin (18 août 1557), comparable, pour ses résultats désastreux, à celles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Le chemin de la capitale était ouvert. « Mon fils est-il à Paris? » demanda Charles-

Quint en apprenant la déroute des Français, dans sa retraite de Saint-Just. Mais Philippe II n'avait pas le génie de son père. Il ne sut pas profiter d'une victoire qui aurait mis toute la France au pouvoir de Charles-Quint. Ses généraux lui conseillaient, en effet, de marcher immédiatement sur Paris. « Non, non, répondez dit-il, il ne faut jamais réduire son ennemi au désespoir. » Pendant qu'il perdait le temps à soumettre les principales forteresses de la Picardie, Henri II organisait une armée formidable, dont le duc de Guise prit le commandement à son retour d'Italie.

20. Son départ avait laissé Paul IV livré à ses propres ressources, vis-à-vis le duc d'Albe, le plus grand capitaine que l'Espagne, alors si féconde en guerriers, eût vu naître, depuis Gonzalve de Cordoue. Il était alors vice-roi de Naples. Ses troupes se mirent en marche, et vinrent bientôt menacer Rome. L'armée pontificale se composait de Romains peu exercés au métier des armes. Il fallut recourir à d'autres défenseurs. Paul IV prit à sa solde les bandes indisciplinées de Pierre Strozzi, célèbre condottiere italien. Les deux armées ennemies présentaient alors le plus étrange spectacle. Le duc d'Albe était un fervent catholique, et il imposait à ses soldats une grande réserve dans l'attaque, et un profond respect pour le Saint-Siège. Au contraire, les troupes de Strozzi, recrutées, en grande partie, d'Allemands, presque tous luthériens, se livraient à tous les excès de la guerre, sans frein et sans remords. La situation du Pape était pleine de dangers. Heureusement la lutte devait se terminer sur un autre point. Le duc de Guise avait été déclaré lieutenant-général du royaume par le roi de France Henri II. Il allait combattre pour la nationalité de sa patrie. Il ne démentit pas les espérances qu'on avait conçues de ses talents. En plein hiver, il vint établir son camp en face de celui des Espagnols et des Anglais, au cœur même de la Picardie. Par une marche savante, il réussit à donner le change à l'ennemi sur ses véritables projets, et vint se rabattre, à l'improviste, sur Calais, où on ne l'attendait pas. Depuis deux cent dix ans, cette place livrait la France aux ennemis. Après le désastre de Crécy, Edouard III ne l'avait prise qu'au bout de onze mois de siège. En dix jours le duc de Guise l'emporta d'assaut

(10 janvier 1558). Guines, Ham, le Catelet et plusieurs autres places fortes succombèrent à leur tour, et la domination anglaise disparut entièrement du sol français. Marie, reine d'Angleterre, fut tellement affectée de ces pertes; qu'elle en mourut de douleur (17 novembre 1558). « On a ignoré mon mal, disait-elle à ses » derniers moments. Si on veut le connaître, qu'on ouvre mon » cœur; on y trouvera le nom de Calais. » Au printemps de l'année suivante, le duc de Guise parut se surpasser lui-même par la prise de Thionville, la plus forte place des Espagnols. D'un autre côté, le maréchal de Brissac, en Piémont, soutint avec une poignée de troupes l'honneur des armes françaises, et opéra une diversion favorable à Paul IV, en forçant le duc d'Albe à venir lui tenir tête. Cependant les deux monarques désiraient également la paix : Philippe II, parce qu'il n'aimait pas la guerre; Henri II, parce qu'il avait à réparer les malheurs de la France, et à combattre l'invasion du Calvinisme dans ses Etats. Le connétable de Montmorency fut chargé d'entamer avec le roi d'Espagne des négociations qui finirent (2 avril 1559) par la paix de Cateau-Cambrésis. On l'appela la *Paix malheureuse*, parce que Henri II rendit cent quatre-vingt-neuf places fortes, conquises tant en Italie que dans les Pays-Bas · mais on n'a pas remarqué que, par la conservation des Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun), la France rentrait dans ses limites naturelles, première sécurité des Etats.

21. Les conditions que la paix de Cateau-Cambrésis faisait au Pape, étaient plus honorables qu'on aurait osé l'espérer. Il fut convenu « que le duc d'Albe irait à Rome pour rendre à Paul IV » ses hommages, au nom du roi catholique son maître. Le souverain Pontife recevrait dès lors le roi catholique en son amitié, » et renoncerait à l'alliance française. Philippe II devait rendre » au Pape toutes les places des Etats romains prises durant la » guerre. Les fortifications en seraient rasées : tous les biens, de » quelque nature qu'ils pussent être, enlevés au Pape pendant le » cours des opérations militaires, lui seraient également rendus. » Une amnistie réciproque devait garantir la sûreté de tous ceux » qui avaient pris les armes pour l'un ou l'autre parti. » Après la ratification de tous ces articles, le duc d'Albe vint en effet à Rome,

et fit à Paul IV les soumissions convenues. L'issue de la guerre, relativement favorable au souverain Pontife, ruinait cependant ses plus chères espérances. La domination des Espagnols à Naples et à Milan reposait sur des bases plus solides que jamais. Philippe II jouissait de la prépondérance que Charles-Quint avait acquise. Les ennemis personnels du Pape, les Colonna et les Sforce, reprenaient une position brillante; l'échec, sous ce rapport, était complet. Mais les hommes énergiques ne reculent pas devant une position difficile : ils sont brisés par les événements, ou bien ils les acceptent, les dominent, et reportent ailleurs l'emploi de leurs puissantes facultés. Il en fut ainsi de Paul IV. Il accepta courageusement sa défaite, et ne songea plus qu'à accomplir l'autre partie de son œuvre, la réforme de l'Eglise.

22. Il prononça un jour dans un consistoire, ces mots : *Réforme! Réforme!* L'un des cardinaux lui répondit : « Très saintement parlé; mais il faut que la Réforme commence par nous. » Paul IV comprit que ces paroles faisaient allusion aux désordres de ses neveux, dont le peuple de Rome commençait à se plaindre hautement. Le souverain Pontife n'hésita pas; il fit une enquête secrète qui lui révéla toute la vérité. Ayant en main les pièces de conviction de ce triste procès, il assembla un consistoire extraordinaire, dévoila ce malheur de famille, et ordonna, par un décret, que ses neveux, avec leurs épouses, leurs enfants et leurs serviteurs, quittassent Rome dans un délai de douze jours. Il les dépouillait, par le même acte, de leurs dignités et de la puissance dont ils avaient si longtemps abusé. Le cardinal Caraffa fut exilé à Civita Lavinia. Jean Caraffa, duc de Palliano, général de l'Etat pontifical, préfet des galères, perdit ces deux emplois éminents et fut exilé à Gallèse. Antoine Caraffa, marquis de Montebello, fut contraint de se retirer dans son marquisat, situé en Romagne. Tous trois devaient être jugés comme criminels de lèse-majesté, s'ils venaient à quitter le lieu de leur exil. Quelques cardinaux voulaient excuser les coupables, le Pape défendit qu'on osât prononcer désormais leur nom en sa présence. Quand il eut frappé ce coup de foudre et que les trois exilés eurent quitté Rome, Paul IV s'écria : « Maintenant nous pouvons, nous devons dire : » De notre pontificat l'an I^{er}. » — « Pape à jamais illustre ! dit l'é-

» crivain protestant Ranke, il sut se décider à faire violence à son
 » cœur, et sacrifier aux devoirs de la Papauté son affection pour
 » ses parents. »

23. Dès ce moment, la réforme de l'Eglise devint son unique pensée, et il ne passa pas un jour sans y travailler. Le temps seul lui manqua pour reprendre le concile de Trente, dont les guerres, qui remplirent son pontificat, avaient empêché la convocation. Mais s'il ne put le réunir, il prépara du moins, par de sages règlements, les principaux décrets de réforme que le concile publia plus tard. L'administration des affaires temporelles, la discipline ecclésiastique, les ordres religieux, les mœurs publiques et privées, rien n'échappa à son vigilant contrôle. Pour arriver au résultat qu'il se proposait, il déploya une énergie et une sévérité qui lui valurent d'honorables inimitiés. Il rétablit l'inquisition à Rome et détermina l'étendue de sa juridiction. Tant de soins, de sollicitudes et d'embarras, joints au fardeau de près de quatre-vingt-quatorze ans, accablèrent le Pape et ne tardèrent pas à le conduire au tombeau. L'année qu'il eût voulu marquer comme la première de son pontificat, en devait être la dernière. Sentant sa fin approcher, il fit venir les cardinaux près de son lit de mort, leur demanda pardon des fautes et des négligences qu'il avait pu commettre dans le cours de son règne, les exhorta à une parfaite union et à travailler de tout leur pouvoir à lui choisir un successeur capable de veiller aux intérêts de l'Eglise. Quelques jours après (18 août 1559), il expira en prononçant ces paroles du psaume 51 : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus*. La popularité qu'on achète si souvent au prix de sa conscience et de son honneur, Paul IV l'avait méprisée. Les Romains s'en vengèrent en insultant à sa mémoire. Ils brûlèrent le palais de l'Inquisition et brisèrent les statues qu'ils lui avaient eux-mêmes élevées au commencement de son pontificat. La même année vit mourir saint Ignace, comblé de vertus et de mérites. Il eut pour successeur Jacques Laynez.

24. Cependant une révolution nouvelle avait suivi en Angleterre la mort de la reine Marie. Sa sœur Élisabeth, issue du mariage adultère de Henri VIII et d'Anne de Boulen, lui succéda. Sous le précédent règne, Élisabeth, élevée jusque-là dans le pro-

testantisme, avait édifié tout le monde par son zèle pour la religion catholique. Non seulement elle assistait, avec une régularité affectée, à la messe, mais elle avait encore, dans l'intérieur de ses appartements, une chapelle ornée avec pompe et desservie par un prêtre catholique romain; un confesseur était même attaché officiellement à sa personne. Cependant Marie avait toujours douté de la sincérité de ces démonstrations extérieures; et à l'article de la mort, elle avait poussé la sollicitude jusqu'à implorer de sa sœur un libre et franc aveu de ses opinions religieuses. L'hypocrite Élisabeth n'avait répondu à cette preuve si touchante d'attachement qu'en priant le Dieu tout-puissant de permettre que la terre s'entrouvrît et l'ensevelît à l'instant même, si elle n'était invariablement attachée de cœur et d'âme à la religion *catholique, apostolique et romaine*. C'était là un horrible parjure. Le premier acte de la nouvelle reine fut de rappeler à la cour les partisans de la prétendue réforme qui en avaient été bannis par sa sœur. Les prisonniers pour cause de religion furent mis en liberté. L'évêque de Winchester avait été chargé de prononcer l'oraison funèbre aux obsèques de la reine Marie. Il fut jeté en prison par ordre d'Élisabeth pour avoir insisté dans son discours sur le rétablissement du catholicisme en Angleterre. Tout se préparait donc pour une apostasie qui cessa d'être secrète lorsqu'une proclamation royale intervint pour défendre au clergé catholique de prêcher en public, et qui soumettait le choix définitif du culte à observer en Angleterre, à une commission du Parlement qui en délibérerait de concert avec la reine et les trois Etats du royaume.

25. Cependant le pape Paul IV avait refusé de reconnaître la légitimité d'Élisabeth, et avait déclaré que, par droit d'hérédité, le trône d'Angleterre appartenait à Marie Stuart, reine d'Ecosse, comme la plus proche parente légitime de Henri VIII. Cette princesse avait été mariée, en 1558, au Dauphin de France, qui fut depuis François II. Catholique sincère, elle eût suivi sur le trône la ligne religieuse de la reine Marie Tudor, et son mariage avec le futur héritier du royaume de France promettait au monde la fin des hostilités qui divisaient depuis si longtemps les deux pays. Mais Marie Stuart ne devait trouver en Angleterre qu'une mort

cruelle sur l'échafaud. Cependant les évêques anglais, alarmés des tendances du nouveau gouvernement, se réunirent à Londres et résolurent de ne procéder au couronnement d'Élisabeth qu'à la condition expresse que la reine prêterait solennellement, à son sacre, le serment de maintenir les libertés de l'Église catholique. Élisabeth fut obligée de se soumettre à cette clause ; mais un parjure ne lui coûtait rien. Quelques mois plus tard, le Parlement prononçait la révocation des statuts « votés, sous le dernier règne, » en faveur de l'ancienne croyance. » On fit revivre la plupart des actes schismatiques de Henri VIII, qui dérogeaient à l'autorité du successeur de saint Pierre, et rompaient ainsi, non seulement avec l'Église et avec tout le reste de l'humanité chrétienne, mais avec les mille ans de l'Angleterre catholique. Le Parlement arrêta, de plus, que le livre de *commune prière* serait seul employé dans toutes les églises, sous peine de confiscation, de déposition et de mort ; qu'on abolirait entièrement l'autorité spirituelle de tous les prélats étrangers dans le royaume ; que la juridiction nécessaire pour la répression des erreurs, hérésies, schismes, etc., appartiendrait à la couronne, ainsi que le pouvoir de déléguer cette juridiction à quelque personne que ce fût, au gré de la souveraine ; que la pénalité contre ceux qui maintiendraient l'autorité du Pontife romain s'élèverait, selon la récidive, de la confiscation des propriétés à l'emprisonnement perpétuel ; et de l'emprisonnement perpétuel à la mort, telle qu'on l'infligeait dans le cas de haute trahison ; que tout ecclésiastique recevant les ordres ou possédant un bénéfice, tout magistrat et officier inférieur tenant des gages ou appointements de la couronne, tout laïque sollicitant la mise en possession de ses terres, devrait, sous peine de destitution ou d'incapacité, prêter serment à la reine et la reconnaître comme suprême directrice de toutes les affaires spirituelles, et renoncer à toute juridiction ecclésiastique ou spirituelle étrangère.

26. Le clergé anglais opposa à ces ordonnances séculières une résistance qui l'honore et qui donne lieu d'espérer que Dieu se souviendra un jour de ses miséricordes sur la patrie de tant de confesseurs et de martyrs. Il présenta à la chambre des lords une déclaration de sa croyance à la présence réelle, à la transsubstan-

tiation, au sacrifice de la messe, à la primauté du Pape. Il protesta, en même temps, que ce n'était pas à une assemblée de laïques, mais aux pasteurs légitimes de l'Eglise à prononcer sur la doctrine, les sacrements et les lois canoniques. Les deux universités de Cambridge et d'Oxford signèrent la profession de foi du clergé; et les évêques, d'un concours unanime, saisirent toutes les occasions de parler et de voter contre les édits du Parlement. Pour rompre ou paralyser cette opposition, les ministres de l'apostasie firent empoisonner les évêques de Winchester et de Lincoln. Elisabeth fit venir les autres prélats pour les sommer d'obéir aux nouveaux statuts; et, sur leur refus, elle les chassa de sa présence avec des expressions de colère et de mépris. On demanda successivement à chacun d'eux le serment de suprématie; mais ils aimèrent mieux s'exposer à toutes les rigueurs que sacrifier leur conscience à une reine impie. Un seul, l'évêque de Landaff, donna le scandale de l'apostasie: tous les autres demeurèrent fidèles à leur religion et à leur Dieu. Temstal de Durham, Morgan de Saint-David, Ogilthorpe de Carlisle, White de Winchester et Bagnes de Coventry moururent victimes des odieux traitements auxquels ils furent soumis. Quelques-uns parvinrent à s'échapper de prison et furent assez heureux pour gagner le continent. Bonner, évêque de Londres, mourut au fond d'un cachot après une captivité de dix ans. Waston, de Lincoln, languit trente-trois ans dans une cellule de la tour de Londres. Elisabeth couronna tant de violences en nommant un primat intrus d'Angleterre. Le chapelain d'Anne de Boulen, Mathieu Parker, fut choisi pour occuper ce poste et succéder ainsi, non pas aux glorieux archevêques de Cantorbéry, saint Augustin, saint Dunstan, saint Anselme, saint Thomas, dont il usurpait le siège, mais au parjure et apostat Cranmer. Cependant il se présenta un obstacle inattendu à cette intrusion. Aucun évêque catholique ne voulut consentir à sacrer Parker. Il fut obligé de recourir à Barlow et à Scorry, deux évêques protestants du règne d'Edouard VI. Comme ils le sacrèrent d'après le rituel de ce prince, il y a lieu de douter s'il reçut effectivement le caractère épiscopal, et s'il put valablement le conférer à d'autres. Quoi qu'il en soit, le schisme anglican était de nouveau consommé. « Après avoir prescrit à tous ses su-

» jets le serment de suprématie, dit Cobbet (1), en les plaçant
 » dans l'alternative du supplice ou de l'apostasie, la digne fille
 » de Henri VIII poussa bientôt sa frénésie anti-religieuse jusqu'à
 » faire déclarer punissable de mort tout prêtre catholique qui cé-
 » lébrerait la messe dans l'étendue de ses États. Les bourreaux
 » manquèrent bientôt aux victimes, et la plume s'échappe de mes
 » mains au moment où je me dispose à faire le récit de toutes les
 » atrocités qui épouvantèrent alors l'univers. Comme pour mettre
 » le comble à tant de forfaits, Élisabeth voulait encore violenter
 » les malheureux catholiques jusque dans leur conscience, et elle
 » leur imposa, sous des peines terribles, l'obligation de fréquenter
 » les temples de la nouvelle religion, où les tables de la Cène
 » remplaçaient le banquet sacré de l'Eucharistie. Quel ingénieux
 » moyen pour ajouter aux vexations de toute espèce dont les ca-
 » tholiques étaient victimes, eux qui ne pouvaient échapper à la
 » mort qu'en s'expatriant ! » Telle fut cette reine que les protes-
 » tants ont appelée *la grande Élisabeth*, et dont l'école historique
 » de Voltaire a prétendu faire une héroïne.

27. L'année même de la mort de Paul IV avait vu la fin du
 règne de Henri II en France (1559). Ce prince, dans les fêtes bril-
 lantes qu'il donna à Paris à l'occasion de la paix de Cateau-Cam-
 brésis, avait voulu prendre part à un tournoi. Le comte de Mont-
 gomery, capitaine de ses gardes, le plus habile joueur de la
 cour, en luttant en champ clos contre le roi, eut le malheur de le
 blesser mortellement. La violence du choc fit voler les deux lances
 en éclats ; mais le tronçon de celle du comte, rencontrant la tête
 de Henri II, qui n'avait pas attaché sa visière, le frappa si rude-
 ment au-dessus de l'œil droit, qu'un éclat pénétra même derrière
 la tête. Le roi défendit qu'on poursuivît son innocent et malheu-
 reux adversaire. Il mourut quinze jours après (10 juillet 1559),
 laissant quatre fils, dont trois ont régné au milieu des troubles de
 la Réforme. L'aîné monta immédiatement sur le trône. C'était
 François II, l'époux de Marie Stuart, cette reine dont la destinée,
 si brillante alors, devait se terminer par la plus effroyable catas-
 trophe.

(1) William COBBET, *Lettre IX*.

28. Le calvinisme, propagé par Théodore de Bèze, avait fait en France des progrès lents mais sûrs, et préparait au royaume d'immenses désastres. Les premières assemblées se tinrent d'abord secrètement à Paris, dans une maison de la rue Saint-Jacques (1555-1557). Chose remarquable ! Qu'elle se présente au nom de la religion ou sous le masque de la philosophie, l'anarchie révolutionnaire, qui menace de broyer les trônes et les grandeurs humaines comme une poussière que le vent emporte, est toujours partie d'auprès des trônes : ses plus puissants propagateurs ont été de grands seigneurs intéressés plus que personne à la combattre. Le premier des soldats français qui donna l'exemple de l'apostasie, fut un descendant de saint Louis, un membre de la royale famille de Bourbon, le prince de Condé. Une conquête si noble et si inespérée enhardit les sectaires. Dans les soirées du printemps de l'an 1558, il se forma au Pré-aux-Clercs, à Paris, des rassemblements de cinq ou six mille calvinistes ou *huguenots*, comme on les appelait, chantant ensemble les psaumes de Marot, qu'ils avaient adoptés pour l'usage de leur culte. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par complaisance pour sa femme, Jeanne d'Albret, zélée protestante, se trouvait souvent à ces assemblées. François de Châtillon, surnommé Dandelot, frère de l'amiral de Coligny, avait aussi embrassé la secte et faisait prêcher l'hérésie dans ses terres. Cependant, le 14 juin 1559, le Parlement s'assembla pour prendre des mesures contre l'envahissement du calvinisme. Le président Minard, et le premier président Lemaître, votèrent pour la stricte exécution des lois portées autrefois par Philippe-Auguste contre les novateurs. Quelques conseillers prirent au contraire la défense des sectaires, et s'emportèrent en récriminations et en injures contre la cour de Rome. Le plus violent fut un prêtre apostat, Anne Dubourg. Il fut arrêté à sa sortie du Parlement. L'évêque de Paris le déclara hérétique, le déposa du sacerdoce et le livra au bras séculier. Dubourg interjeta appel de cette sentence à l'archevêque de Sens, métropolitain de Paris. La mort de Henri II, survenue dans l'intervalle, n'arrêta point le procès. François II, guidé par ses oncles, les princes de Lorraine, le fit poursuivre. Parmi les juges de l'apostat se trouvait le président Minard. Anne Dubourg lui dit d'un ton menaçant : « Vous ne

» serez pas longtemps mon juge ! » Les réformés surent bientôt accomplir la prophétie ; le président fut massacré le soir même, en rentrant dans sa maison. On sut depuis que Lemaitre et le maréchal de Saint-André, tous deux très opposés au nouvel évangile, auraient eu le même sort s'ils s'étaient rendus au palais. Trois jours après, le prêtre apostat, Anne Dubourg, fut condamné à mort, pendu et brûlé (1559). Dès lors les calvinistes, secrètement soutenus par Elisabeth d'Angleterre, ne songèrent qu'à organiser une révolte ouverte. Les guerres dites de *religion* allaient, pendant un demi siècle, couvrir la France de ruines, d'horreur et de sang.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE PIE IV (26 décembre 1559-9 décembre 1565).

1. Progrès du Luthéranisme et du Calvinisme, à l'avènement de Pie IV. —
2. Partis des Bourbons, des Montmorency et des Guise en France. — 3. Conjuratation d'Amboise. Le chancelier Michel de L'Hospital. Fin du règne de François II, qui laisse le trône à son frère Charles IX. — 4. Pie IV et son neveu, saint Charles de Borromée. — 5. Bulle pontificale pour la reprise du concile de Trente. — 6. Arrivée à Rome d'Abdisu, patriarche catholique de l'Assyrie orientale. Création d'évêchés en Amérique et dans les Indes. — 7. Vingt-deuxième session du concile de Trente. Canons sur le saint sacrifice de la messe. — 8. Discussion relative à l'origine de l'institution des évêques. Arrivée du cardinal de Lorraine à Trente. Mort des cardinaux de Mantoue et Séripand, légats du Pape et présidents du concile. Ils sont remplacés par les cardinaux Morone et Navagero. — 9. Vingt-troisième session du concile de Trente. Canons sur le sacrement de l'Ordre. Décret ordonnant l'établissement des séminaires. — 10. Vingt-quatrième session. Canons sur le mariage. Divers décrets de discipline. — 11. Discours prononcé par l'évêque de Nazianze, coadjuteur de Famagouste, pour la clôture du concile de Trente. Lecture des décrets sur le Purgatoire, le culte des saintes reliques et des images. Clôture du concile de Trente, dix-huitième œcuménique. Ses décrets de discipline sont rejetés en Allemagne et en France. Pie IV approuve tous les actes du concile. — 12. Troubles des Calvinistes en France. Triumvirat catholique. Colloque de Poissy. — 13. Emeute que les Calvinistes appellent le *Massacre de Vassy*. Bataille de Dreux. Siège d'Orléans. Assassinat du duc de Guise. Bataille de Saint-Denis. Mort du connétable Anne de Montmorency. Fin du pontificat de Pie IV.

§ 2. PONTIFICAT DE SAINT PIE V (7 janvier 1566-1^{er} mai 1572).

14. Principaux caractères du pontificat de saint Pie V. — 15. Election de saint Pie V. — 16. Ses premiers actes pour la réforme des abus et la correction des mœurs. — 17. Troubles des Calvinistes en France pendant la durée du pontificat de saint Pie V. — 18. Captivité de Marie Stuart. Bulle d'excommunication lancée contre la reine Elisabeth, par saint Pie V. — 19. Commencement de la révolte des *Gueux* dans les Pays-Bas. — 20. Le duc d'Albe est envoyé comme gouverneur dans les Pays-Bas. — 21. Don Carlos, fils du roi d'Espagne Philippe II. — 22. Victoire de Lépante. — 23. Saint Pie V publie le Catéchisme du concile de Trente, le Bréviaire et le Missel romain. Palestrina. — 24. Socinianisme. — 25. Hérésie de Baïus. — 26. Mort de saint Pie V. Saints et savants personnages de son temps. Sainte Thérèse. Réforme du Carmel.

§ 1. Pontificat de Pie IV (26 décembre 1559-9 décembre 1565).

1. Au moment où le cardinal Jean-Ange de Médicis prenait

possession du trône de saint Pierre, sous le nom de Pie IV, les hérésies luthérienne et calviniste faisaient en Europe d'affreux progrès. L'Angleterre, sous la domination de la fille d'Anne de Boulen et de Henri VIII, marchait, à travers des flots de sang, dans les voies du schisme. En Ecosse, Knox, fanatique fougueux, installait le Calvinisme le plus intolérant, et bouleversait à la fois l'Eglise et l'Etat. Cette secte se propageait aussi dans les Pays-Bas, à la faveur de la haine populaire contre la domination espagnole de Philippe II. Toutefois ce prince avait compris l'importance politique de s'opposer à l'invasion des nouvelles doctrines. A sa demande, Paul IV avait érigé trois nouveaux sièges métropolitains : Utrecht, Malines et Cambrai, avec plusieurs évêchés. Les protestants d'Allemagne mettaient à profit la liberté dont la paix religieuse de Passaw les avait fait jouir, et commencèrent, à cette époque, la publication d'une nouvelle histoire ecclésiastique, dite des *Centuriateurs de Magdebourg*, sous la direction de Flaccius Illyricus. Les premiers volumes parurent en 1559. Une haine aveugle contre le Catholicisme et la préoccupation de rattacher constamment les hérésiarques de tous les temps et de tous les pays à la pensée dominante de Luther, pour nouer ainsi à travers les âges une sorte de tradition des mêmes erreurs, dominant dans ce recueil qui a servi de fondement et de modèle à tous les travaux du même genre entrepris dans la suite, soit isolément, soit collectivement, par les écrivains de la prétendue Réforme. — Les Vaudois, émus par le bruit des insurrections religieuses qui se faisaient autour d'eux, s'agitaient dans les vallées du Piémont et de la Savoie. De même que la branche luthérienne avait absorbé les restes épars des Hussites en Allemagne, ainsi les restes des Vaudois, cantonnés dans les montagnes, se jetèrent naturellement dans la branche calviniste. Il s'en trouvait trois ou quatre mille en Provence, à Mérindol, à Cabrières et aux environs. Ils y causèrent des troubles et attirèrent sur leur tête une répression sévère de la part des troupes royales (1545-1559) (1).

2. Trois partis se partageaient l'influence à la cour de François II. Ils avaient à leur tête les trois familles principales de

(1) Voir M. BLANC, t. II, p. 300.

France : les Bourbons, les Montmorency, les princes de la famille de Lorraine. Le chef de la famille de Bourbon était Antoine, roi de Navarre et duc de Vendôme, époux de Jeanne d'Albret, dont il eut Henri IV. Antoine de Bourbon était un prince d'un caractère faible et irrésolu qui flotta longtemps entre la foi de ses pères, la foi de saint Louis et de Charlemagne, l'antique religion de la France et les doctrines d'un moine apostat d'Allemagne. Mais il céda enfin à l'influence de sa femme, depuis longtemps séduite par les nouvelles erreurs, et laissa prendre son nom à la Réforme, sans jamais pourtant lui donner son cœur. Louis de Bourbon, prince de Condé, se déclara plus ouvertement et se trouva ainsi le chef du parti luthérien et calviniste dans le royaume. — Les princes de Lorraine, distingués en deux branches, Lorraine et Guise, comptaient alors trois héros à leur tête : Charles III, duc de Lorraine, dont la postérité règne encore sur les trônes d'Autriche, de Hongrie et de Bohême ; François de Lorraine, duc de Guise, le vainqueur de Calais et de Thionville, le sauveur de la France ; enfin le grand cardinal de Lorraine, ministre tout-puissant de François II. Ils s'étaient donné pour mission de maintenir à tout prix la religion catholique dans leur patrie. Le clergé, les parlements, la masse de la nation les appuyaient de toute l'énergie de leur attachement à la foi. — Le troisième parti, qui avait espéré pouvoir rétablir la paix entre les deux autres, et épargner à la France, par une conciliation heureuse, les flots de sang qui allaient couler de toutes parts, était celui des Montmorency. On l'appelait le parti des *Politiques* ou le parti *Mixte*. La famille des Montmorency, *premiers barons chrétiens*, est une gloire de la France et de l'Eglise catholique, par sa fidélité héréditaire à Dieu et à la patrie. Suivant des traditions respectables, leur origine remonte à la fondation de la monarchie (1). Cette antiquité ne serait pour la maison de Montmorency qu'une gloire médiocre, si, depuis les temps les plus reculés, elle n'avait été rehaussée par un exercice

(1) Certains auteurs donnent pour ancêtre, à la famille de Montmorency, Lisieus, un des plus puissants seigneurs francs, qui reçut le baptême avec Clovis. D'autres la font descendre de Lisbius ou Lisbeius, qui exerça l'hospitalité envers saint Denys, fut converti par l'apôtre à la religion chrétienne, et partagea avec lui la palme du martyre

non interrompu des charges les plus éminentes de l'Etat, par des talents héroïques, des vertus éclatantes, et les plus importants services rendus à la monarchie et au pays. Cette famille illustre a donné à la France six connétables et onze maréchaux. Henri IV disait que « si la famille de Bourbon venait à périr en France, » nulle n'était plus digne de la remplacer que celle de Montmorency. » Anne de Montmorency, connétable de France sous François I^{er}, Henri II, François II et Charles IX, joignait une piété exemplaire à une valeur indomptable. Grand capitaine, grand diplomate, grand ministre, il était en même temps un fidèle chrétien. Il ne manquait jamais de dire ses prières à la tête de ses troupes, et, si le prévôt de l'armée venait dans ce moment lui rendre compte de quelque délit, il ne s'interrompait que pour lui prescrire des peines sévères, reprenant ensuite son *Pater* ou son *Credo*, avec la plus grande tranquillité ; ce qui faisait souvent répéter à ses soldats : « Dieu nous garde des patenôtres de monseigneur le » connétable. » Dès sa première jeunesse, Anne de Montmorency se glorifiait du surnom de *Caton chrétien*, qui lui avait été donné de bonne heure au sein de la brillante cour de François I^{er}. Sa présence y imposait plus que celle du roi lui-même, et le vice faisait silence autour de lui. Le parti des *Politiques*, comme tous les partis de transaction, ne pouvait avoir de chances de succès au milieu de la conflagration générale des esprits : et le connétable, toujours fidèle, demeura inébranlablement attaché à la cause royale.

3. Le supplice d'Anne Dubourg avait profondément irrité les calvinistes. L'active vigilance du cardinal de Lorraine acheva de les aigrir ; ils se crurent toutefois assez habiles pour la mettre en défaut. Un complot fut formé par l'amiral de Coligny et Dandelot, dans le but de massacrer les Guise et d'enlever le jeune monarque alors à Amboise. La conjuration avait pour chef apparent Bari de la Renaudie, simple gentilhomme du Périgord, plein d'audace et de ressources ; mais l'affaire ne fut pas tenue si secrète qu'elle ne parvint aux oreilles de la régente Catherine de Médicis et des princes lorrains qui formaient son conseil. Ceux-ci, par un trait de profonde politique, firent publier un édit qui donnait à tous les sujets du roi la liberté de le venir trouver, pour lui faire entendre

leurs plaintes. Les conjurés ne virent pas le piège, ou, s'ils le soupçonnèrent, ils se crurent assez forts pour le rendre fatal à ses auteurs. Un grand nombre d'entre eux se rendirent en armes dans les environs d'Amboise où se tenait la cour. La Renaudie fut tué dans une forêt voisine de la place, la plupart des autres furent surpris, massacrés ou pendus. Telle fut l'issue de la conjuration d'Amboise, où la Réforme s'essaya pour la première fois contre l'autorité monarchique (1560). Chargé par les dépositions du secrétaire de la Renaudie, le prince de Condé fut sommé de comparaître à la cour. Il nia toute participation au complot, et le roi lui fit grâce. Le cardinal de Lorraine déploya alors une énergie infatigable contre les sectaires qui furent poursuivis avec la dernière rigueur. Il songeait à établir contre eux une inquisition royale sur le modèle de celle d'Espagne, lorsque parut sur la scène politique, un de ces hommes vertueux, mais à courte vue, qui, dans les époques de confusion, veulent faire le bien sans couper la racine du mal, et mettent toutes les forces de leur caractère à lutter contre les effets au lieu de remonter aux causes. Ce fut le chancelier de France, Michel de l'Hospital. Dans les nobles illusions de son patriotisme, il crut que l'influence des parlements suffirait seule à mettre un terme aux maux de son pays. Il voulut reprendre les institutions monarchiques au point où Louis XII les avait laissées et continuer un progrès dont toutes les conditions étaient détruites. L'Hospital fut le jouet des révolutionnaires de son temps, qui se servirent de sa vertu même pour accroître les désordres qu'il avait espéré faire cesser : tant il est vrai qu'aux époques de désorganisation sociale le mal profite des bonnes intentions des gens de bien, de même qu'aux époques d'amélioration le bien s'accomplit même par les vices des pervers. L'Hospital s'opposa de tout son pouvoir à l'établissement de l'inquisition. Il obtint, dans ce but, l'édit de Romorantin (mai 1560), qui transférait du parlement aux évêques la connaissance du crime d'hérésie. Pour mettre fin aux dissensions religieuses, il imagina une sorte d'assemblée des notables où les chefs huguenots devaient exposer leur doctrine en présence de docteurs catholiques. Cette conférence n'aboutit qu'à un défi de guerre civile. L'amiral de Coligny, se déclarant le chef de la nouvelle religion, présenta une

requête au nom des protestants en disant qu'elle serait bientôt signée par dix mille personnes. « Et moi, s'écria le duc de Guise, » j'en présenterai une contraire, que cent mille hommes, dont je » suis le chef, signeront demain de leur sang. » Bientôt après, le prince de Condé, dont l'exaltation religieuse ne connaissait plus de bornes, fut arrêté, jugé par des commissaires royaux et condamné à mort. « Il faut, avait dit le duc de Guise, trancher d'un seul coup la tête à l'hérésie et à la rébellion » (10 décembre 1560). L'échafaud du prince devait être dressé devant leur salle d'assemblée pour épouvanter les huguenots par un terrible exemple. La mort de François II sauva le coupable. Charles IX, son frère, enfant de dix ans, hérita de la couronne et de la difficile mission de gouverner la France au milieu de tant d'orages.

4. Pie IV, qui occupait depuis un an le Saint-Siège, avait résolu de continuer les réformes commencées par son prédécesseur. Tout différait cependant dans ces deux souverains Pontifes : la naissance, le caractère et l'éducation. Paul IV descendait d'une illustre maison de Naples et il avait été élevé dans la haine de l'Autriche, sentiment que son caractère énergique avait encore développé ; Pie IV était né sujet de l'Autriche et il était lié de cœur à la domination autrichienne. Paul IV était énergique, résolu, entreprenant ; Pie IV était d'un caractère doux, simple et bon. Malgré ce contraste, Pie IV adopta, sur le trône de saint Pierre, la ligne de conduite inaugurée par Paul IV. Il n'est pas rare de rencontrer, dans l'histoire de la Papauté, des exemples de succession intelligente où un souverain Pontife continue l'œuvre d'un autre, en appliquant au même but d'autres qualités. Pie IV fut aidé dans le gouvernement de l'Eglise par son neveu, saint Charles Borromée, le modèle des évêques et le restaurateur de la discipline ecclésiastique. Né, en 1538, dans le château d'Arone, sur les bords du lac Majeur, de l'illustre famille des comtes de Borromée, le jeune Charles se distingua de bonne heure par une piété tendre et une sagesse au-dessus de sa jeunesse. Entré dans la carrière ecclésiastique, il fut bientôt pourvu de riches bénéfices ; mais il représenta respectueusement à son père qu'après avoir pris sur ses revenus de quoi fournir à son éducation et au service de l'Eglise, le reste appartenait aux pauvres, et que tout autre

usage serait illégitime. Le comte pleura de joie en voyant une telle vertu dans son fils. Charles Borromée venait d'achever ses études de droit canonique à Milan, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'élévation du cardinal de Médicis, son oncle, à la Papauté, et l'ordre de se rendre immédiatement à Rome. Créé immédiatement cardinal et archevêque de Milan, quoiqu'il n'eût encore que vingt-trois ans, le saint mit tout en œuvre pour décliner ces dignités; mais le Pape voulait honorer ses vertus et l'avoir à côté de lui pour employer son zèle et ses talents extraordinaires au service de l'Eglise. Borromée donnait aux affaires la plus grande attention; il les pénétrait avec une rare perspicacité, les discutait avec sagesse et en rendait la décision facile. Les honneurs qui étaient venus le chercher, à un âge où les autres hommes ont encore besoin de guides, par un heureux privilège, étaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, au-dessous de son mérite, et Rome, qui avait énergiquement flétri le népotisme de Paul IV, applaudissait à l'élévation du neveu de Pie IV. La gloire de Dieu était la fin principale que saint Charles se proposait dans chacune de ses actions et de ses entreprises. Son impartialité et son désintéressement étaient admirables. Les considérations les plus puissantes n'influaient jamais dans ses jugements; il se consolait des éminentes fonctions que sa modestie aurait voulu répudier, en songeant qu'elles lui permettaient de travailler au bien de l'Eglise.

5. Son premier soin avait été de reprendre, par l'ordre de Pie IV, les négociations pour la continuation du concile de Trente, interrompu depuis Jules III. La bulle d'indiction fut publiée le 29 novembre 1560. « Aussitôt que nous avons été appelé au gouverne-
 » ment de l'Eglise, disait le Pape, nous avons compris que le
 » moyen de combattre efficacement la contagion du schisme, les
 » progrès de l'hérésie et la corruption des mœurs, serait de réunir
 » le concile œcuménique, déjà assemblé par Paul III et Jules III,
 » son successeur, d'heureuse mémoire. Le Seigneur, dans sa mi-
 » séricorde, ayant daigné rétablir la concorde et l'union entre les
 » rois et les princes chrétiens, nous avons jugé que rien ne s'op-
 » posait plus à sa célébration. » Des nonces apostoliques furent chargés de porter cette bulle à toutes les cours de l'Europe. Les

patriarches d'Orient, d'Ethiopie et de Russie furent convoqués. Les cardinaux de Mantoue, Hercule de Gonzague et Jacques du Puy, auxquels le Pape adjoignit bientôt Séripand, général des Augustins et archevêque de Salerne; Hosius, évêque de Culm; Simonetta, évêque de Pésaro, et Marc d'Altemps, évêque de Constance, furent nommés légats du Saint-Siège, pour présider les opérations du concile. En les choisissant ainsi parmi toutes les nations de l'Europe, Pie IV avait voulu s'assurer leur concours plus unanime et donner aux délibérations un caractère d'universalité plus imposant pour tous les peuples.

Le 18 janvier 1562, les évêques, déjà réunis au nombre de cent douze, tinrent la dix-septième session de réouverture. La dix-huitième session, qui eut lieu le 26 février suivant, régla l'ordre des matières à examiner. Cependant les difficultés politiques qui avaient si longtemps entravé la marche de cette grande assemblée, renaissaient avec d'autant plus d'intensité qu'elle paraissait plus approcher de son terme. Les prétentions des princes, les questions de préséance entre les ambassadeurs des différentes cours, les récriminations des protestants, les diverses tendances des princes catholiques qui voulaient faire prévaloir leurs vues, leurs intérêts, leur ambition personnelle, furent autant d'obstacles que le concile eut à surmonter. La dix-neuvième et la vingtième session furent employées à les aplanir. Enfin, le 12 juillet, s'ouvrit la vingt et unième session qui renoua la série des canons dogmatiques et des décrets de réformation promulgués par le concile de Trente. La grave question de la communion sous les deux espèces, si hautement réclamée par la réforme luthérienne et calviniste, y fut résolue. « Si quelqu'un, disent les Pères, prétend que tous et chacun » des fidèles chrétiens sont obligés, de précepte divin ou de nécessité de salut, à recevoir le très saint Sacrement de l'Eucharistie » sous l'une et l'autre espèce : qu'il soit anathème ! — Si quel- » qu'un dit que la sainte Eglise catholique n'a pas eu des motifs » justes et raisonnables pour donner la communion sous la seule » espèce du pain aux laïques et même aux ecclésiastiques lorsqu'ils ne consacrent pas ; s'il prétend que cette conduite a été de » sa part une erreur, qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que » la communion de l'Eucharistie est nécessaire aux petits enfants

» avant qu'ils aient atteint l'âge de discrétion, qu'il soit anathème !
 » — Quant aux deux questions qui ont été autrefois posées, sa-
 » voir : Si les raisons qui ont porté la sainte Eglise catholique à
 » donner la communion aux laïques et même aux ecclésiastiques
 » qui ne célèbrent pas, sous la seule espèce du pain, sont telles
 » qu'en aucun cas on ne doive permettre à personne l'usage du
 » calice : et supposé qu'on jugeât à propos, pour des causes rai-
 » sonnables et fondées sur la charité chrétienne, d'accorder l'usage
 » du calice à quelque nation ou à quelque royaume, savoir s'il
 » faudrait l'accorder à quelques conditions, et quelles elles de-
 » vaient être ; le saint concile réserve à un autre temps d'en faire
 » l'examen et de prononcer d'une manière définitive. » Plus tard,
 le concile renvoya la décision de cette affaire au souverain Pontife
 qui devrait s'inspirer des circonstances et les régler selon les be-
 soins et les conjectures. Le décret de réformation promulgué en
 même temps contient neuf chapitres. Injonction aux évêques de
 conférer les saints ordres et de délivrer les dimissoires et les lettres
 d'attestation gratuitement. — Défense d'admettre aux ordres sa-
 crés un clerc qui n'aurait pas de titre ecclésiastique, ou un patri-
 moine qui assure sa subsistance. — Ordre de faire des distribu-
 tions journalières aux chanoines qui assisteront au service divin.
 — Faculté laissée aux évêques de créer des paroisses nouvelles ou
 de réunir ensemble un ou plusieurs bénéfices, selon les besoins
 spirituels de leurs diocèses. — Autorisation donnée aux prélats
 de visiter toutes les églises de leur diocèse, même celles qui ont
 joui jusque-là du privilège de l'exemption. — Dans tous les cas
 de réformation où on leur opposerait des exemptions ou d'autres
 privilèges, ils pourront agir comme délégués du Siège aposto-
 lique.

6. Dans l'intervalle qui s'écoula entre la vingt-et-unième et la
 vingt-deuxième session, les Pères de Trente reçurent un serment
 d'adhésion à leurs décrets, adressé par Abdisu, patriarche catho-
 lique de l'Assyrie orientale. Il était venu à Rome demander la
 confirmation de son titre au vicaire de Jésus-Christ. Ainsi, pen-
 dant que les provinces d'Europe, envahies par le protestantisme,
 faisaient de sacrilèges efforts pour rompre l'unité chrétienne et se
 jeter dans les voies sanglantes d'une interminable anarchie, les

restes épars des antiques églises de Mésopotamie et de Chaldée, tristement assis sur les rivages de l'Euphrate et du Tigre, au milieu des ruines inconnues de Babylone et de Ninive, envoyaient leur patriarche au sein de la Ville éternelle pour se rattacher plus intimement au centre de l'unité catholique et y puiser la vie et la force spirituelles. Dans le même temps, Pie IV venait d'ériger de nouveaux évêchés en Amérique et dans les Indes pour recevoir les nouveaux peuples qui se pressaient aux portes de l'Eglise. Le Japon ouvrait les yeux à la lumière de la foi et la Chine attendait les compagnons de saint François-Xavier.

7. Le 17 septembre 1562, la vingt-deuxième session s'ouvrit en présence de six cardinaux, trois patriarches, cent quarante-deux évêques et sept généraux d'ordre. On y promulgua neuf canons sur le saint sacrifice de la messe. « Si quelqu'un, disent » les Pères, prétend qu'en célébrant la sainte Messe on n'offre pas » à Dieu un sacrifice véritable et proprement dit : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que, par ces paroles : Faites ceci en » mémoire de moi, Jésus-Christ n'a point institué les Apôtres » prêtres, et qu'il ne leur a pas ordonné, à eux et aux prêtres, » d'offrir son corps : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que » c'est une imposture de célébrer des messes en l'honneur des » saints pour obtenir leur intercession auprès de Dieu, comme » c'est la pratique de l'Eglise : qu'il soit anathème ! — Si quel- » qu'un dit que les cérémonies, les ornements et les signes exté- » rieurs employés par l'Eglise catholique dans la célébration de » la messe sont plus propres à faire naître l'impiété qu'à nourrir » la dévotion : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que les » messes où le prêtre seul communie sacramentellement sont illi- » cites, et que, pour cela, il faut les abolir : qu'il soit anathème ! » — Si quelqu'un dit que le rite de l'Eglise romaine, selon lequel » on prononce à voix basse une partie du canon et les paroles de » la consécration, doit être condamné ; qu'on ne doit célébrer » qu'en langue vulgaire, qu'il ne faut point mêler d'eau avec le » vin qui doit être offert dans le calice, sous prétexte que cela est » contraire à l'institution de Jésus-Christ : qu'il soit anathème ! » Chacun de ces canons répondait, comme on le voit, aux erreurs que le protestantisme s'efforçait de populariser en Allemagne. Le

décret de réformation relatif aux mœurs cléricales renfermait onze chapitres. — Les évêques sont chargés de veiller à la conduite, la régularité, la science des clercs. — On détermine les qualités que doivent avoir les prêtres chargés d'administrer les églises cathédrales. — Les dispenses expédiées par la cour de Rome seront commises à l'évêque à qui appartiendra la juridiction pour les fulminer. — Les évêques sont constitués exécuteurs de tous les legs pies, et visiteurs des hôpitaux qui ne sont pas sous la protection immédiate des rois. Les administrateurs des biens ecclésiastiques devront rendre compte de leur gestion entre les mains des prélats, à moins qu'il ne soit autrement spécifié dans l'acte de fondation. — Enfin on décernait des peines sévères contre les spoliateurs des églises et les détenteurs injustes des revenus ecclésiastiques.

8. La nouvelle de la prochaine arrivée du cardinal de Lorraine que Charles IX annonçait comme son ambassadeur, engagea les Pères à proroger jusque-là leur vingt-troisième session. On était à une époque de crise. A l'occasion du sacrement de l'Ordre, on traitait de l'institution des évêques ; il s'agissait de déterminer si cette institution est divine ou si les évêques tiennent médiatement leur mission du Pape. Jamais article ne fut plus fortement débattu ; jamais les avis ne furent proposés et soutenus avec plus de vivacité. « L'orage fut si violent, dit le cardinal Pallavicini, » que l'espérance qu'on avait conçue du rétablissement de la paix » dans l'Eglise, se changea en désespoir. » Il fallut toute l'habileté et toute la vertu de saint Charles Borromée, sa longanimité, sa douceur et sa fermeté réunies, son ascendant sur l'esprit du Pape, son oncle, son talent d'insinuation auprès des légats et des Pères du concile, pour ramener enfin les partis contraires à un accord raisonnable. L'arrivée du cardinal de Lorraine à Trente interrompit un instant la discussion. Ce grand homme fut accueilli avec des honneurs extraordinaires. Tous les Pères allèrent au devant de lui et tinrent une congrégation générale où il prononça un discours aussi éloquent que vif et profond sur les devoirs du concile et les espérances que sa vocation avait fait naître au sein de l'Europe catholique. La délibération sur l'institution des évêques reprit ensuite son cours. Tout le monde convenait que le

pouvoir de l'Ordre leur vient immédiatement de Jésus-Christ ; mais on se divisait sur l'origine de leur juridiction. Les uns l'attribuaient immédiatement à Jésus-Christ ; les autres prétendaient qu'elle ne leur est communiquée que médiatement, par l'organe du souverain Pontife. Le cardinal de Lorraine réussit à assoupir ces querelles purement spéculatives, qui n'intéressaient que médiocrement la pratique. « Les hérétiques, disait-il, profitent de vos discussions intestines pour continuer leurs ravages. » Ils soutiennent que les prélats institués par le Pape ne sont pas de vrais et légitimes évêques ; voilà précisément ce qu'il faut condamner sans soulever des questions oiseuses et peut-être insolubles. » C'était le parti le plus sage et il finit par l'emporter. — La mort des cardinaux de Mantoue et Sérripand, légats du Pape et présidents du concile, vint encore apporter un nouveau retard aux délibérations. Pie IV les remplaça par les cardinaux Morone et Navagero. Aussi distingués par leur prudence et leur profonde connaissance des hommes, que dévoués aux intérêts du Saint-Siège, les nouveaux légats répondirent à la confiance du souverain Pontife. Ils terminèrent avec bonheur un différend survenu entre les ambassadeurs d'Espagne et de France sur la préséance de leurs deux souverains et purent enfin tenir la vingt-troisième session.

9. Elle eut lieu le 15 juillet 1563. On y promulgua la doctrine relative au sacrement de l'Ordre, qui avait donné lieu à tant de discussions. « Comme la fonction du sacerdoce, disent les Pères, est une chose toute divine, afin qu'elle pût être exercée avec plus de dignité et de respect, il a fallu qu'il y eût plusieurs ordres de ministres attachés au service de l'autel ; en sorte que les clercs, séparés par la tonsure du reste des fidèles, fussent ensuite élevés aux ordres majeurs en passant par les moindres. Car les saintes Écritures parlent, en termes formels, non seulement des prêtres, mais encore des diacres ; et elles indiquent clairement ce qu'il faut observer dans leur ordination. Quant aux ordres suivants, savoir : sous-diacres, acolytes, exorcistes, lecteurs et portiers, on voit que, dès l'établissement de l'Église, les noms et les fonctions propres à chacun d'eux étaient en usage, mais dans des degrés différents : car les Pères et les saints conciles

» mettent au rang des ordres majeurs le sous-diaconat, et ils par-
 » lent souvent des autres ordres inférieurs. Si quelqu'un dit que,
 » dans le Nouveau Testament, il n'y a point de sacerdoce visible
 » ou extérieur, ou qu'il n'y a pas une certaine puissance de con-
 » sacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur,
 » de remettre et de retenir les péchés ; mais que tout se réduit à
 » une commission et au simple ministère de prêcher l'Évangile ;
 » ou que ceux qui ne prêchent pas ne sont aucunement prêtres :
 » qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que, outre le sacer-
 » doce, il n'y a point dans l'Église catholique d'autres ordres ma-
 » jeurs et mineurs, par lesquels, comme par certains degrés, on
 » monte au sacerdoce, qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit
 » que l'Ordre ou l'ordination sacrée n'est pas véritablement et
 » proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-
 » Christ ; ou que c'est une invention humaine, ou bien que ce
 » n'est qu'une pure cérémonie employée dans le choix des minis-
 » tres de la parole de Dieu et des sacrements : qu'il soit anathème !
 » — Si quelqu'un dit que, dans l'Église catholique, il n'y a pas
 » une hiérarchie établie par l'ordre de Dieu et composée d'évê-
 » ques, de prêtres et de ministres : qu'il soit anathème ! — Si
 » quelqu'un dit que les évêques ne sont pas supérieurs aux
 » prêtres ou n'ont pas la puissance de conférer les sacrements de
 » Confirmation et d'Ordre ; ou que celle qu'ils ont leur est com-
 » mune avec les prêtres ; ou que les ordres qu'ils confèrent, sans
 » le consentement ou l'intervention du peuple ou de la puissance
 » séculière sont nuls ; ou que ceux qui ne sont ni ordonnés ni en-
 » voyés légitimement par la puissance ecclésiastique et canonique,
 » mais qui viennent d'ailleurs, sont néanmoins des ministres lé-
 » gitimes de la parole et des sacrements : qu'il soit anathème ! —
 » Si quelqu'un dit que les évêques établis par l'autorité du Pon-
 » tife romain ne sont pas de vrais et légitimes évêques, et que
 » leur institution est une invention humaine : qu'il soit ana-
 » thème ! » Ainsi la sainte Église de Dieu, toujours vivante de-
 » puis saint Pierre jusqu'à Pie IV, résumant en elle tous les siècles,
 » toutes les générations, toutes les promesses, toutes les grâces ex-
 » posait à Trente la divinité de son sacerdoce et de sa hiérarchie.
 » Le décret de réformation publié en même temps que les canons

sur le sacrement de l'Ordre avait pour but, en réglant les conditions d'admission aux saints ordres, de maintenir la hiérarchie ecclésiastique dans toute sa splendeur et sa pureté primitives. Le chapitre le plus important de ce décret, celui qui a rendu le plus de services à l'Église et qui suffirait seul à la gloire du concile de Trente, est celui où l'on ordonne l'établissement des séminaires dans chaque diocèse; institution jugée dès lors si salutaire, que les prélats s'écrièrent de toutes parts « qu'ils se croiraient amplement dédommagés de tous leurs travaux quand ils ne tireraient point d'autres fruits du concile. » Le Pape fut le premier à donner l'exemple en fondant le séminaire romain, qu'il plaça sous la direction des Jésuites. Voici les dispositions principales de ce chapitre mémorable, qu'on peut regarder comme le résumé vivant et pratique du saint concile de Trente, comme la réformation perpétuelle de l'Église par elle-même. « Les jeunes gens, » disent les Pères, s'ils ne sont élevés dans les principes de la Religion, sont portés à suivre les mauvais exemples du siècle. » Sans une protection particulière de Dieu, ils ne peuvent constamment s'entretenir et persévérer dans la discipline ecclésiastique, si, dès leurs tendres années, ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes vicieuses ne les aient pervertis. C'est pourquoi le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales ou métropolitaines, chacune selon la mesure de ses facultés et suivant l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir, d'élever dans la piété et d'instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province, si dans le lieu même il ne s'en trouve pas suffisamment, en un collège que l'évêque choisira près des églises mêmes ou en un autre lieu convenable. — On ne recevra, dans ce collège, aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, qui ne soit né de légitime mariage, qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclinations donnent lieu d'espérer qu'il s'emploiera toujours au service de l'Église. — Le saint concile veut qu'on choisisse *principalement* les enfants des pauvres; il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'y entretiennent à leurs frais et qu'ils témoignent le désir de se

» rendre un jour utiles à l'Église. — L'évêque, après avoir ré-
 » parti ces enfants en autant de classes qu'il le jugera bon, sui-
 » vant leur nombre, leur âge et leurs progrès dans la discipline
 » ecclésiastique, en appliquera une partie au service des églises
 » lorsqu'il le jugera à propos, et retiendra les autres pour être
 » instruits dans le collège, en remettant toujours d'autres en la
 » place de ceux qu'il en aura tirés : de manière que ce collège
 » soit un perpétuel *séminaire* pour le service de Dieu. — Afin
 » qu'ils soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiasti-
 » que, ils porteront toujours, dès leur entrée, la tonsure et l'habit
 » clérical. Ils y apprendront la grammaire, le chant, le calcul
 » ecclésiastique et tout ce qui regarde les belles-lettres. Ils s'ap-
 » pliqueront à l'étude de l'Écriture sainte, des livres ecclésiasti-
 » ques, des homélies des saints, de la forme des sacrements et
 » de la manière de les administrer, principalement le sacrement
 » de Pénitence ; enfin de tous les rites et de toutes les cérémonies
 » de l'Église. L'évêque aura soin qu'ils assistent tous les jours au
 » sacrifice de la Messe ; qu'ils se confessent au moins tous les
 » mois ; qu'ils reçoivent, de l'avis de leur confesseur, le corps de
 » Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et qu'ils servent, les jours de fête,
 » dans l'église cathédrale ou dans les autres églises du lieu, etc. »

Dans tout ce chapitre, on voit avec quel soin, quelle tendresse, quelles précautions maternelles, l'Église de Dieu travaille à l'œuvre des séminaires. A travers les douleurs et les larmes, son cœur tressaille de joie. C'était là, en effet, une création nouvelle de l'Esprit de Dieu, création spirituelle qui renouvellera la face de la terre, et par laquelle l'Église même retrouvera la jeunesse de l'aigle et renaîtra sans cesse toujours ancienne et toujours nouvelle. Avec le temps et l'expérience, en combinant les divers degrés des séminaires ou écoles ecclésiastiques, elle pourra organiser chaque diocèse en académie chrétienne, en université catholique ; où toutes les connaissances serviront à la gloire de Dieu : les sciences naturelles à le faire admirer dans ses œuvres maternelles, les sciences littéraires, pour annoncer avec plus de dignité sa parole, chanter avec plus d'harmonie ses louanges ; l'étude des langues saintes, pour pénétrer plus profondément les mystères de l'Écriture et aplanir les voies du retour aux peuples encore éloi-

gnés de Jésus-Christ; les sciences théologiques et la méditation des docteurs et des Pères, pour puiser aux sources sacrées la connaissance de nos dogmes, l'esprit de foi, de piété, de zèle et d'intelligence. Il y a cinquante ans, nous avons vu tous les séminaires de France ensevelis sous les ruines des églises et de la monarchie : et, peu après, nous voyons ces mêmes églises ressuscitées à la voix du successeur de Pierre, reconstruire, sur le plan perfectionné du concile de Trente, non seulement de grands séminaires pour disposer plus prochainement les jeunes lévites au sacerdoce, mais encore de petits séminaires pour les y préparer de loin par les études littéraires. Œuvre de régénération qui réjouit le ciel et la terre, et qui envoie des apôtres et des martyrs au Tonkin, en Chine, dans les forêts de l'Amérique et dans les îles de l'Océan.

10. Après l'heureux succès de la vingt-troisième session, rien ne retarda plus la marche du concile. Le 11 novembre 1563, la vingt-quatrième session s'ouvrit; on y publia les canons sur le sacrement de Mariage, au nombre de douze. « Si quelqu'un dit » que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des » sept sacrements de la loi évangélique, instituée par Notre-Sei- » gneur Jésus-Christ; mais qu'il a été introduit dans l'Église par » une invention humaine, et qu'il ne confère pas la grâce : qu'il » soit anathème ! — Si quelqu'un dit qu'il est permis aux chré- » tiens d'avoir plusieurs femmes en même temps, et que cela » n'est défendu par aucune loi divine : qu'il soit anathème ! — » Si quelqu'un dit qu'il n'y a que les seuls degrés de consangui- » nité et d'affinité marqués dans le Lévitique qui puissent empê- » cher de contracter mariage ou qui puissent le rompre quand il » est contracté; et que l'Église ne peut pas donner dispense en » quelques-uns de ces degrés ou en établir un plus grand nombre » qui empêchent et corrompent le mariage : qu'il soit anathème ! » — Si quelqu'un dit que l'Église n'a pas pu établir des empê- » chements dirimants du mariage ou qu'elle a erré en les établis- » sant : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que les clercs » engagés dans les ordres sacrés ou les réguliers qui ont fait pro- » fession solennelle de chasteté peuvent contracter mariage, etc. : » qu'il soit anathème ! » Dans les décrets de réformation qui

furent promulgués ensuite, le concile défend les mariages clandestins ; prononce des peines contre les ravisseurs, les concubinaires et enfin renouvelle l'injonction d'observer les anciennes défenses de célébrer des noces solennelles depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, et depuis le jour des Cendres jusqu'à l'octave de Pâques inclusivement. Les autres décrets de réforme, lus dans la vingt-troisième session, sont relatifs aux règles à observer dans le choix des évêques et des cardinaux, à la tenue des synodes provinciaux tous les trois ans et des synodes diocésains tous les ans ; au pouvoir des évêques pour la dispense des irrégularités et des suspenses ; à l'établissement d'un grand pénitencier dans chaque cathédrale ; aux qualités requises dans les sujets promus aux dignités et aux canonicats des cathédrales et à leurs obligations ; aux devoirs des chapitres pendant la vacance du Siège ; à l'abrogation des grâces expectatives et aux autres faveurs de ce genre, etc.

11. Les travaux du concile touchaient à leur fin. Toutes les tentatives pour y amener les protestants avaient échoué devant leur mauvaise foi. L'autorité de l'empereur Ferdinand I^{er} n'avait pu réussir à les y décider. C'est la marche ordinaire des hérésies et des sectes. Elles appellent toujours du Pape au concile général et finissent par récuser ces deux importantes juridictions. Le 3 décembre 1563, la vingt-cinquième et dernière session du concile de Trente s'ouvrit en présence de trois cardinaux, trois patriarches, vingt-un archevêques, cent soixante-huit évêques et sept généraux d'ordres. L'évêque de Nazianze, alors coadjuteur de Famagouste, en Chypre, fut chargé de porter la parole devant cette illustre assemblée. « Il a brillé enfin, s'écria l'orateur, ce » jour d'allégresse pour le monde catholique, où le vaisseau de » l'Église, qui porte les espérances de l'univers, échappé à la violence de si longues et si furieuses tempêtes, repose à l'abri du » port. Et plût à Dieu que ceux pour qui nous avons entrepris » cette périlleuse navigation eussent voulu s'embarquer avec » nous ! Plût à Dieu qu'ils nous eussent aidés de leur concours » et qu'ils fussent venus travailler de concert à la reconstruction » du temple du Seigneur ! Nous aurions maintenant un bien plus » grand sujet de joie ; mais leur absence ne saurait nous être imputée. Nous avons choisi cette ville à l'entrée de l'Allemagne,

» c'est-à-dire aux frontières mêmes de leur pays ; nous n'avons
» appelé aucune garde autour de nous, afin de leur éviter toute
» appréhension pour leur liberté personnelle ; nous leur avons
» accordé un sauf-conduit dans les termes mêmes qu'ils avaient
» dictés, mais ils ont été sourds à nos exhortations et à nos
» prières. Maintenant, après avoir mis la dernière main aux im-
» menses travaux qui nous étaient imposés, nous devons offrir
» d'immortelles actions de grâces au Dieu tout-puissant, dont la
» miséricorde infinie nous a permis de célébrer ce jour de bon-
» heur, au milieu de l'assentiment et l'approbation universels du
» monde chrétien. Grâces éternelles soient aussi rendues à Pie IV,
» notre souverain et pieux Pontife, qui a consacré tous ses mo-
» ments et toutes ses pensées à l'achèvement de ce grand ouvrage.
» O piété et prudence admirables de notre Pasteur et de notre
» Père ! O félicité suprême du Pontife, qui voit se terminer en
» paix, sous son autorité et sous ses auspices, ce concile inter-
» rompu si longtemps ! — Je vous prends à témoins, vous, Paul III
» et Jules III, dont nous pleurons la mort : avec quelle ardeur
» n'avez-vous pas désiré voir ce spectacle que nous contemplons
» aujourd'hui avec des larmes de joie ! — Et vous, très-saints
» Pères, qui venez de rendre à l'Église de si éminents services
» par tant d'illustres travaux, quelle gloire s'attachera à votre
» nom, que d'honneur vous rendra le peuple chrétien ! Tous vous
» appelleront leurs pasteurs et leurs pères ; tous s'empresseront de
» vous rapporter leur vie et leur salut. O jour de joie et de bon-
» heur, où nos peuples nous reverront enfin, où ils embrasseront
» leurs pasteurs et leurs pères ! » On lut ensuite les décrets sur le
Purgatoire, le culte des saints, la vénération des reliques et des
saintes images, les Ordres religieux ; l'observation des jours de
jeûne, le catalogue des livres, le Catéchisme, le Bréviaire et le
Missel que le concile voulait rendre uniformes dans toutes les
églises de l'univers, et dont il remettait la composition et l'examen
aux soins du souverain Pontife. Après cette lecture, le secrétaire,
s'adressant aux prélats assemblés, leur dit : « Seigneur et Pères,
» vous plaît-il qu'à la louange du Dieu tout-puissant, on mette
» fin à ce saint concile œcuménique et que la confirmation de toutes
» les choses ordonnées et définies tant sous les souverains Pontifes

» Paul III et Jules III d'heureuse mémoire, que sous notre très-
 » saint Père Pie IV, soit demandée au nom de ce saint concile
 » par les présidents et légats du Siège apostolique au bienheureux
 » Pontife romain ? » — Tous répondirent *Placet*. Ensuite le car-
 dinal Morone donnant la bénédiction aux prélats assemblés, pro-
 nonça la formule de clôture accoutumée : « Très-révérands Pères,
 » allez en paix. » Ils répondirent tous : *Amen*. Les larmes cou-
 laient de tous les yeux, les Pères s'embrassaient en se félicitant
 d'être heureusement arrivés au terme de leurs travaux. Le dix-
 huitième concile œcuménique, la dernière assemblée générale que
 l'Église catholique ait tenue jusqu'à nos jours, était fini. Jamais
 l'ensemble des dogmes et de la discipline n'avait été traité avec
 tant de suite. Les novateurs avaient tout attaqué : doctrine, culte,
 droit canonique ; le concile de Trente raffermi tout sur les bases
 inébranlables de l'Écriture sainte et de la tradition. La vraie foi
 apparut dans toute sa splendeur, dégagée des erreurs protestantes.
 L'unité catholique, la hiérarchie divine de l'Église furent de
 nouveau exposées aux regards et à la vénération du monde. La
 réformation, au nom de laquelle les luthériens avaient armé des
 milliers de bras, était pacifiquement accomplie. « Les réformes
 » du concile de Trente, dit l'auteur protestant Ranke, sont d'une
 » immense valeur ; les fidèles furent soumis, comme par le passé,
 » à une discipline rigoureuse. On fonda des séminaires et on eut
 » soin d'y élever des jeunes prêtres sous la direction d'une règle
 » salutaire et sous l'influence de la crainte de Dieu. Les paroisses
 » furent réorganisées ; l'administration des sacrements, la pré-
 » dication soumises à de sages règlements ; la coopération des
 » ordres religieux fut aussi l'objet de mesures salutaires et pré-
 » voyantes. Mais l'immense succès fut de voir les évêques s'enga-
 » ger unanimement à l'observation des décrets du concile de
 » Trente et à la soumission envers le Pape, par une profession de
 » foi solennelle qu'ils jurèrent tous. » Cependant les princes ca-
 tholiques ne secondèrent pas, comme on avait droit de l'espérer,
 le mouvement de réforme qui s'opérait dans l'Église. Ils firent
 recevoir dans leurs états tous les décrets dogmatiques sans res-
 triction. Mais ceux de discipline souffrirent, sur quelques points,
 des difficultés en Allemagne et encore plus en France. Les Par-

lements se refusèrent à les enregistrer. Pour combattre le mauvais vouloir des gouvernements, les évêques firent recevoir ces décrets dans des conciles particuliers qui s'assemblèrent de toutes parts. Mais le refus de l'enregistrement par les cours judiciaires resta comme une arme entre les mains du gallicanisme. Cependant Pie IV s'était empressé d'approuver, par son autorité apostolique, tous les actes du concile de Trente. Il nomma une commission permanente de huit cardinaux, chargés d'en interpréter et d'en faire appliquer les décrets. Et, le 25 mars 1564, il confirma par une bulle spéciale l'*Index* ou catalogue des livres condamnés par le concile.

12. « Si les prétendus réformateurs, dit M. Blanc, avaient voulu » sincèrement la paix et les avantages de l'Eglise, ils auraient eu » lieu d'être satisfaits du concile de Trente ; mais sous le prétexte, » spécieux en apparence, de faire revivre le siècle apostolique » dans sa pureté primitive, ils voulaient tout innover et s'élever » eux-mêmes sur les ruines de l'Eglise romaine. Enivrés par des » succès inespérés, ils n'opposèrent que des injures aux décrets de » cette immortelle assemblée, et des hommes qui ne pouvaient » s'accorder entre eux, même sur les points les plus importants, » affichaient l'absurde prétention de mieux connaître la vraie » doctrine et d'apprécier plus sagement les règles de la discipline » les plus opportunes que ce grand nombre d'évêques, réunis de » tous les points de la chrétienté, et plus vénérables encore par » leurs vertus et leurs lumières que par l'âge et l'expérience. » Les calvinistes français n'avaient pas cessé de s'agiter, pendant toute la durée du concile de Trente. Aussi intolérants qu'audacieux, ils voulurent exterminer ce qu'ils appelaient l'idolâtrie. Ils commencèrent à renverser les autels, à brûler les châteaux, à démolir les églises. Dès 1561, ils sommèrent Charles IX et la régente Catherine de Médicis d'abattre les images de Jésus-Christ et des saints. Catherine de Médicis, dont la maxime favorite était : *Diviser pour régner*, et qui redoutait également les deux partis, celui de Guise ou des catholiques à cause de son influence gouvernementale, celui des huguenots à cause de ses fureurs, se plaça entre eux avec l'intention déclarée de tenir la balance égale, mais dans le dessein de les détruire l'un par l'autre. Cette poli-

tique, qu'elle croyait profonde, eut pour résultat de les fortifier tous les deux, d'allumer la guerre civile et de ruiner l'autorité royale. Les Etats généraux, que le chancelier Michel de L'Hospital regardait comme l'unique moyen de pacifier tant de troubles, s'ouvrirent à Orléans (1561) sous de sinistres auspices. En vain le trop confiant chancelier, dans le discours d'ouverture, avait-il exhorté les membres des Etats à dépouiller tout sentiment personnel en faveur de l'intérêt national, on n'en tint aucun compte; et pouvait-il en être autrement chez des hommes prêts à s'égorger? Les députés se séparèrent sans s'être entendus sur aucun point. Cependant le duc François de Guise, le connétable Anne de Montmorency et le maréchal de Saint-André, Jacques d'Albon, formèrent une association qui prit le nom de *Triumvirat* et qui avait pour but de maintenir la foi catholique dans le royaume (1561). Philippe II, roi d'Espagne, ennemi déclaré des protestants, voulut en être le chef. Sur ces entrefaites, un édit royal (juillet 1561) fut promulgué par Catherine de Médicis, au nom du jeune roi. Les concessions qu'il faisait aux calvinistes révoltèrent les catholiques. La cour, sur l'avis de L'Hospital, crut avoir trouvé une voie de pacification en indiquant des conférences entre les docteurs des deux religions. Elles s'ouvrirent au mois d'août 1561 et sont célèbres sous le nom de *Colloque de Poissy*. Six cardinaux et quarante évêques s'y rendirent du côté des catholiques : les calvinistes y étaient représentés par treize ministres de la Réforme, ayant à leur tête le fameux Théodore de Bèze, premier disciple et coadjuteur de Calvin. Le cardinal de Lorraine, et encore plus le Père Laynez, général des Jésuites dont la parole si lucide, si nette et si profonde avait tant d'autorité au concile de Trente, confondirent l'erreur. Le triomphe de ce dernier fut si complet et son discours si éloquent, que le Parlement consentit à confirmer l'établissement de l'ordre des Jésuites à Paris. Le roi de Navarre lui-même, témoin du peu de bonne foi que les ministres calvinistes avaient fait paraître dans les Conférences, se détacha de leur parti, et, renonçant à ses opinions hérétiques, se joignit au Triumvirat.

13. Battus au Colloque de Poissy, les réformés n'en furent pas moins entreprenants. Forts de toutes les concessions que la politique cauteleuse de la reine-mère mettait en avant pour les apaiser,

ils n'attendaient qu'une occasion. Or, le 1^{er} mars 1562, le duc François de Guise, passant un dimanche à Vassy, petite ville de Champagne, s'y arrêta pour entendre la messe. Les huguenots (1) tenaient en ce moment leur prêche dans une grange voisine de l'église, et ils entonnèrent des psaumes à l'instant même où le prêtre montait à l'autel. Le duc les envoya prier de suspendre leurs chants qui nuisaient à la célébration de l'office divin. Mais ils n'en voulurent rien faire. Quelques gentilshommes de sa suite s'étant alors approchés du prêche par curiosité, ceux qui gardaient la porte s'imaginèrent qu'on venait les braver. On s'injurie de part et d'autre, le tumulte augmente et prend les proportions d'une émeute. Le duc, au bruit qu'il entend, quitte l'église pour rétablir l'ordre; mais il est blessé lui-même à la joue. A la vue du sang qui coule, ses gens, devenus furieux, ne ménagent plus rien; en vain le duc essaie de les arrêter: sourds à sa voix, ils fondent sur les huguenots, en tuent une cinquantaine et dissipent le reste. C'est là ce que les écrivains protestants ont appelé le *Massacre de Vassy*. Ils veulent faire passer pour un odieux guet-apens un événement où tout, au contraire, fut fortuit. Quoi qu'il en soit, ce fut l'étincelle électrique qui répandit dans tout le royaume, le feu de la guerre civile. « César, disait le prince de » Condé, a franchi le Rubicon. » Les calvinistes coururent aux armes, s'emparèrent des plus grandes villes, Lyon, Rouen, Tours, Orléans, commettant partout des ravages et d'horribles profanations. Ils dévastaient les églises, renversaient les autels, pillaient les vases sacrés et les faisaient fondre; ils brisaient les images et brûlaient les reliques des saints. A Tours, ils n'épargnèrent pas même le corps de saint Martin, ces restes augustes, vénérés de la France et de l'univers entier. En plusieurs endroits, les prêtres et les religieux étaient massacrés. En Dauphiné, le trop fameux baron des Adrets, à la tête des calvinistes (1562), se distingua par des actes inouis de férocité. Toutes ces horreurs s'étendaient sur les deux tiers de la France. Dans cette première guerre civile, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, réuni,

(1) Ce fut à l'époque de la conjuration d'Amboise que les calvinistes furent appelés *Huguenots*. Parmi les diverses étymologies de ce mot, la plus probable paraît être *Eignosten*, expression allemande qui signifie *Confédérés*

comme nous l'avons vu, à la cause catholique, mourut d'une blessure au siège de Rouen (1562) (1). Le prince de Condé, à la tête d'un renfort de réformés allemands, marchait sur Paris pour le surprendre. Mais il rencontra à Dreux l'armée catholique, commandée par le connétable Anne de Montmorency et le duc de Guise (19 décembre 1562). La victoire resta à ces deux généraux. Les protestants se déshonorèrent par l'assassinat du maréchal de Saint-André, Jacques d'Albon, qui se trouvait au nombre de leurs prisonniers, tandis que le duc de Guise, victorieux, partagea sa table et son lit avec le prince de Condé, son captif. La guerre continua, sous les auspices de Coligny, qui, maître d'Orléans, en avait fait le boulevard des calvinistes. Le duc de Guise, nommé, par Catherine de Médicis, lieutenant général du royaume, résolut de faire un dernier effort pour abattre les rebelles et courut investir la ville que défendait l'amiral. Il en poussa le siège avec sa vigueur ordinaire, et déjà l'un des faubourgs était en son pouvoir lorsqu'il fut assassiné, d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme calviniste (2), et mourut en demandant grâce pour son meurtrier. Ainsi périt (18 février 1563) François de Guise « le plus grand homme de son siècle, de l'aveu même de » ses ennemis, » dit le célèbre historien de Thou. Le pardon qu'il avait voulu accorder à Poltrot ne fut point ratifié par la cour. L'assassin, interrogé, chargea Coligny : l'amiral entreprit de se défendre ; mais les deux apologies qu'il publia ne réussirent point à laver sa mémoire de cette infamie. La mort du duc de Guise força la reine à traiter avec les rebelles. L'édit d'Amboise (19 mars 1563) accordait aux calvinistes une amnistie générale pour tout le passé, la liberté de conscience et l'exercice public de

(1) M. Blanc, t. II, p. 305, 306.

(2) Au siège de Rome, le duc de Guise avait été, une première fois, victime d'une tentative d'assassinat dirigée contre sa personne par un calviniste. Le meurtrier fut saisi et amené devant le prince, qui lui demanda s'il lui avait donné, sans le savoir, quelque raison de le haïr et d'attenter à sa vie. Celui-ci avoua qu'il n'avait, dans cette entreprise, consulté que l'intérêt de sa religion. « Eh bien ! lui dit le duc, si ta religion t'oblige de tuer un homme, qui, de ton » propre aveu, ne t'a jamais offensé, la mienne m'ordonne de te pardonner ; juge » quelle est la meilleure des deux. » Et immédiatement il le fit mettre en liberté.

leur culte dans une ville de chaque bailliage. Les hostilités ne recommencèrent pas moins en 1567. L'amiral de Coligny et le prince de Condé formèrent le projet d'enlever le roi, qui se trouvait alors à Monceaux, en Brie. Charles IX et Catherine de Médicis en eurent avis et se retirèrent d'abord à Meaux ; mais ils en partirent le lendemain avant le jour, et prirent le chemin de la capitale, escortés d'un corps d'infanterie suisse. Cette troupe, commandée par le connétable Anne de Montmorency, fit si bonne contenance, que le prince de Condé, n'osant l'attaquer ouvertement, se contenta de la harceler pendant la marche, qui fut longue et pénible. Le jeune monarque, qui n'avait que dix-sept ans, resta seize heures à cheval sans manger. Insensible à la faim comme à la fatigue, il animait lui-même son escorte. « Courage, » mes amis, leur disait-il, j'aime mieux mourir avec vous, libre et roi, que de vivre captif. » Rien ne l'aigrit tant contre le parti calviniste que cet odieux complot, tramé contre sa personne ; il ne l'oublia jamais (29 septembre 1567). Alors commença la seconde guerre civile. Les réformés avaient pris leurs mesures. Dès le même jour, ils s'étaient emparés d'Orléans, et leur fureur n'avait pas épargné la cathédrale, respectée dans les premiers troubles. Cependant on entama des négociations infructueuses, et le 25 octobre suivant, l'armée royale en vint aux mains avec les rebelles qui s'étaient portés dans la plaine de Saint-Denis, comme pour braver le prince jusqu'aux portes de sa capitale. La victoire resta aux catholiques, mais elle coûta la vie au connétable de Montmorency. Investi de toutes parts, le héros n'avait pas voulu se rendre. Renversé de cheval, criblé de blessures, il criait aux siens qui venaient le secourir : « Poursuivez l'ennemi, ne perdez point » votre temps près de moi ; je veux mourir sur le champ d'honneur. » On lui accorda les honneurs de la sépulture royale ; et la France pleura sa mort comme celle d'un sauveur et d'un père. Catherine de Médicis, profitant de la victoire de Saint-Denis, parvint à négocier la paix avec les rebelles. Les conventions en furent signées à Longjumeau, le 27 mars 1568. Elle ne pouvait être qu'une courte trêve, au milieu de l'exaspération générale qui régnait dans les partis. Aussi le peuple la nomma pittoresquement la *paix boiteuse* ou la *paix mal assise*, par allusion aux

deux plénipotentiaires de Charles IX, Gontaut de Biron, qui était boiteux, et de Mesme, seigneur de Malassise. Cependant le pontificat de Pie IV venait de s'achever à Rome. Dieu lui réservait un successeur digne de continuer son œuvre (9 décembre 1565).

§ 2. Pontificat de saint Pie V (7 janvier 1566-1^{er} mai 1572).

14. La papauté allait voir resplendir un nom à jamais glorieux dans les annales de l'Église, une mémoire aussi chère aux fidèles catholiques que redoutable aux ennemis de la foi. Le concile de Trente avait formulé la magnifique théorie de la grande Réforme religieuse ; saint Pie V va se charger de la faire passer dans les mœurs, et de l'appliquer dans toute son étendue. « Le seizième » siècle, dit M. le comte de Falloux (1), fut traversé tout entier » par trois politiques bien distinctes : la politique protestante qui » s'agite convulsivement dans le désordre intellectuel et social ; » la raison d'État des souverains, qui argumente, combat ou plie, » selon les chances accidentelles du moment ; la résistance de l'É- » glise, qui invoque des principes éternels et divins. » Saint Pie V fut l'homme de la résistance catholique. Il dévoua son pontificat à cette glorieuse tâche. En France, il soutint de ses conseils, de son autorité, de ses trésors, la cause de la vraie foi contre les efforts des schismatiques. En Angleterre, il prit ouvertement la défense de Marie Stuart, cette innocente victime des vengeances sanguinaires de la protestante Élisabeth. Dans les Pays-Bas, il seconda les mesures d'ordre et de répression ordonnées contre les *Gueux*, par Philippe II, roi d'Espagne. Enfin il couronna cette carrière de luttes extérieures par l'alliance contre les Turcs et la glorieuse victoire de Lépante. A l'intérieur, il réforme l'administration ecclésiastique ; rétablit l'unité de la liturgie ; proscriit les erreurs de Baius ; s'élève, comme un rempart d'airain, contre la corruption des mœurs ; travaille avec un zèle infatigable à la répression des abus, des désordres et des crimes. Son règne est un continuel combat : le souffle de saint Grégoire VII et d'Innocent III anime toute sa conduite et inspire tous ses actes. Il replace le souverain pontificat à ce rang élevé d'où il domine les

(1) *Histoire de saint Pie V* (2 vol. in-8°, Angers, 1844), t. I, p. 248.

nations et les rois, et d'où le protestantisme avait voulu le précipiter.

15. L'influence du cardinal saint Charles Borromée fut toute-puissante au sein du conclave, qui se réunit pour donner un successeur à Pie IV, son oncle. « J'ai résolu, dit le saint, de n'avoir » égard, pour le choix à faire, qu'à la Religion et à la foi. Lorsque » la piété, la vie irréprochable et les sentiments de sainteté du » cardinal d'Alexandrie, Michel Ghisléri, me furent connus, je » pensai que l'Église ne pouvait être mieux gouvernée que par » lui. » Les suffrages du sacré Collège ratifièrent le choix du saint, et le cardinal Michel Ghisléri fut élu souverain Pontife. Sa nomination le plongea dans une profonde douleur. Il demeura muet, pendant que ses collègues venaient à l'envi lui offrir leurs hommages. On lui demanda la cause de son silence. « Hélas ! ré- » pondit-il, dans notre couvent des Dominicains où nous vivions » tout à Dieu, nous espérions faire notre salut : élu depuis évêque » cardinal, nous avons commencé à craindre ; créé Pape, nous » désespérons de nous sauver. » Les fervents catholiques applaudirent à sa promotion. « Dieu, s'écriaient-ils, nous a ressuscité » Paul IV ! » Mais le peuple romain, effrayé de l'austérité des mœurs et de la sévérité connue du nouveau Pape, témoignait toutes ses appréhensions. Saint Pie V en fut averti. « Nous nous » confions en Dieu, dit-il, et nous espérons avoir un règne tel » que les peuples auront à notre mort, un plus grand déplaisir » que celui qu'ils manifestent à notre avènement. »

16. Ses premiers actes furent inspirés par le zèle pour la discipline, dont il donna tant de preuves dans tout le cours de son pontificat. « Il bannit le luxe inutile, convertit en aumônes les » largesses que le souverain Pontife répandait à son exaltation ; » corrigea les mœurs, obligea les évêques à la résidence, les car- » dinaux à donner des exemples de modestie et de piété ; défendit » les combats particuliers qu'on donnait alors en spectacle ; sup- » prima l'achat pécuniaire des indulgences ; enfin il mit partout » en vigueur la discipline et les principes du concile de Trente. » Il donnait lui-même l'exemple de la régularité qu'il imposait aux autres ; il observait une discipline aussi rigoureuse que lorsqu'il était encore simple religieux. Le jeûne, la prière, les travaux

sans cesse croissants n'effrayaient pas son austérité ; d'une activité infatigable, il veillait lui-même à l'exécution de ses ordonnances. « Après avoir tant fait pour provoquer et pour avancer l'œuvre » de la restauration religieuse, dit Ranke, après avoir rédigé tant » de décrets pour la rendre universelle, il fallait un Pape comme » celui-ci, afin qu'elle fût non seulement publiée, mais encore » introduite et pratiquée partout. Le zèle et l'exemple de saint » Pie V furent infiniment efficaces pour atteindre ce but. »

17. La paix de Longjumeau n'avait été, en France, qu'un intervalle de trêve presque aussitôt rompue que signée. La guerre éclata de nouveau. Tous les édits favorables à la Réforme furent révoqués, et la foi catholique devint obligatoire pour remplir toute espèce d'emplois publics. Saint Pie V exhorta Catherine de Médicis et le jeune roi son fils à combattre vigoureusement l'hérésie dans leurs États. Il prit lui-même des mesures sévères pour préserver de la contagion le Comtat-Venaissin, qui appartenait toujours au Saint-Siège, et fit passer au roi de France des subsides, afin de l'aider dans la guerre contre les calvinistes. Fortifiés par une foule d'aventuriers venus d'Angleterre et d'Allemagne, les rebelles, sous les ordres du prince de Condé, en vinrent aux mains avec les catholiques, commandés par le maréchal de Tavannes. Le choc eut lieu près de Jarnac, sur la Charente (13 mars 1569). Les calvinistes furent défaits, et le prince de Condé, leur chef, paya de sa vie tout le sang qu'il avait fait répandre en combattant contre son Dieu et contre son roi. Sa mort n'abattit point l'insurrection. Jeanne d'Albret, veuve du roi de Navarre, accourut à Cognac avec Henri de Béarn, son fils, âgé de seize ans, et le jeune fils du prince de Condé. « Mes amis, dit-elle aux soldats, voilà » deux nouveaux chefs que Dieu vous donne, et deux orphelins » que je vous confie. » On proclama le Béarnais, qui devait être plus tard Henri IV, chef de la ligue, malgré sa jeunesse ; et Coligny commanda sous ses ordres. Bientôt les calvinistes se trouvèrent en état de tenir la campagne : le jeune Henri, qui faisait alors ses premières armes, signala d'abord son début par la victoire de la Roche-Abeille ; Coligny fut moins heureux au siège de Poitiers, vaillamment défendu par le jeune duc de Guise, Henri-le-Balafgré, fils de François de Lorraine, qui promettait dès lors

d'être digne successeur de son père, et à qui cet exploit ouvrit les portes du conseil royal. L'amiral de Coligny se replia de là vers Montcontour, où l'armée catholique vint lui livrer bataille. La déroute des calvinistes y fut complète, et c'en était fait de leur ligue, si la discorde ne se fût mise entre les chefs victorieux. Coligny répara promptement le nouvel échec de ses armes, et l'on parla d'un troisième accommodement. La paix fut signée, le 15 août 1570, à Saint-Germain-en-Laye. Les calvinistes obtinrent quatre places de sûreté : La Rochelle, Cognac, La Charité et Montauban. Leur culte devait être libre dans deux villes par province ; ils pouvaient aspirer à toutes les charges, prétendre à toutes les dignités, occuper tous les emplois militaires, administratifs et civils. En un mot, leur existence religieuse était officiellement reconnue. Saint Pie V déplora ces concessions d'autant plus inexplicables que le succès n'avait pas cessé de couronner les armes royales. Mais la politique de Catherine de Médicis l'emporta sur les avis réitérés du Pontife.

18. Les efforts du Pape pour arracher Marie Stuart à la haine d'Elisabeth, reine d'Angleterre, n'avaient pas été plus heureux. Les malheurs de la veuve infortunée de François II ont si longtemps occupé le Saint-Siège, les Papes ont donné tant de preuves de leur sollicitude et de leur tendre commisération pour adoucir les cruelles souffrances de cette princesse, qu'il est nécessaire de la faire connaître ici, telle qu'on la connaissait à Rome, où l'on avait voulu savoir, jour par jour, toutes les vicissitudes d'une vie de larmes et de résignation, d'une captivité héroïque, terminée par le martyre. Fille de Jacques V, roi d'Ecosse, Marie Stuart ne connut point son père auquel elle succéda huit jours après sa naissance. La régence de son royaume fut confiée à Jacques Hamilton, comte d'Arran. Fiancée plus tard à François II, la jeune reine quitta les montagnes de sa patrie, pour *ce tant beau pays de France*, auquel la mort prématurée de son époux la força bientôt de dire un dernier adieu. De retour en Ecosse, elle se trouva constamment en butte aux conspirations fomentées en secret par l'or d'Elisabeth. Mariée une seconde fois à lord Henri Darnley, son cousin, elle ne trouva qu'un traître dans ce nouvel époux qui mourut bientôt, victime d'un complot tramé contre lui par lord

Bothwel. L'assassin contraignit la reine à accepter sa main encore sanglante. Mais Marie Stuart, fatiguée de tant de trahisons, ne pouvant plus supporter le séjour d'un pays où son trône nageait dans le sang, se décida à se réfugier en Angleterre, et vint confier sa liberté et sa vie à la reine Elisabeth, son ancienne ennemie. Elle avait espéré, par cette marque de suprême confiance, éveiller un sentiment de générosité dans le cœur de sa rivale. Mais l'hospitalité anglaise n'eut à offrir qu'une prison à Marie Stuart. A la nouvelle de cette affreuse violation du droit des gens, saint Pie V lança contre Elisabeth une bulle solennelle d'excommunication : « Considérant, disait le Pontife, que cette princesse a usurpé dans » toute l'Angleterre l'autorité du chef suprême de l'Église ; — » qu'elle a détruit le culte de la vraie religion, rétabli par les ef- » forts de Marie, la reine légitime ; — qu'elle a défendu aux pré- » lats, au clergé et au peuple, de reconnaître l'Eglise romaine, » d'obéir à ses lois et à ses sanctions canoniques ; — qu'elle a fait » emprisonner les évêques et les clercs fidèles et qu'elle en a fait » périr un grand nombre dans les tortures ; — qu'elle poursuit » le cours de ses cruautés et qu'elle refuse d'admettre les nonces » apostoliques envoyés par Nous en Angleterre, Nous la déclarons » déchue de toute espèce de droit à ce royaume, Nous déliions les » grands, les sujets, le peuple, de leur serment de fidélité. » Le Pape ne parlait point, dans cet acte, de l'odieux traitement qu'on faisait subir à Marie Stuart, de peur d'aggraver encore, au lieu de l'adoucir, la situation de cette malheureuse reine. La bulle de Pie V fut le signal de nouvelles exécutions en Angleterre. Marie Stuart vit se resserrer les liens de sa dure captivité. Cependant son infâme cousine n'osa pas encore consommer le régicide : elle craignait sans doute l'indignation de l'Europe, et ne trouvait pas son pouvoir assez raffermi pour la braver.

19. Le prince qui se montrait le plus zélé pour le maintien de la foi catholique en Europe, était Philippe II, roi d'Espagne. Les Pays-Bas, qu'il tenait en héritage de Charles-Quint, son père, se trouvaient, par leur situation géographique et leur voisinage avec l'Allemagne et la France, naturellement exposés à la double contagion du luthérianisme et du calvinisme. Philippe II en avait confié le gouvernement à la princesse Marguerite, duchesse de

Parme, sa sœur, à laquelle il avait donné pour premier ministre le célèbre cardinal Granvelle, évêque d'Arras. C'était un homme laborieux, infatigable, profondément versé dans les affaires, et pour qui le mot d'obstacle n'avait pas de sens. Du reste, on avait conservé de l'ancienne administration tout ce qui pouvait raisonnablement satisfaire l'amour-propre national, sans compromettre la tranquillité publique; chaque province avait continué à être régie par un stathouder. Malgré ces concessions, les calvinistes, qui comptaient au sein de la population de nombreux partisans, semèrent bientôt, de toutes parts, le feu de la discorde. La révolte couvait sourdement, lorsque le conseil de régence fut saisi de la question de savoir si les actes du concile de Trente seraient promulgués dans les Pays-Bas. L'influence du cardinal de Granvelle fut tout entière employée à la faire résoudre par l'affirmative. Les calvinistes prirent occasion de ces démarches pour manifester hautement la haine qui les animait contre lui. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, stathouder de la Hollande, de Zéelande et d'Utrecht; le comte d'Egmont, stathouder de la Flandre et de l'Artois; le comte de Horn, grand amiral des Provinces-Unies, se liguèrent contre le cardinal. Les réformés publièrent en même temps une confession de foi, précédée d'une lettre, dans laquelle ils déclaraient au roi que, sujets soumis, ils avaient *jusque-là payé les impôts*. C'était une menace indirecte adressée à Philippe II. Cependant le peuple commençait à se soulever contre la régente. Marguerite, effrayée, pria le roi d'éloigner Granvelle. Philippe II s'y refusa. Les confédérés se retirèrent alors du conseil d'Etat jusqu'à ce que les instances de Marguerite eussent obtenu le rappel du ministre (1564). Cette concession accrut l'influence des triumvirs. Néanmoins la majorité du conseil opina pour l'adoption du concile de Trente; et Philippe, auquel les votes furent transmis, décida que les lois contre les hérétiques seraient exécutées dans toute leur rigueur. L'ordre royal fournit un prétexte aux mécontents, que Guillaume dirigeait avec une dissimulation peu commune. C'était un homme froid, réservé, timide en apparence et parlant peu, ce qui lui fit donner le surnom de Taciturne. Il était gendre de l'amiral Coligny, et, comme son beau-père, étroitement uni au parti des huguenots. Une dou-

zaine de nobles, soumis à son influence, signèrent, le 16 février 1565, le pacte ou *Compromis de Bréda*, par lequel ils réclamaient le redressement de leurs griefs. Quelques mois après, la ligue comptait quatre cents gentilshommes qui lui apportèrent le concours de leur dévouement et de leurs armes. Les triumvirs, chefs réels du compromis, ne le signèrent pas, comme pour maintenir une sorte de neutralité. Les assemblées tenues par les rebelles remuèrent les Pays-Bas d'un bout à l'autre. Vers le mois d'avril, deux cent cinquante gentilshommes se rendirent à Bruxelles, pour présenter une requête à Marguerite. La gouvernante écrivit à Philippe II pour lui transmettre les demandes des confédérés, et suspendit les édits dont ils se plaignaient. On dit qu'un seigneur de la cour de Marguerite se servit, en parlant des pétitionnaires, du mot de *Gueux*. Les révoltés s'en emparèrent, et le terme de *Gueux* devint un nom de parti dont ils se firent honneur. Ils prirent pour signe de ralliement une médaille d'or, portant d'un côté l'image de Philippe, et, de l'autre, une besace soutenue par deux mains, avec la légende : *Fidèle au roi jusqu'à la besace*. Les calvinistes levèrent partout la tête : ils pillèrent et profanèrent plus de quatre cents églises dans les seules provinces du Brabant et de la Flandre : leur culte impie fut partout introduit à main armée (août 1566). Cependant Marguerite lève des troupes, reprend Valenciennes et Cambrai, soumet la turbulente Anvers et rétablit l'autorité royale avec la religion catholique dans toutes les provinces insurgées. Les rebelles ne trouvèrent plus de salut que dans la fuite. Guillaume-le-Taciturne voulut entraîner avec lui le comte d'Egmont, qui, craignant de perdre ses biens, s'était réconcilié avec la cour. Les deux amis persistèrent chacun dans leur résolution : *Adieu, prince sans terre*, dit le comte à Guillaume ; *Adieu, comte sans tête*, répondit le prince ; et ils se séparèrent après cet échange de sinistres augures.

20. Le calme le plus profond semblait avoir succédé, dans les Pays-Bas, à la plus tumultueuse effervescence. Néanmoins la révolte, pour être comprimée, ne couvait pas moins sourdement. Des émigrations de populations entières appauvrissaient le pays. Philippe II était convaincu que la force seule pourrait sauvegarder

la majesté de la religion et du trône, offensée par les rebelles. Le duc d'Albe, nommé généralissime, reçut ordre de se rendre dans les Pays-Bas avec une armée de vingt mille hommes, et Marguerite donna sa démission pour laisser l'administration au général. Le duc d'Albe entra solennellement à Bruxelles, le 22 août 1567. Peu de temps après il procédait à l'arrestation du comte d'Egmont et du comte de Horn, qui furent exécutés (3 juin 1568). La sentence du prince d'Orange fut prononcée en même temps que la leur. Mais le Taciturne, comme nous l'avons vu, avait pris soin de se soustraire au châtement qui lui était réservé. Une commission royale, connue sous le nom de *Conseil des Troubles*, fut chargée d'informer contre tous ceux qui avaient fait partie de la révolte des *Gueux*. Les biens des rebelles furent confisqués. Cependant Guillaume-le-Taciturne prit les armes, leva des troupes en Allemagne et en France, et forma le projet d'attaquer à la fois les Espagnols dans la Frise, la province de Gueldre et celle de Brabant. Louis de Nassau, son frère, se mit, de son côté, à la tête d'une armée. Le duc d'Albe réussit à déjouer tous leurs projets. Louis de Nassau fut vaincu à Gemningen, près de l'Ems (21 juillet 1568). Il rallia, avec les débris de ses troupes, l'armée de Guillaume son frère, et, de concert, ils essayèrent d'opérer leur jonction avec le prince de Condé, chef des calvinistes français; mais le duc d'Albe, qui avait pénétré leur dessein, les força bientôt, par de nouveaux succès, à repasser en Allemagne. Là, Guillaume-le-Taciturne, changeant de tactique, transporta toutes ses forces sur mer, et se prépara, par cette voie, à rentrer en maître dans un pays où sa tête était mise à prix.

21. Philippe II ne devait pas avoir à combattre que des ennemis extérieurs. Il eut le malheur d'en rencontrer au sein de sa propre famille. Ses affections de père ne furent pas plus épargnées que ses sollicitudes royales. « Très-saint Père, écrivait-il à saint » Pie V (20 janvier 1568), je me vois obligé, non seulement par » un devoir qui m'est commun avec tous les princes chrétiens, » mais surtout par la soumission filiale que je rendrai toute ma » vie à Votre Sainteté, de vous instruire de ma conduite et des » graves événements qui viennent troubler mon règne. C'est pour » m'acquitter de ce devoir que j'avertis Votre Sainteté, de la ré-

» solution que j'ai prise de faire arrêter le sérénissime prince
 » Charles, mon fils. Elle pourra juger de la nécessité puissante
 » qui m'oblige à cette action, par la violence qu'il me faut faire à
 » moi-même pour en venir à cette extrémité. C'est assez dire que
 » je suis père, et un père qui s'intéresse à l'honneur de son fils.
 » J'ai employé toutes sortes de moyens pour corriger ses incli-
 » nations vicieuses, et pour réprimer ses excès. J'ai tenté les
 » voies de la douceur, et j'ai eu l'affliction de me convaincre que
 » tous ces remèdes n'ont pu lui inspirer aucun sentiment de piété
 » envers Dieu, ni aucune des qualités nécessaires à un prince,
 » héritier présomptif de tant de royaumes que Dieu a soumis à
 » mon obéissance ; je me trouve obligé de m'assurer de sa per-
 » sonne pour essayer de le ramener, par cet acte de rigueur, à
 » de meilleurs sentiments. Mon gouvernement est suffisamment
 » connu de Votre Sainteté et de toute l'Europe. Elles doivent être
 » persuadées que je n'ai pris cette détermination qu'après avoir
 » mûrement délibéré, avec mon conseil, sur l'importance du
 » sujet qui m'y engage, et qu'après m'y être vu obligé par la
 » mauvaise conduite du prince, mon fils, dont le naturel pervers
 » a corrompu les bonnes instructions de ses maîtres, et les soins
 » qu'ils ont pris de son éducation. Votre Sainteté connaîtra, je
 » l'espère, par ma conduite, que je n'ai d'autre vue que la gloire
 » de Dieu, l'intérêt de mes Etats, le bien et le repos de mes
 » peuples, auxquels je sacrifie toutes les tendresses que la nature
 » m'inspire pour un fils unique. » Don Carlos, fils dénaturé, avait
 en effet mérité le châtement qu'on allait lui infliger. Il avait cons-
 piré contre la vie du roi son père ; et on saisit toutes les pièces du
 complot. La réponse du Pape à la lettre du roi d'Espagne fut ce
 qu'elle devait être, confiante, paternelle, consolante. Saint Pie V
 unissait à une âme forte un cœur tendre et généreux. Don Carlos,
 arrêté par le duc de Féria, capitaine général des gardes, fut jugé
 par le conseil de Castille, et non par le tribunal de l'Inquisition,
 suivant les assertions erronées de quelques historiens. Cette mal-
 heureuse affaire fut traitée comme un crime de lèse-majesté. La
 sentence fut portée d'après les lois du royaume. Elle condamnait
 Don Carlos à la peine capitale. Quelques auteurs prétendent que
 Philippe, pour prévenir cette dernière extrémité, fit accélérer,

par les médecins, la mort de son fils. Cette accusation, qui ne repose sur aucun document, est démentie par l'historien moderne de l'Inquisition, Llorente, que personne ne taxera de partialité pour Philippe II. « Don Carlos, dit-il, attaqué d'une maladie » mortelle, et instruit par son médecin de sa fin prochaine, se » confessa et communia. Le roi son père se rendit dans son » appartement, lui donna sa bénédiction tout en pleurs, et Don » Carlos mourut quelques instants après » (1568).

22. Les Papes, et c'est là un de leurs plus beaux titres de gloire, avaient été les premiers à comprendre que la ruine des Turcs était une question de vie ou de mort pour l'Europe. Sous le règne de Soliman II, et de Sélim II, son fils, leurs progrès étaient devenus plus alarmants que jamais : la Méditerranée était ouverte à leurs vaisseaux ; maîtres de la Grèce et de la Hongrie, ils n'attendaient plus que d'avoir conquis les îles de Malte et de Chypre pour se jeter sur l'Italie. Une première attaque contre Malte (1565) avait échoué par l'héroïsme et l'admirable tactique du grand-maître La Valette. Les Turcs, repoussés par sa valeur, avaient fait une descente dans l'île de Chypre, où leur barbarie s'était signalée par un carnage affreux. Saint Pie V fit sentir aux princes de l'Europe l'imminence du danger. Il négocia contre l'ennemi commun une alliance entre les Vénitiens et les Espagnols, auxquels il associa toutes les forces de l'Italie. Enfin il nomma lui-même le général de l'expédition, et son choix décida de la victoire. Il s'adressa au valeureux et chevaleresque don Juan d'Autriche, dont il devina le génie. La flotte chrétienne, à laquelle s'étaient joints les chevaliers de Malte et les galères du duc de Savoie, rencontra, le 7 octobre 1571, celle des Turcs, forte de deux cent quarante-cinq galères et quatre-vingt-sept vaisseaux de toute grandeur, qui stationnaient dans le golfe de Lépante. Il fallait renouveler les prodiges de Charles Martel et ceux du héros de Rhodes et de Malte. Le combat dura cinq heures. Les deux galères amirales s'attaquèrent à l'abordage. Le général turc Ali-Pacha fut tué, et sa tête, plantée sur le haut d'un mât, acheva par la terreur, la défaite des siens. Vingt-cinq mille infidèles furent tués, et dix mille faits prisonniers. Saint Pie V, comme un autre Moïse, avait prié pendant que les soldats chrétiens combat-

taient. A l'instant même où la victoire couronnait les efforts de don Juan à Lépante, le souverain Pontife en eut une révélation divine. Il interrompit soudain un conseil auquel il présidait, et dit aux prélats dont il était entouré : « Ce n'est plus le temps de » parler d'affaires. Allez rendre grâces à Dieu dans son temple ; » notre armée vient de remporter la victoire. » Et le saint Pontife se précipitait lui-même, les yeux baignés de larmes, à genoux dans son oratoire. Quelques jours après, on sut que c'était l'heure où la croix avait triomphé dans le golfe de Lépante. En reconnaissance de cette victoire, Pie V voulut que chaque année on célébrât la fête du Rosaire, dans toute la chrétienté, le premier dimanche d'octobre : et il fit insérer dans les Litanies de la sainte Vierge cette invocation : *Auxilium Christianorum, ora pro nobis*. La victoire de Lépante terminait l'œuvre des croisades, l'œuvre de Charles-Martel, de Charlemagne, de Godefroy de Bouillon, de Tancrede, de saint Louis : la défense de l'humanité chrétienne, de la société catholique contre la barbarie mahométane.

23. Saint Pie V n'avait pas apporté moins de sollicitude au gouvernement intérieur de l'Eglise. En 1566, il publia le *Catéchisme du concile de Trente*, admirable résumé de théologie auquel on avait travaillé deux ans sous les yeux mêmes du concile, et qui fut achevé trois ans après par une commission composée de Léonard Marion, archevêque de Lunciano, Egidius Foscarini, évêque de Modène, et François de la Forêt, théologien du roi de Portugal, à Trente. Leur ouvrage était soigneusement révisé par le cardinal saint Charles Borromée, qui ne cessait de travailler, au péril de sa vie, à la réformation de l'Eglise et des ordres religieux. Les *Humiliés*, que le saint archevêque de Milan avait voulu rappeler à la régularité primitive de leur institution, apostèrent un scélérat pour l'assassiner. Le meurtrier tira un coup d'arquebuse sur le saint, pendant qu'il était en prières ; la balle traversa la poitrine et alla se fixer dans la paroi de l'autel. Par une protection miraculeuse du ciel, le cardinal ne fut pas même blessé. Saint Pie V fit punir l'assassin et prononça la suppression de l'ordre des *Humiliés*. Le concile de Trente, pour rétablir dans toutes les églises du monde l'unité liturgique, avait ordonné la publication d'un Bréviaire et d'un Missel obligatoires pour tous les membres du clergé ca-

tholique. Le 9 juillet 1568, saint Pie V publia une constitution qui abolit tous les Bréviaires particuliers ayant moins de deux cents ans de date, établit en tous lieux la forme d'office contenue au Bréviaire romain. Deux ans après parut le *Missel* (1570). « Afin, » disait le Pape dans sa bulle, que tous embrassent et observent » en tous lieux les traditions de la sainte Eglise romaine, mère et » maîtresse de toutes les autres, nous défendons, pour l'avenir et » à perpétuité, que l'on chante ou récite la messe autrement que » suivant la forme du Missel par nous publié ; à moins qu'en vertu » d'une première institution ou d'une coutume, antérieures l'une » et l'autre à deux cents ans, on ait gardé assidûment dans les » mêmes églises un usage particulier pour la célébration des » messes. » Puissent ces graves et solennelles paroles de saint Pie V être enfin unanimement comprises dans toutes les Eglises et dans tous les diocèses ! La question de la musique religieuse avait été aussi l'objet des délibérations du concile de Trente. Le Pape Marcel II avait songé à la bannir entièrement de l'office divin. Mais la Providence avait préparé, dans Rome même, un homme d'un génie profondément liturgique, et dont les ressources étaient à la hauteur de sa mission. Louis Palestrina, proclamé plus tard le *Prince de la Musique religieuse*, était alors chantre de la chapelle papale. Il obtint la permission de faire entendre au Pontife une messe de sa composition. Marcel II fut ravi de la simplicité, de l'onction, de la richesse que Palestrina avait déployées dans son œuvre. L'anathème préparé contre la musique fut révoqué, et la messe du grand compositeur garda le nom de *Messe du pape Marcel*. Saint Pie V continua sa protection à l'artiste, et le nomma maître de la chapelle papale.

24. Cependant le luthéranisme avait ouvert aux esprits des voies d'indépendance, où se jetaient aveuglément toutes les intelligences rebelles à l'autorité de l'Eglise. Au sein du protestantisme, mille sectes particulières commençaient à se former. Parmi les hérésiarques de cette époque, il faut mentionner les deux Socin, Lelio et Fauste son neveu, chef d'une nouvelle erreur qui s'appela de leur nom socinianisme. Suivant eux l'Ecriture sainte est la seule et unique règle de croyance ; elle n'a pas d'autre tribunal d'interprétation que les lumières de la raison individuelle. C'est le prin-

cipe de Luther. Les sociniens en tirent des conséquences particulières. Tous les mystères doivent être rejetés, par cela même qu'ils sont des mystères, et que la raison ne saurait les comprendre. Ils n'admettent pas même la création, « parce qu'ils ne conçoivent pas, disent-ils, que Dieu ait pu donner l'être à des substances, par le seul fait de sa volonté. » Ils rejettent les dogmes du péché originel, de la divinité de Jésus-Christ, de la Rédemption. Les seuls sacrements qu'ils conservent sont le Baptême et la Cène, encore ils ne leur attribuent d'autre vertu que d'exciter la foi. La résurrection de la chair est niée par eux comme impossible. Ils n'admettent pas davantage l'éternité des peines ; et ils enseignent, qu'après une durée plus ou moins longue, tous les êtres créés rentreront dans le néant. Les sociniens prétendent qu'il n'est pas permis de faire la guerre, de poursuivre en justice la réparation d'une offense, de prêter serment devant les magistrats, d'exercer la fonction de juge, surtout dans les procès criminels, de tuer un voleur ou un assassin, même dans le cas d'une légitime défense. Originaires de Vicence, les deux Socin commencèrent à prêcher leur doctrine en Suisse. Proscrits par le gouvernement de Genève, ils passèrent en Pologne, où leur secte recruta bientôt de nombreux partisans, et établirent le chef-lieu de leur propagande à Racow, ville du district de Sandomir, d'où ils datèrent leur profession de foi ou *Catéchisme de Racow*.

25. Une autre erreur, née comme la précédente des doctrines de Luther, fut celle de Baïus, chancelier de l'Université de Louvain. Le baïanisme considère la nature humaine dans les trois états d'innocence, de chute et de réparation : 1° L'état d'innocence présente la nature dans une parfaite intégrité : l'immunité de la concupiscence, l'immortalité, la prédestination à la vision intuitive, l'espérance, la charité ; 2° la chute, en brisant cette magnifique harmonie, a privé l'homme de tous ces dons. Livrée à la concupiscence, la nature n'a plus de pouvoir que pour pécher, et la liberté n'existe plus ; l'homme agit sous l'empire d'une contrainte inévitable ; 3° à l'état de réparation, l'homme reçoit deux grâces, dont l'une communique le Saint-Esprit ou la grâce à l'âme, et la relève au-dessus de la concupiscence ; et l'autre est l'imputation même des mérites de Jésus-Christ pour payer la dette

du péché. La première grâce établit l'homme dans une sorte d'équilibre entre la charité et la concupiscence, et en obéissant invinciblement à celle de ces deux forces qui domine, l'homme le fait sans violence ni coaction, c'est-à-dire volontairement : c'est à cela que se réduit toute sa liberté. D'ailleurs l'imputation des mérites de Jésus-Christ ne se fait pas à tous indistinctement, mais aux seuls prédestinés. En disant que la Rédemption a été universelle, Baius l'entend de la valeur intrinsèque du sang divin et non d'un secours donné à tous. D'après ces principes, le chancelier de Louvain concluait qu'il n'y a point d'acte moralement bon dans l'ordre naturel ; que toutes les actions des infidèles sont des péchés ; que Dieu commande l'impossible à ceux qui n'ont pas la grâce ; que les bonnes œuvres n'ont aucune efficacité pour nous sauver soit de la damnation éternelle, soit même des peines temporelles ; ce qui ne saurait avoir lieu sans l'imputation préalable des mérites de Jésus-Christ. Ce système désolant, que l'on osait présenter comme la pure doctrine de saint Augustin, fut réduit à soixante-seize propositions que Pie V condamna par une bulle pontificale (1567) (1).

26. Ces divers travaux épuisèrent les forces de saint Pie V, qui mourut le 1^{er} mai 1572. Béatifié, un siècle plus tard (1672), par Clément X, il fut canonisé par Clément XI, en 1712. Sa mort fut pleurée à Rome et dans toute la chrétienté : les Turcs en firent des réjouissances publiques à Constantinople. Au milieu des douleurs que lui causaient les erreurs et les désordres de son temps, son pontificat avait eu la consolation de compter un nombre infini de saints et savants personnages dans tous les rangs de la société. Saint Philippe de Néri et saint Camille de Lellis s'étaient unis pour fonder la congrégation des clercs réguliers pour le service des malades. Le docte cardinal Baronius entreprenait son gigantesque travail des *Annales de l'Église*, pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg. Le chartreux Laurent Surius publiait sa collection des *Vies des Saints*, précieux recueil qui fut bientôt surpassé par celui des *Bollandistes*. Les deux jésuites Rosweyde

(1) Voyez M. Blanc, t. II, p. 310-311. Nous avons abrégé l'analyse qu'il donne de la doctrine du baïanisme.

et Bollandus avaient conçu l'idée de ce monument colossal, dont notre siècle espère enfin l'achèvement, et auquel Bollandus attachait son nom (1). Toutes les nations produisaient à la fois des merveilles de vertu et de sainteté. La Hollande voyait dix-neuf de ses enfants recevoir le martyre à Gorcum de la main des calvinistes (9 juillet 1572). Saint Félix de Cantalice, près de Citta Ducale, dans les États romains, illustre la profession des laboureurs. Saint Pascal Baylon était un pauvre berger de l'Aragon, qui gagnait le royaume des cieux en conduisant ses troupeaux. Saint Benoît, de Philadelphie, d'origine éthiopienne, édifiait la Sicile sous l'habit des frères mineurs de l'étroite observance. Saint François Caracciolo fondait à Naples l'ordre des clercs mineurs. Saint Barthélemy des Martyrs, archevêque de Braga, offrait au Portugal le spectacle de la plus ardente charité et de l'humilité la plus profonde. Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi et sainte Catherine de Ricci faisaient la gloire de Florence. L'ordre des Jésuites fournissait, dans le même temps, à la jeunesse chrétienne, des modèles admirables de toutes les vertus de cet âge dans la personne de deux jeunes seigneurs polonais et italien, saint Stanislas Kostka et saint Louis de Gonzague. Saint François de Borgia quittait la cour d'Espagne et les honneurs qui l'y attendaient pour entrer aussi dans la société de Jésus, dont il devint supérieur général. L'ordre des Jésuites, véritable pépinière de grands hommes, avait alors trois théologiens justement célèbres, le cardinal Bellarmin, l'immortel auteur du *Corps de controverse*, immense arsenal où sont rangées avec méthode toutes les armes nécessaires pour défendre la foi de l'Eglise et combattre l'hérésie; Suarez, dont les œuvres théologiques, remarquables par leur clarté et leur précision, forment vingt-trois volumes in-folio; le cardinal Tolet, que ses maîtres appelaient *un prodige d'esprit*, et dont la *Somme de conscience* ou *Instruction des Prêtres*, méritait les éloges de Bossuet. Louis de Grenade composait ses trai-

(1) Lorsque le cardinal Bellarmin eut connaissance du plan de l'ouvrage publié par Rosweyde, il demanda quel âge avait l'auteur. — Quarante ans, lui répondit-on. — « Mais, répliqua-t-il, est-il assuré de vivre deux cents ans? Car il ne faut pas moins pour achever convenablement une telle entreprise. »

tés ascétiques entre lesquels on distingue surtout le *Guide du pécheur*. Au milieu de tous ces noms chers à l'Eglise, brillait celui de sainte Thérèse, née d'une noble famille d'Avila. Tous les genres de gloire étaient réservés à cette âme prévenue de bonne heure de toutes les grâces divines. Elle fonda, dans sa patrie (1562), une maison de réforme pour les Carmélites, qui devint le modèle de cet ordre célèbre par ses austérités et la pratique des plus sublimes vertus. Sainte Thérèse n'édifia pas seulement l'Eglise par sa vie angélique, elle écrivit encore des œuvres où respire le plus pur amour de Dieu. *Le Chemin de la Perfection*, *le Château de l'âme*, sa *Vie* composée par elle-même, ses *Poésies* seront toujours entre les mains de tous ceux qui aspirent à monter les degrés de la perfection chrétienne. Saint Jean de la Croix fit pour les Carmes ce que sainte Thérèse avait fait pour les religieuses du même ordre. Ils sont comme les deux astres du Carmel.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XIII (13 mai 1572-7 avril 1585).

1. Election de Grégoire XIII. Journée de la Saint-Barthélemy. — 2. Triomphe de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, dans les Pays-Bas. Persécutions en Angleterre. — 3. Brownistes. Frères Moraves. Rodolphe II, empereur d'Allemagne, fait reconnaître son élection par le Saint-Siège. — 4. Affaire du cardinal Louis, roi de Portugal. — 5. Réforme du Calendrier, qui prend à l'avenir le nom de *Calendrier Grégorien*. — 6. Publication du Martyrologe romain. Mort de Grégoire XIII.

§ 2. PONTIFICAT DE SIXTE-QUINT (24 avril 1585-27 août 1590).

7. Antécédents de Sixte-Quint. — 8. Vie de Sixte-Quint par Gregorio Légi. — 9. Administration intérieure de Rome par Sixte-Quint. — 10. Congrégations de cardinaux instituées par Sixte-Quint. — 11. Mort de Marie Stuart en Angleterre. Sixte-Quint excommunie la régicide Elisabeth. Il forme contre elle une alliance avec Philippe II, roi d'Espagne. Destruction de l'*Invincible Armada*. — 12. La Ligue en France. — 13. Meurtre du duc de Guise et du cardinal, son frère. Assassinat de Henri III, par Jacques Clément. Avènement de Henri IV. — 14. Changement de conduite de Sixte-Quint par rapport à Henri IV et à la Ligue. Mort de Sixte-Quint.

§ 3. PONTIFICAT D'URBAIN VII (15 septembre 1590-27 septembre 1590).

15. Election et mort d'Urbain VII.

§ 4. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XIV (5 décembre 1590-15 octobre 1591).

16. Election, court pontificat et mort de Grégoire XIV.

§ 5. PONTIFICAT D'INNOCENT IX (30 octobre 1591-31 décembre 1591).

17. Election et mort d'Innocent IX.

§ 6. PONTIFICAT DE CLÉMENT VIII (29 janvier 1592-3 mars 1605),

18. Election de Clément VIII. — 19. Ligne de conduite du nouveau Pape par rapport aux affaires de France. — 20. Abjuration de Henri IV, à Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges. — 21. Clément VIII reçoit l'abjuration de Henri IV, par l'intermédiaire de Duperron et d'Ossat, ambassadeurs de France à Rome. — 22. Molinisme. — 23. Examen et conclusion de l'affaire du Molinisme. — 24. Adjunction du duché de Ferrare aux Etats pontificaux. Paix de Vervins. Dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. — 25. Rétablissement des Jésuites en France par Henri IV. Mort de Clément VIII.

§ 7. PONTIFICAT DE LÉON XI (1^{er} avril 1605-27 avril 1605).

26. Election, court pontificat et mort de Léon XI.

§ 1. Pontificat de Grégoire XIII (13 mai 1572-7 avril 1585).

1. Le cardinal Hugues Buoncompagno succédait, le 13 mai 1572, à saint Pie V, au moment où éclatait en France le grave

événement de la Saint-Barthélemy. Les calvinistes n'avaient obtenu, de la reine Catherine de Médicis, le traité de Saint-Germain en Laye, que par la nécessité où se trouvait la cour de recouvrer la paix à tout prix. Mais leurs menées n'avaient pas discontinué. Ils formèrent le complot de mettre à mort Charles IX et sa mère, durant les fêtes qui se donnaient pour le mariage du roi de Navarre, avec Marguerite, sœur de Charles IX. Telle est du moins la version officielle que l'on envoya à toutes les cours étrangères, le lendemain de la Saint-Barthélemy. On avait agité au conseil la question de savoir quelle conduite on tiendrait vis-à-vis des huguenots. « Pour détourner les malheurs dont on est » menacé, dit Catherine, l'unique et infailible expédient serait » de tuer l'amiral, chef et auteur de toutes les guerres civiles; les » desseins des huguenots mourraient avec lui; et les catholiques, » satisfaits du sacrifice d'un ou deux hommes, demeureraient » toujours en l'obéissance du roi. » Toutes les voix se rangèrent à cet avis. Mais Charles IX, dépassant de beaucoup le but qu'on voulait atteindre, se leva et dit : « Puisque vous trouvez bon que » l'on tue l'amiral, je le veux, mais aussi tous les huguenots de » France, afin qu'il n'en reste pas un qui puisse me le reprocher » après, et donnez-y ordre promptement. » Cette violence, dont il eût été facile, peut-être, de faire revenir un prince jeune et emporté, fut prise au pied de la lettre. Vers les deux heures du matin, jour de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal de l'exécution des calvinistes. L'amiral de Coligny est égorgé dans sa demeure; le tocsin sonnait de toutes parts. Les soldats et les habitants qui n'attendaient que le moment d'agir, se répandent dans tous les quartiers de la ville. On force les maisons où demeurent les huguenots; on assomme, on sabre, on fusille, on noie tous ceux qui se rencontrent. Le roi de Navarre, le prince de Condé ne durent leur salut qu'à leur titre de princes du sang. Ils envoyaient d'ailleurs, le lendemain, au souverain Pontife, leur abjuration signée de leur main, et la promesse d'être fidèles désormais à la religion catholique. Cet acte, arraché par la peur, fut bientôt révoqué par eux. La poursuite des calvinistes dans les provinces fut plus l'effet d'une réaction populaire que des ordres royaux. Il se trouva

parmi les évêques et les gouverneurs, des hommes qui s'opposèrent à ces vengeances, et leur conduite, dans cette circonstance, sera l'éternel honneur de l'humanité. On a dit que Rome s'était associée, par des réjouissances publiques, aux scènes lamentables de la Saint-Barthélemy. Le courrier, qui en apporta la nouvelle, apprit au Pape que le roi venait d'échapper à une conjuration formidable, tramée contre sa personne. Le cardinal de Lorraine, qui se trouvait encore à Rome, où il était venu pour le conclave, sollicita de Grégoire XIII la permission de rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, pour le remercier de la protection qu'il avait accordée au roi. Plus tard la vérité fut connue dans tous ses détails, et le souverain Pontife, par ses discours et ses bulles, manifesta publiquement son horreur pour un pareil crime. La Saint-Barthélemy ne produisit d'ailleurs qu'un effet contraire à celui qu'en avait attendu Charles IX. Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient pris la fuite, en rétractant leur abjuration. Ce fut comme le signal de la quatrième guerre civile. Les calvinistes s'emparèrent de plusieurs places fortes, entre autres de La Rochelle, qui soutint neuf assauts et ne se rendit point. Le duc d'Anjou qui l'assiégeait, y perdit une grande partie de ses troupes. Appelé sur ces entrefaites au trône de Pologne, par les suffrages des seigneurs de ce royaume, il laissa la conduite du siège à des généraux qui ne furent pas plus heureux. Pour sauver l'honneur des armes royales, il fallut accorder aux Rochellois une capitulation qui leur laissa le libre exercice de leur culte, et dans laquelle on comprit les villes de Nîmes et de Montauban (6 juillet 1573). Ce traité particulier n'empêcha pas la guerre de continuer sur d'autres points de la France, et l'on ne voyait pas de terme aux désastres publics, lorsque Charles IX fut attaqué d'une maladie soudaine. « Tout son corps tressaillait » et se raidissait avec une extrême violence, dit Mézeray, et le » sang jaillissait par tous les conduits, même par les pores. » Il expira dans ces affreux tourments, le 30 mai 1574. A cette nouvelle, Henri III, duc d'Anjou, son frère, se hâta de quitter la Pologne et de venir prendre possession du royaume de France, où le dernier des Valois devait éteindre sa dynastie dans la honte des *Mignons* et l'ineptie des rois fainéants.

2. La Réforme faisait partout d'immenses ravages. Le 23 janvier 1579, Guillaume-le-Taciturne, après une lutte heureuse contre le duc d'Albe, don Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, don Juan l'illustre vainqueur de Lépante, et l'archiduc Matthias, successivement envoyés dans les Pays-Bas par Philippe II, fit signer à Utrecht un *traité d'union*, entre les provinces de Gueldre et Zulphen, de Hollande, de Zéélande, d'Utrecht, de Frise et de Groningue. Il fut statué que les provinces confédérées ne formeraient plus qu'un seul corps inséparable; que toutes les mesures seraient adoptées, et toutes les forces mises en commun pour la défense du nouvel Etat; que la guerre, la paix, les impôts ne seraient votés qu'à l'unanimité, le reste à la pluralité des voix. Guillaume ne se laissa pas oublier. Il se fit nommer à la fois, pour la vie, stathouder, amiral et généralissime de toutes les forces de terre et de mer. Jusqu'alors les rebelles avaient mis à la tête de leurs ordonnances le nom du monarque légitime; depuis l'an 1579, ils cessèrent d'observer cette formalité, et le serment se fit au nom du prince d'Orange. Le calvinisme prenait ainsi possession des Pays-Bas, et cette nouvelle défection venait contrister le cœur du souverain Pontife, encore ému des troubles religieux qui agitaient la France. Cependant Elisabeth ensanglantait toujours l'Angleterre, par le martyre des catholiques. Parmi ses plus illustres victimes, on distingue Henri Perci, comte de Northumberland et son fils, le comte d'Arundel, les premiers pairs du royaume. Mais les missionnaires furent surtout l'objet des vengeances de la cruelle fille de Henri VIII. Les prisons du royaume n'étaient plus remplies que d'accusés pour crimes de religion. Les exécutions commencèrent en 1577, et les plus horribles tortures furent mises en œuvre contre les catholiques fidèles, pour en faire des apostats. L'Irlande ne fut pas épargnée, mais rien ne put ébranler jamais la foi des aïeux dans cette île héroïque. Pour l'Irlande, la persécution dure depuis trois siècles, et se continue encore, de nos jours, au milieu des massacres, des proscriptions, des spoliations de tous genres. Quand l'histoire aura cessé d'être une conspiration contre la vérité, quand les passions et les préjugés qui agitent, à leur insu, les différents gouvernements qui se sont succédés en Angleterre,

auront fait place au calme de la réflexion et de l'impartialité, il n'y aura qu'une voix pour flétrir les bourreaux et exalter les victimes. Puisse le jour de la justice et de la lumière se lever bientôt pour la catholique Irlande; puisse sa foi triompher de l'Angleterre son ennemie; c'est la seule vengeance digne du sang de tant de martyrs!

3. Le règne d'Elisabeth vit s'élever au sein de l'Angleterre la secte des Brownistes ou disciples de Robert Brown. C'étaient des *Puritains* exaltés, qui se bornaient pour tout culte à la prière intérieure. — Les anabaptistes vinrent aussi s'établir dans le royaume d'Elisabeth, pendant qu'une autre branche de ces hérétiques se formait sous le nom de *Frères Moraves*. « Deux disciples de Storck, Hutter et Gabriel, se fixèrent en Moravie, dans un terrain qu'ils avaient acheté, et y fondèrent une sorte de république. Ils se livraient aux travaux de la campagne et menaient la vie commune. Plus d'une fois chassés et dispersés, ils s'affaiblirent par leurs propres divisions et les dérèglements où ils tombèrent. Enfin ils se réunirent la plupart aux sociniens en Transylvanie (1). » L'erreur se divisait ainsi en une multitude infinie de sectes, à mesure qu'elle s'éloignait davantage du centre de l'autorité, foyer de lumière et source de toute vérité. L'Allemagne était toujours le théâtre des dissensions religieuses les plus animées et les plus vives. Ferdinand I^{er} avait eu pour successeur Maximilien II (1564) sur le trône impérial. Leur règne fut une suite de négociations avec les protestants, qui multipliaient leurs confessions de foi et leurs formules de croyances, sans pouvoir se constituer dans l'unité. Ils cherchèrent vainement à maintenir l'équilibre entre leurs sujets catholiques et hérétiques; ils n'avaient ni le pouvoir ni le génie nécessaires pour triompher des difficultés d'une situation inextricable. Rodolphe II recueillit, en 1576, l'héritage de son père Maximilien II. Grégoire XIII l'invita à envoyer un ambassadeur près le Saint-Siège, avec la mission expresse de solliciter la confirmation de sa puissance. Ce prince avait d'abord semblé disposé à suivre l'exemple de Maximilien et de Ferdinand, qui avaient refusé de faire sanctionner leur élec-

(1) M. Blanc, t. II, p. 316.

tion par le souverain Pontife. Mais enfin il comprit que cet acte rehausserait l'éclat de sa couronne, et qu'un empereur ne doit pas rougir d'une soumission dont se glorifiait Charlemagne.

4. Cependant une complication inattendue venait de surgir en Portugal. La mort de Sébastien, dernier roi de ce pays, laissait le trône au cardinal Henri, son oncle (1578). Les conseillers du nouveau souverain l'exhortaient à se marier pour assurer la succession de la couronne. Henri, vaincu par leurs instances, se décida à solliciter du Pape la dispense nécessaire. Il était non-seulement cardinal, mais encore archevêque d'Evora. Grégoire XIII comprenait ce que les raisons d'Etat, qu'on lui alléguait, avaient de gravité, mais il sentait, d'un autre côté, quelles conséquences pouvait avoir une dérogation aussi inouïe à toutes les règles canoniques. Sans doute la dispense n'excédait pas les pouvoirs du successeur de saint Pierre ; mais un tel exemple formait un précédent fâcheux. L'Eglise, qui avait maintenu, au milieu de tant de périls, l'unité et l'indissolubilité du mariage, devait sauvegarder, avec la même fermeté, l'indissolubilité des vœux du sacerdoce. Le Pape répondit en ce sens à l'ambassadeur de Henri : et ce prince, changeant de dessein, résista dès lors à toutes les instances contraires, que lui firent les cortès de son royaume. Les considérations et les intérêts politiques échouèrent ainsi contre le rocher sur lequel est édiflée l'Eglise de Jésus-Christ, et le monde n'eut pas la douleur de voir s'introduire, au sein du Catholicisme, le scandale des usages protestants.

5. Une mesure d'une extrême importance occupait alors l'attention de Grégoire XIII, et devait illustrer son pontificat. Nous voulons parler de la réforme du calendrier (1). Rome reçut son premier calendrier de Romulus et de Numa. Mais ce calendrier, œuvre d'une science imparfaite, était rempli d'inexactitudes et de

(1) Le mot calendrier vient de celui de calendes (*καλειν*, *appeler*). Cette dénomination était relative à un usage de l'ancienne Rome. Le jour des calendes, on appelait le peuple au Capitole pour lui annoncer à chaque mois la nouvelle lune et le quantième des nones. Le premier jour de chaque mois était celui des calendes. C'étaient des époques célèbres par l'échéance des paiements et les signatures des contrats. De là vint le nom de calendrier, pour signifier en général la distribution qui fut faite du temps et des saisons.

fautes. Jules-César le réforma, sur les calculs de l'astronome Sosigène. Ce dernier avait pris, pour base de ses opérations, le principe que le soleil parcourt l'écliptique en trois cent soixante-cinq jours, six heures. Il approchait ainsi de la vérité, mais sans l'atteindre complètement ; car, dans la réalité, le soleil opère sa révolution annuelle en trois cent soixante-cinq jours, cinq heures et quarante-neuf minutes. Sosigène avait donc supposé l'année trop longue de onze minutes ; ce qui faisait un jour d'erreur tous les cent trente-quatre ans. De là il était résulté que, depuis le concile de Nicée (325) jusqu'à la réforme du calendrier, en 1582, il s'était glissé dix jours de trop dans les éphémérides ; en sorte que l'équinoxe du printemps, qui, en 325, avait été fixé au 21 mars, arrivait le 11, en 1582, quoique le calendrier l'annonçât toujours au 21. On le voit, la réforme était devenue indispensable. Grégoire XIII s'entoura, pour l'opérer, de toutes les lumières ; il réunit une commission des hommes les plus célèbres dans les sciences astronomiques : ce fut surtout un médecin italien, nommé Lilio, qui eut la gloire de mener à bonne fin ce grand travail. Pour le passé, il était facile de corriger l'erreur des onze minutes. Il ne s'agissait que de remettre l'équinoxe du printemps au 21 mars, comme il y était en 325 ; et pour cela, il n'y avait qu'à compter, pour le vingt et unième jour de ce mois, celui qui, en suivant le calendrier, n'eût été compté que pour le onzième. Quant à la correction pour l'avenir, on s'y prit de cette manière. Puisque la précession des équinoxes venait des onze minutes en plus qui s'accumulaient tous les ans, il devait en résulter un jour d'erreur tous les cent trente-quatre ans. Ainsi quatre cent deux ans suffisaient pour introduire une erreur de trois jours ; et, en conséquence, il fut décidé qu'on supprimerait désormais trois jours tous les quatre cents ans. Si l'on ne tint aucun compte des deux années de plus, c'est qu'elles ne pouvaient amener un jour d'erreur qu'après vingt-six mille huit cents ans. A la rigueur, c'est un défaut du nouveau calendrier ; mais il sera facile d'y remédier, si l'on voit la fin de cette longue révolution de siècles. Quand la suppression de trois jours par quatre cents ans fut résolue, il restait à savoir sur quelles années on l'exécuterait. Il fut convenu qu'elle aurait lieu les trois premières années séculaires de chaque période

de quatre cents ans. Par là, ces années, qui devraient toutes être *bissextiles*, ne sont que des années communes. L'an 1700 est le premier qui ait souffert de cette réduction; l'an 1800 ensuite; l'an 1900 aura le même sort; mais l'an 2000 sera bissextile. Depuis l'an 1582 jusqu'en 1700, l'ancien calendrier n'était en retard sur le nouveau que de dix jours. La suppression d'un jour, en 1700, porta la différence, pour toute la durée du XVIII^e siècle, à onze jours, et celle de l'année 1800 à douze. On appelle *vieux style* l'ancienne manière de compter les jours : celle que le Pape Grégoire XIII a introduite s'appelle le *nouveau style*. Les Etats catholiques l'adoptèrent presque aussitôt qu'elle fut en usage à Rome; les nations protestantes différèrent plus ou moins à accepter ce service rendu à la société, parce qu'il venait d'un Pape. Néanmoins elles finirent par se rendre, mais l'Angleterre seulement au dernier siècle. Il ne reste plus, aujourd'hui, en Europe, que la Russie qui s'obstine à garder le *vieux style*.

6. Grégoire XIII eut bientôt à accomplir une œuvre intimement liée à la réforme du calendrier : la publication du martyrologe romain. Il avait déjà été imprimé plusieurs fois en Italie; mais il avait besoin d'une révision. L'illustre cardinal Baronius fut chargé d'y travailler, et une nouvelle édition fut publiée par l'autorité de Grégoire XIII. Le bref de promulgation, daté du 14 février 1584, porte obligation pour tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et supérieurs des églises, de s'y conformer dans l'office du chœur. Quant aux saints dont on a coutume de célébrer la fête en certaines localités, on ne les insérera pas au corps du martyrologe romain; mais on écrira leurs noms sur un livre à part, pour les placer ensuite suivant l'ordre prescrit. Ce fut le dernier acte du pontificat de Grégoire XIII, qui mourut le 7 avril 1585, après un règne de douze ans, constamment employé à la gloire de Dieu et à l'exaltation de l'Eglise.

§ 2. Pontificat de Sixte-Quint (24 avril 1585-27 août 1590).

7. Pendant que le monde moderne adoptait presque généralement le mode de transmission héréditaire pour le pouvoir, l'Eglise seule touchait par l'élection à tous les rangs et à toutes les classes de la société. Après avoir placé à sa tête des hommes entourés de

l'éclat de la naissance et de la fortune, elle ne craignait pas de descendre aux noms les plus obscurs et de les élever jusqu'au trône pontifical. Sixte-Quint, qui succéda à Grégoire XIII (24 avril 1585), était de ces derniers. Il descendait d'une famille slave, réfugiée en Italie depuis les premières invasions des Ottomans dans l'Illyrie et la Dalmatie. Son aïeul, Zanetto Peretti, établi à Montalto, épuisa toutes les misères de l'exil ; son père quitta cette ville pour échapper à ses créanciers. Il se retira à Grotta-Mare, non loin de Ferino. C'est là que vint au monde le grand homme qui devait s'appeler Sixte-Quint. On lui donna, comme par un heureux augure, le prénom de Félix. Trop pauvre pour aspirer à une éducation même ordinaire, le jeune Félix ne dut qu'à son opiniâtreté d'apprendre à lire et à écrire. Il gardait les pourceaux de son père, et c'est pendant de longues heures passées dans les champs qu'il fut à lui-même son propre précepteur. Cette circonstance le fit adopter par un religieux franciscain, qui se chargea de développer les trésors que recélait cette vigoureuse nature. Entré plus tard dans l'ordre de son bienfaiteur, il se distingua, à l'assemblée générale de 1549, par des thèses théologiques soutenues avec le plus brillant éclat. Ce succès lui valut l'appui du cardinal Pio di Carpi, protecteur des Franciscains. Dès lors ses progrès furent rapides. Saint Pie V le nomma cardinal et l'employa dans ses plus importantes affaires. Après la mort de ce Pontife, Peretti, qui avait pris le nom de Montalte, se retira dans une solitude laborieuse, où il passait ses jours, exclusivement occupé à l'étude et à la méditation. Ce fut de là que la Providence l'appela au gouvernement du monde.

8. Le nouveau Pape avait, au plus haut degré, les dons nécessaires au commandement. Son caractère ferme et résolu ne connaissait aucun obstacle et ne savait plier devant aucune nécessité. Son histoire est remplie de traits qui prouvent son inflexible sévérité. Du reste, les romanciers se sont emparés du nom glorieux de Sixte-Quint et en ont fait celui d'un personnage presque fabuleux, tant ils ont accumulé d'anecdotes invraisemblables sur son compte. Le principal auteur de ces fables est l'écrivain satirique Grégorio Lėti, né à Milan (1630), qui se fit calviniste à Genève, et, après une vie de débauches, se créa une

ressource dans ses romans satiriques ou licencieux. C'est ainsi qu'il a composé la *Vie de Sixte-Quint*, dont il disait lui-même qu'une fiction bien racontée avait toujours pour les lecteurs plus de charme que la vérité toute nue. L'histoire sérieuse n'a rien de commun avec de pareilles œuvres; et c'est ailleurs qu'il faut chercher les documents qui peuvent servir à réhabiliter une aussi illustre mémoire.

9. Quand on parla à Sixte-Quint de jeter de l'argent au peuple, suivant la coutume, pour la cérémonie de sa promotion, il répondit : « Cet usage occasionne toujours des malheurs : ce sont les » plus robustes, et non les plus nécessiteux qui s'emparent de cet » argent. » Il fit distribuer les sommes convenues à domicile et dans les hôpitaux. Rome s'aperçut bientôt qu'elle était gouvernée par une main vigoureuse. La sûreté publique était depuis longtemps troublée dans l'Etat ecclésiastique par une foule de bandits, reste des guerres entre les Guelfes et les Gibelins. Grégoire XIII, pour réprimer leur audace, avait distribué des troupes nombreuses dans la campagne romaine. Sixte-Quint congédia toutes ces troupes, diminua même de moitié les employés de la justice. Mais il annonça qu'aucune grâce ne serait accordée, sous son règne, à quiconque se serait rendu coupable d'un crime contre les personnes ou les propriétés. L'exécution suivit de près la menace : et la terreur qu'inspira la rigoureuse justice du Pontife réussit à mettre un terme à tous les brigandages. Sixte-Quint mit à profit la tranquillité publique pour réveiller l'activité et l'industrie des Romains. « Il voulut glorifier et perpétuer la mémoire de » son pontificat; et, dans ce noble but, il renforça les règles con- » cernant le collège des cardinaux pour détruire les abus du né- » potisme; il agrandit la bibliothèque vaticane, arracha les ma- » gnifiques œuvres de l'art antique aux ruines qui les couvraient, » ordonna une nouvelle édition des Septante et la correction de la » Vulgate promise à Trente; réorganisa l'administration publique » en instituant quinze congrégations chargées de toutes les af- » faires (1588); releva le grand obélisque que Caligula avait fait » transporter d'Egypte en Italie; et amena d'abondantes eaux par » le superbe aqueduc sur le mont Quirinal (1). »

(1) M. Alzog, t. III, p. 213.

10. Pour suffire à tant d'affaires, il fit servir de bases à son administration les congrégations des cardinaux. S'il ne les fonda pas, il leur donna un accroissement tel qu'il en fit son œuvre propre. « Il trouva déjà instituées, dit Ranke, les sept congrégations les plus importantes : celles pour l'inquisition, l'index, les affaires du concile ; celles des évêques, celles des ordres religieux et celles pour la *Segnatura* et la *Consulta*. Le gouvernement de l'Etat n'était point étranger au travail de ces congrégations ; les deux dernières que nous venons de nommer, étaient consacrés à la justice et à l'administration. Sixte-Quint résolut d'en créer huit nouvelles, dont deux seulement étaient destinées aux affaires générales de l'Eglise. L'une devait s'occuper de la fondation des nouveaux évêchés ; l'autre du maintien et du renouvellement des rites de l'Eglise, les six autres étaient réservées pour les affaires de l'Etat, pour l'*Annona*, la construction des routes, l'abolition des impôts oppressifs, la construction des bâtiments de guerre, l'imprimerie du Vatican, l'Université de Rome. Du reste, il voulait donner une haute idée des cardinaux eux-mêmes. Qu'ils soient, disait-il, des hommes distingués et de mœurs exemplaires. Leurs paroles doivent être des oracles ; leurs maximes, la règle de la vie et de la pensée de tous. Qu'ils se montrent enfin *comme le sel de la terre et la lumière sur le chandelier*. Leur nombre fut fixé à soixante-dix : de même, disait-il, que Moïse a choisi soixante-dix vieillards parmi tout le peuple pour former le conseil permanent des Hébreux. » Sous cette direction puissante, la cour romaine prit bientôt une allure sévère, qui concordait avec l'autorité du Pontife. Le cardinal Gallien de Lomo employait ses richesses à de pieuses fondations ; le savant Rusti se faisait remarquer par son irréprochable circonspection ; Sirlet, par sa science. Frédéric Borromée, cousin et successeur de saint Charles (1584), marchait sur les traces de son illustre parent, et faisait éclater les merveilles de sa charité pendant la grande peste de Milan. Enfin Madrucci, Valéri, Santano, célèbres à divers titres, rehaussaient la splendeur de la pourpre romaine.

11. A mesure que l'esprit chrétien se ravivait aux sources pures de l'orthodoxie, la réforme luthérienne et calviniste conti-

nuait ses ravages en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France. Elisabeth régnait toujours en Angleterre. Cette impérieuse reine puisait ses motifs de haine contre le catholicisme dans son amour-propre de femme et dans ses intérêts politiques. En 1582, elle avait fait déclarer coupable de haute trahison toute personne qui engagerait un habitant de l'Angleterre à abandonner la religion de l'Etat pour celle de Rome. Les Jésuites avaient organisé des missions dans ce royaume pour combattre les progrès de l'hérésie actuelle. Elisabeth leur donna quinze jours pour quitter l'île. Ceux qui n'obéirent pas à cet ordre tyrannique, et il y en eut un grand nombre, se virent dès lors en butte à une persécution dont la violence rappelait le temps des martyrs. Cependant une malheureuse et innocente victime languissait depuis dix-huit ans dans les cachots, attendant toujours l'heure de la justice, qui ne devait pas sonner pour elle. Marie Stuart avait vu s'intéresser à son sort tous les rois de l'Europe ; mais leur intervention ne réussit pas à détourner de sa tête le plus affreux supplice. Une commission de quarante-six membres, pris parmi les pairs du royaume et les conseillers de la couronne, condamna Marie Stuart à la mort (1586). Le Parlement confirma la sentence, et envoya supplier Elisabeth de faire procéder immédiatement à l'exécution. La reine d'Ecosse avait écrit à Sixte-Quint une lettre touchante, où elle déclarait sa ferme volonté de vivre et mourir dans la foi catholique. Le Pape n'avait pas attendu ce témoignage de suprême vénération pour s'intéresser à l'infortunée reine d'Ecosse. Il avait redoublé d'instances près d'Elisabeth en sa faveur. Il est probable que ses vives sollicitations eurent pour résultat de faire suspendre l'exécution, qui n'eut lieu que le 18 février 1587. Le crime était enfin consommé. Un sang royal souillait à tout jamais la mémoire d'Elisabeth. Sixte-Quint publia contre la régicide couronnée une bulle solennelle d'excommunication. Il jetait l'interdit sur l'Angleterre, déclarant Elisabeth usurpatrice, déchue de tout pouvoir, retranchée du sein de l'Eglise ; ordonnant aux Anglais de se joindre à l'armée pour la détrôner, et promettant les faveurs spirituelles les plus étendues à ceux qui s'assureraient de sa personne et la livreraient aux catholiques. En même temps, il conclut une alliance avec Philippe II, roi d'Espagne, et s'engagea à lui four-

nir, pour cette guerre, de puissants subsides. Mais le résultat ne répondit pas à son attente. Philippe II mit en vain sur pied les forces les plus imposantes. L'*invincible Armada*, cette flotte qui devait conquérir l'Angleterre, fut complètement anéantie par la tempête avant d'avoir atteint le but de son expédition.

12. Les affaires de France ne s'étaient pas améliorées par la mort de Charles IX. Henri III, son successeur, avait épousé Louise de Vaudemont, cousine du duc de Lorraine : c'était épouser le parti des Guise, c'est-à-dire le parti catholique. Mais ce prince indolent et voluptueux perdait à de frivoles plaisirs un temps qu'il aurait dû employer au gouvernement si difficile de ses Etats. Cette conduite, indigne d'un roi, révolta les âmes honnêtes, et les mécontents politiques grossirent le nombre des calvinistes rebelles. Le duc d'Alençon, frère du monarque, quitta la cour et se réunit à Henri de Navarre et au prince de Condé. Une nouvelle guerre suivit cette défection. L'armée catholique, commandée par le duc de Guise, qui acquit là son glorieux surnom de *Balafré*, attaqua les révoltés à Château-Thierry. Le succès se prononça pour la bonne cause, mais Catherine de Médicis, dont l'astucieuse politique gouvernait toujours, sous le nom de son fils, crut devoir traiter avec les calvinistes, et l'édit de Blois leur accorda la liberté de conscience, des places de sûreté et l'entrée au Parlement. Ces concessions indignèrent les catholiques, qui formèrent une association nationale pour le maintien de l'antique foi de la monarchie. Telle fut l'origine de la *Ligue*, qu'on nomma l'Union sainte. Les associés jurèrent de défendre la foi de leurs pères, de *remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés qu'elles avaient au temps de Clovis*, de procéder contre ceux qui persécuteraient l'Union, *sans acception de personne*; enfin de *rendre prompte et fidèle obéissance au chef qui serait nommé*. Si Henri III avait compris la valeur de son titre de *roi très chrétien*, il aurait voulu être le seul chef de la Ligue; mais il se préoccupait peu de ces mouvements, et Henri-le-Balafré reçut des confédérés cette mission, qui le rendait en France plus puissant que le monarque lui-même. Sixte-Quint promit son appui aux ligueurs, et Philippe II se déclara ouvertement leur protecteur. Cependant le duc d'Alençon, frère du roi, vint à mourir (1584). Cet événement lais-

sait la succession à la couronne pleine d'incertitudes et de dangers, car Henri III n'avait pas d'enfants. Henri de Navarre devenait son plus proche héritier ; mais, d'après la vieille constitution de la monarchie française, le trône ne pouvait être occupé par un prince hérétique. On vit alors le triste spectacle d'une guerre entreprise pour un héritage qui n'était pas encore ouvert. Henri de Guise et son frère le cardinal déclarèrent qu'ils s'opposeraient de tout leur pouvoir à l'accession d'un huguenot au pouvoir suprême dans le royaume très chrétien. Le Pape sanctionna cette résolution en excommuniant Henri de Navarre. On a vivement blâmé, dans une certaine école, la politique de Sixte-Quint en cette circonstance. Si l'on eût pris la peine d'examiner sérieusement les faits, on se serait épargné des critiques qui ressemblent fort à des calomnies. Comme souverain Pontife, Sixte-Quint devait maintenir, dans les royaumes chrétiens, la foi dont il était le souverain dépositaire. Or, que fût devenue la foi catholique, en France, si Henri IV eût fait monter le calvinisme sur le trône ? La *Ligue*, dans la pensée générale qui l'inspira, fut donc une association préservatrice pour la monarchie, et les Papes durent l'approuver. Il se mêla bientôt, nous ne faisons aucune difficulté de l'avouer, des intrigues politiques, des ambitions personnelles, des motifs moins avouables à cette guerre d'un peuple qui combattait les armes à la main pour ses vieilles croyances. C'était la première fois que le principe monarchique se trouvait en opposition avec le principe religieux dans le royaume de France. Par le fait même, cette rupture était un scandale. Henri IV, qu'il s'agissait de repousser du trône, devait être l'un des plus grands rois de la monarchie. Mais ce sera l'éternelle gloire de la Ligue d'avoir forcé ce prince à comprendre qu'il fallait être catholique pour ceindre la couronne de saint Louis. Sixte-Quint, tout en combattant les prétentions de Henri de Navarre, rendait hommage à ses brillantes qualités. Les grands hommes se devinent et se comprennent. S'il eût assez vécu pour être témoin de la conversion de Henri-le-Grand, Sixte-Quint eût été au comble de ses vœux ; mais ce bonheur ne lui était pas réservé.

13. Quoi qu'il en soit, la guerre dite *des Trois Henri* (Henri III, Henri de Navarre, Henri de Guise) commença en 1586. La Ligue

venait de s'organiser à Paris, sous le nom de *Ligue des Seize*, parce qu'un conseil s'était formé, composé d'un membre par chacun des seize quartiers de la capitale, pour veiller aux intérêts religieux. Les armées catholique et calviniste eurent des succès divers. Vainqueurs à Coutras, où le génie de Henri IV triompha de forces supérieures, les huguenots furent repoussés des bords de la Loire, par Henri III, et défaits à Vimori, dans le Gâtinais, et à Auneau, dans la Beauce, par le duc de Guise (1587). La popularité de ce dernier grandissait d'une manière effrayante. On opposait sa vigilance, son zèle, son activité, à l'indolence dont Henri III ne sortait qu'à de rares intervalles. Les partis ne savent jamais s'arrêter aux voies de la modération. Les *Seize* faisaient soutenir, à la Sorbonne, des thèses où l'on enseignait « que l'on » peut ôter le gouvernement aux princes indignes, comme l'administration au tuteur suspect. » La population parisienne décernait au duc les honneurs du triomphe : on le flattait des titres emphatiques de *destructeur des Allemands*, de *fléau de l'hérésie*, de *Machabée de la France*, de *juste qui devait confondre la cour d'Hérode*. En présence de semblables démonstrations, le roi crut devoir quitter Paris, où le duc de Guise déploya dès lors un pouvoir souverain. Une réaction violente suivit bientôt ces événements. Henri III fit assassiner le duc et son frère le cardinal de Guise. Cette nouvelle émut vivement Sixte-Quint. Le meurtre d'un prince de l'Eglise, commandé par un roi de France, sans jugement préalable de la cour romaine, était un fait inouï. Le Pape en témoigna sa douleur en plein consistoire. « Un cardinal, » s'écria-t-il, a été assassiné sans procès, sans instruction, comme » s'il n'y avait plus de Pape au monde, comme s'il n'y avait plus » de Dieu ! » Il ne se contenta pas de ces plaintes, il cita le roi lui-même à Rome, et le menaça d'excommunication, s'il ne justifiait sa conduite. « Nous sommes obligé, disait-il, d'agir ainsi, » autrement Dieu nous demanderait compte de notre conduite, » comme au plus inutile des Papes. D'ailleurs, en remplissant un » devoir sacré, nous n'avons rien à craindre de tout l'univers. » Nous ne doutons pas que si Henri III persiste dans ses mauvaises résolutions, Dieu ne lui réserve le châtement de Saül. » Cette prévision ne tarda pas à se réaliser : le Pape donnait au roi

cet avertissement le 23 juin 1589. Le 1^{er} août suivant, le fanatique Jacques Clément frappait Henri III d'un poignard régicide. Ce crime changeait la face des affaires et en augmentait les complications. Le nonce apostolique avait quitté la France à la suite du meurtre du cardinal de Guise. Sixte-Quint se hâta d'envoyer à Paris le cardinal Gaëtano, pour s'éclairer sur l'état réel de la situation. Henri IV avait pris le titre de roi ; à la tête d'une armée brave et fidèle, il songeait à conquérir son royaume. Le vieux cardinal de Bourbon avait été investi par les ligueurs du titre de roi, mais ce n'était là qu'un fantôme, dont nul ne songeait à prendre le rôle au sérieux. Les Seize, toujours maîtres de Paris, accueillirent Gaëtano avec enthousiasme. Le duc de Mayenne, frère du dernier duc de Guise et du cardinal assassiné, avait pris le titre de lieutenant-général de la couronne de France, et faisait la guerre au Béarnais, qui remportait sur lui les éclatantes victoires d'Arques et d'Ivry, où la valeur chevaleresque de Henri IV se signalait non moins que son coup d'œil de grand capitaine.

14. L'avènement de Henri IV augmenta encore les alarmes de Sixte-Quint. Le parti protestant menaçait de triompher en France. Pour conjurer le péril, le Pape fit un instant cause commune avec la Ligue et Philippe II, roi d'Espagne. Sur ces entrefaites, la république de Venise, à la nouvelle de la bataille d'Arques, envoya un acte d'adhésion au gouvernement de Henri IV. Cette démarche affecta vivement le souverain Pontife. « Venise nous a » offensé, dit Sixte-Quint aux ambassadeurs. Le roi de Navarre » est un hérétique excommunié par le Saint-Siège : néanmoins » la République vient de le reconnaître, au mépris de tous nos » avertissements. La République est-elle un Etat tellement élevé » au-dessus de tous les princes de la terre, qu'il lui convienne de » donner l'exemple aux autres ? Il y a encore un roi d'Espagne, » il y a encore un empereur. La République craindrait-elle le roi » de Navarre ? Nous la défendrons de tous nos efforts, si cela est » nécessaire : nous en avons le pouvoir. Ou bien la République » songerait-elle à l'emporter sur nous ? En ce cas, Dieu lui-même nous assisterait. » Cette résolution inébranlable de s'opposer toujours à l'accession d'un prince hérétique au trône de

France, fut bientôt connue de Henri IV. Déjà ébranlé dans ses convictions calvinistes, le roi comprit dès lors la nécessité de rentrer définitivement dans le sein de la religion catholique. On peut croire que l'énergie du Pape ne fut pas une des moindres raisons qui déterminèrent sa conversion. Henri IV se décida à envoyer à Rome, en qualité d'ambassadeur, le duc de Luxembourg, avec mission de s'ouvrir au souverain Pontife sur ce grave sujet. Olivarès, ambassadeur d'Espagne, en apprenant l'arrivée du négociateur français, courut au Vatican, et supplia Sixte-Quint de ne point admettre à l'honneur d'une audience le ministre d'un prince huguenot. « Si Votre Sainteté passait outre, ajouta-t-il, je me verrais obligé, au nom du roi mon maître, de déposer ma protestation. » — « Quelle protestation? reprit le Pape. Quelle protestation voulez-vous faire? Vous offensez la majesté du roi votre maître, dont la sagesse m'est connue. Retirez-vous. » Luxembourg fut introduit; il assura Sixte-Quint que le vainqueur d'Arques et d'Ivry était prêt à se mettre aux pieds de Sa Sainteté, pour demander son absolution et rentrer dans le sein de l'Eglise : « Qu'il vienne! s'écria le Pape. Qu'il vienne! Je l'embrasserai! Je le consolerai. » On voit que la politique était étrangère aux vues du souverain Pontife. Il apercevait la possibilité de convertir Henri IV; il n'avait plus dès lors d'objections à faire contre son avènement au trône. Aussi, quand les ambassadeurs de la Ligue vinrent se plaindre à Sixte-Quint de la faveur qu'il semblait accorder à l'envoyé du Béarnais : « Tant que nous avons cru, dit le Pape, que la Ligue travaillait pour la religion, nous vous avons secourus; mais maintenant nous sommes vaincu qu'elle n'agit que par un motif d'ambition et sous un faux prétexte. N'espérez de nous aucune protection. » L'immortel Pontife ne devait pas être témoin d'un événement que tout dès lors faisait entrevoir. Il mourut, le 27 août 1590, après un règne de cinq ans. L'histoire le place au nombre des plus grands hommes qui aient jamais gouverné le monde.

§ 3. Pontificat d'Urbain VII (15 septembre 1590-27 septembre 1590).

15. Elu le 15 septembre 1590, Urbain VII ne fit que passer sur

le trône pontifical. Il mourut douze jours après, en rendant grâces à Dieu d'être ainsi dispensé de rendre compte d'un pouvoir qu'il n'avait pas exercé.

§ 4. **Pontificat de Grégoire XIV** (5 décembre 1590-15 octobre 1591).

15. Le cardinal Nicolas Sfondrati, élu Pape le 5 décembre 1590, prit le nom de Grégoire XIV. En entendant son nom sortir de l'urne du scrutin, il dit à ses collègues qui le saluaient du nom de *Santo Padre* : « Dieu vous le pardonne ! Mais qu'avez-vous fait ? » Une humilité si vraie annonçait un Pontife vertueux. Grégoire XIV, dans un règne qui ne dura pas même une année, justifia les espérances légitimes du monde. Henri IV, dont les succès étaient chaque jour plus éclatants, ne se hâtait point de tenir la promesse qu'il avait faite à Sixte-Quint. Plus que jamais on pouvait craindre que le calvinisme triomphant ne prît possession de la France avec le plus populaire des rois. Car il était évident que le génie du Béarnais finirait par vaincre tous les obstacles. Le Pape n'hésita point à intervenir contre un prince victorieux. Il renoua des négociations avec les Seize. « Vous » avez commencé d'une manière digne d'éloges, leur dit-il. Per- » sévérez donc et ne vous arrêtez pas avant d'être parvenus au » terme de votre course. Avec l'aide de Dieu, nous avons résolu » de venir à votre secours. Nous vous adressons d'abord un sub- » side d'argent : nous députons près de vous notre nonce Lan- » driano, chargé de ramener dans l'union de la sainte Eglise tous » ceux qui ont pu s'en séparer : enfin nous vous envoyons notre » neveu, Hercule Sfondrati, duc de Monte-Marciano, avec de la » cavalerie et de l'infanterie, dans le but d'employer ses armes à » votre défense. Nous sommes prêt à de plus grands sacrifices en- » core, si ces secours étaient impuissants. » Grégoire XIV ne se borna pas à ces mesures, il renouvela l'excommunication contre Henri IV, et sous les peines les plus sévères, somma les membres du clergé, de la noblesse et du tiers-état, de se séparer de lui. Ces décisions produisirent en France une impression profonde. Dès ce moment, il se forma autour de Henri IV un parti de catholiques royalistes qui le pressaient d'abjurer. Le Pape, de son

côté, travaillait avec ardeur à atteindre ce but. Les sommes énormes laissées par Sixte-Quint furent employées à cette œuvre, dont l'importance était incontestable. Grégoire XIV avait sans cesse devant les yeux le sort de l'Allemagne protestante. Il voulait à tout prix, préserver la France d'un semblable malheur. La mort vint arrêter ce développement énergique (15 octobre 1591). Grégoire XIV laissait à d'autres la gloire de recueillir le fruit de tant de travaux.

§ 5. **Pontificat d'Innocent IX** (30 octobre 1591-31 décembre 1591).

16. Jean-Antoine Fachinetti, élu le 30 octobre 1591, prit le nom d'Innocent IX. Les Romains s'accordaient à reconnaître dans ce Pontife une sage maturité, une vie pure, de la libéralité, de la magnificence et l'expérience des affaires. On venait un jour solliciter de lui une grâce, en lui offrant une somme considérable pour subvenir aux frais que le trésor pontifical était obligé de faire pendant une disette qui affligeait les Etats romains. Le Pape indigné répondit : « Nous ne voulons pas de l'argent, mais de l'obéissance. » Ces belles qualités promettaient un glorieux règne, lorsqu'Innocent mourut, deux mois après son élection, 31 décembre 1591.

§ 6. **Pontificat de Clément VIII** (29 janvier 1592-3 mars 1605).

18. Le conclave se rouvrit pour la quatrième fois dans l'espace de quatorze mois. Le cardinal Hippolyte Aldobrandini, d'une famille illustre de Florence, fut élu et prit le nom de Clément VIII. « Le nouveau Pape, dit Ranke, apporta dans l'exercice de sa » dignité l'activité la plus exemplaire. Il ne consacrait pas moins » d'attention aux détails de l'administration de l'Etat, aux rela- » tions personnelles, qu'à la politique européenne, ou aux grands » intérêts du pouvoir spirituel. Tous les soirs, le cardinal Baro- » nius entendait sa confession : tous les matins, il célébrait lui- » même la messe avec une dévotion qui se traduisait par des » larmes abondantes. La renommée de vertu, de piété, de morti- » fication, dont il avait joui jusqu'à ce jour, s'accrut extraordi- » nairement par la pratique des austérités dont il conserva l'habi- » tude, même sous la tiare. »

19. Toute l'Europe avait les yeux tournés vers le successeur d'Innocent IX, pour connaître la décision que prendrait ce Pontife dans la plus importante affaire de cette époque, l'avènement de Henri IV au trône de France. Il avait à opter entre deux résolutions : Clément VIII pouvait marcher sur les traces de ses prédécesseurs, s'associer à la Ligue et à la politique de Philippe II, contre le Béarnais ; ou bien il pouvait prendre le parti du monarque français. L'une ou l'autre de ces deux alternatives était subordonnée à la conduite de Henri IV. Jamais décision n'avait été attendue avec plus d'anxiété, et jamais aussi décision n'avait été plus délicate ni plus périlleuse. En montant sur le trône apostolique, Clément VIII s'était vu environné d'éléments qui compliquaient singulièrement la difficulté de sa position. Le Saint-Siège avait en France un légat attaché au parti espagnol, et une armée destinée à combattre Henri IV ; de plus, les Etats généraux de France avaient embrassé la cause de la Ligue. Le Pape devait donc se conduire avec une extrême circonspection, au milieu de toutes ces circonstances qui paralysaient, jusqu'à un certain point, la liberté de son action. Il dut attendre, des événements eux-mêmes, la solution de tant de difficultés. C'est ce qu'il fit.

20. Les Espagnols pressaient vivement le duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume, de procéder à l'élection d'un roi catholique. Les Etats généraux se rassemblèrent, à cet effet, vers la fin de janvier 1593, sans rien conclure. Cependant, au milieu même du tumulte des armes et des embarras de la guerre, Henri IV pensait à rentrer dans le sein de l'Eglise, et s'il avait résisté jusque-là aux sollicitations des catholiques de son parti, c'est qu'il ne voulait pas que son changement fût ou parût être le fruit de la faiblesse ou de la politique, mais d'une entière conviction. Enfin, au moment marqué par la Providence, il chercha la lumière qu'il avait toujours désirée, sans avoir pu la recevoir encore, et tandis que des conférences étaient ouvertes à Suresnes, il demanda à se faire instruire. Le célèbre Jacques Davy Duperron, depuis cardinal, entama l'instruction du prince, d'abord par de simples conversations, puis par des conférences réglées, auxquelles prirent part les prélats et les docteurs réputés les plus habiles parmi les royalistes et les ligueurs. Henri IV y mettait cette bonne foi et

cette loyauté qui furent l'un des traits les plus marqués de son grand caractère. Duperron ayant fait avouer à quelques docteurs de la Ligue que l'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine : « Quoi ! s'écria Henri, vous tombez d'accord que l'on peut faire » son salut dans la religion des catholiques, et ceux-ci, au con- » traire, soutiennent qu'on se damnera infailliblement dans la » vôtre ! Certes, il vaut bien ici la peine de prendre le parti le » plus sûr, et la prudence ne permet pas de balancer un seul ins- » tant. » Dès lors, la conversion du monarque fut résolue. On ne saurait croire combien cet événement fit tressaillir de joie le cœur des royalistes français. La Ligue seule, dont l'ambition avait fini par être le seul mobile, trahit, par sa conduite et ses emportements, son défaut de désintéressement et sa mauvaise foi. Elisabeth, la reine schismatique d'Angleterre, ressentit, selon ses propres expressions, *une cuisante douleur et un accablement de tristesse*, en apprenant la conversion du roi. Le 25 juillet 1593, Henri IV fit son abjuration dans la grande église de Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges. « Je veux, avait-il » dit, jurer, sur le tombeau des rois mes aïeux, de vivre et de » mourir dans la religion catholique qu'ils ont professée. » Lors- qu'il se présenta : « Qui êtes-vous, lui dit le prélat, selon la for- » mule ordinaire ; que demandez-vous ? — Je suis le roi, répondit » Henri : Je demande à être reçu au sein de l'Eglise catholique. » — Le voulez-vous ? ajouta l'archevêque. — Oui, dit Henri, je » le veux et je le désire. » Puis s'étant mis à genoux, il fit, en ces termes, sa profession de foi : « Je proteste et je jure, devant la » face de Dieu tout-puissant, de vivre et de mourir en la religion » catholique, apostolique et romaine : de la protéger, de la dé- » fendre envers tous, au péril de mon sang et de ma vie, renon- » çant à toutes les hérésies contraires. — Et moi, reprit le prélat, » sauf l'autorité du Saint-Siège, je vous absous du crime d'héré- » sie et d'apostasie, je vous rends à la sainte Eglise romaine, et je » vous admets à ses sacrements, au nom du Père, du Fils et du » Saint-Esprit. » Une foule immense assistait à cette cérémonie. Les Parisiens, accourus à Saint-Denis, malgré les ordres et les satellites de la Ligue, bénissaient ce changement qui ne laissait plus de barrière entre le peuple et son roi.

21. Cependant Henri IV avait été excommunié par le Saint-Siège; c'était au Saint-Siège qu'il appartenait de le relever des censures encourues. La clause : *Salvâ sanctæ sedis apostolicæ auctoritate*, employée par l'archevêque de Bourges, à la cérémonie de l'abjuration, réservait, selon le droit canonique, l'absolution définitive du Pape. On ne saurait dire la joie profonde qu'éprouva Clément VIII, dès qu'il eût été entièrement convaincu de la sincérité qui avait présidé à la démarche religieuse du roi de France. Il était donc prêt à ouvrir les bras de sa miséricorde à ce fils qui rentrait ainsi dans la maison paternelle. Mais les ambassadeurs de Philippe II déployaient toutes les ressources de la diplomatie et de l'intrigue, pour traverser la conclusion de cette affaire et rendre inutiles les bonnes dispositions du Pape. Heureusement Henri IV avait, pour représentant à la cour de Rome, un ministre aussi habile que dévoué, dans la personne du fameux d'Ossat, auquel cette négociation valut plus tard le chapeau de cardinal. D'Ossat établit sur les preuves les plus irréfragables la sincérité de la conversion de son maître. Il fit voir que l'ambition avait été entièrement étrangère à cette démarche, puisque Henri IV ne l'avait accomplie qu'alors que la victoire lui avait déjà ouvert les portes de sa capitale. Le recueil des lettres de d'Ossat sur cette affaire est demeuré le chef-d'œuvre de la diplomatie moderne. Enfin, le 17 septembre 1595, Duperron et d'Ossat reçurent l'absolution pontificale au nom du roi leur maître. On avait construit, sur la place Saint-Pierre, une estrade fort élevée. Clément VIII y prit place, entouré de tous les cardinaux. Les deux envoyés de France vinrent s'agenouiller aux pieds de Sa Sainteté, et promirent au nom de Henri IV, sur les saints Evangiles, que ce prince persévérerait dans la religion catholique, apostolique et romaine. Suivant les rites prescrits par le Pontifical, on récita le *Miserere*, et, à chaque verset, le Pape touchait d'une baguette légère la tête des ministres prosternés. Ensuite Clément VIII se leva, et ayant récité, tête nue, les prières accoutumées, il reprit la tiare, et s'étant assis sur son trône, il éleva la voix : « Nous » accordons, dit-il, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle » des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, à Henri de » Bourbon, roi de France et de Navarre, l'absolution des censures

» ecclésiastiques encourues pour cause d'hérésie. » Le Pape bénit alors les ministres du roi et leur dit : « Vous manderez au roi » votre maître, que nous lui avons ouvert les portes de l'Eglise » militante sur la terre ; c'est à lui à se rendre digne, par une foi » vive et des œuvres d'une piété sincère, d'entrer un jour dans » l'Eglise triomphante du Ciel. » A partir de ce jour, la Ligue tomba dans un discrédit dont elle ne se releva plus ; et le Pontife romain bénit le ciel d'avoir pu contribuer à la pacification civile et religieuse du royaume de France. Henri fut couronné et sacré à Chartres ; on pria pour lui dans toutes les Eglises, et les ordres religieux se hâtèrent de le reconnaître. De son côté, le roi rétablit les rites de l'Eglise catholique partout où ils avaient été abolis dans les derniers troubles, et se montra désormais franchement orthodoxe et dévoué au Saint-Siège.

22. Aux troubles de la Ligue succéda une discussion théologique fameuse, et qui, par l'ardeur réciproque qu'on mit à l'attaquer ou à la défendre, prit les proportions d'une lutte passionnée. Le célèbre jésuite espagnol, Molina, venait de faire paraître à Evora, son livre sur la prédestination, intitulé : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis concordantia* ou *Accord de la grâce et du libre arbitre* (1588). L'auteur y soutenait que Dieu ne prédestine les hommes à la gloire éternelle qu'en vue et en considération de leurs mérites ; que la grâce au moyen de laquelle ils obtiennent ces mérites, n'est point effacée par elle-même, mais parce que la volonté y consent, et qu'elle est donnée en des circonstances dans lesquelles Dieu a connu qu'elle aurait son effet ; enfin, que cette grâce n'est refusée à personne. Tout le système de Molina peut se résumer dans les huit propositions suivantes : 1° Dieu, par la science de simple intelligence, voit tout ce qui est possible, et, par conséquent, des ordres infinis de choses possibles. 2° Par la science *moyenne*, Dieu voit certainement ce que, dans chacun de ces ordres, chaque volonté créée, en usant de sa liberté, fera si Dieu lui donne telle ou telle grâce. 3° Il veut, d'une volonté antécédente et sincère, sauver tous les hommes, à condition qu'ils le voudront eux-mêmes, et correspondront aux grâces qui leur seront faites. 4° Il donne à tous les secours nécessaires et suffisants pour opérer leur salut, quoiqu'il en accorde aux uns plus qu'aux

autres, selon son bon plaisir. 5° Dans l'état de nature tombée, il n'y a point, de la part de Dieu, de décrets de prédestination absolus, effacés par eux-mêmes, et antécédents à la prévision du consentement libre de la volonté humaine; par conséquent nulle prédestination à la gloire éternelle avant la prévision des mérites de l'homme, nulle réprobation qui ne suppose la prescience des péchés qui seront commis. 6° La volonté que Dieu a de sauver tous les hommes est vraie, sincère et active : c'est elle qui a destiné Jésus-Christ à être le sauveur du genre humain, c'est en vertu de cette volonté et des mérites de Jésus-Christ que Dieu accorde à tous les grâces suffisantes pour faire leur salut. 7° Dieu, par la science moyenne, voit, avec une certitude entière, ce que fera l'homme placé dans telle ou telle circonstance, et secouru par telle ou telle grâce; par conséquent il connaît ceux qui en useront bien ou mal. 8° En conséquence de cette prévision, il prédestine les premiers à la gloire éternelle, et les seconds à la réprobation.

23. Cette doctrine souleva la plus vive résistance de la part des Dominicains, qui l'accusèrent de pélagianisme et de semi-pélagianisme. Les Jésuites, sauf quelques exceptions, parmi lesquelles se distinguèrent Henriquez et le fameux Mariana, soutinrent leur confrère. La dispute s'échauffa, s'étendit, et bientôt toutes les écoles et les universités se divisèrent en deux camps, sous les noms de *Thomistes* et de *Molinistes*. La doctrine de Molina passa du Portugal, où ce religieux enseignait la théologie, en Espagne, en Touraine, en France et jusqu'au fond de l'Allemagne. Le dominicain Bannez, désespéré de l'extension rapide que prenait le molinisme, présenta requête sur requête au nonce du Pape; mais ces plaintes n'aboutirent qu'à lui faire défendre de traiter d'hérétiques Molina et ses adhérents. Les Dominicains continuèrent, malgré ces recommandations, de se livrer contre les Jésuites à des emportements que ne saurait justifier la vivacité même de la discussion. Clément VIII en fut informé par quelques évêques d'Espagne, et défendit aux deux partis d'agiter davantage les questions irritantes à l'ordre du jour. En 1597, le Pape prit la résolution d'évoquer la cause à son tribunal suprême. Il institua, pour l'examiner, la congrégation spéciale *De Auxiliis*,

composée de cardinaux et de théologiens. Les plus habiles d'entre les Jésuites et les Dominicains défendirent leurs opinions respectives. Trente-sept conférences, où brilla surtout le fameux dominicain Thomas Lemos, se tinrent sous le pontificat de Clément VIII. Mais l'affaire ne fut pas décidée du vivant de ce Pape. Ce fut Paul V qui termina cette discussion de dix ans par où il semble aujourd'hui qu'on aurait pu la commencer. Il congédia les deux partis et laissa à chacun la liberté de suivre son opinion, avec défense formelle de qualifier d'hérésie ou de témérité le sentiment contraire (1).

24. Deux faits importants avaient signalé la fin du pontificat de Clément VIII : la réunion du duché de Ferrare à l'Etat ecclésiastique et la paix de Vervins. Alphonse II, dernier duc de Ferrare, venait de mourir sans laisser d'héritiers légitimes. César d'Este, parent à un degré éloigné du duc, voulut se mettre en possession de Ferrare ; mais le Pape fit valoir les droits antérieurs du Saint-Siège, fondés sur la donation de Pepin et de Charlemagne, et qui n'avaient été interrompus que par une sorte d'usurpation légalisée depuis. Henri IV appuya la politique de Clément VIII, et le duché de Ferrare demeura définitivement annexé aux Etats romains. L'appui que le roi de France donna, en cette occasion, au pouvoir pontifical, fut récompensé par l'active intervention de Clément VIII, dans la conclusion de la paix entre Henri IV et Philippe II, roi d'Espagne. Le souverain Pontife rédigea les articles préliminaires du traité, qui fut signé à Vervins (1598). Les Espagnols rendaient à la France Calais et les places qu'ils avaient prises en Picardie. De son côté, Henri IV cédait la ville de Cambrai. Le traité de Vervins effaçait en France les dernières traces de la Ligue. — Cependant le cardinal d'Ossat entamait, au nom de son maître, une nouvelle négociation au sujet du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois. Cette union, conclue à l'époque de la Saint-Barthélemy, avait été imposée au jeune roi de Navarre, par la volonté de Charles IX et la politique de Catherine de Médicis. Les circonstances qui établissaient clairement la contrainte employée alors contre Henri, étaient de no-

(1) M. Blanc, t. II, p. 321.

torité publique. En conséquence, Clément VIII déclara nul ce premier mariage (1599); et Henri IV put épouser Marie de Médicis (1600), dont il eut un fils, qui fut depuis Louis XIII.

25. Le Pape voulut profiter des circonstances heureuses dans lesquelles il se trouvait. La guerre contre les Turcs avait de nouveau éclaté en Hongrie, et le Pontife, aux vues larges et élevées, songeait sérieusement à imprimer au monde catholique une direction commune, contre l'ancien ennemi du catholicisme. Mais si, d'un côté, l'empire ottoman s'affaiblissait de jour en jour, et semblait rendre réalisable la pensée de Clément VIII, de l'autre, il n'existait pas une alliance assez intime, assez solide, entre les divers Etats de l'Europe, sortis à peine des grandes secousses politiques et religieuses qu'ils venaient d'éprouver. Le temps n'était donc pas encore venu pour une nouvelle croisade contre l'Orient. Clément ne fut pas longtemps sans se convaincre de cette vérité, et il cessa dès lors les immenses préparatifs qu'il avait commencés. Ce Pontife vit avec bonheur le rétablissement des Jésuites en France. Henri IV, peu content de réprimer les emportements des huguenots contre le chef de l'Eglise, prit, au sujet des illustres enfants de Loyola, une inébranlable résolution, qui combla de joie le cœur du souverain Pontife. On sait que la Compagnie de Jésus fut expulsée de France, après l'attentat de Jean Chastel sur la personne du monarque, parce que le régicide avait étudié quelque temps chez les Jésuites. Malgré les protestations de Chastel, et les preuves les plus évidentes qu'il donna de l'innocence de la Compagnie, jusqu'au dernier soupir et au milieu des plus cruelles tortures, ces religieux furent bannis du territoire français par le parlement, dont la majorité, selon le témoignage du président de Thou, était *huguenote*. Depuis leur bannissement, le Pape n'avait cessé de représenter au roi que cette injuste rigueur, exercée contre une société qui avait si bien mérité de l'Eglise, ne pouvait réjouir que les ennemis de la religion, ou, tout au plus, que quelques catholiques prévenus. Dans toutes les audiences qu'il donnait au cardinal d'Ossat, chargé à Rome des affaires de France, il lui exprimait sa douleur à ce sujet. Le cardinal lui-même désirait impatiemment le rappel d'un ordre religieux qui avait été victime de la haine des calvinistes.

Henri IV ne tarda pas à réaliser les vœux du Pape et de son légat. Il rappela les Jésuites et leur confia la direction d'un collège qu'il venait de fonder à La Flèche. « Je les estime, disait-il, plus » capables que personne de bien instruire la jeunesse (1604). » Il ne cessa, dans la suite, de les combler des témoignages de sa bienveillance royale. Clément VIII ne survécut guère à cet acte de justice, accompli à sa sollicitation. Il mourut le 3 mars 1605, après un règne glorieux pour l'Eglise.

§ 7. **Pontificat de Léon XI** (1^{er} avril 1605-27 avril 1605).

26. Clément VIII avait prédit au cardinal Alexandre Octavien de Médicis qu'il serait son successeur ; ce cardinal, légat en France dans des temps fâcheux, s'y était conduit avec beaucoup de bonheur et de sagesse au milieu des troubles qui agitaient ce royaume. Élu Pape, le 1^{er} avril 1605, il prit le nom de Léon XI. Le nouveau Pontife était proche parent de la reine de France. Les lettres dans lesquelles Duperron annonçait cette élection à Henri IV, étaient pleines de la joie la plus expansive ; en France, on célébra ce glorieux avènement par des fêtes publiques. Mais Léon ne fit que paraître sur le siège apostolique ; il mourut le vingt-septième du même mois où il avait été élu, emportant dans la tombe les regrets de tout le monde chrétien.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE PAUL V (16 mai 1605-21 janvier 1621).

1. Etat de l'Europe à l'avènement de Paul V. — 2. Persécution de l'empereur Taïcosama et de ses successeurs au Japon. — 3. Missions en Chine. Le Père Ricci. — 4. Amérique. Saint Turribe, archevêque de Lima. Sainte Rose de Lima. — 5. *Réductions* du Paraguay. Affaire de Venise. — 6. Conspiration des poudres à Londres sous le roi Jacques I^{er}. — 7. Progrès de la religion catholique en Europe sous le pontificat de Paul V. — 8. Henri IV. Son zèle pour la foi catholique. Sa mort. — 9. Mort de Paul V.

§ 2. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XV (9 février 1621-8 juillet 1623).

10. Election de Grégoire XV. Congrégation de la Propagande. — 11. Jésuites chassés de la Hollande et appelés à diriger l'Université de Prague par l'empereur Ferdinand II. — 12. Bibliothèque palatine réunie à celle du Vatican par Grégoire XV. — 13. Réforme des ordres religieux en France. Mort de Grégoire XV. — 14. Saints personnages et saintes œuvres du commencement du XVII^e siècle. — 15. Saint François de Sales.

§ 3. PONTIFICAT D'URBAIN VIII (6 août 1623-29 juin 1644).

16. Élection d'Urbain VIII. Etat de l'Europe à son avènement. — 17. Guerre de trente ans. — 18. Guerre d'Italie. — 19. Prise de La Rochelle. — 20. Dévolution du duché d'Urbin au Saint-Siège. — 21. Jansénius. — 22. Son ouvrage intitulé : *Augustinus*. Les cinq propositions erronées qu'en tira le docteur Cornet, syndic de la Faculté de théologie de Paris. — 23. Abbé de Saint-Cyran. Urbain VIII interdit la lecture de l'*Augustinus*. L'Université de Louvain refuse de se soumettre au jugement du Pape. — 24. Condamnation de l'*Augustinus* par la bulle *In Eminentissimis*. — 25. Mort d'Urbain VIII. — 26. Saints personnages et saintes œuvres de son pontificat.

§ 1. Pontificat de Paul V (16 mai 1605-21 janvier 1621).

1. Le cardinal Camille Borghèse, élu Pape le 16 mai 1605, prit le nom de Paul V. Le nouveau Pontife n'avait que cinquante-trois ans ; il était habile dans le maniement des affaires, où il avait acquis une grande expérience en passant par toutes les charges. Profondément versé dans les matières de droit canonique, il s'était fait une haute idée de la mission réservée à la Papauté. A des mœurs incorruptibles, il joignait une grande dou-

ceur et beaucoup d'affabilité. Au moment où il prenait en main le gouvernement de l'Église, Rodolphe II, successeur de Maximilien, occupait le trône impérial ; Henri IV régnait en France, où il venait, par l'édit de Nantes, qui accordait aux calvinistes la liberté de conscience et des places de sûreté, d'éteindre les dernières traces des guerres civiles. La trop fameuse Élisabeth, reine d'Angleterre, était morte en 1603, laissant la couronne à Jacques I^{er}, roi d'Ecosse, que son éducation et ses affections personnelles inclinaient vers le catholicisme, mais qui se trouva contraint, par de malheureuses circonstances, de rester dans la ligne protestante inaugurée par la fille de Henri VIII. Philippe III avait succédé, sur le trône d'Espagne, en 1598, à son père Philippe II, qui était mort peu de temps après que le traité de Vervins eut pacifié la France et l'Espagne. Les royaumes du Nord étaient gouvernés par des princes schismatiques. La division inaugurée en Europe par la réforme de Luther, continuait ainsi ses ravages, et les générations, séparées de l'autorité tutélaire de l'Église, marchaient dans des voies pleines d'écueils et de tempêtes.

2. Le sang chrétien allait féconder des plages jusque-là fermées à l'Évangile. Le Japon, où le zèle des missionnaires avait porté la foi catholique, avait vu prospérer la bonne semence de la parole de Dieu sous la main des ouvriers évangéliques. La Religion y faisait de continuels progrès. Une ambassade de princes japonais convertis avait assisté à Rome aux fêtes d'intronisation de Grégoire XIII, et avait reporté dans son pays la bénédiction pontificale. Il semblait que Dieu voulût compenser, par ces succès lointains, les pertes que l'Église avait faites en Europe. Mais une persécution, qui dura trente-six ans, fut excitée par l'empereur Taïcosama. Elle commença par l'arrestation de neuf religieux, trois jésuites et six franciscains, qui arrosèrent de leur sang une terre à laquelle ils étaient venus apporter la bonne nouvelle de l'Évangile. Les chrétientés japonaises comptèrent par milliers le nombre de leurs martyrs. Les successeurs de Taïcosama, excités par les navigateurs hollandais, tous protestants, suivirent, à l'égard des catholiques, cette politique cruelle. Enfin, en 1614, l'empereur Quixasu bannit tous les missionnaires, fit démolir les églises et ordonna à tous les fidèles du Japon d'apostasier sous

peine de mort. Une émigration de plus de mille chrétiens se rendit aux Philippines pour échapper au sort dont la barbarie du prince païen les menaçait. Les déserts se peuplèrent d'une multitude de confesseurs qui y renouvelaient les austérités de la Thébaïde et de Nitrie. Mais tant de courage et de persévérance devaient échouer en présence des intrigues de la Hollande et de l'Angleterre, dont les vaisseaux étaient les seuls qui fussent alors en relations de commerce avec le Japon. C'est une flétrissure que ces deux nations européennes porteront dans l'histoire jusqu'à ce que, revenues de leurs égarements, elle l'aient noblement expiée, et devant Dieu et devant les hommes, par leur zèle à propager la civilisation véritable, le Catholicisme, sur tous les points du globe.

3. Cependant la Providence ouvrait aux missionnaires les portes de la Chine. Le Père Mathieu de Ricci, de la société de Jésus, pénétra le premier dans cet empire, que les mœurs, les habitudes, les traditions séparent du reste du monde. Admis, en 1600, à la cour de l'empereur avec quelques autres jésuites, il obtint la faveur de prêcher l'Évangile. Il appela au secours de la Religion les arts et les sciences et piqua ainsi la curiosité des Chinois. En peu de temps le nom du Père Ricci (1) avait acquis, dans la capitale et au fond des provinces, une telle célébrité, que les Chinois le comparaient à leur Confucius. La gloire lui venait avec la puissance. Mais ce n'était pas pour ces avantages terrestres que le jésuite avait voué son existence à la propagation de l'Évangile. Il n'ambitionnait qu'une chose, c'était d'affermir dans l'étendue de l'empire l'œuvre si péniblement ébauchée. Un noviciat fut établi à Pékin; il y reçut les jeunes Chinois, les forma à la pratique des vertus, à la connaissance des lettres, à l'étude des mathématiques. Et, comme si tant de travaux n'eussent été qu'un jeu pour sa vieillesse, il écrivait la relation des événements qui se passaient sous ses yeux; il ne cessait de recevoir les mandarins et les grands, que l'amour de la science ou même une simple curiosité

(1) Le P. Ricci avait pris en Chinois le nom de *Li*, représentant la première syllabe de son nom de famille, de la seule manière que les Chinois puissent l'articuler, et le surnom de *Ma-teou* (Mathieu). D'après son exemple, les autres missionnaires ont tous pris des noms chinois, formés généralement de la même manière.

attirait près de lui. En dehors de ces occupations si diverses, Ricci composait en langue chinoise des ouvrages de morale religieuse, des traités de géométrie ; il expliquait à ses disciples indigènes les six premiers livres d'Euclide. La mort le surprit au milieu de ces travaux ; il expira le 11 mai 1610, à l'âge de cinquante-huit ans, laissant aux Chinois le souvenir d'un homme qu'ils respectent encore, et aux Jésuites un modèle de vertus, de science, de sagesse et de fermeté. Ce trépas inattendu exposait à de cruelles vicissitudes le bien que Ricci avait eu tant de peine à préparer. En 1617, une persécution violente s'éleva contre les missionnaires. On les battit de verges, on les exila, on les emprisonna, enfin on les rejeta sur les rivages de Macao. Trois ans après (1620), l'empereur Van-Lié, qui avait signé les édits de proscription, mourait au moment où Thien-Min, roi des Tartares, envahissait ses États, taillait son armée en pièces et tirait les Chinois de cette immobilité traditionnelle qui semblait être pour eux l'unique condition d'existence. Tien-Ki, successeur de Van-Lié, prit des mesures pour s'opposer aux progrès des Tartares. Les mandarins chrétiens lui conseillèrent de s'adresser aux Portugais et de leur demander des officiers, afin que le service de l'armée fût mieux dirigé. « Mais, ajoutèrent-ils, les Portugais n'accorderont leur concours que si les Jésuites, ignominieusement expulsés, trouvent enfin justice devant l'empereur. » Tien-Ki annula l'édit de bannissement que son prédécesseur avait porté et rétablit les Pères. Ce fut dans ces circonstances que le Père Adam Schall de Bell, né à Cologne, arriva en Chine. Profond mathématicien, grand astronome, il marcha sur les traces du Père Ricci, et obtint, à son exemple, le titre d'homme universel. Chargé par l'empereur de corriger le calendrier, le jésuite profita de cette marque de confiance pour supprimer les jours fastes et néfastes, comme entachés de superstition, et pour donner plus d'extension au Christianisme. A Siganfou, il avait décidé les païens eux-mêmes à construire une église. A Pékin, il sut obtenir de l'empereur un décret par lequel il était permis aux Jésuites d'annoncer l'Évangile dans tous ses États. Des hommes d'élite, des savants seuls étaient destinés à cette mission. S'y consacrer, c'était presque de l'héroïsme : car ces mers lointaines n'avaient pas encore été explorées par les navigateurs, et

elles étaient fécondes en naufrages. Aussi le Père Diaz écrivait-il au général de la compagnie , en demandant vingt missionnaires par année : « Ce ne serait pas trop si tous, par une bénédiction » spéciale du ciel, pouvaient arriver vivants à Macao; mais il » n'est pas rare qu'il en meure la moitié en route. Il convient » donc d'en faire partir vingt par an, pour compter sur dix. »

4. L'Amérique voyait aussi prospérer les efforts des missionnaires. Dans l'île de Cuba, dans l'empire du Mexique, et dans celui du Pérou, elle avait une hiérarchie canoniquement instituée. L'archevêché de Lima était alors gouverné par saint Turribe, le Borromée du Nouveau-Monde. Pendant son épiscopat de vingt-cinq ou vingt-six ans, saint Turribe tint trois conciles provinciaux avec les évêques de cette partie de l'Amérique, quatorze synodes diocésains avec les principaux ecclésiastiques de son archevêché. Ces conciles et ces synodes du Nouveau-Monde peuvent servir de modèle à l'ancien. Saint Turribe s'efforça d'appliquer à son clergé et à son peuple les mesures salutaires prescrites par les Pères de Trente. Il fonda des séminaires où les jeunes Américains vinrent bientôt former l'espoir d'un clergé indigène. — Pendant que le pieux archevêque travaillait ainsi pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, sainte Rose de Lima édifiait sa ville natale par le spectacle de ses aimables vertus, et méritait, par l'angélique pureté de sa vie, les honneurs du culte public que l'Église lui décerna plus tard.

5. L'Amérique offrait alors un spectacle digne de fixer l'attention de l'histoire : c'étaient des peuplades entières de sauvages transformées en un peuple de saints. Après la conquête du Nouveau-Monde, les Espagnols avaient réduit les Indiens en servitude, et les sacrifiaient aux travaux des mines. En vain le clergé séculier et régulier avait réclamé contre cet usage, aussi impolitique que barbare. Les plaintes furent inutiles. Cependant il restait encore, au pied des Cordillères, vers le côté qui regarde l'Atlantique, entre l'Orénoque et le Rio de la Plata, un pays rempli de sauvages, où les Espagnols n'avaient point porté la dévastation. Ce fut dans ces forêts que les missionnaires entreprirent de former une république chrétienne et de donner du moins à un petit nombre d'Indiens le bonheur qu'ils n'avaient pu pro-

curer à tous. Les sauvages qu'on rencontrait dans ces retraites paraissaient les moins propres à recevoir la parole évangélique. Race indolente, stupide et féroce, ils montraient, dans toute sa laideur, l'homme primitif dégradé par sa chute. Rien ne prouve davantage la dégénération de la nature humaine que la petitesse du sauvage dans la grandeur du désert. Arrivés à Buenos-Ayres, les Jésuites, qui s'étaient dévoués à ces pénibles missions, remonterent le Rio de la Plata, et entrant dans les eaux du Paraguay, se dispersèrent dans les bois. Les anciennes relations nous les représentent avec un bréviaire sous le bras gauche, une grande croix à la main droite, et sans autres provisions que leur foi et leur confiance en Dieu. Elles nous les peignent se faisant jour à travers les forêts, marchant dans les terres marécageuses, où ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, gravissant des roches escarpées, pénétrant dans les antres et les précipices, au risque d'y trouver des serpents et des bêtes féroces au lieu des hommes qu'ils y cherchaient. Plusieurs d'entre eux y moururent de faim et de fatigue; d'autres furent massacrés et dévorés par les sauvages. La première peuplade qui se rassembla à la voix des Jésuites, fut celle des *Guaranis*. Ils composèrent une bourgade, sous la direction des Pères *Mareta* et *Cataldino*, dont il est juste de conserver les noms parmi ceux des bienfaiteurs des hommes. Cette bourgade fut appelée *Lorette*, et, dans la suite, à mesure que les églises indiennes s'élevèrent, elles furent comprises sous le nom général de *Réductions*. On en compta jusqu'à trente en peu d'années, et elles formèrent entre elles cette *République Évangélique*, dont nul gouvernement ancien ou moderne n'égala la perfection. Chaque bourgade était régie par deux missionnaires, qui dirigeaient les affaires spirituelles et temporelles. Des écoles publiques étaient ouvertes dans chacune d'elles pour l'éducation et l'instruction des enfants. Suivant leur aptitude particulière, les jeunes gens étaient répartis dans un des ateliers de la *Réduction* pour y apprendre les arts utiles. Ceux qui préféraient l'agriculture étaient enrôlés dans la tribu des laboureurs, et ceux qui retenaient quelque humeur vagabonde de leur première vie erraient avec les troupeaux. — Il n'y avait point de marchés publics dans les bourgades : à certains jours fixes, on donnait à chaque famille les choses néces-

saires à la vie. La terre était divisée en plusieurs lots, et chaque famille en cultivait un pour ses besoins. Il y avait en outre un champ public appelé la *Possession de Dieu*. Les fruits de ces terres communales étaient destinés à suppléer aux mauvaises récoltes, à entretenir les veuves, les orphelins et les infirmes. Un *cacique* ou chef de guerre, un *corrégidor* pour l'administration de la justice, des *régidores* et des *alcades* pour la police et la direction des travaux publics, formaient le corps militaire, civil et politique des *Réductions*. — En cas d'infraction aux lois, la première faute était punie par une réprimande secrète des missionnaires; la seconde, par une pénitence publique à la porte de l'église, comme chez les premiers fidèles; la troisième, par la peine du fouet. Mais pendant un siècle et demi qu'a duré cette république, on trouve à peine un exemple d'un Indien qui ait mérité ce dernier châtiement. « Toutes leurs fautes sont des fautes d'enfants, dit le Père » Charlevoix; ils le sont toute leur vie en bien des choses, et ils » en ont d'ailleurs toutes les bonnes qualités (1). » Muratori a peint d'un seul mot cette république chrétienne, en intitulant la description qu'il en a faite : *Le Christianisme heureux*. Voltaire lui-même n'a pas pu s'empêcher de dire : « L'établissement formé » dans le Paraguay par les seuls Jésuites espagnols paraît, à quel- » ques égards, le triomphe de l'humanité. »

Pendant que les nouvelles venues du Nouveau-Monde réjouissaient le cœur du pape Paul V, son autorité trouvait à lutter contre la résistance opiniâtre d'un état italien qui s'était montré jusque là soumis au Saint-Siège. Le sénat de Venise avait rendu un décret qui prohibait l'aliénation des biens laïques en faveur des églises ou du clergé. Il avait fait arrêter deux ecclésiastiques, en attribuant la connaissance de leur cause à la justice civile; de plus, il avait défendu de bâtir des églises, des abbayes, des hôpitaux, sans la permission de l'autorité séculière. Paul V protesta contre ces mesures, et le sénat n'ayant point tenu compte de cette protestation, le Pape prononça, avec l'assentiment du sacré col-

(1) « Sire, écrivait à Philippe V l'évêque de Buénos-Ayres, dans ces peuplades » nombreuses, composées d'Indiens naturellement portés à toutes sortes de vices, » il règne une si grande innocence que je ne crois pas qu'il s'y commette un » seul péché mortel. »

lége, une sentence d'excommunication contre la république (17 avril 1606). Le sénat, loin de se rendre, déclara la sentence injuste, défendit, sous les peines les plus rigoureuses, la publication du bref, et tâcha d'obtenir du clergé la continuation du culte divin. La majorité du clergé régulier quitta le pays, se soumettant à la voix du successeur de saint Pierre. Les Théatins, les Capucins et les Jésuites furent bannis du territoire vénitien. A côté de la lutte matérielle, il s'en éleva une spirituelle. Paolo Sarpi, dont nous avons eu précédemment l'occasion de parler, fut chargé par le doge et le sénat de défendre les droits de la république. Il le fit, en attaquant l'autorité pontificale dans des pamphlets outrageants qu'on répandit parmi les classes populaires. Baronius et Bellarmin répondirent, par une érudition écrasante et des arguments victorieux, aux libelles injurieux du moine apostat. Un moment Paul V songea à employer la force des armes contre la république vénitienne. Mais il craignit que le sénat ne profitât de cette rigueur pour se jeter dans le parti de la Réforme. Dans ces délicates conjonctures, Henri IV offrit sa médiation au souverain Pontife, qui l'accepta avec empressement. Des négociations préliminaires furent entamées. Les ministres du roi de France à Rome et à Venise, les conduisirent avec tant d'habileté, qu'en 1607 le différend put être terminé. Le Pape consentit à révoquer les censures qu'il avait fulminées. Le sénat vénitien, de son côté, supprima les manifestes qu'il avait publiés contre le Saint-Siège, rétablit les religieux qui étaient sortis de Venise à l'occasion de l'interdit, à l'exception des Jésuites, qui ne furent rappelés que plus tard, et retira les lois oppressives, cause de tout le débat.

6. La fameuse *Conspiration des poudres* venait d'éclater à Londres, et appelait l'attention du souverain Pontife, par les persécutions dont elle fut le signal contre les catholiques. Le nouveau roi d'Angleterre, Jacques I^{er}, était né au sein du Catholicisme. Il n'en fallait pas davantage pour que les Anglais schismatiques le soupçonnassent d'un penchant secret pour la foi de ses pères, et employassent tous les moyens pour perdre les catholiques dans son esprit. La *Conspiration des poudres* vint à propos servir leur haine. Sous la grande salle du palais où le parlement tenait ses

séances, et où le roi devait se trouver le lendemain avec sa famille, ses ministres, les pairs et les communes, on trouva, dans une cave qui communiquait à une maison voisine, trente-six barils de poudre et une grande quantité d'autres matières inflammables. Un homme s'y tenait caché avec des mèches toutes préparées, et un cheval sellé pour prendre la fuite. On imagine facilement la sensation que produisit cette découverte dans tout le royaume. On arrêta les chefs de la conspiration. C'étaient Percy et Catesby, tous deux de naissance illustre, tous deux poussés par des motifs politiques et personnels, où la religion était complètement étrangère. L'instruction du procès démontra ce dernier point jusqu'à l'évidence. Néanmoins les protestants répandirent le bruit que tous les catholiques avaient trempé dans cet odieux complot, et qu'il avait été tramé par les missionnaires. Cette dernière expression désignait les Jésuites, qui étaient venus en Angleterre, dans l'intention de combattre le schisme. On les poursuivit donc à outrance, et l'on compte plus de trente prêtres, religieux ou séculiers, anglais ou étrangers, qui, à ce sujet, expirèrent dans les tourments. Les protestants eurent ainsi tout lieu de s'applaudir des manœuvres qu'ils employaient pour rendre les catholiques odieux au roi. Des renseignements plus exacts ont appris, depuis, que la prétendue *Conspiration des poudres* avait été ourdie par un ministre et quelques courtisans de Jacques I^{er}, dans le but d'animer le roi contre ceux de ses sujets restés fidèles à la communion romaine. Afin de poursuivre ce plan perfide, le parlement dressa le fameux *serment d'allégeance*, qu'il rendit obligatoire pour tous les Anglais. Il portait en substance que l'on rendrait obéissance au roi, nonobstant toute sentence d'excommunication et de déposition prononcée par le Pape, auquel on refusait complètement le droit d'intervenir dans le gouvernement de l'Angleterre. Paul V se hâta d'adresser aux catholiques anglais deux brefs, pour leur défendre, sous les peines les plus rigoureuses, de prêter le serment qu'on exigeait d'eux (1607). La persécution continua donc avec une nouvelle ardeur en Angleterre; les malheureux catholiques furent proscrits, emprisonnés; et un grand nombre d'entre eux furent contraints d'aller chercher sur la terre étrangère une liberté qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie.

7. Cependant, au milieu des graves préoccupations du pontificat de Paul V, le Catholicisme, sous l'étendard de la Papauté, marchait à de nouvelles conquêtes. Le roi de Congo, nouvellement converti à la foi, demandait solennellement au Pape des missionnaires pour évangéliser son peuple. En Pologne, où le Protestantisme avait eu, pendant quelque temps, la prédominance, Sigismond III suivait avec ardeur l'impulsion catholique, qui mettait alors l'Europe en mouvement. Ce prince devint roi de Suède par la mort de son père Jean (1592). A son avènement au trône, bien qu'il eût promis de maintenir les privilèges des églises réformées, et de laisser à tous ses sujets une entière liberté de conscience, toutes les espérances des catholiques s'étaient réveillées, et les protestants conçurent de vives alarmes. Ceux-ci firent éclater une opposition formidable; mais Sigismond continua à favoriser la cause des catholiques, et s'il ne parvint pas à la faire triompher complètement, il prouva du moins combien l'action du Catholicisme était vivace à cette époque de restauration religieuse. Ce fut à son influence que la Pologne fut redevable de la conservation de sa foi; le Protestantisme y fut entièrement étouffé (1607). — En Allemagne, où chaque souverain s'arrogeait le droit d'instituer dans ses Etats une religion suivant son caprice, les princes catholiques se tenaient comme spécialement obligés de ramener leurs sujets à la communion romaine. De nombreuses conversions s'opérèrent de toutes parts: ce fut comme la réaction opposée au mouvement luthérien qui avait caractérisé le commencement du règne précédent: un immense progrès d'ascension se réalisa en faveur du Catholicisme. — La Suisse, où Calvin avait réussi à implanter ses doctrines sombres et cruelles, paraissait plus éloignée que toutes les autres provinces d'un mouvement de retour à la foi catholique. Mais Dieu lui réservait un missionnaire et un apôtre, dont la parole insinuante et douce, dont le caractère aimable et séduisant, dont l'infinie mansuétude et le zèle infatigable devaient réaliser, dans les montagnes du Chablais et sur les confins de la Suisse, les prodiges de conversion des siècles apostoliques. Nous aurons à parler plus en détail de cette merveille du xvii^e siècle, de cet évêque *gentilhomme*, comme on a appelé saint François de Sales, qui réunit au plus haut de-

gré la vertu et la science, et qui fut l'ami de saint Vincent de Paul.

8. Mais c'était surtout en France que la Religion remportait d'importantes victoires. La conversion de Henri IV, quoi qu'en aient pu dire les Protestants, avait été sincère, si l'on doit juger une conversion par ses résultats. Depuis son abjuration à Saint-Denis, ce prince avait avoué hautement ses tendances religieuses. Les instructions secrètes adressées à ses ambassadeurs, à Rome, sont pleines des témoignages les moins équivoques de vénération et d'amour pour le Saint-Siège. Nous l'avons vu intervenir efficacement dans le débat élevé entre la cour de Rome et le sénat vénitien. Plus tard c'était au Pape qu'il confiait ses projets politiques sur l'Espagne, ses idées sur la situation générale de l'Europe, où l'on retrouve la finesse d'observation, jointe au coup-d'œil du génie. Dès l'an 1598, il avait déclaré que son intention était de rendre l'Eglise aussi florissante qu'elle avait été un siècle auparavant. Il avait rappelé les Jésuites et promis de les maintenir en dépit des parlements. Il est vrai que l'édit de Nantes avait paru, aux yeux des catholiques, favoriser outre mesure les huguenots. Mais peut-être l'historien attentif ne doit-il voir, dans cette acte de clémence royale, qu'une mesure de pacification qui rendait à la France un peu de calme après tant d'orages. Si Henri IV eût su régner sur lui-même, comme il savait régner sur son peuple, il eût été sans contredit le plus grand des rois. La France, avilie et ensanglantée sous les derniers Valois, respirait enfin sous son sceptre paternel. Henri IV était le roi des cœurs, il n'y avait qu'une voix pour bénir sa domination. Ce concert d'éloges se changea bientôt en un cri de deuil et de désespoir. Le 14 mai 1610, Henri IV succomba sous le poignard de l'infâme Ravallac. L'Europe entière s'associa aux regrets de la France, et le grand homme eut la gloire d'être pleuré même par ses ennemis. Le Pape Paul V laissa éclater toute sa douleur. Dans un consistoire assemblé aussitôt que la triste nouvelle fut parvenue à Rome, le souverain Pontife exprima toutes les angoisses qu'il avait éprouvées en apprenant une nouvelle aussi fatale pour l'Eglise. Il adressa à Marie de Médicis une lettre où il exhortait cette princesse à défendre la foi et à élever son fils Louis XIII dans des sentiments

d'amour pour la religion, « qui perdait, disait-il, avec Henri IV, un si puissant protecteur. »

9. Paul V continua à veiller avec zèle à la réforme des mœurs si heureusement commencée par le concile de Trente. Cette réforme revêtit un caractère spécial et eut son type dans la fondation et la discipline d'une multitude d'établissements monastiques. Jamais Pape n'a plus que Paul V approuvé d'ordres religieux et de congrégations diverses. Les filles de *Notre-Dame de Bordeaux*, les *Ursulines de Paris*, la *congrégation Pauline*, les *prêtres de l'Oratoire du cardinal de Bérulle*, les *religieuses de la Visitation de saint François de Sales*, reçurent de lui leur institution. Ce Pontife mourut le 21 janvier 1621, après un règne de quinze ans. Paul V a été une des gloires de l'Eglise catholique. Ce fut sous son pontificat qu'eut lieu l'affaire du célèbre Galilée, qui a servi aux ennemis de l'Eglise, comme d'un lieu commun, pour le calomnier. Dans la réalité, Paul V permit à Galilée de soutenir son système comme une hypothèse astronomique; mais, en même temps, il condamnait le ton définitif et tranchant, avec lequel le savant astronome soutenait sa découverte, en prétendant l'appuyer sur des textes de l'Écriture sainte.

§ 2. Pontificat de Grégoire XV (9 février 1621-8 juillet 1623).

10. Le cardinal Alexandre Ludovisio fut donné pour successeur à Paul V, le 9 février 1621, et prit le nom de Grégoire XV. Un de ses premiers actes fut d'ériger l'évêché de Paris en métropole, sur la demande du roi Louis XIII. Le nouveau Pape avait toujours manifesté le plus grand zèle pour la conversion des infidèles et des hérétiques. Ce zèle lui inspira la pensée de fonder le collège de la Propagande (1622). L'idée de cette institution se trouvait déjà en germe dans une ordonnance de Grégoire XIII, par laquelle ce Pape chargeait un certain nombre de cardinaux de la direction des missions d'Orient, et décrétait l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues. Cependant cette institution n'était ni solidement fondée, ni pourvue de ressources suffisantes. Grégoire XV lui donna des règlements, la dota sur ses biens propres, et comme elle répondait à un besoin

réel et profondément senti, elle prospéra de jour en jour d'une manière plus brillante. Qui ne connaît les services immenses rendus par la *Propagande* à la philologie générale? Mais elle s'est surtout appliquée à remplir avec énergie et grandeur sa mission principale, celle de la propagation de la foi catholique, et, dans les derniers temps, elle réalisa les plus magnifiques résultats. Urbain VIII, successeur immédiat de Grégoire XV, compléta la congrégation de la Propagande en adjoignant le collège du même nom : *Collegium de Propagandâ fide*, où sont élevés, dans l'étude de toutes les langues étrangères, des jeunes gens destinés à porter le nom de Jésus-Christ dans toutes les nations de l'univers. La canonisation de quatre saints, qui jouissent d'une juste célébrité dans l'Eglise catholique, suivit de près l'établissement de la Propagande, et eut lieu la même année. Ce furent saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, sainte Thérèse et saint Philippe de Néri.

11. Mais pendant que le souverain Pontife ordonnait que l'on rendît le culte des saints au fondateur de la compagnie de Jésus et à son célèbre disciple, on chassait les Jésuites de la Hollande, et on leur défendait d'y rentrer, sous peine d'être arrêtés comme des ennemis et obligés à payer rançon (1622). C'était là un acte d'autant plus inexplicable, qu'en Hollande on avait stipulé, dans la constitution, un article qui accordait la liberté de conscience. « Mais, dit un historien moderne, le sort des Jésuites, sous » tous les gouvernements hérétiques, a toujours été de porter » personnellement le poids de la haine et des préventions que l'on » avait contre l'Eglise romaine. » Par un motif opposé, l'empereur Ferdinand II, afin d'extirper l'hérésie de ses Etats, défendit l'exercice du Protestantisme à Prague, en chassa les ministres et donna l'Université aux Jésuites. Le zèle de ce prince religieux ne s'arrêta pas là : il fit encore expulser les ministres réformés du reste de la Bohême, de la Moravie et d'une partie de la Silésie.

12. Le duc Maximilien, électeur de Bavière et zélé défenseur du Catholicisme, après s'être emparé de Heidelberg, fit présent au Pape de la riche bibliothèque Palatine. Grégoire XV avait fait demander cette faveur au duc, même avant la conquête. Ce prince s'était empressé d'accueillir avec bienveillance la requête du Pon-

tife romain. A la prise de Heidelberg, le nonce avait réclamé l'exécution de cette promesse et prié le général Tilly de préserver soigneusement du pillage la bibliothèque Palatine, car il savait qu'elle était d'une valeur inappréciable, surtout à cause de ses manuscrits. Le Pape envoya en Allemagne le docteur Leone Allacci, l'un des bibliothécaires du Vatican, pour recueillir ce magnifique trésor. On ne saurait décrire la joie que ressentit le Pape : il déclara que l'acquisition de la bibliothèque de Heidelberg était l'un des événements les plus heureux de son pontificat, l'un des faits les plus utiles et les plus honorables pour le Saint-Siège, pour l'Eglise, pour les sciences, et même pour le nom Bavaois qui devait se réjouir de voir une collection si précieuse conservée à Rome, le centre du monde (1623).

13. Un autre fait, non moins important, signala encore la carrière pontificale de Grégoire XV : ce fut la réforme des anciens ordres religieux de France. Il y voyait des abus considérables à corriger ; et l'on sentait de plus en plus la nécessité de donner suite à la grande œuvre morale de Paul V. Louis XIII, ce roi qui mérita le surnom de *Juste*, était convaincu de cette nécessité. Il demanda et obtint du Pape un bref pour mettre fin aux désordres qui scandalisaient les fidèles, et chargea le cardinal de La Rochefoucault, son grand aumônier, de cette mission délicate et épineuse. Le vertueux prélat se forma un conseil composé d'un bénédictin, d'un chartreux, d'un dominicain, d'un minime, d'un jésuite, d'un feuillant et de quelques autres personnes d'une vertu solidement éclairée. Il éprouva une vive résistance, et, en présence de cette triste opposition, on resta convaincu que la longue habitude du relâchement renverse, d'une manière effrayante, les premières idées de ferveur et de piété. Cependant, à force de prudence, de courage et de zèle, le cardinal parvint à faire refleurir la régularité dans toutes les maisons religieuses. Grégoire XV, qui l'avait secondé de tout son pouvoir, ne vit pas la fin de sa glorieuse entreprise. Le Pape mourut à l'âge de soixantedix ans, après un court mais heureux pontificat (8 juillet 1623).

14. La première moitié du dix-septième siècle était féconde en œuvres de sainteté et en personnages illustres. Pendant qu'au fond des Indes le bienheureux P. Claver, jésuite, se dévouait au

service des nègres (1624), en Espagne, saint Joseph de Callazanz établissait les clercs réguliers des écoles pies, *scholarum piarum* (1617), en faveur des jeunes gens, et surtout des pauvres. Saint Fidèle de Sigmaringen, apôtre des Grisons, mourait, martyr de son zèle, sous le fer des calvinistes (1622). « Seigneur, dit-il en » expirant, pardonnez à mes ennemis; ils ne savent ce qu'ils » font. » Dans le même temps, saint Josaphat, archevêque de Poloczka, en Lithuanie, versait de même son sang pour la foi, et fut massacré (16 novembre 1623) par les schismatiques de la Moscovie, qu'il avait voulu convertir. Ainsi, pendant que l'hérésie luthérienne se flattait d'assister aux funérailles de l'Eglise, cette divine épouse de Jésus-Christ se montrait vivante et féconde en œuvres de salut, par toute la terre, dans les Indes, au Japon, à la Chine, dans le Nouveau-Monde, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Pologne. C'était comme une nouvelle effusion de cet esprit de vérité qui réside toujours en elle, et qui avait inspiré les décrets du concile de Trente. Les Carmélites de la réforme de sainte Thérèse s'établissaient à Paris, en 1604, et les Carmes déchaussés en 1611. La France voyait alors s'élever au milieu de son clergé un simple prêtre qui fut sa gloire et le prodige de la charité chrétienne, dont son nom est le synonyme. Saint Vincent de Paul, né en 1576, à Poi, dans le diocèse d'Acqs, jetait les premiers fondements de la congrégation toute apostolique de Saint-Lazare ou des *Prêtres de la Mission*, et préludait aux merveilles de sa vie.

15. A la même époque, mourait saint François de Sales, si Français par l'esprit, le langage et le cœur. Né le 21 août 1567, au château de Sales, à trois lieues d'Annecy, François avait été élevé par sa pieuse mère dans les sentiments de la plus tendre dévotion. Entré de bonne heure dans la carrière ecclésiastique, il entreprit la conversion du Chablais et vit les plus brillants succès couronner ses efforts. Nommé à l'évêché de Genève, tout peuplé de calvinistes, François de Sales ne tarda pas à y manifester son zèle et son désintéressement. Henri IV ayant appris que le revenu de l'évêché de Genève était fort médiocre, fit offrir au saint une pension de mille écus. « Dites à Sa Majesté, répondit François, » que ses présents me font trop d'honneur pour les refuser, mais

» que, comme je n'ai pas besoin d'argent à cette heure, et que je ne sais pas le garder, je supplie le roi de trouver bon que cette somme demeure entre les mains du trésorier de l'épargne, sauf à la demander quand j'en aurai besoin. » En apprenant cette réponse, Henri dit à son ambassadeur : « Jamais je n'ai été mieux remercié d'une pension que par l'évêque de Genève. » Les exemples du saint prélat et l'irrésistible onction de ses discours ramenaient en foule les calvinistes au sein de la véritable Eglise. « Je sais bien convaincre les hérétiques, disait le cardinal Duperron, mais c'est à l'évêque de Genève qu'il appartient de les convertir. » L'affectueuse piété du saint se retrouve dans chacun des écrits tombés de sa plume. Henri IV lui avait demandé un livre qui pût rendre la vertu aimable. Saint François de Sales, pour satisfaire ce royal désir, composa son immortel ouvrage : *Introduction à la Vie dévote*, dont la publication fut saluée par un applaudissement universel : on la traduisit dans toutes les langues de l'Europe. Le roi de France s'écria que l'auteur avait surpassé son attente. Marie de Médicis en envoya un exemplaire, enrichi de pierreries, à Jacques Stuart, roi d'Angleterre. Ce prince, quoique protestant, éprouvait un charme infini à le lire : et il demandait à ses évêques anglicans « pourquoi ils ne savaient pas écrire avec la même onction ? » Le traité de *l'Amour de Dieu*, qui suivit *l'Introduction à la Vie dévote*, mit le comble à l'affection et à l'admiration que tout le monde professait pour saint François de Sales. Le ciel a seul le secret du nombre d'âmes que ces deux livres ont sauvées. De concert avec sainte Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, le pieux évêque fonda l'ordre de la Visitation de Notre-Dame, dont la ferveur et la régularité ont survécu à tous les orages, et continuent encore de nos jours à édifier l'Eglise. Saint François de Sales mourut, comblé de gloire et de mérites, le 28 décembre 1622. Ses vertus avaient rappelé celles des plus grands évêques dont l'histoire de l'Eglise ait eu à enregistrer le nom.

§ 3. Pontificat d'Urbain VIII (6 août 1623-29 juin 1644).

16. Le cardinal Maffeo Barberini, issu d'une ancienne et noble

famille de Florence, fut élu Pape le 6 août 1623 et prit le nom d'Urbain VIII. Littérateur distingué, caractère doux et aimable, protecteur des savants, auteur d'un recueil d'hymnes latines où la poésie se fait l'interprète des plus tendres sentiments de piété, le nouveau Pontife avait mérité, parmi les savants, le surnom d'*Abeille attique*. Son élection fut unanimement approuvée, et le zèle qu'il déploya pour les intérêts de la religion confirma les heureuses espérances que sa promotion avait fait concevoir. Le règne d'Urbain VIII coïncidait avec un concours d'événements qui menaçaient la tranquillité de l'Europe. En France, Louis XIII venait de confier la direction des affaires à un homme dont le génie audacieux et inflexible devait intervenir en maître dans les destinées du monde. Richelieu, d'abord évêque de Luçon, puis cardinal, allait régner pendant un quart de siècle, sous le nom de son maître, et préparer à la France les splendeurs de Louis-le-Grand. En Angleterre, Charles I^{er} succédait (1625) à son père Jacques II, et inaugurait un règne qui devait se terminer sur l'échafaud par un favoritisme aveugle à l'égard du duc de Buckingham, caractère frivole, ambitieux à vues étroites, ministre sans portée, qui creusait sous le pouvoir un abîme où devait s'engloutir la monarchie. En Espagne, le comte Olivarès, premier ministre de Philippe IV, songeait à lutter d'influence avec le cardinal Richelieu.

17. Tous ces éléments de division qui fermentaient au sein de la société européenne, se trouvèrent combinés pour donner à la guerre dite de *Trente ans*, qui éclata en Allemagne, un caractère d'acharnement et d'obstination sans égal dans l'histoire. Elle avait commencé par une révolte des Bohémiens en faveur du protestantisme, sous les auspices de l'électeur palatin Frédéric V (1618). L'empereur Ferdinand II, soutenu par les Espagnols et par la ligue catholique d'Allemagne, défit les rebelles à la bataille de Prague. Leur chef fut dépouillé de l'électorat que le vainqueur transmit au duc de Bavière Maximilien (1620). La guerre paraissait finie, mais elle n'en était encore qu'à sa première période, dite *Palatine*. Les puissances du Nord intervinrent en faveur des réformés allemands. Christian IV, roi de Danemarck, marcha contre l'empereur (1624-1629), et donna à cette période le nom

de *période Danoise*. La *période Suédoise* s'ouvrit par les brillants exploits de Gustave-Adolphe (1630-1635). Enfin Richelieu vint mettre son génie dans la balance et ouvrit la *période Française* (1635-1648). Il n'entre pas dans le cadre de notre récit de raconter en détail ces événements qui appartiennent à l'histoire politique de l'Europe. La guerre de *Trente ans*, religieuse à son début, ne fut point poursuivie jusqu'à la fin d'après un plan déterminé, ni pour le but particulier qui l'avait fait entreprendre. Personne, dans le principe, ne put en prévoir ni l'étendue, ni la portée. De toute part et à toute occasion, il se présenta, pour l'alimenter, de nouveaux ferments d'agitation et de vengeance; toutes les animosités particulières, toutes les altercations politiques vinrent se confondre dans cette grande querelle, et jamais on ne vit, autant que dans cette circonstance, la vérité de l'axiome : que la guerre nourrit la guerre.

18. Au milieu de cette conflagration générale, l'Italie avait ses sujets particuliers de crainte. La maison d'Autriche avait pris un grand développement depuis Charles-Quint, et commençait à exercer une influence marquée sur les affaires générales de l'Europe. Son alliance avec l'Espagne ajouta encore à sa prépondérance, déjà trop menaçante. Les défilés des Alpes étaient occupés par l'Espagne, ceux qui confinent aux États allemands le furent par l'Autriche. Les petites principautés d'Italie regardèrent comme une menace d'être environnées, et pour ainsi dire étreintes, par ces deux puissances formidables. Venise et la Savoie conclurent avec la France un traité d'alliance offensive et défensive, en vertu duquel la maison d'Autriche devait être contrainte par leurs forces réunies à rendre les défilés et les places des Grisons. En même temps, le Pape était choisi pour médiateur et arbitre suprême entre les partis. Les troupes pontificales furent mises en possession des places fortes qui soulevaient tant d'inquiétudes et de rivalités. Urbain VIII s'efforça de tenir la balance égale entre tant de prétentions diverses, et chercha à faire prévaloir des conseils de paix. Mais le cardinal de Richelieu, qui se proposait pour unique but de sa politique étrangère l'abaissement de la maison d'Autriche, refusa d'entrer dans les vues pacifiques du souverain Pontife. Sans aucun égard pour ses protestations, il prit l'offen-

sive en Italie, fit inopinément entrer des troupes françaises dans la Valteline et chassa les garnisons pontificales des places fortes qu'elles occupaient. Urbain VIII, malgré toute son inclination pour la France, possédait trop le sentiment de sa haute dignité pour souffrir impunément l'expulsion de ses troupes. Il fit de nouvelles levées et les envoya dans le Milanais, annonçant hautement son intention de reprendre les places perdues, aidé des Espagnols avec lesquels il s'était ligué. Le ministre français se vit donc dans la situation étrange de lutter, lui cardinal, contre le souverain Pontife. Il comprit ce qu'une telle ligne de conduite avait de dangereux, et fut obligé de revenir sur ses pas. Un traité de paix fut bientôt conclu entre les puissances belligérantes.

19. De nouvelles complications réclamaient d'ailleurs tout le génie de Richelieu en France. Buckingham avait préparé une invasion formidable pour secourir les calvinistes français. Il débarqua, au mois de juillet 1627, à l'île de Rhé, s'en empara, et fit le siège de la citadelle de Saint-Martin. Les huguenots prirent les armes afin de seconder le mouvement qui s'opérait en leur faveur. Le centre de leur puissance était La Rochelle, dont la possession leur avait été concédée par l'édit de Nantes. Richelieu, dont le génie grandissait avec les obstacles, s'empara de cette place, au mois d'octobre de l'année suivante. La principale forteresse du protestantisme était tombée en France. Les huguenots durent subir la loi du vainqueur : ils cessèrent enfin d'être une puissance, et permirent à Richelieu d'intervenir plus librement dans les affaires générales de l'Europe. Ce fut alors en effet qu'il prit une part active à cette guerre de *Trente ans*, qui se termina en 1648, par la paix de Westphalie, et qui consumma l'abaissement de la puissance autrichienne.

20. Urbain VIII profita des luttes politiques où l'Europe se trouvait engagée pour grandir l'influence du Saint-Siège, en la faisant intervenir comme médiatrice entre les divers partis. Les événements lui offraient chaque jour l'occasion de signaler sa fermeté, son zèle, sa vigilance. Sa carrière fut vaste, immense, et il se montra toujours à la hauteur de sa mission dans ces temps orageux. Le duché d'Urbin, dont le dernier titulaire venait de mourir sans enfants, fut dévolu au Saint-Siège, malgré la jalousie des

États italiens, qui ne voyaient qu'avec peine les agrandissements successifs de la puissance pontificale.

21. Pendant que le bruit des armes retentissait dans le monde politique, une lutte nouvelle surgissait dans le monde religieux, et prenait les proportions d'une hérésie d'autant plus dangereuse, que ses partisans prétendaient demeurer plus étroitement unis au centre de l'unité. Les autres sectes affichaient hautement leur mépris pour l'autorité ecclésiastique. Luther, Calvin, Zwingle, se faisaient gloire d'avoir brisé tous les liens qui les attachaient à la communion romaine ; les jansénistes, au contraire, voulurent être de l'Eglise malgré l'Eglise, et ne reconnurent jamais qu'ils s'en étaient séparés. Cornélius Jansénius était né en 1585 dans un village de Hollande. Il commença ses humanités à Utrecht et les acheva à l'Université de Louvain. Il étudia la théologie sous le neveu du fameux Michel Baius et sous Jacques Janson, deux zélés propagateurs du baïanisme. Le jeune homme se préoccupait tellement de la grande question de la grâce, agitée alors dans toutes les écoles, qu'il lut et relut dix fois de suite les ouvrages de saint Augustin, et résuma le fruit de ses lectures dans un énorme *in-folio*, dont il commença la publication après avoir été élu évêque d'Ypres, et qu'il intitula : *Augustinus*. Il mourut avant l'impression complète de cet ouvrage, et il déclara, dans son testament, qu'il soumettait sa doctrine au jugement du Saint-Siège.

22. L'*Augustinus* est divisé en trois parties, qui traitent de la grâce, du libre arbitre, du péché originel, de la prédestination. Jansénius établit en principe la *non-liberté* humaine. Suivant lui, la volonté est enchaînée et tenue en servitude par la concupiscence des choses terrestres, et ne peut sortir de cet état par ses propres forces : il faut que la grâce vienne à son secours. Cette impuissance provient, selon l'auteur, de ce que la volonté est affaiblie par la concupiscence qui l'éloigne du bien, l'entraîne en sens contraire, de sorte que l'homme ne saurait plus vouloir d'une manière efficace. A côté de cette faiblesse de la volonté, Jansénius accorde à la grâce une force irrésistible. Selon lui, la grâce est toujours efficace, et il n'est pas au pouvoir de l'homme de se soustraire à son action ou de lui résister. Ces tendances du livre

de Jansénius ont été résumées depuis par le docteur Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, et réduites aux cinq propositions suivantes : « 1^o Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, malgré leur bonne volonté et leurs efforts. 2^o Dans l'état de la nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. 3^o Pour mériter et démériter, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir ; il suffit que l'on ait une liberté exempte de contrainte. 4^o Les semi-Pélagiens n'étaient hérétiques qu'en ce qu'ils prétendaient que l'homme peut résister à la grâce intérieure et prévenante. 5^o Jésus-Christ n'est pas mort et n'a pas répandu son sang pour tous les hommes. » Telle est l'essence doctrinale de l'*Augustinus*.

23. Dès qu'il parut à Louvain (1640), il souleva d'un côté les admirations les plus enthousiastes, de l'autre les plus justes critiques. Un Français, Jean Duvergier de Hauranne, si connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran, introduisit l'*Augustinus* en France, et chercha à en propager les doctrines. L'abbé de Saint-Cyran était un novateur imbu de l'esprit du calvinisme, mais un novateur caché et adroit, qui préparait de loin les éléments de la secte dont il voulait s'entourer lui-même. Il avait réussi à gagner la famille d'Arnauld d'Andilly, dont les deux filles, célèbres sous le nom des Mères Angélique et Agnès, dirigeaient alors l'abbaye de Port-Royal. Qu'il y ait eu, à cette époque, entre l'abbé de Saint-Cyran, Jansénius et autres affidés, une société secrète, un plan d'attaque contre l'Eglise, rédigé par les sectaires à Bourg-Fontaine, c'est là un de ces problèmes dont l'histoire n'a pas encore trouvé la solution définitive. Quoi qu'il en soit, il est certain que tout était préparé en France pour les longs scandales qui commencèrent à l'apparition du livre de Jansénius. Urbain VIII, dans l'intention de couper court à des discussions qui s'envenimaient chaque jour, se hâta de rendre un décret par lequel la lecture de l'ouvrage de Jansénius était interdite. L'Université de Louvain refusa de se soumettre à cette ordonnance pontificale. Vainement Urbain VIII adressa un nouveau bref aux docteurs récalcitrants pour leur faire sentir le scandale de leur désobéissance : cette seconde démarche du Pape n'obtint pas un meilleur

succès que la première. Abandonnant donc les réfractaires à leur sens réprouvé, Urbain résolut de prononcer un jugement solennel et décisif. On remit à la commission du saint-office le livre de Jansénius, avec les écrits composés pour et contre, afin de tout examiner avec la plus grande maturité et la plus sérieuse attention.

24. Sur le rapport des consultants, et d'après son propre examen, le Pontife trouva l'*Augustinus* condamnable à deux points de vue : par un motif préjudiciel, puisqu'il traitait des matières de la grâce contre la défense formelle du Saint-Siège, et quant au fond, parce qu'il renouvelait presque à chaque page les erreurs déjà anathématisées dans les écrits de Baius. En conséquence, le 6 mars 1642, la bulle *In Eminentissimi*, qui condamnait le livre de Jansénius, fut rendue par le Pape : « Après un examen » approfondi de l'ouvrage intitulé : *Augustinus*, disait Urbain VIII, » on a reconnu qu'il renferme d'une manière formelle plusieurs » propositions déjà condamnées par nos prédécesseurs, et qu'il les » enseigne, au grand scandale des catholiques, sans aucun respect » pour l'autorité du Saint-Siège. Dans le dessein d'apporter un » remède convenable à ce désordre qui émeut toute la société » chrétienne et qui tend à la ruine de la foi catholique, de notre » propre mouvement, de notre science certaine et de la plénitude » de la puissance apostolique, nous confirmons et approuvons, en » tout et pour toujours, par la présente constitution, qui aura force » à perpétuité, les constitutions de nos prédécesseurs les Papes » Pie et Grégoire. En vertu de la même autorité, nous défendons » absolument, par les présentes, et voulons qu'on tienne pour dé- » fendu le livre intitulé *Augustinus*, comme contenant et renou- » velant, ainsi que nous l'avons reconnu, les articles, les opinions » et les sentiments réprovés et condamnés par les constitutions » susdites. De plus, nous ordonnons, sous toutes les peines et les » censures contenues dans la constitution de Pie, notre prédéces- » seur, qu'aucun des fidèles, de quelque condition et qualité qu'il » soit, n'ose parler, écrire, disputer touchant les articles condam- » nés dans ce livre. L'absolution des censures encourues par les » contrevenants sera exclusivement réservée au souverain Pontife, » excepté à l'article de la mort. » Ce jugement de l'Église ro-

maine, auquel Jansénius avait déclaré se soumettre en mourant, ne rencontra pas la même docilité dans ses disciples. L'Université de Louvain ne reçut la bulle qu'après bien des délais et des tergiversations. Ces contestations passèrent en France. L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, avant même la décision du Saint-Siège, avait imposé silence aux deux partis. Dès que la bulle lui fut parvenue, il en ordonna la réception dans son diocèse. La faculté de théologie de Paris, secondant ses efforts, défendit de soutenir les propositions censurées : cependant, elles conservèrent encore de nombreux partisans, entre lesquels se distinguaient l'abbé de Saint-Cyran et le docteur Arnauld, jeune encore. La bulle *In Eminentissimi* avait été envoyée à toutes les églises catholiques de l'univers : partout elle fut accueillie avec soumission et respect. Le roi d'Espagne, comme souverain des Pays-Bas, enjoignit aux docteurs de Louvain d'imiter cet exemple et de mettre fin à leurs récriminations. Mais les partisans de la nouvelle erreur ne tinrent aucun compte ni des ordres du roi, ni des censures pontificales. Les subterfuges et les discussions se multiplièrent et se prolongèrent dans l'Université de Louvain.

25. Urbain VIII se préparait à fulminer de nouveau les peines ecclésiastiques contre ces théologiens rebelles. Mais il ne devait pas voir la fin des troubles qui allaient retentir pendant toute la durée du xvii^e siècle. Le jansénisme a été, de toutes les hérésies, la plus hypocritement obstinée. Son esprit pénétra plus ou moins la société, surtout en France, et cette erreur ne disparut entièrement que dans la grande tempête qui bouleversa, à la fin du xviii^e siècle, la France et le monde. Urbain VIII mourut le 29 juillet 1644. Louis XIII l'avait précédé au tombeau (16 mai 1643). Ce prince s'était montré sur le trône un modèle des vertus chrétiennes. Ses contemporains l'avaient surnommé le *Juste*. Père de Louis XIV, il avait dû, aux prières les plus ardentes, la naissance de cet enfant royal qui devait porter si haut la gloire de la France. En reconnaissance de cette faveur du ciel, Louis XIII avait placé son royaume sous la protection de la sainte Vierge (1) (15 août 1638).

(1) Telle est l'origine de la procession annuelle de l'Assomption, dite du *Vœu de Louis XIII*, qui se fait encore maintenant dans la plupart des églises de France.

Il mourut entre les bras de saint Vincent de Paul. Richelieu, son ministre, avait lui-même terminé sa vie quelques mois auparavant (4 décembre 1642). Génie fait pour commander les hommes, Richelieu savait concevoir et exécuter de grandes choses. Les deux objets qu'il avait poursuivis constamment, pendant sa longue administration, étaient obtenus. Les calvinistes étaient abattus en France. La maison d'Autriche, attaquée à la fois dans toutes ses possessions, en Alsace, dans les Pays-Bas, en Italie, en Catalogne, pendant la période française de la guerre de *Trente ans*, avait perdu son influence prépondérante dans les conseils européens. L'épée de Condée allait, quatre ans plus tard, consommer la grande œuvre de Richelieu, et forcer, par les victoires de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens, les Impériaux à signer le traité de Westphalie, qui mit fin à la guerre de *Trente ans* et à la prédominance de l'Autriche (1648). Le colosse impérial qui, depuis Charles-Quint, menaçait d'écraser l'Europe, ne fut plus, selon l'expression prophétique de Henri IV, que la statue de Nabuchodonosor, aux pieds d'argile et à la tête d'or. A considérer seulement ces grands résultats, le ministère de Richelieu n'aurait mérité que les éloges de l'histoire et l'admiration de la postérité. Mais le génie, quelle que soit sa sublimité, paie toujours par quelque endroit son tribut à la faiblesse humaine. Richelieu crut, en exagérant la force du pouvoir royal, rendre un service à son pays. Il se donna la mission d'anéantir la puissance des grands seigneurs, pour grandir le trône sur leurs débris. Ce fut une profonde erreur politique. Quand il ne resta plus d'intermédiaire entre le roi et le peuple, une question de principe se substitua à une question de personne. La souveraineté populaire se posa en face de la souveraineté royale et fit son avènement au milieu des ruines de la France. Tout se tient et s'enchaîne en cette histoire (1). Les supplices du maréchal de Marillac et du jeune de Thou furent autant de cruautés inutiles et injustes que la gloire ne suffit point à faire oublier.

26. Pendant que le monde était attentif aux divers mouvements

(1) Le sang héroïque de Montmorency, que Richelieu sacrifia à une fausse et malheureuse idée, fit au manteau du cardinal une tache à jamais ineffaçable.

des puissances belligérantes, et aux grandes négociations de la politique, la charité chrétienne accomplissait en silence de plus hautes merveilles. Un humble prêtre s'était donné la mission de guérir toutes les blessures, de soulager toutes les souffrances causées par la guerre. Saint Vincent de Paul nourrit la Lorraine, la Champagne et la Picardie dévastées. Il fait passer des secours aux catholiques d'Ecosse, d'Irlande et d'Angleterre, opprimés par les protestants. Dans son zèle infatigable, il court au-devant de toutes les misères pour les consoler. Les trésors de la charité sont inépuisables dans ses mains. Il recueille les enfants que *leurs mères selon la nature* ont abandonnés, et devient *leur père selon la grâce*. Il ouvre des hôpitaux pour les malades, les vieillards, les incurables; et afin de perpétuer, dans l'avenir, tant d'œuvres fécondes dont il dote son siècle, il crée cette institution admirable des *Sœurs de la Charité*, la merveille du monde et la démonstration vivante de la divinité de la religion catholique. Cependant la congrégation de *Saint-Lazare*, qu'il avait fondée, envoie, par ses ordres, des missionnaires aux esclaves chrétiens de Barbarie, sur les plages de l'Inde et à Madagascar. Le cœur de Vincent de Paul embrassait à la fois tout l'univers. — Dans le même temps, saint François Régis évangélisait les montagnes du Vivarais, des Cévennes et du Velay et Michel Le Nobletz les plaines de la Bretagne. — Adrien Bourdoise et Claude Bernard, dit le *Pauvre Prêtre*, rappelaient la sainte vie et les pieux travaux du clergé des premiers siècles. Le vénérable curé de Saint-Sulpice, Olier, fondait, sur sa paroisse, le séminaire qui en porte le nom et dont la règle est devenue celle de la plupart des séminaires de France. L'esprit religieux animait encore toute la société, malgré les ravages du calvinisme et du protestantisme. L'Eglise était toujours le champ fécond du père de famille, qui produit au centuple des fruits de grâce et de salut.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA SEPTIÈME ÉPOQUE DE L'ÉGLISE.

1. Protestantisme. Son développement favorisé par les passions. — 2. Principes du protestantisme appliqués au monde politique et social. — 3. Concile de Trente. — 4. Les Jésuites. — 5. Leur constitution. — 6. Leur hiérarchie. — 7. Travaux des Jésuites. — 8. Ordres religieux contemporains. Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. — 9. Missions étrangères. — 10. Théologiens. — 11. Commentaires de l'Écriture-Sainte. — 12. Ouvrages ascétiques. — 13. L'art encore au service de l'Église.

1. Le fait qui domine et qui remplit toute la septième époque de l'histoire de l'Église est le protestantisme. Nous avons suffisamment indiqué les circonstances qui favorisèrent son développement, le caractère et les dangereuses conséquences de ses doctrines. La coïncidence des grands événements qui transformèrent la société du moyen âge ; qui donnèrent, par la renaissance des lettres, un nouvel essor à l'esprit humain ; qui ouvrirent, par la découverte de l'Amérique, des routes inconnues à l'ambition des aventuriers et au génie du commerce ; qui créèrent, par l'invention de l'imprimerie, un échange rapide de la pensée entre les différents peuples ; qui changèrent, par l'usage des armes à feu, l'ancienne tactique militaire, et multiplièrent, sur tous les points de l'Europe, ces bandes de soldats mercenaires, prêts à vendre leur sang à qui le voulait mieux payer, servit incontestablement au progrès des erreurs de Luther. On crut que tout devait être nouveau au sein d'une société qui voyait éclater à la fois tant de découvertes nouvelles. En Allemagne, Luther parut, en quelque sorte, le Christophe Colomb de la théologie. Cependant les esprits sérieux et réfléchis ne se laissèrent point séduire par ces trompeuses apparences. Ils comprirent bientôt que la prétendue Réforme n'avait dû ses succès qu'à la complicité de toutes

les passions. « Le succès des protestants , dit Bossuet , n'a rien de » merveilleux, ni même qui leur soit honorable. Les causes n'en » sauraient être ni plus naturelles ni plus humaines. Que des » hérésies qui favorisent les inclinations de la nature corrompue, » se soient répandues en peu de temps, qu'y a-t-il en cela de mi- » raculeux ? Qui s'étonnera qu'en ouvrant la porte de tous les » cloîtres, en permettant aux prêtres, aux moines, aux religieuses » de se marier, il y en ait eu un grand nombre qui se soient laissé » glisser sur cette pente de la concupiscence ? En donnant à tous » les peuples la liberté de se dispenser des obligations les plus pé- » nibles des lois ecclésiastiques, comme le jeûne, la pénitence, » est-ce un miracle que les âmes charnelles, dont l'Eglise était » alors remplie, aient été disposées à recevoir ces instructions » charnelles ? En est-ce un que des hommes qui attaquaient des » mystères incompréhensibles, et qui paraissent contraires aux » sens et à la raison, aient entraîné dans l'impiété les esprits cu- » rieux, superbes, présomptueux, qui sont toujours en trop grand » nombre ? Enfin est-ce un miracle, qu'en excitant un zèle mal » réglé contre les désordres dont l'Eglise gémissait la première, » on ait porté une foule de chrétiens jusqu'au schisme et à la ré- » volte ? Les nouveaux réformateurs ayant trouvé moyen de » mettre de leur parti la concupiscence, l'orgueil, la vanité, l'in- » dépendance, le zèle indiscret, et ayant accommodé leurs opi- » nions à des passions si naturelles, si communes et si fortes, leurs » progrès n'ont rien de plus miraculeux que ceux de Mahomet, » parce qu'ils présentent les mêmes caractères. »

2. On se placerait d'ailleurs à un point de vue trop restreint, si l'on ne considérait, dans la Réforme, qu'un débat purement théologique. Le côté politique et social du luthéranisme ne mérite pas moins l'attention de l'histoire. Quand les doctrines du moine de Wittemberg eurent introduit le principe du libre examen dans les questions religieuses, le monde chrétien du moyen âge, qui s'était rallié autour du siège de Rome, comme au centre de toute autorité, fit place à une société où l'incrédulité remplaça bientôt l'ardeur des polémiques religieuses. On transporta alors les idées de liberté, de la sphère de la foi à celle de la politique. Les nations de l'Europe septentrionale, ivres de cet esprit nouveau d'indépen-

dance, s'égarèrent à l'envi dans les routes de l'orgueil, de la licence et de l'impiété. Quand le joug salutaire de la religion eut été secoué, quand ce frein eut été rompu, les idées radicales de liberté restèrent dans les masses. La philosophie du XVIII^e siècle, la littérature voltairienne les exaltèrent : l'inconcevable inaction des rois laissa achever cette œuvre de destruction ; et, à un moment donné, tous les trônes chancelèrent, quelques-uns croulèrent dans le sang, un déluge de crimes jusque-là inouïs, inonda l'Europe, la couvrit de ruines et d'échafauds. La barbarie de la civilisation, plus terrible mille fois que celle du IX^e et du X^e siècle, promena sa terreur sur toutes les têtes, au nom de la *liberté*. A notre avis, on n'a pas assez insisté sur l'étroite connexité qui unit ces deux époques fatales du protestantisme et de la révolution. L'une fut le berceau de l'autre. Le principe de Luther appliqué au monde politique et social a bouleversé toute l'Europe et l'a jetée dans un abîme sans fond où elle roule sur elle-même sans plus trouver ni calme ni repos.

3. Au moment où le protestantisme faisait ainsi irruption dans le monde, sous prétexte de ramener l'Eglise à la pureté primitive de son institution, une réforme salutaire naissait du sein même de l'Eglise, promulguée par l'autorité légitime, dans une assemblée solennelle, aux acclamations de tout l'univers. Depuis longtemps on sentait le besoin, on réclamait vivement la tenue d'un concile; mais les guerres de Charles-Quint et de François I^{er} y apportaient chaque jour de nouveaux obstacles. Nous avons vu avec quelle énergique persévérance la Papauté lutta contre les difficultés sans cesse renaissantes, et réunit enfin l'immortelle assemblée de Trente. « Pour peu que l'on examine les sessions de ce concile » célèbre, dit M. Alzog, on acquiert la conviction que jamais synode ne développa et ne définit avec autant de prudence, de netteté, de précision, un ensemble aussi complet des plus importantes matières. Les extrêmes s'y rencontrèrent sur un terrain commun, se limitèrent les uns les autres, et il en résulta l'équilibre nécessaire à la véritable catholicité. Les évêques et les théologiens espagnols se firent remarquer par la sagesse avec laquelle ils parvinrent à concilier les oppositions, les difficultés de tout genre qui se produisaient sous des formes diverses, de

» la part de chaque nation. Nulle assemblée ne réunit jamais un
 » plus grand nombre de cardinaux, d'évêques et de théologiens
 » distingués par leur piété sincère et leur science profonde. Quels
 » changements heureux, quel progrès dans l'Eglise, si tous ces
 » décrets avaient été fidèlement observés, comme le désiraient
 » ces vertueux représentants de la catholicité ! Malheureusement
 » des considérations particulières de politique ou d'ambition pré-
 » valurent dans quelques états européens, et empêchèrent l'adop-
 » tion des règlements disciplinaires du concile. En France, le
 » refus vint des parlements, imbus des principes du gallicanisme.
 » En Espagne, on ne promulgua les décrets qu'en les accompa-
 » gnant de la restriction : « Sans préjudice des droits royaux. »
 » L'opposition de la France tomba principalement sur les décrets
 » concernant : les amendes et les peines d'emprisonnement en
 » matière spirituelle, laissées au pouvoir de l'autorité ecclésias-
 » tique ; le duel, le concubinage, le divorce ; le jugement des
 » évêques par le Pape seul ; le consentement des parents reconnu
 » nécessaire en France pour les mariages, et non exigé par le
 » concile, etc., etc. »

4. Les membres des anciens ordres religieux n'avaient pas, dans la lutte engagée entre l'Eglise et le protestantisme, rendu tous les services qu'on aurait pu attendre de leur zèle et de leur piété. Les uns étaient restés spectateurs du combat, sans y prendre part ; d'autres avaient donné le scandale de l'apostasie. L'Esprit saint, toujours vivant dans l'Eglise, produisit alors un ordre nouveau qui, né de la force des circonstances, était, par là même, propre à répondre aux besoins du temps. Cet ordre, devant surtout faire contrepoids dans l'Eglise au Protestantisme, a toujours effrayé l'imagination des protestants, qui n'y ont vu qu'un épouvantail pour l'humanité, aussi redoutable qu'odieux. Au sein même de l'Eglise catholique, on ne s'est pas toujours formé un jugement exact et vrai sur cette société célèbre des Jésuites, qui n'a soulevé tant de haines que parce qu'elle a constamment attaqué toutes les passions. La constitution de l'ordre, beaucoup plus nette et plus forte que toutes celles des autres ordres, peut se résumer ainsi :

5. Le but principal de la société est la plus grande gloire de

Dieu (*A. M. D. G.*) (1). Ses membres doivent travailler au salut du prochain comme au leur propre. Ils travaillent au salut du prochain par la prédication, les missions, les catéchismes, la controverse contre les hérétiques, la confession et surtout par l'instruction de la jeunesse ; à leur propre salut, par la prière intérieure, l'examen de conscience, la lecture des livres ascétiques et la fréquente communion. Avant leur réception, les candidats passent par l'épreuve d'un noviciat de deux ans, durant lequel toutes les études sont interrompues, et qui est principalement employé à des exercices spirituels. A la fin du noviciat se font les premiers et souvent les seconds vœux, semblables à ceux des autres ordres. La pauvreté des membres consiste en ce qu'ils ne peuvent posséder, soit individuellement, soit collectivement, ni revenus, ni propriétés, et doivent se contenter de ce qu'on leur donne pour leurs besoins. Mais les collèges sont dotés, afin que ceux qui enseignent et ceux qui étudient ne perdent pas leur temps aux soins de leur entretien. Après le noviciat, commencent les études, qui consistent principalement dans la connaissance des langues, de la poésie, de la rhétorique, de la philosophie, de la théologie, de l'histoire ecclésiastique et de l'Écriture sainte. Ceux qui se livrent à ces études doivent, pour entretenir la piété dans leur cœur, faire de fréquents examens de conscience, s'approcher des sacrements tous les trois jours, et renouveler leurs vœux deux fois par an. Chaque membre est surveillé par un confrère. Il sort toujours accompagné. Alors vient le second noviciat, qui dure un an, et pendant lequel on est employé à la prédication, aux catéchismes, à l'enseignement. Cependant la majeure partie du temps doit être consacrée à la contemplation, dont saint Ignace a tracé les règles dans ses *Exercices spirituels*. D'après leur talent, les membres de la société sont partagés en trois classes : 1° Les *profès*, qui, outre les trois vœux monastiques, font le quatrième vœu d'obéissance absolue au Pape, par rapport aux missions. Il y a peu de *profès*, ou jésuites du quatrième vœu. C'est parmi eux que sont élus le général et les autres chefs des instituts de l'ordre. Ces instituts sont les *maisons professes*, dirigées par un *préfet*; les

(1) *Ad majorem Dei gloriam.*

collèges, comprenant au moins treize membres, sous un *recteur*; les *collèges affiliés* ou *résidences*, ayant un *supérieur*, et dans lesquels les Pères âgés trouvent une retraite pour se reposer ou mettre la dernière main à leurs écrits; enfin les *maisons de missions*, pour venir au secours des curés dans les campagnes. Les prétendus *monita secreta* des *profès*, qu'on a si souvent reprochés à la société, ne sont qu'une méprisable calomnie; de même que la proposition qu'on prétend tirer des constitutions, et qui donnerait à un supérieur le pouvoir d'ordonner un péché, résulte d'un perfide malentendu (1); 2° Les *coadjuteurs*, qui comprennent la majorité des membres de la société, chargés de l'enseignement des collèges et du ministère pastoral. Parmi eux les *scolastiques* (*scolastici approbati*) sont destinés aux plus hauts emplois de l'enseignement; 3° Les *coadjuteurs temporels* (*coadjutores temp.*) frères laïques, destinés aux services manuels, et aux plus basses fonctions.

6. A la tête de chaque province est placé un *provincial*. Tout l'ordre est gouverné par un général, qui réside à Rome et jouit d'un pouvoir absolu, en tant qu'il observe les anciennes lois de l'ordre. Les modifications ne peuvent être introduites que dans les assemblées générales. Le général nomme les supérieurs, afin de prévenir les dissensions et les intrigues auxquelles pourraient donner lieu des élections par voie de suffrages; cependant, pour ce choix, il consulte le provincial et trois autres jésuites. Les supérieurs de tous les *instituts* sont obligés de rendre compte, chaque année, au général, de la conduite et des talents de leurs subordonnés. Le général a six *assistants*, hommes éprouvés et habiles, appartenant à l'Allemagne, la France, l'Espagne, le

(1) Le passage en question est ainsi conçu : « Visum est nobis in Domino, excepto expresso voto quo societas summo Pontifici, pro tempore existenti, tenetur, ac tribus aliis essentialibus paupertatis, castitatis, et obedientiæ, nullas constitutiones, declarationes vel ordinem ullum vivendi, posse obligationem ac peccatum mortale, vel veniale inducere, nisi superior ea in nomine Domini Jesu Christi, vel in virtute obedientiæ, juberet. » D'après le contexte et l'ensemble de cette citation, le sens est clairement celui-ci : « Les quatre grands vœux seuls » lient toujours, les autres constitutions et ordonnances ne peuvent lier qu'au- » tant que le supérieur l'exige en vertu de l'obéissance ou au nom de Jésus- » Christ. »

Portugal, l'Italie et la Pologne, qui sont élus dans les assemblées générales. Le général est soumis à leur contrôle. Ils peuvent, dans des cas urgents, le déposer ; en temps ordinaire, sa déposition ne peut avoir lieu qu'en assemblée générale. L'*admoniteur*, adjoint encore au général, a pour mission de le soutenir, comme un ami, un père, un confesseur. Ainsi la société, présentant le modèle d'une monarchie constitutionnelle fortement organisée, d'une législation sage et parfaite, devait, autant par cette organisation que par l'esprit vigoureux qui l'animait, obtenir une grande autorité et exercer une immense influence dans le monde. La constitution maintenait l'unité la plus rigoureuse dans le fond de l'enseignement, au milieu de l'activité la plus féconde ; elle s'efforçait de réprimer, avec le plus énergique empressement, tout ce qui s'écartait de la doctrine de l'Eglise, et accordait en même temps, pour ce qui était de pure opinion, une liberté favorable à l'essor du génie (1).

7. Ainsi constitué, l'ordre des Jésuites se répandit avec une merveilleuse rapidité. L'Allemagne, berceau du Protestantisme, s'ouvrit d'abord à leur zèle. Les Universités, bouleversées par le mouvement luthérien, menaçaient ruine. Pendant vingt ans, il n'était pas sorti un prêtre de celle de Vienne, autrefois si florissante. Cette situation porta Ferdinand I^{er} à appeler les Jésuites dans ses Etats (1551). On distingua dès lors, parmi ceux qui furent envoyés, Le Jay et Canisius. Ce dernier, par des instructions suivies, des prédications fréquentes, une nouvelle organisation de l'Université de Vienne, la publication d'un nouveau catéchisme et l'administration prudente du diocèse, rétablit l'ordre en peu de temps, et eut la gloire de ramener la plupart des protestants au Catholicisme. Le célèbre collège des Jésuites de Fribourg, en Suisse, rappelle également l'activité de Canisius (béatifié le 21 novembre 1843). Les mêmes circonstances amenèrent les enfants de saint Ignace en Bavière. A Ingolstadt, on leur confia l'enseignement de la théologie (1549). Le Jay expliqua les Psaumes, Salméron les Epîtres de saint Paul et les Evangiles,

(1) Nous avons emprunté le résumé de ce chapitre à l'histoire de M. Alzog, t. III, passim.

Canisius la Dogmatique. Les succès qu'ils y obtinrent leur ouvrirent bientôt les portes de Munich (1559). Ils surent y réveiller le goût des études classiques, littéraires et scientifiques dont les protestants proscrivaient l'enseignement comme une occupation mondaine, inutile et dangereuse. Dès lors l'Eglise catholique de Bavière fut garantie contre les attaques ennemies. Il en fut de même lorsque les Jésuites fondèrent des collèges à Cologne (1559), Trèves (1561), Mayence (1562), Augsbourg et Dillingen (1563), Paderborn (1585), Wurtzbourg (1586), Munster et Saltzbourg (1588), Ramberg (1595), Anvers, Prague, Posen (1571), et dans d'autres contrées. Partout ils devinrent l'appui et le rempart de l'Eglise. Leurs remarquables travaux sur toutes les parties de la théologie, de la philosophie, de la grammaire et de la philologie, se répandirent dans tout le monde savant. Tels furent les écrits de Tursellini (*De particulis Linguæ latinæ*); de Viger (*De Idiotismis Linguæ græcæ*); de Jean Perpinianus, Pontanus, Vernulæus et d'autres sur la bonne latinité; de Jacques Balde, Sarbiewski, Jouvenci, Vanière, Spée, sur la poésie; de Clavius, Hel, Scheiner, Schall, de Bell, Poczobut, à Wilna, sur les mathématiques et l'astronomie; de Kircher, Nieremberg, Raczinski, sur la physique et l'histoire naturelle; d'Acunha, de Charlevoix, Dobrizhofer, Gerbillon, sur la géographie; d'Aquaviva, de Mariana, de Ribadeneira, sur l'histoire, l'hagiographie et les sciences politiques. Les hommes les plus judicieux ont toujours reconnu que la méthode des Jésuites, alliant la science à la religion, et soutenant l'esprit par une sage et paternelle direction, est merveilleusement appropriée à l'instruction de la jeunesse. Nous ne citerons ici à l'appui de cette opinion que les paroles du plus juste et du plus malheureux des rois, Louis XVI : « Le gouvernement, dit-il, a » toujours trouvé un appui spécial dans cette célèbre société, qui » élevait la jeunesse dans l'obéissance à l'Etat, dans la connais- » sance des arts, des sciences et des belles-lettres. Choiseul a livré » les Jésuites aux persécutions des parlements; il a livré la jeu- » nesse aux systèmes de la philosophie, ou aux influences des » opinions parlementaires les plus dangereuses. En renversant » les Jésuites, il a fait, au grand détriment de l'éducation et de la » science, un vide qu'aucune autre corporation religieuse ne

» pourra jamais combler. » Il n'est pas étonnant que l'habileté et les vertus morales des Jésuites les fissent souvent appeler à la cour des princes. Ils furent mêlés, par conséquent, aux grands événements politiques du xvii^e siècle. On a voulu leur en faire un crime, comme si les souverains n'étaient pas libres de mettre à profit les lumières et les conseils des hommes éclairés, par la seule raison que ces hommes ont fait vœu d'employer leur activité et leur zèle pour la plus grande gloire de Dieu et de l'Eglise.

8. Nous avons successivement parlé des nouveaux ordres religieux, qui apportèrent, en même temps que les Jésuites, leur concours aux efforts de la Papauté luttant contre l'esprit d'indépendance et de schisme, propagé par les doctrines protestantes. Les Théatins, les Somasques, les Barnabites, les Oratoriens, les Lazaristes se montrèrent les dignes auxiliaires de l'Eglise. Les Carmélites de sainte Thérèse, l'ordre de la Visitation de saint François de Sales, les Ursulines, les filles de la Charité renouvelaient les merveilles de l'austérité, des saintes contemplations et de l'héroïque dévouement des premiers siècles. — L'ordre des Bénédictins produisait une nouvelle branche destinée à ressusciter sa gloire antique. Jadis si florissant, si actif, cet ordre avait été envahi par l'esprit de relâchement. Il s'était appauvri au milieu de ses immenses richesses. Après bien des essais infructueux, Didier de la Cour, prieur de l'abbaye de Saint-Vanne, en devint le réformateur. Placé, jeune encore, à la tête de cette abbaye, il résolut d'y remettre en honneur l'étude des sciences et des lettres et d'y faire adopter, dans la discipline, une réforme devenue indispensable. Les monastères de Moyen-Moutier et de Saint-Hidulphe reçurent la nouvelle règle confirmée par le pape Clément VIII (1604). Elle fut favorablement accueillie dans un grand nombre de couvents de France. Dès lors le chapitre général tenu à Saint-Mansuy, à Tulle (1618), résolut de former une congrégation particulière des couvents réformés, sous l'invocation de saint Maur, le plus grand disciple de saint Benoît. Grégoire XV autorisa cette congrégation. Richelieu s'y intéressa vivement, et elle compta bientôt cent quatre-vingts abbayes et prieurés conventuels. La congrégation avait, outre la règle commune à tous les Bénédictins, quelques statuts particuliers, et un supérieur général qui

demeurait à Paris, dans le cloître Saint-Germain. Les Bénédictins de Saint-Maur produisirent bientôt des noms que la science a immortalisés : Mabillon, Montfaucon, Ruinart, Thuillier, Martène, Durand, d'Achery, Le Nourry, Martianay, ces géants d'érudition qui réalisèrent des prodiges de savoir et de patients labeurs.

9. La charité et le dévouement des fidèles ministres de l'Évangile ne s'exercèrent pas seulement parmi les nations appartenant depuis longtemps à l'Église chrétienne, mais s'étendirent aux peuples païens les plus éloignés et les plus sauvages. Aucun ordre ne montra un zèle plus héroïque que la société de Jésus, dont un grand nombre de membres n'eut d'autre ambition que celle de mourir dans les missions étrangères pour l'amour du Christ. Les découvertes des Portugais et des Espagnols leur en fournirent l'occasion et leur en facilitèrent les moyens. Nous avons parlé des travaux apostoliques de saint François Xavier aux Indes, et de ses collègues en Chine et au Paraguay. Les conversions entreprises par ces hardis missionnaires furent singulièrement encouragées et en quelque sorte régularisées par l'institution de la Propagande, fondée sous Grégoire XV (*congregatio de Propaganda fide*) (1662). Cette congrégation se composa de quinze cardinaux, de trois prélats et d'un secrétaire. Les abondantes aumônes des catholiques obtinrent ainsi une destination sûre et régulière. Le collège, annexé par Urbain VIII à la congrégation de la Propagande, devint le séminaire des missions étrangères. L'exemple du Pape fut noblement imité; de riches dotations assurèrent l'œuvre; de nombreux ouvriers de toutes les nations catholiques s'y formèrent à l'apostolat, et l'on vit se renouveler à Rome, chaque année, le dimanche après celui de la Trinité, le sublime spectacle de la Pentecôte et de l'Évangile prêché dans tous les idiomes connus. Cette fête de la Propagande où le nom du Seigneur est glorifié dans toutes les langues de la terre, est une des solennités qui expriment et révèlent le mieux l'idée fondamentale de l'Église catholique.

10. Tout se tient d'une manière vivante dans l'histoire. Il ne se fait pas un mouvement dans un sens, qu'il ne retentisse dans toutes les directions. C'est ainsi que la lutte contre le protestan-

tisme, les discussions qui s'élevèrent dans le sein même de l'Église, et l'institution des ordres nouveaux, excitèrent un mouvement scientifique très prononcé. Les attaques des protestants dirigèrent l'attention vers la dogmatique, dont on s'occupa sérieusement, non pas, comme jadis, au point de vue spéculatif, mais surtout au point de vue historique, le plus nécessaire dans la polémique contre les prétendus réformateurs. Le plus savant théologien qui ait laissé des ouvrages en ce sens est sans contredit le père Denys Petau, d'Orléans (1583). Ses travaux sont si solides, si complets, si pleins de sagacité, que quiconque étudie la théologie doit les consulter avec le plus grand soin. Outre la publication des écrits de plusieurs historiens ecclésiastiques et de quelques philosophes (1), et de son ouvrage historique et astronomique, intitulé : *Rationale temporum*, qui a fait époque, ses *Dogmata Theologica* éveillèrent la plus vive attention. C'est une exposition de la vraie doctrine professée par l'Église catholique dans tous les temps, et opposée aux enseignements variables des hérétiques. Malheureusement cet ouvrage est resté incomplet par suite de la mort de l'auteur (1652). On a peine à croire que la vie d'un homme ait pu suffire à des œuvres aussi considérables, aussi consciencieuses, aussi exactes et aussi remarquables sous tous les rapports. La latinité du père Petau est en général facile et heureuse, son expression claire et méthodique ; il associe, d'une manière large et ingénieuse, l'histoire et la dogmatique. Dans la polémique religieuse qu'entraînait nécessairement la controverse avec les protestants, on remarqua de bonne heure Eck, Coclæus, Stanislas Hosius et Berthold, évêque de Chiemsée. Mais le plus éminent de ces théologiens est certainement Robert Bellarmin, de Florence (1542). Entré dans l'ordre des Jésuites (1560) après avoir reçu une éducation aussi pieuse que savante, il se distingua bientôt par une ardeur infatigable pour l'étude. Il professa les diverses parties de la théologie et composa une *Grammaire hébraïque*, une Biographie des écrivains ecclésiastiques (*De Scriptoribus ecclesiasticis*), et le grand et célèbre ouvrage de controverse, intitulé : *Disputationes de controversis Christianæ fidei articulis lib. IV.*

(1) Epiphane, Synésius, Nicéphore, l'empereur Julien, Thémistius

Bellarmin connaît à fond toute la littérature protestante, les œuvres de Luther, Mélanchton, Calvin, Bèze, des sociniens, et en général de tous les ennemis de l'Eglise catholique. Il expose avec précision et impartialité les points controversés et l'état de la question. Ses démonstrations, fondées sur la tradition, sont d'une rare abondance et d'une logique irrésistible. L'élévation du savant jésuite au cardinalat ne lui fit rien changer à sa vie simple et laborieuse. Le livre *Scala ad Deum*, qu'il composa depuis, nous fait connaître les profonds sentiments de piété, de dévouement et de résignation de sa belle et sainte âme.

11. L'étude de l'Ecriture sainte n'était point, comme le prétendaient les protestants, négligée par les docteurs catholiques. Les travaux de Bellarmin et de Pagnini, sur la langue hébraïque, exercèrent une heureuse influence sur cette partie des sciences sacrées. Le dominicain Sixte de Sienne (1569) composa une *Introduction à la connaissance des Livres saints*, fort utile pour l'intelligence du texte. Vatable (1540) publia, sous François I^{er}, une nouvelle traduction de l'Ecriture sainte, avec de courtes remarques, fort estimée pour sa clarté et sa concision. Les *Commentaires sur la Bible*, par le jésuite Etienne Ménochius, obtinrent le plus grand et le plus légitime succès. Cornélius à Lape se plaçait au premier rang parmi les interprètes de la sublime théologie de saint Paul. Le jésuite Maldonat et Guillaume Estius, chancelier de l'Université de Douay, s'immortalisaient aussi par leurs travaux sur l'Ecriture sainte.

12. Cet ensemble de savantes et pieuses études se complétait par les ouvrages ascétiques qui parurent alors, et qui furent un des derniers fruits de l'heureuse influence du moyen âge sur la littérature catholique. Tels furent les *Exercices spirituels* de saint Ignace (*Exercitia spiritualia*); les écrits de saint Charles Borromée : *Instructiones confessoriorum et concionatorum*; la *Rhetorica ecclesiastica* de Valère Augustin; celle du célèbre dominicain Louis de Grenade, et surtout les sermons des grands prédicateurs de l'époque : en Italie, Clarius, évêque de Fuligno; Cornélius Musso, évêque de Bitonto, dans le royaume de Naples (1574); Charles Borromée, le jésuite Paul Segneri (1694); en France, Simon Vigor, archevêque de Narbonne (1575), le jésuite Claude

de Lingendes (1666) et son parent Jean de Lingendes, François Férault, de l'Oratoire (1670); en Espagne, Louis de Grenade; en Pologne, Pierre Skarga. Enfin la piété, la dévotion, les sens religieux des peuples, furent alors réveillés et entretenus par la réimpression et les nouvelles traductions des écrits de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix, de saint François de Sales, du pieux Louis de Grenade, auteur du *Guide des pécheurs*, des *Pensées sur la vie chrétienne*, d'un traité *De la prière*, etc. Ces utiles réimpressions rappellent les paroles que le pape Grégoire XIII écrivait à Louis de Grenade : « Vous avez rendu, lui dit-il, à tous ceux » qui ont cherché à s'instruire dans vos livres, un plus grand service » vice que si vous aviez obtenu du Ciel, par vos prières, la lumière pour les aveugles et la vie pour les morts. »

13. En dehors de ces travaux exclusivement religieux, le sentiment catholique inspirait encore les arts et la littérature, malgré les efforts du protestantisme. Le Corrège, le Titien, les Carrache, le Dominiquin, Guido Réni, les peintres du Rhin et des Pays-Bas continuaient les traditions glorieuses de Raphaël et de Michel-Ange. La poésie prit un nouvel et religieux essor, lorsque le Tasse (1580) la consacra au récit des chevaleresques exploits du moyen âge dans sa *Jérusalem délivrée*; lorsque Caldéron de la Barca (1640), devenu prêtre et chanoine de Tolède, après avoir vaillamment porté les armes, chanta l'héroïsme des chrétiens et l'immortelle gloire qui leur est réservée. Dans le même temps, Lope de Véga, mort en 1635 dans la solitude du cloître, vouait sa féconde imagination, son intarissable verve, à embellir les sujets les plus graves, ou à exprimer les idées les plus sublimes de la foi. La musique s'associa encore à la peinture et à la poésie. Le génie de Palestrina rendit à l'art sa véritable dignité et en assura pour toujours la conservation. C'est ainsi que le Catholicisme régnait encore sur les plus hautes intelligences au moment où ses ennemis conjurés se vantaient de préparer ses funérailles.

HUITIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE TRAITÉ DE WESTPHALIE (1648) JUSQU'À L'AVÈNEMENT DE SA
SAINTETÉ PIE IX, GLORIEUSEMENT RÉGNANT (1846).



CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'INNOCENT X (15 septembre 1644-7 janvier 1655).

1. Caractères de la huitième époque de l'histoire de l'Eglise. — 2. Discours du marquis de Saint-Chamond, ambassadeur de France à Rome, aux cardinaux assemblés en conclave. Election d'Innocent X. — 3. Le duc de Castro fait assassiner l'évêque de cette ville. Innocent X fait raser la ville de Castro. Affaire d'Antonio Barberini. — 4. Mazaniello. Jean IV, roi de Portugal, chef de la maison royale de Bragance. — 5. Traité de Westphalie. — 6. Charles I^{er}, roi d'Angleterre. *Covenant* signé en Ecosse par les Puritains. — 7. Cromwell. — 8. Mort de Charles I^{er}. La Fronde. — 9. Affaire du Jansénisme. Bulle *Cum occasione. Silence respectueux*. — 10. Mort d'Innocent X.

§ 2. PONTIFICAT D'ALEXANDRE VII (7 avril 1655-22 mai 1667).

11. Election d'Alexandre VII. — 12. Christine de Suède. — 13. *Préadamites*. Abjuration d'Isaac de la Peyrère, chef des *Préadamites*. — 14. Dissidence entre Alexandre VII et la cour de France, par rapport à l'administration du diocèse de Paris, en l'absence du cardinal de Retz, archevêque de Paris. — 15. Paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne. — 16. Mort du cardinal Mazarin. Son caractère. — 17. Louis XIV. Son siècle. — 18. Affaire du duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome. — 19. Bulle d'Alexandre VII contre le Jansénisme. — 20. *Formulaire*. — 21. Ordonnance des vicaires-généraux du diocèse de Paris, relative au formulaire. — 22. Nouveau formulaire d'Alexandre VII. Résistance des *quatre évêques*. Mort d'Alexandre VII.

§ 3. PONTIFICAT DE CLÉMENT IX (20 juin 1667-9 décembre 1669).

23. Paix de Clément IX, dite *Paix clémentine*, dans l'affaire du Jansénisme. — 24. Bref de Clément IX aux *quatre évêques* réfractaires. — 25. Liaison du Jansénisme avec le Gallicanisme. Marc Antoine de Dominis. Edmond Richer. Jean Launoy. Baillet. *Vies des Pères du désert*; *Œuvres de sainte Thérèse*, traduites par Arnauld d'Andilly. — 26. Ellie Dupin. Richard Simon. Le Courrayeur.

— 27. Les deux Pithou. Dupuy. — 28. Pascal. Les *Lettres provinciales*. — 29. Le docteur Antoine Arnauld. Les livres de la *Fréquente communion*; de la *Perpétuité de la foi*. Nicole. Les *Essais de morale*. — 30. Victoire de Saint-Gothard, remportée par Montécuculli sur les Turcs. — 31. Prise de Candie par le grand visir Achmet. Mort de Clément X.

§ 1. Pontificat d'Innocent X (15 septembre 1644-7 janvier 1655).

1. La huitième époque de l'histoire de l'Eglise renferme deux siècles bien différents : le siècle de Louis XIV et le xviii^e siècle. Le siècle de Louis XIV, qui est l'âge d'or de notre littérature, fut profondément empreint de l'esprit religieux. Malgré les tendances gallicanes qui dominèrent outre mesure les évêques et la cour du grand roi, malgré les funestes dissensions qui surgirent entre le Saint-Siège et la France, la foi rayonna de l'éclat et des splendeurs du génie. Bossuet et Fénelon rappelaient, au milieu même de leurs luttes théologiques, les temps des Augustin et des Chrysostôme. Le traité de Westphalie accorda au protestantisme la tolérance générale qu'il réclamait depuis trente ans les armes à la main. On aurait pu croire que cette concession lui donnerait plus de vitalité et de puissance. Mais le jour de sa décadence fut précisément celui où il eut acquis le droit d'exister. Il cessa d'être redoutable aussitôt que la controverse fut terminée. L'erreur a besoin, pour se propager, de l'agitation factice du combat : une victoire qui lui conquiert la paix est le signal de sa décomposition. Le Catholicisme, au contraire, sentit son influence s'accroître. Il se fit partout une sorte de réaction en sa faveur. Tous les talents lui firent hommage et voulaient s'honorer en le servant. Les sectaires avaient prétendu que l'Eglise romaine avait varié dans ses dogmes, et que son enseignement n'était pas celui des Apôtres. On étudia l'antiquité avec le plus grand soin, sous tous les aspects, et l'on prouva aux sectaires que leurs déclamations étaient sans fondement. Cependant des hauteurs de ce grand siècle, illuminé par une même croyance et un même respect pour les choses saintes, l'œil de Bossuet apercevait, à l'horizon de l'avenir, une race d'hommes impies qui cherchaient dans l'athéisme un asile pour leurs passions, une forteresse pour leurs désordres. Le xviii^e siècle se chargea de réaliser ces appréhensions du génie. Le philosophisme, aussi éloigné de la vraie sagesse que de la foi

véritable, se répandit jusqu'aux extrémités du monde. Deux hommes également fameux, quoique d'un génie complètement opposé, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, popularisèrent, par leurs écrits, la haine dont ils étaient animés contre l'Eglise. La France, pervertie par leurs ouvrages, se fit gloire d'outrager l'antique religion de ses pères, et de livrer au mépris public les Pontifes et les prêtres qui avaient civilisé le monde. On vit alors le spectacle d'une société sans Dieu, sans religion et sans foi. Mais ce n'est pas impunément qu'on arrache du cœur des hommes le seul frein qui puisse maîtriser leurs passions et dompter leurs mauvais instincts. Les doctrines irreligieuses du XVIII^e siècle, en pénétrant dans les masses, y déposèrent des germes de révolte et de haine. L'autorité, qui vient de Dieu, peut-elle subsister quand on apprend au peuple que « Dieu n'est qu'un mot? » Il s'éleva, dès lors, au sein de la France, une immense tempête qui engloutit dans des flots de sang l'ancienne monarchie, la religion des aïeux, la noblesse, qui avait versé son sang pour la gloire du pays, et qui le répandait maintenant par torrents sur l'échafaud. La révolution victorieuse parcourut l'Europe épouvantée. On eût pu croire que l'Eglise de Jésus-Christ touchait à ses derniers jours. Mais elle a des promesses d'immortalité contre lesquelles ne prévaudront jamais tous les efforts de l'enfer. La Providence veillait sur ses destinées. Un conquérant, dont le nom et la gloire ont rempli le monde, relève les autels de Sion, et quand, plus tard, enivré par ses victoires, il oublie que c'est Dieu qui élève les puissances, et que sa main brise dans sa colère les instruments rebelles à ses desseins, quand il essaie à son tour de lutter contre l'auguste Pontife qui s'est assis sur le siège de Saint-Pierre, il tombe et remplit l'univers du bruit de sa ruine. Merveilleux enseignement donné aux esprits superbes qui refusent de s'incliner sous le joug tutélaire de l'Eglise! Le monde entre ensuite dans les voies où nous marchons encore; la politique humaine traverse des horizons inconnus; mais, nous, enfants de l'Eglise, nous sommes sûrs que le bras de Dieu ne nous abandonnera pas. Le passé nous répond de l'avenir. Déjà les symptômes d'un retour à la foi se manifestent. Aussi féconde que jamais en œuvres de salut, l'Eglise a vu se produire dans son sein des institutions que l'antiquité nous eût

enviées. La Propagation de la foi porte aux extrémités du monde le nom de Jésus-Christ et la lumière de l'Évangile. Le sang des martyrs coule sur des plages lointaines et y fera germer la semence du salut. Le culte de Marie se développe avec un progrès merveilleux et réunit, dans des associations puissantes, les plus hautes intelligences et les plus nobles cœurs. Un mouvement religieux irrésistible entraîne les esprits vers l'étude plus sérieuse et plus approfondie des dogmes chrétiens. La presse, dont les productions licencieuses et impies avaient perverti la société du xviii^e siècle, met au service de la vraie foi ses immenses moyens de propagande. Le clergé est partout à la hauteur de sa mission sublime : ses prédications, son zèle, ses instructions, ses vertus et ses écrits ont réconcilié la science de nos jours avec la religion. Quelles que soient les destinées que Dieu prépare à notre société, l'Église y occupera toujours la plus large place et y exercera la plus haute influence.

2. Quand les cardinaux se furent réunis pour donner un successeur à Urbain VIII, le marquis de Saint-Chamond, ambassadeur du jeune roi de France, Louis XIV (il n'avait encore que six ans), leur adressa un discours où l'on remarquait ce passage : « Nos rois, véritablement très chrétiens, ont, sans contredit plus » que tous les autres monarques, accru les revenus et l'autorité » de l'Église romaine. Le sacré Collège ne doit pas moins attendre » d'assistance, en cette occasion et en toute autre, du roi mon » maître, puisqu'il est né dans les miracles, les victoires et les » triomphes, qu'il est issu de la tige de saint Louis, du plus dévot » père et de la plus pieuse mère qui aient jamais porté le sceptre. » Il est élevé par les soins de la reine régente qui ne lui donne » point de plus ordinaire instruction que celle d'honorer et de » maintenir l'Église, et ne peut lui fournir pour cela de plus beaux » exemples, tant anciens que modernes, que ceux de sa propre » maison royale et de plus de soixante rois ses prédécesseurs, qui » se sont toujours conservés avec le Saint-Siège en grande et » étroite union. » C'étaient là de belles paroles, prononcées au nom de ce jeune souverain dont la splendeur allait effacer celle de ses aïeux. Heureux s'il eût toujours professé, pour les successeurs de saint Pierre, le respect dans lequel on avait élevé son enfance !

Le 15 septembre 1644 , le cardinal Pamphili fut élu Pape et prit le nom d'Innocent X.

3. Le nouveau Pontife signala son avènement par deux actes d'énergie et de fermeté. L'évêque de Castro venait d'être assassiné, avant d'avoir pris possession de son siège, par les ordres du duc de cette ville, mécontent de sa nomination. Innocent X fit aussitôt avancer ses troupes contre un sujet rebelle. La ville fut rasée et l'on éleva sur ses débris une pyramide avec cette inscription italienne : *Qui fu Castro ! Ici fut Castro !* — Le cardinal Antonio Barberini, camerlingue ou trésorier général d'Urbain VIII, s'était livré à des exactions qui avaient compromis l'administration pontificale, et produit à Rome une explosion de mécontentement. Sans attendre l'instruction du procès qu'on allait lui intenter, Barberini se réfugia en France où il trouva, près du cardinal Mazarin, premier ministre de Louis XIV, une protection puissante, grâce aux sommes d'argent qu'il versa au trésor royal et qui devaient servir à la guerre de la France contre la maison d'Autriche. Innocent X ne recula point, dans une circonstance où l'honneur du Saint-Siège était engagé. En 1646 , il publia une bulle dans laquelle il déclarait que tous les membres du sacré Collège qui s'éloigneraient des Etats romains sans sa permission, seraient punis par la confiscation de leurs biens ; que six mois après, s'ils n'avaient pas fait leur soumission entre les mains du Pape , l'entrée des églises leur serait interdite et qu'ils seraient dépouillés de leurs bénéfices et de leurs emplois ; qu'enfin , s'ils persistaient, ils perdraient même le chapeau, sans pouvoir être rétablis autrement que par le souverain Pontife lui-même. La bulle d'Innocent X provoqua en France une violente opposition. Le Parlement de Paris, qui depuis deux siècles s'arrogeait le droit de contrôler les décrets pontificaux, la déclara nulle et abusive. Un arrêt du conseil royal défendit d'envoyer désormais de l'argent à Rome pour l'expédition des bulles : on parla de s'emparer d'Avignon ; un armement de terre et de mer sembla menacer l'Italie. Mais comme Richelieu, dans une position analogue, Mazarin comprit qu'il lui était impossible de faire la guerre à un Pape, auquel il avait prêté serment de fidélité et d'obéissance en qualité de cardinal. Des négociations furent entamées avec la cour de Rome. Les Barberini

firent leur soumission, et le Pape déclara qu'il consentait à leur pardonner, à la considération du roi très chrétien qui les avait honorés de sa protection. Le cardinal Barberini obtint, dans la suite, l'archevêché de Reims et le titre de grand aumônier de France.

4. Deux graves événements venaient d'éclater à Naples. Un pêcheur d'Amalfi, dans un soulèvement populaire contre le duc d'Arcos, vice-roi de Naples pour Philippe IV, s'était vu élevé à la plus haute fortune, et salué comme souverain de Naples par une multitude en délire. Le nom de Mazaniello prenait ainsi rang parmi ceux des aventuriers célèbres qu'un caprice de la foule tire du néant et y fait rentrer à son gré. Innocent X refusa de sanctionner un pouvoir qui devait d'ailleurs être si éphémère. On lui conseillait de profiter d'une telle circonstance pour envoyer des troupes à Naples, et reprendre l'ancienne souveraineté dévolue au Saint-Siège. Le Pape répondit, avec magnanimité, qu'il ne convenait pas au Père commun des fidèles d'aggraver les malheurs d'un prince chrétien; sur-le-champ, il fit passer au vice-roi trente mille écus, et lui permit de faire des levées sur l'Etat ecclésiastique, en assurant que le Saint-Siège défendrait avec fidélité les intérêts du roi catholique. Ces assurances, jointes à l'inexpérience du chef de la révolution et au peu de courage des étrangers qui avaient tramé la révolte, aidèrent le vice-roi à conjurer la tempête. Mazaniello fut égorgé par ceux mêmes qui l'avaient porté au pouvoir. Les rebelles offrirent alors le trône au duc de Guise, qui se laissa séduire par la perspective d'une couronne. Le nouveau chef défit les troupes espagnoles, commandées par Don Juan, et saisit les rênes du gouvernement. Mais trahi par les Napolitains eux-mêmes, il fut fait prisonnier, et le vice-roi rétablit promptement l'autorité de Philippe IV dans toute l'Italie méridionale (1646-1647). Quelques années auparavant, au mois de décembre 1640, une révolution d'un caractère tout différent avait enlevé à l'Espagne un royaume. A la mort du cardinal Henri (1580), Philippe II avait réuni le Portugal à ses Etats. Mais une administration hostile ne tarda pas à mécontenter ses nouveaux sujets : en 1640, le duc de Bragance fut mis sur le trône de Portugal, et y fonda sa dynastie. Philippe IV était dépouillé de ce que Phi-

lippe II appelait, par une dérision impolitique, « le petit royaume » de Portugal. » La cour d'Espagne agit énergiquement auprès d'Innocent X, pour l'empêcher de reconnaître la nouvelle monarchie portugaise. « Que Jean IV, disaient les ambassadeurs espagnols, soit abandonné à lui-même, et qu'on refuse l'institution canonique aux évêques présentés par lui. » Mais le Pape, qui venait de refuser son concours à l'insurrection populaire de Naples, avait trop d'habileté pour ne pas saisir la différence profonde des deux situations. Il reconnut Jean IV en qualité de souverain légitime, malgré les vives réclamations du roi d'Espagne.

5. Cependant l'Europe entière était attentive aux événements qui allaient mettre fin à la guerre de Trente ans. Tous les regards étaient fixés sur la ville de Münster en Westphalie, où les représentants de toutes les puissances élaboraient le fameux traité qui termina tant et de si longues querelles. Un légat du Pape s'y rendit pour faire respecter les droits du Saint-Siège. La haine du protestantisme contre l'Eglise romaine était si ardente, que l'ambassadeur suédois quitta la ville à son approche et se retira à Osnabrück. Nous n'avons pas besoin de nous occuper de la solution donnée, dans cette assemblée, aux questions de politique étrangères à l'histoire ecclésiastique. Cependant, il faut le dire, les souverains catholiques ne firent pas pour la religion ce qu'on était en droit d'attendre de leur zèle. Vainement le légat d'Innocent X chercha à faire prévaloir, dans les conseils, des sentiments plus nobles et plus élevés. On sacrifia les intérêts du ciel à ceux de la terre. Les protestants furent maintenus en possession des archevêchés, évêchés, abbayes et couvents dont ils s'étaient emparés. Le Pape et les évêques se virent enlever tout moyen actif de juridiction sur les catholiques qui se trouvaient encore dans les pays luthériens. Les réformés de toutes les sectes obtinrent le libre exercice de leurs cultes respectifs. On établit que, dans les contrées où les catholiques et les protestants vivaient ensemble, chaque parti garderait les biens, droits et revenus dont il pourrait justifier avoir été en possession l'an 1625, ce qu'on appela l'année *normale*, à l'exception du Palatinat, où l'an 1619 fut regardé comme l'année *normale*. Or, en 1624, la plupart des biens ecclésiastiques se trouvaient entre les mains des réformés. Les autres

clauses du traité regardent l'histoire profane ; il serait trop long de les énumérer ici. Le Pape Innocent X protesta contre tout ce qui s'était fait au détriment des catholiques, mais il ne fut pas écouté. Les hommes politiques qui gouvernaient alors, crurent avoir beaucoup fait, en séparant ainsi leur action de celle de la Papauté. Aveugles, qui ne virent pas derrière eux s'amoncèler l'orage des révolutions, toujours déchaînées contre les pouvoirs quand ils ne se présentent plus, aux yeux des peuples, avec la majesté d'un caractère religieux. Emancipée de l'autorité tutélaire des souverains Pontifes, qui avaient jusque-là présidé à ses destinées, l'Europe apprendra, par une funeste expérience, que l'Eglise n'a pas seulement les promesses de la vie éternelle, mais qu'elle seule peut assurer, par son influence bienfaisante, le repos et la stabilité des empires de ce monde.

6. L'Angleterre donnait alors le spectacle des fureurs auxquelles se livre un peuple qui a perdu la vraie foi, et avec elle le respect pour l'autorité légitime. Henri VIII avait déchaîné contre l'Eglise romaine les haines de la multitude. Elles se tournèrent bientôt contre le pouvoir royal, et le malheureux Charles I^{er} en fut la victime. L'Ecosse avait été envahie par le calvinisme. Il s'y était produit sous la forme d'une secte redoutable, celle des puritains, fanatiques d'indépendance, qui prétendaient régler seuls, et à leur fantaisie, les exercices du culte public. Charles I^{er} voulut leur imposer la liturgie officielle de l'Anglicanisme. Un cri de révolte répondit à l'édit royal. « Le Presbytérianisme ou la mort ! » disaient ces farouches religionnaires. Ils signèrent un pacté fameux, connu sous le nom de *Covenant*, « scellé, disaient-ils, par » le ciel lui-même. » Après y avoir déclaré que l'Esprit de Dieu s'était révélé à l'Ecosse, et que « hors de l'Eglise d'Ecosse, il n'y » avait point de salut ; » après une accumulation à peine croyable d'invectives contre Sixte-Quint, Paul V, Urbain VIII et contre l'Eglise romaine en général, chaque signataire s'engageait à défendre le *Covenant* contre le roi lui-même, jusqu'à la mort. Le comte de Straffort, premier ministre de Charles I^{er}, consulté par son maître sur la conduite à tenir vis-à-vis d'une rébellion aussi puissamment organisée, répondit : « Préparez la guerre sans perdre » une minute, en étant résolu de faire tout ce qui sera possible

» pour l'éviter. » C'était une réponse sage, humaine et digne d'être adressée à un roi. Charles I^{er} la comprit, mais sa faiblesse l'empêcha de recueillir le fruit de l'habile politique de son ministre. Il eut la malheureuse pensée de convoquer une assemblée nationale, qui prit le nom de *Long Parlement*, et qui ouvrit pour l'Angleterre la plus affreuse des révolutions.

7. Parmi les ambitieux de tout rang que réunit cette assemblée fameuse, on remarqua bientôt Olivier Cromwell, envoyé au Parlement par les puritains d'Ecosse. Nous empruntons à Bossuet le portrait de ce personnage fameux. « Un homme s'est rencontré, » d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant » qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout » cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la » guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui » ôter par conseil et par prévoyance, mais au reste si vigilant et » si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui » a présentées ; enfin, un de ces esprits remuants et audacieux » qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de » tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire à qui » leur audace a été funeste ! Mais aussi que ne font-ils pas quand » il plaît à Dieu de s'en servir ? Il fut donné à celui-ci de tromper » les peuples et de prévaloir contre les rois. Car, comme il eut » aperçu que dans ce mélange infini de sectes qui n'avaient plus » de règles certaines, le plaisir de dogmatiser, sans être repris ni » contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière, était » le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier » par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la » multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu » qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés du premier objet qui les avaient transportés, allaient toujours, sans » regarder qu'ils allaient à la servitude ; et leur subtil conducteur, » qui en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnes » nages divers, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien » que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté » le monde, qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef » envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença

» à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin. Je ne
 » vous raconterai pas la suite trop infortunée de ses entreprises,
 » ni ses fameuses victoires, dont la vertu était indignée, ni cette
 » longue tranquillité qui a étonné l'univers. C'était le conseil de
 » Dieu d'instruire les rois à ne point quitter son Eglise. Il voulait
 » découvrir par un grand exemple tout ce que peut l'hérésie;
 » combien elle est naturellement indocile et indépendante, com-
 » bien fatale à la royauté et à toute autorité légitime. Au reste,
 » quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument
 » de ses desseins, rien n'en arrête le cours : ou il enchaîne, ou il
 » aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance. »

8. Cromwell fut bientôt maître d'un parlement qui ne voulait plus de maître. Forcé de combattre des sujets rebelles, Charles I^{er}, vaincu, se retira en Ecosse. On y déclara « qu'un prince ennemi » du *Covenant* ne pouvait pas être admis dans le royaume des » *saints*. » Les *saints* d'Ecosse vendirent leur roi aux *saints* d'Angleterre, pour huit mille livres sterling. Une captivité outrageante devint le partage du plus vertueux des princes. Innocent X voulut en vain faire entendre sa voix ; l'Angleterre était depuis longtemps habituée à la méconnaître. Les rois avaient donné les premiers l'exemple du mépris pour le Saint-Siège ; le peuple, à son tour, refusait d'écouter le Saint-Siège quand il prenait la défense des rois. Les *Indépendants* et les *Agitateurs* de Londres, excités par les déclamations de Cromwell, demandaient la tête de Charles I^{er}. L'héroïque Henriette de France, reine d'Angleterre, digne petite-fille de Henri IV, déploya, pour sauver son époux, un courage à toute épreuve. Ses efforts furent inutiles. Le 20 janvier 1649, Charles fut amené au milieu d'une prétendue cour de justice. Le monarque s'avança d'un pas ferme ; son front rayonnait de la double majesté du rang et des vertus. Sans daigner se découvrir en face de ce ramas de meurtriers, il alla tranquillement s'asseoir dans le fauteuil qui lui était préparé, promena en silence un regard imposant sur tous ces visages sillonnés par le crime, et attendit que l'œuvre d'iniquité commençât. Il ne put se défendre d'un sourire amer en s'entendant qualifier de *tyran*, de traître, d'assassin. Interpellé par ceux qui osaient se constituer ses juges, il éleva la voix et dit : « Quant à moi, Dieu m'a confié un

» dépôt ; Dieu, par une antique et longue succession, m'a trans-
» mis un mandat ; je ne les violerai, je ne les trahirai jamais. Ce
» serait déjà y porter atteinte que de répondre à la nouvelle et illé-
» gitime autorité qui m'interroge. Répondez-moi vous-mêmes sur
» votre titre, et alors je vous en dirai davantage. » On lui montra
sur le bureau la hache fatale qui menaçait sa vie. Il la toucha
dédaigneusement : « Elle ne me fait pas peur, » dit-il. Trois fois
Charles fut ramené à ce tribunal de meurtriers. Cependant, quatre
lords qui avaient été ministres de l'infortuné monarque, Riche-
mond, Hertforth, Lindsay, Southampton, noms faits pour être
transmis honorablement à la postérité, se présentèrent devant ce
qu'on appelait alors les Communes. Ils déclarèrent que, d'après
la constitution anglaise, le roi étant irresponsable, ils reconnais-
saient avoir conseillé à Charles toutes les mesures qu'on lui re-
prochait ; et qu'ils venaient, pour sauver cette tête sacrée, offrir
les leurs au bourreau. Noble protestation, à laquelle se fût cer-
tainement associé le comte de Strafford ! Mais les puritains du
Parlement l'avaient déjà immolé à leur vengeance, et, pour
comble d'infamie, ils avaient contraint le roi à ratifier l'injuste
arrêt porté contre un serviteur fidèle. Le dévouement des ex-
ministres ne toucha point des sujets rebelles. Voix de la religion,
cri de la nature, intérêts de la politique, vœux du peuple fidèle,
tout fut repoussé. Il ne restait plus à Charles qu'à mourir. Il bénit
ses deux enfants qu'on lui amena dans sa prison, remit à sa fille,
celle qui fut depuis la duchesse d'Orléans, deux diamants pour sa
mère, comme gage de suprême tendresse ; et, séparé désormais
de toute la nature, ne chercha plus que dans les grandes pensées
du ciel un refuge contre des douleurs sans bornes et une infortune
inouïe. Malheureusement les consolations de la foi véritable lui
manquèrent ; engagé dans les liens du schisme anglican, les pa-
roles que l'évêque protestant Juxon lui adressa furent froides
comme sa croyance et son culte. Le 30 janvier 1649, jour de
honte et de deuil pour l'Angleterre, sur un échafaud dressé contre
les murs du palais de White-Hall, au niveau des croisées de son
appartement, la hache du bourreau fit tomber la tête de Charles I^{er}.
L'exécuteur saisit cette tête toute ruisselante de sang et la montra

au peuple en criant : « C'est la tête d'un traître ! » Le crime était consommé.

La royauté, martyre en Angleterre, était proscrite à Paris. Le 6 janvier 1649, la reine régente et le cardinal Mazarin avaient pris la fuite, emmenant avec eux le jeune Louis XIV, pour le soustraire aux fureurs de la Fronde. L'histoire de ces années d'agitations et de troubles n'appartient pas aux annales de l'Eglise. D'ailleurs, du sein de cet orage, devait plus tard surgir la splendeur triomphante du grand roi.

9. Cependant la lutte des Jansénistes avait repris une ardeur nouvelle. Les cinq propositions extraites de l'*Augustinus* par le docteur Cornet, furent déférées à l'examen du Saint-Siège. Quarante-huit évêques français signèrent une lettre commune pour supplier Innocent X de faire cesser les querelles par un jugement définitif. D'un autre côté, onze évêques sollicitaient le Pontife de ne point prononcer et envoyaient à Rome quatre docteurs pour y plaider la cause de l'*Augustinus*. Innocent X nomma une commission qui s'occupa, pendant deux ans, du livre de Jansénius et des cinq propositions qu'en avait extraites le docteur Cornet. Le 31 mai 1653, la bulle *Cum occasione* condamnait enfin les cinq propositions. Cette bulle fut reçue en France et dans les Pays-Bas par les catholiques. Mais les partisans de l'évêque d'Ypres, pour échapper à ses conséquences, eurent recours à un subterfuge. Ils protestèrent que, quant à la doctrine, ils se soumettaient à la décision du souverain Pontife ; mais ils se plaignirent, en même temps, que l'on eût donné à entendre que les propositions condamnées fussent réellement contenues dans l'*Augustinus*. Telle est l'origine de la question de fait, qui devint depuis la principale ; car les auteurs du jansénisme prétendirent que l'Eglise n'était point infallible quand il s'agissait de déterminer si telle proposition était réellement contenue dans un livre, et si le sens qu'elle présentait était celui de l'auteur. A ce nouveau point de vue ; la bulle d'Innocent X ne devait être accueillie, disaient les sectaires « que par un silence respectueux. » Cet échappatoire n'était qu'un moyen ingénieux de déguiser une mauvaise foi impardonnable. Une assemblée d'évêques, tenue à Paris le 26 mars 1654, déclara que la bulle *Cum occasione* avait condamné les cinq pro-

positions comme étant de Jansénius, et selon le sens de cet auteur : le pape Innocent X, dans un bref de la même année, confirma cette déclaration.

10. Ce fut le dernier acte de l'auguste Pontife. Vers la fin de décembre 1654, Innocent X se sentit plus faible que de coutume, et les médecins désespérèrent de sa vie. Le cardinal Azolina, son confesseur, se chargea de lui annoncer cette nouvelle ; le Pape la reçut avec une fermeté qui édifia tous les assistants. Il fit venir le Père Oliva, de la Compagnie de Jésus, afin d'en être assisté à ses derniers moments. Ayant aperçu près de son lit le cardinal Sforce : « Vous voyez, lui dit-il, où aboutissent les grandeurs du souverain pontificat. » Il voulut que tous les fidèles pussent voir le même spectacle, et fit tenir, dans cette intention, les portes de son palais ouvertes. Il mourut, dans les plus grands sentiments de piété, le 7 janvier 1655, après onze ans de règne.

§ 2. Pontificat d'Alexandre VII (7 avril 1655-22 mai 1667).

11. Le cardinal Fabio Chigi fut élu à l'unanimité pour succéder à Innocent X, et prit le nom d'Alexandre VII. Né à Sienne (15 février 1599), le nouveau Pontife s'était distingué de bonne heure par ses talents (1). Successivement inquisiteur à Malte, vice-légat à Ferrare, nonce en Allemagne au moment de la signature du traité de Westphalie, évêque d'Imola et cardinal, il avait donné les preuves d'une vertu éminente et d'une rare pénétration. Cependant la cour de France, gouvernée par Mazarin, vit avec peine son exaltation. Fabio Chigi avait soutenu à Münster les intérêts du Saint-Siège avec une noble indépendance, et le cardinal-ministre ne l'avait point oublié. D'un autre côté, le parti janséniste, dont les chefs, Arnauld d'Andilly, Pascal, Nicole, retranchés dans le couvent de Port-Royal, exerçaient par leurs talents, l'austérité de leur vie et leur réputation de savoir, une influence marquée sur la société française de cette époque, se rappelait que Fabio Chigi avait été le secrétaire de la commission nommée par

(1) On a d'Alexandre VII un volume de poésies, imprimé au Louvre (1656), in-folio, intitulé *Philomathi musæ juveniles*. Il les avait composées dans sa jeunesse, lorsqu'il était membre de l'Académie des *Philomathi* de Sienne.

Innocent X pour examiner les cinq propositions tirées du livre de Jansénius. Ils ne voyaient qu'avec inquiétude monter sur la chaire de Saint-Pierre un Pape dont les antécédents ne laissaient pas d'espoir aux hérétiques. Cette double prévention de la cour et du jansénisme devait se traduire par une double lutte qui remplit le pontificat d'Alexandre VII.

12. Un événement heureux pour l'Eglise en signala la première année. Dans le royaume de Suède, le luthéranisme avait changé toute la constitution politique ; la réaction catholique y avait rencontré des représentants et des adversaires parmi les personnages les plus éminents. Le catholicisme y fit cependant la conquête la plus inattendue : il attira dans son sein la fille de Gustave-Adolphe, la reine Christine de Suède. Cette princesse, dont la destinée offre des particularités si étranges et si romanesques, renonça au trône de ses pères pour embrasser la vraie foi ; après avoir été solidement instruite des mystères de la religion, elle fit son abjuration solennelle à Inspruck. Appelée à venir recevoir la bénédiction du Pape, elle accourut en Italie. S'étant rendue à Notre-Dame de Lorette, elle déposa son sceptre et sa couronne sur l'autel de la sainte Vierge. Toutes les villes des Etats romains firent de grands préparatifs pour accueillir Christine avec magnificence. Alexandre VII la reçut triomphalement à Rome, où elle termina ses jours, après une excursion en France, fameuse par le meurtre de son écuyer, Monaldeschi, à Fontainebleau. Christine de Suède légua, à la bibliothèque du Vatican, une collection précieuse de manuscrits qui accrurent la richesse de ce vaste dépôt scientifique et littéraire, noble monument élevé par la Papauté au génie européen.

13. Le cœur d'Alexandre VII fut encore réjoui par la conversion du chef de la secte des *Préadamites*. On donna ce nom à des hérétiques qui prétendaient que la terre avait été habitée par une génération d'hommes antérieurs à Adam. Le calviniste Isaac de la Peyrère avait fait imprimer en Hollande (1655), un livre intitulé : *Præadamitæ, sive exercitatio super versibus 12, 13, 14, cap. v, Epistolæ Pauli ad Romanos, quibus indicantur primi homines ante Adamum conditi*, dans lequel il soutient cet absurde système, et entreprend de le justifier par l'autorité de saint Paul.

Selon ce dogmatiseur, Moïse a rapporté l'origine de la nation juive, et non celle de l'espèce humaine en général. Il y aurait eu en conséquence, deux créations d'hommes : la première, au commencement du monde, lorsque Dieu mit sur la terre une race qui se répandit dans tout l'univers et produisit les Gentils ; la seconde, longtemps après, lorsque Dieu créa Adam pour être le père du peuple juif. Comme ces folles spéculations intéressaient peu les passions humaines, elles n'eurent pas un grand retentissement. La Peyrère les abjura lui-même, en 1657, aux pieds du pape Alexandre VII et embrassa la religion catholique qu'il professa, tout le reste de sa vie, avec une édifiante ferveur.

14. Cependant une dissidence fâcheuse venait d'éclater entre la cour pontificale et le gouvernement du roi de France. L'archevêque de Paris, Jean-François-Paul de Gondi, si connu sous le nom de cardinal de Retz, avait été l'un des principaux chefs de la Fronde. Quand Mazarin, vainqueur, vit son pouvoir assez affermi, il fit arrêter l'archevêque comme coupable de trahison et le retint prisonnier à Vincennes. Parvenu à tromper la vigilance de ses gardiens, le cardinal de Retz se réfugia à Rome et prit part au conclave qui élut Alexandre VII. Ce Pontife lui accorda le *pallium*, malgré les réclamations des ambassadeurs français, et continua à le traiter comme archevêque de Paris. Gondi avait chargé de l'administration diocésaine, en son absence, des vicaires-généraux dont le choix déplut à la cour. Mazarin entama avec le Saint-Siège une négociation où il cherchait à faire prévaloir, en principe, que le crime de lèse-majesté dans un évêque suffisait à faire déchoir de toute juridiction dans le royaume. Il était impossible au Pape de sanctionner une pareille doctrine qui eût légitimé toutes les tyrannies. Alexandre VII voulait bien que l'archevêque révoquât ses vicaires-généraux, puisqu'ils étaient suspects, mais il devait avoir le droit d'en substituer d'autres à la satisfaction du roi. Cependant Mazarin, avec cette persistance opiniâtre et cauteleuse qui fut le trait distinctif de son caractère, refusait tout accommodement. La lutte entre ce ministre et l'archevêque de Paris avait été trop personnelle pour que le premier ne cherchât pas à en tirer vengeance. Le Pape prévit que la discussion ne ferait que s'envenimer en la prolongeant davantage ; il résolut de la terminer par un acte d'autorité,

et nomma lui-même un vicaire apostolique pour administrer le diocèse au nom du titulaire. Toutes les animosités du Gallicanisme se déchaînèrent contre le décret pontifical. L'assemblée des évêques de France protesta que c'était une violation manifeste des libertés du royaume. L'affaire prenait des proportions qui effrayèrent Mazarin. Il recula devant la pensée d'un schisme et proposa au cardinal de Retz un moyen terme qui devait ramener la paix. Le roi dresserait une liste de six ecclésiastiques parmi lesquels l'archevêque choisirait celui qu'il voudrait pour le constituer son vicaire-général. Ce plan fut adopté et termina la querelle.

15. La paix entre la France et l'Espagne occupait alors toute l'attention de Mazarin. Ce fut le chef-d'œuvre de sa politique, et elle couronna glorieusement une administration si remplie de troubles et d'orages. Le 7 novembre 1659, à la suite de vingt-cinq conférences tenues dans l'île des Faisans, formée par la Bidasoa, limite des deux royaumes, le traité de la *Paix dite des Pyrénées*, fut signé par Mazarin et don Louis de Haro, au nom de leurs couronnes respectives. La France acquérait, du côté des Pays-Bas, Arras et tout le comté d'Artois, à l'exception de Saint-Omer ; dans le comté de Flandre, Gravelines et plusieurs autres places importantes ; dans le comté de Hainaut, Landrecies et le Quesnoy ; dans le duché de Luxembourg, Thionville, Montmédy, Mariembourg, Philippeville, Avesnes ; du côté des Pyrénées, Perpignan, le Roussillon et Conflans. Le prince de Condé, un instant égaré dans les troubles de la Fronde, avait eu le malheur de mettre son épée victorieuse au service des Espagnols ; il obtint son pardon et revint expier, par une fidélité constante et de glorieux exploits, une erreur passagère. Mais l'article le plus important du traité *des Pyrénées* fut le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Cette princesse renonça formellement, pour elle et ses descendants, à toute succession aux Etats d'Espagne, clause qui n'était qu'une vaine formalité si la France était trop faible pour réclamer, ou qu'une barrière impuissante, dans le cas contraire. Mazarin prévit ce que vaudraient ces renonciations : et les événements, quarante ans après, justifièrent ses combinaisons. La France se plaça dès lors au premier rang parmi les puissances de l'Europe.

16. Ce succès combla de gloire la vieillesse de Mazarin. Mais il n'en jouit pas longtemps. Le 9 mars 1661, il mourut âgé de cinquante-neuf ans. « Aussi doux que le cardinal de Richelieu » était violent, un des plus grands talents de Mazarin fut de bien » connaître les hommes. Le caractère de sa politique était plutôt » la finesse et la patience que la force. Il pensait que la force ne » doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, et » son esprit lui fournissait le courage conforme aux circonstances : » hardi à Casal, tranquille et agissant dans sa retraite à Cologne, » entreprenant lorsqu'il fallut arrêter les princes, mais insensible » aux plaisanteries de la Fronde, méprisant les bravades du coadjuteur, et écoutant les murmures de la populace comme on » écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avait, dans le » cardinal de Richelieu, quelque chose de plus grand, de plus » élevé et de moins concerté ; et dans le cardinal Mazarin plus » d'adresse, plus de mesure et moins d'écart. On haïssait l'un, » et l'on se moquait de l'autre : mais tous deux furent maîtres de » l'Etat (1). »

17. La mort de Mazarin allait changer la face du monde. Jusque-là le jeune roi de France avait paru, en quelque sorte, étranger à son propre gouvernement. Chacun des ministres survivants espérait la première place. Nul ne pensait qu'un prince élevé dans l'éloignement des affaires, osât en prendre sur lui tout le poids. On ignorait que, depuis quelque temps, il consultait ses forces, et qu'il essayait en secret son génie pour régner. Aussi, lorsque Harlay de Chanvalon, archevêque de Rouen et président de l'assemblée du clergé, vint lui demander à qui désormais il devrait s'adresser pour les affaires : « A moi, » répondit Louis XIV. Le lendemain de la mort de Mazarin, il réunit ses ministres. « Monsieur le chancelier, dit-il, je vous ai fait assembler, avec mes » ministres et secrétaires d'Etat, pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par le cardinal ; il est temps que je les gouverne par moi-même. Vous » m'aidez de vos conseils quand je vous le demanderai. Je vous » charge de me rendre compte chaque jour de toute chose à moi-

(1) Le président Hénault.

» même. — La face du théâtre change, ajouta-t-il avec un accent
 » profond ; j'aurai d'autres principes dans le gouvernement de
 » mon Etat, dans la régie de mes finances et dans les négocia-
 » tions au dehors que n'avait M. le cardinal. Vous savez mes vo-
 » lontés, c'est à vous maintenant, Messieurs, à les exécuter. » Le
 souverain qui parlait ainsi allait en effet changer la fortune de la
 France et la placer au sommet des nations. Son nom et sa gloire
 allaient illuminer le plus grand siècle des temps modernes. La
 France, calme et prospère au dedans, victorieuse au dehors, sem-
 bla dominer l'univers. Louis XIV apparaît, aux yeux de l'histo-
 rien, environné des génies immortels dont il sut deviner la desti-
 née, encourager et récompenser les efforts. « Ce monarque, dit le
 » cardinal Maury, eut à la tête de ses armées Turenne, Condé,
 » Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Ven-
 » dôme et Villars ; Château-Renault, Duquesne, Tourville, Du-
 » guay-Trouin, Jean Bart, commandaient ses escadres. Colbert,
 » Louvois, Torcy, étaient appelés à ses conseils. Son premier
 » sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Agues-
 » seau pour organes. Vauban fortifiait ses citadelles, Riquet de
 » Caraman creusait ses canaux, Perrault et Mansard construi-
 » saient ses palais ; Girardon, le Poussin, Mignard, Le Sueur, les
 » embellissaient ; Le Nôtre dessinait ses jardins. Corneille, Racine,
 » Molière, Quinault, La Fontaine, La Bruyère, Boileau, La Roche-
 » foucauld, éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs ; Montau-
 » sier, Bossuet, Beauvilliers, Fénelon, Huet, Fléchier, Fleury, éle-
 » vaient ses enfants. Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier,
 » Massillon, lui faisaient entendre, du haut de la chaire chré-
 » tienne, leurs accents inspirés. » Tant de gloire, de grandeur,
 de génie, fondèrent la prépondérance morale de la France.

18. Louis XIV, il faut le dire, ne compta pas toujours assez
 sur cette supériorité incontestable pour assurer sa prééminence ;
 il usa parfois d'une hauteur excessive à l'égard des souverains de
 l'Europe. Sa conduite vis-à-vis d'Alexandre VII, dans une cir-
 constance mémorable, nous en fournira la preuve. Il avait pour
 ambassadeur à Rome le duc de Créqui, homme d'un caractère
 violent et emporté. Les domestiques du duc insultèrent les soldats
 Corses qui composaient la garde pontificale. Le régiment offensé

prit les armes pour venger cette injure. Sans attendre les résultats de l'enquête, que le Pape avait fait commencer sur cette affaire, les Corses viennent attaquer l'hôtel de l'ambassadeur, frappent de mort plusieurs Français, et tirent des coups d'arquebuse sur le carrosse de l'ambassadrice, dont un des gens est tué (1662). Ces événements étaient déplorables sans doute ; mais, au fond, il n'y avait là qu'une sorte d'émeute militaire provoquée par l'insolence des Français, et dans laquelle le gouvernement romain n'avait eu aucune part. Cependant le cardinal Chigi, neveu du Pape, se rendit immédiatement près de l'ambassadeur pour lui faire agréer ses excuses au nom du souverain Pontife, et lui offrir toutes les réparations qu'il voudrait exiger. Le duc de Créqui refusa de l'entendre, quitta Rome, se retira en Toscane, et fit parvenir à la cour de Versailles un rapport où il présentait l'affaire sous le jour le plus désavantageux pour l'administration pontificale. Louis XIV, à cette nouvelle, ordonna que le nonce du Saint-Siège en France, Piccolomini, fût conduit, par cinquante soldats, de Paris aux frontières de la Savoie. En même temps il s'emparait d'Avignon et du comtat Venaissin, et faisait marcher des troupes en annonçant l'intention de faire une descente en Italie. Alexandre VII offrit en vain toutes les explications possibles sur cette funeste affaire. Louis XIV était inflexible. Toute l'année 1663 se passa en négociations infructueuses. Enfin le Pape proposa la médiation du roi catholique, du grand duc de Toscane, de la république de Venise et des autres États italiens. On ne pouvait disconvenir que les Français avaient commencé la querelle. Les Corses avaient, de leur propre mouvement, pris les armes et causé tous les malheurs subséquents. Mais il fut impossible de faire entendre aucune raison à la cour de Louis XIV. Ce prince exigea l'exil de dom Mario Chigi, neveu d'Alexandre VII. Il voulut que le cardinal Impériali vînt à Versailles présenter des excuses au nom du Pape, et enfin qu'on élevât à Rome une pyramide, dont l'inscription exprimerait le délit et la punition des Corses (1). A ce prix, il consentit à donner au souverain Pontife des assurances de paix.

(1) Ce monument fut abattu sous Clément IX, à qui Louis XIV permit de le faire disparaître.

C'était agir en monarque absolu et non en roi très chrétien. « Les » hommes sages, dit Muratori, désapprouvèrent le procédé *pré-* » *potent* du roi de France contre le vicaire de Jésus-Christ, pour » un accident survenu sans aucune faute de sa part. » Cependant toutes les conditions furent exécutées, et la bonne intelligence fut rétablie entre la couronne de France et le Saint-Siège.

19. Un des premiers soins d'Alexandre VII, en montant sur le trône apostolique, avait été de s'occuper de l'affaire du jansénisme que la bulle d'Innocent X n'avait pas terminée. Le docteur Arnauld venait de publier deux lettres où il soutenait que les cinq propositions, condamnées comme extraites de l'*Augustinus*, ne se trouvaient nullement dans ce livre. La Sorbonne censura les deux lettres (14 janvier 1656), ce qui n'empêcha pas le docteur de composer de nouveaux écrits où il avançait : « Que la grâce, sans laquelle » on ne peut rien, avait manqué à un juste dans la personne de » saint Pierre, dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il » n'ait point péché. » C'était renouveler, sous une forme historique, la première des cinq propositions condamnées. Un second arrêt de la faculté de Paris censura la doctrine d'Arnauld (16 janvier 1656). Les jansénistes n'en continuèrent pas moins à dogmatiser sur ce thème. Alexandre VII crut devoir intervenir. Dans une bulle du mois d'octobre (1656), il promulgua une nouvelle constitution par laquelle il confirmait de point en point celle d'Innocent X, qu'il inséra tout entière dans la sienne. Il y déclare et définit que les cinq propositions, objet de la discussion, sont réellement extraites du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, qu'elles ont été condamnées dans le sens que leur donne cet auteur. Il condamne de nouveau l'*Augustinus* et tous les ouvrages imprimés ou manuscrits que l'on a faits ou que l'on pourra faire pour en soutenir la doctrine. « La précision et les précautions, dit » un écrivain moderne, ne pouvaient guère être poussées plus » loin ; elles parurent presque outrées d'abord : on verra qu'elles » n'étaient pas encore suffisantes. »

20. La bulle d'Alexandre VII fut reçue avec soumission par l'assemblée générale du clergé de France (1657). On déclara qu'il serait procédé, selon la teneur de cette bulle et de celle d'Innocent X, contre ceux qui continueraient à professer la doctrine con-

damnée. Afin de mieux assurer l'exécution des décrets apostoliques, on dressa un *formulaire* ou profession de foi, qui devait être signé par tous les ecclésiastiques des divers diocèses, dans le délai d'un mois. Ce formulaire était ainsi conçu : « Je me sou mets » sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 mai 1653, » selon son véritable sens qui a été déterminé par la constitution » de notre saint père Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Je re- » connais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitu- » tions ; et je condamne, de cœur et de bouche, la doctrine des » cinq propositions de Jansénius, contenues dans son livre inti- » tulé *Augustinus*, que ces deux Papes et les évêques ont con- » damnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, » que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce doc- » teur. » Aussitôt que le décret de l'assemblée générale du clergé eut été publié en France et qu'on eut entendu parler de formulaire et de signature, les jansénistes répétèrent de toutes parts qu'ils se soumettaient aux décisions du Saint-Siège, quant aux dogmes de foi, mais qu'ils ne pouvaient être obligés, contre leur conscience, de reconnaître qu'une doctrine hérétique se trouvât dans l'ouvrage d'un pieux et savant évêque, mort en communion avec l'Eglise. Arnauld écrivit plusieurs ouvrages dans ce sens. Il en résulta des discussions et des agitations scandaleuses. Louis XIV, fatigué de tous ces débats et de toute cette résistance, fit appeler au Louvre les présidents de l'assemblée du clergé (1660). Il les exhorta en termes pressants à chercher des moyens prompts et efficaces pour extirper le jansénisme, et leur promit de les soutenir de toute son autorité. En conséquence, et sur le rapport de onze commissaires nommés pour remplir les vœux du roi, l'assemblée résolut, d'une voix unanime, que tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers du royaume souscriraient le formulaire. En outre, il fut décidé que ceux qui avaient écrit contre les bulles seraient obligés de faire une rétractation formelle. Un arrêt du conseil et une lettre du roi, adressée à tous les prélats du royaume, vinrent corroborer la résolution de l'assemblée du clergé et en soutenir l'exécution. Mais le jansénisme devait encore ajouter à tant d'autres un scandale déplorable.

21. Les vicaires-généraux administrant le diocèse de Paris, en

l'absence du cardinal de Retz, publièrent une ordonnance qui obligeait à signer le formulaire et reconnaissait en même temps la séparation du droit pour lequel on exigeait la croyance, d'avec le fait pour lequel on ne demandait que le respect ou le silence respectueux. « Du temps d'Innocent X, alléguait l'ordonnance, il » ne s'agissait à Rome que de savoir si les cinq propositions » étaient vraies et catholiques, ou bien si elles étaient fausses et » hérétiques. » En conséquence, les vicaires-généraux exigeaient simplement, quant au fait de Jansénius, qu'on demeurât dans le respect entier et sincère qui était dû aux constitutions papales, sans rien préjuger sur le fond même de la question. Cette argumentation décelait ou une incurable obstination ou une insigne mauvaise foi. Alexandre VII adressa aux vicaires-généraux un bref conçu dans les termes de la plus vive indignation. Il les menaçait d'employer contre eux les foudres de l'Eglise s'ils ne se rétractaient dans le plus bref délai. Sur cette terrible injonction parut un nouveau mandement dans lequel les vicaires-généraux de Paris rétractèrent en effet leur assertion, mais avec de telles circonlocutions qu'il était facile d'y voir au moins le ressentiment d'un amour-propre blessé.

Les partisans du *silence respectueux* n'en continuaient pas moins à étourdir de leurs clameurs la cour, la ville, tout le royaume. « Les évêques réunis à Paris, disaient-ils, ont procédé » comme s'ils eussent été convoqués en concile national, tandis » que le but de leur assemblée ne concernait exclusivement que » les affaires temporelles. » Ce prétexte insidieux, basé sur une allégation fautive et mensongère, fit surseoir plus de deux ans, dans la plupart des diocèses, à la signature du formulaire. Louis XIV intervint une seconde fois. Un arrêt du conseil royal (1^{er} mai 1662) prescrivit aux évêques de faire souscrire tous les récalcitrants, sans exception ni explication. L'ordre était pressant; le monarque qui le donnait était habitué à faire respecter sa volonté, même par ses ennemis. Mais l'hérésie ne reconnaît aucune autorité, ni spirituelle ni temporelle; et toute la puissance du grand roi ne réussit pas à faire souscrire un seul janséniste. Ils se retranchaient dans le *silence respectueux*, « tout prêts, disaient- » ils, à condamner les cinq propositions en elles-mêmes, mais

» sans avouer qu'elles fussent réellement dans l'*Augustinus*. » Déplorable aveuglement de l'esprit de parti ! Les hommes qui raisonnaient ainsi se piquaient du plus grand zèle pour la religion et le bien des âmes. Or, quel profit la religion pouvait-elle trouver à ces interminables querelles ? Quel avantage les simples fidèles devaient-ils retirer de la scandaleuse résistance d'un certain nombre d'évêques, de docteurs et de religieux aux ordres du souverain Pontife, juge de la foi, gardien de la doctrine, chef légitime et incontesté de l'Eglise.

22. Indigné de tant de mauvaise foi, Louis XIV rassembla les évêques qui se trouvaient à Paris, pour délibérer sur le moyen le plus propre à soumettre l'opiniâtreté des partisans de Jansénius. L'assemblée s'en tint à la signature du formulaire et pria le roi d'employer sa puissance, selon le vœu du Pape, pour que l'on procédât à la souscription de cet acte dans le délai définitif de deux mois. Les évêques écrivirent à Alexandre VII qu'ils avaient trouvé la déclaration des jansénistes artificieuse, méchante et cachant l'hérésie sous l'apparence trompeuse d'une obéissance en paroles. Les hérétiques publièrent alors contre les prélats une foule de libelles pleins des plus outrageantes calomnies. Cette audace fut un motif de plus qui engagea le monarque à presser, par l'expédition de ses lettres patentes, l'exécution du bref. Quelques mois après, il rendit encore une déclaration plus explicite et vint lui-même au parlement pour la faire enregistrer en sa présence. Il écrivit ensuite au Pape pour le prier d'envoyer lui-même un formulaire, avec ordre précis aux évêques de le signer et de le faire signer par leurs diocésains. Alexandre VII fit donc dresser (1665) une nouvelle constitution où, « pour ôter, dit-il, tout prétexte » à la désobéissance, et tout subterfuge à l'hérésie, » il ordonnait aux évêques, à tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers, aux religieuses, aux docteurs, licenciés et régents des Universités, de signer, dans un délai de trois mois, le formulaire suivant, qui reproduisait à peu près celui qu'avait précédemment rédigé l'assemblée du clergé de France : « Je, soussigné, me soumetts à la » constitution apostolique d'Innocent X, donnée le 31 mai 1653, » et à celle d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656 ; et, dans la » sincérité de mon cœur, je rejette et je condamne les cinq pro-

» positions extraites du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*,
 » et dans le sens entendu par le même auteur, comme le Siège
 » apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je
 » le jure. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et les saints Evangiles. »
 Le roi publia sur-le-champ un édit qui enjoignait à tous les pré-
 lats du royaume de signer le formulaire du Pape ; déclarant en
 même temps que si un évêque ne l'avait pas signé dans trois mois,
 on procéderait contre lui par la voie des saints canons. Malgré ces
 prescriptions, quatre évêques, celui d'Alet, Nicolas Pavillon ;
 celui de Beauvais, Nicolas Chouart de Buzenval ; celui de Pa-
 miers, François Gaulet ; celui d'Angers, Henri Arnauld, ne vou-
 lurent pas obéir. Dans des lettres pastorales adressées à leurs
 diocésains, ils protestèrent et déclarèrent que, sur le *fait de Jan-
 sénius*, on ne devait à l'Eglise qu'une obéissance de déférence,
 consistant à observer un silence respectueux. Le roi supprima ces
 lettres pastorales le 10 juillet 1665, et Alexandre VII, par un dé-
 cret de la congrégation de l'*Index*, les condamna le 18 février 1667.
 Il ordonna ensuite que neuf évêques instruisaient le procès des
 quatre prélats réfractaires, mais la mort ne lui permit pas de con-
 tinuer cette affaire si délicate. Alexandre mourut le 22 mai 1667,
 avec la réputation d'un Pontife éclairé, ferme, énergique, tel
 qu'il le fallait pour lutter contre la plus opiniâtre des hérésies.

§ 3. Pontificat de Clément IX (20 juin 1667-9 décembre 1669).

23. Le cardinal Jules Rospigliosi, de Pistoie, fut élu pour succéder à Alexandre VII, et prit le nom de Clément IX. Dix-neuf évêques français avaient profité de la mort du dernier Pape pour prendre le parti des quatre prélats réfractaires. Ils publiaient des mandements où ils enseignaient que l'Eglise ne peut définir avec infaillibilité un fait humain, comme celui d'apprécier la véritable doctrine d'un auteur (1) ; que dès lors elle ne peut exiger, en pareil cas, qu'un silence respectueux sur ses décisions.

(1) Il ne faut pas confondre le sens naturel, *obvius*, d'un livre avec la pensée intérieure ou le sens personnel de son auteur. C'est le premier sens que l'Eglise condamne et qu'elle appelle justement le sens de l'auteur, quelle qu'ait pu être sa pensée secrète, qui ne fait rien au lecteur.

Toutes les anciennes querelles menaçaient de se renouveler ainsi, avec plus d'ardeur que jamais. Clément IX se hâta de confirmer les bulles de ses prédécesseurs par un bref où il menaçait de poursuivre rigoureusement les évêques rebelles. Louis XIV agit dans le même sens. Les jansénistes effrayés crurent devoir prévenir, par une soumission hypocrite, le châtement qui allait les atteindre. Ils promirent de signer le formulaire, sans aucune arrière-pensée, si l'on consentait à leur épargner la honte de rétracter leurs mandements par des actes publics. Plein d'une bonté toute paternelle, le miséricordieux Pontife leur accorda cette faveur ; il accepta la proposition d'accommodement, et les quatre évêques signèrent enfin la déclaration. Nous n'entrerons dans aucun détail sur les fraudes multipliées que l'on employa dans la conclusion finale de l'affaire du jansénisme, pour tromper le Pape, le roi, les évêques et le clergé ; il nous suffira de les avoir signalées et d'ajouter que les captieux sectaires se prévalurent de cette réconciliation, qu'on nomma *la Paix Clémentine*. Ils prétendirent en inférer que le Pape, en n'obligeant pas les quatre évêques à rétracter leurs mandements, avait implicitement approuvé la distinction du fait et du droit. A voir cette fanatique opiniâtreté, il semble que l'histoire rétrograde de trois siècles, et que l'on soit revenu au temps où les Grecs du Bas-Empire discutaient sur la religion par des sophismes sans fin.

24. Du reste la mauvaise foi des quatre évêques fit encore mieux ressortir la noblesse du langage et de la conduite de Clément IX. Voici le bref qu'il leur adressait après la signature du formulaire. Nous le citons comme un monument mémorable qui ne cessera de proclamer à jamais l'invariabilité doctrinale de la Papauté, et de condamner les artifices honteux du jansénisme.

« Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. Notre » nonce à la cour de France nous a fait tenir la lettre par laquelle » vous nous mandez, avec de grandes marques de soumission, » que, conformément aux lettres apostoliques émanées de nos » prédécesseurs Innocent X et Alexandre VII, vous avez souscrit » et fait souscrire sincèrement le formulaire contenu dans les » lettres du même Pape Alexandre. Bien qu'à l'occasion de cer- » tains bruits qui avaient couru, nous ayons cru devoir agir plus

» lentement dans cette affaire (car nous n'aurions jamais admis,
 » à cet égard, ni exception, ni restriction quelconque, étant,
 » comme nous le sommes, inviolablement attaché aux constitu-
 » tions de nos prédécesseurs); maintenant toutefois, après les
 » assurances nouvelles et considérables qui nous sont venues de
 » France, touchant la véritable et parfaite obéissance avec laquelle
 » vous avez sincèrement souscrit le formulaire, outre qu'ayant
 » condamné, sans aucune exception ni restriction, les cinq pro-
 » positions, selon tous les sens où elles ont été condamnées par le
 » Siège apostolique, vous êtes infiniment éloignés de vouloir re-
 » nouveler les erreurs que ce même Siège a condamnées; nous
 » avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bien-
 » veillance paternelle, nous assurant que vous n'oublierez rien à
 » l'avenir pour nous donner de jour en jour des preuves nouvelles
 » de la sincère obéissance et soumission que vous nous avez ren-
 » dues en cette circonstance. » On ne peut rien imaginer de plus
 clair et de plus précis, de plus formel que ce bref. Si Clément IX
 fut trompé par une perfidie qui déjouait tous les calculs, échappait
 à toutes les condamnations, déconcertait les mesures les mieux
 combinées, toute la honte doit en revenir aux évêques et aux doc-
 teurs qui croyaient rappeler l'Eglise à son intégrité primitive par
 des subtilités indignes et de misérables faux-fuyants.

25. Pour bien comprendre la puissance du jansénisme et les
 circonstances qui lui donnèrent un si prodigieux accroissement;
 pour se rendre compte de l'engouement avec lequel la société
 française de cette époque accueillit une hérésie dont la doctrine
 obscure, sur une des questions les plus élevées de la théologie, ne
 pouvait être à la portée du vulgaire, il faut rattacher l'histoire du
 jansénisme au mouvement d'hostilité qui s'était produit, au com-
 mencement du xvii^e siècle, contre le pouvoir pontifical. Les jan-
 sénistes, par leur subtile distinction du droit et du fait, arrivaient
 à révoquer en doute l'infailibilité du Pape : c'était par ce point
 que leur système entraînait le mieux dans les esprits prévenus par
 les idées gallicanes. Toutes les tendances des docteurs et des ju-
 ristes du xvii^e siècle se résumaient dans cette pensée unique : Faire
 du Pape le premier des évêques, mais ne lui rien attribuer au-delà
 de cette primauté d'honneur; lui refuser l'infailibilité dogmatique

pour la donner à l'Eglise universelle, dispersée ou réunie dans ses conciles généraux ; mettre par conséquent le concile au-dessus du Pape ; refuser au Pontife romain le droit d'intervenir dans le gouvernement temporel de l'Europe ; bouleverser, en un mot, tout le système religieux et politique du moyen âge, pour engager le monde dans les voies de l'indépendance, tel avait été le travail des légistes de ce siècle. Ils ne s'apercevaient pas que c'était reprendre en sous-œuvre la pensée de Luther, tout en la déguisant sous des formes moins violentes, et en conservant, au moins en apparence, le lien extérieur de la communion ecclésiastique. Marc Antoine *de Dominis*, archevêque de Spalatro et primat de Dalmatie (1617), fut le premier à soutenir ces prétentions nouvelles. Son livre *de Republicâ christianâ* détruisait toute idée de monarchie dans l'Eglise : Dominis n'y voyait qu'un régime aristocratique où le Pape n'était que le ministre et, en quelque sorte, le délégué de la communauté. La Faculté de théologie de Paris condamna le livre, tandis que son auteur allait se justifier à Rome, où il expia ses erreurs dans une prison du château Saint-Ange. Mais sa doctrine ne fut pas enchaînée avec lui. Edmond Richer, docteur et syndic de la Faculté de Paris, la soutint avec plus de subtilité, et on pourrait dire aussi avec plus de maladresse. En présentant d'une manière générale ses principes sur la communauté, comme origine essentielle de la souveraineté, il attaquait la monarchie temporelle non moins que la juridiction spirituelle du souverain Pontife. Aussi le traité de Richer, *De ecclesiasticâ et politicâ potestate*, fut condamné dans les synodes de Paris et d'Aix (1612), ainsi qu'à Rome. L'auteur fut destitué du syndicat. Richer, pressé par Richelieu, signa, avant de mourir, une rétractation que ses partisans regardent comme extorquée, mais qui paraît avoir été au contraire libre et sincère. Jean Launoy, docteur en Sorbonne, janséniste déclaré, professait les mêmes principes dans un ouvrage intitulé : *Puissance du roi sur le mariage*. D'après Launoy, le mariage chrétien devient une affaire purement civile ; l'auteur enlève à l'Eglise le droit d'établir des empêchements dirimants, et l'attribue exclusivement aux princes, contrairement à la doctrine expresse du concile de Trente, qui frappe d'anathème la proposition même de Launoy. « Indépen-

» damment de cette fin de non recevoir, ajoute un auteur mo-
 » derne, on peut dire que le sentiment du docteur de Sorbonne
 » conduit à la destruction totale des mœurs chrétiennes; car, si
 » la validité des mariages dépend uniquement de l'autorité pro-
 » fane, qui empêchera les chrétiens d'épouser leurs sœurs, comme
 » les illustres Ptolémées, et avec eux toute l'Egypte; d'établir la
 » communauté des femmes, comme le voulait l'incomparable
 » Platon, et comme le pratiquait le grave Caton; de devenir
 » polygame par l'avis du prophète arabe? » L'ouvrage de Lau-
 noy, proscrit, par sa nature même et son but, au tribunal de
 tout lecteur chrétien, fut condamné à Rome par un décret ponti-
 fical. Launoy ne respectait pas plus les traditions vénérables sur
 lesquelles repose le culte des saints que l'autorité divine de l'E-
 glise. On l'avait surnommé le *Dénicheur de Saints*. Il avait rayé
 de son calendrier sainte Catherine, martyre, pour laquelle tous
 les siècles précédents avaient eu une dévotion si marquée. Le
 jour de sa fête, il affectait de dire une messe de *Requiem*, comme
 si le défaut d'authenticité dans les actes d'une sainte honorée par
 l'Eglise d'un culte public, pouvait conclure contre son existence
 ou sa sainteté. Ce malheureux système, sous prétexte de critique
 plus éclairée, s'attaqua à la vie des saints les plus illustres. Des
 écrivains catholiques, dont la science est incontestable et dont les
 intentions étaient pures, entreprirent de redresser, à ce point de
 vue, l'hagiographie. Baillet se distingua par le rigorisme affecté
 avec lequel il composa ses *Vies des Saints*, écartant de son récit
 tous les faits merveilleux, comme des légendes apocryphes, et in-
 troduisant ainsi le rationalisme protestant dans l'appréciation de
 ces existences privilégiées, dont le miracle est en quelque sorte
 l'essence. Par une contradiction manifeste avec ce système de
 négation *à priori*, un janséniste déclaré, Arnauld d'Andilly,
 frère du fameux docteur Arnauld, donnait alors sa traduction
 des *Vies des Pères du désert écrites par les Pères de l'Eglise*, et
 des *OEuvres de sainte Thérèse*, où les faits de l'ordre surnaturel
 éclatent à chaque page, et prouvent surabondamment qu'à tous
 les siècles de son histoire, l'Eglise a conservé, comme un témoi-
 gnage de sa divine origine, la puissance du miracle qui lui a été
 donnée par Jésus-Christ aux jours de sa fondation.

26. La réaction contre l'autorité de l'Eglise entraînait alors la majorité des docteurs français. Ellies Dupin composait dans cet esprit : 1° *l'Histoire de l'Eglise en abrégé, par demandes et par réponses, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*; 2° *l'Histoire profane depuis son commencement jusqu'à présent*; 3° *Bibliothèque universelle des historiens*; 4° *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Ce fut ce dernier ouvrage qui provoqua le plus de réclamations. Les Bénédictins de Saint-Vannes, sous la direction de Dom Petit-Didier, abbé de Senones, furent les premiers qui signalèrent les erreurs d'Ellies Dupin. Elles concernaient le péché originel, le purgatoire, les livres canoniques, l'éternité des peines, la vénération des saints et de leurs reliques, l'adoration de la croix, la grâce, le Pape et les évêques, le carême, le divorce, le célibat des clercs, les Pères et la tradition. On le voit, l'idée protestante presque tout entière se retrouvait dans les écrits d'un docteur qui prétendait rester dans la communion catholique. Les Bénédictins de Saint-Vannes publièrent en trois volumes leurs *Remarques sur les œuvres* d'Ellies Dupin : mais cet auteur trouva bientôt un adversaire plus redoutable. Bossuet adressa au chancelier de France un mémoire dont l'argumentation serrée, vive, éloquente, concluait à la suppression d'un ouvrage aussi pernicieux. « Dans l'abrégé de la discipline, dit » Bossuet, notre auteur n'attribue autre chose au Pape, sinon que » l'Eglise romaine, fondée par les apôtres saint Pierre et saint » Paul, soit considérée comme la première, et son évêque comme » le premier entre tous les évêques, sans attribuer au Pape aucune » juridiction sur eux, ni dire le moindre mot de l'institution divine de sa primauté ; au contraire, il met cet article au rang de » la discipline, qu'il dit lui-même être variable. Il ne parle pas » mieux des évêques, et il se contente de dire que l'évêque est » au-dessus des prêtres, sans dire qu'il y est de droit divin. Ces » grands critiques sont peu favorables aux supériorités ecclésiastiques, et n'aiment guère plus celle des évêques que celle du » Pape. Une des plus belles prérogatives de la chaire de Saint-Pierre est d'être la chaire de saint Pierre, la chaire principale où tous les fidèles doivent garder l'unité, et, comme l'appelle saint Cyprien, la source de l'unité sacerdotale. — C'est le génie

» de nos critiques modernes, de trouver grossiers ceux qui recon-
 » naissent dans la Papauté une autorité supérieure établie de droit
 » divin. Lorsqu'on la reconnaît avec toute l'antiquité, c'est qu'on
 » veut flatter Rome et se la rendre favorable. » Bossuet conclut
 ainsi son mémoire : « Sans pousser plus loin l'examen d'un livre
 » si rempli d'erreurs et de témérité, il est facile de voir qu'il tend
 » manifestement à la subversion de la religion catholique; qu'il
 » y a partout un esprit de dangereuse singularité qu'il faut répri-
 » mer; en un mot, que la doctrine en est insupportable. » Ellies
 Dupin fut exilé par Louis XIV et privé de la chaire qu'il occupait
 à la Sorbonne. Sa *Bibliothèque universelle* fut condamnée par
 l'archevêque de Paris, supprimée par un arrêt du Parlement, en
 1696, et flétrie par les anathèmes de la cour de Rome. — Un
 autre savant, non moins dangereux, le docteur Richard Simon,
 écrivait dans le même esprit que Dupin : 1° l'*Histoire critique du
 texte, des versions et des commentaires du vieux Testament*;
 2° l'*Histoire critique du texte du Nouveau Testament*; 3° l'*Histoire
 critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*.
 Tous ces ouvrages ont été condamnés à Rome. Bossuet les dénonça
 encore au chancelier comme « un amas d'impiétés et un rempart
 de libertinage. » Richard Simon s'y déclare en effet le partisan
 des Sociniens et le précurseur des modernes incroyables. « Son
 » véritable système, dit encore Bossuet, est de détruire l'authen-
 » ticité des écritures canoniques, d'attaquer directement l'inspi-
 » ration de l'Écriture, et d'en rejeter, contre le décret formel du
 » concile de Trente, plusieurs passages comme douteux ou apo-
 » cryphes; d'affaiblir toute la doctrine des Pères, et par un dessein
 » particulier, celle de saint Augustin sur la grâce. » L'illustre
 évêque de Meaux, pour réfuter le docteur Simon, composa son
 magnifique traité intitulé : *Défense de la tradition et des saints
 Pères*, où il déploie une érudition, une logique, une éloquence
 victorieuses. Malgré ses énergiques efforts, la gangrène de l'es-
 prit janséniste continuait à infester le clergé français, et, plus
 tard, un chanoine de Sainte-Geneviève de Paris, Pierre-François
 Le Courrayeur, donnait au monde le spectacle d'une apostasie
 complète. Dans un livre intitulé : *Dissertation sur la validité des
 ordinations anglicanes*, il se prononçait presque sans détour pour

la réforme de Henri VIII, et, dans un autre ouvrage : *Déclaration de mes derniers sentiments sur les différends de la Religion*, il rejette tous les mystères de la foi chrétienne, la Trinité, l'Incarnation, le dogme du péché originel, la présence réelle, la transsubstantiation, l'infailibilité de l'Eglise. Le Courrayer quitta la France pour l'Angleterre; l'archevêque de Cantorbéry le reçut comme une conquête; l'Université de cette ville lui envoya le diplôme de docteur; la cour de Londres lui fit une pension, et il mourut au milieu de richesses et d'honneurs achetés au prix de l'apostasie.

27. Des jurisconsultes français, malheureusement trop fidèles à l'esprit d'opposition qui avait signalé les conciles de Bâle et de Constance, ne semblaient préoccupés que de la pensée de combattre les privilèges de l'Eglise romaine. Pierre et François Pithou, deux frères, d'abord calvinistes puis catholiques, se signalèrent dans cette guerre acharnée. Ils travaillèrent en commun à leur fameux ouvrage intitulé : *Traité des libertés gallicanes*, où, sous le prétexte de délivrer le clergé de France de l'autorité pontificale, ils le soumettaient complètement à la puissance laïque (1). Pour appuyer l'ouvrage des frères Pithou, un autre légiste, Pierre Dupuy, publia une compilation intitulée : *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane*. Elle fut censurée et dénoncée à l'épiscopat par vingt-deux évêques ou archevêques français « comme un ouvrage détestable, rempli des propositions les plus venimeuses » et masquant des hérésies formelles sous le beau nom de libertés. » — « Car, dit Bossuet, les légistes et les magistrats entendaient les libertés de l'Eglise gallicane tout autrement que les évêques : ils se regardaient comme les pères et les docteurs de cette Eglise comme ses défenseurs nés, non-seulement contre le Pape, mais contre les évêques. » Le parlement, qui se regardait comme le concile permanent des Gaules, propageait de même l'esprit d'hostilité contre le Saint-Siège. « Protestant dans le xvi^e siècle, dit M. de Maistre, frondeur et janséniste dans le xvii^e, philosophe enfin, et républicain dans les dernières années

(1) « La grande servitude de l'Eglise gallicane, dit Fleury, c'est l'étendue excessive de la juridiction séculière. » Cette considération n'a pas empêché les livres de Pithou et de Dupuy de devenir comme le grand arsenal du gallicanisme.

» de sa vie, trop souvent le parlement s'est montré en contradic-
 » tion avec les véritables maximes fondamentales de l'Etat. — Le
 » germe calviniste, nourri dans ce grand corps, devint bien plus
 » dangereux lorsque son essence changea de nom et s'appela jan-
 » sénisme. Alors les consciences étaient mises à l'aise par une
 » hérésie qui disait : *Je n'existe pas*. Le venin atteignit même
 » ces grands noms de la magistrature que les nations étrangères
 » enviaient à la France. Alors toutes les erreurs, même les er-
 » reurs ennemies entre elles, étant toujours d'accord contre la vé-
 » rité, la nouvelle philosophie, dans les parlements, s'allia au
 » jansénisme contre Rome. — Si l'on se représente le nombre
 » des magistrats répandus sur le sol de la France, celui des tri-
 » bunaux inférieurs qui se faisaient un devoir et un honneur de
 » marcher dans leur sens, la nombreuse clientèle des parlements,
 » et tout ce que le sang, l'amitié ou le simple ascendant empor-
 » taient dans le même tourbillon, on concevra aisément qu'il y en
 » avait assez pour former dans le sein de l'Eglise gallicane le
 » parti le plus redoutable contre le Saint-Siège. »

28. Tels furent les auxiliaires du jansénisme en France. Les chefs de la nouvelle secte étaient alors trois hommes, célèbres à des degrés divers, et qui occupaient tous les échos de la renommée. Les *Lettres provinciales* venaient de paraître sous le titre de : *Lettres de Louis de Montalte à un provincial de ses amis*. L'auteur, mathématicien profond, avait déjà illustré le nom de Pascal par les plus brillantes découvertes, faites à un âge où les autres hommes achèvent à peine la carrière des études scolastiques. Il se révélait dès lors à la France comme un écrivain de premier ordre. Jamais la langue française n'avait atteint avant lui cette pureté, cette élégance, cette recherche de locutions et de tours, qui la fixaient d'une manière irrévocable. Sous le rapport du style, les *Lettres provinciales* devenaient ainsi un des plus beaux monuments de la littérature, non pas qu'aucun ouvrage depuis ne les ait surpassées (1), mais parce qu'elles prenaient rang

(1) Comme style, comme richesse littéraire, comme portée historique et philosophique, le *Discours sur l'histoire universelle*, les *Oraisons funèbres*, de Bossuet, le *Télémaque*, de Fénelon, sont infiniment supérieurs aux *Lettres provinciales*, bien plus vantées que lues.

les premières et acquéraient ainsi une simple priorité de date. Quant au fond même de l'ouvrage, Voltaire a dit sans détour : « Il est vrai que tout le livre porte sur un fondement faux · ce » qui est visible. » Pascal avait pour but d'attaquer la compagnie de Jésus, dont les membres se montraient les plus ardents adversaires du jansénisme. Il réunit, à cette intention, des textes épars dans tous les écrits de leurs casuistes et de leurs théologiens, les isola du contexte, les groupa avec un art infini et souvent une mauvaise foi indigne de son génie. Il trouva dans leurs décisions, souvent remplies d'incertitude et d'équivoque, ainsi que dans la doctrine de quelques-uns de leurs moralistes sur le probabilisme, l'autorité et les restrictions mentales, une ample matière à la plaisanterie et un fonds inépuisable de ridicule. Il ne se fit d'ailleurs aucun scrupule d'exhumer des écrits, la plupart obscurs et entièrement oubliés, et surtout d'attribuer à une compagnie entière les opinions de quelques particuliers. Cependant le livre des Provinciales obtenait un prodigieux succès. La cour de Rome le condamna, et Louis XIV, de son côté, le fit examiner par treize commissaires, archevêques, évêques, docteurs ou professeurs de théologie, qui formulèrent leur avis en ces termes : « Après » avoir examiné avec soin le livre qui a pour titre : *Lettres pro-* » *vinciales*, nous certifions que les hérésies de Jansénius, con- » *damnées* par l'Eglise, y sont soutenues et défendues. Dans sa » malignité et son insolence, l'auteur n'épargne ni le Pape, ni » les évêques, ni le roi, ni ses principaux ministres, ni la sacrée » faculté de théologie de Paris, ni les ordres religieux. En consé- » *quence*, ce livre est digne des peines que les lois décernent » contre les libelles diffamatoires et hérétiques. » Un arrêt conforme du conseil d'Etat condamna les Provinciales au feu. Pascal ne se rétracta point. On regrette de lire parmi le recueil des *Pensées*, cet ouvrage immortel, les lignes suivantes : « J'ai craint que » je n'eusse mal écrit, en me voyant condamné, mais l'exemple » de tant de pieux écrits qui ont eu le même sort me fait croire au » contraire. Il n'est plus permis de bien écrire, tant l'inquisition » est corrompue et ignorante. Il est meilleur d'obéir à Dieu » qu'aux hommes. Je ne crains rien, je n'espère rien. Le Port- » Royal craint, et c'est une mauvaise politique. Quand ils ne

» craindront plus, ils se feront plus craindre. Le silence est la
 » plus grande persécution. Jamais les saints ne se sont tus. Il est
 » vrai qu'il faut la vocation ; mais ce n'est pas des arrêts du conseil
 » qu'il faut apprendre si l'on est appelé, mais de la nécessité de
 » parler. Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y con-
 » damne est condamné dans le ciel. L'Inquisition et la société de
 » Jésus sont les deux fléaux de la vérité. » Déplorable aveugle-
 ment qui égarait, dans les routes de l'erreur, un des plus beaux
 génies dont l'humanité puisse se glorifier.

29. Le docteur Antoine Arnauld venait, dans le même temps, de publier son livre de la *Fréquente communion*, où l'esprit du jansénisme se dévoilait ouvertement. Le Dieu de l'Eucharistie n'est plus, aux yeux d'Arnauld, le Dieu de la grâce et de la miséricorde ; c'est un juge inexorable, plus environné de terreurs que sur la montagne de Sinai. Les fidèles épouvantés ne doivent plus approcher de cette majesté redoutable. L'effet du livre fut immense. Le nombre des communions diminua d'une manière effrayante à Paris (1). Ce ne fut d'abord qu'un cri général de tous les catholiques contre un écrit si dangereux. Le livre fut déféré au Saint-Siège, et son auteur fut obligé de se rétracter. Pour justifier leur coryphée, les jansénistes disaient qu'Arnauld avait eu seulement en vue de combattre le relâchement des confesseurs, qui admettaient trop facilement les pécheurs à la participation des saints mystères. « C'est là, dit saint Vincent de Paul, un excès » que saint Charles Borromée déplore lui-même. Mais les principes » du livre de la *Fréquente communion* vont plus loin. L'auteur » loue sans restriction la piété de ceux qui voudraient différer » la communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant in-

(1) Saint Vincent de Paul écrivait à un de ses missionnaires : « Il se peut faire » que quelques personnes aient profité de la lecture de la *Fréquente communion*, » mais si ce livre a servi à une centaine, en les rendant plus respectueux à l'é- » gard des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les en » retirant tout-à-fait ; on ne voit plus que la sainte communion soit fréquentée » comme elle l'était autrefois, pas même à Pâques : plusieurs curés de Paris s'en » plaignent ; à Saint-Sulpice on avait trois mille communions de moins qu'à l'or- » dinaire ; à Saint-Nicolas du Chardonnet, quinze cents personnes avaient man- » qué à ce devoir de religion, et il en est ainsi des autres. »

» dignes d'approcher du corps de Jésus-Christ. Il assure qu'on
 » satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de
 » bonnes œuvres ; que c'est parler indignement du Roi du ciel de
 » dire qu'il soit honoré par nos communions. Quand même on
 » fermerait les yeux à toutes ces considérations, peut-on ne pas
 » apercevoir que les dispositions qu'exige ce jeune docteur, pour
 » la réception des saints mystères, sont si hautes, si éloignées de
 » la faiblesse humaine, qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse
 » s'en flatter ? Si, comme il le soutient sans aucun adoucisse-
 » ment, il n'est permis de communier qu'à ceux qui sont entiè-
 » rement purifiés des images de la vie passée, par un amour di-
 » vin, pur et sans aucun mélange, qui sont parfaitement unis à
 » Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables,
 » peut-on se dispenser de dire avec lui, que ceux qui, selon la
 » pratique de l'Eglise, communient avec les dispositions ordinai-
 » res, sont des antechrists ? Non ! avec de tels principes, il n'ap-
 » partient plus de communier qu'à M. Arnauld, qui après avoir
 » mis ces dispositions à un si haut point, qu'un saint Paul en se-
 » rait effrayé, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois, dans son
 » apologie, de dire la messe tous les jours. » Arnauld, pas plus
 que Pascal, ne se soumit aux différentes censures que son livre
 encourut. Il s'expatria et finit, à Bruxelles, des jours qu'il eût pu
 employer à la gloire de l'Eglise. « Arnauld, dit un auteur mo-
 » derne, était né avec une grande éloquence, mais il n'en réglait
 » pas assez les mouvements. Les négligences de la diction, le ton
 » pesant et dogmatique nuisirent quelquefois à la force de sa lo-
 » gique, et, dans les premières disputes qui le signalèrent, il eut
 » besoin que Pascal fit valoir ses raisons par les charmes de l'ex-
 » pression et par le piquant de la plaisanterie. Il n'eut pas, comme
 » cet écrivain inimitable, l'art de se resserrer et d'être précis,
 » sans cesser d'être éloquent. » Parmi les cent cinquante vo-
 lumes qu'on doit à sa plume féconde, le plus considérable et le
 seul irrépréhensible est le célèbre traité de la *Perpétuité de la foi*,
 où il établit la vérité du dogme de la présence réelle contre les
 calvinistes ; il le composa en collaboration avec Nicole. Nicole,
 cet autre chef du jansénisme, eut d'abord la même fortune qu'Ar-
 nauld. Comme lui, il préféra l'exil à la soumission. Plus tard,

cependant, il revint des premiers égarements de sa jeunesse et obtint la permission de se fixer à Paris. Ce fut alors qu'il composa ses *Essais de morale*, ouvrage moins lu qu'estimé, où l'on retrouve, noyés dans des dissertations qui paraissent maintenant froides et pesantes, les principales idées de la secte. Telle était, à l'époque du pontificat de Clément IX, le jansénisme en France. Retranché à Port-Royal, comme dans sa forteresse, il étendait sa séduction sur les plus beaux esprits du grand siècle. Le tendre Racine abandonnait son âme aimante à cette désolante doctrine ; le sévère Boileau écrivait à sa louange quelques-uns de ses beaux vers, et décernait au *grand Arnauld* un brevet d'immortalité. Etrange contradiction de l'esprit humain ! Au moment même où l'autorité temporelle était glorifiée dans sa plus haute personnification, et atteignait son apogée sous Louis XIV, on ne rougissait pas d'encourager des sectaires qui se mettaient en révolte ouverte contre la plus haute autorité spirituelle, et qui affichaient la prétention de faire de l'Eglise une sorte de république aristocratique dont le chef ne l'eût plus été que de nom.

30. Cependant l'attention publique avait été un instant détournée de ces luttes déplorables, par une série d'événements qui menaçaient la sécurité de l'Europe et l'avenir du monde chrétien. Pendant l'année 1662, l'empereur d'Autriche, Léopold I^{er}, avait pénétré à main armée dans la Transylvanie, province tributaire de la Porte, et s'était emparé de quelques places fortes, telles que Szecklhyel et Serinwar. Les Turcs étaient alors gouvernés par le sultan Mahomet IV, prince faible et voluptueux qui passait ses jours à la chasse, et eût été personnellement incapable de venger l'honneur de ses armes ; mais il avait pour visir un homme d'un grand caractère, Achmet Képrilu, qui se mit à la tête de toutes les forces ottomanes et traversa en vainqueur toutes les régions hongroises. La prise de Neuhausel, d'Ujiwar, de Serinwar par Achmet, ne fut que le prélude de la célèbre bataille de Saint-Gothard, village situé près du Raab, qui verse ses eaux dans le Danube. Les Turcs rencontrèrent, dans ces plaines fameuses, les Autrichiens et les Hongrois, auxquels s'étaient réunis six mille Français, envoyés par Louis XIV et placés sous le commandement du comte de Coligny et du vicomte d'Aubusson

de la Feuillade, que les Osmanlis avaient surnommé *l'homme d'acier*. L'illustre Montécuculli, feld-maréchal autrichien, avait le commandement supérieur des confédérés. Toute l'artillerie chrétienne foudroie en même temps le camp des Turcs, placé sur la rive opposée du Raab. Les Autrichiens, les Hongrois, les Français franchissent la rivière à la nage. Plus de quinze mille Musulmans sont tués ou noyés. Leur cavalerie prend la fuite, malgré le visir qui veut continuer le combat (1^{er} août 1664). Le lendemain de la victoire de Saint-Gothard, Montécuculli, à cheval, l'épée au poing, environné de ses bataillons, entonna le chant religieux du *Te Deum*, et la grande voix de l'armée se mêla à celle de son chef. « Rendons aussi grâces à Marie ! » s'écria ensuite le feld-maréchal ; et les soldats répétèrent avec enthousiasme le nom de l'auguste Mère de Dieu. Ces images de la religion au milieu du terrible appareil des combats rappellent les grandes luttes des anciens croisés, et reportent l'imagination à ces siècles de vaillance où chaque soldat était un héros et chaque héros un martyr.

31. La défaite de Saint-Gothard ulcéra l'âme d'Achmet, mais ne l'abattit point. « J'arracherai Candie aux Vénitiens, dit-il en » rentrant à Andrinople, ou je mourrai les armes à la main dans » cette île que les chrétiens ont trop longtemps possédée. » Il poursuivit en effet cette conquête avec une persévérance et un courage dont l'histoire offre peu d'exemples. Au commencement de l'année 1667, il entreprit le siège de Candie sous le feu de la canonnade vénitienne. Les Turcs attaquaient avec un bouillant courage, et les chrétiens, bien inférieurs en nombre, se défendaient en héros. Cette lutte gigantesque, devenue si inégale, dura deux ans. Les Vénitiens étaient réduits à six mille combattants. Ils offrirent à Achmet une grande somme d'argent s'il voulait se retirer et laisser seulement la ville de Candie aux assiégés. « Nous » ne sommes pas des marchands, répondit le grand vizir, l'argent » ne nous manque pas ; il nous faut Candie et nous l'aurons. » Cependant Clément IX envoyait des secours aux héroïques Vénitiens. Louis XIV arma une flotte de six mille guerriers, l'élite de sa noblesse (1), dont il confia le commandement au duc de Na-

(1) Dans cette armée auxiliaire figuraient un comte de Saint-Paul, un Créquy,

vailles et à François de Vendôme, duc de Beaufort, dans les veines duquel coulait le sang de Henri IV, et qui devait trouver une mort digne de sa naissance sous les murs de Candie. Par une fatalité inexplicable, ces renforts, qui pouvaient assurer la victoire au nom chrétien, quittèrent bientôt la ville qu'ils étaient venus défendre. Au mois d'août 1669, le duc de Navailles rentra en France avec son escadre. Les galères pontificales abandonnaient en même temps la Crète. La garnison vénitienne n'était plus que de trois mille hommes, tandis que les forces des assiégeants, venant de l'Anatolie, de la Roumélie, de l'Égypte et des côtes barbaresques, s'augmentaient chaque jour. La lutte n'était plus possible. Les Vénitiens demandèrent grâce et le grand vizir la leur accorda. Il reçut, le 27 septembre 1669, les clefs de la ville dans un bassin d'argent et donna mille ducats à ceux qui les lui apportèrent. Il exigea la complète évacuation de Candie par les Vénitiens et fournit lui-même des navires pour transporter les vaincus dans l'Adriatique. Ils quittèrent tous, en versant des larmes, cette île de Crète que leur république avait possédée pendant quatre cent soixante-cinq ans. Le pape Clément IX mourut de douleur à la nouvelle du désastre qui frappait l'Europe chrétienne (9 décembre 1669).

un Beauvau, un Fénelon, parent de l'illustre archevêque de Cambrai, un Dampierre, un Castellane, le jeune de Sévigné et une foule d'autres noms célèbres.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE CLÉMENT X (29 avril 1670-22 juillet 1676).

1. Le cardinal Bona. Ses ouvrages. — 2. Election et gouvernement de Clément X. — 3. Affaire de *la régale* en France. Mort de Clément X. — 4. Spinoza. Son système de panthéisme. — 5. Descartes. Appréciation de sa philosophie. — 6. Dangers du cartésianisme signalés par Bossuet. — 7. Malebranche.

§ 2. PONTIFICAT D'INNOCENT XI (21 septembre 1676-21 août 1689).

8. Election et premiers actes d'Innocent XI. Son caractère et ses antécédents. — 9. Splendeur de la France, sous Louis XIV. — 10. *Histoire ecclésiastique* de Fleury. — 11. Les deux maximes fondamentales du Gallicanisme, d'après Fleury. — 12. Argumentation de Fleury contre l'exercice du pouvoir pontifical au moyen âge, tirée des *Fausses Décrétales*. — 13. Ce qu'il faut penser de la maxime : *Le roi, comme tel, n'est pas subordonné au jugement du Pape*. — 14. Lutte entre Louis XIV et Innocent XI, au sujet de l'affaire de la *Régale*. — 15. Bossuet. — 16. Lettre écrite par Bossuet au Pape, au nom du clergé de France. Réponse d'Innocent XI. — 17. Convocation de l'assemblée générale du clergé de France de 1682. Louis XIV fixe les matières qui doivent être soumises à ses délibérations. — 18. Opérations de l'assemblée. — 19. Déclaration du 19 mars 1682. Texte des *Quatre articles*. — 20. Lettres patentes de Louis XIV, rendant obligatoire, dans toutes les Universités du royaume, l'enseignement des *Quatre articles*. — 21. Le Pape condamne la *Déclaration* du clergé de France, et annule tous les actes de l'assemblée de 1682. — 22. Protestation du monde catholique contre la *Déclaration*. — 23. *Défense de la déclaration du clergé de France*, par Bossuet. — 24. Innocent XI refuse de délivrer les bulles d'institution canonique aux évêques nommés par Louis XIV. — 25. Question des *Franchises*. Innocent XI les supprime. Toutes les puissances catholiques, à l'exception de la France, se soumettent à cette mesure. — 26. Innocent XI refuse de recevoir, en qualité d'ambassadeur, le marquis de Lavardin, envoyé par la cour de France. Le procureur général, François de Harlay, interjette appel comme d'abus de la conduite du Pape. — 27. Louis XIV s'empare d'Avignon, et intervient dans la nomination de l'archevêque, électeur de Cologne. — 28. Révocation de l'édit de Nantes. — 29. Les Turcs attaquent l'Autriche. Mahomet IV. Kara-Moustapha. Innocent XI fait conclure une ligue offensive et défensive entre l'empereur d'Autriche, Léopold I^{er}, et Jean Sobieski, roi de Pologne. — 30. Siège de Vienne par les Turcs. Délivrance de la ville par Sobieski. — 31. Condamnation de Molinos, du *Nouveau Testament de Mons*, etc. par Innocent XI. — 32. Mort d'Innocent XI.

§ 3. PONTIFICAT D'ALEXANDRE VIII (6 octobre 1689-1^{er} février 1691).

33. — Election d'Alexandre VIII. Louis XIV renonce au droit de *Franchises*. 11

rend Avignon et le comtat Venaissin au Pape. — 34. Bulle *Inter multiplices*, par laquelle Alexandre VIII condamne la *Déclaration du clergé de France* de 1682, et annule tous ses actes. Mort d'Alexandre VIII.

§ 1. **Pontificat de Clément X** (29 avril 1670-22 juillet 1676).

1. A la mort de Clément IX, il y eut à Rome comme l'expression d'un vœu général formulé par tous les échos de la publicité de ce temps, pour voir le pieux et savant cardinal Bona promu au pontificat suprême. Jean Bona était né (1609) à Mondovi, en Piémont, d'une noble famille qui formait, dit-on, une branche de la maison de Bonne Lesdiguières, du Dauphiné. Dès l'âge de quinze ans, il embrassa l'ordre des Cisterciens, dans la congrégation réformée de saint Bernard, connue en France sous le nom de Feuillants (1). Il devint successivement prieur d'Asti, abbé de Mondovi, en 1661, général de son ordre, et enfin, en 1669, cardinal. Les œuvres de Bona comprennent plusieurs traités pleins de piété et de science; celui qui a pour titre : *De rebus Liturgicis*, offre des recherches curieuses et intéressantes sur les rites, les cérémonies et les prières de la messe. Parmi ses ouvrages ascétiques on distingue surtout celui *De principiis vitæ christianæ*, qui est écrit avec tant d'onction et de simplicité, qu'on le compare au livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Mais le traité où le pieux cardinal s'est surpassé lui-même, est celui *De divinâ psalmodiâ*. C'est une savante explication de l'office ecclésiastique, et, en particulier, du Bréviaire. Une foule de recherches curieuses sur l'origine, l'ordre, la disposition, la signification de chacune des parties de l'office divin, font de ce livre une mine précieuse où le prêtre peut trouver le sens des prières qu'il récite chaque jour, et des considérations propres à nourrir la dévotion, enflammer le

(1) Cet ordre secondaire, détaché de la grande famille monastique de Cîteaux, fut institué, en 1577, par Jean de la Barrière, à l'abbaye de Feuillant, près de Toulouse. Ses religieux se distinguèrent par des austérités qui paraissent surhumaines. Ils devaient avoir la tête et les pieds constamment nus, dormir sur des planches, manger à genoux et s'imposer des privations extraordinaires. Les Feuillants prirent une grande part aux troubles de la Ligue, surtout un Père Bernard de Montgaillard, dit le *Petit-Feuillant*, qui se signala par la véhémence de ses sermons. En 1630, Urbain VIII sépara les Feuillants d'Italie, sous le nom de *Réformés de Saint-Bernard*, des Feuillants de France.

zèle, élever l'esprit et le cœur. Le cardinal Bona mérite d'être rangé parmi les Pères et les docteurs de l'Eglise.

2. Cependant il ne fut point élu Pape. Les suffrages du sacré Collège se fixèrent sur un candidat non moins digne et non moins vertueux, le cardinal Altiéri, qui avait alors quatre-vingts ans, et qui prit le nom de Clément X. « Ce Pontife, dit un auteur protestant (1), suivit les maximes gouvernementales de son prédécesseur. Comme il n'avait plus de parents et qu'il ne voulait pas laisser s'éteindre l'antique maison dont il était originaire, il adopta la famille des Paluzzi, lui donna le nom d'Altiéri et lui céda ses biens héréditaires. Toutefois, encore qu'il distinguât ses nouveaux parents par des dignités importantes et par d'autres avantages, et qu'en particulier il employât utilement le nouveau cardinal Altiéri comme son principal ministre, ce ne fut cependant pas un népotisme onéreux à la chambre apostolique. Au contraire, il institua une congrégation spéciale pour diminuer les impôts. Il supprima la décime ecclésiastique dont on avait ordonné la levée pendant la guerre des Turcs. Il retrancha toutes les dépenses superflues à la cour et dans l'Etat, et fit déposer au mont-de-piété tous les revenus qui tombaient dans la caisse privée du Pape, pour les employer aux besoins publics. Ce fut aussi une loi sage par laquelle il déclara, l'an 1671, que le négoce, exercé sur une grande échelle, ne dérogeait point à la noblesse de ses États, et ne préjudicierait point à son honneur, pourvu qu'elle ne se mêlât point du commerce de détail. »

3. Ce fut sous son pontificat que commença, en France, la question de la *Régale*, qui eut plus tard un si grand retentissement et des suites si graves. Pour connaître l'origine de cette affaire, il faut se faire une idée nette et exacte de l'attitude prise par Louis XIV en face de la Papauté. Malgré le catholicisme dont il faisait profession, ce monarque absolu ne put jamais supporter que la cour de Rome suivît une politique indépendante de la sienne. Il vit, avec un secret mécontentement, l'entourage de Clément IX, dont les sympathies mal dissimulées étaient pour

(1) SCHRÆCKH, *Hist. ecclésiastique depuis la réformation*, t. VI, p. 332.

l'Espagne, à laquelle le roi de France faisait la guerre ; et il résolut de s'en venger par des empiétements non interrompus sur le pouvoir spirituel. Un édit daté de Saint-Germain-en-Laye (10 février 1673) étendait la *régale* à tous les diocèses du royaume.

On donnait le nom de *régale* à une coutume abusive qui s'était introduite en France et qui consistait à déférer au fisc royal les revenus des évêchés et autres bénéfices vacants. Quelques diocèses dans les provinces voisines des Alpes et des Pyrénées, avaient jusque-là échappé à cette mesure arbitraire. C'était spécialement contre eux que le nouvel édit était dirigé. Le clergé de France se montra disposé à la soumission dans la crainte sans doute de donner lieu, par la résistance, à des troubles fâcheux. Les seuls prélats opposants furent les évêques de Pamiers et d'Aleth ; le roi fit confisquer leurs biens temporels. Il ne s'en tint pas là ; il réclama le droit de mettre des pensions militaires à la charge des bénéfices de l'Eglise ; et, pour prévenir, par un acte de violence, les réclamations qu'il prévoyait de la part du souverain Pontife, il porta un coup sensible aux détenteurs de rentes romaines, en plaçant sous une surveillance restrictive les envois d'argent destinés à la cour de Rome. Telle était la situation à la mort de Clément X. Ce Pape succomba à une douloureuse maladie le 22 juillet 1676. Il légua à son successeur les orages que la politique de Louis XIV allait faire éclater entre la France et le Saint-Siège.

4. Ce fut sous le pontificat de Clément X que Benoît Spinoza, philosophe hollandais, publia son fameux ouvrage, intitulé : *Tractatus theologico-politicus*, où il professe ouvertement le panthéisme. D'après son système, la divinité n'est autre chose que l'âme de l'univers, qui pense dans les hommes, qui sent dans les animaux, qui végète dans les plantes, demeure à l'état inanimé dans le sein de la terre. Ainsi, il n'y a qu'une substance diversement modifiée, infinie en tous sens ; Dieu agissant nécessairement de toute éternité, l'existence des êtres est, par conséquent, nécessaire et éternelle. Toute religion, toute révélation sont des inventions humaines. L'apparition d'un tel système fit jeter un cri d'indignation et d'effroi, au sein d'une société aussi profondément religieuse que l'était celle de Louis XIV. Toutes les Facul-

tés savantes de l'Europe condamnèrent l'ouvrage de Spinoza ; un décret des États généraux de France le supprima dans toute l'étendue du royaume.

5. Afin de mieux comprendre la répugnance du xvii^e siècle pour les aberrations du genre de celle de Spinoza , il importe de se faire une idée précise du mouvement philosophique qui dominait alors. René Descartes (1596–1650), né à Lahaye en Touraine, avait détrôné la philosophie d'Aristote , qui régnait en souveraine depuis le moyen âge , dans toutes les écoles de l'Europe. Son fameux doute philosophique lui a souvent été reproché comme un germe de scepticisme ; nous ne pouvons mieux disculper Descartes de ce grief, qu'en le citant lui-même. « Là où j'ai dit » que nous ne pouvons rien savoir certainement , écrit ce philosophe, si nous ne connaissons premièrement que Dieu existe, » j'ai dit en termes exprès que je ne parlais que de la science de » ces conclusions , dont la mémoire nous peut revenir en l'esprit, lorsque nous ne pensons plus aux raisons d'où nous les » avons tirées. Car la connaissance des premiers principes ou » axiomes, n'a pas coutume d'être appelée science par les dialecticiens. Mais quand nous apercevons que nous sommes des » choses qui pensent , c'est une première notion qui n'est plus » tirée d'aucun syllogisme. Et lorsque quelqu'un dit : *Je pense, » donc je suis, ou j'existe*, il ne conclut pas son existence de sa » pensée, comme par la force de quelque syllogisme ; mais comme » on voit une chose connue de soi , il la voit par une simple inspection de l'esprit ; ainsi qu'il paraît de ce que, s'il la déduisait » d'un syllogisme , il aurait dû auparavant connaître cette majeure : *Tout ce qui pense, est ou existe* ; mais, au contraire, » elle lui est enseignée de ce qu'il sent en lui-même qu'il ne se » peut pas faire qu'il pense, s'il n'existe. Car c'est le propre de » notre esprit de former les propositions générales de la connaissance des particulières. — Je dis de plus, ce qui pourra peut-être sembler paradoxique, qu'il n'y a rien en toute ma philosophie qui ne soit ancien ; car pour ce qui est des principes , je ne reçois que ceux qui jusques ici ont été connus et admis généralement de tous les philosophes , et qui, pour cela même, sont les plus anciens de tous. Et ce qu'ensuite j'en déduis paraît si

» manifestement (ainsi que je fais voir) être contenu et renfermé
 » dans ces principes, qu'il paraît aussi en même temps que cela
 » est très-ancien, puisque c'est la nature même qui l'a gravé et
 » imprimé dans nos esprits. » D'après ces divers passages, il est
 certain que Descartes ne prétendait nullement révoquer en doute,
 ne fût-ce que momentanément, les premiers principes qu'il croyait
 même innés dans l'homme, pas plus que les conséquences prati-
 ques et morales qui en découlent naturellement, mais unique-
 ment les jugements et les conclusions métaphysiques qui consti-
 tuent la science proprement dite. Ce qui poussait l'illustre philo-
 sophe à procéder ainsi, c'était son vif désir de prouver aux
 sceptiques, aux athées, aux matérialistes, l'existence de Dieu et
 l'immatérialité de l'âme. Pour les guérir, il s'inocule en quelque
 sorte leur maladie. Il soumet au doute, à l'examen et à l'évidence
 personnelle, tous ses jugements ou conclusions scientifiques. Tou-
 jours il lui reste ce fait d'une importance capitale : « Que quel-
 » qu'un me trompe ou ne me trompe pas, toujours est-il que je
 » doute, que je pense ; donc je suis, et je suis une chose qui pense.
 » Voilà donc, en tout cas, quelque chose de certain. Ce qui ne
 » l'est pas moins, c'est que ce n'est pas moi qui me conserve
 » l'existence, pas plus que je ne me la suis donnée. Celui qui me
 » l'a donnée et qui me la conserve, c'est donc Dieu, cet être infi-
 » niment parfait, dont j'ai l'idée claire et nette comme de moi-
 » même, et dont cette idée implique l'existence. » Telle est, pour
 le fond, l'argumentation graduelle de Descartes dans ses six
Méditations métaphysiques. Evitant les longs circuits des raison-
 nements ordinaires, il espère convaincre, par l'évidence intime,
 les matérialistes et les sceptiques, que, tant qu'ils ne reconnaîtront
 pas l'existence de Dieu, toutes leurs sciences n'ont aucune certi-
 tude raisonnée. Il convient d'ailleurs que son système ne doit
 être appliqué que par des esprits d'élite, dégagés des images cor-
 porelles et exercés aux luttes du raisonnement. Lors même que
 Descartes n'eût pas réussi dans son entreprise, il eût suffi à sa
 gloire de l'avoir tenté.

6. Les dangers du Cartésianisme étaient d'ailleurs aussi grands
 que ses avantages. Bossuet les signalait avec son éloquence ordi-
 naire. « Je vois, dit-il, un grand combat se préparer contre l'É-

» glise, sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naître de
 » son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une
 » hérésie ; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre
 » les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et
 » feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer,
 » pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immor-
 » talité de l'âme. De ces mêmes principes mal entendus, un au-
 » tre inconvénient terrible gagne insensiblement les esprits ; car,
 » sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clai-
 » rement, ce oui, réduit en certaines bornes, est très-véritable,
 » chacun se donne la liberté de dire : J'entends ceci et je n'en-
 » tends pas cela ; et, sur ce seul fondement, on approuve ou on
 » rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées clai-
 » res et distinctes, il y en a de confuses et de générales, qui ne
 » laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on ren-
 » verserait tout en les niant. Il s'introduisit sous ce prétexte, une
 » liberté de juger qui fait que, sans égard pour la tradition,
 » on avance témérairement tout ce qu'on pense ; et jamais cet
 » excès n'a paru, à mon avis, davantage que dans le nouveau
 » système. »

7. Les disciples de Descartes avaient donné lieu à cette criti-
 que sévère de l'illustre évêque de Meaux. L'oratorien Malebran-
 che fut un de ceux dont les spéculations philosophiques s'égarè-
 rent le plus loin. Son but général dans la *Recherche de la Vérité*,
 le *Traité de la Nature et de la Grâce*, les *Méditations chrétiennes*
 et *métaphysiques*, était de montrer l'accord de la philosophie
 de Descartes avec la religion, et de prouver que cette philosophie
 fournit la démonstration de plusieurs autres vérités dans l'ordre
 de la nature et dans celui de la grâce. Il n'y avait rien là que de
 louable. Malheureusement l'imagination de Malebranche se prê-
 tait mieux aux rêves d'un poète qu'à la précision d'un docteur
 scolastique. Descartes, nous l'avons vu, restreignait son système
 du doute philosophique à certains esprits d'élite ; il ne voulait pas
 qu'on y soumît les premiers principes de la raison naturelle, qu'il
 suppose innés dans l'homme, ni leurs conclusions premières, en-
 core moins les vérités de l'ordre surnaturel, mais uniquement les
 conclusions éloignées et scientifiques de l'ordre purement natu-

rel. Malebranche, sans plus rappeler aucune de ces distinctions, pose le doute philosophique comme la base nécessaire de toute science ; il affecte le plus grand mépris pour tous les philosophes qui l'ont précédé, et soumet tout à l'évidence intime, qu'il appelle le maître intérieur, le verbe de Dieu se communiquant à tout homme par la raison naturelle. Cela touche de près à la philosophie d'un visionnaire. Le livre de *la Nature et de la Grâce*, qui renferme et résume en quelque sorte toutes ces erreurs, a été réfuté victorieusement dans un ouvrage spécial par Fénelon. Bossuet se contenta de formuler en trois mots son jugement sur la théorie de Malebranche : *Pulchra, nova, falsa*, dit-il. On le voit, malgré quelques écarts purement spéculatifs, la philosophie du xvii^e siècle était tout empreinte de l'esprit religieux : ce ne fut que dans le cours du siècle suivant qu'elle prit définitivement l'attitude hostile au Catholicisme qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

§ 2. Pontificat d'Innocent XI (21 septembre 1676-12 août 1689).

8. A la mort de Clément X, les électeurs entrèrent en conclave, au nombre de soixante-sept. Le soir du 20 septembre le sacré Collège, d'un consentement unanime, se rendit à la chapelle, et tous les électeurs, sans exception, voulurent baiser la main du cardinal Odescalchi. C'est une manière moins tumultueuse d'élire par adoration, et qui suffit pour établir la légitime promotion du souverain Pontife. Odescalchi éclata en sanglots, et demanda un moment pour réfléchir. Il se fit tout à coup un grand silence, et chacun contemplait avec anxiété et admiration ce spectacle d'humilité et d'éloignement pour les grandeurs de la terre. En ce moment, Odescalchi se jeta le visage à terre, en répandant un torrent de larmes. Il pria ses collègues de faire tomber leur choix « sur un sujet plus digne, » de ne pas l'écraser sous un fardeau que ses forces ne pouvaient soutenir. Les électeurs se montrèrent inflexibles, et, le lendemain, un scrutin régulier confirma, à l'unanimité des suffrages, l'élection du pieux et modeste cardinal, qui prit le nom d'Innocent XI. A peine entré au Vatican, le nouveau Pontife fit appeler près de lui son neveu Livius Odescalchi.

« Vous ne changerez rien, lui dit-il, à l'état où vous vous trou-
» vez ; vous ne recevrez ni présents, ni visites comme neveu du
» Pape ; vous vous contenterez d'habiter le palais où nous demeu-
» rions étant cardinal ; vous ne vous mêlerez en rien du gouver-
» nement de la cour. Telles sont nos intentions formelles et irré-
» vocables. » Le jeune seigneur obéit ponctuellement aux injonc-
tions de son oncle. Innocent XI s'occupa immédiatement des
réformes à opérer dans l'intérieur du palais ; il n'admit à son
service que des personnes recommandables par leur modestie et
la pureté de leurs mœurs. Une congrégation de quatre cardinaux
et de quatre prélats fut instituée pour examiner la conduite et la
capacité des candidats aux divers bénéfices. Le mérite seul devait
être un titre d'admission. Un jour, le cardinal Cibo présentait au
Pape une liste de concurrents pour quelques charges vacantes, et
la note des recommandations faites par les protecteurs respectifs.
Arrivé au nom d'un concurrent qui n'avait aucune recommanda-
tion, Innocent XI dit au cardinal : « Et celui-là, par qui est-il
» recommandé ? — Par personne, répondit le cardinal. — En ce
» cas, répartit le Pape, nous lui donnons, nous, notre protection,
» et nous le préférons aux autres. Nous nous soucions fort peu
» d'une recommandation, quand la vertu manque au recom-
» mandé. Les dignités doivent être le prix de la vertu, non de
» l'ambition ; le prix des mérites et non des intrigues. » Tel était
le Pontife que Louis XIV allait rencontrer sur le chemin de son
ambition et de son despotisme. Quelques auteurs ont prétendu
expliquer la résistance d'Innocent XI, dans sa lutte avec le roi de
France, par les habitudes militaires que ce Pontife avait contrac-
tées dans sa jeunesse. Ils disent qu'Odescalchi, avant d'être car-
dinal, avait embrassé la carrière des armes et servi dans la
guerre de Flandre. C'est une erreur que le comte Rezzonico a
victorieusement réfutée dans une savante dissertation imprimée
à Côme (1742). On a confondu le cardinal avec un autre Odes-
calchi, son parent, qui prit en effet du service dans l'armée de
Flandre. Innocent XI, au contraire, était entré de bonne heure
dans les ordres ; ecclésiastique toute sa vie, il n'avait pas à se
reprocher les mœurs et la dureté des camps, ni les habitudes de
violence qui peuvent être familières aux guerriers. Parvenu au

souverain pontificat, il n'a dû puiser des conseils que dans ses devoirs de chef spirituel de l'Église et de souverain indépendant. « Innocent XI, dit le protestant Ranke, était un homme austère, » humble, doux et pieux, mais que cette même intégrité sévère, » qui réglait sa vie privée, excita aussi à remplir, sans de lâches » ménagements, les devoirs de la Papauté. »

9. Louis XIV était alors à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Au dehors la victoire couronnait ses armes. La Hollande envahie, malgré les efforts de deux héros, les frères de Witt (1672), la Franche-Comté réunie au territoire français, malgré l'Espagne, l'Autriche et la Lorraine confédérées (1674); les victoires de Condé à Seneff et à Oudenarde sur les premiers généraux de l'empire, qui valaient au héros cette charmante parole de Louis : « Mon cousin, quand on est comme vous chargé de » lauriers, on ne peut que difficilement marcher (1); » les prodigieux succès de Turenne, qui battait les impériaux à Seintzheim, à Ladamberg, à Ensheim, à Mulhausen, à Turcheim (1675), avec des armées trois fois moins nombreuses que celles de ses ennemis, et qui, tué d'un coup de canon à Salzbach, arrachait à Montécuculli, son adversaire, ce bel éloge : « Il est mort un homme qui » faisait honneur à l'homme; » tant de hauts faits militaires, terminés par la glorieuse paix de Nimègue, avaient placé Louis XIV à la tête de l'univers et lui valurent le surnom de Grand, que ses sujets lui décernèrent dans leur enthousiasme, et dont les nations les plus jalouses de la France reconnaissaient qu'il était digne. Colbert lui écrivait : « Sire, il faut se taire, admirer, remercier » Dieu tous les jours, de nous avoir fait naître sous un règne d'un » roi tel que Votre Majesté, qui n'aura d'autres bornes de sa » puissance que celles de sa volonté. » Au dedans la prospérité de ses États, le luxe, l'abondance, les œuvres de l'art et du génie élevaient son royaume à ce degré de supériorité intellectuelle et morale qui caractérise les grands siècles. « Louis XIV, dit Vol-

(1) Lorsque Condé revint à la cour, comme il montait lentement, à cause de la goutte dont il souffrait, les degrés de l'escalier, au haut duquel le roi voulut le recevoir : « Sire, lui dit-il, je demande pardon à Votre Majesté de la faire attendre si longtemps. » A quoi Louis XIV fit la gracieuse réponse que nous avons citée.

» taire, fit voir qu'un roi absolu qui veut le bien, vient à bout de
 » tout sans peine. Il n'avait qu'à commander, et ses succès dans
 » l'administration étaient aussi rapides que l'avaient été ses con-
 » quêtes. C'était une chose véritablement admirable de voir les
 » ports de mer, auparavant déserts et ruinés, maintenant entourés
 » d'ouvrages qui faisaient leur ornement et leur défense, couverts
 » de navires et de matelots, et contenant déjà près de soixante
 » grands vaisseaux qui pouvaient armer en guerre. De nouvelles
 » colonies, protégées par notre pavillon, partaient de tous côtés
 » pour l'Amérique, pour les Indes orientales, pour les côtes d'A-
 » frique. Cependant en France, et sous les yeux du monarque,
 » des édifices immenses occupaient des milliers d'hommes, avec
 » tous les arts que l'architecture entraîne après elle; et, dans
 » l'intérieur de sa cour et de sa capitale, des arts plus nobles et
 » plus ingénieux donnaient à la France des plaisirs et une gloire
 » dont les siècles précédents n'avaient pas eu même l'idée. »
 Louis XIV pouvait donc dire avec quelque raison ces mots si
 mal interprétés ou si peu compris : « La France, c'est moi ; » car
 il avait personnifié en lui l'intérêt de la France, le sentiment de
 sa puissance, de la dignité, de l'orgueil même de cette nation, et
 jusqu'à ses passions et à son esprit; le peuple français se sentait
 vivre et régner dans Louis XIV. Mais un pouvoir aussi immense
 a ses aveuglements, ses écarts et ses faiblesses. L'homme, quelque
 grand qu'il soit, conserve toujours cette empreinte de l'imperfec-
 tion originelle qui marque toutes ses œuvres. Louis XIV, auquel
 ses ministres, par une flatterie exagérée, faisaient entendre que
 sa volonté était la seule limite de sa puissance, voulut imposer à
 toute l'Europe son absolutisme sans frein. Les sentiments reli-
 gieux qui dominaient sa vie, malgré toutes les faiblesses de son
 cœur, ne le retinrent pas dans les empiètements qu'il méditait
 contre l'autorité pontificale. Nous l'avons vu, sous Alexandre VII,
 pousser la lutte contre le Saint-Siège avec une violence indigne
 d'un *roi très-chrétien*, qui prenait le titre de *Fils aîné de l'Eglise* :
 le pontificat d'Innocent XI va nous offrir une série d'actes de
 même nature, produits, d'un côté, par une ambition et une hau-
 teur démesurées, et supportées, de l'autre, avec une apostolique
 fermeté.

10. Nous allons toucher à l'époque où le gallicanisme s'imposa avec le plus d'obstination. Il importe de fixer les idées sur cette doctrine, dont les controverses ont agité tout le xvii^e siècle, et qui a prolongé, jusqu'à nos jours, l'écho de ses luttes intestines. Nous résumerons cette question en la prenant telle que l'a posée l'abbé Fleury, dont les gallicans vantent la modération. L'abbé Fleury, successivement précepteur des fils du prince de Conti, du comte de Vermandois, un des fils naturels de Louis XIV ; sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, et plus tard confesseur du jeune roi Louis XV, est l'auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, en vingt volumes in-4^o, qui a été longtemps le seul ouvrage classique de ce genre admis dans les écoles de France. Le style en est pur, facile et abondant ; le récit des événements clair et naturel. Une longue étude des Pères et des docteurs avait familiarisé Fleury avec les matières qu'il traite. On pourrait trouver, sans doute, de nombreuses critiques de détail à formuler sur divers points ; mais dans un travail de si longue haleine, il serait injuste de ne pas tenir compte de la difficulté vaincue et d'insister minutieusement sur des taches légères. Il n'y a que les esprits prévenus, ou les hommes qui n'ont jamais rien essayé, qui aient le facile courage de se montrer des juges si sévères. A nos yeux, le grand, le seul reproche qu'on puisse adresser justement à Fleury, c'est d'avoir entrepris son travail avec le parti pris et l'intention arrêtée de combattre dans tout le cours des siècles, et partout où il croit en trouver une occasion favorable, l'autorité du Saint-Siège et la suprématie pontificale. C'est à cette tendance malheureuse que son *Histoire* doit d'avoir subi l'injure des éloges de presque tous les écrivains protestants. Basnage écrivait lors de la publication de cet ouvrage : « Il suffit de nommer Fleury pour » donner une idée de la plus haute réputation de sincérité qu'un » auteur ait jamais méritée. Cependant nous affirmons qu'en » Italie, en Espagne, et surtout en aucun lieu des Etats du Pape, » elle n'obtiendra jamais l'estime qu'on y a pour Baronius. Je » suis persuadé, et je le déclare en face de l'univers, qu'il n'y a » pas un seul catholique qui n'en ait été scandalisé. » Le luthérien Gruber disait à la même époque : « Fleury est un auteur » plein de sentiments excellents ; car il parle de la primauté pon-

» tificale d'une manière si équivoque, qu'il semble plutôt la
 » détruire que l'établir; et il est clair que les nôtres doivent le
 » compter parmi les *témoins les plus marquants de la vérité*, qui
 » ont vécu de nos jours. » Nous ne saurions rien ajouter à des
 louanges aussi significatives. Un système, qui se prétend catho-
 lique, est jugé quand il obtient de pareils suffrages de la part des
 ennemis les plus acharnés du catholicisme. D'ailleurs, nous devons
 le dire, Fleury ne faisait que reproduire les tendances du clergé
 français à cette époque; ce fait explique le prodigieux succès de
 son *Histoire* en France.

11. Or, nous avons de Fleury un *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, qu'il réduit toutes à deux maximes : « Le roi,
 » comme tel, n'est pas subordonné au jugement du Pape. Le
 » Pape, comme tel, est subordonné au jugement du concile géné-
 » ral. » C'est la thèse des Pères de Bâle et de Constance. « Quel-
 » ques politiques, dit Fleury, ont prétendu décrier cette doctrine
 » de la supériorité du concile par la comparaison des états-géné-
 » raux. On les mettra, disent-ils, au-dessus du roi, comme le
 » concile au-dessus du Pape, en suivant les mêmes principes. »
 Il repousse la conséquence par cette dernière et principale raison :
 « Pour la France, nous savons que, dès le temps de Charlemagne,
 » les assemblées de la nation, quoique fréquentes et ordinaires,
 » ne se faisaient que pour donner conseil au roi, et que lui seul
 » décidait. » Il nous importe peu maintenant de voir par quel
 artifice Fleury détruisait une objection qui pouvait faire quelque
 impression sur l'esprit d'un souverain aussi absolu que Louis XIV.
 La logique des révolutions s'est chargée d'appliquer au second
 successeur du grand roi les conséquences que Fleury pensait
 écarter, avec un argument d'une justesse d'ailleurs fort contes-
 table, au point de vue historique. On avait voulu une Eglise
 décapitée, le peuple voulut à son tour un gouvernement sur le
 même modèle. Dieu a ses coups de foudre par lesquels il abaisse
 l'orgueil des sages et se rit de leur vaine science. Mais il est
 essentiel de proclamer, comme un principe incontestable, que
 l'Eglise est véritablement une société gouvernée par un chef. Ce
 chef a non-seulement le pouvoir disciplinaire, indépendamment
 des conciles généraux qui ne sont point permanents, qui ne gou-

vernent pas, pendant la durée de leur réunion; qui ne peuvent exister qu'à la condition d'être convoqués et présidés par l'autorité du chef suprême de l'Eglise; qui font des lois, mais qui laissent aux Papes le soin de les faire exécuter : il a encore le dépôt sacré des vérités dogmatiques, enseignées expressément par Jésus-Christ lui-même dans son Evangile, ou transmises de siècle en siècle par la tradition apostolique. Ce dépôt, il le garde fidèlement, sans errer jamais; car les promesses d'infailibilité lui ont été faites dans la personne de saint Pierre au jour de la fondation de l'Eglise. Le Pape, enfin, n'est pas subordonné au jugement du concile général, puisqu'il ne peut y avoir de concile général sans son autorité, son concours et sa sanction. Quant à la première des maximes gallicanes : « Le roi, comme tel, n'est pas subordonné » au jugement du Pape, » elle dit trop ou trop peu. Si l'on suppose qu'il s'agit d'un roi catholique, il est soumis, comme tous les catholiques, au jugement du Pape : la maxime exagère l'indépendance du roi. Si l'on suppose qu'il s'agit d'un prince, en dehors de la communion romaine, elle n'exprime que très faiblement la liberté du souverain, qui non seulement n'est pas subordonné au jugement du Pape, mais qui ne doit pas même reconnaître l'existence légitime du Pape. Evidemment, dans l'intention de Fleury, il ne s'agissait que d'un roi catholique; dans sa pensée intime, le roi signifiait Louis XIV. Il cherche donc à établir une distinction entre les deux qualités de roi et de catholique : comme roi, Louis XIV n'est pas subordonné au jugement du Pape; il l'est seulement comme catholique : c'est là le sens naturel de la maxime de Fleury. En d'autres termes, le roi ne peut être, suivant Fleury, ni déposé, ni excommunié par le Pape. Toute la suite de l'histoire de l'Eglise, depuis la conversion des Barbares, nous a fourni des exemples du contraire. Fleury les connaissait; il les rapporte lui-même à leur temps, mais il en atténue la force par des considérations extrinsèques qu'il nous faut faire connaître.

12. En parlant, dans un de ses discours, des titres qu'on fabriquait quelquefois au moyen âge, il ajoute : « Mais de toutes ces » pièces fausses, les plus pernicieuses furent les *Décrétales*, attri- » buées aux Papes des quatre premiers siècles, qui ont fait une

» plaie irréparable à la discipline de l'Eglise, par les maximes
 » nouvelles qu'elles ont introduites, touchant le jugement des
 » évêques et l'autorité du Pape. » S'il fallait en croire Fleury,
 l'Eglise entière, trompée par de fausses pièces, aurait, pendant
 toute la période du moyen âge, reconnu aux souverains Pontifes
 un droit qu'ils n'avaient pas réellement. Les Papes auraient usurpé
 un pouvoir illégitime. Il faudrait rayer de l'histoire ecclésiast-
 tique huit siècles qui renferment ses plus belles pages. Mais
 alors que devient la tradition? Que devient l'infailibilité de l'E-
 glise? Que deviennent les promesses de Jésus-Christ « d'être avec
 » elle, *tous les jours*, jusqu'à la consommation des siècles? »
 L'accusation est extrêmement grave. Comment Fleury la sou-
 tient-il? Dans son *Institution au droit ecclésiastique*, après avoir
 résumé le droit des huit premiers siècles, il conclut ainsi : « Ce
 » peu de lois suffit, pendant huit cents ans, à toute l'Eglise
 » catholique. Les Occidentaux en avaient moins que les Orien-
 » taux, encore en avaient-ils emprunté d'eux la plus grande par-
 » tie; mais il n'y en avait point qui eussent été faites pour l'Eglise
 » romaine en particulier. Elle avait jusque-là conservé si cons-
 » tamment la tradition de la discipline apostolique, qu'elle n'avait
 » presque pas eu besoin de faire aucun règlement pour se réfor-
 » mer, et ce que les Papes en avaient écrit était pour l'instruction
 » des autres Eglises. On peut nommer le droit qui eut cours pen-
 » dant ces huit cents ans l'*Ancien droit ecclésiastique*. Le *Nou-*
 » *veau* commença bientôt après. Sur la fin du règne de Charle-
 » magne, on répandit en Occident une *collection de canons* qui
 » avait été apportée d'Espagne, et qui porte le nom d'un *Isidore*,
 » que quelques-uns surnomment le *Marchand* (*Mercator*). On a
 » reconnu, dans le dernier siècle, que ces Décrétales, depuis saint
 » Clément I^{er} (100) jusqu'à saint Sirice (398), ne sont point de
 » ceux dont elles portent les noms. Elles sont toutes d'un même
 » style, fort éloigné de la noble simplicité de ces premiers siècles :
 » *Elles sont composées de grands passages des Pères*, qui ont
 » vécu longtemps après, *comme de saint Léon I^{er} le Grand* (461).
 » de saint Grégoire-le-Grand (604), et d'autres plus modernes; on y
 » voit même des lois des empereurs chrétiens; les choses dont elles
 » parlent ne conviennent point au temps où on les rapporte : les

» dates sont fausses. » Telles sont les paroles de Fleury. De son côté, le savant de Marca reconnaît expressément que ces fausses Décrétales ont été composées, à peu de choses près, *si pauca demas*, avec les sentences et les expressions mêmes des lois, des canons anciens et des saints Pères qui ont fleuri aux iv^e et v^e siècles. Ainsi, d'après le témoignage de Fleury lui-même, les fausses Décrétales *sont composées de longs passages de saint Léon, de saint Grégoire et d'autres Pères*, qui tous ont vécu dans les huit premiers siècles, dans les siècles de *l'ancien droit ecclésiastique*, comme il l'appelle. Est-il donc possible de dire que ces extraits de *l'ancien droit* ont formé un droit absolument *nouveau* et inoui, qui a détruit *l'ancien*, changé le gouvernement de l'Eglise, et *infligé à sa discipline une plaie irréparable*? Cette accusation, démentie par ces preuves n'est-elle pas une calomnie contre l'Eglise et un outrage fait à Dieu même, qui aurait manqué à sa promesse *d'être avec l'Eglise, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles*. Or, cette argumentation de Fleury est comme l'âme de son histoire.

13. Que reste-t-il donc, en pratique, de l'axiome : « *Le roi, comme tel, n'est pas subordonné au jugement du Pape?* » Le Pape ne peut exercer son jugement d'une manière efficace contre un roi, que par une sentence de déposition ou par une sentence d'excommunication. La maxime de Fleury se réduit donc aux termes que nous avons déjà indiqués : « *Le roi ne peut être ni déposé ni excommunié par le Pape.* » Que le roi ne puisse être déposé par le Pape, dans une société qui a cessé de placer le souverain Pontife à la tête de sa hiérarchie, qui a cessé d'invoquer son jugement comme celui d'un tribunal suprême, où les conflits, les luttes politiques se dénouaient sans révolutions sanglantes, sans émeutes populaires, sans aucune des grandes crises qui précipitent les nations à leur ruine, nous le voulons bien. Le moyen âge avait un autre droit politique que nous avons suffisamment fait connaître. Le xvii^e siècle a renversé ce droit pour flatter l'orgueil d'un souverain absolu; et maintenant qu'on ne reconnaît plus l'appel au Pape, on est réduit à subir l'appel au peuple. Cela n'intéresse que la politique : nous n'avons pas à nous en occuper. Mais le Pape peut toujours excommunier un

souverain catholique, quand ce souverain a le malheur de s'écarter, en chose grave, de la ligne de ses devoirs ; le Pape est alors son juge, comme celui des simples fidèles. Le Pape le peut ; le Pape l'a fait ; et nous verrons l'immortel Pie VII fulminer contre le plus grand capitaine des temps modernes cette sentence dont le ciel se chargea d'assurer l'exécution par une série de désastres inouïs. Voilà donc, selon nous, ce qui reste dans la pratique de la maxime gallicane : « Le roi, comme tel, n'est pas » subordonné au jugement du Pape. » Nous avons établi, en principe, que, dans toute la période du moyen âge, le droit public européen investissait les souverains Pontifes d'une juridiction suprême sur les couronnes ; et que princes et peuples trouvaient, dans ce tribunal commun, des garanties d'ordre, de repos et de stabilité. Nous reconnaissons que le droit public européen est maintenant changé ; qu'il est entré dans des voies nouvelles ; et qu'il n'accorde plus au Saint-Siège cette haute dictature, que la reconnaissance des peuples lui avait décernée. Aussi, l'histoire à la main, nous constatons qu'aucun souverain depuis le xvii^e siècle, époque de ce grand changement dans la jurisprudence européenne, n'a été *déposé* par un Pape. Mais le droit d'excommunication est inhérent à la charge même des souverains Pontifes ; il est indépendant des vicissitudes de l'opinion. Il appartient, par le fait même, au chef de l'Eglise catholique, de retrancher les membres indignes du sein de l'Eglise. Les Papes l'ont donc aujourd'hui, comme ils l'avaient il y a dix-huit siècles, dans toute sa plénitude, à l'égard des rois comme à l'égard des simples fidèles. Le pouvoir des clefs conféré à saint Pierre subsiste avec toute son indépendance, toute sa vigueur, toute son étendue, toute sa responsabilité, tous ses devoirs et tous ses droits, dans la personne de Pie IX, l'auguste successeur, sur le Siège de Rome, du chef des Apôtres. Voyons maintenant comment le gallicanisme, sous Louis XIV, engagea la lutte.

14. Nous avons dit que les évêques d'Aleth et de Pamiers avaient réclamé hautement l'immunité de leurs églises, auxquelles le roi voulait étendre le droit de régale dont elles avaient été jusque-là exemptes. Ils s'appuyaient sur un décret formel du quatorzième concile général, second de Lyon (1274), qui, tout en

reconnaissant le droit de régale dans les églises où il était alors établi, avait défendu de l'étendre sous peine d'excommunication.

« Louis XIV, dit Mgr de Villecourt, évêque de La Rochelle, » ayant nommé aux bénéfices vacants d'Aleth et de Pamiers, » ceux qui, contrairement aux lois de l'Eglise, avaient été pourvus » en *régale* furent frappés par leurs évêques respectifs des cen- » sures de l'Eglise, pour s'être permis, sur un pareil titre, d'en » prendre possession; mais les archevêques de Narbonne et de » Toulouse, à qui ils en avaient appelé, se donnèrent le tort grave » de prononcer la nullité de ces peines ecclésiastiques, et de casser » les ordonnances de leurs suffragants. Ces derniers appelèrent » au Saint-Siège du jugement de leurs métropolitains; c'était » leur droit; et, de plus, ils remplissaient un devoir. Innocent XI, » conformément aux saints canons, dont la France, après les » avoir foulés aux pieds, devait bientôt se vanter d'être l'incor- » ruptible gardienne, annula les ordonnances des archevêques de » Narbonne et de Toulouse, et s'exhala en reproches amers contre » les ministres du roi, qui abusaient de sa confiance en lui don- » nant de perfides conseils pour satisfaire leur intérêt et leur am- » bition. Il déclara énergiquement que rien ne saurait l'empêcher » de faire usage de l'autorité apostolique contre de pareils abus, » quelque inconvénient qu'il pût en résulter. » Il écrivit en effet deux brefs au roi de France pour l'exhorter à ne point écouter des voix adulatrices et à respecter les libertés de l'Eglise. Comme Louis XIV ne répondait pas, le Pape renouvela ses avertissements pour la troisième fois, ajoutant : « Qu'il ne lui écrirait plus, mais » qu'il userait, de toutes manières, du pouvoir que Dieu avait » mis entre ses mains. » Malheureusement le clergé de France favorisa les prétentions du roi, et vint affaiblir la puissance des menaces pontificales. « Il est douloureux, dit encore le savant prélat » que nous venons de citer, il est douloureux de penser que tous » les membres qui composaient l'assemblée du clergé en 1682, » au lieu de faire cause commune avec le souverain Pontife, qui » protégeait les droits de leurs collègues, encouragèrent le roi à » se maintenir dans la possession usurpée de la *régale*. Ils pous- » sèrent l'adulation et la faiblesse jusqu'à lui déclarer que rien » ne serait capable de les séparer de lui; ils accusèrent le Saint-

» Siége de tenter une vaine entreprise, disant *qu'ils voulaient que*
 » *toute la terre fût informée de leurs dispositions à cet égard.*
 » Si cette poignée de prélats de cour pouvait se flatter de repré-
 » senter l'épiscopat français et d'en exprimer les sentiments,
 » quelles idées devrions-nous en avoir? Cette époque serait, sans
 » contredit, la plus désastreuse pour notre Eglise. Le Saint-Père
 » fut inflexible, comme il devait l'être, à soutenir les règles ca-
 » noniques; mais les agents du clergé de France ne s'occupèrent
 » plus que des moyens de le faire repentir de cette fermeté, digne
 » d'un successeur de saint Pierre (1). »

15. L'épiscopat français avait alors à sa tête un prélat qui rap-
 pelait, par son éloquence, Tertullien et saint Chrysostôme; par son
 érudition, saint Augustin et saint Jérôme, et Origène, par son
 infatigable activité. Nommer Bossuet, c'est nommer la plus haute
 personnification du génie humain dans les lettres, l'éloquence, la
 théologie, la métaphysique et l'histoire. « Politique comme Thu-
 » cydide, a dit M. de Châteaubriand, moral comme Xénophon,
 » éloquent comme Tite-Live, aussi profond et aussi grand peintre
 » que Tacite, l'évêque de Meaux a de plus une parole grave et un
 » tour sublime dont on ne trouve ailleurs aucun exemple. Bossuet
 » est plus qu'un historien, c'est un Père de l'Eglise. Quelle revue
 » il fait de la terre! Il passe avec la rapidité et la majesté des siè-
 » cles. La verge de la loi à la main, avec une autorité incroyable,
 » il chasse pêle-mêle devant lui et Juifs et Gentils au tombeau;
 » il vient même, à la suite du convoi de tant de générations, et
 » marchant appuyé sur Isaïe et sur Jérémie, il élève ses lamen-
 » tations prophétiques à travers la poudre et les débris du genre
 » humain. La première partie du *Discours sur l'histoire univer-*
 » *selle* est admirable par sa narration; la seconde par la sublimité
 » du style et la haute métaphysique des idées; la troisième par la
 » profondeur des vues morales et politiques. — Mais que dirons-
 » nous de Bossuet comme orateur? A qui le comparerons-nous?

(1) Nous continuerons à nous servir, pour l'histoire de cette difficile période, de l'ouvrage infiniment remarquable de M^{sr} de Villecourt, intitulé : *la France et le Pape*, qui a jeté une si vive lumière sur tous les faits ecclésiastiques du règne de Louis XIV, et qui assure à son illustre auteur un rang éminent parmi les historiens.

» Et quels discours de Cicéron et de Démosthène ne s'éclipsent
 » point devant ses *Oraisons funèbres*? Trois choses se succèdent
 » continuellement dans les discours de Bossuet : le trait de génie
 » ou d'éloquence ; la citation, si bien fondue avec le texte, qu'elle
 » ne fait plus qu'un avec lui ; enfin, la réflexion ou le coup
 » d'œil d'aigle jeté sur les causes de l'événement rapporté. Sou-
 » vent aussi cette lumière de l'Eglise porte la clarté dans les dis-
 » cussions de la plus haute métaphysique ou de la théologie la plus
 » sublime ; rien ne lui est ténèbres. L'évêque de Meaux a créé
 » une langue que lui seul a parlée, où souvent le terme le plus
 » simple et l'idée la plus relevée, l'expression la plus commune
 » et l'image la plus terrible servent, comme dans l'Ecriture, à se
 » donner des dimensions énormes et frappantes. » Il ne se peut
 rien ajouter à ce tableau si achevé de l'illustre auteur du *Génie
 du Christianisme*. Et pourtant Bossuet commande l'admiration à
 bien d'autres titres encore. Le protestantisme ne se releva pas du
 coup terrible que lui porta l'*Histoire des variations*. L'*Exposi-
 tion de la foi catholique* conquiert Turenne à la vraie foi. La *Dé-
 fense de la tradition* est un chef-d'œuvre d'érudition et de lo-
 gique. Les traités *De la connoissance de Dieu et de soi-même*,
 de la *Politique sacrée*, composés pour l'éducation du Dauphin,
 sont restés des modèles inimitables. Le génie de Bossuet était
 universel. Pendant que sa plume féconde écrivait sur des sujets
 si divers, des livres où la hauteur des vues, la splendeur du style
 le disputent à la logique et à l'éloquence, il trouvait encore le
 temps d'écrire aux religieuses de son diocèse, avec lesquelles il
 entretenait une active correspondance, des lettres empreintes de
 l'esprit de saint François de Sales, et remplies de ce que la mys-
 ticité chrétienne a de plus suave et de plus délicieux. Sur un seul
 point Bossuet a erré. Epris de la royauté absolue, dont Louis XIV
 lui offrait la radieuse image, il inclina cet esprit de logique, dont
 la rectitude était d'ailleurs quelque chose de merveilleux, en pré-
 sence des splendeurs du grand roi. « Bossuet, dit Mgr de Villecourt,
 » avait une imagination riche et brillante, des conceptions nobles
 » et sublimes ; il éblouissait ses auditeurs ; il éblouit ses lecteurs ;
 » je voudrais pouvoir penser qu'il ne s'est jamais ébloui lui-même
 » par ces éclairs de génie qui lui attiraient de toutes parts tant

» d'admirateurs. Si, moins préoccupé de ses rares talents, il se
 » fût, dans l'affaire de la *régale*, renfermé, comme dans la plu-
 » part de ses ouvrages de controverse, dans les règles d'une in-
 » flexible logique, jamais il n'aurait donné la place de la vérité à
 » des opinions qu'il savait très bien n'être admises ni par les
 » Pontifes romains, ni par la très grande majorité des évêques en
 » communion avec le Saint-Siège; jamais il n'aurait consenti à
 » se faire des amis parmi les sectaires et les hommes d'une foi
 » suspecte. S'il ne se fût jamais mêlé de la *Déclaration du clergé*
 » *de France* (1682) et de sa *Défense*, il eût peut-être vu con-
 » firmé, par le Siège apostolique, le titre de *dernier des Pères de*
 » *l'Eglise*, que l'admiration de ses contemporains lui avait dé-
 » cerné. »

16. Le rôle de Bossuet, dans la lutte du Saint-Siège avec la cour de France, fut indigne d'un si beau génie. Le clergé (1682), entraîné par l'avis de l'évêque de Meaux, résolut de poursuivre sa résistance contre Innocent XI. Au nom de tous ses collègues dans l'épiscopat, Bossuet écrivit au Pape une lettre où on remarquait plutôt une leçon donnée au chef de l'Eglise, qu'un avis soumis respectueusement à l'autorité apostolique. On représentait au souverain Pontife qu'il y avait beaucoup de choses que *la nécessité des temps devait faire tolérer*; que cette nécessité était quelquefois de telle nature, qu'elle pouvait même changer les lois, principalement quand il s'agissait d'apaiser les différends et d'affermir la paix entre la royauté et le sacerdoce. On citait saint Yves de Chartres et saint Augustin pour leur faire dire « que
 » ceux qui ne faisaient pas céder la rigueur des canons au bien
 » de la paix n'étaient que des *brouillons* qui se remplissaient les
 » yeux de la poudre qu'ils soufflaient pour aveugler les autres. »
 On finissait par dire au Pape « qu'il devait suivre les mouve-
 » ments de sa bonté dans une occasion où il n'était pas permis
 » d'employer le courage. » Innocent XI répondit à la lettre du clergé français avec une noblesse digne d'un saint Léon. Il reproche aux évêques de France « d'avoir abandonné, par une pu-
 » sillanimité très répréhensible, la sainte cause de la liberté de
 » l'Eglise; de n'avoir pas osé faire entendre une seule parole pour
 » les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, mais de s'être couverts

» d'un opprobre éternel par d'indignes démarches auprès des
 » magistrats séculiers. Il les invite au repentir, et termine par
 » casser et annuler des actes déjà nuls par eux-mêmes, comme
 » étant manifestement vicieux. »

17. Le bref d'Innocent XI ne fit qu'aigrir des esprits trop prévenus. Le Tellier, archevêque de Reims, proposa *de demander au roi* la permission d'assembler en concile national les évêques qui se trouvaient alors à Paris, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le clergé du royaume. Louis XIV se rendit au vœu qu'on lui exprimait et qu'il avait peut-être provoqué lui-même. Mais il avait trop de sens pour consentir à ce que la réunion prît le nom de *concile*. Il eût été trop irrégulier que des évêques, mécontents d'un Pape qui avait prononcé sur une affaire d'après les règles canoniques, se formassent en concile pour le juger. Le roi se détermina donc pour une assemblée générale qui devait être composée de deux évêques et de deux députés du second ordre pour chaque métropole. Il donna l'ordre formel qu'on y fixât, d'une manière solennelle et légale, la doctrine de l'Eglise gallicane sur la puissance temporelle des Papes, sur l'indépendance particulière des rois de France et sur l'infailibilité du chef de l'Eglise.

18. Tout faisait prévoir une formidable explosion. Les esprits étaient émus et passionnés. On disait hautement : « Le Pape nous a poussés, il s'en repentira. » Déplorable parole dont on voudrait pouvoir douter, mais que Fleury a pris soin de nous conserver textuellement (1). Vainement Bossuet, dans son discours d'ouverture, véritable chef-d'œuvre d'inspiration et d'éloquence, insistait sur la doctrine de *l'unité de l'Eglise*. Tout son art oratoire ne suffisait point à déguiser les sentiments hostiles au Saint-Siège qui fermentaient dans les cœurs. Le 3 février 1682, commencèrent les opérations de cette fameuse assemblée du clergé gallican, composée de trente-quatre archevêques et évêques, et de trente-huit ecclésiastiques du second ordre. Ils reconnurent le droit d'étendre les Régales à tout le royaume. L'évêque de Tournay, Choiseul-Praslin, fut ensuite chargé de rédiger les proposi-

(1) FLEURY, *Nouveaux Opuscul.*, p. 210

tions relatives à la puissance pontificale. Mais son travail ne fut point agréé par l'assemblée, et on en chargea Bossuet. « Les » Français, dit le cardinal Sfondrate, auraient dû penser qu'une » assemblée indiquée dans un temps de troubles et de mécontente- » ments réciproques, ainsi que les propositions qui pourraient être » publiées dans cette assemblée, seraient attribuées, non au zèle » pour la religion, mais à la vengeance, et seraient d'autant plus » facilement interprétées d'une manière sinistre, que les évêques » voyaient bien que ce n'était pas pour lui ni pour les siens, mais » pour eux et pour la liberté de leurs églises que le Pape était » entré en lice. La reconnaissance, ou du moins la simple obser- » vation des convenances, dont les Français sont si jaloux, exi- » geait que, dans le temps où le Pape combattait pour leur » intérêt avec tant de force et de courage, ils n'exercassent contre » lui aucun acte d'hostilité. Les évêques devaient-ils tourner leurs » armes contre leur bienfaiteur? » Mais la passion ne raisonne pas. Le 19 mars 1682, parut la fameuse *Déclaration du clergé de France*, rédigée par Bossuet, qui attachait désormais le nom de l'immortel évêque de Meaux à cet éclat regrettable. Nous allons en donner la traduction insérée dans les œuvres de Bossuet.

19. « Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'E- » glise (1) gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant de » zèle nos ancêtres, et leurs fondements, appuyés sur les saints » canons et sur la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous

(1)

DECLARATIO

Die decimo nono Martii 1682

« Ecclesiæ Gallicanæ decreta et libertates a majoribus nostris tanto studio » propugnatas, earumque fundamenta sacris canonibus et Patrum traditione nixa, » multi diruere moliuntur; nec desunt qui earum obtentu primatum beati Petri » ejusque successorum romanorum Pontificum a Christo institutum, iisque debi- » tam ab omnibus Christianis obedientiam, Sedisque apostolicæ, in quâ fides » prædicatur, et unitas servatur Ecclesiæ, reverendam cunctis gentibus majes- » tatem imminuere non vereantur. Hæretici quoque nil prætermittunt quo eam » protestatem, quâ pax Ecclesiæ continetur, invidiosam et gravem regibus et » populis ostentent, eisque fraudibus simplices animas ab Ecclesiæ matris Chris- » tique adeo communionem dissentient. Quæ ut incommoda propulsemus, nos » archiepiscopi et episcopi Parisiis mandato regio congregati, Ecclesiam Galli-

» le prétexte de ces libertés ne craignent pas de porter atteinte
 » à la primauté de saint Pierre et des Pontifes romains ses suc-
 » cesseurs, instituée par Jésus-Christ ; à l'obéissance qui leur est
 » due par tous les chrétiens, et à la majesté, si vénérable aux
 » yeux de toutes les nations, du Siège apostolique où s'en-
 » seigne et se conserve l'unité de l'Eglise. Les hérétiques, d'autre
 » part, n'omettent rien pour présenter cette puissance, qui ren-
 » ferme la paix de l'Eglise, comme insupportable aux rois et aux
 » peuples, et pour séparer, par cet artifice, les âmes simples de la
 » communion de l'Eglise et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein
 » de remédier à de tels inconvénients, que nous, archevêques et
 » évêques assemblés à Paris, par ordre du roi, avec les autres
 » députés ecclésiastiques, qui représentons l'Eglise gallicane,
 » avons jugé convenable, après une mûre délibération, d'établir
 » et de déclarer :

I.

» Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ,
 » et que toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu

» canam repræsentantes, una cum cæteris ecclesiasticis viris nobiscum deputatis,
 » diligente tractatu habito, hæc sancienda et declaranda esse duximus :

» 1^o Beato Petro ejusque successoribus Christi Vicariis, ipsique Ecclesiæ,
 » rerum spiritualium et ad æternam salutem pertinentium, non autem civilium
 » ac temporalium, a Deo traditam potestatem, dicente Domino : « Regnum meum
 » non est de hoc mundo, » et iterum : « Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari,
 » et quæ sunt Dei Deo, » ac proinde stare Apostolicum istud : « Omnis anima
 » potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas, nisi a Deo ; quæ
 » autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. Itaque qui potestati resistit, Dei ordinationi
 » resistit. » Reges ergo et principes in temporalibus nulli ecclesiasticæ potestati
 » Dei ordinatione subjici, neque auctoritate clavium Ecclesia directe vel indi-
 » recte deponi aut illorum subditos eximi a fide, atque obedientia, ac præstito
 » fidelitatis sacramento solvi posse. Eamque sententiam publicæ tranquillitati
 » necessariam, nec minus Ecclesiæ quam regno utilem, ut verbo Dei, Patrum
 » traditioni, et sanctorum exemplis consonam, omnino retinendam.

» 2^o Sic autem inesse apostolicæ Sedi ac Petri successoribus Christi vicariis
 » rerum spiritualium plenam potestatem ut simul valeant, atque immota consis-
 » tant sanctæ œcumenicæ synodi Constantiensis a Sede apostolicâ comprobata (1),

(1) Nous avons vu les termes dans lesquels Pie V a approuvé les opérations du concile de Constance.

» que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et
 » non point sur les choses temporelles et civiles, Jésus-Christ
 » nous apprenant lui-même « que son royaume n'est point de ce
 » monde; » et, dans un autre endroit, « qu'il faut rendre à César
 » ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu; » et qu'ainsi ce
 » précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou
 » ébranlé : « Que toute personne soit soumise aux puissances
 » supérieures; car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de
 » Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre. Celui
 » donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, et
 » c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre. Celui donc qui
 » s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. » Nous déclara-
 » rons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont
 » soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu,
 » dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés
 » directement ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Eglise;
 » que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et
 » de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de
 » fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité
 » publique, et non moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, doit
 » être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de
 » Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

» ipsorumque romanorum Pontificum ac totius Ecclesiæ usu confirmata, a Galli-
 » canâ perpetuâ religione, custodita, decreta, *De auctoritate conciliorum genera-*
 » *lium*, quæ sessione quartâ et quintâ continentur, nec probari a Gallicanâ Ecclesiâ,
 » qui eorum decretorum quasi dubiæ sint auctoritatis ac minus approbata, robur
 » infringant, aut ad solum schismatis tempus concilii dicta detorqueant.

» 3^o Hinc apostolicæ potestatis usum moderandum per canones Spiritu Dei
 » conditos, et totius mundi reverentiâ consecratos : valere etiam regulas, mores
 » et instituta a regno et Ecclesiâ Gallicanâ recepta, Patrumque terminos manere
 » inconcussos, atque id pertinere ad amplitudinem apostolicæ Sedis, ut statuta
 » et consuetudines tantæ Sedis et Ecclesiarum consensione firmata, propriam
 » stabilitatem obtineant.

» 4^o In fidei quoque quæstionibus præcipuas summi Pontificis esse partes
 » ejusque decreta ad omnes et singulas ecclesias pertinere; nec tamen irrefor-
 » mabile esse judicium, nisi consensus Ecclesiæ accesserit.

» Quæ accepta a Patribus ad omnes Ecclesias gallicanas atque episcopos in
 » Spiritu sancto auctore præidentes, mittenda decrevimus, ut idipsum dicamus
 » omnes, simusque in eodem sensu et in eâdem sententiâ. »

II.

» Que la plénitude de puissance que le Saint-Siège apostolique
 » et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont
 » sur les choses spirituelles, est telle que les décrets du saint con-
 » cile œcuménique de Constance, dans les sessions iv et v, approu-
 » vés par le Saint-Siège apostolique, confirmés par la pratique de
 » toute l'Eglise et des Pontifes romains, et observés dans tous les
 » temps par l'Eglise gallicane, demeurent dans toute leur force et
 » vertu; et que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de
 » ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent,
 » en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne
 » sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du
 » schisme.

III.

» Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé
 » suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par
 » le respect général; que les règles, les mœurs et les constitutions
 » reçues dans le royaume, doivent être maintenues, et les bornes
 » posées par nos pères demeurer inébranlables: qu'il est même
 » de la grandeur du Saint-Siège apostolique que les lois et cou-
 » tumes établies, du consentement de ce siège si vénérable et des
 » Eglises, subsistent invariablement.

IV.

» Que, quoique le Pape ait la principale part dans les questions
 » de foi, et que ses décrets regardent toutes les Eglises et chaque
 » Eglise en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréfor-
 » mable, à moins que le consentement de l'Eglise ne vienne s'y
 » joindre.

» Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les Eglises de France,
 » et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit,
 » ces maximes que nous avons reçues de nos Pères, afin que nous
 » disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes
 » sentiments et que nous suivions tous la même doctrine. » Une
 lettre circulaire de l'assemblée porta en effet cette déclaration à la
 connaissance de tous les évêques français.

20. Le 23 mars suivant, des lettres patentes de Louis XIV en rendaient l'enseignement obligatoire dans toutes les Universités du royaume. « Nous défendons, disait le roi, à tous nos sujets et » aux étrangers étant dans notre royaume, séculiers et réguliers » de quelque ordre, d'enseigner dans leurs maisons, collèges ou » séminaires, ou d'écrire quelque chose contraire à la doctrine » contenue dans cette Déclaration. Ordonnons que ceux qui seront » désormais choisis pour enseigner la théologie dans tous les » collèges de chaque Université, séculiers ou réguliers, souscri- » ront ladite Déclaration avant de pouvoir faire cette fonction ; » qu'ils se soumettront à enseigner la doctrine qui y est contenue, » et que les syndics des Facultés de théologie présenteront aux » ordinaires des lieux et à nos procureurs-généraux, des copies » desdites soumissions, signées par les greffiers desdites Facultés. » Que dans tous les collèges et maisons desdites Universités où il » y aura plusieurs professeurs réguliers ou séculiers, l'un d'eux » sera chargé tous les ans d'enseigner la doctrine contenue en » ladite Déclaration ; et dans les collèges où il n'y aura qu'un seul » professeur, il sera obligé de l'enseigner l'une des trois années » consécutives. Voulons qu'aucun bachelier ne puisse être désor- » mais licencié en théologie, ni droit canon, ni être reçu docteur, » qu'après avoir soutenu ladite doctrine dans une de ses thèses. »

Quelque temps après, le procureur-général du Parlement se transporta à la Sorbonne pour y faire enregistrer la fameuse déclaration. Sur le refus des docteurs, il se fit apporter de force les registres, y fit inscrire la déclaration sous ses yeux, le tout en vertu des libertés de l'Eglise gallicane !

21. Innocent XI, contre l'autorité duquel éclatait tout cet orage, ne tarda pas à se prononcer. Dans un bref adressé, le 11 avril 1682, aux évêques qui avaient fait partie de l'Assemblée générale, il s'exprime ainsi : « En vertu de l'autorité que le Dieu tout-puissant » nous a donnée, nous improuvons, annulons et cassons ce qui a » été fait dans votre assemblée au sujet de l'affaire de la Régale, » avec tout ce qui s'en est suivi, et tout ce qu'on pourrait encore » attenter par la suite ; et nous déclarons le tout, à perpétuité, » nul et de nul effet. » — « De bonne foi, dit un écrivain mo- » derne, un acte aussi odieux, dans son origine, que celui des

» quatre articles, aussi suspect dans le but de ses auteurs, aussi
 » injurieux à l'autorité pontificale, devait-il être reçu par le chef
 » de l'Eglise, conservateur et modérateur des canons, docteur de
 » tous les chrétiens, pasteur des brebis comme des agneaux?
 » Etait-ce au supérieur à fléchir devant ses inférieurs? Au lieu de
 » favoriser le pouvoir de la force, dont les héritiers et les usurpa-
 » teurs devaient un jour dépouiller l'Eglise de France, n'était-ce
 » pas un devoir pour les évêques de consulter leur chef, d'obéir à
 » sa voix paternelle, de donner à leurs peuples l'exemple de la
 » soumission à son jugement? »

22. L'assemblée de 1682 fut donc un malheur, dit Mgr de Vil-
 lecourt; elle devint plus tard le germe funeste de la *Constitution*
 dite *civile* du clergé de France. La *Déclaration* souleva l'indigna-
 tion de toute l'Europe catholique. Les deux premiers écrits qui
 furent publiés contre elle partirent de l'Université de Louvain.
 Un concile national de Hongrie, ayant à sa tête son primat, flétrit
 les actes de l'assemblée de France. Rome parla par ses Pontifes;
 l'Espagne par ses *d'Aguirre*, ses *Gonzalez* et ses *Rocaberti*;
 l'Autriche par ses *Sfondrate*; les Pays-Bas par Schelestrate; la
 France elle-même, dont les véritables sentiments étaient compri-
 més par la puissance civile, eut un digne représentant de ses doc-
 trines dans le théologien *Charlas*, dont la plume savante et la
 dialectique serrée forcèrent l'admiration de l'évêque de Meaux
 lui-même. Ce dut être pour Bossuet un tonnerre bien terrible
 que celui dont les sons partaient, presque à la fois, de tous les
 points de la catholicité. Une logique plus imposante que tous les
 syllogismes paraissait armée et menaçante; c'était l'accablante
 autorité de toutes les églises du monde, moralement réunies pour
 repousser la déclaration que l'évêque de Meaux avait rédigée, au
 nom de ses collègues, et que Louis XIV imposait par la force
 comme une loi fondamentale de l'Etat.

23. Bossuet, s'il eût sérieusement et sans préoccupation réflé-
 chi sur cette unanimité de sentiments, dont il avait tiré, après
 saint Augustin, un si grand parti contre les hérésies, n'eût pas
 hésité à désavouer un acte où la passion avait eu tant de part: du
 moins il eût gardé un silence prudent. Mais la fierté de son génie
 se révolta contre la réprobation du monde catholique; et l'évêque

de Meaux entreprit de défendre son œuvre. Il travailla vingt ans à cette fameuse *Défense de la Déclaration du clergé de France*, écrite dans un latin digne de la plus pure antiquité, mais dont la forme, quelque irréprochable qu'elle soit, ne saurait suffire à justifier le fonds. « Pour démontrer dans tout son jour, dit-il, la » saine doctrine, nous allons, suivant la méthode des géomètres, » établir, avec toute la clarté dont nous sommes capable, cinq » propositions enchaînées les unes avec les autres, et qui se com- » muniquent mutuellement de la lumière et de la force : 1° La » souveraineté temporelle est légitime, dès le commencement, » même parmi les infidèles. 2° Cette souveraineté, même parmi » les infidèles, vient de Dieu. 3° La souveraineté a été, dès le » commencement, même parmi les infidèles, constituée de Dieu, » de telle sorte, qu'après lui elle est la première ; et Dieu n'en a » établi aucune autre pour la déposer ou la ramener à l'ordre. » 4° Par l'institution du sacerdoce légal, Dieu n'a rien changé » à l'état de la souveraineté temporelle ; au contraire, il a déclaré » plus expressément qu'après Dieu elle est la première dans son » ordre. 5° L'institution du sacerdoce chrétien n'a rien changé » non plus à la souveraineté : au contraire, le Nouveau-Testa- » ment et la tradition des Pères nous disent clairement que Jésus- » Christ n'a attribué aucun pouvoir à ses ministres pour régler » les choses temporelles, ou pour donner et ôter les empires à qui » que ce soit. » Telles sont les maximes que Bossuet cherche à établir pour confirmer le premier article de la Déclaration de 1682. La légitimité et l'origine divine de la souveraineté parmi les infidèles sont admises par tout le monde et sont en dehors de la question. Mais il est faux, au point de vue historique, que, même parmi les infidèles, la souveraineté temporelle n'ait pas été subordonnée à la puissance spirituelle dans les choses du culte qui intéressaient la conscience des peuples. Lycurgue invoquait pour ses lois la sanction de l'oracle de Delphes ; Numa se couvrait sous l'inspiration de la nymphe Egérie. Les annales du genre humain, que Bossuet connaissait mieux que personne, démentent donc formellement sa troisième proposition. Il est également faux de dire que, *par l'institution du sacerdoce légal, Dieu n'a rien changé à l'état de la souveraineté ; qu'au contraire, il a déclaré*

qu'elle est la première dans son ordre. Toute l'histoire du peuple juif nous montre en effet les rois soumis à l'autorité des prophètes. Samuel élit Saül, Samuel dépose Saül, quand ce prince a forfait à ses devoirs, et le remplace par un pauvre berger, le plus jeune des fils d'Isaïe. David, le nouvel oint du Seigneur, fonde une dynastie ; mais c'est un prophète qui confirme, dans la personne de Salomon, le droit de succession au trône ; c'est par le ministère des prophètes que Dieu ôte dix tribus au fils de Salomon pour constituer un second royaume sous le gouvernement de Jéroboam. La quatrième proposition de Bossuet est donc encore en contradiction avec l'histoire. La cinquième et dernière proposition, la seule véritablement importante, n'est pas plus admissible dans le sens rigoureux que Bossuet prétend lui donner. Que les Pontifes n'aient reçu de Jésus-Christ aucune puissance pour régler les choses temporelles, peu importe. La soumission que l'on doit aux souverains est une chose de conscience qui regarde l'ordre moral, qui intéresse le salut éternel. Nous croyons que personne ne songe à le contester. Or, le pontificat catholique est le seul pouvoir spirituel institué par Dieu pour régler les choses du salut, statuer sur les questions de l'ordre moral qui intéressent la conscience. Donc, c'est au chef de l'Eglise catholique, au Vicaire de Jésus-Christ, qu'il appartient de définir en dernier ressort les cas douteux qui peuvent surgir à propos de la soumission due au souverain. Que l'Eglise n'ait reçu aucune puissance directe de Jésus-Christ *pour ôter ou donner à qui que ce soit les empires*, peu importe. Il est certain qu'un catholique, dans un cas douteux, relatif à une souveraineté contestée, consulte l'autorité que Jésus-Christ a établie pour diriger sa conscience. Il interroge l'Eglise pour savoir à qui et jusqu'où il peut et doit obéir. Et pour que, dans ces cas, la conscience du fidèle soit exempte de tout scrupule, de toute anxiété, Jésus-Christ a donné à son Eglise ce qui n'avait point été donné à la synagogue, le pouvoir de nouer et de dissoudre tous les liens de l'âme ; il a dit à son Vicaire : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout » ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Voilà donc l'Eglise qui rentre, par la force des choses, dans le domaine temporel, et qui y rentre en souveraine. Bossuet objecte, avec

tous les écrivains gallicans, que, pendant les premiers siècles, l'Eglise ne décidait point les cas de conscience entre les rois et les peuples. Le fait est vrai ; mais la raison de ce fait est bien simple. Il n'y avait pas encore de société constituée chrétiennement. Toute l'argumentation de Bossuet, pour prouver l'indépendance du pouvoir temporel, tombe ainsi à faux. Le premier article de la *Déclaration du clergé de France* ne peut pas soutenir l'examen d'une saine critique (1). Quant aux trois autres, Fénelon, dans un traité latin : *De auctoritate summi Pontificis*, les désapprouve comme entièrement opposés à la tradition, et se déclare pour le sentiment le plus commun parmi les catholiques, en soutenant, avec Bellarmin, la proposition suivante : « Le souverain Pontife, quand » même il pourrait tomber dans l'erreur ou dans l'hérésie, comme » docteur privé, ne peut en aucune manière définir, comme de foi, » une doctrine hérétique dans un décret adressé à toute l'Eglise. » Nous nous rangeons à l'avis de Bellarmin et de Fénelon, au sentiment le plus commun parmi les catholiques et appuyé par des témoignages constamment répétés dans tout le cours de la tradition. Si l'on a droit d'être fier, quand on a l'honneur d'appartenir au clergé de France, on n'a pas celui de former une Eglise gallicane dont la doctrine soit différente de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres.

24. Innocent XI n'avait pas faibli dans cette lutte si douloureuse pour son âme, où les évêques d'une nation qui se glorifiait du titre de *Fille aînée de l'Eglise*, donnaient ainsi l'exemple de l'insubordination et de la révolte envers le Saint-Siège. Il lui restait encore d'autres armes pour se défendre et résister à l'envahissement de l'absolutisme français. Louis XIV voulut récompenser la plupart des ecclésiastiques du second ordre qui avaient fait partie de l'assemblée de 1682, en les élevant à la dignité épiscopale. Innocent refusa de leur donner l'institution canonique et de délivrer leurs bulles. Ce refus était une suite naturelle et nécessaire des circonstances. Le roi, par son édit du 23 mars 1682,

(1) On sait qu'à la fin de sa vie, Bossuet, éclairé sans doute par les longues discussions que cette controverse avait soulevées, écrivait : « Que la Déclaration » devienne ce qu'elle pourra, nous n'entreprenons point ici de la défendre. » (*Gallia orthodoxa.*)

faisait une obligation pour tous les évêques et docteurs de reconnaître la Déclaration du clergé, et il ne présentait au Saint-Siège, pour être promu à l'épiscopat, que des ecclésiastiques qui l'eussent souscrite. Le Pape disait au contraire à ces ecclésiastiques présentés : « Ecrivez que vous ne reconnaissez pas la Déclaration, » et je confirmerai votre élection. » Dans cet état de choses, Louis XIV fit défense, par un édit royal, de se pourvoir en cour de Rome pour obtenir des bulles d'institution épiscopale. Il fit donner, par les chapitres respectifs, à ses évêques nommés, le titre d'administrateurs spirituels, au mépris des canons du quatorzième concile général, second de Lyon, qui le défendent expressément. Enfin, par le ministère de son procureur-général au parlement de Paris, il en appela au futur concile de tout ce que le Pape « avait entrepris, disait-il, et pourrait entreprendre, au » préjudice du roi de France, et de ses sujets, ainsi que des droits » de sa couronne. »

25. La situation était si tendue que rien ne paraissait plus pouvoir l'aggraver. Trente-cinq évêques nommés par le roi très chrétien à différents sièges épiscopaux restaient sans institution canonique ; cette position anormale se prolongea pendant tout le pontificat d'Innocent XI. Un nouvel incident, et des contestations non moins vives, pour un objet étranger à toutes les questions dogmatiques, vinrent encore ajouter un degré d'animosité à ces luttes déplorables. Ce fut au sujet des *Franchises* que les ambassadeurs des diverses puissances près la cour de Rome s'étaient arrogées, non-seulement dans leurs hôtels, mais dans tout le quartier environnant. Les ambassadeurs ne voulurent permettre l'entrée de ces quartiers à aucun officier des tribunaux ou des finances du Pape. En conséquence, ils étaient devenus l'asile de tous les gens de mauvaise vie, de tous les scélérats du pays. Non-seulement ils venaient s'y dérober aux recherches de la justice, ils en sortaient encore pour commettre des crimes dans le voisinage ; en même temps, ils en faisaient un dépôt de contrebande pour toutes les marchandises sujettes à quelque taxe. Les Papes Jules III, Pie IV, Grégoire XIII, Sixte-Quint, avaient rendu plusieurs décrets pour supprimer ces franchises ; les ambassadeurs n'avaient jamais voulu s'y soumettre, et les gens de leur suite avaient tou-

jours repoussé les officiers pontificaux qui s'approchaient de leurs hôtels. Innocent XI, qui ne savait pas reculer devant ce qu'il croyait un devoir, et qui comptait en même temps sur le respect et l'amour de son peuple, dont il avait conquis l'affection par ses vertus, sa modestie et son désintéressement, résolut de supprimer enfin un abus qui devenait intolérable. Il annonça qu'il ne changeait rien aux habitudes des ambassadeurs déjà établis à sa cour, mais qu'il n'en recevrait plus aucun s'il ne s'engageait auparavant à renoncer au prétendu droit de *Franchises*. Cette innovation rencontra d'abord quelques difficultés : la cour d'Espagne, plutôt que de se soumettre, s'abstint pendant quelque temps d'envoyer un ambassadeur à Rome ; la république de Venise rappela le sien ; mais enfin tous, l'empereur, le roi d'Espagne, le roi de Pologne, le roi Jacques II d'Angleterre et les autres puissances avaient accédé aux justes demandes d'Innocent XI.

26. Louis XIV avait laissé le duc d'Estrées à Rome jusqu'à sa mort (1687), pour éviter de prendre une décision. Lors de cet événement, le nonce Ranuzzi lui demanda avec instance d'ordonner à celui qui le remplacerait de faire la renonciation souscrite par les autres ambassadeurs, et de contribuer ainsi à rendre la paix et la sécurité à la capitale du monde chrétien. Le roi répondit avec hauteur : « Je ne me suis jamais réglé sur l'exemple » d'autrui ; Dieu m'a établi pour donner l'exemple aux autres, » non pour le recevoir. » Il nomma le marquis de Lavardin pour remplacer le duc d'Estrées, et il lui donna la commission expresse de maintenir les *Franchises* dont ses prédécesseurs avaient été en possession. Lavardin se mit donc en route avec un cortège de huit cents hommes bien armés. A cette nouvelle, Innocent XI publia (7 mai 1687) une bulle, par laquelle il déclarait excommunié quiconque voudrait se conserver dans l'usage des *Franchises* ou qui résisterait à ses officiers de justice. Il déclara qu'il ne reconnaissait point Lavardin pour un ambassadeur, et défendit aux légats de Bologne et aux autres gouverneurs de ses provinces de lui rendre aucun honneur lorsqu'il mettrait le pied sur les terres de l'Eglise. Malgré ces protestations, Lavardin ayant fait, le 16 novembre, son entrée à Rome, à la tête de son cortège armé et menaçant, le Pape défendit de nouveau à tous les cardi-

naux d'avoir aucun commerce avec lui; refusa de lui accorder l'audience qu'il sollicitait, et jeta l'interdit sur l'église de Saint-Louis des Français, où ce seigneur avait communié. Dès qu'on fut instruit à Versailles de cette dernière mesure, le procureur-général François de Harlay interjeta appel comme d'abus, de la bulle d'excommunication lancée par le Pape. « Il n'admettait pas, » ce sont ses expressions, que le souverain Pontife eût jamais le » droit de comprendre dans ses excommunications les ambassa- » deurs que le roi voudrait bien lui envoyer. Il attribuait cette » aberration d'esprit du Pape à l'âge, qui avait, disait-il, obs- » curci ses facultés. » L'avocat-général Talon fut plus violent encore : il voulut faire passer Innocent XI pour hérétique, et lui reprocha « d'affecter de donner du dégoût à la France, dans les » choses mêmes qui seraient très avantageuses pour la religion. »

27. Cette manière si hautaine de traiter le Père commun des fidèles montrait assez à quel point Louis XIV se laissait aveugler par son orgueil et les éclatantes prospérités qui avaient couronné la première partie de son règne. Il y avait déjà vingt-sept ans (1) qu'il avait pris en main les rênes du gouvernement, et, dans cette longue carrière, il avait marché de succès en succès, de conquêtes en conquêtes; il avait reculé de tous les côtés les frontières de la France; il avait humilié tous ses rivaux, tous ses ennemis. Il crut que la force lui réussirait aussi bien vis-à-vis du souverain Pontife : mais Dieu l'attendait là. Du moment où il engagea avec le Saint-Siège cette lutte violente, la victoire abandonna ses drapeaux, et il étonna par ses revers l'Europe qu'il avait humiliée par tant de triomphes. L'électeur archevêque de Cologne venait de mourir. Les voix du chapitre, réuni pour lui donner un successeur, se partagèrent entre le cardinal Furstemberg, évêque de Strasbourg, créature de la France, et le jeune prince Clément de Bavière, évêque de Ratisbonne. Le Pape se déclara pour ce dernier. Dans son mécontentement, Louis XIV adressa au souverain Pontife et aux cardinaux un manifeste qu'il terminait en annonçant que, pour obtenir la justice qui lui était due, il allait se mettre en possession de la ville d'Avignon, qu'il maintiendrait

(1) Depuis la mort de Mazarin, en 1661.

les droits et les libertés du chapitre de Cologne, et qu'il ferait passer des troupes en Italie pour obtenir le respect qui lui était dû (6 septembre 1688). En même temps, l'archevêque de Paris avait rassemblé les évêques qui se trouvaient dans la capitale, les curés, les chefs des chapitres et des communautés, et leur avait adressé un discours pour justifier la conduite du gouvernement envers la cour de Rome. L'Université de Paris avait, de son côté, interjeté appel au futur concile; tout le clergé de France semblait prendre part avec un même zèle à la lutte contre le chef de l'Eglise, témoignant ainsi, sous prétexte des *Libertés gallicanes*, bien plus de servilité et de crainte du roi que de réelle indépendance. Le 7 octobre, les troupes françaises s'emparèrent du comtat Venaissin, sans éprouver de résistance; en même temps, le dauphin partait à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, pour attaquer Philipsbourg, sans déclaration de guerre. Mais, à ce moment même, commençait en Hollande et en Angleterre la révolution qui devait mettre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le rival ardent de Louis XIV, sur un trône puissant; qui devait armer l'Europe pour son indépendance et commencer une lutte terrible contre le grand roi. Louis XIV, instruit par le malheur, renoncera plus tard à ses prétentions insolentes, et déploiera, au sein de l'infortune, une grandeur d'âme d'autant plus admirable qu'elle ne sera plus ternie par l'orgueil et l'ambition.

28. Mais Innocent XI ne devait pas être témoin de ces heureux changements. Les années précédentes venaient d'être marquées par une mesure d'une extrême importance, prise par Louis XIV au sujet des protestants français. Il s'agit de la *révocation de l'édit de Nantes*, donné par Henri IV en faveur des prétendus réformés. Richelieu avait anéanti les protestants, comme parti politique; mais il leur avait laissé leurs voix dans les parlements, leurs synodes, enfin une partie de leur organisation intérieure. Louis XIV résolut de trancher, par la force, un état de choses qui nuisait à ses vues sur l'unité de la France. On a dit que la cour de Rome avait provoqué, par ses négociations, la sévérité du monarque contre les huguenots. La plupart des histoires, même classiques, affirment le fait. Cependant il est complètement faux. L'édit de

Nantes fut révoqué en 1685, époque à laquelle Louis XIV, loin de recevoir ses inspirations du Saint-Siège, maintenait son royaume dans une espèce de schisme, et préparait contre Innocent XI la lutte des *Franchises*. Il est constant d'ailleurs que le souverain Pontife désapprouva formellement les violences que l'on employa contre les calvinistes. C'est même à ce désaveu que l'avocat-général Talon faisait allusion dans les paroles de son réquisitoire que nous avons déjà citées : « Le Pape affecte de » donner du dégoût à la France, dans les choses mêmes qui se » raient très avantageuses pour la religion. » La *révocation de l'édit de Nantes* fut donc une mesure toute politique, à laquelle le Saint-Siège n'eut aucune part, et dont l'appréciation appartient plus à l'histoire profane qu'à celle de l'Eglise. La France, bornée alors dans ses succès par la Hollande, sentait une autre Hollande en son sein, qui se réjouissait des revers du grand roi. Cette considération fut décisive sur l'esprit de Louis XIV. D'ailleurs l'opinion publique était favorable à ses desseins. Le 22 octobre 1685, l'édit de révocation parut. Le Tellier et Louvois, son fils, l'avaient rédigé. Le premier article supprimait tous les privilèges accordés aux réformés par Henri IV et Louis XIII. Les deux suivants interdisaient l'exercice de leur religion par tout le royaume; le quatrième ordonnait à tous les ministres de sortir de France dans un délai de quinze jours; le cinquième et le sixième fixaient des récompenses pour ceux qui se convertiraient; le neuvième et le dixième promettaient amnistie pleine et restitution intégrale de leurs biens à ceux qui, d'abord fugitifs, reviendraient dans quatre mois; enfin, le onzième menaçait les relaps de peines afflictives, et permettait néanmoins aux calvinistes de demeurer dans leurs foyers, de jouir de leurs biens, de vaquer à leur commerce, sans qu'on pût les inquiéter sous prétexte de religion, pourvu qu'ils ne s'assemblassent point pour l'exercer. Cette dernière concession laissait une sorte de liberté de conscience; mais elle fut violée par le zèle excessif des commandants, chargés de faire exécuter l'édit. Des dragons, envoyés par Louvois, étaient des missionnaires d'une étrange sorte. Politiquement parlant, Louis XIV avait raison de chercher à rétablir l'unité de foi dans son royaume; mais, au point de vue chrétien, il aurait dû remplacer ses soldats

par des prêtres. Ce fut l'avis de Fénelon, ce fut même celui de M^{me} de Maintenon, que des liens si étroits attachaient alors au monarque. Toutefois, « le peuple français, et M. de Sismondi lui-même en fait l'aveu, applaudit à ces mesures. Les Parisiens, en particulier, se portèrent avec fureur à Charenton; ils y démolirent le temple où les protestants de la capitale se réunissaient pour célébrer leur culte, et ils n'en laissèrent pas subsister un seul vestige. » Plus tard (1701-1704), les montagnes des Cévennes furent ensanglantées par les paysans connus sous le nom de *Camisards*. Ces insurgés, soutenus par le fanatisme et protégés par leurs rochers, résistèrent longtemps aux troupes réglées, envoyées pour les soumettre. On employa successivement contre eux trois maréchaux de France, Montrevel, Villars et Berwick, et l'on parvint à les réduire plutôt par les négociations que par les armes. On a d'ailleurs exagéré singulièrement le récit des violences exercées durant ce qu'on a appelé les *Dragonnades*; de même que certains historiens ont quintuplé le nombre des calvinistes qui abandonnèrent alors la France. Les renseignements les plus exacts n'en comptent que soixante-six à soixante-huit mille de tout âge et de tout sexe, au lieu de six cent mille, chiffre que l'école de Voltaire et tous les écrivains protestants avaient mis en avant. Du reste, cette mesure eut pour effet de réparer une multitude d'injustices faites aux catholiques, de rappeler à la vraie foi le très grand nombre des peuples séduits, de faire sortir du royaume les plus obstinés dans l'erreur, enfin de mettre la secte hors d'état de rien entreprendre contre la paix et la tranquillité intérieure du pays. De tels résultats compenseraient abondamment les dommages matériels que l'expulsion des calvinistes aurait pu faire à la France, en les supposant aussi réels qu'on l'a prétendu avec beaucoup d'exagération.

29. Pendant que Louis XIV poursuivait les huguenots en France, sa politique lui faisait conclure des traités avec l'Islamisme. Les modifications profondes survenues dans la situation de l'Europe, depuis le commencement du xvi^e siècle, avaient changé le rôle de la France. La France qui, aux époques des croisades, avait porté de si rudes coups au croissant, ne semblait plus les diriger que sur des nations chrétiennes, et cherchait des auxiliaires

parmi les Turcs. Le traité de paix signé entre Mahomet IV et l'empereur Léopold I^{er}, après la bataille de Saint-Gothard (1664), venait d'être violé par la Porte, qui avait élevé un seigneur hongrois, Tékéli, à la dignité royale, en lui confiant, comme vassal du sultan, le gouvernement de la partie de la Hongrie appartenant à l'Autriche. La cour de Vienne réclama auprès du Divan. On ne lui répondit qu'en envoyant dix mille Ottomans se réunir aux troupes de Tékéli, et mettre tout à feu et à sang dans les possessions autrichiennes en Hongrie. Mahomet IV, gouverné par le grand visir Kara-Moustapha, successeur d'Achmet, avait renouvelé le vœu de ses prédécesseurs : « Mon cheval ira manger l'avoine sur l'autel de Saint-Pierre de Rome. » Le grand visir, moins ambitieux, songeait à faire une nouvelle Turquie-d'Europe, dont la capitale serait Vienne. Une armée de trois cent mille Turcs, sous la conduite de Moustapha, se réunit à Belgrade. On agita dans le conseil ottoman la question de savoir si l'on s'arrêterait, sur la route, au siège des places fortes. « L'Autriche, » dit le grand visir, est un arbre immense dont Vienne est le tronc ; les branches de cet arbre tomberont d'elles-mêmes lorsque le tronc sera abattu. » L'immense expédition se mit donc en marche pour Vienne au mois d'avril 1683. L'empereur Léopold I^{er} quitta sa capitale, à l'approche de l'ennemi, et alla s'enfermer à Lintz avec sa cour. Le cabinet de Versailles jouissait secrètement d'une invasion qui l'aiderait à abattre la maison d'Autriche. Mais le Pape Innocent XI veillait aux destinées de l'Europe ; il fut l'Urbain II du xvii^e siècle. Ses nonces réussirent à ménager une alliance offensive et défensive entre l'empereur et le roi de Pologne, l'héroïque Jean Sobieski. Sobieski avait déjà sauvé deux fois son royaume, envahi par le flot musulman. Il devait, une troisième fois, sauver la chrétienté sous les murs de Vienne. Le souverain Pontife donna à Sobieski l'espérance d'un mariage entre Jacques, fils du héros, qui avait alors seize ans, et une archiduchesse d'Autriche ; il lui promit de travailler à rendre la couronne de Pologne héréditaire dans sa maison, sage pensée dont la réalisation eût peut-être sauvé la Pologne ! Innocent XI ordonna ensuite des prières publiques à Rome, pour le succès des armes chrétiennes. Il envoya cent mille écus à l'empereur et une somme semblable au roi de Pologne. Le sacré collège contribua

à former cette aumône sainte ; Livius, neveu du Pontife, avait seul souscrit pour dix mille écus tirés de ses revenus patrimoniaux. La Papauté fut encore une fois le salut du monde.

30. L'armée autrichienne, commandée par le duc Charles de Lorraine, comptait à peine quarante mille combattants. Dix mille hommes de garnison, sous les ordres du comte de Staremborg, étaient enfermés dans les murs de Vienne. Charles de Lorraine tenta, mais en vain, d'arrêter la marche des Turcs au moment où ils se disposaient à passer le Raab. Les Autrichiens, culbutés par les Ottomans, avant d'avoir pu opérer leur jonction avec l'armée de Sobieski, furent forcés de se replier sur le Danube, du côté de Vienne. Les Turcs dressèrent enfin leurs tentes sous les murs de cette ville le 14 juillet 1683. Leur camp enveloppait la cité. Kara-Moustapha la somma de se rendre. Vienne répondit par une formidable décharge d'artillerie. L'ennemi ouvrit la tranchée ; et les obus, ébranlant les remparts, détruisirent, en peu de jours, vingt couvents, plusieurs églises et un nombre infini de maisons. Les monastères extérieurs, les églises et une grande partie des nombreux faubourgs, furent livrés aux flammes par les Ottomans. Toutes les cloches de Vienne restèrent muettes ; une seule se fit entendre durant le siège, celle de Saint-Etienne, appelée *Angstern* (angoisse). Par l'ordre du comte de Staremborg, la grande sonnerie de Saint-Etienne donna le signal du combat, le 6 juillet. Le tocsin d'alarme se mêla à un immense cri de guerre, au sein de la population viennoise. Bourgeois et étudiants sont formés en milice, et les femmes mêmes volent aux armes. Les habitants de la cité jurent de vaincre ou de mourir. On ne connaissait plus ni sommeil ni repos. On passait les jours à combattre, et les nuits à réparer les remparts et à enterrer les morts. Ces combats terribles duraient depuis quarante-cinq jours. Dix-huit assauts avaient été déjà livrés par les Turcs, et les assiégés avaient fait vingt-quatre sorties. La moitié de la faible garnison de Vienne avait succombé. Le duc de Lorraine ne pouvait, sans s'exposer à une perte certaine, attaquer les Musulmans : il était campé derrière la montagne de Cayemberg, attendant le roi de Pologne. Le comte de Staremborg, au désespoir, put lui faire parvenir un billet ainsi conçu : « Il n'y a plus de temps à perdre !

» Nous sommes perdus, si vous n'arrivez pas ! » Tout-à-coup, des fusées s'élançant des hauteurs de Cayemberg, annoncèrent l'apparition de Sobieski, de ses vingt mille Polonais, et l'espérance revint au cœur des défenseurs de Vienne. Le roi de Pologne arrivait à marche forcée. Sur sa route, des arcs de triomphe lui avaient fait lire à chaque pas ces mots qui étaient dans toutes les âmes et sur toutes les lèvres : *Salvatorem expectamus*. Il avait passé le Danube sur un triple pont que le duc de Lorraine avait jeté à la hâte, près de Tuln, et fait sa jonction avec les forces du duc et celles des princes électoraux de Bavière et de Saxe. Le commandement des troupes alliées, qui s'élevaient à soixante-dix mille hommes, fut immédiatement confié à Sobieski. Les soldats polonais étaient mal vêtus et mal équipés. Des princes allemands en exprimèrent leur étonnement : « Vous voyez bien ces hommes-là ? dit le héros. Ils sont invincibles ; ils ont fait le serment de ne se vêtir que des dépouilles des ennemis. » *Si ces paroles*, dit un biographe, *ne vêtissaient pas les soldats du roi de Pologne, elles les cuirassaient*. La vue de Sobieski électrisa l'armée chrétienne. Le cri, mille fois répété : *Vive le roi Jean !* accueillit le monarque polonais. Le 12 septembre 1683, à la pointe du jour, Sobieski et les principaux chefs de l'armée se rendirent dans une chapelle située sur le mont Léopoldberg. Le nonce d'Innocent XI, Marco d'Aviano, célébra la messe, que le héros polonais servit lui-même, tenant les bras en croix. A l'issue du saint sacrifice, Sobieski fit agenouiller son fils Jacques au pied de l'autel, et l'arma chevalier. Puis, il lui ordonna de monter à cheval, l'épée au poing, et de rester à ses côtés. Le jeune prince, qui se montra digne de son nom, dans cette immortelle journée, obéit avec joie à son noble père. Sobieski disposa, non sans de grandes difficultés, son armée en bataille sur les montagnes boisées qui couronnent la ville de Vienne. Il confia le commandement de l'aile droite au grand hetman Jablonowski, celui de l'aile gauche au duc de Lorraine ; lui-même se plaça au centre. Il donna le signal, et de toutes parts, une formidable décharge d'artillerie vomit la destruction et la mort sur les assiégeants. La canonnade dura ainsi depuis dix heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. A ce moment, Sobieski aperçut de longues files de chameaux s'en

allant du côté de la Hongrie. C'était l'ennemi qui songeait à opérer sa retraite. Le roi de Pologne ordonna à son armée de fondre sur l'ennemi à l'arme blanche. Les guerriers chrétiens, Sobieski à leur tête, se précipitent comme un torrent sur les troupes de Kara-Moustapha, et une effroyable mêlée s'engage entre les combattants. La lutte se prolongea jusqu'à cinq heures du soir. En ce moment la défaite des Turcs devint complète; ils se débandèrent et prirent la fuite. Le soir, il n'y avait plus que vingt mille cadavres ottomans ou tartares qui gardaient les murs de Vienne. Le roi de Pologne envoya au Pape des drapeaux enlevés à l'ennemi, avec ces mots de César, auxquels le héros donna un caractère de modestie chrétienne : « *Veni, vidi, Deus vicit*. Je » suis venu, j'ai vu, Dieu a vaincu. » Le lendemain de la bataille, Sobieski fit son entrée dans Vienne, à cheval, à la tête des troupes confédérées. Le peuple se précipitait à genoux sur son passage, en versant des larmes de joie, et en l'appelant son sauveur. Les femmes tenaient leurs petits enfants dans leurs bras pour leur montrer le héros. Des pleurs mouillaient les yeux de Sobieski. « Dieu a tout fait, mes amis, disait-il aux flots de » peuple qui l'entouraient. Allons remercier le Seigneur de la » victoire. » Il entra avec la foule dans l'église des Augustins, s'agenouilla dans la chapelle de Lorette et entonna lui-même le *Te Deum*. Et l'hymne du Dieu des batailles, chanté par tout un peuple, semblait ébranler les voûtes de la basilique. Un prêtre monta ensuite en chaire et prononça un discours sur la délivrance de Vienne. Il prit pour texte les paroles que Pie V, de glorieuse mémoire, avait appliquées à Don Juan d'Autriche, après la victoire de Lépante : *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes*. Et tous les regards se portèrent à la fois sur Jean Sobieski. La délivrance de Vienne est un des plus grands événements de l'histoire moderne : Innocent XI, par l'épée du héros polonais, venait de refouler l'islamisme, pour jamais, loin de l'Europe chrétienne. Sous l'inspiration du glorieux Pontife, une triple alliance fut formée alors entre l'Autriche, la Pologne et Venise, contre les Turcs, qui furent obligés d'abandonner successivement toutes leurs conquêtes (1).

(1) Voir, pour l'histoire du siège de Vienne et de la guerre contre la Turquie

31. Pendant qu'Innocent XI luttait ainsi contre les ennemis du dehors, sa vigilance infatigable poursuivait au dedans les hérésies qui menaçaient la paix intérieure de l'Eglise. Il condamnait le *Nouveau Testament de Mons* et plusieurs autres ouvrages jansénistes qui se produisaient alors. Il frappait également d'anathème soixante-cinq propositions extraites des casuistes modernes, et confirmait, par une bulle du 19 novembre 1687, le décret rendu par l'Inquisition d'Espagne contre la personne et les écrits de Molinos, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Guide spirituelle...* Molinos avait imaginé un système de *quiétude* et de contemplation aussi absurde que dangereux, qui fit donner à ses partisans le nom de *quiétistes*. Cette hérésie faisait consister la perfection chrétienne dans un état où l'homme ne raisonne plus ses actions, et se tient dans une inertie complète, une inaction entière. « L'homme parfait, dit Molinos, ne réfléchit ni sur Dieu ni sur » lui-même; il ne désire point le ciel, comme il ne craint pas » l'enfer; il s'identifie tellement à la volonté de Dieu, que rien en » lui fait peine, ni les mauvaises pensées, ni les blasphèmes, ni » l'incrédulité, en un mot, aucune des tentations auxquelles il » succombe; au contraire, ce sont, à ses yeux, des moyens dont » Dieu se sert pour purifier l'âme. Quand celle-ci est en effet pu- » rifiée, lorsqu'elle est intimement unie à Dieu par l'état parfait » de l'oraison de *quiétude*, elle n'est plus comptable à Dieu des » actions les plus criminelles, elle ne participe plus à ce qui se » passe dans cette maison de chair : la fornication, l'adultère, le » désespoir même, péchés horribles pour ceux qui ne sont point » encore parvenus à la *quiétude*, deviennent des actions indiffé- » rentes pour les vrais contemplatifs qui n'en contractent aucune » souillure. » — Molinos fit abjuration de ses erreurs, en habit de pénitent, en présence de toute la cour et du peuple de Rome. Nous verrons sa doctrine séduire un des plus beaux génies des temps modernes, qui expia son illusion par un noble exemple de soumission au Saint-Siège.

32. Ce fut le dernier acte du laborieux pontificat d'Innocent XI. Ce grand Pape mourut, chargé d'ans et de gloire, le 12 août 1689,

l'Histoire de Constantinople, par M. Baptistin POUJOLAT, à laquelle nous avons emprunté les détails de cet intéressant épisode.

après un règne de treize ans. Le peuple l'invoqua comme un saint, et se disputa ses reliques.

§ 5. **Pontificat d'Alexandre VIII** (6 octobre 1689-1^{er} février 1691).

33. Le cardinal Ottoboni, âgé de soixante-dix-neuf ans, fut donné pour successeur à Innocent XI : il prit le nom d'Alexandre VIII. Le grand âge du nouveau Pontife n'avait pas détruit ses forces ; on connaissait sa rare prudence, sa perspicacité, sa profonde connaissance des affaires, la douceur et la modération de son caractère, qu'il savait allier à une sage et raisonnable fermeté. Louis XIV crut qu'il lui serait facile de terminer à son avantage les différends qui existaient entre la France et le Saint-Siège. Il se hâta de renoncer pour ses ambassadeurs au droit de *Franchises*, qui avait soulevé tant d'orages. Le duc de Chaulnes, envoyé de France à Rome, souscrivit à cette suppression, au nom de son maître, et le monarque remit Avignon et le combat Venaisin aux mains du pape (1690). De son côté, ce dernier céda au roi de France le droit de nommer les évêques de Metz, Toul, Verdun, Arras et Perpignan ; droit qui n'était pas compris dans le concordat de Léon X avec François I^{er}.

34. Mais ces concessions ne pouvaient amener de paix définitive qu'autant que le roi renoncerait à étendre la *Régale* en France et cesserait de maintenir, comme loi de l'État, la Déclaration de 1682. Alexandre VIII fit de vains efforts pour y déterminer le monarque. Il travailla dès lors à rédiger la fameuse bulle *Intermultiplices*, qu'on peut regarder comme l'œuvre importante de son Pontificat. « Constitué par le Seigneur, dit le Pape, comme » défenseur des droits ecclésiastiques, réfléchissant nuit et jour, » dans l'amertume de notre âme, aux devoirs de notre charge, » nous avons élevé nos mains vers le Seigneur, avec des larmes » et des soupirs, et nous l'avons prié, de toute l'effusion de notre » cœur, afin qu'il envoyât à notre secours sa grâce puissante, et » qu'il nous fût donné de remplir dignement le ministère apostolique qui nous est confié. En conséquence, après avoir entendu » un très-grand nombre de nos vénérables frères, les cardinaux » de la sainte Église romaine ; après avoir pris connaissance des

» délibérations de plusieurs docteurs en théologie et en droit ca-
 » non, qui, spécialement désignés par nous pour examiner cette
 » cause, l'ont examinée avec tout le soin possible, marchant sur
 » les traces d'Innocent XI, notre prédécesseur, d'heureuse mé-
 » moire, qui a *improuvé, annulé et cassé* tout ce qui s'était fait
 » en l'assemblée du clergé de France, dans l'affaire de la Régale,
 » *avec tout ce qui s'en est suivi*; voulant, en outre, qu'on re-
 » garde comme bien spécifiés ici les actes de l'assemblée de 1682,
 » tant en ce qui concerne l'extension du droit de Régale, qu'en
 » ce qui touche la *Déclaration sur la puissance ecclésiastique*, de
 » même que tous les mandats, arrêts, édits y relatifs, nous déclara-
 » rons, après une mûre délibération, et en vertu de la plénitude
 » de l'autorité apostolique, que *toutes les choses* et chacune des
 » choses qui ont été faites dans la susdite assemblée du clergé
 » de France de 1682, tant touchant l'extension du droit de Ré-
 » gale, que touchant la *Déclaration sur la puissance ecclésiastique*
 » et les quatre propositions qu'elle contient, ont été, de plein
 » droit, *nulles, invalides, illusoires*, pleinement et entièrement
 » destituées de force et d'effet dès le principe; qu'elles le sont
 » encore et le seront à perpétuité, et que personne n'est tenu de
 » les observer, ou d'observer quelques-unes d'elles, s'y fût-on
 » engagé par serment. Nous déclarons encore qu'on doit les re-
 » garder comme non avenues, et comme si elles n'avaient jamais
 » existé; et néanmoins, pour plus grande précaution et autant
 » que de besoin, de notre propre mouvement, de science certaine,
 » après une mûre délibération et en vertu de la plénitude de notre
 » pouvoir, nous *improuvons, cassons, invalidons, annulons et*
 » *depouillons pleinement et entièrement de toute force et d'effet*
 » les actes et dispositions susdits, et toutes les autres choses sus-
 » mentionnées, et nous protestons devant Dieu contre elles, et de
 » leur nullité. »

35. Cette bulle fut écrite et signée dès le 4 août 1690. Cepen-
 dant le Pape s'abstint de la publier à cette époque, dans l'espérance
 que Louis XIV se soumettrait, sans qu'il fût besoin de recourir à
 cette extrémité. Mais le 30 janvier 1691, sentant les premières
 atteintes de la mort, et se voyant sur le point de comparaître au
 tribunal du souverain Juge, Alexandre VIII appela les cardinaux,

et leur donna lecture de cette bulle , qui devint ainsi comme le testament du Pontife mourant. Deux jours après, il rendait son âme à Dieu. Certes , on ne peut disconvenir qu'il y a quelque chose d'imposant et de solennel dans cette condamnation du Gallicanisme qu'Alexandre VIII prononça de son lit de mort ! Un grand nombre d'écrivains français ont pris de là occasion de flétrir la mémoire du pieux Pontife ; faut-il s'en étonner ? Ils sont rares les coupables qui bénissent et approuvent l'arrêt du juge qui les condamne ! Pour nous, nous croyons que cet acte de fermeté d'Alexandre VIII a rendu son court pontificat l'un des plus importants de l'histoire ecclésiastique.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'INNOCENT XII (12 juillet 1691-12 juillet 1700).

1. Election d'Innocent XII. Bulle *Romanum decet Pontificem* contre l'abus du népotisme. — 2. Etat de l'Angleterre et de la France, à l'époque du pontificat d'Innocent XII. Paix de Riswick. — 3. Lettre de Louis XIV à Innocent XII, par laquelle le roi de France désavoue les actes de l'assemblée du clergé de 1682, et déclare qu'il a donné les ordres nécessaires pour la révocation de l'édit royal qui l'avait suivie. — 4. Lettre des évêques de France à Innocent XII, par laquelle ces prélats déclarent les décrets de 1682 nuls et nonavenus. — 5. Innocent XII accorde aux trente-cinq évêques nommés par Louis XIV les bulles d'institution canonique, et consent à l'extension du droit de *Régale* dans tout le royaume. — 6. François de Salignac de la Motte Fénelon. — 7. Madame Guyon. — 8. Le livre des *Maximes des saints* de Fénelon. Etat de la question agitée entre Bossuet et Fénelon. Disgrâce de ce dernier. — 9. Jugement du Pape. Condamnation du livre des *Maximes des saints*. — 10. Soumission de Fénelon. — 11. Mort d'Innocent XII. — 12. Victoire de Téméswarou de Zenta, remportée sur les Turcs par le prince Eugène de Savoie Carignan

§ 2. PONTIFICAT DE CLÉMENT XI (23 novembre 1700-19 mars 1721).

13. Caractère du dix-huitième siècle. — 14. Succession de Charles II, roi d'Espagne. — 15. Antécédents du cardinal Albani. — 16. Election du cardinal Albani, qui prend le nom de Clément XI. — 17. Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, est proclamé roi d'Espagne, en vertu du testament de Charles II, et prend le nom de Philippe V. — 18. Guerre de la succession d'Espagne, de 1700 à 1713. Revers de Louis XIV. Victoire de Denain, remportée par Villars sur le prince Eugène. Traité d'Utrecht. Traité de Rastadt. — 19. Investiture du royaume des Deux-Siciles réclamée à la fois, près du Saint-Siège, par Philippe V, roi d'Espagne, et par l'empereur d'Autriche, Léopold I^{er}. — 20. Concession politique arrachée au Pape Clément XI par les armées impériales. — 21. Empiètements du pouvoir temporel en Savoie sur les privilèges ecclésiastiques. — 22. Abolition du tribunal dit de la *Monarchie sicilienne*, par Clément XI. — 23. Affaire du *Cas de conscience*. — 24. Quesnel. *Réflexions morales*. Quesnel attaque, dans divers pamphlets, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — 25. Bulle de Clément XI, *Vineam Domini sabaoth*. — 26. *Problème ecclésiastique* au sujet du livre des *Réflexions morales*. Situation critique du cardinal de Noailles. Efforts infructueux de Bossuet pour le tirer d'embarras. Décret du Pape Clément XI. — 27. Bulle *Unigenitus*, qui condamne le livre des *Réflexions morales*. — 28. Accueil fait en France à la bulle *Unigenitus*. — 29. Mort de Louis XIV. — 30. Mort de Bossuet. Leibnitz. — 31. Philippe d'Orléans, régent de France. La Sorbonne, le car-

dinal de Noailles et d'autres prélats appellent de la bulle *Unigenitus* au Pape mieux informé. Bulle *Pastoralis*. Edit de Philippe d'Orléans qui rend l'exécution de la bulle *Unigenitus* obligatoire en France. — 32. Question des Rites chinois. Bulle *Ex illâ die*. — 33. Coup d'œil sur l'Angleterre protestante. *Episcopaux. Presbytériens*. — 34. *Quakers. Méthodistes*. — 35. Collins. Condamnation de son ouvrage intitulé : *Discours sur la liberté de penser*. — 36. Le sultan Achmed III viole la paix de Carlowitz. Victoires de Péterwaradin et de Belgrade sur les Turcs, par le prince Eugène. Paix de Passarowitz. — 37. Mekhitaristes. — 38. Peste de Marseille de 1720. Belzunce. Clément XI envoie trois navires chargés de grains à la ville de Marseille. — 39. Mort de Clément XI. — 40. Saints et savants personnages de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième.

§ 3. PONTIFICAT D'INNOCENT XIII (15 mai 1721-7 mars 1724).

41. Incident produit au sein du conclave, au sujet du cardinal Paolucci. Privilège d'exclusion des couronnes. — 42. Principaux événements du court pontificat d'Innocent XIII. — 43. Mort d'Innocent XIII.

§ 1. Pontificat d'Innocent XII (12 juillet 1691-12 juillet 1700)

1. Le cardinal Antoine Pignatelli fut élevé sur la chaire de saint Pierre, le 12 juillet 1691, et prit le nom d'Innocent XII. Le premier acte de son pontificat fut une mesure qui combla de joie toute la cour de Rome, et qui prouvait la noblesse du cœur et la droiture d'intention du nouveau Pontife. Plusieurs des papes précédents avaient cédé à des affections de famille, naturelles au cœur de tous les hommes, et avaient remis une partie des grandes charges du gouvernement à leurs proches. Des titres spéciaux, tels que le généralat de l'Église et des galères pontificales, étaient ordinairement affectés aux parents du Pape. Un cardinal neveu semblait trop souvent le ministre-né du souverain Pontife, son oncle. Sans doute, de grands et illustres exemples venaient quelquefois protester contre cet abus ; et nous les avons signalés en leur temps. Mais aucune mesure générale n'en avait encore proscrit définitivement le retour. La gloire de supprimer à jamais le népotisme était réservée à Innocent XII. Après avoir préparé les esprits au coup qu'il allait frapper, il publia, le 23 juin 1692, la bulle *Romanum decet Pontificem*, qu'il fit souscrire par tous les cardinaux. Les titres réservés aux parents des souverains Pontifes, et d'autres dignités auxquelles on avait attaché des appointements extraordinaires, étaient abolis. Cette réforme opérant

une économie de quatre-vingt mille écus, en faveur de la chambre apostolique. Il était sévèrement défendu qu'à l'avenir les Pontifes pussent enrichir leurs parents avec les biens de l'Église, ou accorder à leurs neveux la grande autorité et le pouvoir démesuré dont avaient joui quelquefois certains cardinaux-neveux. Afin que cette bulle fût observée perpétuellement, et conservât à jamais son autorité, Innocent XII ordonna que tous les cardinaux alors vivants prêteraient serment de la faire exécuter, et qu'à l'avenir le même serment serait renouvelé à chaque conclave. Fidèle à ces principes, il défendit à tous les membres de sa famille de venir à Rome, pendant toute la durée de son pontificat, et répandit sur les pauvres, qu'il appelait ses *neveux*, tous les biens que quelques-uns de ses prédécesseurs n'avaient que trop prodigués à leurs parents. En même temps, l'attention du nouveau Pontife à réprimer tous les désordres, sa sévérité dans le choix des ecclésiastiques, la vigilance avec laquelle il punit la cupidité des juges, ses vues d'économie, sa frugalité personnelle, ses aumônes, lui méritaient l'estime de ses contemporains, et lui conquéraient des droits à l'admiration de la postérité.

2. Un des premiers soins d'Innocent XII fut de reprendre les négociations pendantes avec la France, au sujet de la Déclaration de 1682. Comme il arrive toujours, quand les discussions se compliquent d'incidents nouveaux, la question de la Régale, première cause de la querelle, était à peu près oubliée ; les *quatre articles* seuls préoccupaient alors l'opinion. Louis XIV n'était déjà plus ce roi victorieux, dont la volonté s'imposait à toute l'Europe. Une nouvelle révolution venait d'éclater malgré lui en Angleterre. Après le meurtre de Charles I^{er}, ce pays avait subi le joug du régicide Cromwell, qui gouverna jusqu'à sa mort (1658), avec un pouvoir absolu. Une restauration, opérée par le dévouement du général Monck, rendit le trône à l'héritier légitime de l'infortuné Charles I^{er}, qui prit le nom de Charles II, et qui ne sut point tenir, d'une main assez ferme, les rênes du pouvoir, au milieu d'un peuple encore frémissant (1). A la mort de Charles II,

(1) Ce fut sous le règne de Charles II que se formèrent, en Angleterre, les deux partis célèbres des *Wighs* et des *Torys*. Les *Wighs* représentent la faction

qui ne laissa point d'enfants, le sceptre passa aux mains de Jacques II, son frère, second fils de Charles I^{er}. Jacques II était catholique avoué. Charles II avait pendant sa vie dissimulé ses sentiments réels en faveur de la communion romaine, mais il avait secrètement abjuré l'Anglicanisme à son lit de mort. Jacques II ne crut point devoir transiger avec sa conscience ; il monta sur le trône d'une nation protestante, en professant hautement la foi qu'il avait dans le cœur. Un parti de mécontents commença dès lors à miner sa puissance. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gendre de Jacques II, se mit à la tête des rebelles, détrôna son beau-père (1688), et eut la lâcheté de ceindre sur son front une couronne usurpée. Louis XIV accueillit magnifiquement le monarque fugitif, et prit sa cause en main. Ses nobles efforts, pour le rétablir en Angleterre, échouèrent tous. La France se laissa enlever l'empire de la mer, et le brave amiral Tourville eut la douleur, en perdant la bataille de La Hogue, de voir passer aux Anglais la domination de l'Océan (1692). Ces événements atteignaient profondément la puissance de Louis XIV. Cependant les victoires de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde, qui valurent au grand maréchal de Luxembourg l'héroïque surnom de *tapissier de Notre-Dame* (1) ; celles de Catinat en Italie et en Flandre ; celle du duc de Vendôme en Espagne, dédommagèrent noblement Louis XIV de ses revers, et amenèrent la fameuse paix de Riswick, où le monarque se montra plus grand encore que sa fortune, en sacrifiant, d'un trait de plume, presque toutes ses conquêtes.

3. Cette modération étonna l'Europe. Quelques historiens ont prétendu qu'elle n'était qu'une combinaison politique. Nous

libérale, démocratique, opposée à la royauté. Les Torys, au contraire, professent le plus profond respect pour le principe et l'idée monarchiques, dont ils sont les ardens défenseurs. Ils forment le *parti conservateur*.

(1) Lorsque, au retour de la campagne de 1693, on se rendit à Notre-Dame, pour y rendre grâce à Dieu, la cathédrale était remplie des drapeaux enlevés à l'ennemi. Le maréchal de Luxembourg se trouva arrêté par une foule immense avide de contempler ses traits. Il fallut qu'un prince du sang vînt le prendre par la main et l'introduisît en criant : « Place, place au tapissier de Notre-Dame ! » C'était le nom qu'il avait reçu de l'enthousiasme populaire.

croyons qu'elle fut inspirée à Louis XIV par une conviction profonde, par cette sorte de pressentiment qui trompe rarement les natures d'élite, et qui les avertit, au moment précis, de la nécessité de ne pas tenter plus longtemps la fortune. La conduite du roi de France, vis-à-vis du pape Innocent XII, en est la preuve. Le 14 septembre 1693, Louis XIV adressait au souverain Pontife la lettre suivante, datée de Versailles : « Très saint Père, » j'ai toujours espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat, pour les avantages de l'Église, et l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie, dans tout ce que Votre Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté, et, comme je cherche à le lui faire connaître par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires, afin que les choses contenues dans mon édit du 23 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé), ne soient pas observées. Désirant que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais aussi que tout le monde connaisse, par une marque particulière, la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers moi de son affection paternelle ; et je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années, et aussi heureuses que le souhaite, très saint Père, votre dévot fils. » C'étaient là de belles et nobles paroles, qui réparaient magnifiquement les scandales du passé !

4. Cette rétractation du monarque était un acte purement volontaire et spontané, Innocent XII ne l'avait provoquée par aucune concession. A l'exemple de ses deux derniers prédécesseurs, il avait formellement refusé de délivrer les bulles d'institution canonique aux trente-cinq évêques nommés par le roi, et ouvertement manifesté l'intention de repousser la moindre atteinte portée au respect qui doit environner la dignité pontificale. Le clergé de France comprenait qu'une plus longue résistance au

Saint-Siège n'était pas possible. Plusieurs formules de soumission furent alors présentées à Innocent XII ; il les rejeta , parce qu'elles n'étaient point explicites. Enfin une commission, nommée parmi les évêques qui avaient fait partie de l'assemblée de 1682, adressa au Pape une lettre pleine des expressions du plus sincère repentir. « Prosternés , disaient-ils, aux pieds de Votre » Sainteté , nous venons lui exprimer l'amère douleur dont nous » sommes pénétrés dans le fond de nos cœurs , et plus qu'il ne » nous est possible de l'exprimer, à raison des choses qui se sont » passées dans l'assemblée, et qui ont souverainement déplu à Sa » Sainteté ainsi qu'à ses prédécesseurs. En conséquence, si quel- » ques points ont pu être considérés comme décrétés , dans cette » assemblée, sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, nous les tenons pour non décrétés , et nous déclarons » qu'ils doivent être regardés comme tels. » Bossuet, de son côté, écrivait alors , dans sa *Gallia orthodoxa*, les paroles que nous avons déjà citées : « Que la Déclaration devienne ce qu'elle pourra, nous n'entreprenons point ici de la défendre. » Tel fut donc, après dix ans de discussions, le terme où aboutirent enfin les luttes ardentes soulevées par la fameuse Déclaration de 1682 et les *quatre articles* qu'elle renfermait. La Déclaration n'a plus de force, ni du côté des Papes , qui n'ont cessé de la charger d'anathèmes , ni du côté des prélats , qui l'avaient signée et qui la désavouent, ni du côté de Louis XIV qui révoque l'édit porté en sa faveur , ni du côté de Bossuet qui l'avait rédigée , et qui lui donne un congé presque ignominieux. En présence de ces faits, il nous semble qu'on dénature étrangement l'histoire et la vérité, quand on soutient que les doctrines du Gallicanisme proprement dit n'ont jamais été positivement condamnées par le Saint-Siège, et qu'elles sont restées théologiquement dans l'Église à l'état d'opinion libre.

5. La Papauté avait encore une fois su maintenir ses prérogatives, même vis-à-vis le roi le plus puissant du monde chrétien. La situation de la France , voisine du schisme depuis dix années, n'avait plus de raison d'être. Innocent XII ouvrit les bras de sa miséricorde à des enfants un instant égarés, qui revenaient enfin au sein de leur père. Les évêques nommés par le roi sous-

crivirent un acte de soumission au Saint-Siège, et de rétractation pour tous les actes de l'assemblée de 1682. A ces conditions, ils obtinrent les bulles d'institution canonique. Pour mieux prouver encore la joie qui dilatait son cœur, à un retour si inespéré, Innocent XII, dans la plénitude de son autorité apostolique, et tranchant, en vertu de son pouvoir suprême, la question de discipline qui avait occasionné de si long débats, consentit à l'extension du droit de *Régale* dans tout le royaume de France. Dès ce moment, le souverain Pontife se montra pour Louis XIV un allié fidèle, et l'union la plus étroite régna entre le chef suprême de l'Église et le roi très-chrétien.

6. A côté de Bossuet, et sous ses auspices, un nom destiné à devenir l'admiration du monde, l'amour de tous les cœurs sensibles et *les délices du genre humain*, avait grandi au milieu du clergé de France. François de Salignac de la Motte Fénelon, d'une ancienne et illustre famille du Périgord, était entré de bonne heure dans la carrière ecclésiastique. Sa naissance et son génie lui ouvraient le chemin des honneurs; mais sa modestie et ses vertus lui firent chercher l'obscurité et le silence. Il avait d'abord ambitionné le rôle des pieux missionnaires qui allaient porter la foi dans les contrées lointaines, et dont il a peint avec tant d'éloquence le noble dévouement dans le beau sermon pour le jour de l'Épiphanie. Les instances de sa famille, les tendres supplications de l'évêque de Sarlat, son oncle, le retinrent dans sa patrie, dont il devait être un des plus beaux ornements. Détourné de ces missions étrangères auxquelles son âme ardente l'appelait, il se consacra tout entier à un apostolat qu'il ne croyait pas moins utile, l'instruction des *nouvelles catholiques* (1). Les devoirs et les soins de cet emploi, la simple direction d'une communauté de femmes, absorbèrent pendant dix années les admirables facultés de son génie et le préparèrent à la composition de son premier ouvrage, le traité *De l'éducation des filles*, chef-d'œuvre de délicatesse et de raison, qui, dans un seul petit volume, réunit plus

(1) On avait formé à Paris, sous ce titre, une communauté de religieuses destinées à élever et à instruire, dans les principes de la foi catholique, des jeunes filles appartenant à des familles calvinistes ou luthériennes.

d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant de longs ouvrages écrits depuis sur le même sujet. Fénelon avait trouvé dans Bossuet un attachement qui promettait d'être durable. Admis à la familiarité de ce grand homme, il tempérerait, par la douceur et le charme de son commerce, ce que le génie de l'aigle de Meaux avait de trop âcre et de trop absolu. C'est alors que Fénelon composa le traité *Du ministère des Pasteurs*. Cet ouvrage a pour unique but de prouver : « Que le plus grand nombre des hommes, » ne pouvant décider par eux-mêmes sur le détail des dogmes, la » sagesse divine ne pouvait mettre devant leurs yeux rien de plus » sûr pour les préserver de tout égarement, qu'une *autorité exté-* » *rieure*, qui, tirant son origine des Apôtres et de Jésus-Christ » même, leur montre une suite de pasteurs sans interruption. » Toutes les preuves, toutes les autorités et tous les raisonnements que Fénelon a réunis dans son traité *Du ministère des Pasteurs*, ne sont que la conséquence naturelle de ce principe, exposé avec tant de force que les protestants eux-mêmes ne purent l'attaquer sérieusement. Le sujet, le mérite de cet ouvrage et le suffrage tout-puissant de Bossuet engagèrent Louis XIV à confier à l'auteur le soin d'une mission dans le Poitou. C'était à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Le monarque attachait le plus grand prix à la conversion des calvinistes, qui devait singulièrement aplanir les difficultés que l'exécution de l'édit aurait pu rencontrer. Fénelon accepta une charge qui ne manquait pas de dangers ; mais il rejeta absolument le concours de la force armée dont on faisait accompagner les autres missionnaires. Il voulut choisir lui-même les collègues ecclésiastiques qui devaient partager avec lui un ministère de persuasion et de douceur. Il convertit, sans persécuter, et fit aimer la croyance dont il était l'apôtre. Ses succès attirèrent plus que jamais l'attention sur le jeune missionnaire. A son retour, Fénelon fut nommé précepteur du Dauphin, petit-fils de Louis XIV, ce duc de Bourgogne, dont il fit un prince accompli et qui promettait à la France de longues années de gloire et de bonheur. Bossuet avait rempli les mêmes fonctions près du grand Dauphin. Mais les deux éducations eurent un résultat aussi différent que le caractère des illustres précepteurs était lui-même

profondément tranché. Bossuet n'avait pas su incliner la hauteur de son génie à la faiblesse d'un enfant. Il parla au Dauphin le langage qui étonnait la France et l'Europe, par l'ampleur, l'érudition, la majesté, l'éloquence. Il ne réussit qu'à inspirer au jeune prince une aversion insurmontable pour toutes les études. A ce défaut de l'esprit, vinrent se joindre les travers du caractère, l'humeur sombre et concentrée, la crainte de ne pas paraître à son avantage, parce que sa conscience intime l'avertissait de sa médiocrité. La mort prématurée du grand Dauphin, élève de Bossuet, fut un deuil de famille; mais la France, qui n'en avait rien espéré, ne lui accorda point de regrets. Le duc de Bourgogne, son fils, sortait à peine de l'enfance, quand il fut remis aux mains de Fénelon. On vit alors un spectacle digne de fixer l'attention des hommes réfléchis. Une lutte s'engagea entre les défauts d'un jeune prince, plein de hauteur, d'emportements, de dédains et de fierté, et l'amabilité insinuante et tendre, le génie souple et flexible, la grâce charmante et irrésistible de Fénelon. C'était, pour me servir d'une image naturellement propre à ce sujet, c'était Minerve, qui, sous la figure de Mentor, enseignait à Télémaque le chemin de la sagesse. En peu d'années, le triomphe de Fénelon fut tellement éclatant, que les échos les plus accrédités de la renommée le célébraient comme une victoire publique. L'académicien qui fut chargé de répondre au discours de Fénelon, le jour de sa réception à l'Académie, disait à l'illustre récipiendaire : « Le jeune prince, confié à vos soins, et si digne de sa » naissance, la plus auguste du monde, est avancé dans la con- » naissance des choses qu'il doit savoir, bien au-delà de ce qu'on » pouvait attendre; et il fait déjà l'honneur de son âge, l'espé- » rance de l'Etat et le désespoir de nos ennemis. » Transporté par la douce perspective de réaliser un jour le beau idéal sur le trône, et voyant le bonheur de la France dans l'éducation de son roi, il détruisait tous les germes dangereux que la nature et que le sentiment prématuré du pouvoir avaient jetés dans le cœur du jeune prince, et faisait succéder à tous les défauts d'un caractère indomptable l'habitude des plus salutaires vertus. Cette éducation, dont il nous reste d'immortels vestiges dans quelques écrits de Fénelon, paraissait le chef-d'œuvre du génie qui se consacre au

bonheur des hommes. Quand, plus tard, la mort ravit le duc de Bourgogne à l'amour de la France, il emporta dans la tombe les espérances et le deuil de tout un siècle. Fénelon, au milieu de la cour et dans un poste qui fixait sur lui tous les regards, avait conquis l'estime et l'affection universelle par les grâces d'un esprit brillant et facile, par le charme de la plus noble et de la plus éloquente conversation. L'imagination, le génie lui échappaient de toutes parts, et il se faisait pardonner l'ascendant irrésistible que lui valait sa supériorité personnelle par l'aménité de son caractère, son exquise politesse et une modestie plus grande encore que son mérite. Louis XIV le nomma à l'archevêché de Cambrai. Toute la cour applaudit à ce choix; et Bossuet voulut être son prélat consécrateur (10 juin 1695).

7. Jusqu'alors une confiance mutuelle avait régné entre ces deux grands hommes. Un père et un fils, un maître bienveillant et un disciple soumis n'ont pas de relations plus intimes, plus constantes, plus douces, plus affectueuses. Une question de *spiritualité*, élevée en ce temps, vint bientôt changer cette situation et faire des deux prélats deux rivaux, nous dirions presque deux ennemis; mais l'âme de Fénelon demeura toujours étrangère aux sentiments de violence, d'hostilité et d'emportement que l'on regrette d'avoir à signaler dans la conduite de Bossuet à son égard. Une femme, M^{me} Guyon, avait importé en France le quiétisme de Molinos. Séduite par les visions d'une imagination dérégée, M^{me} Guyon avait rêvé, elle aussi, un état de l'âme, où l'amour de Dieu absorbe tellement toutes les facultés humaines, qu'il règne à jamais pur, désintéressé, dégagé de tout retour et de tout autre sentiment; et qu'il constitue, dans un parfait repos, une véritable impeccabilité. Sous l'empire de ces idées, M^{me} Guyon se persuada qu'elle était appelée à exercer dans l'Eglise un ministère extraordinaire; toute sa vie elle parut tourmentée de la manie de fonder une espèce d'association mystique, d'après ses doctrines. Elle écrivit donc sur la grâce et le pur amour avec un enthousiasme qu'elle savait rendre communicatif. D'ailleurs sa conduite était pure et irréprochable. Arrêtée une première fois, à cause de la hardiesse et de l'excentricité de ses opinions, elle fut plus tard admise dans la société du duc de Beauvilliers, accueillie par

M^{me} de Maintenon et autorisée à donner des conférences aux jeunes élèves de Saint-Cyr. Ce fut alors que Fénelon la connut. Porté, par la nature de son génie, à une piété tendre, affective, il se laissa entraîner aux charmes d'une doctrine où le spiritualisme le plus exagéré semblait livrer le cœur à toutes les inspirations de l'amour divin. Ce fut là son illusion; « il pécha par un excès » d'amour, comme ceux qui le combattirent péchèrent peut-être » par un défaut de charité. »

8. La rectitude d'esprit, l'inflexible logique, le coup-d'œil d'aigle de Bossuet, le mettaient à l'abri d'une pareille erreur. Il sut bientôt démêler, à travers toutes les circonlocutions du langage mystique, ce que la doctrine de M^{me} Guyon avait de dangereux. Il releva tous les écarts du quiétisme, avec son éloquence accoutumée, dans la fameuse *Instruction pastorale sur les états d'oraison* (1695). Fénelon entreprit de combattre ce discours de Bossuet, et en 1697, il publia son livre des *Maximes des saints*, où il cherchait à étayer son système par les textes des Pères et des docteurs de l'Eglise. La question posée entre ces deux grands athlètes de la France était assez délicate et assez subtile pour que tous deux pussent s'y tromper. Il s'agissait de savoir s'il peut exister un amour de Dieu, pur, désintéressé, parfaitement dégagé de toute vue de récompense, de tout retour sur soi-même. Or, il paraît certain que, du moins pendant quelques moments, une âme qui médite sur les perfections de Dieu peut l'aimer sans songer à la récompense promise à cet amour; qu'elle peut aimer la bonté de Dieu envers toutes les créatures, sans penser actuellement qu'elle-même est l'objet de cette bonté souveraine. Mais ce n'est là qu'une abstraction passagère, qui ne peut aucunement constituer un état habituel de l'âme. Soutenir le contraire, prétendre que ce mouvement de perfection sublime peut devenir le fond même de la vie chrétienne; que l'âme peut, sans être coupable, pousser le désintéressement jusqu'à ne plus désirer son salut et être indifférente à la pensée de sa damnation, voilà l'excès condamné dans les *quiétistes*. Quoi qu'il en soit, Bossuet, après avoir lu le livre des *Maximes des saints*, courut se jeter aux pieds de Louis XIV; il lui demanda pardon de ne pas lui avoir révélé plus tôt le *fanatisme* de son confrère, et le supplia

de prévenir, par une prompte répression, les *désordres du nouveau Montan d'une autre Priscille*. Cette démarche, ces paroles cruelles jusqu'à l'outrage, contre un prélat, précepteur du Dauphin, chéri de toute la cour, produisirent une sensation profonde ; c'est qu'en effet l'autorité de Bossuet, que Louis XIV avait surnommé le *Père de l'Eglise*, leur donnait un poids immense. Fénelon, un nouveau Montan ! Nous aimons à penser que Bossuet eût désavoué, plus tard, une comparaison qui lui était échappée dans la chaleur de la passion. La postérité déplore une pareille violence. Bossuet pressa le roi de dénoncer le livre des *Maximes des saints* au jugement du Pape, en assurant « que les erreurs de » l'archevêque de Cambrai seraient foudroyées par le Saint-Siège » aussitôt qu'elles auraient frappé les oreilles du Vicaire de Jésus-Christ. » Fénelon demanda la permission d'aller à Rome plaider sa cause. Louis XIV la lui refusa, le renvoya de sa cour, malgré les pleurs du jeune duc de Bourgogne qui conserva pour son Mentor une reconnaissance plus forte que toutes les disgrâces. En même temps tous les amis et tous les parents de Fénelon furent exilés, et M^{me} Guyon jetée à la Bastille.

9. L'évêque de Meaux fit partir pour Rome son neveu, l'abbé Bossuet, plus tard évêque de Troyes, avec la mission de poursuivre la condamnation du livre des *Maximes*. Pendant que l'oncle combattait en France la doctrine de Fénelon, dans de nombreux écrits où l'on retrouve trop souvent l'empreinte de la passion à côté de celle du génie, l'indigne neveu du grand homme l'attaquait à Rome avec l'arme de la calomnie et de la mauvaise foi. Innocent XII nomma une commission chargée d'examiner le livre des *Maximes*. Après une année d'examen et soixante-quatre séances, de six ou sept heures chacune, les dix commissaires se trouvaient partagés ; cinq avaient constamment voté en faveur du livre ; les cinq autres s'accordaient à dire qu'on pourrait facilement, au moyen d'une seconde édition, rendre le livre irréprochable. Le Pape, pressé par Louis XIV de se prononcer définitivement, répondit que « l'affaire n'était pas suffisamment » éclaircie. » Le roi de France saisit cette occasion pour redoubler de rigueur contre les amis de l'archevêque de Cambrai, et il écrivit de nouveau à Innocent XII pour le presser de prononcer

enfin une condamnation expresse, « avec menace de recourir » autrement à des mesures extrêmes. » Lorsque ces menaces de schisme arrivèrent à Rome, le Pape avait déjà porté la sentence. Dans un bref du 12 mars 1699, Innocent XII disait : « Après » avoir pris les avis de plusieurs cardinaux et docteurs en théologie, nous condamnons et réproouvons, de notre propre mouvement, le livre des *Maximes des saints*, en quelque langue et » version qu'il puisse être. Par la lecture et l'usage de ce livre, » les fidèles pourraient être insensiblement conduits dans des erreurs déjà condamnées par l'Eglise. » Le bref censure ensuite vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes*, comme respectivement téméraires, pernicieuses dans la pratique, erronées ; mais aucune ne fut qualifiée comme hérétique (1).

10. Le 25 mars 1699, fête de l'Annonciation, Fénelon allait monter en chaire dans la cathédrale de Cambrai, pour prêcher sur la solennité du jour, lorsqu'il voit arriver son frère lui apportant la première nouvelle de la condamnation.

L'archevêque se recueillit un instant, et, sans paraître ému, il commença un discours sur la parfaite soumission due à l'autorité. La nouvelle de la condamnation avait déjà rapidement circulé dans la nombreuse assemblée, qui se pressait autour de Fénelon. Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, ce calme religieux qui attestaient d'avance la soumission de l'illustre Prélat, et qui en étaient comme l'engagement solennel, firent couler de tous les yeux des larmes de tendresse, de douleur, de respect et d'admiration. Le 9 avril, dès le lendemain du jour où il en avait reçu la permission du roi, Fénelon, plus grand mille fois dans sa défaite que ses ennemis dans leur orgueilleux triomphe, publiait un mandement adressé au clergé régulier et séculier de son diocèse. « Enfin, disait-il, notre saint Père le » Pape a condamné le livre intitulé : *Explication des Maximes des saints*, avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, par un bref daté du 12 mars, qui est maintenant répan-

(1) Il est bon de remarquer que le bref condamne les propositions qui supposent, dès cette vie, un *état habituel*, mais non pas celles qui supposent simplement des *actes* ou un *état transitoire* de pur amour, sans aucun rapport à notre béatitude surnaturelle.

» du partout et que vous avez déjà vu. Nous adhérons à ce bref, » mes très-chers Frères, tant pour le texte du livre que pour les » vingt-trois propositions, simplement, absolument, et sans om- » bre de restriction. Nous défendons à tous les fidèles de ce dio- » cèse de lire et de garder ce livre. Nous nous consolerons, mes » très-chers Frères, de ce qui nous humilie, pourvu que le mi- » nistère de la parole, que nous avons reçu du Seigneur pour » votre sanctification, n'en soit pas affaibli, et que, nonobstant » l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en grâce devant » Dieu. — A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce » n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus do- » cile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune » borne à sa soumission ! » Afin de perpétuer, par un monument durable, la mémoire de cette humble rétractation, il fit faire, pour l'exposition du saint Sacrement, un ostensor d'or, supporté par deux anges, dont l'un foulait aux pieds divers livres hérétiques, sur l'un desquels était le titre du sien, quoique cette qualification n'eût été donnée à aucune des propositions condamnées. Un exemple si parfait de soumission fit l'admiration du monde. Innocent XII adressa à l'immortel prélat un bref, où il le félicitait de son courage, avec l'effusion d'un cœur tout paternel. La disgrâce de Fénelon ne finit point avec l'affaire du *quiétisme* si noblement terminée. La publication du *Télémaque*, cet admirable ouvrage toujours plus goûté à mesure qu'on le lit davantage, acheva de lui aliéner le cœur de Louis XIV. La mort du Dauphin, son élève, vint bientôt lui enlever sa dernière espérance ; et Fénelon mourut de douleur, pleuré par ses diocésains, par la France et par l'Europe tout entière

11. Innocent XII l'avait précédé dans la tombe. Ce Pontife mourut le 7 septembre 1700 après un règne de neuf années. Son élection avait fait la joie des Romains ; sa mort fut pour eux un deuil public.

12. Les dernières années du pontificat d'Innocent XII avaient été marquées par de nouveaux succès contre les Turcs. Le sultan Mustapha II avait juré de venger la honte du siège de Vienne. Il rassembla une armée de cent trente mille combattants, se mit à leur tête, et prit la route de Belgrade (mai 1697). Léopold I^{er} avait

alors, à la tête de ses armées, un héros à opposer à une invasion aussi formidable. C'était le prince Eugène de Savoie, d'origine française, mais dont Louis XIV, ordinairement si habile à connaître les hommes, n'avait pas su deviner le génie, et qui avait porté à l'Autriche une épée qui mit plus tard la France à deux doigts de sa perte (1). Le prince Eugène avait fait ses premières armes sous les ordres de Sobieski, au combat de Vienne, et il était devenu l'un des plus grands capitaines de ce xvii^e siècle, si fécond en guerriers illustres. Il fut nommé, par Léopold I^{er}, généralissime des armées autrichiennes, et chargé de repousser Moustapha. Il vint camper près de Sigedin. Instruit, par un captif turc, que le sultan devait traverser la Theiss au pont du village de Zenta, pour aller ensuite investir Têmeswar, le prince Eugène, sans perdre une minute, se dirige sur la rive gauche de la Theiss, et arrive, à deux heures après midi (11 septembre 1697), dans la plaine de Zenta. Plus de la moitié de l'armée ottomane avait déjà franchi la rivière. Le héros chrétien veut attaquer les ennemis avant qu'ils aient tous passé le pont. Avec le coup d'œil du génie et la promptitude du lion menacé, il divise son armée en douze colonnes, six de cavalerie et six d'infanterie, enveloppe de toutes parts le camp ottoman, et place des escadrons en face du pont de Zenta pour empêcher le reste des troupes turques de venir rejoindre Moustapha II. Ces dispositions prises, il ne restait plus que deux heures de jour. Ce fut assez au héros pour remporter la plus brillante victoire. Les Turcs étaient dans leur camp, entourés de fossés et de palissades, comme pour résister à un siège. Le prince

(1) Eugène de Savoie Carignan, était fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, et arrière petit-fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. On ne le désignait, à Versailles, que sous le nom du *petit abbé de Savoie*, parce qu'il s'était d'abord destiné à la carrière ecclésiastique. Il avait demandé une abbaye à Louis XIV qui la lui refusa. Il quitta bientôt la robe pour l'épée, pria le roi de lui donner un régiment à commander, et le roi le lui refusa comme il lui avait refusé l'abbaye. Le jeune homme, blessé au cœur, renonça à la France, offrit ses services à Léopold I^{er}, empereur d'Autriche, qui les accepta. Louis XIV, en apprenant cette nouvelle, dit à ses courtisans : « Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que j'ai fait là une grande perte ? » Il ne se doutait pas qu'il venait de perdre la fortune de la France, le futur héros d'Oudenarde et de Malplaquet.

Eugène donne le signal du combat. Les feux croisés de son artillerie foudroient les Turcs dans leurs retranchements. Ceux-ci ripostent, mais sans ensemble. La fusillade commence ensuite de part et d'autre. Puis le prince chrétien ordonne à son armée de fondre sur les Musulmans à l'arme blanche, et une horrible mêlée s'engage. A sept heures du soir, vingt mille cadavres turcs couvrent le sol. Le sultan se sauva, presque seul, vers Tèmeswar, déguisé en simple soldat, sans aucun des attributs de la souveraineté impériale. Le vainqueur passa la nuit debout sur le champ de bataille ensanglanté. « Le combat, écrivit-il à l'empereur, » dans son rapport officiel, s'est terminé avec le jour, comme si » le soleil eût voulu éclairer de ses derniers rayons la plus brillante victoire remportée par les armées impériales. » L'Europe entière applaudit au triomphe du héros. Le Pape lui envoya un cordon de brillants et une épée dans un fourreau d'or, comme au libérateur de la chrétienté. La paix de Carlowitz (1699), entre l'Autriche et la Turquie, fruit de la victoire de Tèmeswar, inaugura la décadence de l'empire ottoman.

§ 2. Pontificat de Clément XI (23 novembre 1700-19 mars 1721).

13. Le xviii^e siècle s'ouvre avec le pontificat de Clément XI. Chacune des époques de l'histoire ecclésiastique que nous avons déjà parcourues, nous a offert son combat, sa lutte principale. L'esprit du monde et l'esprit de Dieu, toujours en présence, se disputent, depuis l'origine, l'histoire de l'humanité. Mais aucune période ne nous aura encore présenté des événements plus variés, des attaques plus nombreuses, des secousses plus violentes. La naissance et les progrès de l'incrédulité, qui nie tous les dogmes à la fois, et qui se donne pour mission d'anéantir l'Église, par l'hérésie du Jansénisme, la plus persévérante de toutes sinon la plus perverse; les orages d'une révolution qui a ébranlé l'Europe, et qui dure encore, feront ressortir, d'une manière plus triomphante que tous les raisonnements, plus éloquentes que tous les discours, plus convaincante que tous les syllogismes, par des faits évidents, multipliés, éclatants, incontestables, parce qu'ils sont presque contemporains, la divinité, l'immortalité de cette Église qui résiste

seule à toutes les passions , à toutes les colères , à toutes les vengeances, à tous les désordres , à toutes les violences ; qui survit à toutes les révolutions , à toutes les ruines ; qui brise toutes les puissances ennemies , console toutes les infortunes , et replace la première son trône, sur les débris des empires écroulés.

14. Clément XI était digne d'inaugurer cette période, dont son pontificat, constamment traversé par des orages, offrit en quelque sorte l'image en abrégé. Au moment où le conclave se réunissait pour donner un successeur à Innocent XII, l'Europe était attentive au dénouement d'une question qui semblait concentrer les intérêts, l'avenir et les destinées du monde. Le souverain d'une monarchie sur laquelle le soleil ne se couchait pas , le souverain des Pays-Bas catholiques, du Milanais, des royaumes de Naples et de Sicile, des royaumes d'Espagne, des empires du Mexique, du Pérou, des îles Philippines, le roi d'Espagne Charles II, dernier descendant en ligne directe de Charles-Quint, s'éteignait d'une maladie de langueur ; il allait mourir, sans laisser d'héritiers de sa race. A qui serait dévolue une si formidable succession ? On pressentait des guerres effroyables. Charles II voulut les prévenir par un testament. Tout rempli d'un sentiment religieux, que rendait plus vif l'attente d'une mort prochaine, il voulait surtout être juste, et ne charger sa conscience d'aucun acte de partialité. Ses longues luttes avec la France étaient oubliées ; il se disait qu'à son heure suprême il n'était plus parent des Autrichiens ou ennemi des Bourbons, mais une âme devant Dieu, détachée des choses de ce monde, et appelée à juger avec justice, selon le droit, si elle voulait trouver un juste juge dans le ciel. Pour éclairer sa conscience, il se décide à consulter le pasteur suprême de la chrétienté, le vicaire de Jésus-Christ, et envoie à Rome le premier gentilhomme de sa chambre. Le Pape Innocent XII était arrivé à une extrême vieillesse ; il remit le soin d'examiner l'affaire au cardinal Albani, qui rédigea lui-même le bref en réponse à la question posée par Charles II. « Sur le point de paraître nous-même devant Dieu, disait le Pape, nous faisons abstraction de toute affection personnelle, pour ne recommander à Votre Majesté que la paix du monde chrétien, l'intérêt de l'Europe et le plus grand avantage de vos sujets. » Il pronon-

çait ensuite que les deux renonciations au trône d'Espagne, souscrites, avant leur mariage, par Anne et Marie-Thérèse d'Autriche, reines de France, devaient être regardées comme non avenues : il se fondait principalement sur ce qu'ayant été faites en faveur de l'Espagne, pour la paix et l'équilibre du monde, l'Espagne avait le droit de les annuler, lorsqu'elle pouvait pourvoir, d'une manière plus efficace, à son indépendance, à son intégrité, ainsi qu'à la paix et à l'équilibre des autres États; ce à quoi elle réussirait, si elle empêchait, d'une part, l'Autriche de réunir les deux couronnes, de l'autre, la France d'obtenir le même avantage. Ce double but pouvait être obtenu, en choisissant un prince de l'une ou de l'autre maison, qui ne pût jamais porter à la fois les deux sceptres. En conséquence de cette décision, Charles II signa, le deux octobre 1700, un testament par lequel il laissait toute sa succession au duc d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV, et, au refus de la France, à l'archiduc Charles d'Autriche; il mourut ensuite, le 1^{er} novembre, l'âme en paix, et tranquille sur l'avenir qu'il faisait à ses peuples.

15. Le jour où la nouvelle de cette mort et de ce testament arrivait à Rome, les membres du sacré Collège, assemblés en conclave, sentirent la nécessité de mettre promptement un terme à la vacance du Saint-Siège, en présence des grands événements que la succession d'Espagne allait susciter en Europe. Le cardinal Albani, qui avait rédigé le bref d'Innocent XII relatif à cette affaire, se trouvait naturellement désigné aux suffrages. Il se recommandait par d'autres titres non moins importants au choix de ses collègues. Secrétaire du Pape défunt, il avait encore rédigé la bulle d'abolition du népotisme. Sa promotion au cardinalat avait fait éclater toute sa modestie. Alexandre VIII voulant conférer douze chapeaux, dans un prochain consistoire, ordonna à Albani, son secrétaire, de préparer le discours qu'il fallait prononcer, et qui devait contenir les noms des nouveaux dignitaires. Après lui avoir recommandé un silence absolu, le Pape commença à les lui dicter. Ayant nommé de suite les onze premiers il commença à se promener, sans rien dire, et comme s'il cherchait à se rappeler le douzième. Puis, feignant de s'étonner de ce que le secrétaire n'écrivait plus, il lui dit : « Continuez donc, écrivez le douzième. —

» Et qui est-il ? demanda Albani. — Quoi , reprit Alexandre, vous ne savez pas écrire votre nom ? » Albani , se jetant alors aux pieds du Pape, le conjura de choisir un sujet plus digne : le Pontife lui répondit : « Nous avons plusieurs fois changé, dans notre liste, les noms de ceux que nous voulons élever au cardinalat, mais il ne nous est jamais venu dans la pensée de changer le vôtre. » Il fallut que l'humble secrétaire se résignât. Tels étaient les antécédents du cardinal que le sacré Collège songeait à promouvoir au souverain pontificat.

16. Après une délibération de quatre heures, tous les suffrages le désignèrent à l'unanimité. Mais Albani, dans un trouble extrême, protesta qu'il se reconnaissait trop indigne d'un tel honneur et déclara qu'il refusait positivement de s'asseoir sur la chaire apostolique. On était revenu au temps de saint Grégoire, où l'humilité des saints leur faisait fuir les plus hautes dignités avec le même empressement que les ambitieux mettent à les acquérir. On avait pensé d'abord qu'il serait facile de triompher d'un premier refus quand le premier moment de la surprise serait passé. Tout le contraire arriva. L'émotion d'Albani ne se calma un peu que pour lui permettre des réflexions plus profondes et lui causer un chagrin si vif, qu'il tomba gravement malade. On fut obligé de lui faire garder le lit, « où il ne parut, dit son biographe, capable que de la seule consolation qu'on ne voulait point lui accorder. » Rome tout entière se remuait pour forcer en quelque sorte son consentement : parents, amis, citoyens de tout ordre accouraient, les uns aux portes du conclave, les autres aux pieds des autels, pour demander à Dieu et aux hommes les moyens de fléchir Albani. Les cardinaux se rendaient tour à tour dans la cellule de l'élu pour fléchir sa résistance. Par un dernier effort, le cardinal Le Camus, évêque de Belley, entreprit de le convaincre dans les formes et de lui prouver qu'il ne pouvait résister plus longtemps au sacré Collège, sans résister à Dieu même. Muni du *Pastoral de saint Grégoire-le-Grand*, il se présenta dans la cellule d'Albani ; celui-ci ne put s'empêcher de sourire à la vue de ce volumineux in-folio que son collègue tenait sous le bras. Frappé cependant de ce que tous, jeunes et vieux, s'empressaient également de le fléchir, Albani écouta paisiblement la lecture du

passage du *Pastoral*, où il est dit qu'en refusant le comble des honneurs par humilité, on cesserait d'être humble si l'on n'obéissait point à la voix de Dieu lorsqu'elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages. « Toutes ces raisons seraient bonnes, » reprit Albani, si j'avais les qualités nécessaires. » Puis il fit déclarer aux cardinaux qu'il les citait tous au tribunal du juge suprême, et que s'ils ne se désistaient pas de leurs poursuites, ils répondraient, au jour du jugement, des fautes inévitables que son insuffisance lui ferait commettre dans les fonctions sublimes du pontificat. Il passa ensuite deux jours et deux nuits dans la prière et les larmes. Enfin, quatre des plus habiles docteurs de Rome, qu'il fit appeler pour prendre leur avis, lui ayant déclaré qu'en prolongeant son refus, il résistait manifestement à la volonté de Dieu, il se laissa aller à un consentement si désiré, et prit le nom de Clément XI.

17. La famille du nouveau Pontife se présenta devant lui. « N'oubliez pas, dit le Pape à son frère, que vous venez de perdre » votre parent naturel ; vous n'avez plus en moi qu'un père commun, ainsi que le reste des fidèles. » Il défendit à tous ses parents de s'ingérer dans les affaires publiques, d'aspirer à aucune charge, de prendre le titre de prince ; en un mot, de franchir les bornes des simples particuliers. Cette défense fut ponctuellement exécutée. Pour sa propre conduite, Clément XI se fit une règle de célébrer tous les jours la sainte messe et de se confesser tous les jours. Il dormait peu et vivait si frugalement, que la dépense journalière de sa table n'excédait pas quinze sous de notre monnaie. Tous les instants de la journée étaient rigoureusement et exclusivement partagés entre la prière et les devoirs du pontificat. Quand il était obligé de prendre l'air pour des raisons de santé, ce qui lui arrivait rarement, sa promenade consistait à visiter quelque église, où la charité et la piété faisaient tout son délassement. Tel était le Pontife que Dieu plaçait sur le trône de saint Pierre, à l'entrée d'un siècle où allaient s'élever contre l'Eglise de si furieuses tempêtes. Dans les circonstances où se trouvait le monde chrétien, il lui fallait un chef dans la vigueur de l'âge, un chef capable de suffire à tous les genres de travaux. Il sembla que Dieu avait placé Clément XI sur la chaire de saint Pierre pour qu'il s'y

montrât constamment supérieur aux attaques et aux disgrâces, toujours égal à lui-même dans les prospérités, dans les maladies, dans les souffrances, dans la lutte et le repos. On a dit que son pontificat rappela par la multiplicité des affaires, leur importance, leurs dangers, celui de saint Grégoire-le-Grand. Les complications politiques, souvent inextricables, au milieu desquelles il se trouva jeté, ne l'effrayèrent jamais. Elles servirent, au contraire, à faire ressortir sa prudence, son génie, sa magnanimité.

17. Lorsque le testament de Charles II fut connu en France, Louis XIV assembla un conseil extraordinaire où quatre personnes seulement furent admises : le Dauphin, le duc de Beauvilliers, le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, et le chancelier de Pontchartrain. Une voix se prononça contre l'acceptation du testament, une demeura indécise ; les deux autres furent pour l'acceptation. Louis XIV, longtemps silencieux, décida ; sa résolution fut trois jours secrète. Il l'annonça en ces termes au duc d'Anjou : « Le roi d'Espagne vous a fait roi, les » grands vous demandent, les peuples vous souhaitent, et moi j'y » consens. Soyez bon Espagnol, c'est désormais votre premier » devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né Français. » Il le présenta ensuite à la cour en disant : « Messieurs, voilà le roi » d'Espagne. » Quelques jours après, le duc d'Anjou, qui se nomma dès lors Philippe V, prit congé de son aïeul pour se rendre dans ses nouveaux Etats. « Mon fils, lui dit Louis XIV pour der- » nier adieu, souvenez-vous qu'il n'y a plus de Pyrénées. » Le cardinal de Porto Carrero, chef de la régence nommée à Madrid par Charles II, se hâta de proclamer l'avènement du jeune prince, qui fut également reconnu à Bruxelles par l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas pour l'Espagne, et à Milan par le prince de Vaudémont. Clément XI, fidèle à la ligne politique indiquée par le bref d'Innocent XII, à la rédaction duquel il avait travaillé comme cardinal, adressa des lettres de félicitation à Philippe V, et lui offrit des secours d'argent. On a souvent blâmé ce qu'on a appelé l'ambition de Louis XIV, dans l'affaire de la succession d'Espagne. Que n'eût-on pas dit s'il avait refusé d'accepter le testament de Charles II ? Il est des situations qui obligent. Le roi de France ne pouvait, sans abaisser la nation dont il était

le souverain , rejeter le trône légué à un fils de France. Le concours franc et loyal donné , en cette circonstance , au cabinet de Versailles par un Pape du caractère de Clément XI , est un fait grave sur lequel on n'a peut-être pas assez insisté. Il est vrai que l'avènement de Philippe V fut le signal d'épouvantables désastres pour notre patrie ; mais les grands hommes ne le sont pas tant parce qu'ils savent profiter de la bonne fortune , que parce qu'ils savent se montrer au-dessus de la mauvaise ; et à ce dernier point de vue , Louis XIV força l'admiration de ses ennemis eux-mêmes.

18. Cependant l'Europe entière, alarmée par le prodigieux accroissement de l'influence française , et excitée par l'empereur Léopold I^{er} , qui voulait soutenir les prétentions de l'archiduc Charles , son fils , contre Philippe V , se ligua contre Louis XIV. L'Autriche, l'Angleterre, la Hollande , le Portugal, l'électeur de Brandebourg, auquel, à cette occasion, Léopold I^{er} accorda le titre de roi de Prusse , malgré les réclamations de Clément XI (1) , se joignirent à cette ligue contre la France et l'Espagne, par le traité connu sous le nom de *Grande alliance*. De là une guerre générale qui dura contre la France jusqu'en 1713, et qui continua entre l'Espagne et l'empereur d'Autriche jusqu'en 1725. Louis XIV avait soixante-trois ans quand les hostilités commencèrent et soixante-quinze quand elles finirent. Dans cet intervalle, il vit mourir son fils , le dauphin ; son petit-fils , le duc de Bourgogne , et sa belle-fille, la princesse Adélaïde de Savoie. Il ne lui restera, de toute sa postérité légitime, qu'un enfant de cinq ans, faible et malade. Après quelques succès contre l'Europe en armes, il

(1) Le titre de roi de Prusse , donné , par Léopold I^{er}, au marquis de Brandebourg, portait préjudice au droit antique, acquis par l'ordre religieux et militaire des chevaliers teutoniques sur cette province. Les documents les plus nombreux et les plus authentiques furent en vain produits par le Pape dans cette affaire. Clément XI protesta , par tous les moyens en son pouvoir, contre une nouveauté qui violait tous les droits antérieurs. Par plusieurs brefs, il pria tous les princes de la catholicité de ne pas reconnaître la royauté de la maison de Brandebourg. Malgré sa résistance, Frédéric fut confirmé dans le titre de roi de Prusse à la paix d'Utrecht (1713). Mais le Saint-Siège ne reconnut ce titre qu'en 1787, sous le pontificat de Pie VI.

essuya les défaites multipliées d'Hochstett, Ramillies, Turin, Oudenarde, Malplaquet. « Il faut s'humilier sous la main de Dieu, » lui disait Madame de Maintenon en lui apprenant qu'à Hochstett, les Français, commandés par le maréchal Tallard, avaient perdu quarante mille hommes, y compris les prisonniers de guerre. Louis XIV n'avait plus pour généraux que des hommes qu'on appelait la *petite monnaie du grand Luxembourg*. Ses ennemis, au contraire, avaient deux capitaines habiles et heureux, le prince Eugène de Savoie, le héros de Téméswar, et le duc anglais de Malborough. Les huguenots des Cévennes, auxquels la révocation de l'édit de Nantes avaient mis les armes à la main, secondaient les ennemis du dehors en allumant la guerre civile au dedans, sous le nom de *Camisards*, ou brûleurs de maisons; pour surcroît de calamités, toutes les récoltes furent gelées en 1709, et la France était en proie aux horreurs de la famine. Déjà Malborough et le prince Eugène de Savoie parlaient de traverser Paris pour marcher sur l'Espagne où Philippe V, plus heureux, avait vu son trône affermi par le duc de Vendôme à la fameuse journée de Villa-Viciosa. Jamais Louis XIV ne fut si grand ni si chrétien que dans ces terribles épreuves. Profondément touché de la misère de son peuple, de l'humiliation de ses armées et de celle de ses enfants, des pertes sanglantes qu'avait faites sa noblesse, de cette affreuse situation de la France tout entière, semblable à un homme frappé du coup mortel, qui marche encore, mais en chancelant, il ne se roidit point contre les coups de la fortune, il les regarda comme un jugement de la Providence, comme une punition de ses fautes; il voulait sincèrement la paix, aussi ne craignit-il pas de la demander en annonçant qu'il était prêt à l'acheter par d'immenses sacrifices. Les alliés (1710) poussèrent la dureté jusqu'à exiger, pour condition préliminaire, que Louis XIV détrônerait lui-même, et lui seul, son petit-fils Philippe V. « Si » je dois avoir la guerre, dit le monarque, j'aime mieux la faire » contre mes ennemis que contre mes enfants. » En même temps, il fait connaître à ses peuples l'état des choses et recommande aux évêques d'appeler, par leurs prières, le secours du ciel à l'aide de la France. Puis il mande à Versailles le maréchal Villars. « Vous » voyez où nous en sommes, lui dit-il, il faut vaincre ou périr et

» finir par un coup d'éclat. Cherchez l'ennemi et livrez-lui ba-
» taille. — Mais, Sire, répondit le maréchal, c'est votre dernière
» armée. — N'importe, reprit le monarque, je n'exige pas que
» vous battiez l'ennemi, mais je veux que vous l'attaquiez. Si
» vous êtes malheureux, vous me l'écrirez et à moi seul. Je mon-
» terai à cheval, je passerai par Paris, votre lettre à la main. Je
» connais les Français; je vous mènerai quatre cent mille hommes;
» nous vaincrons, ou je m'ensevelirai avec eux sous les débris de
» la monarchie. » Villars le quitta. Trois mois après, la victoire
de Denain sur le prince Eugène, quarante bataillons autrichiens
faits prisonniers, cinq places fortes emportées, la prise de cent
pièces de canons et de quatre cent milliers de poudre répondaient
à l'héroïque résolution de Louis XIV, sauvaient la France et ter-
minaient cette campagne célèbre, l'*ornement et la couronne* de
Villars (1712). Le 11 avril 1713, l'Angleterre, la Hollande, la
Savoie et la Prusse signaient, avec la France, le traité d'Utrecht,
qui reconnaissait Philippe V sur le trône d'Espagne. Le duc de
Savoie, Victor-Amédée I^{er}, obtenait l'investiture des états sici-
liens, qu'il fut bientôt forcé d'abandonner pour se contenter de
faire ériger sa principauté héréditaire en royaume et d'échanger
son titre de duc contre celui de roi. Louis XIV se désistait d'une
partie de ses conquêtes; mais son petit-fils régnait en Espagne et
la France jouissait d'une paix glorieuse. Depuis 1700, deux em-
pereurs s'étaient succédé en Allemagne. Après Léopold (1705),
Joseph I^{er} était monté sur le trône; sa mort (1711) laissa la cou-
ronne à ce même archiduc Charles, dont les prétentions au royaume
d'Espagne avaient suscité cette longue guerre, et qui prit le nom
de Charles VI. On aurait pu penser que l'élévation du compéti-
teur de Philippe V à l'empire trancherait toutes les difficultés,
puisqu'en aucun cas l'Europe n'aurait souffert la reconstitution
d'une puissance comme celle de Charles-Quint, qui aurait été une
menace pour tous les autres Etats. Cependant Charles VI, se mé-
prenant sur sa véritable situation, refusa d'acquiescer à la paix
d'Utrecht. Villars se chargea de l'en faire repentir. Un an après,
l'empereur était forcé de conclure le traité de Rastadt (1714), qui
assurait à la France, Strasbourg, Landau, Huningue, New-Bri-
sach, l'Alsace tout entière. Cette paix particulière n'empêcha point

Charles VI de continuer, contre Philippe V et l'Espagne, des hostilités qui durèrent jusqu'en 1725.

19. Nous n'avons donné ici cette analyse rapide des grands événements de la guerre dite de *Succession*, que pour indiquer les difficultés de la position de Clément XI. Ce Pape s'était tout d'abord montré favorable à la France ; chaque revers qui frappait notre patrie devait retentir douloureusement dans son cœur. Philippe V, dont le Pontife avait spontanément reconnu l'accession au trône d'Espagne, faisait les plus vives instances près de la cour romaine pour qu'on lui accordât l'investiture du royaume des Deux-Siciles, toujours considéré comme fief du Saint-Siège. De son côté, l'empereur Léopold I^{er} adressait la même demande. Clément XI, après avoir soumis cette importante affaire à différentes congrégations de cardinaux, fit enfin connaître sa décision : il déclarait que, père commun des fidèles, son premier vœu était la paix du monde chrétien ; qu'en conséquence il était résolu à observer la plus stricte neutralité entre les deux parties belligérantes, tout en reconnaissant Philippe V légitime souverain de l'Espagne. Il conjurait en même temps les puissances de respecter le territoire italien. Ses prières furent inutiles ; la Lombardie devint le premier théâtre des hostilités entre les deux prétendants, et les troupes impériales envahirent la ville de Ferrare, appartenant aux Etats pontificaux. Singulière destinée de l'Italie, dont les nations ont tour à tour fait leur champ de bataille ! La veille de Saint-Pierre (1701), les ministres de l'Espagne et ceux de l'empire offrirent chacun au nom de leur maître, le tribut annuel des Deux-Siciles, avec la haquenée. Clément XI, immuable entre les deux ambassadeurs, refusa les offrandes rivales, et, le jour de la Saint-Pierre, il déclara que ce refus du tribut de Naples, à la suite de la guerre commencée par l'empereur d'Autriche, uni à l'Angleterre, à la Hollande, au Portugal et au duc de Savoie, contre l'Espagne et la France, ne préjudiciait en rien au domaine suprême de l'Eglise romaine sur les Deux-Siciles, c'est-à-dire sur l'île de Sicile et le royaume entier de Naples.

20. Joseph I^{er}, qui succéda à l'empereur Léopold, ne se montra pas moins disposé que son prédécesseur à user de contrainte envers le souverain Pontife. Par ses ordres, les troupes impériales

réunies dans le Ferrarais, envahirent la forteresse de Commacchio, fief pontifical. Cette injuste agression détermina Clément XI à une protestation énergique. Par le bref *Hactenùs lenitatis* (17 juillet 1705), le Pape demande au jeune monarque s'il prétend se constituer le juge de la cause de Jésus-Christ et de son vicaire sur la terre. Il l'exhorte à se désister de ses prétentions et à reprendre, dans sa conduite, la déférence qu'il doit au chef de l'Eglise. A ces conditions, le Pontife oubliera ses injures et l'embrassera comme son fils *premier né* (*primo genito*); mais si le prince continue à marcher dans les voies de la violence, le Pape renoncera à la clémence du père, et punira le fils rebelle par l'excommunication et par les armes mêmes, s'il est nécessaire. « Sachez, dit Clément XI, » que si vous n'avez pas honte de combattre l'Eglise et Dieu même, » si vous déviez de l'antique piété autrichienne pour le Saint-Siège, » sachez que le même Dieu qui donne les royaumes, peut aussi » les anéantir. » Les réclamations du courageux Pontife n'eurent alors aucun effet; il dut attendre, des événements eux-mêmes, une solution plus favorable. L'Europe en armes offrait, sur tous les points, de graves violations du droit des gens. Il est des époques tellement traversées par des courants orageux, que la justice n'y trouve plus un écho.

Clément XI devait épuiser, jusqu'à la fin de son pontificat, les difficultés que la guerre de la *Succession* suscitait au Saint-Siège. Les troupes de Charles VI, victorieuses de la France, se réunirent aux armées prussiennes et se répandirent comme un torrent en Italie. Elles n'étaient pas disposées à ménager un Pape qui avait, à plusieurs reprises, manifesté d'une manière non équivoque ses sympathies pour la cause de Louis XIV et de Philippe V; les anciennes prétentions de l'empire à la souveraineté de l'Italie se réveillaient au milieu de ces bouleversements militaires et de ce fracas d'armes triomphantes. Les Impériaux fixèrent au Pape un délai pour accepter des propositions de paix, dont la première base était la reconnaissance du prétendant Charles d'Autriche, en qualité de roi d'Espagne, et vinrent, en attendant la réponse, investir la ville de Rome. La situation était une des plus critiques dont l'histoire de la Papauté nous ait transmis le souvenir. Depuis dix-huit ans, Clément XI avait cherché, par tous les efforts, à

faire prévaloir la politique contraire. Dans cette extrémité, le Pape résolut de prolonger sa décision, autant qu'il lui serait possible, dans l'espoir que de nouveaux incidents lui apporteraient un secours imprévu. Ses désirs furent trompés. Enfin, à la dernière heure du dernier jour fixé par les Impériaux comme le terme après lequel ils occuperaient la ville et l'Etat pontifical en ennemis, le Pape consentit à donner sa signature à un acte contre lequel la violence, qui lui imposait cette démarche, protestait assez. Des écrivains malveillants ont présenté cette signature comme un trait de versatilité qui « *déshonore*, disent-ils, le caractère du Pontife. » Remarquons d'abord qu'il ne s'agit aucunement ici d'une question dogmatique. Clément XI se laissait arracher, par la contrainte, un consentement qui sauvait Rome et le Saint-Siège. Quels affreux malheurs sa signature n'épargnait-elle pas au monde catholique ? Si le Pape dut céder, s'il dut renoncer au parti que l'expérience lui avait jusque-là offert comme le meilleur, ce n'est point à l'instabilité de ses opinions politiques qu'il faut s'en prendre, mais aux vicissitudes des événements dont Dieu aime à se servir pour arriver à ses fins par des voies secrètes et merveilleuses. D'ailleurs, la signature du Pape n'influa en rien sur le résultat général ; les armes autrichiennes ne surent pas les faire ratifier, et la maison de Bourbon continua de régner sur l'Espagne et sur une grande partie de l'Italie.

21. En dehors de ces complications politiques qui troublaient son pontificat, des objets non moins graves attiraient son attention. La cour de Turin venait de consacrer un usage qui, s'il avait prévalu, eût constitué un véritable empiétement du pouvoir temporel contre l'autorité ecclésiastique. Un édit de 1697 avait stipulé que les gouverneurs ne concéderaient à personne le *placet* pour obtenir l'habit clérical, ou pour être promu aux ordres, si, préalablement, une information n'était prise par le ministre, dit *patrimonial général*, sur le nombre des prêtres existant dans la contrée dont il s'agissait, sur la qualité du candidat, sa capacité, ses mœurs, le lieu de sa naissance, etc. Innocent XII, qui régnait alors, s'adressa à l'archevêque de Turin et l'engagea à user de toute son influence pour faire retirer cet édit ; mais il fut renouvelé en 1699 avec une clause aggravante. On y stipulait que les

églises paroissiales ne devaient avoir qu'un nombre limité de clercs pour les desservir, et on fixait leur patrimoine à un taux que nul ne pourrait excéder. L'archevêque crut devoir protester de la nullité d'un pareil édit. Un autre fut publié, d'abord à Ivrée, ensuite dans le Piémont; il portait que tous les biens ecclésiastiques, personnes, communautés, collèges, qui d'abord étaient exempts, seraient dès lors soumis à une taxe annuelle, et que l'on procéderait au besoin contre eux par voie de sequestre. Telle était la situation à l'avènement de Clément XI. Une congrégation de cardinaux fut nommée pour examiner l'affaire; et un décret apostolique enjoignit aux évêques de procéder contre les ministres de Savoie par tous les moyens que les canons mettaient entre leurs mains. Malgré cette décision solennelle, le différend se prolongea pendant toute la durée du pontificat de Clément XI. Il ne fut terminé que sous le règne de son successeur, Innocent XIII.

22. En 1715, Clément XI fut encore obligé d'intervenir dans un débat qui ne manquait pas d'importance. Il abolit le droit de légation héréditaire en Sicile, ainsi que le tribunal dit *de la Monarchie*. Ce tribunal remontait au xi^e siècle. Urbain II, alors souverain Pontife, avait, dit-on, accordé à Roger, comte de Sicile, et à ses successeurs, le droit de légats du Pape dans cette île. De là l'érection du tribunal appelé *de la Monarchie* sicilienne, et qui s'attribuait le droit de juger, en dernier ressort, les affaires ecclésiastiques de l'île. Le fait historique de la concession accordée au comte Roger, a plusieurs fois occupé les savants. Baronius la discute longuement et nie l'existence de la bulle prétendue. Quoiqu'il en soit, saint Pie V avait tenté quelques efforts pour supprimer le *tribunal de la Monarchie*. Il lui paraissait inadmissible qu'un souverain laïque exerçât les fonctions de légat, fulminât, relevât des censures, et fît enfin tous les actes de la juridiction ecclésiastique. Mais les rois de Sicile s'étaient maintenus en possession de leur privilège, quelque étrange qu'il fût, lorsqu'un incident peu important en lui-même vint renouveler la dispute. Tedeschi, évêque de Lipari, ayant été forcé, par les officiers du fisc, de payer des droits dont il était exempt, fit parvenir ses protestations au gouvernement sicilien; on refusa de lui faire justice, et il excommunia les deux agents qui avaient procédé à la per-

ception arbitraire des taxes. Les agents s'adressèrent au *tribunal de la Monarchie*, qui leur donna l'absolution de la censure épiscopale, et envoya à Lipari un député pour y faire observer son décret. Ce député y exerça des violences condamnables. Le Pape Clément XI intervint et déclara nulle l'absolution prononcée par le tribunal. L'irritation fut alors à son comble; deux diocèses se virent frappés d'interdit : le tribunal voulut annuler cet interdit; Clément XI le maintint. Une persécution ouverte fut alors dirigée en Sicile contre ceux du clergé, et même contre les laïques qui se rangeaient du côté de Rome. Sur ces entrefaites, le traité d'Utrecht donna, comme nous l'avons dit, la Sicile au duc de Savoie. Alors, les officiers du roi d'Espagne, qui avaient jusque-là défendu avec le plus de chaleur les prétentions de leur maître, tinrent une conduite tout opposée. Le vice-roi, le président du *tribunal* et ses assesseurs ne voulurent point quitter l'île sans avoir explicitement rétracté tous les actes hostiles au Saint-Siège, commis sous leur administration, et sans avoir reçu du Pape l'absolution des censures qu'ils avaient encourues. Le nouveau roi de Sicile, au contraire, annonça hautement son intention de maintenir le privilège dont avaient joui ses prédécesseurs. Clément XI redoubla de fermeté; il ordonna, sous les peines les plus sévères, la stricte observation de l'interdit, et cassa, par une nouvelle bulle, la première ordonnance rendue à l'origine du conflit par les officiers espagnols. De son côté, Victor-Amédée rendit un édit par lequel il défendait à tous ses sujets siciliens d'exécuter aucun rescrit étranger sans son autorisation. On négocia pour accommoder ce différend; mais les diverses prétentions n'ayant pu se concilier, Clément XI publia, le 11 janvier 1715, une bulle contre le dernier édit du roi, et abolit, le mois suivant, le droit de légation héréditaire et le tribunal *de la Monarchie* sicilienne. Cette bulle était signée de trente-trois cardinaux. On interjeta appel pour le roi de Sicile, et les contestations continuèrent. Quand Philippe V redevint maître de l'île, en 1718, il songea à y rétablir la paix. Un arrangement fut entamé, mais la situation dans laquelle se trouvait alors l'Europe en suspendit la solution. Clément XI ne devait, dans tout le cours de son pontificat, que combattre, sans voir jamais une victoire définitive couronner ses

efforts. L'affaire du tribunal *de la Monarchie* sicilienne ne fut entièrement terminée que sous Benoît XIII, de concert avec l'empereur Charles VI, alors maître de la Sicile, et cette institution demeura définitivement supprimée.

23. Les luttes de politique religieuse que nous venons de signaler ne forment, en quelque sorte, que la moindre partie du règne de Clément XI. La plus considérable fut remplie par la polémique jansénienne qui se réveilla au commencement du xviii^e siècle avec plus de ferveur que jamais. En 1701, avait paru en France le fameux *Cas de conscience*, qui ranima toutes les querelles. On donna ce nom à une consultation de conscience qui ne semblait concerner qu'un simple particulier et qui tendait réellement à ruiner toutes les décisions de l'Eglise contre les erreurs du temps. On mettait sur la scène un confesseur de province, indécis sur la manière dont il devait se conduire à l'égard d'un ecclésiastique qu'il avait pris longtemps pour un homme de bien, mais qu'on lui avait enfin rendu suspect en matière de croyance. Il disait l'avoir interrogé sur différents articles et en avoir tiré ces réponses : « Je condamne les cinq propositions de l'*Augustinus* dans tous les » sens selon lesquels l'Eglise les a condamnées ; mais, sur la ques- » tion de *fait*, je crois qu'il me suffit d'avoir une soumission de » silence et de respect ; et, tant qu'on ne m'aura pas convaincu » juridiquement d'avoir soutenu quelque'une de ces propositions, » on ne doit pas tenir ma foi pour suspecte. — Je crois qu'étant » obligé d'aimer Dieu par dessus toutes choses et en toutes choses, » comme notre dernière fin, toutes les actions qui ne lui sont pas » rapportées, au moins virtuellement, et qui ne se font point par » quelque mouvement d'amour, sont autant de péchés. — Je » tiens que celui qui assiste à la messe avec la volonté et l'affection » pour le péché mortel, sans aucun mouvement de pénitence, » commet un nouveau péché. — Je ne crois pas que la dévotion » envers les saints, et principalement envers la sainte Vierge, » consiste dans toutes les vaines formules et les pratiques peu » sérieuses qu'on trouve dans certains auteurs, etc. » Quarante docteurs de la Faculté de théologie de Paris répondirent que les sentiments de l'ecclésiastique, au sujet duquel on consultait, n'étaient ni singuliers, ni nouveaux, ni condamnés par l'Eglise ;

qu'ils n'étaient pas tels, en un mot, qu'on dût exiger, pour l'absoudre, qu'il y renonçât. Cette décision fut tenue secrète pendant une année entière; après quoi on la produisit au grand jour, imprimée à Paris et tirée à une multitude innombrable d'exemplaires. Le scandale que produisit le *Cas de conscience* fut aussi éclatant que l'attentat. Il ne s'agissait de rien moins que de détruire, de fond en comble, l'autorité des constitutions apostoliques et tout ce qui s'était fait contre les dernières hérésies. Les quarante docteurs qui avaient signé la consultation du *Cas de conscience*, prévinrent leur condamnation personnelle par une humble rétractation, grâce aux efforts des évêques de Chartres et de Meaux. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, publia ensuite une ordonnance qui condamnait la décision des consultants comme opposée aux constitutions pontificales; comme tendant à remettre en question des choses décidées et à perpétuer les troubles; enfin comme favorisant la pratique des équivoques, des restrictions mentales, des parjures mêmes (1703). Les différents évêques, dans leurs diocèses respectifs, rendirent des ordonnances semblables.

24. On vit alors intervenir, dans le débat, un nom destiné à la triste célébrité de l'hérésie, et qui fit presque oublier celui de Jansénius lui-même. Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, s'était montré, de bonne heure, un des plus ardents défenseurs de la secte nouvelle. A la mort d'Arnauld il en demeura le chef. L'ouvrage par lequel il débuta, celui qui produisit le plus d'éclat et qui rendit la vie de l'auteur si orageuse, fut le livre intitulé *Réflexions morales*. Dans l'origine, il paraît que cet ouvrage avait été composé avec de bonnes intentions et qu'il ne contenait rien de répréhensible. Il ne consistait qu'en de courtes maximes et de pieuses pensées sur les paroles du Sauveur, que Quesnel avait écrites pour l'usage des jeunes prêtres de l'Oratoire dont l'enseignement et la direction lui étaient confiés. Profondément versé dans l'étude de l'Écriture sainte et des saints Pères, l'auteur y avait déployé une vaste érudition et une saine critique. Le ministre d'Etat, Loménie de Brienne, le marquis de Laigne et d'autres personnages pieux que la lecture de ce livre avait édifiés, engagèrent Quesnel à en donner de pareils sur les quatre

Evangelies ; et , trouvant l'occasion d'en parler à M. Vialart , évêque de Châlons-sur-Marne, ils le firent avec tant d'éloges, que ce prélat, renommé par sa sagesse et ses vertus, voulut en prendre connaissance. Après avoir lu et examiné ce livre avec soin, il l'approuva par un mandement du 5 septembre 1671, et en recommanda la lecture aux ecclésiastiques et aux fidèles de son diocèse. Dans l'intervalle, Quesnel, qui s'était jeté ouvertement dans le parti des jansénistes, fut exilé à Bruxelles avec le P. Abel de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire, ami et partisan d'Arnauld. Là il mit la dernière main à son livre et en revit la première partie, imprimée en 1671, y glissa le poison de l'hérésie jansénienne, pour la mettre en rapport avec son nouveau travail, et l'ouvrage, ainsi refait à neuf, fut présenté, en 1694, à M. de Noailles, qui avait succédé à M. Vialart sur le siège de Châlons-sur-Marne. Ce prélat, informé que ce livre, approuvé par son prédécesseur, avait cours dans son diocèse et y était goûté, donna, sans plus ample examen, son autorisation pour l'édition nouvelle. La même année, M. de Noailles fut transféré sur le siège métropolitain de Paris. Il y déploya le plus grand zèle contre les jansénistes, condamna, en 1696, un livre de l'abbé Barcos, neveu de Duvergier de Hauranne, intitulé *Exposition de la foi de l'Eglise touchant la grâce et la prédestination*, qui contenait toute la doctrine de Port-Royal ; et en 1703, publia contre le *Cas de conscience* l'ordonnance dont nous avons parlé.

Dès lors Quesnel prit à partie l'archevêque de Paris. Il n'avait pu s'empêcher de verser des larmes en voyant, dans sa retraite de Bruxelles, le *Cas de conscience* dont la secte avait tant espéré, renversé tout à coup par un soulèvement général des catholiques. Bientôt ses larmes se convertirent en un torrent de fiel qui ne ménagea personne. Il écrivit au cardinal de Noailles une lettre dans laquelle il accusait le prélat d'avoir porté une funeste atteinte à la paix de l'Eglise, et reprochait aux quarante docteurs qui avaient rétracté leur première consultation, d'avoir donné le « scandale d'une soumission lâche, forcée, contraire aux lumières » de leur conscience et à celles de la vérité. » Cette lettre fut bientôt suivie d'une autre pièce du même genre, intitulée : *Lettre d'un évêque à un évêque*. Quesnel y parlait encore dans le même

sens, mais cette fois avec une insolence plus schismatique et une inconvenance inqualifiable. Clément XI ne tarda pas à flétrir la décision du *Cas de conscience*, et à opposer son jugement solennel aux efforts audacieux du sectaire. C'est ce qu'il fit par deux brefs, adressés l'un au roi, l'autre à l'archevêque de Paris. Ces deux brefs furent le signal, de la part des jansénistes, d'un redoublement d'injures. Quelques écrivains de ce parti ne rougirent pas d'écrire que le bref au roi « marquait une âme de tigre. » Le Pape se résolut à promulguer plus explicitement encore sa décision, et d'une manière plus irréfragable. Il voulut déterminer avec autant de précision que d'autorité, jusqu'où les vrais catholiques doivent porter l'obéissance aux constitutions pontificales reçues de toute l'Eglise.

25. Tel est le but de la fameuse bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Après avoir rappelé les décrets d'Innocent X et d'Alexandre VIII sur la même matière, Clément XI y déplore l'opiniâtreté de ces sectaires hypocrites qui, peu contents de ne point acquiescer à la vérité, cherchent pour l'éluder tous les faux-fuyants imaginables. Ils ne rougissent point, dit-il, d'employer, pour la défense de leurs erreurs, les décrets mêmes portés contre elles par le Saint-Siège apostolique. Telle a été spécialement leur conduite pour la lettre de Clément IX, en forme de bref, aux quatre évêques réfractaires de France, et pour les deux lettres d'Innocent XII aux évêques des Pays-Bas ; comme si Clément IX, qui déclarait, dans ce bref, exiger des quatre prélats une obéissance absolue et véritable, et voulait qu'ils souscrivissent sincèrement au *Formulaire* d'Alexandre VII, avait réellement admis dans cette affaire une exception quelconque, lui qui protestait qu'il n'entendait jamais en recevoir aucune ; comme si Innocent XII, en déclarant formellement que les cinq propositions extraites du livre de Jansénius, ont été condamnées dans le sens naturel qu'elles présentent au lecteur, avait voulu parler non du sens qu'elles forment dans le livre, ou que Jansénius a exprimé, mais de quelque autre sens différent ; comme si ce Pontife eût voulu tempérer, restreindre ou changer en quelque chose les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, dans le bref même où il déclarait, en termes formels, qu'elles avaient été et qu'elles

étaient plus que jamais en vigueur, et qu'il maintenait, de toute son autorité, leurs décisions. — Le Pontife attaque ensuite directement ce que les jansénistes étaient convenus d'appeler le *Silence respectueux*. « Par ce subterfuge, dit-il, au moyen duquel on se » dispense d'adhérer intérieurement à une rétractation extérieure » du livre de Jansénius, on ne quitte point l'erreur, on ne fait que » la cacher ; on entretient la plaie au lieu de la guérir ; on se joue » de l'Eglise, loin de lui obéir ; on ouvre aux enfants de rébellion » un large chemin pour propager l'hérésie. On en a vu quelques- » uns se porter à un tel excès d'impudence, qu'oubliant les règles » non-seulement de la sincérité chrétienne, mais encore de l'hon- » nêteté naturelle, ils n'ont pas craint d'assurer qu'on peut licite- » ment souscrire au *Formulaire* prescrit par Alexandre VII, » quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le livre de Jansénius » soit hérétique. C'est là se jouer des constitutions apostoliques et » non s'y soumettre en chrétien. » Il serait difficile de rien ajouter à la clarté, à la précision, à l'évidence de cette bulle ; mais ces qualités mêmes furent un motif de plus pour que les jansénistes la trouvassent pernicieuse et détestable. Les catholiques la reçurent avec respect : à leurs yeux elle était la parole de Pierre qui confirme ses frères dans la foi ; les sectaires eux-mêmes furent contraints d'avouer que Rome ne leur laissait plus la ressource des distinctions, des restrictions mentales, des subterfuges dont ils avaient depuis longtemps abusé.

26. Quesnel, loin de se soumettre à la bulle de Clément XI, choisit le moment où elle venait de paraître, pour lancer contre le cardinal de Noailles une arme perfide qu'il aiguïsait en secret depuis plusieurs années. Nous avons raconté comment le prélat, n'étant encore qu'évêque de Châlons, avait imprudemment donné son autorisation à la 2^e édition du livre des *Réflexions morales*. Il ne savait pas que cet ouvrage contenait tout le poison des doctrines janséniennes, qu'il condamna plus tard dans l'*Exposition de la foi de l'Eglise*, par l'abbé Barcos. Tout à coup Paris et la France se trouvèrent inondés par un libelle intitulé : *Problème ecclésiastique*, où l'auteur anonyme opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, approuvant ces doctrines dans les *Réflexions morales*, à Louis-Antoine de Noailles, arche-

vêque de Paris en 1696, condamnant les mêmes doctrines dans l'*Exposition de la foi de l'Eglise*. La sensation produite par ce pamphlet, au moment où tous les esprits étaient attentifs à ces débats fut immense. Il n'y avait d'ailleurs, qu'un mot à dire pour justifier l'archevêque de Paris. L'approbation donnée aux *Réflexions morales* l'avait été sur la foi d'autrui, sans nouvel examen, sans que le prélat fût instruit des additions hérétiques faites à un ouvrage précédemment autorisé par son prédécesseur. Mais ce mot aurait d'ailleurs accusé la légèreté téméraire de l'archevêque, dans une matière aussi grave que l'approbation d'un livre dogmatique. Ce mot ne fut donc point prononcé. Le *Problème ecclésiastique* fut condamné au feu, par arrêt du parlement de Paris. Quesnel, sur un ordre de Philippe V, fut arrêté à Malines et enfermé dans une prison de l'officialité. Quelques amis, en perçant les murs, parvinrent à le faire échapper. Il se cacha de nouveau, erra quelque temps dans les Pays-Bas pour se soustraire aux poursuites et put enfin se fixer à Amsterdam, où Codde, évêque de Sébaste et vicaire apostolique en Hollande, qui venait d'être déposé pour son attachement au même parti, l'avait invité à se rendre. Là il recommença à écrire en faveur du *Problème ecclésiastique*. L'archevêque de Paris était toujours sous le coup de cet embarrassant dilemme; la seule voie possible pour en sortir était la seule dont il ne voulait pas faire usage. Les écrits accusateurs se multipliaient; Bossuet entra en lice et voulut justifier le cardinal en essayant de démontrer qu'il existait des différences essentielles entre la doctrine du livre de l'*Exposition* et celle des *Réflexions morales*. Mais la thèse était insoutenable, même pour le génie de l'aigle de Meaux. Ce système de défense ne fit qu'aggraver la position du cardinal de Noailles. Les jansénistes imprimèrent le travail de Bossuet, en l'intitulant : *Justification des Réflexions morales, par Bossuet*. Clément XI, voulant mettre fin à des contestations qui multipliaient les scandales, rendit, le 13 juillet 1708, un décret par lequel il condamnait le livre des *Réflexions morales* (1) de Quesnel, avec les qualifications les plus sévères.

(1) Le véritable titre de cet ouvrage est celui-ci : *Le nouveau Testament en*

27. Cette mesure ne produisit pas l'effet qu'on devait en attendre. Les jansénistes continuèrent à défendre l'ouvrage de Quesnel et le *Problème ecclésiastique*. Louis XIV, las de voir la France déchirée par des discussions sans fin, demanda au Pape une constitution assez nettement formulée pour terminer tous les débats. Jamais aucune hérésie ne s'était ainsi jouée des foudres de l'Eglise, n'avait éludé avec plus de mauvaise foi les anathèmes des Pontifes. Depuis un demi-siècle, la France et les Pays-Bas étaient une arène religieuse où les jansénistes livraient leurs opiniâtres combats. Clément XI sentait aussi vivement que Louis XIV la nécessité de rétablir la paix. Le zèle ne lui avait pas manqué jusque-là pour l'accomplissement de ses devoirs de Pontife. Il avait eu la douleur de voir tous ses efforts échouer contre l'hypocrisie de la secte ; mais il était de ces natures héroïques que les revers ne découragent jamais. Une congrégation de cardinaux, nommée par lui, s'occupa avec activité d'un examen plus approfondi du livre des *Réflexions morales*. Cent une propositions furent extraites de cet ouvrage et soumises, avec diverses qualifications, à la censure pontificale. Clément XI ordonna ensuite des prières publiques dans toutes les églises de Rome pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint. Enfin, le 8 septembre 1713, la célèbre constitution *Unigenitus Dei Filius* fut promulguée. L'ouvrage du père Quesnel y est condamné comme contenant cent une propositions respectivement fausses, captieuses, mal sonnantes, suspectes d'hérésies, erronées, hérétiques enfin, et renouvelant diverses erreurs, principalement celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius. Il est défendu à tous les fidèles de soutenir et d'enseigner lesdites propositions, ou d'en parler dans un autre sens qu'il n'est porté dans cette constitution. « D'ailleurs, ajoute le Pape, par la condamnation expresse et particulière des cent une propositions, nous ne prétendons nullement approuver ce qui est contenu dans le reste du livre. Dans le cours de l'examen que nous en avons fait, nous y avons encore remarqué plusieurs autres propositions qui ont beaucoup

français, avec des réflexions morales sur chaque verset, ou Abrégé de la morale de l'Évangile, des Actes des Apôtres, des Épîtres de saint Paul, par le P. PASQUIER QUESNEL, prêtre de l'Oratoire.

» de rapport et d'affinité avec celles que nous venons de condam-
 » ner, et qui sont remplies des mêmes erreurs. De plus, nous y
 » en avons trouvé beaucoup d'autres qui sont propres à fomenter
 » la désobéissance et la rébellion contre les puissances, soit ecclé-
 » siastiques, soit civiles. Enfin, ce qui est plus intolérable encore,
 » nous y avons vu le texte du Nouveau-Testament altéré d'une
 » manière souverainement condamnable, et conforme, en beau-
 » coup d'endroits, à la traduction française de *Mons*, condamnée
 » depuis longtemps. On a porté la mauvaise foi jusqu'à détourner
 » le sens naturel du texte, pour y substituer un sens étranger et
 » dangereux. A ces causes, en vertu de l'autorité apostolique,
 » nous détendons et condamnons le livre des *Réflexions morales*,
 » sous quelque titre que ce soit et en quelque langue qu'il ait été
 » ou soit jamais imprimé ; en quelque édition et en quelque ver-
 » sion qu'il ait paru ou puisse paraître, comme étant éminemment
 » propre à séduire les fidèles par la fausse image d'une instruction
 » remplie de piété. Nous condamnons de même tous les autres
 » livres ou libelles, manuscrits ou imprimés, ou ce qu'à Dieu ne
 » plaise, qui s'imprimeraient dans la suite pour la défense de ce
 » livre. Nous interdisons à tout fidèle de les lire, de les copier, de
 » les retenir, d'en faire usage, sous peine d'excommunication en-
 » courue *ipso facto*. »

28. Au premier bruit d'une bulle fulminée contre un livre au-
 quel était attaché comme le destin du jansénisme, tout le parti
 fut dans la consternation. La constitution *Unigenitus*, envoyée
 par Clément XI à Louis XIV, fut remise à l'assemblée du clergé.
 Quarante prélats la reconnurent ; sept seulement hésitèrent et se
 réunirent au cardinal de Noailles pour refuser d'y souscrire. Le
 cardinal, engagé dans le mauvais pas où l'avait placé le *Problème*
ecclésiastique, crut qu'il était de son honneur de ne pas adhérer à
 la condamnation d'un livre qui avait paru avec son approbation.
 C'était une malencontreuse délicatesse ; mais, pour qui connaît
 le cœur humain et les subterfuges de l'amour-propre, une pa-
 reille conduite, quelque affligeante qu'elle soit, n'a rien de sur-
 prenant. Toutefois, plus de cent évêques publièrent la bulle
Unigenitus dans toute l'étendue du royaume. Louis XIV annonça
 hautement sa ferme résolution de la soutenir, même par les voies

de rigueur. Le couvent de Port-Royal (1), dont les religieuses avaient constamment refusé de souscrire le *Formulaire*, fut fermé par édit royal (29 octobre 1709), et ses bâtiments rasés. Le jansénisme cessait légalement d'exister. Cependant son esprit lui survivait encore et se réfugiait dans les parlements. Celui de Paris, encouragé dans sa résistance par le cardinal de Noailles, se refusa longtemps à enregistrer la bulle *Unigenitus*; mais Louis XIV ayant déclaré qu'il tiendrait au besoin un lit de justice pour faire exécuter ses ordres, la bulle fut enregistrée le 14 février 1714, malgré la protestation du président Ménard. Quelques prélats ne crurent pas moins devoir prolonger leur résistance. L'archevêque de Tours attaqua publiquement la constitution *Unigenitus*, dans une lettre pastorale, adressée à ses diocésains; le cardinal de Noailles, au mépris de toutes les convenances, en fit autant. Ces protestations isolées étaient compensées, et bien au-delà, par les applaudissements du monde catholique, qui s'était soumis avec empressement à la voix du vicaire de Jésus-Christ. Clément XI aurait pu fermer la bouche aux détracteurs de sa bulle; le gouvernement du roi était prêt à en prendre la défense d'une manière énergique; mais le Pape, animé du véritable esprit de la religion, qui ne punit jamais avant d'avoir épuisé tous les moyens de la douceur et de la clémence, modéra les résolutions absolues du roi, et lui conseilla d'attendre du temps une solution plus pacifique.

29. Le règne de Louis XIV allait finir : la santé de ce grand prince était affaiblie par les infirmités de la vieillesse. Le 29 août 1715, il dit aux cardinaux de Rohan et de Bissy : « Je meurs » dans la loi et la soumission de l'Eglise; je ne suis pas instruit » des matières qui la troublent, je n'ai suivi que vos conseils; » j'ai fait uniquement ce que vous avez voulu; si j'ai fait mal, » vous en répondrez devant Dieu, que je prends à témoin. » Il se fit ensuite amener le Dauphin, qui fut Louis XV, alors âgé de cinq ans. « Mon cher enfant, lui dit-il, vous allez bientôt être roi » d'un grand royaume; ce que je vous recommande le plus for-

(1) Quelques religieuses de cet ordre, restées dans le couvent de Paris, s'étant montrées plus dociles et ayant souscrit le *Formulaire*, furent maintenues. Leur communauté subsista jusqu'à la *Convention nationale*. Leur couvent a depuis été transformé en l'hospice de la Maternité (1814).

» tement, c'est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à
 » Dieu. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop
 » aimé la guerre, ne m'imitiez pas en cela, non plus que dans les
 » grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses,
 » et cherchez à connaître le meilleur pour le suivre toujours, soula-
 » gez vos peuples le plus tôt que vous pourrez, et faites ce que j'ai eu
 » le malheur de ne pouvoir faire moi-même. » Il termina ces tou-
 chants adieux en disant au jeune Dauphin : « Mon cher enfant, je
 » vous donne de tout mon cœur ma bénédiction ; » et il l'embrassa
 deux fois avec attendrissement. S'adressant ensuite à toutes les
 personnes de sa cour : « Messieurs, leur dit-il, je vous demande
 » pardon du mauvais exemple que je vous ai donné ; j'ai bien à
 » vous remercier de la manière dont vous m'avez toujours servi,
 » de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez marqués. Je
 » demande pour mon petit-fils la même application et la même
 » fidélité que vous avez eues pour moi. J'espère que vous contri-
 » buerez tous à l'union ; et que, si quelqu'un s'en écarte, vous
 » aiderez à le ramener. » Jusqu'au dernier soupir, il garda le
 courage des âmes fortes : « Pourquoi pleurez-vous ? disait-il à ses
 » serviteurs. M'avez-vous cru immortel ? » Ainsi mourut, âgé de
 soixante-dix-sept ans, l'un des plus grands rois qui aient gou-
 verné les hommes. Il semblait présider aux funérailles du siècle
 dont il avait concentré, autour de lui, toutes les splendeurs et
 toutes les gloires. Le duc d'Orléans fut proclamé régent du jeune
 roi Louis XV.

30. Bossuet avait précédé Louis XIV dans la tombe. Le 12
 avril 1704 s'était éteinte cette grande lumière de l'Eglise de
 France. Les amis de l'illustre évêque, prosternés au pied de son
 lit de mort, lui demandèrent sa dernière bénédiction. L'un d'eux
 lui exprima en même temps sa profonde reconnaissance pour
 toutes ses bontés, en le suppliant de penser quelquefois aux amis
 qu'il laissait sur la terre et qui étaient si dévoués à sa personne
 et à sa *gloire*. A ce mot de *gloire*, Bossuet, déjà entré dans le
 tombeau, déjà étranger à la terre, saisi d'un saint effroi en la
 présence du juge suprême dont il attendait l'arrêt, se soulevant
 à demi de son lit de douleur et ranimé par une sainte indigna-
 tion, retrouva la force de prononcer distinctement ces paroles :

» Cessez ces discours. Demandez pour moi à Dieu pardon de mes » péchés. » Dans les dernières années de sa vie, Bossuet avait conçu le projet de ramener les protestants à la foi catholique. Il entretint à ce sujet une correspondance suivie avec le grand Leibnitz, le plus profond philosophe de l'Allemagne. On peut juger de l'estime que ce dernier professait pour le catholicisme, en lisant son ouvrage intitulé : *Système théologique*, dans lequel il admet presque tous les articles de notre foi.

31. Le régent de France, Philippe d'Orléans, était un prince frivole, de mœurs plus que légères, qui donna le premier l'exemple de cette déplorable corruption, dans laquelle la noblesse se plongeait en riant, et qui devait conduire le royaume à sa ruine. L'homme qu'il mit à la tête de son administration, et dont, à la honte du clergé, il fit plus tard le cardinal Dubois, valait encore moins que son maître. Le régent ne suivit point, par rapport aux discussions jansénistes, la ligne de conduite tracée par Louis XIV. Il ne prit pas la peine de dissimuler que la bulle *Unigenitus* lui était personnellement désagréable. On rappela dès lors ceux qui avaient été exilés, sous le précédent règne, pour s'être montrés désobéissants aux décisions pontificales. La Sorbonne, qui avait d'abord accepté la constitution, commença à l'attaquer. Clément XI, indigné d'une telle mauvaise foi, suspendit les privilèges de cette institution, et défendit qu'on y conférât les degrés ecclésiastiques. La Sorbonne n'en persista pas moins dans ses résolutions hostiles, et, en 1717, elle se réunit aux *appelants*, et révoqua le décret par lequel, en 1715, elle avait prononcé l'exclusion du doctorat contre tous ceux de ses membres qui auraient, verbalement ou par écrit, attaqué la bulle. Le 5 mars 1717, parut un écrit signé du cardinal de Noailles, des évêques de Mirepoix, de Montpellier, de Boulogne, de Senez, et d'une foule d'ecclésiastiques du second ordre intitulé : *Appel de la bulle Unigenitus au Pape mieux informé, ou bien au concile général*. Pour appuyer leur protestation par des adhérents plus nombreux, ces prélats égarés ne rougirent pas d'offrir des sommes d'argent à tous ceux qui consentiraient à la souscrire. Cependant la saine partie de l'épiscopat français gémissait de ces désordres. Languet, d'abord évêque de Sois-

sons, puis archevêque de Sens, se distingua particulièrement par son zèle à défendre les droits méconnus du Siège apostolique. Le duc d'Orléans avait voulu du scandale ; il était servi au-delà de ses désirs. La tournure que prenait le débat commençait à l'inquiéter. Par un édit de 1717, il imposa silence aux deux partis ; mais il est plus facile de déchaîner les tempêtes que de les apaiser. L'édit du régent passa inaperçu. Cependant Clément XI avait condamné l'appel du cardinal de Noailles et des quatre évêques. Le 25 mars 1718, il écrivit de sa main une lettre italienne à l'archevêque de Paris, pour le conjurer de donner l'exemple de la soumission, et de rentrer dans la voie de l'obéissance. Cette démarche, d'un caractère si tendre et si conciliant, fut encore inutile. Alors, le 27 août 1718, par la constitution *Pastoralis*, le souverain Pontife déclara qu'à l'avenir il ne reconnaîtrait plus comme fils de l'Eglise ceux qui refuseraient d'obéir à la bulle *Unigenitus*, quand même ils seraient ornés de la dignité épiscopale ou cardinalice. Le régent et les évêques réfractaires, effrayés de l'imperturbable constance de Clément XI, proposèrent au Pape de recevoir la bulle, si Sa Sainteté voulait y joindre quelques explications. Mais le Pontife refusa cette condition, comme injurieuse au Siège apostolique. Quelques évêques de France, dans l'intention de faciliter la paix, essayèrent de présenter ces explications, et ils le firent en termes honorables pour le Saint-Siège. Mais Clément XI, tout en louant leur zèle, refusa son consentement à leur médiation. Il ne restait plus qu'à se soumettre. Un édit du duc d'Orléans (1718) ordonna que, dans toute la France, on reçût et exécutât fidèlement la bulle *Unigenitus*, défendant tout appel à un futur concile, et annulant ceux qui avaient pu être faits précédemment. Malgré tant de motifs de se désister d'une opposition déplorable, le cardinal de Noailles et les quatre évêques réfractaires ne se soumirent pas encore. Ils se contentèrent de garder ce qu'ils appelaient le *silence respectueux*. Le Pape aurait pu sévir, mais il ne voulut point « éteindre la mèche qui fumait encore, » et l'histoire, qui a loué la fermeté de Clément XI, a aussi gardé la mémoire de sa miséricordieuse et inépuisable douceur. Il suffisait au Pontife que légalement l'observation de la bulle *Unigenitus* fût exigée en France ; le reste n'était plus qu'une affaire de temps.

32. Dès l'année 1715, Clément XI, par la bulle *Ex illâ die*, avait terminé une controverse fameuse, connue sous le nom de *Question des rites chinois*. Les premiers missionnaires de la Chine avaient été les Jésuites. Profondément versés dans les lettres et l'histoire de ce pays, leur attention avait été naturellement attirée vers l'étude des cérémonies religieuses et civiles des Chinois. Le culte des ancêtres et les honneurs rendus à Confucius en faisaient les deux principales parties. Le peuple s'était tellement attaché à ces pratiques, qui s'étaient, en quelque sorte, fondues dans l'histoire et les mœurs de la nation, que les lui interdire semblait fermer à jamais tous les cœurs à la foi catholique dans le céleste Empire. Après un mûr examen, la plupart des Jésuites crurent pouvoir excuser les cérémonies chinoises de superstitions et d'idolâtrie. Le désir qu'ils avaient de faciliter la conversion des Chinois, principalement des lettrés, dont l'exemple pouvait entraîner le reste de la population, « leur charité et leur » zèle, dit M. Crétineau-Joly, les égarèrent. » Ils présentèrent donc à la congrégation de la Propagande, la question sous le point de vue dont ils l'envisageaient eux-mêmes; et ils en reçurent, à diverses reprises, des solutions qui les autorisaient à permettre aux néophytes la pratique des cérémonies, telles qu'elles étaient exposées. Cependant des religieux dominicains étant venus à leur tour évangéliser la Chine, jugèrent la question différemment. Ils exposèrent leurs doutes au Saint-Siège. La difficulté grandit avec la passion que chaque parti mit à défendre son sentiment. Enfin, pour terminer des discussions regrettables, Clément XI déclara que les cérémonies chinoises seraient à l'avenir interdites à tous les nouveaux chrétiens du céleste Empire. Tel fut le sujet de la bulle *Ex illâ die*. « La suppression des » cérémonies chinoises, dit un écrivain moderne, fut ordonnée » avec beaucoup de sagesse. Le moindre sujet de douter si elles » étaient idolâtriques; l'animosité que le partage des sentiments » augmentait chaque jour parmi les missionnaires; les qualifi- » cations de fauteurs de l'idolâtrie et d'adulateurs de rois ido- » lâtres; les infidèles témoins de divisions scandaleuses, et le » Christianisme livré à leur dérision; c'est là, sans contredit, le » plus grand dommage que l'Évangile pût souffrir; et, pour y

» mettre fin, il n'y avait point de considérations sur lesquelles
 » on ne dût passer. »

33. Un spectacle bien propre à fixer l'attention de l'historien se présentait alors en Angleterre. La nation avait été comme tranchée en deux parts, depuis le schisme de Henri VIII. L'Angleterre protestante persécute dès lors, sans repos ni trêve, l'Angleterre catholique. La tête de Marie Stuart, celle de Charles I^{er}, tombent sous les coups de l'anglicanisme. L'Angleterre protestante proscrit Jacques II et son fils ; elle exclut du trône quiconque professe l'antique religion des aïeux ; elle appelle à la couronne le calviniste hollandais Guillaume de Nassau, avec sa femme, Marie-Henriette, fille hérétique du roi catholique détrôné, puis une autre fille du même roi, la princesse Anne, avec son mari luthérien, Georges de Danemark (1702-1714) ; enfin un luthérien allemand, Georges de Hanovre (1714-1727), au préjudice de plus de cinquante princes qui avaient plus de droits au trône, mais qui professaient la religion de la vieille Angleterre, la religion des grands et des saints rois Edouard et Alfred. Pour justifier son apostasie, du moins à ses propres yeux, l'Angleterre protestante s'attache, par la plume de ses écrivains, à flétrir, à calomnier l'Angleterre catholique, l'île des Saints. Tels sont le but et l'esprit des histoires de Burnet, de Rapin-Thoyras, de Hume, et de presque toutes les publications historiques faites en Angleterre. Cependant l'anglicanisme se fractionne en une infinité de sectes, qui se peuvent, quant à la forme gouvernementale, résumer en deux classes : les *Episcopaux*, reconnaissant une autorité épiscopale, et les *Presbytériens*, n'en reconnaissant pas. Les Episcopaux (anglicanisme officiel) ont conservé la hiérarchie des évêques, des prêtres et des diacres ; mais l'Eglise romaine regarde leurs ordinations comme entièrement nulles, pour deux raisons, l'une de fait, l'autre de droit : 1^o Matthieu Parker, prétendu archevêque de Cantorbéry, et tige de tout l'épiscopat anglican, depuis 1559, n'a jamais été validement ordonné évêque ni même prêtre, puisque Barlow, son prétendu consécrateur, ne l'avait pas été lui-même. 2^o La formule d'ordination, prescrite par le rituel d'Edouard VI, et suivant laquelle Parker a été ordonné évêque par un homme qui ne l'était pas, est nulle et insuffisante ;

elle exclut même l'idée du sacrifice et du sacerdoce ; en sorte que l'Eglise épiscopale d'Angleterre n'a qu'une hiérarchie civile, sans aucun caractère sacré. Ainsi les *Episcopaux* n'ont qu'une ombre de hiérarchie, les *Presbytériens* n'en ont pas même l'ombre. Les *Presbytériens* se nomment ainsi, non pas qu'ils aient ou reconnaissent des prêtres, dans le sens chrétien, mais parce qu'ils consultent les anciens de leurs assemblées, lesquels s'appellent *prêtres* (presbyteri), dans le sens païen des Grecs. C'est parmi eux que les sectes dissidentes se sont le plus multipliées. L'une des plus fanatiques est celle des *Quakers* ou *Trembleurs*. Ils se nomment ainsi, à cause du tremblement et des contorsions auxquels ils se livrent dans leurs assemblées, lorsqu'ils se croient inspirés du Saint-Esprit. Leur auteur fut un cordonnier, Georges Fox, homme sans étude, d'un caractère sombre et mélancolique, qui, en 1647, sous le règne de Charles I^{er}, au milieu des troubles de la guerre civile, se mit à prêcher contre le clergé anglican, contre la guerre, les impôts, le luxe, l'usage des serments, etc. Les points fondamentaux de sa doctrine sont : 1° l'égalité rigoureuse de tous les hommes ; par conséquent, suppression de toute distinction sociale, de toutes les marques extérieures de respect, de toutes les conditions. 2° Dieu donne à tous les hommes une lumière intérieure, suffisante pour les conduire au salut éternel ; par conséquent, il n'est besoin ni de prêtres, ni de pasteurs ni même d'Ecriture sainte ; tout particulier, homme ou femme, est en état et en droit d'enseigner et de prêcher, dès qu'il se sent inspiré de Dieu. 3° Pour parvenir au salut éternel, il suffit d'éviter le péché et de faire de bonnes œuvres ; il n'est besoin ni de sacrements, ni de cérémonies, ni de culte extérieur. 4° La principale vertu du chrétien est la tempérance et la modestie ; il faut donc retrancher toute superfluité dans l'extérieur, les ajustements, les parures, etc. 5° Il n'est pas permis de faire de serment, de plaider en justice, de faire la guerre, de porter les armes, etc. « Les quakers et les quakeresses » mêmes, dit Mosheim, parcouraient, comme des furieux et des bacchantes, les villes et les villages, déclamant contre l'épiscopat, contre le presbytérianisme, contre toutes les religions établies. Ils tournaient en dérision le culte public, ils insultaient

» taient les prêtres pendant la célébration des saints offices, ils
 » foulaiement aux pieds les lois et les magistrats, sous prétexte d'o-
 » béir à l'inspiration du Saint-Esprit. » L'un de ces sectaires,
 Guillaume Penn, ayant reçu du gouvernement anglais une
 grande étendue de terres incultes en Amérique, y transporta un
 grand nombre de *Quakers*, leur distribua des terrains à cultiver,
 et donna à la province le nom de Pensylvanie. — Dans les pre-
 mières années du xviii^e siècle, parut une autre secte, celle des
 Méthodistes (1729). Elle prit naissance au sein de l'université
 d'Oxford. Quelques étudiants, assidûment occupés à la lecture de
 la Bible, formèrent une petite société dirigée par les deux frères
 Jean et Charles Wesley. Ils avaient compassé toutes leurs actions,
 et distribué leurs moments entre l'étude, la prière et l'exercice
 des bonnes œuvres. Cette régularité officielle, qui les signalait à
 l'attention publique, leur fit donner le nom de Méthodistes. Jean
 Wesley, qui aspirait à être chef de secte, s'arrogea le pouvoir
 d'ordonner des évêques et des prêtres, quoiqu'il ne fût ni l'un ni
 l'autre. La nouvelle religion se fit d'abord une célébrité par les
 folles extravagances auxquelles se livraient ses membres. Le
 comté de Cornouailles, où ils étaient le plus nombreux, fut, au
 pied de la lettre, envahi par une épidémie convulsionnaire.
 Comme les *Quakers*, les Méthodistes allèrent fonder une colonie
 dans le Nouveau-Monde.

35. La licence dans les opinions religieuses est le plus court
 chemin vers l'incrédulité. L'Angleterre vit alors se produire,
 dans son sein, des doctrines qui préludaient au système de néga-
 tion universelle, dont l'école du philosophisme devait, un demi-
 siècle plus tard, relever le drapeau. Antoine Collins, écrivain
 anglais, avait débuté, en 1707, par un *Essai sur l'usage de la
 raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoi-
 gnage humain*, où il se plaisait à mettre en opposition la certi-
 tude que produit la révélation et l'évidence que fournit la raison.
 La même année, il s'engagea dans la controverse entre Dodwel
 et Clarke, sur l'immatérialité et l'immortalité de l'âme; il com-
 battit l'immortalité de l'âme et sa spiritualité. Il était difficile que
 Collins eût des idées bien justes sur la liberté de l'homme, après
 en avoir montré d'aussi inexactes sur la nature de l'âme. Il fai-

sait consister la liberté dans la volonté simple, et n'en excluait que la contrainte ou la nécessité physique. Clarke soutint la thèse contraire, avec cette dialectique lumineuse qui fait le caractère de ses écrits. Collins y répondit par son *Discours sur la liberté de penser*, où il s'élève ouvertement contre la révélation tout entière. Il fut composé, ainsi que l'indique son titre, à l'occasion de la naissance et des progrès d'une société de *libres penseurs*, qui, sous prétexte d'attaquer la superstition et le *Papisme*, ébranlaient réellement les fondements de la religion. « On peut se plaindre » avec raison, dit Leland, du peu d'équité et de bonne foi de » Collins, dans tout le cours de son livre. » Il y suppose perpétuellement que les défenseurs de la révélation sont opposés à une liberté de penser raisonnable. D'après lui, tout le mal qui a été fait par des chrétiens, tourne en preuve contre le Christianisme, et tout ce qui a été un sujet de controverse doit être regardé comme douteux. En dernière analyse, l'ouvrage aboutissait au Déisme. Il faut rendre justice au clergé anglican ; il se souleva contre la témérité de Collins, qui fut obligé de passer en Hollande. Là il fit imprimer, sous ses yeux, à la Haye, une traduction française de son *Discours sur la liberté de penser* (1714). Clément XI soumit ce livre à l'examen d'une commission, et le condamna par un décret solennel. Collins était comme une sentinelle avancée de l'école voltairienne, qui devait si souvent, plus tard, attirer sur ses publications les foudres du Saint-Siège.

36. Le soin qu'apportait Clément XI à réprimer les hérésies et les mauvaises doctrines ne détournait pas ce grand Pape de l'attention qu'il donnait aux intérêts généraux de la chrétienté. Le sultan Achmed III, successeur de Moustapha II, violant le traité de Carlowitz, avait attaqué les Vénitiens dans la Morée au commencement de l'année 1715. Trahis par les Grecs du Péloponèse⁶ qui, à l'exemple des Grecs du Bas-Empire, préféraient le joug ottoman au gouvernement des catholiques, les Vénitiens se virent forcés d'abandonner cette Morée, conquise quinze ans auparavant par l'illustre Morosini. Cette guerre fut marquée par d'effroyables massacres de la part des Turcs : ceux des Vénitiens échappés au fer ottoman furent presque tous réduits en servitude. Les atrocités des Turcs en Morée émurent la chrétienté tout entière. Un im-

mense cri d'horreur et de vengeance retentit d'un bout de l'Europe à l'autre. Le Saint-Siège qui, tant de fois, avait armé les peuples et les rois, au nom de la religion et de la civilisation, contre l'islamisme, fit entendre encore sa grande voix. Clément XI déploya, dans cette circonstance, un zèle égal à celui des Urbain II, des Pie V, des Innocent XII. Il envoya, dans toutes les cours de l'Europe, ses légats et ses brefs apostoliques pour armer les chrétiens, et fit lui-même d'immenses sacrifices d'argent pour la guerre sainte. « J'achèterai, s'il le faut, disait le souverain Pontife, j'achèterai le succès de cette entreprise par la vente des calices et des ciboires de toute l'Italie! » A sa voix, l'Espagne, le Portugal, Gênes, la Toscane, l'ordre de Malte, arment des vaisseaux, et la flotte parcourt l'Archipel sous le pavillon pontifical. Cependant, sur le continent, le vainqueur de Téméswar, le prince Eugène de Savoie, premier ministre d'Autriche et généralissime des armées impériales, somme, au nom de l'empereur Charles VI, le Divan de rentrer dans le traité de Carlowitz, qu'il a violé, et de rendre à Venise la Morée qui lui a été injustement ravie. Le Divan répond par une déclaration de guerre. A la tête d'une armée de soixante mille hommes, l'invincible Eugène écrase les Turcs à Péterwaradin (5 août 1716), comme il les avait écrasés, dix-neuf ans auparavant, près de Téméswar, dans les plaines de Zenta. Six mille Musulmans restent sur le champ de bataille; cent quatorze canons, cinquante drapeaux, des sommes d'argent considérables tombent au pouvoir des chrétiens. Quelques jours après, la ville de Téméswar, dernier boulevard de l'islamisme en Hongrie, rentre sous la domination autrichienne. Un an après, Belgrade, défendue par cent cinquante mille Ottomans, est assiégée pendant trois semaines par le prince Eugène, et la ville se rend aux chrétiens (1^{er} août 1717). Ces deux brillantes campagnes eurent pour résultat le traité de Passarowitz. Les Turcs y reçurent encore la loi des chrétiens. Cette paix, une des plus glorieuses et des plus avantageuses que l'Autriche eût jamais conclues avec l'empire ottoman, enleva à la Porte Péterwaradin, Belgrade, Téméswar, Semendria et une grande portion de la Valachie et de la Servie. Des places importantes en Dalmatie, dans les îles Ioniennes, furent rendues à Venise. La Porte garda

la Morée, mais la possession de cette péninsule ne compensa pas les grandes pertes territoriales de la Turquie dans les régions danubiennes. La paix de Passarowitz fut solennellement signée le 21 juillet 1718. Elle mit le comble à la gloire du prince Eugène, qui déploya, dans cette occasion, autant d'habileté comme homme d'Etat, qu'il montra de génie et d'héroïsme à la tête de ses armées. Le vainqueur des Turcs envoya à Clément XI, dont le noble zèle avait tant contribué au succès des phalanges chrétiennes, plusieurs drapeaux enlevés à l'ennemi. Le Pape se rendit, à la tête du sacré Collège, à l'église Sainte-Marie-Majeure, pour remercier le Dieu des armées; il déposa lui-même les étendards musulmans sur l'autel de la Vierge, dont il avait imploré l'appui, et entonna le *Te Deum*. — Il est évident que le prince Eugène aurait pu prendre Constantinople, après les conquêtes de Péterwaradin, de Tèmeswar et de Belgrade. Il en avait, assure-t-on, le dessein. Mais la France, la Hollande, l'Angleterre et la Russie, puissances médiatrices au congrès de Passarowitz, arrêtaient les belliqueux projets du héros. Elles furent effrayées de la force, du développement prodigieux que l'Autriche acquérait chaque jour. On aurait cru l'équilibre européen rompu, si les Allemands étaient entrés en vainqueurs dans la capitale des Osmanlis. Dans des temps plus rapprochés de nous, cette grande question de l'équilibre européen, au sujet de la possession tant enviée de Constantinople par une nation puissante, a de nouveau sauvé les Turcs, qui, ne s'appartenant plus, ne doivent leur présence sur les rives du Bosphore, qu'aux rivalités, bien naturelles en pareil cas, des Etats chrétiens (1).

37. Les vicissitudes politiques de la Morée, tour à tour vénitienne et ottomane, donnèrent alors naissance au retour d'une partie des Arméniens à la foi catholique. Cet heureux événement fut l'œuvre de Mekhitar. Pierre Mekhitar était né à Sébaste, dans la Cappadoce (1676). Après avoir fait ses études dans le monastère patriarcal d'Echmiadzin, il reçut le titre de *vertabied*, ou docteur. En 1700, il vint à Constantinople, où, pendant quelque temps, il se livra au ministère de la prédication. Un schisme

(1) M. P. POUJOLAT, *Histoire de Constantinople*, t. II, p. 306, 307, 308.

divisait alors les Arméniens de cette ville qui partageaient leur obédience entre deux patriarches rivaux. Mekhitar tenta vainement de les réunir. Il se tourna alors vers l'Eglise romaine, et osa prêcher ouvertement la soumission au Pape. Cette démarche souleva contre lui la haine des schismatiques. Le mufti donna ordre de l'arrêter; mais le courageux missionnaire réussit à échapper à toutes les poursuites; secondé par quelques amis dévoués, il s'embarqua, déguisé en marchand, et vint à Smyrne en 1702. Un décret du Grand-Turc l'y poursuivit; il se cacha encore une fois, et, peu de jours après, il monta sur un vaisseau vénitien qui le conduisit en Morée, où plusieurs de ses disciples vinrent le rejoindre. La Morée appartenait alors à la république de Venise. Le gouverneur vénitien céda à Mekhitar un bourg avec tout son territoire, près de Modon. L'illustre proscrit y fit bâtir une église et un monastère où il habita jusqu'en 1717. A cette époque, les Turcs rentrèrent en possession de la Morée. Mekhitar se vit obligé de fuir avec sa communauté. Le 8 septembre 1717, le gouvernement de la république lui concéda l'île de Saint-Lazare, où il fonda encore une église et un monastère, lequel devint la résidence des religieux arméniens qui sont appelés, de son nom, Mekhitaristes, et y habitent encore actuellement. Mekhitar joignit à son monastère une imprimerie pour la publication des livres nécessaires à l'instruction de sa nation, et propres à introduire chez elle la doctrine orthodoxe de l'Eglise romaine. De nos jours, par l'influence progressive de l'Europe chrétienne, les persécutions ont cessé à Constantinople. Les Arméniens catholiques y ont obtenu un patriarche, relevant immédiatement du Saint-Siège, qui ressuscite ainsi et représente la nationalité arménienne jusqu'à saint Grégoire l'Illuminateur.

38. La France voyait alors un prodige de dévouement et d'héroïque charité dans la personne du saint évêque de Belzunce. C'était en 1720. Une jeune princesse d'Orléans, fille du Régent, venait de traverser le royaume, au milieu des fêtes, pour aller en Italie épouser le duc de Modène. Les seigneurs français qui l'avaient accompagnée dans ce joyeux voyage revinrent à Marseille sur des navires ornés de guirlandes de fleurs, au bruit harmonieux des chœurs de musique. Tout à coup, on annonce à Mar-

seille une apparition imprévue, apparition formidable qui promène la terreur dans tous les siècles et dans tous les pays, qui se plaît à voyager au milieu de l'épouvante et de la mort, et à faire passer son char sur des monceaux de cadavres. Un navire, arrivé de Sidon, venait de débarquer la peste. C'était la dix-huitième fois depuis Jules César qu'elle visitait Marseille. A la terrible nouvelle, nobles, riches, magistrats, tout fuit devant la contagion. Le lazaret se trouve sans intendants, les hospices sans administrateurs, les tribunaux sans juges, l'impôt sans collecteurs. La cité n'a ni pourvoyeurs, ni officiers de police, ni ouvriers indispensables. L'émigration ne se ralentit que quand le parlement de Provence eut tracé une ligne qui enfermait Marseille et son territoire, et prononcé la peine de mort contre ceux qui la franchiraient. Puis, le parlement lui-même prit la fuite, violant ainsi le premier la loi qu'il imposait aux autres. Mais il restait à la ville désolée son évêque. On le pressait de suivre l'exemple des magistrats. « A Dieu ne plaise, répondit-il, que j'abandonne un peuple » dont je suis obligé d'être le père ! Je lui dois et mes soins et ma » vie, puisque je suis son pasteur. » Nous allons emprunter au récit du généreux prélat quelques détails sur les scènes d'horreur qu'il eut constamment sous les yeux pendant les deux années que dura le fléau. « Toutes nos places publiques, dit-il, toutes nos » rues n'offrirent plus aux regards que des amas monstrueux de » cadavres, laissés sans sépulture pendant quinze jours et trois » semaines entières, et devenus, en bien des endroits de la ville, » la nourriture des chiens affamés. La crainte de la contagion » s'emparant bientôt des esprits, et tous les sentiments de la na- » ture cédant au désir de conserver la vie, presque tous les malades » furent impitoyablement mis hors de leurs maisons, les enfants » par leurs propres pères et les pères par leurs propres enfants, et » ils furent placés et abandonnés, sans presque aucun secours, au » milieu des morts, dans ces rues devenues à la fois autant d'hô- » pitaux infects et d'affreux cimetières. Les habitants, saisis » d'horreur et d'effroi, prirent en vain le parti de s'enfermer dans » leurs maisons, ou d'aller chercher leur sûreté et leur conserva- » tion à la campagne ; la peste les y suivit de près. Alors, au mi- » lieu de la profonde douleur dont mon cœur fut pénétré, j'eus

» l'inexprimable consolation de voir une très grande partie du
 » clergé séculier et régulier de la ville et de la campagne voler
 » à l'envi au secours de nos frères pestiférés. Les rivières même
 » les plus rapides furent de faibles obstacles au zèle de quelques
 » religieux de Provence, qui, trouvant tous les passages fermés,
 » traversèrent courageusement ces rivières à la nage pour venir
 » me joindre et finir leurs jours dans l'exercice de la plus héroïque
 » charité. Exemple dont la mémoire devrait passer jusqu'à la
 » postérité la plus reculée. » Belzunce lui-même était digne d'être
 le chef de cette légion de héros et de martyrs. Tous ceux qui le
 servent sont frappés de mort; seul, pauvre, parce qu'il a tout
 donné, à pied, dès le matin, il pénètre dans les sombres réduits de
 la misère, et le soir le retrouve au milieu des places jonchées de
 mourants; il étanche leur soif, les console en père, les exhorte en
 apôtre, et se penche sur leurs lèvres pour entendre leur confession
 dernière. L'Europe entière poussa un cri d'admiration en appre-
 nant la conduite de Belzunce. Clément XI lui adressa deux brefs
 pour le féliciter de sa charité de bon pasteur, accorder une indul-
 gence plénière à tous ses diocésains frappés de la peste, ainsi qu'à
 tous ceux qui les secouraient, et lui annoncer l'envoi d'environ
 deux mille boisseaux de grain, achetés avec l'argent de l'Eglise
 romaine. Le Pape expédia effectivement trois navires chargés de
 blé; l'un fit naufrage, les deux autres furent pris par des corsaires
 d'Afrique. Mais quand ces barbares eurent appris d'où ils ve-
 naient et quelle était leur destination, ils furent saisis de respect,
 et les envoyèrent fidèlement à la ville infortunée. Le 1^{er} novem-
 bre 1720, Belzunce consacra son diocèse au Cœur adorable de
 Jésus, afin de toucher le Sauveur du monde de compassion pour
 son troupeau désolé. Le son de toutes les cloches annonça dès le
 matin cette auguste cérémonie. Un autel fut dressé à l'extrémité
 du Cours, la principale rue de Marseille. Le saint évêque s'y
 rendit processionnellement avec les débris de son clergé, mar-
 chant la tête et les pieds nus, la corde au cou, et une croix à la
 main. Cette vue arracha des larmes à tous les yeux. Dès qu'on fut
 arrivé à l'autel, Belzunce fit une exhortation touchante, interrom-
 pue, à chaque instant, par les sanglots de l'orateur et de l'audi-
 toire. Ensuite eut lieu l'amende honorable et la consécration du

diocèse au Cœur de Jésus, que termina le saint sacrifice de la messe. Le peuple, prosterné sur cette place immense et dans les rues d'où il pouvait apercevoir l'autel, fondait en larmes, et s'unissait aux vœux de son pasteur avec la ferme confiance que le Ciel allait les exaucer. Cette attente ne fut pas vaine ; à dater de ce jour de bénédiction, l'intensité du fléau diminua et Marseille sembla renaître. Depuis, Louis XV nomma Belzunce à l'évêché-pairie de Laon, à l'archevêché de Bordeaux ; mais la conduite du saint prélat avait été de celles qui n'ont point de récompense ici-bas. Il refusa l'un et l'autre pour rester fidèle à sa chère église de Marseille. Les Papes Clément XI, Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV le comblèrent de témoignages d'estime et de tendresse ; Clément XII l'honora du pallium.

39. Cependant Clément XI avait terminé son pontificat, l'un des plus longs, des plus agités et des plus glorieux de l'histoire de l'Eglise (19 mars 1721). Le jansénisme a fait en vain tous ses efforts pour obscurcir l'aurole de ce grand Pape. La ville luthérienne de Nüremberg fit frapper des médailles en son honneur ; et le pacha d'Egypte, en apprenant sa mort, déclarait qu'il n'enviait, pour la gloire de l'Alcoran, qu'un chef comme Clément XI.

40. Nous avons dû, pour nous arrêter aux grands événements de la fin du xvii^e siècle et du commencement du xviii^e, passer légèrement sur les biographies des saints et des savants docteurs qui consolait alors l'Eglise de ses combats contre l'erreur et de ses luttes contre les ennemis du dehors. Le bienheureux cardinal Barbadigo, évêque de Padoue ; le bienheureux François de Posadas, de Saint-Dominique ; le bienheureux Nicolas de Longobardi, de l'ordre de Saint-François de Paul ; saint François Girolamo, jésuite ; les deux pères Segneri ; saint Joseph de Cupertino ; les bienheureux Bernard de Corleone, d'Offida, Bonaventure de Potenza, Thomas de Cora, Pacifique de Saint-Séverin, sainte Véronique Giuliani, tous de l'ordre de Saint-François d'Assise ; le bienheureux Joseph Oriol, prêtre de Barcelone ; le bienheureux Sébastien Valafre, prêtre en Savoie, offraient, dans tous les rangs et dans toutes les conditions, l'exemple des vertus dont l'Eglise romaine a toujours été le modèle et la mère. La

France admirait l'austérité de vie de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe. Une foule de savants érudits, théologiens, philosophes, tels que Bianchini, Fontanini, Vignole, Laderchi, Ughelli, Coleti, Fabretti, Zacagni, les cardinaux Ciampini, Quirini, les bénédictins Banduri, Magliabecchi, en Italie; les Pères Sirmond, Petau, Labbe, de Marca, Morin et Lecoite, Combefis, dominicain, Mabillon, Lenain de Tillemont, d'Acheri, bénédictins, Leo Allatius, le Père Thomassin, oratorien, prouvaient que l'Eglise était aussi bien la reine des sciences qu'elle l'était des vertus; et c'est le témoignage que lui rendait l'illustre Newton, auquel il ne manqua que la foi catholique pour prendre rang à la tête des plus grands hommes de ce siècle fameux. Le vénérable Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims, fondait, en 1681, l'institut des écoles chrétiennes en faveur des enfants pauvres, qui poursuit, à travers les générations, son modeste dévouement et ses héroïques bienfaits. L'Eglise passait toujours, comme son divin fondateur, *en faisant le bien*.

§ 3. Pontificat d'Innocent XIII (15 mai 1721-7 mars 1724).

41. Les constitutions pour l'élection du Pape prescrivent qu'afin que l'élection soit légitime, il faut qu'on ait appelé tous les cardinaux absents, même les cardinaux qui pourraient être excommuniés; on invita au conclave les cardinaux de Noailles et Albéroni : le premier s'excusa sur son âge avancé; Albéroni, qui, après avoir, en qualité de premier ministre de Philippe V, gouverné l'Espagne, s'était vu disgrâcié par son maître, et obligé de se réfugier à Parme, se rendit à l'invitation de ses collègues. Cinquante cardinaux étaient réunis lorsque les scrutateurs prononcèrent le nom du cardinal Paolucci, comme ayant réuni un grand nombre de suffrages, lorsque le cardinal Althan, ministre de l'empereur d'Allemagne Charles VI, au grand étonnement du sacré Collège, prononça l'exclusion, au nom de son maître, contre Paolucci. Avec une modestie et une humilité admirables, ce dernier demanda la parole, et loua la justice du prince qui, ayant connu son incapacité, lui enlevait le pontificat, dont il se déclarait indigne. Cependant les scrutateurs continuè-

rent à lire les bulletins, et il manqua trois voix pour que Paolucci eût obtenu les deux tiers des voix nécessaires. « Très certainement, dit Ottieri, si le cardinal eût réuni la majorité requise, il aurait été proclamé, car les exclusions qui sont prononcées par les cours d'Autriche, de France et d'Espagne, s'admettent, non comme un pacte définitif, mais par *un égard prévoyant*, pour ne pas donner lieu à un schisme dans l'Eglise, dans le cas où les princes ne voudraient pas reconnaître un Pape dont ils auraient vu l'élection avec déplaisir. » Cet incident présentait naturellement, aux délibérations du sacré Collège, la question des exclusions. Quelques auteurs prétendent que le privilège de l'exclusion dont jouissent, dans les conclaves, les trois cours de Vienne, de Paris et de Madrid, a eu son principe au concile de Saint-Jean de Latran, célébré, en 1059, par le pape Nicolas II. Mais il ne fut réellement question, dans ce concile, que du couronnement des souverains Pontifes, pour lequel on devait attendre l'agrément de l'empereur, et non de l'élection elle-même. Le droit d'exclusion que nous venons de voir exercé contre le cardinal Paolucci, par l'Autriche, ne remontait pas au-delà d'un siècle. Il est né, ainsi que l'exprimait parfaitement Ottieri, d'une sorte de connivence prévoyante, d'une sage déférence, qui veut que le souverain Pontife ne puisse être personnellement désagréable aux grandes puissances catholiques, car le Pape est pour toutes le père et le pasteur. Il y a eu près de trente schismes, tous occasionnés et fomentés par la défiance qui régnait entre les Pontifes et les princes. Il est donc convenable de tenir compte des répugnances de telle ou telle cour; autrement, on risque de troubler le repos de l'Eglise, on prive le Pontife élu, en dépit de l'exclusion, du respect et de l'amitié des plus puissants princes. Telles furent les raisons qu'exposa, en 1644, le savant cardinal de Lugo, en faveur du maintien des exclusions. Le conclave de 1721 respecta ces considérations; il fit agréer à Paolucci l'expression touchante de ses regrets, et élut, le 15 mai 1721, le cardinal Conti, qui prit le nom d'Innocent XIII.

42. La famille Conti avait déjà donné à l'Eglise sept Papes, parmi lesquels saint Léon-le-Grand, saint Grégoire-le-Grand, Innocent III, Grégoire IX et Alexandre III. Le nouveau Pontife

promettait de marcher sur leurs traces glorieuses. Mais la brièveté de son règne ne lui permit pas de réaliser les espérances qu'il avait fait concevoir. Il sut cependant immortaliser sa mémoire par des vertus qui le firent bénir de tout le peuple romain. Il voulut intervenir dans les contestations que le jansénisme avait fait éclater en France, et adressa deux brefs au roi Louis XV et au régent, pour déclarer que la seule voie possible de conciliation était une obéissance franche et sincère, sans équivoque ni restrictions. Il se plaignit qu'on n'eût pu déterminer les opposants à révoquer leur appel, s'expliquait avec force contre une lettre qui lui avait été écrite par quelques-uns d'eux, et déclarait que « con- » fier des brebis à de tels pasteurs, c'était perdre ces brebis, » plutôt que de leur donner des gardiens. » Enfin, pour répondre aux allégations des partis, il répétait que la constitution *Unigenitus* ne condamnait que des erreurs et n'attaquait ni les sentiments des Pères ni les opinions des écoles. Le régent fit imprimer ces brefs au Louvre; mais il ne réussit point encore à obtenir l'adhésion du cardinal de Noailles et des quatre évêques appelants. — Le cabinet de Versailles sollicitait alors, près de la cour de Rome, l'élévation de Dubois au cardinalat. Dubois, né à Brives-la-Gaillarde, d'un pharmacien de cette ville (1656), avait été précepteur du duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Par le crédit de son élève, il avait obtenu de riches bénéfices. A la mort de Louis XIV, Dubois, servant les caprices du régent, avait gagné sa confiance, et il était devenu successivement conseiller d'Etat, secrétaire du cabinet, ambassadeur extraordinaire en Angleterre (1715), pour surveiller la ligue de la Grande-Bretagne et de la Hollande avec la France. Il avait négocié la paix à Hanovre et à la Haye, et le régent l'avait nommé ministre d'Etat (1718) et archevêque de Cambrai (1720). Dans ces diverses missions politiques, il faut le dire, Dubois avait déployé un talent qu'on n'aurait pu attendre de ses mœurs corrompues. Le régent renouvela donc ses instances près d'Innocent III pour faire élever son favori au cardinalat, et les fit appuyer par *celles de presque tous les souverains*. Le Pape avait fait une longue résistance, mais les instances redoublèrent; il céda enfin, et cette nomination, qui nous étonne tant aujourd'hui, fut alors

une nomination qu'on peut appeler européenne. Massillon consentit à assister au sacre du nouveau prélat. Innocent XIII lui adressait, en même temps que ses bulles d'institution, un bref où il le conjurait de prendre désormais des mœurs plus convenables à son éminente dignité. Dubois le promit : plaise à Dieu qu'il ait tenu parole ! — Cependant les Turcs faisaient des préparatifs de guerre et de vengeance. Le grand maître de Malte, Villéna, craignant que l'effort des Musulmans ne se portât sur cette île, demanda du secours au Pape. Innocent XIII envoya sur-le-champ tout l'argent dont il pouvait disposer. Les cardinaux offrirent des sommes plus ou moins considérables selon leur fortune. Quand on demanda au cardinal Salerno, jésuite, ce qu'il voulait offrir : « Je n'ai, répondit-il, ni terres, ni revenus, mais le roi Auguste » de Pologne m'a envoyé une croix ornée de brillants, j'en ferai » avec joie le sacrifice. » On la vendit mille *doppie* d'Espagne, et cette somme fut ajoutée aux autres contributions volontaires, qui s'élevèrent à cent mille écus romains.

43. Les forces du Pape déclinaient de jour en jour. Il avait été obligé, pour essayer de rétablir un peu sa santé chancelante, de passer quelque temps dans une campagne voisine. A son retour dans sa capitale, la noblesse et le peuple se rendirent spontanément à sa rencontre. On eût dit un père qui rentrait au milieu de sa famille. La foule voulut le suivre jusque dans les appartements du palais, où il donna ainsi une *audience d'amour et de tendresse* à presque toute la ville de Rome. Les gardes pontificales abaissèrent leurs armes et laissèrent pénétrer la multitude, dans laquelle étaient confondus les nobles, les magistrats, les portefaix et les matelots. Innocent XIII méritait ces témoignages de vénération et d'amour. « Il a été, dit Lalande, le meilleur souverain » dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge, et à regretter le peu de durée » de son pontificat. Sous son règne, l'abondance était générale, » la police exacte, les grands et le peuple également contents. » Il mourut le 7 mars 1724, à l'âge de soixante-neuf ans. Comme on le pressait, à ses derniers moments, de remplir les places vacantes dans le sacré collège : « Je ne suis plus de ce monde, » répondit-il, et il expira.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE BENOÎT XIII (29 mai 1724-21 février 1730).

1. Tableau des progrès du Jansénisme par Fénelon. — 2. Concile tenu par Benoît XIII dans l'église de Saint-Jean de Latran. — 3. Schisme de Hollande. — 4. Concile d'Embrun. Déposition de Soanen, évêque de Senez. — 5. Soumission du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — 6. M. de Vintimille, archevêque de Paris. Soumission de la Sorbonne. — 7. Le Parlement défend de célébrer la fête de saint Grégoire VII. — 8. Révolution liturgique en France. — 9. Principaux auteurs des différentes liturgies particulières de France. — 10. Mort de Benoît XIII.

§ 2. PONTIFICAT DE CLÉMENT XII (12 juillet 1730-6 février 1740).

11. Election de Clément XII. Procès du cardinal Coscia. — 12. Affaire de Bichi, nonce apostolique à Lisbonne. — 13. Mort du régent. Ministère du cardinal Fleury. Guerre pour Stanislas Leczinski, roi de Pologne. Paix de Vienne. — 14. Conduite de Clément XII pendant la guerre. La Corse et la république de Saint-Martin se mettent sous la protection du Pape. Le cardinal Alberoni, légat du Saint-Siège, dans la Romagne. — 15. Le diacre Pâris. Convulsions au cimetière de Saint-Médard. — 16. Canonisation de saint Vincent de Paul. — 17. Appréciation de la conduite du Parlement, au point de vue des libertés gallicanes. — 18. Affaire des refus de sacrements. — 19. Voltaire, ses *Lettres philosophiques* ou *Lettres sur les Anglais*, condamnées par la Faculté de théologie de Paris. — 20. *Consultation sur la juridiction et sur l'approbation nécessaires pour confesser*, par le janséniste Travers, condamnée par la Faculté de théologie de Paris. — 21. Clément XII condamne la Franc-Maçonnerie. — 22. Clément XII approuve les règles des religieux Maronites et Melchites. Joseph Assemani. — 23. Mort de Clément XII. Succès des Turcs contre les Autrichiens.

§ 3. PONTIFICAT DE BENOÎT XIV (17 août 1740-8 mai 1758).

24. Antécédents et élection de Benoît XIV. — 25. Succession de Charles VI, empereur d'Allemagne. — 26. Frédéric II le Grand, roi de Prusse. — 27. Alliance de la France avec la Prusse, pour l'abaissement de la maison d'Autriche. — 28. Marie-Thérèse défendue par le dévouement des nobles Hongrois. Revers des armes françaises. Mort du cardinal de Fleury. — 29. Maladie de Louis XV, sa mort. Succès des armes françaises. Paix d'Aix-la-Chapelle. Avènement de la maison de Lorraine au trône impérial d'Autriche. — 30. Conduite de Benoît XIV pendant la durée des hostilités. — 31. Charles-Edouard. — 32. Scandaleuse conduite du Parlement de Paris, dans l'affaire du refus des sacrements. *Représentation* des évêques à Louis XV. — 33. Exil du Par-

lement de Paris. — 34. Le Parlement est rappelé. Sa nouvelle violence. Mandement de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. Bref de Benoît XIV. Déclaration de Louis XV contre les attentats du Parlement. — 35. Damiens. — 36. Mort de Benoît XIV. Analyse de son Bullaire. Traité du *Synode diocésain*.

§ 1. Pontificat de Benoît XIII (29 mai 1724-21 février 1730).

1. Fénelon, dans un mémoire secret, adressé à Clément XI (1705), avait dit : « Une expérience de soixante-cinq ans démontre qu'il ne faut plus espérer de ramener la secte jansénienne par les voies de la douceur. Si l'on n'y emploie pas des remèdes vigoureux, il n'y a point de danger que l'Eglise n'ait à craindre. Jamais, même dans le temps de sa plus rapide invasion, le Calvinisme n'a eu tant de partisans et de défenseurs. La Belgique, la Hollande sont infestées du poison des nouvelles erreurs. Le duc de Médina-Coeli favorise l'introduction des livres jansénistes à Naples. Cette doctrine pénètre jusqu'en Espagne ; à Rome même, le cardinal Casanate passe pour y être attaché. En France, le cardinal de Noailles est tellement circonvenu par les chefs de la secte, que, depuis dix ans, rien ne peut le déprendre de leurs pièges. Un grand nombre d'évêques suivent son exemple ; il en est cependant encore qui confirmeraient la plupart des autres dans le bon chemin, si la multitude n'était entraînée dans le mauvais parti par les meneurs. Que dire des ordres religieux ? Presque tous les Dominicains dépassent les bornes posées dans les congrégations *de Auxiliis*, et conspirent avec les Jansénistes pour soutenir la grâce nécessitante. Les Carmes déchaussés prêchent opiniâtrément la même doctrine. Les Augustins, séduits par le beau nom de leur patron, adhèrent insensiblement à l'Augustin d'Ypres. Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève sont animés du même sentiment. Les Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vannes réunissent tous leurs efforts pour faire triompher le Jansénisme. Les Prémontrés ont manifesté leurs sentiments avec tant d'ardeur, que, dès le commencement de la controverse, on les a surnommés en Belgique les *Jansénistes blancs*. Les Oratoriens de M. de Bérulle insinuent les mêmes erreurs, tant par des écrits dogmatiques, comme la théologie de Juénin, que par des thèses dans les écoles,

» et par la direction des dames de la cour. Les plus savants d'entre
 » les Capucins belges prenaient si peu la peine de dissimuler, que
 » les supérieurs ont été obligés de révoquer de leurs charges les
 » lecteurs et les gardiens. Les Récollets offrent les mêmes exem-
 » ples. Il n'y a pas jusqu'aux missionnaires de Saint-Lazare, si
 » éloignés de cette faction, tant qu'ils se souvinrent des avertisse-
 » ments de saint Vincent de Paul, qui ne deviennent mous et
 » tièdes, et semblent incliner peu à peu du même côté. Je connais
 » un séminaire où le professeur dissémine le venin de Jansénius.
 » Il n'y a que les élèves de Saint-Sulpice qui aient à cœur de re-
 » pousser cette contagion. Aussi le cardinal-archevêque les es-
 » time et les aime très peu. » Quel tableau effrayant ! L'Eglise
 chancelante et désolée trouve ses ennemis dans ses propres en-
 fants, qui n'ont pas honte de déchirer le sein de leur mère. Rien
 ne prouve plus éloquemment que ces lignes de l'illustre arche-
 vêque de Cambrai, la nécessité d'une autorité forte, immuable,
 infaillible, pour redresser les écarts, réprimer les scandales, répa-
 rer les erreurs, confirmer tous les frères dans l'unité et dans la
 foi.

2. Le cardinal Orsini, en montant au trône de saint Pierre, sous le nom de Benoît XIII (29 mai 1724), devait tout d'abord se préoccuper des progrès croissants du Jansénisme. Il indiqua pour l'année suivante un concile à Rome. Cette assemblée coïncida avec l'ouverture du Jubilé, et ouvrit ses séances dans l'église de Saint-Jean de Latran. Le Pape l'inaugura par un discours, dans lequel il insista particulièrement sur les motifs qui doivent porter les papes et les évêques à tenir fréquemment des synodes, et sur les avantages qui en résultent pour l'Eglise. Le concile tint sept sessions. On y fit plusieurs réglemens, dont les principaux concernent les devoirs des évêques et des autres pasteurs, les instructions chrétiennes, la résidence, les ordinations, la tenue des synodes, les bons exemples que les pasteurs doivent à leurs peuples, la sanctification des fêtes, et diverses autres matières de discipline ecclésiastique. A la tête de ces décrets, le concile en mit deux plus importants : le premier ordonnait aux évêques, bénéficiers, prédicateurs et confesseurs, de souscrire, avant d'entrer en charge, la profession de foi de Pie IV ; le second était conçu en ces ter-

mes : « Comme, pour maintenir et conserver dans son intégrité » et pureté la profession de foi catholique, il est très nécessaire » que tous les fidèles évitent avec le plus grand soin et détestent » les erreurs qui, dans ces temps modernes, s'élèvent contre cette » même foi, tous les évêques et tous les pasteurs des âmes veille- » ront avec la plus grande exactitude, comme par le passé, à ce » que la constitution *Unigenitus*, promulguée par Clément XI, » de sainte mémoire, et que nous reconnaissons pour règle de » notre foi, soit observée et exécutée par tous, de quelque rang » et de quelque condition qu'ils puissent être, avec l'obéissance » entière qui lui est due. S'ils apprennent donc que quelqu'un (de » leur diocèse ou de leur province, ou même un étranger) deme- » rant dans leur diocèse, ne reçoit pas cette constitution, qu'ils » ne négligent pas de procéder et de sévir contre lui, selon leur » pouvoir et l'étendue de leur juridiction pastorale. Et lorsqu'ils » croiront qu'il est besoin d'un remède plus efficace, qu'ils dénon- » cent au Siège apostolique ces opiniâtres et rebelles enfants de » l'Eglise. Qu'ils aient également soin de rechercher sévèrement » les livres publiés contre cette constitution, ou qui soutiennent » les fausses doctrines qu'elle a condamnées, et qu'ils se les fassent » remettre pour les déférer ensuite à nous et au Saint-Siège. »

3. La révolte du Jansénisme multipliait, en effet, les scandales. Le 27 avril 1723, sept prêtres hollandais nommaient, de leur propre autorité, un archevêque janséniste à Utrecht. Le siège était vacant depuis la mort de Codde (1710), déposé, comme nous l'avons dit, par le Saint-Siège, à cause de son attachement à la secte. Les vicaires apostoliques qu'on avait envoyés depuis en Hollande s'étaient vus forcés d'abandonner leur mission. Le gouvernement spirituel de ce pays fut confié aux nonces de Cologne et de Bruxelles. Mais les partisans de Codde et de Quesnel n'avaient jamais voulu se soumettre à leur juridiction, et ne reconnaissaient que les vicaires-généraux nommés par Codde, ou par le chapitre d'Utrecht. Ce dernier prétendait avoir le droit de gouverner pendant la vacance du siège. Il nommait des pasteurs, délivrait des lettres dimissoires, et exerçait toutes les autres fonctions de l'administration ecclésiastique. La cour romaine jugeait, au contraire, que le chapitre d'Utrecht, ayant été éteint depuis le changement

de religion en Hollande, et ayant cessé d'exister pendant longtemps, les prêtres qui prenaient le titre de chanoines d'Utrecht ne pouvaient être considérés comme formant le chapitre métropolitain. Comment sept prêtres, suivis à peine d'une soixantaine d'autres, pouvaient-ils représenter le clergé de Hollande, dont la saine majorité demeurait attachée à l'autorité du Saint-Siège ? Le schisme se trouvait ainsi constitué en Hollande ; il dura, malgré les efforts des souverains Pontifes, jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Les Provinces-Unies devinrent dès lors un lieu de refuge pour les Jansénistes inquiétés en France.

4. Les évêques appelants n'avaient pas cessé leur résistance aux constitutions apostoliques. Soanen, évêque de Senez, était de tous le plus obstiné. L'archevêque d'Embrun, Pierre de Tencin, en sa qualité de métropolitain de Senez, réunit un concile dans la ville archiépiscopale, pour juger son suffragant rebelle. L'assemblée fut composée des évêques de la province, auxquels se réunirent spontanément les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon, d'Aix et d'Arles. D'après le dernier règlement apostolique, publié par Benoît XIII, au concile de Saint-Jean de Latran, tous les supérieurs ecclésiastiques avaient mission de poursuivre les Jansénistes dans l'étendue de leur province ou de leur diocèse. Soanen n'en récusait pas moins l'autorité de l'archevêque d'Embrun et sortit du concile. Les Pères employèrent, pour le ramener, les exhortations amicales et les monitions canoniques ; tout fut inutile. Enfin, le 20 septembre 1727, après que le promoteur eut donné ses conclusions, on condamna la doctrine de l'évêque de Senez comme téméraire, scandaleuse, séditeuse, injurieuse à l'Eglise, aux évêques et à l'autorité royale, schismatique, pleine d'erreurs, d'un esprit hérétique et fomentant les hérésies. Il fut ordonné que Soanen demeurerait suspens de tous pouvoirs et juridictions ecclésiastiques, de l'exercice des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal. Le concile pourvut à l'administration du diocèse, en nommant un vicaire-général chargé de gouverner cette église et d'y faire respecter les constitutions du Saint-Siège. La sentence fut confirmée par le suffrage d'un grand nombre d'évêques, qui approuvèrent en même temps, par un décret spécial, la doctrine de la bulle *Unigenitus*. Benoît XIII ratifia les décisions du concile.

Trente et un évêques de France souscrivirent aux actes de l'assemblée d'Embrun ; mais Soanen eut pour lui cinquante avocats du parlement, une foule de libellistes, et douze évêques jansénistes, à la tête desquels on vit le nom du cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

5. Ce fut un scandale de plus ajouté à tous ceux auxquels ce prélat, par un point d'honneur mal entendu, et une déplorable obstination, s'était successivement laissé entraîner dans l'affaire du jansénisme, depuis la publication du fameux *Problème ecclésiastique*. Cependant, l'histoire doit le dire, le cardinal de Noailles était d'un caractère doux, pieux même, et doué de qualités estimables. Trop peu de discernement dans le choix de ceux à qui il accordait sa confiance, et trop de facilité à se laisser prévenir, causèrent tous ses écarts. Tant il est vrai que la faiblesse, dans les administrateurs, est le plus dangereux de tous les défauts. Les esprits sérieux se préoccupèrent de la position anormale que l'archevêque de Paris s'était ainsi créée à lui-même. On employa tous les moyens pour le faire revenir enfin sur une conduite impardonnable. Le Pape fit agir auprès du cardinal des hommes dévoués ; de leur côté, les jansénistes ne négligeaient rien pour retenir dans leurs rangs un prélat dont le nom était pour eux comme une sauvegarde et un bouclier. Quand le cardinal eut consenti à signer les lettres écrites au roi contre le concile d'Embrun, ainsi qu'une opposition remise au procureur-général comme l'enregistrement de tous les édits en faveur de ce concile, la secte, par tous les échos, éleva jusqu'au ciel le courage de l'archevêque de Paris, et plaça son nom à côté de celui des Pères de l'Eglise. Le cardinal de Noailles jouit encore quelque temps de ces scandaleux suffrages ; mais l'heure du repentir arriva. L'Esprit de Dieu, plus fort que toutes les intrigues, toucha son cœur et éclaira son intelligence. Il vit le trouble, la rébellion, le désordre qui ruinaient l'Eglise, depuis que les évêques résistaient ouvertement aux décrets du Saint-Siège. Il versa des larmes de douleur sur un passé dont il aurait voulu anéantir la mémoire. Dès ce moment sa résolution fut prise ; elle était inébranlable. Le 19 mai 1728, par une lettre écrite de sa main, il rétracta l'opposition précédemment faite par lui au concile d'Embrun, et fit signer son désiste-

ment au procureur-général. Le 19 juillet, il écrivit au Pape les excuses les plus touchantes. « Averti, lui disait-il, par nos che-
 » veux blancs du compte que nous aurons bientôt à rendre au
 » jugement de Dieu, nous nous jetons aux pieds de Votre Sainteté,
 » pour la conjurer de nous ouvrir les bras, dans sa miséricorde.
 » Nous nous conformons aux décisions du Saint-Siège, et nous
 » acceptons sincèrement la bulle *Unigenitus*. » Restait à porter à
 la connaissance du public une si glorieuse rétractation. Le cardinal
 ne faillit point à ce devoir. Le 11 octobre, il publia, dans tout son
 diocèse, un mandement qui combla de joie les vrais amis de l'E-
 glise, et qui porta le deuil au sein du jansénisme désespéré.
 « Nous condamnons, disait le noble vieillard, nous condamnons
 » le livre des *Réflexions morales*, avec les mêmes qualifications
 » que le Pape a employées contre cet ouvrage, et nous déclarons
 » qu'il n'est pas permis d'avoir des sentiments contraires à ce qui
 » a été défini par la bulle *Unigenitus*. En conséquence, nous dé-
 » fendons de lire et de garder tant les *Réflexions morales* que
 » les autres ouvrages qui auraient paru pour les défendre ; nous
 » révoquons d'esprit et de cœur notre instruction pastorale de 1719,
 » et tout ce qui a pu être publié, sous notre nom, de contraire à
 » la présente ordonnance. » C'était finir par où il eût fallu com-
 mencer. Mais le courage d'une telle rétractation en faisait oublier
 le trop long retard. Les jansénistes se vengèrent en publiant des
 actes, émanés, disaient-ils, du cardinal, et dans lesquels on lui
 faisait assurer qu'il continuait à s'en tenir à son appel. Mais le
 prélat désavoua ces pièces apocryphes dans une circulaire aux
 évêques de France, et dans une lettre qu'il écrivit au Pape, en
 lui envoyant son mandement. Benoît XIII, dans un consistoire
 solennel, témoigna publiquement aux cardinaux la joie que lui
 faisait éprouver la soumission de l'archevêque de Paris, et adressa
 à ce dernier le bref *Sapientissimum consilium*, où il le comble
 d'éloges, et lui accorde le Jubilé qu'il sollicitait pour son diocèse,
 en excluant de cette faveur spirituelle ceux qui s'étaient opposés à
 la bulle *Unigenitus*.

6. La rétractation de l'archevêque ne produisit pas d'ailleurs
 autant de bien que sa résistance avait fait de mal. Les évêques
 jansénistes ne suivirent pas le cardinal obéissant comme ils l'a-

vaient suivi opposant. Les évêques de Montpellier, d'Auxerre, de Troyes, de Metz, de Mâcon, de Tréguier, de Pamiers et de Castres, continuèrent à défendre une secte tant de fois anathématisée. Mais quelque déplorable que fût cette conduite, que prouvait ce petit nombre de prélats contre le Pape, suivi de tout le corps épiscopal ? M. de Vintimille, archevêque d'Aix, succéda, en 1729, au cardinal de Noailles sur le siège de Paris. Il se trouvait à la tête d'un diocèse que la faiblesse et la prévention de son prédécesseur avaient rempli de confusion, de troubles et de discordes. Sa patience, sa modération, sa douceur triomphèrent de la plupart des résistances. Le chapitre métropolitain adhéra, par un acte solennel, au mandement du cardinal de Noailles. Mais en revanche, vingt-huit curés de Paris écrivirent à M. de Vintimille une lettre où ils se plaignaient insolemment de sa conduite, et lui exposaient les craintes qu'ils avaient, disaient-ils, conçues à son sujet. L'archevêque dissimula cette injure, et publia, le 29 septembre 1729, son ordonnance et instruction pastorale pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Il y assurait les fidèles que la constitution, loin de donner atteinte à la pureté du dogme et de la morale, et de blesser les libertés gallicanes, condamnait au contraire des erreurs dogmatiques capitales. Il montrait les tristes suites de la résistance à cette loi de l'Eglise, la docilité anéantie dans les fidèles, le vicaire de Jésus-Christ calomnié, l'autorité des évêques méconnue, toute subordination détruite, et une foule d'écrits séditieux paraissant pour semer l'esprit de haine, de révolte et d'indépendance ; mais les exhortations du prélat ne ramenèrent que très peu de ces gens égarés, et qui voulaient l'être. Cependant, le 8 novembre 1729, la Faculté de théologie de Paris déclarait qu'elle acceptait définitivement la bulle *Unigenitus*, que tous les docteurs qui refuseraient désormais de la souscrire seraient exclus de son sein, et que tout ce qui avait été précédemment fait contre l'autorité de cette constitution méritait d'être enseveli dans un profond silence et dans un éternel oubli. Les docteurs des provinces adhérèrent à cette protestation, qui réunit sept cent sept signatures, dont trente-neuf d'évêques.

7. Ce retour pouvait donner de légitimes espérances, mais d'autres faits, d'un caractère non moins hostile au Saint-Siège, ne

tardèrent pas à se produire et à montrer que le levain du gallicanisme et le poison des idées janséniennes n'étaient pas encore éteints en France. Benoît XIII venait de publier l'office de saint Grégoire VII et de le rendre obligatoire pour l'Eglise universelle. Le parlement de Paris se crut le droit de contrôler ce décret pontifical, en vertu de la coutume abusive, qui voulait qu'un décret du souverain Pontife ne pût être publié en France qu'après avoir été enregistré par le parlement. En conséquence, les docteurs et les légistes de France rendirent un arrêt qui proscrivait l'office de saint Grégoire VII, et défendait à tous les ecclésiastiques du royaume de le réciter. Les parlements de Metz, de Toulouse, de Rennes imitèrent celui de Paris, déclarèrent que Grégoire VII n'était pas saint, et défendirent d'en célébrer la fête. Les évêques de Verdun, de Montpellier, de Troyes, d'Auxerre et de Castres, publièrent des mandements dans le même esprit que les arrêts parlementaires. Il n'est pas besoin d'expliquer pourquoi les magistrats et les évêques gallicans poursuivaient ainsi la mémoire d'un des plus grands Papes qui aient jamais gouverné l'Eglise. Toute la vie de saint Grégoire VII fut une lutte avec les puissances temporelles, en révolte contre le Saint-Siège. *Les prétendues libertés gallicanes* ne laissent pas au Pape la liberté de maintenir les droits de la chaire apostolique. Il nous semble toutefois qu'en cette circonstance la conduite des parlements était non-seulement un scandale, mais qu'elle était absurde. Benoît XIII s'étonna, à juste titre, que des jurisconsultes, appuyés par quelques évêques, osassent interdire de célébrer la fête d'un saint reconnu par l'Eglise ; il publia un bref pour annuler les arrêts des parlements et les mandements des évêques jansénistes. Le parlement de Paris supprima le bref du Pape ; mais il ne pouvait supprimer en même temps l'autorité immuable, infaillible, toujours respectée par les vrais catholiques, de cette Eglise romaine qui a reçu le dépôt de la foi, la règle des croyances, la direction des âmes, le gouvernement du monde spirituel.

8. Cet empiétement du gallicanisme sur le domaine de la liturgie ne devait pas s'arrêter là. En dépit des règlements du concile de Trente et de la constitution si claire, si formelle, si explicite de saint Pie V, les évêques français s'arrogèrent le pouvoir

de donner à leur diocèse de nouveaux missels, de nouveaux offices, de nouveaux bréviaires. L'unité de prières, cette imposante et magnifique harmonie de l'Eglise universelle, adressant à Dieu, le même jour, à la même heure, de tous les points du globe, les mêmes vœux, dans les mêmes termes et dans la même langue ; cette forme de la prière qui doit être, suivant les saints Pères, la règle de la foi, se trouvèrent ainsi détruites. Les hérétiques de tous les siècles s'étaient efforcés d'altérer la liturgie de l'Eglise de Dieu, pour y insinuer leurs erreurs. Les jansénistes ne devaient pas négliger ce moyen de propagande : ils furent les vrais auteurs de la révolution liturgique sous le manteau des archevêques de Paris, Harlay, Noailles et Vintimille lui-même, qui ne comprirent pas la portée de ces nouvelles tendances. Ce sont les Papes qui ont formé tout l'office divin ; ils en ont fait les rubriques, réglé le cérémonial, composé les prières, réformé le calendrier, dressé le martyrologe ; ils ont établi une congrégation de cardinaux pour en expliquer toutes les difficultés. Saint Damase fit chanter les psaumes en chœur, le jour et la nuit, et ajouter à chacun la doxologie ou *Gloria Patri*. Saint Grégoire-le-Grand composa des oraisons, des antiennes, des homélies, régularisa l'office dans toutes ses parties, et donna son nom au chant grégorien, si grave, si imposant, si majestueux. Le pape saint Etienne, venu en France demander des secours contre les Lombards, y réforma l'office et le chant qui s'étaient altérés. Pepin et Charlemagne, pour resserrer de plus en plus l'union avec l'Eglise romaine, firent recevoir partout l'office et le chant romain, qui, restauré par leurs soins, subsista en France, pendant mille ans, jusqu'à l'invasion du jansénisme. Les nouvelles réformes liturgiques, qui avaient suivi les travaux du concile de Trente et de saint Pie V, furent reçues en France comme dans les autres pays de la catholicité. Telle avait été la perpétuelle succession de pieux travaux et de saints efforts, au moyen desquels l'Eglise, toujours vivante et toujours animée du Saint-Esprit, avait réglé les prières qu'elle adresse à Dieu le Père, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Au XVIII^e siècle, l'hérésie jansénienne s'efforce de rompre en France cette unité de la prière et de l'adoration, de détourner, par ses perfides insinuations, adroitement glissées dans l'office

public, de la fréquentation des sacrements, du culte de la sainte Vierge et des saints, de la confiance en la bonté divine, pour remplacer la sainte joie des enfants de Dieu par les sombres terreurs des partisans de la grâce insuffisante.

9. Les premiers démolisseurs de la liturgie catholique furent Nicolas Letourneux et le bénédictin janséniste Claude de Vert, qui fabriquèrent ensemble le nouveau Bréviaire de Cluny, le plus téméraire et le plus hostile au souverain Pontife, et où le culte de la sainte Vierge n'est pas moins rabaissé que l'autorité du Siège apostolique. L'ordre de Cluny, autrefois si dévoué au chef de l'Eglise, reniait ainsi les plus belles pages de son histoire. A leur suite, le janséniste Foinard propageait les innovations liturgiques, et leur traçait, en quelque sorte, un symbole dans son livre si connu : *Projet d'un nouveau Bréviaire, dans lequel l'office divin serait particulièrement composé de l'Ecriture sainte*. Ce titre seul, *nouveau Bréviaire*, annonce suffisamment qu'on dédaignait l'antiquité, la tradition, l'autorité, la prière vivante de l'Eglise, pour y substituer les vues d'un simple particulier, qui, tel que tous les sectaires, coupera les textes, les isolera et les groupera à sa fantaisie, afin de les détourner de leur véritable sens et de les incliner du côté de ses erreurs. L'idée de Foinard fut réalisée dans le Bréviaire de Paris, publié par le cardinal de Noailles, et composé par le janséniste Duguet. Vigier, Mesenguy et Coffin, plus téméraires encore, reprirent en sous-œuvre la tâche de Duguet; ils fabriquèrent un nouveau Bréviaire de Paris, publié par Charles de Vintimille, qui souleva tant de désapprobations, qu'il fallut, pour le faire adopter, réformer, dans de nombreux cartons, les erreurs qu'on n'avait pas assez pris la peine de dissimuler. Orléans et Nevers eurent leurs Bréviaires particuliers (1730), composés par le janséniste Lebrun Desmarets, qui avait été condamné aux galères et qui mourut impénitent. Charles de Coislin, évêque de Metz; Caylus, évêque d'Auxerre; Bossuet, l'indigne évêque de Troyes; Colbert, évêque de Montpellier; Montazet, évêque de Lyon, introduisirent de force les mêmes innovations dans leurs diocèses. Cette révolution se prolongea jusqu'en 1770. Charles Loménie de Brienne, dont le nom devait se mêler si tristement à l'histoire de l'Eglise, fut le dernier

évêque de France qui ait implanté une liturgie nouvelle dans son diocèse. Les ordres religieux, oubliant leur respect traditionnel pour les saintes coutumes du passé, se laissèrent entraîner eux-mêmes dans cette voie d'innovation. La congrégation de Saint-Vannes se donna un Bréviaire et un Missel sur le modèle de ceux de Paris. L'ordre de Prémontré renonça à son Bréviaire romain pour en prendre un nouveau, rédigé par un de ses moines, qui prêta depuis serment à la constitution civile du clergé. Enfin la Congrégation de Saint-Maur eut aussi un Bréviaire particulier, dont l'auteur fut un bénédictin apostat, Nicolas Foulon. « Tous » ces nouveaux Bréviaires, dit l'abbé Bertrand de la Tour, font » profession de prendre celui de Paris pour leur oracle; *c'est le* » *centre de l'unité gallicane*, à la place de Rome, dont on ne pro- » nonce presque plus le nom, et qui n'est *que le centre de l'unité* » *catholique*. Le Pape règnera au Vatican, mais on méprisera ses » lois, ses censures, ses rubriques, ses prières, son Bréviaire, son » Missel, son Rituel. Ainsi sapée dans ses fondements, ébranlée » dans ses parties, la France sera étonnée de se trouver presque » schismatique. »

10. Cependant Benoît XIII avait achevé son pontificat. Il mourut le 22 février 1730, à l'âge de 81 ans. Telles étaient ses vertus, dit le savant Muratori, qu'il était regardé comme un saint. D'une humilité incomparable, il estimait plus son titre de religieux théatin que toute la gloire et la majesté du souverain Pontificat. A un merveilleux désintéressement, il joignait une tendresse infinie pour les pauvres. On le vit plusieurs fois les embrasser, considérant en eux celui dont il était le Vicaire ici-bas. Ses pénitences, ses jeûnes étaient extraordinaires. Sa douceur était proverbiale, et l'on cite encore à Rome ce mot de Benoît XIV : « J'aime, disait-il, la modestie de Benoît XIII, ce bon » Pape, qui fit reculer son carrosse dans Rome même, pour ne » pas avoir d'affaire avec un gentilhomme romain. » On ne peut reprocher à Benoît XIII qu'une faute grave : c'est de n'avoir pas toujours maintenu ses ministres dans les strictes limites de la justice et du devoir. Il avait investi de sa confiance le cardinal Coscia, qui abusa de la bonté du Pontife et s'attira, par des exactions multipliées, la haine du peuple romain.

§ 2. Pontificat de Clément XII (12 juillet 1730-6 février 1740.)

11. Le cardinal Corsini, né à Florence, d'une des premières familles de cette ville, fut élu pour succéder à Benoît XIII, par la presque unanimité de ses collègues, et prit le nom de Clément XII. Le lendemain de son couronnement, le peuple entourait le Vatican, en criant : « Vive le pape Clément XII ! Justice des justices du » dernier ministère ! » Le cardinal Coscia, contre lequel ces clameurs étaient dirigées, s'était enfui de Rome, immédiatement après la mort de Benoît XIII ; mais le sacré Collège lui avait envoyé un sauf-conduit, pour qu'il pût revenir siéger au conclave. Maintenant le peuple soulevé semblait demander sa tête. Pour apaiser la sédition, Clément XII promit qu'une enquête sévère serait dirigée contre tous les administrateurs qui avaient abusé de la confiance du dernier Pape. Coscia fut d'abord privé de la voix active et passive dans les congrégations ; un décret pontifical lui enjoignit de rester dans le territoire romain jusqu'à la conclusion de son procès ; et on lui fit comprendre qu'il devait renoncer à tout ministère spirituel dans son diocèse de Bénévent. Coscia refusa ; une congrégation spéciale fut nommée alors pour instruire son procès. Le cardinal fut condamné à réintégrer dans le trésor deux cent mille écus romains, somme qu'il avait induement reçue à l'époque de son ministère. Le condamné avait sollicité de Clément XII la faveur de ne pas être enfermé au château Saint-Ange ; le Pape l'avait généreusement accordée ; mais Coscia, se défiant peut-être de l'avenir, profita de la liberté qui lui était laissée pour s'enfuir à Naples. L'interdit le punit de sa désobéissance et ses biens furent vendus au profit de la chambre apostolique qu'il avait tant dépouillée.

12. Ces actes de rigoureuse justice annonçaient un Pontife ferme et vigilant, qui ne transigerait jamais avec le devoir, quelque pénible qu'il fût à accomplir. La cour de Lisbonne l'éprouva bientôt ; la prétention des rois de Lisbonne était de faire jouir les nonces envoyés en Portugal du privilège dont jouissent ceux des grandes puissances, et qui consiste à être promu au cardinalat, à la fin de leur ambassade. La cour de Lisbonne tenait d'autant plus

à obtenir cette faveur, qu'elle aurait consacré, d'une manière plus solennelle, de la part des souverains Pontifes, la reconnaissance du royaume récent du Portugal. Mais les autres souverains de l'Europe s'opposaient à la prétention de Lisbonne; et Rome, toujours prudente, ne jugeait pas que le moment fût encore opportun. Jean V, roi de Portugal, était un prince violent, que la moindre contradiction irritait. Il crut pouvoir emporter de haute lutte la faveur qu'il sollicitait; en conséquence, sous le pontificat de Benoît XIII, il demanda le chapeau pour Bichi, alors nonce à Lisbonne; on ne fit aucun droit à cette requête, et Bichi fut même rappelé. Mais le roi lui défendit de quitter la cour, refusa de recevoir le successeur qu'on lui envoyait, rompit ouvertement avec Rome, et défendit à tous ses sujets, sous les peines les plus sévères d'entretenir aucune relation avec la cour pontificale. Telle était la situation lors de l'avènement de Clément XII. Ce Pape était proche parent de Bichi: le roi de Portugal espéra que cette circonstance faciliterait un accommodement, et des négociations furent entamées en ce sens avec le nouveau Pontife. Clément XII déclara que le nonce rebelle devait immédiatement quitter Lisbonne. Cette fois il fallut obéir: Bichi revint à Rome, fut remplacé par le successeur désigné; et, plus tard, le Pape, pour montrer que la douceur et la fermeté sont toujours alliées, dans le cœur des vicaires de Jésus-Christ, consentit à élever Bichi au cardinalat.

13. Cependant de graves événements s'étaient accomplis en France. Le régent Philippe d'Orléans était mort, victime de ses folles passions (10 août 1723), peu de temps après son indigne ministre, le cardinal Dubois. Le jeune roi Louis XV avait été sacré, et déclaré majeur l'année précédente. Après un court intervalle, occupé par le ministère du duc de Bourbon, Louis XV remit le gouvernement de l'Etat et le titre de premier ministre à son ancien précepteur, le cardinal de Fleury, évêque de Fréjus, vieillard septuagénaire, qui prit à tâche de réparer, par une sage et bienveillante administration, les désordres et les scandales de la cour du régent. Le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi détrôné de Pologne, fit monter la vertu et les grâces aimables sur le trône de saint Louis. Mais cette réaction contre les vices de la régence ne fut pas assez puissante pour

rendre à la France sa moralité perdue. Philippe d'Orléans s'était entouré de tout ce qui faisait profession publique de libertinage et d'impiété. La cour du régent corrompit la société ; la société corrompit le jeune roi ; la vertu ne fut plus qu'un nom, le devoir qu'un mot, la religion qu'un épouvantail, bon pour le peuple ; et l'or, avec toutes les jouissances qu'il procure, devint la passion de la France. Le passage du cardinal de Fleury aux affaires fut comme un instant de calme entre deux orages. Il aimait la paix, et la paix était le besoin de la France. Il laissa le royaume réparer ses pertes et s'enrichir par un commerce immense, sans faire aucune innovation, traitant l'Etat comme un corps puissant et robuste qui se rétablit de lui-même ; il diminua les impôts, fixa la valeur des monnaies, et porta dans la cour l'exemple de l'exactitude et de l'économie. Au point de vue politique, ce fut un temps heureux pour toutes les nations, qui, cultivant à l'envi le commerce et les arts, oublièrent leurs calamités passées. Tout était paisible depuis la Russie jusqu'à l'Espagne, lorsque la mort d'Auguste II, roi de Pologne, qui avait détrôné Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, replongea l'Europe dans une nouvelle guerre. Les Polonais offrirent de nouveau la couronne à Stanislas, qui fut proclamé (12 septembre 1733), de la manière la plus légitime et la plus solennelle, par l'assemblée des Etats. Mais l'empereur d'Autriche, Charles VI, fit faire une autre élection, appuyée par ses armes et par celles de la Russie, et une autre réunion des seigneurs polonais offrit la couronne au fils d'Auguste II (5 octobre 1733). Stanislas se rendit à Dantzick, pour soutenir ses droits. Il était digne de porter une couronne, et rien, peut-être, ne prouve mieux le vice du système électif, que le spectacle du meilleur des rois, de ce Stanislas, dont le nom et les vertus vivent encore dans le souvenir de la Lorraine reconnaissante, chassé deux fois de la Pologne, qu'il eût rendue la plus heureuse des nations. Les seigneurs qui avaient élu Leczinski abandonnèrent honteusement sa cause. Dix mille Russes, commandés par le comte de Munich, assiégèrent Dantzick, où Stanislas, trop faiblement secouru par la France, ne put se soutenir longtemps. La ville fut prise, la tête du roi légitime mise à prix, et ce ne fut qu'à travers les plus grands dangers, et sous le déguisement d'un ma-

telot, qu'il parvint à s'échapper. Le ministère français eût perdu sa considération vis-à-vis de l'Europe, s'il n'eût tiré vengeance de l'outrage qu'il venait de recevoir en Pologne. La France s'unit avec l'Espagne et la Sardaigne contre l'Autriche. Il n'était pas possible de rétablir Stanislas, mais on pouvait le venger. Une armée française envahit l'Allemagne, sous les ordres du maréchal de Berwick, qu'un coup de canon tua devant Philisbourg. Sa perte était, à elle seul, un immense revers. Cependant le duc de Noailles et le marquis d'Asfeld, qui lui succédèrent, s'emparèrent de la ville : c'était un grand exploit, surtout en vue d'une armée ennemie, commandée par le prince Eugène. Une autre armée française, en Italie, sous Villars et le duc de Savoie, s'empara de Milan. Le marquis de Coigny, successeur de Villars (1734), gagna sur le comte de Merci les brillantes victoires de Parme et Guastalla, tandis que don Carlos, fils de Philippe V, avec le duc de Montémar, vainqueur à Bitonto, chassait Visconti, vice-roi de Naples, pour l'empereur Charles VI, et se rendait maître de la Sicile, par la prise de Messine et de Syracuse. L'empereur d'Autriche fut alors trop heureux de souscrire aux conditions de paix que lui proposait la France victorieuse. Le cardinal Fleury, qui avait eu la sagesse d'empêcher l'Angleterre et la Hollande de prendre part à cette guerre, eut aussi celle de la terminer heureusement, sans leur intervention. Par le *traité de Vienne* (3 octobre 1735), Stanislas fut mis en possession de la Lorraine, dont il fit le bonheur pendant un règne de vingt-huit ans (1); don Carlos fut reconnu roi des Deux-Siciles; le roi de Sardaigne eut une partie du Milanais, l'autre resta à l'empereur Charles VI; enfin, François, duc de Lorraine, qu'on déposait pour donner ses Etats à Stanislas, eut l'expectative de la Toscane, dont le grand-duc, dernier des Médicis, était sur le point de mourir sans postérité. Le traité de Vienne fut le chef-d'œuvre de la politique habile et prudente de Fleury.

14. Au milieu de ces armements formidables dont la plupart

(1) Une clause du traité de Vienne stipulait que, après la mort de Stanislas, la Lorraine et le duché de Bar reviendraient à la France. Le cardinal de Fleury assurait ainsi à la couronne une de ses plus belles et plus riches provinces.

s'étaient, comme toujours, déployés sur le territoire de l'Italie, la conduite de Clément XII avait été celle d'un Pape; tous ses efforts n'avaient eu qu'un but, celui de rendre moins désastreux, pour les populations, le fléau de la guerre. L'entrée et les séjours successifs des troupes impériales et espagnoles grevèrent de contributions forcées les habitants de Ferrare, de Bologne et de Ravenne. Le souverain Pontife voulut les indemniser de ses propres deniers. Quand la paix de Vienne eut donné à don Carlos le royaume des Deux-Siciles, Clément XII accorda à ce prince l'investiture des États napolitains, qui relevaient du Saint-Siège, et employa toute son influence pour apaiser les ferments de discorde et de haine, qui couvaient sourdement au sein d'un peuple tant de fois conquis, et par des maîtres si différents. La Papauté était toujours le refuge des nationalités opprimées et le défenseur né de tous les droits acquis. Les Corses se révoltèrent contre la tyrannie de la république de Gênes, chassèrent le gouverneur qui leur avait été imposé, et députèrent, près de Clément XII, Paul Otticoni, chargé de proposer au Pape la réintégration du pouvoir pontifical dans leur île. Si le Saint-Siège avait eu cette politique ambitieuse et envahissante, que lui reprochent si injustement les adversaires de l'Eglise, le souverain Pontife eût avidement saisi l'occasion de rentrer en possession d'une île qui avait, pendant plusieurs siècles, fait partie du patrimoine de Saint-Pierre, et dont les Génois ne s'étaient emparés que par une usurpation flagrante. Cependant, malgré les titres qui justifiaient si convenablement l'offre faite par les Corses à Clément XII, le Pape, loin d'accepter, estima plus digne de lui de s'offrir comme médiateur de la paix. En conséquence, il envoya un bref à l'archevêque de Gênes, qu'il chargea de communiquer sa proposition au sénat. Elle fut repoussée : Clément XII protesta en vain contre une pareille hauteur; il eut la douleur de voir la Corse forcée de se plier de nouveau sous un joug détesté. Mais il eut du moins la consolation d'avoir agi comme le véritable père commun des fidèles, dont la seule ambition est de calmer toutes les dissensions, d'apaiser toutes les querelles, sans jamais chercher à profiter d'aucune. Une autre affaire du même genre se produisit alors. A quatre lieues de Rimini, et à cinq lieues d'Urbin, se trouve la

petite ville de Saint-Marin, dont les habitants, unis à ceux de sept villages voisins, se gouvernent en république. Ce petit Etat fut longtemps protégé par les ducs d'Urbin ; mais cette maison s'étant éteinte au milieu du xvii^e siècle, la république de Saint-Marin se plaça sous le patronage du Saint-Siège qui acquit ainsi sur elle une sorte de droit de suzeraineté. Sous le pontificat de Clément XII, quelques habitants de Saint-Marin se plaignirent d'actes violents et arbitraires des chefs de l'Etat, et demandèrent instamment au Pontife qu'il consentît à leur accorder le gouvernement doux et bienfaisant de l'Eglise romaine. Leurs instances étant restées sans réponse, ils s'adressèrent au cardinal Albéroni, qui, après ses éclatantes disgrâces en Espagne, avait été heureux d'accepter les fonctions de légat apostolique dans la Romagne. La passion du pouvoir ne meurt jamais au cœur des ambitieux. Albéroni transmit les vœux des habitants de Saint-Marin à la cour de Rome, et supplia le Pape de lui donner des instructions positives à ce sujet. Clément XII fit répondre au cardinal, par la secrétairerie d'Etat, qu'il eût à se transporter près des frontières de la république ; que là, il attendît ceux qui viendraient volontairement ratifier leur première demande. « Si la plus grande et la » plus saine partie des habitants, disait le Pape, persiste à vouloir » l'incorporation aux Etats pontificaux, le cardinal prendra pos- » session de la ville ; dans le cas contraire, il n'insistera nullement » et devra, sur-le-champ, reprendre le chemin de sa légation. » Ces prudentes réserves ne pouvaient être du goût d'Albéroni. Le fougueux cardinal, qui avait échoué en Espagne pour avoir voulu placer Philippe V, son maître, sur le trône de France, crut qu'il se couvrirait de gloire en Italie, en donnant au souverain Pontife la république de Saint-Marin. Sans attendre une démonstration de consentement, comme le Pape lui en avait donné l'ordre formel, il entra à Saint-Marin, s'en fit remettre la possession, y plaça un gouverneur et prescrivit diverses lois pour le gouvernement du pays, malgré le refus de serment de la plupart des citoyens. Clément XII, en apprenant cet abus de pouvoir, désavoua son infidèle légat, annula tous ses actes, et par un décret pontifical, rendit à la république tous les droits et privilèges qui lui avaient été antérieurement concédés par les papes Martin V, Eugène IV,

Clément VIII et Léon X. L'Europe entière applaudit à un pareil désintéressement, et Albéroni ne retira de sa tentative téméraire que la honte d'avoir échoué dans une entreprise aussi légèrement concertée que malheureusement conduite.

15. Les premières années du pontificat de Clément XII avaient été marquées par de nouveaux scandales de la part des jansénistes de France. François Pâris, diacre du diocèse de Paris, mort le 1^{er} mai 1727, avait toujours vécu dans l'obscurité et ne pouvait nullement se douter de la célébrité qui attendait sa tombe. Resté diacre, par une pratique assez commune dans le parti janséniste, il passait jusqu'à deux ans sans communier et même sans faire ses Pâques. Cette omission d'un précepte formel était, aux yeux de la secte, la marque de la plus haute perfection. Les doctrines d'Arnauld sur la *Fréquente communion* avaient porté leurs fruits. On en trouve parmi les jansénistes d'autres exemples, dont le plus frappant est celui du Père de Gennevilliers, ex-oratorien, qui « fut » assez saint, dit son biographe, pour demeurer quinze ans sans » communier. » Hélas ! ces sortes de saintetés ne se sont depuis que trop multipliées ! Quoi qu'il en soit, le diacre Pâris avait été inhumé dans le petit cimetière de la paroisse de Saint-Médard, et il y fût probablement demeuré dans le plus profond oubli, sans le besoin qu'avait la secte de relever, par des miracles, son crédit qui décroissait chaque jour. On imagina donc de transformer le diacre obscur en un éclatant thaumaturge. Toute la foule des sectaires se réunit sur son tombeau, s'agitant, se débattant et renouvelant au xviii^e siècle, sous les yeux de la France, la nation la plus éclairée du monde, les extravagances des *Quakers* anglais du temps de Cromwell. En même temps, on répandit, par milliers, dans le public, des relations apocryphes de prétendus miracles opérés par l'intercession du nouveau saint : des boiteux ont soudain recouvré le libre usage de leurs jambes, des paralytiques ont été guéris au milieu de convulsions étranges. L'appât de la nouveauté, l'amour du merveilleux, le succès des vues intéressées, peuplèrent bientôt le cimetière de Saint-Médard d'une multitude superstitieuse, prête à croire, sur les plus légères apparences, tout ce qu'on voudrait lui persuader. « L'autorité de la bulle *Unigeni-* » *tus*, avait dit l'un des coryphées du jansénisme, est telle qu'il faut

» maintenant des miracles pour la contrebalancer. » Ce qui distingua particulièrement les scènes du cimetière de Saint-Médard, ce furent les convulsions auxquelles se livrèrent les énergumènes. Ces convulsions, souvent accompagnées de douleurs, obligeaient à demander ce que la secte appela *les grands et les petits secours* ; ils consistaient en de violents coups de pierres, de marteaux et même d'épées, sur les différentes parties du corps. L'indécence le disputait au ridicule dans ces jongleries scandaleuses. On voyait des femmes, se débattant avec des gestes et des contorsions étranges, dogmatiser contre la bulle *Unigenitus*. Il fallait qu'un bandeau bien épais couvrît les yeux des partisans de ces ridicules prodiges pour en dissimuler la fausseté. Quelques-unes de ces misérables thaumaturges faisaient annoncer sérieusement au public que, tel jour, à telle heure, elles se feraient crucifier pour la plus grande gloire du jansénisme. Il était temps que l'autorité intervînt, et mît un terme à ces dangereuses extravagances. M. de Vintimille publia un mandement où il s'élevait avec force contre les prétendus miracles du diacre Pâris, contre l'ignominie des convulsions, défendait d'en propager le récit, d'en admettre la réalité, et condamnait tout ce qui s'était fait jusque-là dans ce sens. Clément XII confirma le mandement du prélat ; malheureusement deux évêques, MM. de Colbert et de Caylus, prirent parti pour les convulsionnaires et publièrent des lettres pastorales pour les soutenir. Languet, archevêque de Sens, dont nous avons déjà signalé le zèle contre le jansénisme, prit en main la cause de la vérité, du bon sens et de la religion. La secte ne lui pardonna pas les éloquentes écrits qu'il publia alors et dans lesquels il flagella, avec autant de verve que de raison, les convulsionnaires et leurs apologistes. Le bénédictin dom La Taste, depuis évêque de Béthléem, écrivit dans le même sens. Les mandements des deux évêques opposants furent condamnés à Rome et supprimés par un arrêt du conseil. Le principal agent des miracles apocryphes, l'avocat La Barre, fut envoyé à la Bastille avec quatre malheureuses dont il se servait pour tromper la crédulité publique. Le cimetière de Saint-Médard fut fermé par ordre du roi. Ces mesures rigoureuses n'arrêtèrent pas cependant, d'une manière définitive, les scènes convulsionnistes ; elles continuèrent dans

l'ombre et ont eu des sectateurs jusque dans ces derniers temps. La naissance d'un nouveau Messie, en 1792, fut solennellement annoncée par les jansénistes de Lyon. Cet enfant du prodige, nommé *Élie Dieu*, devait commencer sa mission en 1813. La prophétie hérétique a eu le sort de tant d'autres.

16. Vaincu sur le terrain des miracles, le jansénisme se retrancha dans les parlements qu'il avait tous plus ou moins infestés de son esprit. Une caisse mystérieuse (1), abondamment pourvue par les offrandes du parti, servait à soutenir *la Gazette Ecclésiastique*, journal officiel des jansénistes, à faire imprimer et distribuer gratuitement des brochures contre le Pape et les évêques, à entretenir des moines et des religieuses échappés de leur cloître, à fournir aux frais de voyages des agents qu'on envoyait en divers lieux réchauffer le zèle des tièdes, stimuler les ardents et faire de nouveaux prosélytes. Une circonstance analogue à celle de l'office de saint Grégoire VII vint rallumer toutes les dissensions et prouver au monde qu'aucune des grandes gloires religieuses n'eut le privilège d'échapper aux censures du jansénisme. Clément XII, par une bulle du 16 juin 1737, avait canonisé saint Vincent de Paul, le bienfaiteur de la France et de l'Europe, l'honneur immortel de l'humanité. Le 4 janvier 1738, par un arrêt que l'histoire voudrait voir enseveli dans une nuit éternelle, la magistrature française tout entière, représentée par le Parlement de Paris, supprima la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul. Le prétexte de cette inqualifiable conduite était un passage de la bulle pontificale, où Clément XII louait le héros chrétien du zèle qu'il avait mis à combattre l'erreur jansénienne. Plusieurs curés de Paris joignirent leurs protestations personnelles contre la bulle, à l'arrêt du Parlement, et dix avocats, les plus distingués du barreau à cette époque, appuyèrent le manifeste de ces prêtres indignes, par une consultation « où ils assuraient que les défauts

(1) Cette caisse était connue sous le nom de *boîte à Perrette*. Elle fut ainsi appelée du nom de la gouvernante de Nicole, lequel laissa un premier fonds de quarante mille livres pour le service de la cause. En 1728, l'abbé Dorsanne, grand-vicaire du cardinal de Noailles, y fit un legs de cent soixante-quatre mille livres. La caisse se trouva en peu de temps atteindre le chiffre énorme d'un million et demi.

» dont la bulle était pleine, autorisaient les curés à former opposition à son enregistrement, ce qui ne les empêcherait pas, dans un temps plus opportun, de procéder à l'appel comme d'abus. » On comprend l'immense douleur qu'un pareil scandale, donné par les magistrats et les prêtres d'une nation qui s'appelait *la fille aînée de l'Eglise*, à propos d'un saint qui faisait la gloire de la France, dut causer au cœur du souverain Pontife. Il ne jugea pas cependant convenable de procéder, dans cette circonstance, avec une rigueur qui eût donné plus de publicité et d'éclat à une résistance déplorable. Il se contenta d'agir par la voie diplomatique auprès de la cour de France. Ses réclamations trouvèrent un interprète et un défenseur puissant dans la pieuse reine Marie Leckzinska. A sa prière, Louis XV ordonna que l'arrêt du Parlement, relatif à la canonisation de saint Vincent de Paul, serait supprimé, que le mémoire des curés serait regardé comme non venu. Il réprimait dans le même temps un autre écart des magistrats qui venaient de défendre de donner le titre d'œcuménique au cinquième concile de Latran; comme si c'était à des juges séculiers à décider de l'œcuménicité des conciles. Le roi cassa leur arrêt, ce qui ne les empêcha pas de déclarer qu'ils persistaient à le soutenir.

17. A ne consulter que les premières notions du catéchisme, ou même le bon sens le plus vulgaire, la conduite du Parlement de Paris est absurde; mais il n'en est plus de même si l'on consulte les *libertés de l'Eglise gallicane*. Fleury, dans son discours sur ces fameuses *libertés*, s'exprime ainsi : « La doctrine *ancienne* » est demeurée à des docteurs souvent moins pieux et moins » exemplaires en leurs mœurs que ceux qui enseignent *la nouvelle*. Quelquefois même ceux qui ont résisté aux *nouveautés* » ont été des jurisconsultes ou des politiques profanes et libertins, » qui ont outré les vérités et les ont rendues odieuses. C'est une » merveille que l'ancienne et saine doctrine se soit conservée au » milieu de tant d'obstacles. » Fleury appelle ici *ancienne et saine doctrine* la doctrine des parlements, des jurisconsultes ou des politiques *libertins et profanes*; il appelle *nouveautés* les sentiments de l'Eglise romaine, des docteurs et des saints les plus illustres, tels que Vincent de Paul, François de Sales, Thomas d'A-

quin. Or, si les parlements, les jurisconsultes, les politiques libertins et profanes ont conservé l'ancienne et saine doctrine contre les Papes et les saints qui introduisaient des *nouveautés* scandaleuses, comment ne serait-ce point encore à eux d'examiner et de juger en dernier ressort les bulles de canonisation et même les conciles nommés œcuméniques, pour y signaler et flétrir les tendances *corruptrices* des saints et de l'Eglise romaine ? La conséquence est rigoureusement logique.

18. Le Parlement prouva bientôt qu'il entendait ne pas la laisser à l'état de théorie, mais la faire passer dans la pratique. Depuis la promulgation de la bulle *Unigenitus*, lorsqu'un janséniste malade demandait le saint Viatique, les évêques et les curés catholiques exigeaient préalablement que le malade se soumît aux décisions de l'Eglise relatives aux erreurs qu'il avait professées, et se confessât à un prêtre approuvé. Cette dernière clause était d'autant plus nécessaire, que des prêtres jansénistes parcouraient secrètement tous les quartiers de Paris, et même toutes les villes de province, pour donner, sans autre forme, l'absolution aux hérétiques qui réclamaient le secours de leur ministère. Les jansénistes avaient en effet pour principe qu'un prêtre interdit pouvait parfaitement confesser et n'admettaient pas qu'il fût au pouvoir d'aucune autorité ecclésiastique de lui retirer ce droit. La conduite des évêques et des curés orthodoxes déplut aux magistrats qui composaient les parlements, et leur sembla un acte de violence aussi arbitraire qu'injuste. On vit bientôt paraître des arrêts qui enjoignaient, de par le magistrat, aux pasteurs des âmes, de donner le saint Viatique à tout janséniste, sans condition, et cela sous peine d'amende, de prison et d'exil. Cette persécution des parlements de France contre l'Eglise catholique commença publiquement en 1731. Le 28 avril, le Parlement de Paris rend un arrêt contre l'évêque d'Orléans, en faveur d'une femme janséniste à qui il avait été fait un refus de sacrements. Le roi casse l'arrêt comme abusif en ce qu'il y est fait injonction à un évêque en matière spirituelle. Le Parlement présente des remontrances auxquelles le roi répond qu'il persiste à ne pas changer l'arrêt de son conseil et défend aux magistrats toute délibération contraire ; ses ordres ne sont pas respectés. On pouvait déjà, dans ces conflits, signa-

ler l'apparition de l'esprit de révolte et d'indépendance, au souffle duquel la monarchie devait s'écrouler dans le sang et les ruines. Cependant Louis XV l'emporta. Il cassa l'arrêt du Parlement, le mit à néant, le déclara nul et sans effet. Il voulut que la minute en fût rayée et l'ordonnance de suppression transcrite à la marge. Cette rigueur arrêta pour quelque temps les poursuites, et le Parlement, vaincu, se vengea en supprimant un décret et un bref que Clément XII venait de publier contre une *Vie du diacre Pâris*, contre les prétendus miracles du cimetière de Saint-Médard, et contre un mandement de l'évêque janséniste de Montpellier. Ce nouvel attentat contre l'autorité du Saint-Siège passa inaperçu.

19. A cette époque un homme qui devait réunir l'immortalité du génie à l'immortalité du scandale, qui semblait avoir reçu de l'enfer la puissance de la destruction et la haine de toutes les hiérarchies civiles et religieuses, qui étonna son siècle par la mobilité de son caractère et le prestige de son talent, dont l'hypocrisie égala la corruption; qui sembla résumer, comme dans un foyer ardent, toutes les idées d'incrédulité, de licence, de négation universelle, d'hostilité à l'Eglise et au Christ; qui se donna pour mission de flétrir les plus saintes croyances, de calomnier les gloires les plus pures, de nier Dieu, l'âme, la conscience, la religion, d'ébranler les fondements des institutions sociales, consolidés par des siècles de bienfaits et de victoires; qui réussit à précipiter, au bruit des applaudissements enthousiastes de l'Europe entière, la plus antique monarchie du monde dans un abîme sanglant, Voltaire enfin, commençait sa longue carrière, signalée par tant de triomphes littéraires et d'immoralité, par tant de corruptions et de gloires, par tant de grandeurs et d'infamies. Obligé de se retirer en Angleterre, en 1726, à la suite d'un duel imprudemment offert, le jeune Arouet de Voltaire avait emporté dans son exil une amertume et un ressentiment profonds. Dans cette disposition, il se passionna pour le gouvernement, les lois et les usages de cette nation étrangère. La liberté, dont les institutions anglaises offraient bien plus l'image que la réalité, séduisit cet esprit superficiel et épris d'idées d'indépendance. Les doctrines de Collins, Tindal, Woolston, Morgan, Chubb, qui tendaient toutes alors à élever le déisme sur les ruines de la foi, firent une impres-

sion profonde sur l'esprit du fugitif. Il résolut dès lors d'importer en France un système religieux qui flattait toutes les passions, légitimait tous les vices, consacrait toutes les croyances et réalisait enfin dans sa plus haute expression cette liberté d'opinions qui avait été le rêve de Luther, qui devint le but du philosophisme, et qui fut plus tard l'arme de toutes les révolutions. Dans sa retraite en Angleterre, Voltaire fit imprimer les *Lettres philosophiques* ou *Lettres sur les Anglais*. L'auteur y effleure tout : la théologie, la métaphysique, l'histoire, la littérature, les sciences et les mœurs. Un style léger et en même temps un ton tranché et dogmatique, des plaisanteries fines et adroites, des épigrammes mordantes, tout ce cortège de qualités et de défauts littéraires qui ont fait la fortune de Voltaire, se retrouvaient dans cet ouvrage dont l'auteur n'avait pas trente ans. La religion était d'ailleurs traitée dans ces lettres avec les mêmes sarcasmes ; il se moquait du clergé catholique et de nos usages religieux, tandis qu'il comblait de louanges les quakers, ces sectaires ignorants et enthousiastes. « Je suis corps, et je pense, je n'en sais pas davantage ; » je regarde comme impossible de démontrer l'immortalité de » l'âme. » La France avait vu se produire, sous toutes les formes et dans tous les genres, des écrits scandaleux ; elle n'avait pas encore entendu le langage de l'impiété aussi clair, aussi absolu, aussi formel. Bossuet, le grand Bossuet n'était plus là pour écraser, sous les coups de sa victorieuse éloquence, ces sophismes d'origine étrangère. Cependant la Faculté de théologie de Paris condamna les *Lettres sur les Anglais* ; mais ce jugement n'arrêta pas l'invasion du philosophisme, qui avait dès lors un chef, un guide, un apôtre. Quelque temps après, Voltaire obtenait la permission de rentrer en France, et y était accueilli avec enthousiasme par les seigneurs de la cour de Louis XV, aveugles qui couraient à l'abîme par un chemin semé de fleurs.

20. La Faculté de théologie de Paris condamna, dans le même temps, un livre janséniste intitulé : *Consultation sur la juridiction et sur l'approbation nécessaires pour confesser*. L'auteur, nommé Travers, se faisait gloire d'être un des appelants qui avaient refusé de souscrire le formulaire et de recevoir la bulle *Unigenitus*. Le but de son ouvrage était d'établir dogmatique-

ment que tout prêtre non approuvé pouvait absoudre valablement et licitement, tout pénitent qui se présentait à lui. C'était la thèse des jansénistes et des parlements dans les affaires de refus des sacrements. Travers convenait qu'il avait contre lui la pratique de l'Eglise ; mais il n'en était nullement effrayé. La décision du concile de Trente qui déclare nulle toute absolution donnée par un prêtre sans juridiction, soit ordinaire, soit déléguée, ne l'arrêtait pas davantage. « Ce décret, disait le docteur janséniste, n'atteint que les prêtres contemporains du concile. J'y trouve d'ailleurs un autre défaut. L'approbation des confesseurs par l'évêque à l'exclusion des curés, peut passer pour un jugement contre ces derniers qui n'ont pas été appelés ; on peut le considérer comme un jugement rendu par ceux qui, semblant parties dans cette affaire, n'en devaient pas être les sollicitateurs et les juges, et contre lequel, par conséquent, les curés sont en droit de se pourvoir quand ils en auront la liberté. » C'est ainsi qu'on parle d'un décret universellement suivi et d'un concile respecté par toute l'Eglise. On voit que si les jansénistes ne ménageaient pas l'autorité du Saint-Siège, ils ne respectaient pas davantage celle des conciles œcuméniques, auxquels néanmoins ils en appelaient continuellement. La Sorbonne condamna le livre du novateur ; Languet, dont le nom se retrouvait partout où il y avait un janséniste à combattre, et le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun, se joignirent à elle pour le proscrire.

21. Voltaire avait juré de propager le déisme de la Grande-Bretagne ; à cette époque, une autre importation de même origine se répandait en France, en Allemagne et en Italie. Sous le nom de Franc-Maçonnerie, une société secrète, se prétendant héritière des traditions de l'ordre des Templiers, réunissait dans son sein, sous un prétexte apparent de bienfaisance publique, les personnages les plus distingués par leur rang, leur intelligence ou leur richesse. Tous les emblèmes de la société se rattachaient à l'idée fondamentale de la construction d'un temple. Le temple devait être, sans doute, dans la pensée des fondateurs, un monde nouveau dégagé de toutes croyances religieuses, de toute subordination hiérarchique, de toute forme gouvernementale régulière. La Franc-Maçonnerie concentrait ainsi en elle-même tous les germes

de destruction, tous les poisons cachés qui devaient éclater en leur temps, pour la ruine du corps social. Les adeptes n'étaient admis qu'après des initiations mystérieuses et terribles ; ils étaient assujettis à un secret absolu sur tout ce qu'ils voyaient ou entendaient dans les *loges* ; c'est ainsi qu'on appelait leurs assemblées. Connu d'un petit nombre de chefs, le but véritable de l'institution n'était jamais confié aux initiés vulgaires, qu'on amusait par de vaines formules et de mystérieux symboles, véritables hochets d'enfants. Mais il suffisait d'avoir réuni une armée secrète, parfaitement disciplinée, prête à se soulever, au premier signal, contre l'Eglise et la société. Clément XII, par la bulle *In eminenti* (28 avril 1737), condamna la Franc-Maçonnerie, défendit à tous les fidèles d'y participer sous aucun prétexte, et de contribuer à ses progrès de quelque manière que ce soit. Cet anathème solennel contre les *Francs-Maçons* n'a jamais été révoqué. La révolution de 1789, volcan dont les sociétés secrètes couvaient la lave dans leur sein, a dû suffisamment éclairer les consciences honnêtes sur les véritables tendances de ces dangereuses réunions, et pourtant la *Franc-Maçonnerie* existe encore de nos jours ; et les gouvernements, par une fatale imprévoyance, croient qu'il suffit à leur sûreté de placer à la tête de la secte quelques noms connus ou dévoués. C'est un manteau jeté sur l'Océan.

22. La vigilance du souverain Pontife s'étendait aux contrées les plus lointaines. Dans le Liban, antique retraite du prophète Elie et de ses disciples, il existait un grand nombre de monastères, les uns de Maronites ou Syriens indigènes, les autres de Grecs Melchites. Les uns et les autres avaient à Rome une communauté, où ils envoyaient leurs meilleurs sujets, pour s'y perfectionner dans la science et la piété, et revenir dans leur patrie en qualité de missionnaires apostoliques. Outre quelques monastères indépendants les uns des autres, les religieux Maronites formaient deux congrégations ; l'une, plus ancienne, de Saint-Elisée ou du Mont-Liban ; l'autre de Saint-Isaïe : toutes deux sous la règle de saint Antoine, patriarche de la vie monastique en Egypte. Ces religieux étaient cordialement unis et soumis à l'autorité de l'Eglise romaine. Michel d'Eden, abbé général de la congrégation du Mont-Liban ou de Saint-Elisée, supplia le Pape

d'en confirmer les règles et les constitutions. Clément XII le fit par une bulle du 31 mars 1732. La congrégation de Saint-Isaïe suivait au fond la même règle. Cependant un concile national ayant ordonné à tous les religieux Maronites de faire approuver leurs statuts par le Saint-Siège, elle en demanda la confirmation expresse à Clément XII, qui l'accorda par une lettre du 17 janvier 1740. L'année précédente, le Pape avait déjà approuvé les règles des moines Melchites de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, au Mont-Liban, spécialement pour leur monastère de Rome. Dans le même temps, le savant orientaliste Joseph Assémani parcourait tous les monastères de Syrie, par les ordres du Pape ; et, après un voyage de trois années, en rapportait une foule de manuscrits et de médailles qui vinrent enrichir la bibliothèque du Vatican.

23. Clément XII mourut, le 6 février 1740, après neuf ans de règne. La mort du prince Eugène de Savoie, arrivée à Vienne (27 avril 1736), avait rallumé le courage des Turcs. Les Autrichiens furent battus par eux et perdirent Belgrade et Tèmeswar ; le prince hongrois Rakoczy, qui entretenait de secrètes intelligences avec les Musulmans, et qui, par ses ravages en Hongrie, obligea l'Autriche à conclure une paix défavorable, eut la plus grande part à ses malheurs : Clément XII l'excommunia.

§ 3. Pontificat de Benoît XIV (17 août 1740-3 mai 1758).

24. Parmi les cardinaux créés par Clément XII, le plus illustre était sans contredit le théologien Prosper Lambertini, Bolonais d'origine, dont l'érudition surpassait celle des plus savants bénédictins de cette époque, si fameuse en noms illustres. Son éducation avait été remarquable ; ses rapides progrès le firent bientôt distinguer de tous les élèves de son âge. Les études les plus sérieuses suffisaient à peine à son ardeur pour le travail, et n'ôtaient rien à la vivacité de son esprit. Saint Thomas fut son auteur de prédilection pour la théologie. Il s'appliquait avec le même succès au droit canonique et civil, et ne tarda pas à être fait avocat consistorial. Nommé plus tard promoteur de la foi, il eut lieu de prendre part aux procédures usitées pour la béatification et la canonisation des saints ; et c'est à cette circonstance que nous de-

vons l'excellent ouvrage qu'il a publié sur cette matière, qui est resté son chef-d'œuvre. Passionné pour les sciences, pour les recherches historiques et pour les monuments des arts, Lambertini se lia avec tous les hommes célèbres de son temps. Il avait la plus haute estime pour le P. Montfaucon, qu'il connut à Rome. Successivement chanoine de Saint-Pierre, consultant du saint office, attaché à la congrégation des rites, canoniste de la pénitencerie, archevêque de Bologne et enfin cardinal, Lambertini s'était toujours montré supérieur aux postes éminents auxquels la confiance des Papes l'avait appelé. Tel était l'homme qu'attendaient les plus hautes destinées; le 17 août 1740, l'unanimité des suffrages l'élevait au souverain pontificat. On l'interrogea selon l'usage, pour savoir s'il acceptait cette haute dignité : « Je l'accepte, répondit-il, pour trois raisons : je ne veux pas résister à la volonté manifeste de Dieu, et je la connais telle, parce que je n'ai jamais désiré la Papauté; je ne veux pas, en refusant, médaigner vos bienfaits; enfin, je crois qu'il est temps de terminer un conclave déjà trop long. »

25. Chaque année du pontificat de Benoît XIV fut signalée par quelques bulles importantes, tantôt pour maintenir dans sa pureté le dépôt des saines doctrines contre les attaques de l'erreur, tantôt pour réformer les abus; d'autres fois, enfin, pour introduire des usages utiles. Un seul événement politique, mais dont les conséquences eurent un long retentissement en Europe, troubla le règne de ce Pontife. Ce fut la guerre de la succession d'Autriche. La mort de l'empereur Charles VI en fut le signal (20 octobre 1740). Dernier rejeton de la maison d'Autriche, ce prince avait tout sacrifié pour assurer dans sa famille, par une constitution connue sous le nom de *Pragmatique sanction*, l'héritage de la couronne impériale. Ce fut pendant vingt ans le but de toutes ses transactions politiques; et lorsqu'il descendit dans la tombe, il crut avoir préparé les voies de la succession à l'archiduchesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, femme du nouveau grand-duc de Toscane : presque toutes les puissances avaient promis de maintenir la Pragmatique; mais le prince Eugène avait dit judicieusement « qu'une armée de cent mille hommes la garantirait mieux que cent mille traités. » L'événement se chargea de jus-

tifier la prévision du héros. A peine la succession de Charles VI fut-elle ouverte, qu'on vit se mettre sur les rangs, outre François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, les électeurs de Bavière et de Saxe : le premier, Charles-Albert, comme issu d'une fille de l'empereur Ferdinand I^{er} ; le second, Auguste III, comme marié à la fille aînée de l'empereur Joseph I^{er}. D'un autre côté, Philippe V, roi d'Espagne, et Charles-Emmanuel I^{er}, roi de Sardaigne, prétendaient à différentes parties de la succession. Le roi de France, issu de la branche aînée d'Autriche, par la mère et par la femme de Louis XIV, pouvait alléguer de plus justes titres que tous les autres compétiteurs ; mais il préféra le rôle d'arbitre à celui de concurrent, et cette détermination prouvait autant de désintéressement que de sagesse et de modération. La cause de tant de têtes couronnées fut plaidée dans tout le monde chrétien par des mémoires publics ; on s'attendait à une guerre universelle ; l'orage commença d'un côté où personne n'avait tourné les yeux.

26. Qu'il nous soit permis, à ce propos, de faire remarquer qu'au moyen âge une pareille question aurait été résolue par des voies plus pacifiques ; on aurait eu recours alors à l'arbitrage du souverain Pontife, et cela avec d'autant plus de justice que l'empire d'Allemagne avait été créé par les Papes. Mais, au xviii^e siècle, les rôles étaient changés, la Papauté semblait reléguée, par les grandes puissances, dans le domaine exclusif de sa juridiction spirituelle, et bientôt même on allait lui disputer le droit de vivre. — La Prusse ducale, récemment érigée, comme nous l'avons vu, en royaume héréditaire, avait été gouvernée pendant trente ans (1713-1740) par Frédéric-Guillaume I^{er}, électeur de Brandebourg, prince protestant, dur et farouche soldat. Ce fondateur de la Prusse conçut l'Etat comme un régiment. Il craignait que son fils ne continuât pas sur le même plan, et il eut la tentation de lui faire couper la tête. Ce fils, qui fut Frédéric II, plaisait peu à un père qui n'aimait et n'appréciait que la force physique. Le jeune Frédéric était petit, avec de grosses épaules, un œil dur et perçant, une physionomie étrange. C'était un bel esprit, un poète, un musicien, un philosophe surtout, imbu de toutes les idées nouvelles, en politique et en religion, que l'école voltairienne allait mettre en honneur ; ses goûts étaient dépravés, ses instincts

immoraux ; il avait la manie d'écrire des vers français, détestables, que Voltaire avait la bassesse de vanter comme des chefs-d'œuvre ; il ne connaissait pas le latin et méprisait l'allemand, sa langue maternelle. Il avait pourtant une chose par quoi il mérita d'être appelé *le Grand* : *il voulait*. Il voulut être brave ; il voulut faire de la Prusse l'un des premiers Etats de l'Europe ; il voulut être législateur ; il voulut que les déserts de son pays se peuplasent ; il y réussit : il fut à la Prusse ce que Pierre-le-Grand venait d'être à la Russie. Quand la question de l'héritage de Charles VI fut agitée, il prévint la confusion générale qui en allait être le résultat, et ne perdit pas un moment pour en profiter. Il pouvait réclamer de Marie-Thérèse, comme souveraine de Hongrie, quatre duchés en Silésie. Ses aïeux avaient renoncé à leurs prétentions, parce qu'ils étaient faibles ; il se trouva puissant, et il les renouvela. Il réclama donc de Marie-Thérèse la Basse-Silésie, en retour de laquelle il lui promettait, pour l'aider à revendiquer le trône impérial, crédit, armes, argent. Mais le sang de tant d'empereurs qui coulait dans les veines de cette héroïque princesse, ne lui laissa pas seulement l'idée de démembrement le patrimoine de ses aïeux, elle préféra la guerre. Frédéric envahit la province qu'il revendiquait, au mois de décembre 1740 ; et la victoire de Molwitz (1741), présage de plus grands succès, couronna ses premières armes.

27. Le roi de Prusse avait prévu que son triomphe lui procurerait des alliés, et que la France ne manquerait pas une occasion si favorable de concourir à l'abaissement de la maison d'Autriche, son antique rivale. Néanmoins, le cardinal Fleury voulait rester fidèle à la foi des traités ; il plaida, dans les conseils de Louis XV, la cause de Marie-Thérèse, au nom de l'honneur, de la justice, et peut-être de la prudence. Cette résistance au courant de l'opinion, honorera toujours le caractère de ce sage ministre. Mais le roi de France était, depuis quelque temps, entouré de jeunes seigneurs qui ne rêvaient que les combats ; leur avis prévalut ; Louis XV n'écouta plus les observations de son vieux précepteur ; l'alliance offensive et défensive de la France et de la Prusse contre l'Autriche fut signée, et le ministre octogénaire se chargea de présider une entreprise qu'il désapprouvait.

28. L'électeur de Bavière, Charles-Albert, fut reconnu par le cabinet de Versailles légitime héritier du trône impérial ; Louis XV lui donna une armée commandée par Maurice de Saxe et Chevert, et l'armée lui donna une couronne. Charles-Albert envahit la Bohême, se rend maître de Prague, et se fait sacrer à Francfort, sous le nom de Charles VII (24 janvier 1742). C'était beaucoup de tenir le sceptre, mais il fallait le garder. Les circonstances étaient heureuses ; la situation de Marie-Thérèse, au contraire, semblait désespérée. Mais le péril même lui procura des ressources. Fugitive chez les Hongrois, elle rassembla les quatre ordres de l'Etat à Presbourg, y parut tenant dans ses bras son fils aîné, depuis Joseph II, et leur parlant latin, langue dans laquelle elle s'exprimait avec une noble aisance : « Abandonnée de » mes amis, dit-elle, persécutée par mes ennemis, attaquée par » mes plus proches parents, je n'ai d'autre ressource que dans » votre fidélité, dans votre courage et dans ma constance ; je mets » en vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous » leur salut. » Tous les palatins attendris tirèrent leurs sabres en s'écriant : *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ!* Mourons pour *notre roi* Marie-Thérèse ! Jamais princesse ne mérita mieux ce dévouement. Ils versaient des larmes en faisant serment de la défendre ; elle seule retint les siennes : il faut au malheur de la fermeté pour trouver des sympathies. L'Angleterre et la Hollande pressentant que la face des affaires allait changer, envoyèrent des secours d'argent à celle que l'enthousiasme populaire venait de proclamer *roi de Hongrie*. Le roi de Sardaigne, gagné par d'importantes concessions, se détachait de la ligue et embrassait la cause pour laquelle il venait de prendre les armes. Les ennemis de Marie-Thérèse la servirent encore mieux par leurs fautes. La discorde se mit entre eux et rompit le concert, et, par conséquent, le succès de toutes leurs mesures. Le prince Charles, frère du grand-duc, harcelait les alliés avec ses pandours, ses tolpaches, ses Croates, ses houzards, terrible fléau pour des troupes dispersées et faciles à surprendre. Enfin l'armée franco-bavaroise fut presque anéantie sans action considérable. Cependant le roi de Prusse, vainqueur à Czaslaw, et se préoccupant beaucoup plus de ses intérêts personnels que des avantages collectifs de la ligue,

venait de conclure, pour son propre compte, avec Marie-Thérèse, le traité de Breslaw, qui lui garantissait la Silésie. L'électeur de Saxe avait été compris dans cette convention, en sorte que les Français, ne comptant plus sur aucune diversion, furent bientôt obligés d'évacuer Prague. Le maréchal de Belle-Isle fit retraite avec 13,000 hommes, seul débris d'une armée naguère formidable; et, du fond de l'Allemagne, où l'on faisait des conquêtes, il fallut reculer jusqu'au Rhin pour se défendre. L'empereur Charles VII, chassé de la Bavière, parut aussi malheureux qu'il avait d'abord été triomphant (1742). Le cardinal de Fleury ne survécut point à ces revers que sa prudence n'avait pu prévenir, et que son habile administration cherchait énergiquement à réparer (20 janvier 1743). A sa mort, Louis XV prit en main, comme autrefois son bisaïeul, les rênes du gouvernement. Sa douceur, son affabilité lui avaient gagné tous les cœurs, et si la dernière partie de son règne eût répondu à ces heureux commencements, la postérité eût ratifié le beau nom de *Bien-Aimé*, que lui décerna, dans une circonstance mémorable, la reconnaissance de ses peuples.

29. Louis XV avait dû songer à venger les revers de ses armes. Les Anglais venaient de s'allier définitivement avec Marie-Thérèse. Leur armée, commandée par le roi Georges II, en personne, avait été cernée, près de Dettingen, par les savantes manœuvres du maréchal de Noailles. La position était celle de Poitiers ou de Crécy; le résultat fut le même; la précipitation des Français les perdit, et le nom de Dettingen vint se joindre à ceux des plus funestes journées de notre histoire. Dans cette situation critique. Louis XV n'hésita pas; il crut que la place du roi de France était là où se trouvait le danger. Il se porta sur la Flandre (1744) avec ses meilleurs généraux, Noailles et le comte Maurice de Saxe, prit Courtrai, Menin, Ypres, Furnes, La Knoque. Tout à coup on apprend que le prince Charles de Lorraine a passé le Rhin, à Spire, avec soixante mille hommes, qu'il fait des progrès en Alsace, et pousse des reconnaissances jusqu'en Lorraine. Louis quitte alors le théâtre de ses conquêtes, et, laissant le maréchal de Saxe en Flandre, il vole au secours de ses provinces menacées. Arrivé à Metz, il fut saisi d'une fièvre maligne, qui le réduisit en peu de

jours à l'extrémité. Cette nouvelle, répandue rapidement, porta la désolation de ville en ville, de province en province. Les églises, ouvertes jour et nuit pour les prières publiques, ne désemplissaient pas. Louis XV, croyant toucher à sa dernière heure, dit au comte d'Argenson, ministre de la guerre ; « Ecrivez de ma part au maréchal de Noailles, que pendant qu'on portait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagnait une bataille. » Le lendemain, tout danger avait disparu. Le courrier qui en porta la nouvelle à Paris fut embrassé et presque étouffé par le peuple ; on baisait son cheval, on le menait en triomphe ; toutes les rues retentissaient du cri de joie : « Le roi est guéri ! Vive Louis XV le Bien-Aimé ! » Louis se montra digne, par sa bravoure, de tant d'affection et d'enthousiasme. Les victoires de Fontenoy, de Lawfeld et de Rocoux, la prise de Tournay, Gand, Oudenarde, Ostende, Bruxelles, Mons, Namur, Berg-op-Zoom et Maestricht, forcèrent les ennemis de la France à demander la paix (1748). Depuis longtemps d'ailleurs les hostilités n'avaient plus d'objet. En 1745, l'empereur Charles VII, dont la destinée devenait de plus en plus incertaine, mourut à Munich, sa capitale, plus encore de chagrin que de maladie. Marie-Thérèse vint à bout de réunir les suffrages de la diète en faveur de son époux, et la couronne impériale passa ainsi à la maison de Lorraine, dans la personne de François I^{er}. La paix d'Aix-la-Chapelle confirma son avènement. Louis XV victorieux la fit, « non en marchand, » comme il le dit lui-même, mais en roi. » Frédéric-le-Grand fut maintenu dans ses possessions silésiennes. Chacun d'ailleurs restitua ses conquêtes. Jamais une aussi formidable guerre n'avait amené si peu de changements : ce fut une seconde paix de Riswick (17 octobre 1748).

30. Pendant le cours de ces longues hostilités, Benoît XIV avait observé, vis-à-vis de toutes les puissances belligérantes, la plus stricte neutralité. L'Italie avait été, elle aussi, le théâtre de sanglants combats. La France y avait envoyé une puissante armée, sous les ordres du maréchal de Maillebois, pour rétablir, dans le duché de Milan et de Parme, Don Philippe, gendre de Louis XV, fils de Philippe V et de la reine Elisabeth Farnèse. Comme Moïse sur le mont Horeb, le Pape se contenta de prier

pour le triomphe du parti le plus juste. Les troupes autrichiennes, espagnoles, napolitaines, s'établirent indistinctement dans les Etats ecclésiastiques. Les officiers qui passaient dans Rome se faisaient un devoir de respecter le trône de la religion et l'asile de la paix. Les armées de Charles de Lorraine et de Lobkowitz se battaient aux portes de la ville, sans que la sécurité des Romains en fût troublée. Lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, Benoît XIV obtint de justes indemnités pour le séjour des troupes dans ses domaines, et les puissances de l'Europe, en s'acquittant envers lui de leurs obligations, s'empressèrent de fortifier leur alliance respective, par ce lien sacré de la concorde universelle.

31. Deux années auparavant, s'était tranchée d'une manière définitive une question à laquelle la Papauté n'avait cessé de prendre le plus vif intérêt. Les membres proscrits de la famille des Stuarts avaient trouvé à Rome une noble et généreuse hospitalité. Les souverains Pontifes n'avaient point oublié que l'attachement de ces princes à la foi avait été l'unique cause de leurs malheurs ; la capitale du monde chrétien fut pour les illustres fugitifs comme une seconde patrie, où ils retrouvèrent sinon la puissance, du moins les respects dus à leur rang et à leur naissance. En 1745, l'héroïque Charles-Edouard, petit-fils de l'infortuné Jacques II, regardant la guerre qui venait d'éclater entre la France et la Grande-Bretagne comme une circonstance favorable, résolut de tenter, lui aussi, la fortune des combats. Une barque de pêcheurs le jeta en Ecosse ; cette barque portait le Catholicisme qui revenait visiter l'île des Saints, dans la personne de l'héritier de tant de rois. Quelques habitants de Moidard, auxquels le jeune prince se fit connaître, se jetèrent à ses genoux : « Mais que pouvons-nous faire ? lui dirent-ils, nous n'avons point » d'armes, nous sommes pauvres, nous ne vivons que de pain » d'avoine, et nous cultivons une terre ingrate. — Je cultiverai » cette terre avec vous, répondit Edouard ; je mangerai de ce pain, » je partagerai votre pauvreté, et je vous apporte des armes. » Les Ecossais électrisés jurèrent de rétablir le fils de leurs rois sur le trône de ses pères. Une petite armée de montagnards fidèles et de quelques auxiliaires Français se réunit autour du prince. Le gouvernement anglais mit à prix la tête de Charles-Edouard, et

promit trente mille livres sterling à quiconque le livrerait. Le jeune guerrier, fidèle aux doctrines catholiques, se montra plus généreux, et il défendit par un manifeste d'attenter à la vie de Georges II et des princes de sa famille. La victoire de Preston-Pans, sur le général Cope, récompensa ce noble langage. Charles-Edouard s'avance dans l'intérieur de l'Angleterre, et arrive jusqu'à Derby, à quarante lieues de Londres. Tout annonçait le triomphe du prétendant, lorsque les chefs écossais de son armée, doutant de leur fortune, décident la retraite. Charles-Edouard recule en frémissant de colère. Les Anglais, commandés par le duc de Cumberland, le plus grand homme de guerre de la Grande-Bretagne, prennent l'offensive, et poursuivent les Ecossais jusque dans leur pays. La victoire couronne encore la cause de la justice à Falkirk, mais le duc de Cumberland gagne la bataille de Cul-loden (27 avril 1746), et achève de dompter le parti jacobite par des exécutions qui lui valurent le surnom de *Boucher*. Charles-Edouard, échappé par miracle aux dangers qui menaçaient sa vie, vint mourir à Florence. Son frère, le duc d'York, créé cardinal par Benoît XIV, en 1747, mourut doyen du sacré Collège, en 1807. Avec lui s'éteignit la race glorieuse et infortunée des Stuarts.

32. Les préoccupations de la guerre pour la succession de l'empereur Charles VI avaient un instant calmé les fureurs du jansénisme. Mais elles se réveillèrent, avec une nouvelle vivacité, après le traité d'Aix-la-Chapelle. Le refus des sacrements aux sectaires, sans un billet de confession attestant que le malade avait reçu l'absolution d'un prêtre approuvé, était toujours l'objet des récriminations du parti. Le 29 décembre 1750, un conseiller dénonce au Parlement de Paris un acte de ce genre. On mande aussitôt le curé, auteur du refus. Interrogé sur les motifs de sa conduite, il répond qu'il n'en doit compte qu'à son archevêque, et qu'il suivra ses ordres. Cette réponse irrite les magistrats, qui envoient le curé en prison. En même temps, les procureurs et avocats du Parlement vont trouver l'archevêque. C'était le courageux Christophe de Beaumont. Le prélat répond qu'il a trouvé l'usage des billets de confession établi dans son diocèse, et que rien ne l'en pourra faire départir. Cependant l'opinion publique s'était montrée indignée de l'acte arbitraire du parlement; le curé fut relâché, mais les magistrats

se vengèrent en rendant un arrêt qui « défendait à tous ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme , notamment de faire aucun refus public de sacrements , sous prétexte de défaut de billet de confession , ou de déclaration du nom du confesseur, ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*. » Cet arrêt, d'une scandaleuse témérité, servit depuis de fondement à toutes les entreprises des tribunaux contre le clergé catholique. Il fut répandu à des milliers d'exemplaires. On y joignit une estampe allégorique, où la magistrature était représentée sous l'emblème de la justice, avec cette devise fastueuse : *Custos unitatis, schismatis ultrix*. Epouvantés de ces tendances anarchiques, vingt et un prélats se réunirent à Paris, pour adresser au roi, sous le titre de *Représentations*, une lettre où ils exprimaient toute leur indignation et toute leur douleur. Le Parlement avait osé, par un arrêt du 5 mai 1752, accuser le vénérable Languet, archevêque de Sens, de favoriser le schisme. Les évêques présentèrent à ce sujet un autre mémoire à Louis XV. « Des magistrats, disent-ils, qui ne peuvent apprendre authentiquement que de nous ce qui constitue le schisme, ne craignent pas d'intenter une accusation si odieuse contre leur pasteur ; et ce qui montre à quel point la prévention les aveugle, c'est qu'ils traitent ce prélat de schismatique, dans le temps même où, par un arrêt, ils défendent de donner ce nom injurieux au moindre de vos sujets. »

33. Le Parlement ne pouvait rien opposer de solide à cette logique claire comme le bon sens et simple comme la vérité. Il répondit par de nouvelles violences. Le 4 janvier 1753, l'évêque d'Orléans est condamné à six mille livres d'amende, et un curé de son diocèse banni à perpétuité pour refus de sacrements. Le roi, fatigué de tant de scandales, crut en prévenir le retour en ordonnant « de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à toutes poursuites et procédures pour refus de sacrements. » L'édit, muni du sceau royal, fut envoyé au Parlement, qui refusa de l'enregistrer, continua ses violences tyranniques et décréta que, tout autre service cessant, il demeurerait en permanence pour juger les ecclésiastiques coupables de refus des sacrements. Louis XV fit parvenir aux magistrats rebelles des lettres de jussion, ordonnant l'enregistrement de l'édit, sous peine de désobéissance et d'en-

courir l'indignation du roi. Le Parlement déclare qu'il ne peut obtempérer, et, séance tenante, il s'occupe de diverses procédures pour refus de sacrements. Étrange renversement des plus simples notions du droit et de la vérité ! Des officiers du roi, nommés pour rendre la justice au peuple, apprennent au peuple, par leur exemple, à mépriser le roi ; ils s'appliquent uniquement à persécuter l'Eglise catholique au nom d'une secte hypocrite, remuante et dangereuse, qui rejette toute autorité, répudie tous les pouvoirs et se retranche dans l'insubordination comme dans une forteresse inexpugnable ! Le conflit n'est encore qu'entre le roi et les magistrats ; viendra le temps où il sera entre le roi et le peuple. C'est ainsi que se produisaient, au sein de la société française, les symptômes d'une prochaine et irrémédiable décadence. Quoi qu'il en soit, Louis XV ne pouvait reculer. Tous les membres du Parlement furent exilés à Bourges, à Poitiers et à Pontoise, et des chambres particulières furent instituées, par un édit royal, pour rendre la justice (1753).

34. Louis XV put croire que cette sévérité mettrait un terme aux désordres. Les mesures de rigueur coûtaient toujours à son âme bienveillante ; au mois d'août 1754, il consentit à signer le rappel du Parlement. « Après l'avoir puni de sa résistance et de » son refus de rendre la justice, disait le roi dans son édit, nous » avons jugé à propos d'écouter la clémence, espérant que le » Parlement remplira nos vues par une soumission et une fidélité » entières. » Si les magistrats le promirent, ils ne tinrent pas longtemps leur promesse. Les mandements des évêques catholiques étaient, par arrêt du Parlement, livrés aux flammes. On n'entendit plus parler que de sommations, de sentences, d'amendes, de saisies, d'emprisonnements, d'exils prononcés contre les pasteurs qui refusaient l'administration des sacrements aux jansénistes. On vit des prêtres indignes, apostats, interdits, profiter du désordre pour multiplier les scandales et porter, en vertu des arrêts, escortés par des huissiers du Parlement, le saint Viatique à des hérétiques impénitents. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, est exilé à Conflans d'abord, puis à Lagny. L'évêque d'Orléans, M. de Montmorency, nom mêlé à toutes nos gloires, est banni de son diocèse, son chapitre sou-

mis à une véritable persécution. M. Poncet, évêque de Troyes, digne successeur de l'indigne Bossuet, est condamné à une amende énorme, ses meubles sont confisqués et son temporel saisi. M. de Brancas, archevêque d'Aix, se voit exilé par le Parlement de Provence. Les évêques de Vannes et de Nantes eurent le même sort. M. de Belzunce, dont la ville de Marseille ne prononçait le nom que comme celui d'un héros et d'un saint, ne fut pas davantage épargné par la coupable magistrature, qui se donnait l'affreuse mission de flétrir les membres les plus vénérés d'un clergé dont toute l'Europe admirait les vertus. Toutes ces monstruosités furent couronnées par un arrêt du Parlement de Paris, où il était dit « qu'on recevait incidemment le procureur-général, » appelant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, » notamment en ce que certains ecclésiastiques prétendaient lui » attribuer le caractère ou les effets de règle de foi. » En conséquence, on déclarait « qu'il y avait abus, » et il fut enjoint « à » tous ecclésiastiques, de quelque dignité qu'ils fussent, de se » renfermer, à l'égard de la bulle, dans un silence général, respectif et absolu. » L'archevêque de Paris, l'illustre de Beaumont, ne pouvait laisser un tel attentat impuni. Du lieu de son exil, il publia une *Instruction pastorale* fameuse, où il traitait de l'autorité de l'Eglise, de l'enseignement de la foi, de l'administration des sacrements, de la soumission due à la bulle *Unigenitus*. Le 4 novembre 1756, le parlement fit brûler, en place de Grève, le mandement de l'archevêque, par la main du bourreau. Benoît XIV éleva alors la voix du chef de l'Eglise, cette voix jadis si respectée en France. Après avoir témoigné sa profonde douleur pour la série de désordres dont ce malheureux pays donnait le spectacle, il rend hommage à la généreuse fermeté des évêques fidèles. Il déclare que la constitution *Unigenitus* est une règle de foi certaine, formelle, irréfragable; « qu'on ne peut se soustraire » à la soumission qui lui est due, sans exposer son salut éternel. » D'où il suit qu'on doit refuser le Viatique aux réfractaires, par » la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et » notoire à la sainte Eucharistie. » Pierre avait parlé par la bouche de Benoît XIV; les magistrats, toujours rebelles, supprimèrent le bref pontifical. Enfin, le 10 décembre 1756, Louis XV rendit une

déclaration qu'on croyait propre à ramener la paix. Il y ordonne le respect et la soumission pour la bulle *Unigenitus*. Il déclare que le silence, prescrit par les déclarations précédentes, ne devait point préjudicier au droit qu'ont les évêques d'instruire leurs peuples. Il décide que les prêtres ne pourront être poursuivis pour refus de sacrements aux hérétiques notoires. Dans un lit de justice, le monarque fit enregistrer lui-même ce nouvel édit; mais les magistrats en furent si irrités, que la plupart donnèrent leur démission.

35. Sourd à la voix de son archevêque, de son roi, du souverain Pontife, le Parlement allait entendre un de ces coups de foudre dont le ciel frappe quelquefois les têtes coupables. Le 4 janvier 1757, une lettre anonyme était parvenue à Louis XV. L'auteur disait au roi « *de prendre le parti de son peuple, de ne pas avoir tant de bontés pour les ecclésiastiques, et d'ordonner qu'on donnât les sacrements à l'article de la mort, sans quoi sa vie n'était point en sûreté.* » Le lendemain, le poignard d'un régicide signait cet étrange billet. Vers les sept heures du soir, au moment de monter en voiture, Louis XV fut blessé d'un coup de couteau par Damiens, serviteur d'un conseiller au Parlement. Arrêté sur-le-champ, le meurtrier déclara qu'il « avait puisé sa haine contre le roi dans les salles du Parlement de Paris; qu'il y avait entendu dire que tuer le roi ferait finir tous les refus de sacrements et que ce serait une œuvre méritoire. » Il soutint d'ailleurs, dans tous ses interrogatoires, qu'il n'avait point de complices; mais l'opinion ne s'y méprit pas, elle lui donna pour complice collectif le jansénisme parlementaire. Un résultat si affreux de son indocilité fit rentrer pour quelque temps la magistrature en elle-même. Mais l'esprit de parti ne tarda pas à méconnaître les bornes d'une modération qui ne lui était pas naturelle. L'archevêque de Paris, dont l'inébranlable fermeté provoquait toute l'animadversion de ses opiniâtres ennemis, l'éprouva bientôt; et il fut, une troisième fois, exilé dans le Périgord.

36. L'année suivante, Benoît XIV termina son pontificat (3 mai 1758). Résumer le Bullaire de ce savant Pontife, c'est donner l'analyse des travaux qui occupèrent son règne. Dès les

premières années de son avènement, il résolut, à propos des rites malabares, une question analogue à celle qui s'était précédemment élevée au sujet des cérémonies chinoises. Des brefs particuliers règlent les différentes juridictions des chrétientés Maronites, Cophtes et Melchites, ainsi que celles des catholiques d'Albanie et de Servie. Un grand nombre de lettres furent adressées par le vigilant Pontife aux évêques de Pologne, relativement à un abus qui s'était glissé dans ce pays et que tous les efforts des Papes n'ont pas encore réussi, même de nos jours, à déraciner complètement. Il s'agissait de la facilité déplorable avec laquelle, sans informations canoniques suffisantes, les évêques de Pologne prononçaient la nullité et la dissolution des mariages accomplis. Benoît XIV rappelle à ce sujet la doctrine de l'Eglise sur l'indissolubilité de ce lien sacré et les sages réglemens promulgués sur la matière par le concile de Trente. Parmi les décrets de ce Pape, concernant l'Amérique, un des plus remarquables est celui où il plaide la cause des malheureux indigènes, réduits en servitude par d'impitoyables vainqueurs. Ces sentiments de tendre charité se retrouvent dans ses brefs en faveur des pauvres de l'Etat pontifical. On y reconnaît le cœur du père qui s'attendrit sur la misère de ses enfants. Benoît XIV couronna sa carrière pontificale par la publication de son magnifique traité du *Synode diocésain*, dont on a dit qu'il devrait être le *Manuel des évêques*.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE CLÉMENT XIII (6 juillet 1758-2 février 1769).

1. Conjuration de la philosophie du dix-huitième siècle contre l'Eglise. —
2. Jean-Jacques Rousseau. — 3. Caractère de Clément XIII et du cardinal Torrègiani, son ministre. — 4. Etat du monde politique en Europe à l'avènement de Clément XIII. — 5. Expulsion des Jésuites du royaume de Portugal. —
6. Poursuites dirigées en France contre la compagnie de Jésus. — 7. Sa suppression par arrêt du Parlement. — 8. Clément XIII, dans un consistoire secret, annule l'arrêt du Parlement de Paris. — 9. Guerre de sept ans. *Traité de Paris*. — 10. Bulle *Apostolicum* de Clément XIII en faveur des Jésuites. —
11. Clément XIII condamne le *Catéchisme* de Mésenguy; l'*Histoire du peuple de Dieu* du jésuite Berruyer; le livre d'Helvétius; l'*Encyclopédie*; le livre de Fébronius. — 12. Expulsion des Jésuites d'Espagne, de Naples, de Parme et de Malte. — 13. Bref de Clément XIII adressé au roi d'Espagne. —
14. Mort de Clément XIII.

§ 2. PONTIFICAT DE CLÉMENT XIV (9 mai 1769-22 septembre 1774).

15. Election de Clément XIV. — 16. Situation de la Papauté vis-à-vis des puissances de l'Europe. — 17. Suppression de la société de Jésus par Clément XIV. —
18. Mort de Clément XIV. — 19. Mort de Louis XV. Avènement de Louis XVI. —
20. Saint Alphonse Marie de Liguori.

§ 1. Pontificat de Clément XIII (6 juillet 1758-2 février 1769).

1. Une époque lamentable allait commencer pour l'Eglise. La haine du Catholicisme était passée d'Angleterre en France; les nouveaux incrédules donnèrent d'abord à leur hostilité un caractère moins général et moins tranché; ce ne furent, dans l'origine, que des allusions plus ou moins transparentes. Ainsi les *Lettres persanes* de Montesquieu, et la *Vie de Mahomet*, par le comte Henri de Bouillon-Villers, avaient évidemment pour but, sous une forme adroitement déguisée, de montrer la supériorité du mahométisme sur la religion de Jésus-Christ. A ces attaques isolées, va succéder une véritable ligue : avec une entente formidable, elle s'organise et se maintient à l'état de complot permanent. C'est vers l'année 1757 que la correspondance de Voltaire prend ce

caractère de violence et d'excitation, cette allure de bataille rangée, dont le mot d'ordre fut : *Écraser l'infâme* (la religion chrétienne). En arborant cet étendard et cette devise de destruction, Voltaire décelait le but et se montrait le chef du parti. « Il avait » fait serment, dit son panégyriste Condorcet, de consacrer sa vie » à la ruine de l'Eglise et de toute religion positive. » Il tint parole, et son thème principal, celui qu'il répéta sous mille formes, durant sa longue et mobile carrière, fut que le Christianisme était une invention humaine, soutenue par les prêtres et imposée par les rois, comme le meilleur frein pour les peuples. Ses complices furent nombreux et divers. En première ligne, nous devons inscrire les Parlements. « Ils croient, écrivait d'Alembert, servir » la religion par leur zèle à combattre les refus de sacrements; » mais ils servent *la raison* sans s'en douter. Ce sont des exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent » les ordres sans le savoir. » Après l'indigne magistrature qui mettait au service des ennemis de l'Etat et de l'Eglise, une autorité qu'elle avait reçue pour protéger l'Eglise et l'Etat, la légion des incroyants et des démolisseurs était nombreuse. Il nous suffira de nommer les plus illustres de ces fatales célébrités. C'était le sceptique Bayle qui soutenait qu'une société ne peut fleurir qu'à la condition d'anéantir dans son sein toute idée et toute croyance religieuse; d'Alembert, mathématicien bel esprit, qui voulait conserver des formes académiques, au milieu même de l'orage révolutionnaire dont il était l'un des échos les plus accrédités; Diderot, ce fastidieux écrivain, qui croyait remplacer le talent par l'impudence et qui se déclarait ouvertement en faveur de l'athéisme; Damilaville, dont Voltaire disait : « Il ne nie pas » Dieu, mais il le hait; » enfin le baron d'Holbach, Condillac, Helvétius et l'infâme La Mettrie proclamaient dans leurs ouvrages le matérialisme le plus positif. Leur œuvre principale contre le Christianisme, fut l'*Encyclopédie*, dirigée par d'Alembert et Diderot. Elle contribua, plus que tout autre, à propager les opinions antireligieuses; immense monument de confusion et de fausse philosophie, véritable tour de Babel élevée par le génie de l'enfer contre Dieu et son Christ. Dans cet ouvrage, la nature prit la place de Dieu, l'esprit ne fut qu'une transformation de la

matière, et toute religion fut considérée comme une invention politique des prêtres. On ne rougit pas d'enseigner que ce n'est que par hasard que la vie de l'homme diffère de la vie de l'animal. L'*Encyclopédie* fut le grand arsenal où les incrédules vinrent puiser leurs armes contre la foi. On annonça sa publication à l'Europe comme un événement qui devait régénérer le monde. Le siècle des lumières commençait, l'ère des ténèbres, du fanatisme, de l'ignorance, de la superstition, était fermée ; la raison et la philosophie allaient doter l'humanité d'un brillant avenir, de jouissances et de splendeurs inconnues. Tous les esprits aventureux se jetaient avec ardeur dans ces voies nouvelles. Le grand Buffon lui-même confondit trop souvent, dans son *Histoire naturelle*, Dieu et la nature, la Providence et la matière. La Lande, en explorant les cieux, n'y découvrit pas le nom de leur auteur, et dans ses nombreux ouvrages, ne prononce pas une seule fois le nom de Dieu. Tous, de concert avec Volney et Dupuis, nièrent l'existence des personnages bibliques, et ne virent plus dans l'histoire de l'Évangile qu'un rêve astronomique.

2. Parmi ces noms, nous n'avons pas encore placé celui qui personnifie, avec Voltaire, tout le mouvement philosophique du XVIII^e siècle. Jean-Jacques Rousseau n'appartint à aucune école, n'entra dans aucune ligue, se détacha de tous les partis. Une haine profonde et invétérée, née d'une rivalité de chaque jour, le séparait de Voltaire. Esprit paradoxal, indépendant, passionné pour des chimères, cœur corrompu, qui se faisait un idéal du vice, et paraît la corruption des couleurs de l'innocence, caractère sans fixité, sans noblesse, sans dignité, tellement mobile, toutefois, qu'il se jetait, en un instant, dans les extrêmes les plus opposés ; incapable de se faire de la vertu une habitude, il pouvait en ressentir passagèrement l'attrait ; prosateur, à notre avis, bien supérieur à Voltaire ; d'une éloquence persuasive, tendre et entraînant, il cachait, sous l'apparence de la bienfaisance et de l'humanité, des doctrines perverses en morale, impies en religion, subversives en politique, destructives de l'ordre social, de toute hiérarchie, de tous principes, de tout culte, de toute autorité. Rousseau offre ce singulier contraste qu'on pourrait toujours le réfuter par lui-même ; il attaque les miracles de l'Évangile, et

nul n'a écrit une page plus sublime sur le caractère de ce livre divin ; il vante la majesté, la grandeur, la pompe du culte catholique, de la même plume qui a écrit la fameuse *Profession de foi du Vicaire Savoyard* et cette utopie pédagogique de l'*Emile*, que l'auteur avait placée dans ses rêves au-dessus du *Télémaque*, et où il enseignait que son élève ne devait entendre parler de Dieu qu'à vingt ans. L'ouvrage où Rousseau se montra le plus hostile à la religion, fut le *Contrat social*, qui accuse le Christianisme d'avoir brisé l'unité dans l'Etat, détruit l'amour de la patrie, favorisé les tyrans et anéanti les vertus guerrières. — Tels étaient les ennemis qui s'élevaient au XVIII^e siècle contre l'Eglise, et qui allaient, par leurs efforts communs, soulever la plus formidable tempête qui eût jamais menacé son existence. « La liberté effrénée » de penser, les fureurs de l'esprit de secte, trouvèrent un autre » allié qui les seconda fidèlement. Ce fut cette politique en quelque » sorte héréditaire dans une certaine classe d'hommes d'Etat, de » magistrats et de jurisconsultes ; système par lequel la puissance » laïque tendit toujours plus ou moins à asservir l'Eglise, et à la » soumettre à ses prétentions hostiles. A cette heure de déplorable » mémoire, chacun dut choisir son drapeau. Les rangs sont fixés, » le but de la guerre avéré, l'ordre d'attaque distribué avec un » ensemble effrayant. C'est en présence de cette situation que » Clément XIII est élu (1) » (6 juillet 1758).

3. Porté, malgré lui, au faite de la puissance spirituelle, il ne devait rencontrer que des forces hostiles et liguées, là même où le Siège apostolique avait le droit de trouver des défenseurs et des appuis. Du moins, au jour de ces luttes mémorables, le ciel donna au saint Pontife un ministre digne de lui, dans la personne du cardinal Torrégiani. « Homme honnête, dit Duclos, grand tra- » vailleur, entendant bien les affaires. Quand il ne peut discon- » venir des pertes que la cour de Rome fait journellement de son » autorité, dans l'Europe catholique, il les regarde comme des

(1) L. R. P. de RAVIGNAN, *Clément XIII et Clément XIV*, p. 24-26. Nous avons largement puisé, dans ce remarquable ouvrage de l'illustre orateur chrétien, pour le récit des faits qui correspondent à cette période de l'histoire ecclésiastique, sûr de ne pas nous égarer quand le génie et la vertu nous servent de guide.

» nuages passagers, et répond : *Nous avons la parole de Jésus-Christ, l'Eglise est inébranlable.* Il ne soupçonne pas qu'il y ait de la différence entre l'Eglise et la cour de Rome. » Ce que blâme la légèreté de Duclos, nous le prenons au sérieux comme un éloge. Torrégiani avait raison de n'admettre aucune distinction entre l'Eglise et le Saint-Siège : l'un c'est l'autre. Et cette conviction est, dans une âme, l'expression de la vraie foi et de la fermeté chrétienne. Ainsi Clément XIII et son ministre étaient unis par des vues de foi profondes et consciencieuses, par la saine appréciation des luttes engagées, par une constance et une fermeté généreuses, vouées à la défense des intérêts sacrés de la religion.

4. Ils eurent pour adversaires successifs, et bientôt simultanés, tous les cabinets des puissances catholiques. Au premier rang paraît Pombal, ministre de Joseph I^{er}, roi de Portugal. Ce prince faible et voluptueux ne régnait que de nom ; Pombal gouvernait en despote. Esprit audacieux et naturellement tyrannique, il préféra, à la stabilité des traditions chrétiennes et nationales, l'influence d'opinions étrangères et dissolvantes. Il se précipita donc, tête baissée, dans la carrière des innovations ; renversa toutes les barrières qui s'opposaient à ses desseins ; déclara la guerre à l'Eglise, dont l'autorité l'importunait, et, par des vexations incroyables, dont on a peine à se rendre compte, d'un pays avant lui religieux et paisible, fit un Etat livré à l'agitation et au désordre. Pombal était tout-puissant à Lisbonne ; Choiseul, en France, avec le titre de premier ministre, ne l'était pas autant. La ligue philosophique, les parlements, la marquise de Pompadour, le jansénisme lui dictèrent souvent des lois. Louis XV n'était plus ce roi vertueux auquel l'affection de ses sujets décernait des triomphes ; livré à ses passions, il abandonnait les rênes du gouvernement à des mains subalternes. La comtesse du Barry, qui succéda à la marquise de Pompadour dans les faveurs du roi, fit vingt ans la honte de la France et le scandale du monde. Réveillé quelquefois de cette léthargie de désordres et de vices, Louis XV n'en sortait que pour dire : « Cela durera bien autant que moi ; » et il se replongeait dans ses infâmes plaisirs. Cependant toute la famille royale ne cessait de le rappeler à ses devoirs en pratiquant,

sous ses yeux, les plus hautes vertus. La reine, Marie Leczinska, et les deux dauphines, étaient le modèle des femmes chrétiennes; son fils unique, le dauphin, père du duc de Berry (Louis XVI), du comte de Provence (Louis XVIII), et du comte d'Artois (Charles X), qu'une mort prématurée ravit au bonheur de la France, et qui emporta, dans le tombeau, la fortune de son illustre maison; son petit-fils et son héritier présomptif (Louis XVI); sa fille, Madame Louise de France, qui échangeait les splendeurs de Versailles pour l'humble cellule d'une Carmélite; ses petites-filles, Madame Elisabeth, surnommée l'*Ange de la cour*, et Madame Clotilde, reine de Sardaigne, dont le procès de béatification est en instance près de la cour romaine, formaient, par leur conduite, un contraste frappant avec les vices du siècle et les scandales du monarque. Mais leurs vertueux exemples ne réagissaient point sur une société profondément corrompue. Choiseul, ministre de France, de 1758 à 1770, époque de sa disgrâce, était un politique habile, remuant et audacieux. Accepté, à juste titre, par les philosophes de ce temps, comme un digne promoteur de leurs idées, il rechercha activement leur approbation et leur appui; il parvint ainsi à une certaine popularité; et, dans la présomptueuse confiance qu'elle lui inspira pour l'accomplissement de ses desseins, il dépassa toutes les bornes. En Espagne, Charles III, successeur de Philippe V, réalisa une situation singulière, dans ces lamentables luttes contre l'Eglise. Sévère dans ses mœurs, sincèrement attaché à la religion, droit, loyal, mais facile à influencer, à cause de sa loyauté même, il ne sut pas bien placer sa confiance. Wall, Grimaldi, d'Áranda, Campomanez, Monino, Manuel de Roda, furent ses ministres ou ses agents principaux. Roda était plutôt janséniste que philosophe incrédule; mais, à ce titre, il était l'ennemi le plus décidé du Saint-Siège et des libertés de l'Eglise. Campomanez, procureur général au conseil de Castille, et ministre d'Etat, apporta dans la lutte contre l'Eglise la science et l'esprit du légiste hostile. Il employa contre les évêques les armes de la polémique et des poursuites judiciaires. D'Aranda, objet des louanges empressées des philosophes français et leur ami dévoué, mit ses talents au service des ennemis de l'Eglise. En ajoutant Tanucci, ministre dirigeant de Naples sous

Ferdinand IV, et adversaire violent du Saint-Siège, nous aurons à peu près la liste complète des hommes d'Etat qui présidèrent aux destinées des pays catholiques sous le pontificat de Clément XIII. L'Allemagne catholique, l'Autriche en particulier, parut un moment rester en dehors du mouvement antireligieux. Marie-Thérèse était une princesse incomparable par sa piété, la bonté de son cœur et son amour pour ses peuples. Mais elle subissait néanmoins, sans le savoir, l'influence des conseillers jansénistes. Van-Swiéten et de Haën, premiers médecins de l'impératrice, étaient hollandais et de familles attachées à l'archevêque schismatique d'Utrecht. Ils se servirent de leur crédit à la cour de Vienne pour propager leurs doctrines, et persuadèrent à Marie-Thérèse de nommer une commission pour la réforme de l'enseignement théologique. Cette commission seconda parfaitement les vues des novateurs. Ambroise de Stock, ami de Van-Swiéten et de Haën, est élu président de la faculté de théologie de Vienne en 1753 ; les Jésuites sont éloignés des chaires théologiques et de droit canon ; les nouveaux professeurs, laïques pour la plupart, sont nommés exclusivement par le pouvoir politique, au mépris des droits des évêques. A partir de cette époque, l'Allemagne fut successivement envahie et dominée par les doctrines schismatiques, qui prétendaient asservir l'Eglise et son autorité aux puissances temporelles. Vers le même temps, Nicolas de Hontheim, évêque suffragant de Trèves, et devenu célèbre sous le nom de Fébronius, préludait par de sourdes attaques à son audacieux traité sur *l'Etat de l'Eglise et la puissance légitime du souverain Pontife*, qui ne tarda pas à paraître. Tout était préparé pour le règne de Joseph I^{er}. Les Universités de Münster et de Bonn furent créées pour propager les systèmes schismatiques. Tels étaient les éléments de la révolution religieuse et sociale qui allait éclater sur l'Europe.

5. Les Jésuites eurent l'insigne honneur d'être choisis comme les premiers ennemis à immoler aux haines des sectaires, des philosophes et des politiques conjurés. Le premier coup porté à cette illustre compagnie, le fut par Pombal. Dès l'an 1757, il adressait à don François d'Almada, ambassadeur de Lisbonne à Rome, des instructions positives pour demander à Benoît XIV la suppression

de la société. Son mémoire se terminait ainsi : « L'extrême corruption de ces enfants d'une religion si sainte en est venue à ce point déplorable, dans le royaume de Portugal et plus encore dans ses domaines d'outre-mer, qu'il s'y est trouvé peu de Jésuites qui ne parussent être plutôt des marchands, des soldats ou des tyrans que des religieux. » L'accusation était aussi injuste que peu mesurée. Les Jésuites, chefs des réductions du Paraguay, étaient à la fois les pères et les administrateurs de leurs Indiens. Corps considérable, ils avaient et devaient avoir des relations d'affaires immenses ; mais ils n'étaient ni négociants, ni guerriers, ni tyrans. L'incident du P. Lavallette, arrivé dans ces circonstances, et dont les ennemis des Jésuites s'emparèrent avec tant d'empressement pour calomnier la compagnie, ne fut qu'un écart isolé, regrettable sans doute, mais auquel la société n'eut aucune part. Benoît XIV, au moment où lui arrivait la réclamation de Pombal, était attaqué de la maladie dont il mourut. Ce Pontife s'était montré l'un des plus zélés défenseurs de la compagnie de Jésus ; il crut pouvoir accorder au ministre de Portugal une concession qui ne ferait que manifester dans tout son jour l'innocence des Jésuites. Par un bref du 1^{er} avril 1758, il nomma le cardinal Saldanha, archevêque de Lisbonne, visiteur apostolique de toutes les maisons de Jésuites en Portugal, et le chargea de dresser une enquête sur les accusations portées contre eux. Il recommanda en même temps au cardinal-visiteur de procéder avec les plus grands ménagements à l'égard d'une compagnie « qui a, » dit-il, si bien mérité de l'Eglise ; qui a porté jusqu'aux extrémités du monde, au prix de ses sueurs et de son sang, la lumière de la foi. » Il défendait d'ailleurs de rendre aucun décret qui n'eût été préalablement communiqué au Saint-Siège. C'était tout ce que voulait Pombal. Abusant de la faiblesse et du grand âge du patriarche de Lisbonne, il en arracha un mandement d'interdiction lancé contre tous les Jésuites du Portugal. Vainement Clément XIII usa de toute sa fermeté en leur faveur ; il écrivit à Joseph I^{er} une lettre où la bonté, la sagesse, la modération du Pontife se joignaient à la vigueur apostolique, héréditaire sur le Siège de saint Pierre. Tout fut inutile. Le 3 septembre 1758, le bruit se répand à Lisbonne qu'un attentat a été commis contre la

vie du roi ; c'était une intrigue de Pombal. Joseph I^{er} se cache à tous les regards : le ministre médite dans l'ombre. Après quelques délais qui étonnent, Pombal fait saisir et jeter dans les cachots deux cent vingt-un Jésuites, dont la moitié y trouva la mort ; un édit royal supprima la compagnie, tous ses membres furent chassés de toute l'étendue du royaume, déclarés traîtres et rebelles, et leurs biens confisqués. De tous côtés les Jésuites sont saisis, entassés sur des vaisseaux, jetés comme une injure sur les côtes des Etats pontificaux. Pombal ne garda que trois religieux qu'il accusa d'avoir été complices du prétendu attentat commis contre le roi ; c'étaient les PP. Malagrida, Alexandre et de Mathos. Ils furent livrés à l'inquisition ; mais l'inquisiteur-général, don Joseph de Bragance, frère du roi, refusa de les condamner. Pombal créa d'office un tribunal extraordinaire où cet étrange procès fut instruit. Malagrida, vénérable vieillard de soixante-quinze ans, fut condamné au feu comme faux prophète, et il subit ce barbare supplice. « Ainsi, dit Voltaire, l'excès de l'absurdité fut joint à l'excès de l'horreur. »

6. Les ennemis de la société, en France, surent bientôt profiter de cet événement pour le faire servir à leurs vues. Déjà, depuis longtemps, ils ne négligeaient aucune occasion pour rendre les Jésuites odieux et ridicules, et plus d'un effort avait été fait pour les renverser. Le royaume était inondé de libelles diffamatoires contre la compagnie. Le plus détestable de tous fut celui qui avait pour titre : *Extrait des assertions dangereuses et pernicieuses en tous genres, que les soi-disant Jésuites ont dans tous les temps et persévéramment soutenues, enseignées et publiées.* La calomnie et la méchanceté règnent d'un bout à l'autre de cet ouvrage ; il n'y a crime que les Jésuites ne doivent avoir enseigné, et dont on ne les accuse. Jamais la mauvaise foi n'avait été poussée plus loin. Ce livre fut, par arrêt du parlement de Paris, envoyé à tous les évêques de France ; c'était une véritable insulte. L'immortel Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, dans une lettre pastorale, releva toutes les accusations calomnieuses, accumulées par les magistrats contre l'institut et la société de Jésus. Il concluait ainsi : « Nous sommes convaincu que cet ins- » titu est *pieux*, comme l'a déclaré le concile de Trente, qu'il est

» *vénérable*, comme le pensait l'illustre Bossuet. Nous savons que
 » la doctrine du corps entier n'a jamais été corrompue, et nous
 » sommes très éloigné de regarder le *Recueil des assertions* comme
 » le précis et le résultat de l'enseignement propre des Jésuites. »
 Cette courageuse protestation valut au nouvel Athanase les foudres du parlement et la peine de l'exil. Cependant Louis XV n'avait personnellement aucun ressentiment contre les Jésuites, mais Madame de Pompadour les détestait, blessée qu'elle était par la franche déclaration de leurs pensées à son égard : elle leur avait voué la haine que le vice porte à la vertu. Tous les historiens, sans exception, ont attesté cette irritation vindicative de la courtisane ; et Choiseul, dévoué à sa propre grandeur et à son propre pouvoir, n'eut garde de résister à la favorite : la suppression des Jésuites fut résolue. L'opinion publique, malheureusement égarée, s'était révélée avec les démonstrations les plus bruyantes contre les Jésuites, le 8 mai 1760, jour où le parlement condamna le P. Lavallette, Ce religieux, résidant à la Martinique, avait souscrit une lettre de change tirée sur le P. de Sacy, son confrère, demeurant à Paris. La lettre fut protestée ; cette affaire, en d'autres temps, n'eût été qu'une simple affaire commerciale : on en fit un crime d'Etat, le parlement s'en attribua la connaissance, et son arrêt fut rendu, au milieu des applaudissements frénétiques de la multitude. Les Jésuites furent condamnés à acquitter les lettres de change, et à payer, en outre, cinquante mille livres de dommages et intérêts. Nous ne discuterons pas l'équité de ce jugement ; le P. Lavallette était coupable, au moins, d'une imprudence grave ; mais on peut croire qu'en tout autre temps on eût pas rendu la société entière responsable de la témérité d'un simple particulier, Les nouveaux philosophes, qui travaillaient si puissamment à l'anéantissement de la religion, avaient calculé que l'extinction des ordres religieux était un des premiers moyens à mettre en usage. Il leur parut qu'il fallait d'abord sacrifier les Jésuites, et ils se liguèrent contre eux. L'épiscopat français, au contraire, réunit ses efforts en faveur de la société. Trois prélats seulement semblèrent vouloir faire cause commune avec les parlements révoltés contre l'Eglise. Fitz-James, évêque de Soissons, le chef du parti janséniste, en France ; de Beuteville, évêque

d'Alais, esprit faible, mais entêté et dominé par les sectaires ; et de Vaugiraud, évêque d'Angers, ami, jusqu'à cette époque, de la compagnie de Jésus, avaient approuvé, dans des instructions pastorales, l'*Extrait des assertions*, publié par ordre du parlement de Paris. Fitz-James publia un mandement, dans ce sens, que Clément XIII condamna par un décret du 13 avril 1763. Le Pape savait, à la fermeté, allier la douceur et l'indulgence. Après avoir frappé un coup d'éclat contre l'évêque de Soissons, il voulut user de condescendance envers les deux autres prélats, moins opiniâtres et moins coupables ; les lettres qu'il écrivit à chacun d'eux sont des chefs-d'œuvre d'esprit apostolique et de zèle, uni aux plus douces inspirations de la charité.

7. Louis XV était sollicité en faveur des Jésuites, par la reine, par le Dauphin, par tous les personnages vertueux de sa cour ; la passion des parlements l'emporta. Le 6 août 1762, un arrêt définitif supprimait la Compagnie de Jésus en France. On y prononçait qu'il y avait abus dans leur institut ; qu'il était inadmissible par sa nature dans tout Etat policé, comme contraire au droit naturel, attentatoire à l'autorité spirituelle et temporelle. On déclarait les vœux et les serments, faits par les religieux, nuls et de nul effet, et les affiliations à la société abusives ; on enjoignait à tous les Jésuites de sortir de leurs maisons ; on leur défendait de suivre l'institut et ses règles, d'en porter l'habit, de vivre en commun et d'entretenir des correspondances entre eux. Enfin, on les déclarait incapables de remplir aucun emploi, s'ils ne prêtaient le serment d'enseigner et de maintenir les *quatre articles*. Ainsi fut consommé le triomphe des ennemis des illustres enfants de Loyola : l'exemple de la capitale fut suivi dans les provinces avec une étonnante rapidité, pendant que la plus saine partie de la nation gémissait d'un si douloureux attentat contre les intérêts les plus chers du catholicisme. « L'arrêt du parlement, dit le publiciste protestant Schall, porte trop visiblement le caractère de la passion et de l'injustice, pour ne pas être désapprouvé par tous les hommes de bien non prévenus ; vouloir forcer les Jésuites à réprover les principes de leur ordre, c'était décider arbitrairement un fait historique manifestement faux et controuvé. Mais dans les maladies de l'esprit humain, comme celles

» qui affectaient la génération d'alors , la raison se tait, le jugement est obscurci par les préventions, » Les quatre mille Pères qui étaient en France furent obligés de s'expatrier.

8. Il était impossible que le chef de l'Eglise vît, d'un œil indifférent, de si graves atteintes portées à la religion. Clément XIII devait s'expliquer sur l'inconcevable sentence du parlement de Paris ; il le fit en ces termes, dans une allocution prononcée en consistoire secret, devant les cardinaux rassemblés, le 3 septembre 1762 : « Des magistrats séculiers, s'écriait avec une douloureuse indignation le souverain Pontife, des magistrats séculiers usurpent l'enseignement doctrinal, qui n'a été confié qu'aux pasteurs d'Israël, qu'aux gardiens vigilants du troupeau. Ils l'usurpent au mépris de cet oracle divin : *Les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche que les peuples apprendront la loi.* On calomnie, on réprovoque l'institut des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus, un institut pieux, utile à l'Eglise, depuis longtemps approuvé par le Siège apostolique, et qui a obtenu des Pontifes romains et du concile de Trente des louanges impérissables. On verse l'opprobre sur la règle de cette société ; on la représente comme contraire aux lois divines et humaines ; on la proscriit, on la condamne aux flammes. Enfin, il est affreux de le dire, les membres de ce corps religieux, qui ont fait vœu d'en suivre la règle, et qui, prosternés au pied des autels, ont, sur la foi des serments les plus solennels, supplié le Dieu tout-puissant d'être le témoin et le garant de leur promesse, en sont violemment dispensés ; et, par un attentat exécrable, et jusqu'ici sans exemple, il leur est défendu, sous les peines les plus graves, d'accomplir les vœux que leurs lèvres ont prononcés, et que l'Eternel a recus. — On vend leurs biens au mépris des immunités ecclésiastiques ; on les dépouille de leur habit, on leur ôte leur nom, on interdit tout rapport avec leurs confrères ; on leur ôte tout espoir d'obtenir un bénéfice ecclésiastique ou un emploi temporel, si, entre autres engagements ils ne commencent par jurer qu'ils soutiendront et défendront les quatre trop fameuses propositions de l'assemblée du clergé de France, en 1682, propositions que notre prédécesseur Alexandre VIII a désapprouvées et annulées. » En

conséquence, Clément XIII cassait l'arrêt du parlement et déclarait qu'il devait être regardé comme non avenu. Des raisons de prudence l'avaient empêché de donner le dernier caractère de publicité officielle à cet acte de la puissance pontificale. Il espérait que, mieux inspiré, le gouvernement de Louis XV reviendrait à une conduite plus modérée.

9. Les vœux du saint Pontife ne se réalisèrent point. Comme si la Providence eût voulu punir la France, le royaume était alors en proie aux horreurs d'une guerre désastreuse, à laquelle on a donné le nom de guerre de *Sept ans*. Les Anglais, au mépris du traité d'Aix-la-Chapelle, s'étaient emparés des possessions françaises au Canada et avaient attaqué nos vaisseaux marchands, qui naviguaient, en toute assurance, sous la garantie sacrée de la paix, et dont plus de trois cents devinrent la proie d'une odieuse rapacité. Louis XV, malgré ses inclinations pacifiques, se vit obligé de reprendre les armes (1754). La France et l'Autriche, depuis trois siècles ennemies, se réunirent; la Russie, la Pologne et la Suède, également divisées entre elles, se rapprochèrent de même pour entrer dans les intérêts de Louis XV; l'Espagne, la Hollande et la Sardaigne restèrent neutres, de sorte que l'Angleterre ne trouva dans toute l'Europe d'autre alliée que la Prusse, où régnait toujours le grand Frédéric. Le génie de ce souverain valait dix alliances. La sanglante défaite du maréchal de Soubise à Rosbach porta la gloire de Frédéric à son comble. Les Anglais, malgré le fameux *pacte de famille*, négocié par le duc de Choiseul entre les diverses branches de la maison de Bourbon (France, Espagne, Naples, Parme), dépouillèrent la France de ses établissements aux Indes, en Amérique, au Sénégal, l'Espagne de ses riches colonies de Cuba, des Philippines, et ruinèrent la Havane et Manille. Louis XV et l'Espagne se virent contraints de signer la paix de Paris, l'une des plus honteuses, mais aussi l'une des plus nécessaires de notre histoire. La France avait perdu, pendant cette guerre déplorable, sa plus florissante jeunesse, la moitié de son numéraire, sa marine, son commerce, son crédit et sa gloire. La monarchie de Louis XIV n'était plus reconnaissable (1763).

10. Clément XIII voyait dans les maux qui désolaient la France

un châtement de Dieu. Au jugement du Pontife, le Seigneur punissait ainsi l'injuste expulsion des Jésuites, l'abus des sacrements et surtout l'administration violente et sacrilège de l'Eucharistie, qui, par ordre des parlements, se répétait si souvent alors dans ce malheureux pays, en faveur des jansénistes réfractaires et impénitents. Il publia donc la bulle *Apostolicum*, pour y donner un solennel avertissement à la France. Le Pape commence par déclarer qu'aucune considération humaine ne saurait borner l'exercice de la mission apostolique qui lui est confiée par Dieu même; qu'il doit, qu'il veut l'accomplir dans toute son étendue. Il montre quelle fut dans tous les temps la sollicitude du Saint-Siège pour les ordres religieux; il rappelle toute la série des actes solennels par lesquels ses prédécesseurs ont approuvé, confirmé, loué, encouragé constamment la société de Jésus. Cette société en butte à tant de contradictions, s'il ne la défendait, il semblerait manquer à un devoir sacré. D'autant plus, ajoute la bulle, « qu'on » insulte de la manière la plus outrageante l'Eglise de Dieu, en » l'accusant équivalement de s'être trompée jusqu'à juger et » déclarer solennellement pieux et agréable à Dieu, ce qui en soi » était irréligieux et impie; et d'être ainsi tombée dans une er- » reur d'autant plus criminelle qu'elle aurait souffert pendant » plus longtemps, durant l'espace de plus de deux cents ans, » qu'au très-grand préjudice des âmes, son sein restât souillé » d'une tache aussi flétrissante. » Le cœur du Père commun se plaît ensuite à s'épancher en éloges sur la société persécutée; il la console, l'anime, la relève par les plus touchants encouragements. Enfin, *pour déférer*, dit-il, *aux justes vœux de nos vénérables frères les évêques de toutes les parties du monde catholique*, il approuve et confirme de nouveau l'institut. La bulle *Apostolicum*, décret solennel de la puissance souveraine de l'Eglise, fut envoyée à tous les royaumes chrétiens; mais l'esprit philosophique qui dominait en Europe ne respecta pas plus la voix du Saint-Siège qu'il ne respectait celle de la justice et de l'innocence à l'égard des Jésuites. En France, en Portugal, à Naples, elle fut condamnée par les gouvernements et prohibée, dans les formes et dans les termes les plus outrageants et les plus ridicules. L'ordre des Jésuites demeura donc supprimé dans notre malheureuse

patrie ; il accepta sa disgrâce avec une noble et touchante résignation. Une apologie, chef-d'œuvre d'éloquence, de raison, de goût, de verve et de dignité, que le Père Cerutti écrivit alors, fut sa seule protestation. L'histoire l'a prise au sérieux et le temps s'est chargé de faire justice des injustes persécuteurs.

11. Les affaires si tristes et si compliquées de la compagnie de Jésus étaient loin d'absorber toute l'attention du souverain Pontife, et de détourner son esprit et son cœur des graves et innombrables préoccupations qu'apporte avec soi le gouvernement de l'Eglise universelle. Le jansénisme offrait surtout à son zèle une occasion toujours renaissante d'exercer le pouvoir de juge suprême que les Papes ont reçu de Dieu. Il n'est guère de lettre qu'il écrive aux évêques de France, où il ne revienne sur cette plaie si dangereuse pour la religion de Jésus-Christ. Il avait frappé d'une sentence solennelle de condamnation le catéchisme de Mésenguy ; coup terrible contre les sectaires qui avaient vu, dans la proscription de ce livre, un renouvellement de tous les anathèmes portés contre Quesnel et ses partisans. Et pour montrer qu'il savait aussi bien flétrir le coupable que protéger les innocents, en même temps qu'il défendait énergiquement la compagnie de Jésus contre les attaques du philosophisme, il proscrivait, comme entachée d'une légèreté scandaleuse et profane, *l'Histoire du peuple de Dieu*, par le Père Berruyer. « Vous n'avez pas besoin, écrivait-il à Henri de Montesquiou, évêque de Sarlat, de nous demander ce que nous pensons du jansénisme. Nous avons déjà prévenu ce que vous pouvez désirer de nous à cet égard, en répondant à plusieurs des évêques de France, qui nous avaient porté leurs plaintes sur les maux de votre Eglise. Nous nous sommes expliqué avec tant de clarté et d'étendue que personne ne doit plus douter de notre fermeté, ni de la constance de l'Eglise romaine dans ses décisions. » Le même zèle s'appliquait, avec la même vérité et la même énergie, à combattre toutes les autres erreurs de ce temps lamentable. Les mauvais livres pullulaient alors ; les doctrines les plus impies et les plus honteusement perverses étaient répandues à profusion. Clément XIII ne pouvait faillir à l'un des plus importants devoirs de l'apostolat suprême. Dès les premiers jours de son règne, il avait frappé des

foudres de l'Eglise le livre du matérialiste Helvétius, et l'*Encyclopédie*, où la philosophie antichrétienne avait réuni, pour attaquer la vérité, l'assemblage confus de toutes les erreurs. La discipline ecclésiastique, les principes divins et immuables de la hiérarchie sacrée, étaient battus en brèche par des novateurs téméraires. De Hontheim, évêque de Myriophite et suffragant de Trèves, venait de publier, sous le pseudonyme de Fébronius, son livre sur l'*Etat de l'Eglise et sur la puissance légitime du souverain Pontife* (1763). Cet ouvrage, qui déniait les droits les plus reconnus et les plus incontestables du Pape, causa un grand scandale dans le monde chrétien. Les frères Ballerini, de Vérone, le Père Zaccharia, jésuite, dans son *Anti-Febronius*, le Père Zech, également jésuite, et Thomas Mamachi, dominicain, lui opposèrent de savantes réfutations. Clément XIII le condamna solennellement par un décret du 27 février 1764. Le 14 mars suivant, il avertissait l'évêque de Wurtzbourg et l'archevêque de Mayence de prémunir leurs troupeaux, prêtres et fidèles, contre les doctrines dangereuses de cet ouvrage. « Cet écrivain artificieux, dit-il, cache sa perfidie sous le masque de la piété, il diminue, à ce qu'il prétend, ou plutôt il anéantit l'autorité du souverain Pontife, afin de ramener, par cette condescendance, les hétérodoxes à l'unité catholique : condescendance merveilleuse, en vertu de laquelle ce ne sont pas les hérétiques qui se convertissent, mais les catholiques qui sont pervertis. » Les docteurs de l'Université de Cologne avaient aussi publié une savante et courageuse réfutation du livre de Fébronius ; le Pape les en félicita. « C'est le propre des chrétiens généreux, leur écrivait-il, de se jeter sur-le-champ dans la mêlée, et de repousser avec vigueur les attaques des ennemis de l'Eglise. Nous vous en aimons davantage, nous vous en remercions. » Cette guerre sainte remplit le laborieux pontificat de Clément XIII, et, vers la fin de sa pénible carrière, recueillant toutes ses forces, il voulut laisser au monde comme un dernier souvenir de son héroïque courage, en stimulant le zèle de l'épiscopat contre le torrent des mauvais livres et des mauvaises doctrines, qui menaçaient de tout engloutir. Dans un encyclique, adressée à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde chrétien, le pasteur suprême

leur rappelle cette grave et solennelle obligation. « Etablis dispen-
 » sateurs des mystères de Dieu, leur dit-il, et armés de sa toute-
 » puissance pour détruire les retranchements de l'erreur, travail-
 » lez avec courage et constance, pour détourner de ces pâturages
 » empoisonnés les brebis qui vous sont confiées, et que Jésus-
 » Christ a rachetées de son sang. »

12. Charles III, roi d'Espagne, était, nous l'avons dit, un prince sincèrement chrétien, vertueux et animé de l'amour du bien. Mais les principaux personnages qui l'entouraient se servirent de toute leur puissance de conseil et d'action pour ruiner dans son esprit, et pour détruire dans ses Etats, la compagnie de Jésus. On a voulu couvrir d'un voile impénétrable les motifs qui déterminèrent Charles III à décréter l'expulsion des jésuites d'Espagne. Ces motifs, l'édit d'expulsion, nommé *Pragmatique sanction*, déclare que le monarque *les garde dans son cœur royal*. Nulle pièce officielle, nul document écrit, aucun dépôt d'archives, n'ont révélé cette cause mystérieuse. Evidemment, et à dessein, un ordre souverain et absolu en fit effacer jusqu'aux moindres traces. Cependant une tradition, entourée de tous les caractères d'authenticité et de véracité, nous a transmis ce secret d'Etat. On remit un jour au Père recteur de la première maison des jésuites, à Madrid, un paquet de lettres dont une portait le timbre de Rome. La communauté était en ce moment au réfectoire : le Père fit porter ces lettres, toutes cachetées, dans son appartement. Elles y étaient à peine, qu'un officier de d'Aranda se présenta, de la part du roi d'Espagne, avec un ordre de visiter tous les papiers des jésuites. Les lettres furent saisies. Celle qui venait de Rome fut remise à Charles III qui l'ouvrit lui-même. Il y lut, avec autant de surprise que d'indignation, qu'il courait à Rome des bruits très fondés sur l'illégitimité de sa naissance, que, vraisemblablement, il y aurait en Espagne une révolution à laquelle la cour de Rome prendrait une part active pour faire passer la couronne sur la tête de l'héritier légitime. On recommandait au Père recteur de préparer les esprits de ses religieux pour cet événement, et d'en avertir les supérieurs des autres maisons. « Or, cette lettre, » dit le protestant Schall, avait été fabriquée par le duc de Choiseul seul, écrite par un habile faussaire qui avait parfaitement imité

» l'écriture du général, mise à la poste de Rome à l'adresse du
 » Père recteur de Madrid. D'Aranda épiait le moment de son
 » arrivée; il se tint prêt à la faire saisir, avant même qu'elle eût
 » été lue.» Cette trame internale réussit parfaitement. Charles III
 n'avait rien soupçonné : blessé par l'endroit le plus sensible, il
 donna dans le piège et se prépara à fulminer contre les Jésuites la
 sentence qu'on sollicitait depuis si longtemps, mais en vain. Il
 consulta secrètement des docteurs et des théologiens, afin de savoir
 si un souverain, pour des raisons qu'il ne peut mettre au jour et
 et *qu'il garde dans son cœur royal*, peut, en conscience, bannir
 de ses Etats un ordre religieux. Les docteurs furent pour la négative,
 mais les courtisans et les conseillers répondirent affirmativement.
 « Le 2 avril 1767, dit M. le comte Alexis de Saint-Priest,
 » le même jour, à la même heure, au nord et au midi de l'A-
 » frique, en Asie, en Amérique, dans toutes les îles de la monar-
 » chie, les gouverneurs généraux des provinces, les alcades des
 » villes, ouvrirent des paquets munis d'un triple sceau. La teneur
 » en était uniforme; sous les peines les plus sévères, on dit même
 » sous peine de mort, il leur était enjoint de se rendre immédiate-
 » ment, à main armée, dans les maisons des Jésuites, de les in-
 » vestir, de les chasser de leurs couvents et de les transporter
 » prisonniers, dans les vingt-quatre heures, dans tel port désigné
 » d'avance. Les captifs devaient s'y embarquer à l'instant même,
 » laissant leurs papiers sous le scellé et n'emportant qu'un bré-
 » viaire. Il faut en convenir, l'arrestation des Jésuites et leur
 » embarquement se firent avec une précipitation barbare. Près de
 » six mille prêtres, de tous les âges, des hommes d'une naissance
 » illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés d'infir-
 » mités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués
 » à fond de cale et lancés en mer, sans but déterminé, sans direc-
 » tion précise.» L'édit avait été exécuté dans tous les pays où
 s'étendait la domination de Charles III, sans en excepter même le
 Paraguay, ni ces *Réductions* florissantes, où la société de Jésus
 avait porté la civilisation avec la foi.

13. Cependant la voix du souverain Pontife allait s'élever pour faire entendre le langage de la plus juste douleur et des protestations les plus légitimes. « De tous les coups qui nous ont

» frappé pendant les neuf malheureuses années de notre ponti-
 » ficat, le plus sensible à notre cœur paternel a été celui que Votre
 » Majesté vient de nous porter en expulsant les religieux de la
 » compagnie de Jésus. Ainsi, vous aussi, mon fils, *tu quoque*,
 » *Fili mi!* Ainsi, notre cher fils Charles III, roi catholique, doit
 » être celui qui remplit le calice de nos peines, et plonge dans le
 » tombeau, baignée dans les larmes et dans la douleur, notre
 » vieillesse malheureuse. » Le roi d'Espagne répondit au Pape :
 » Pour épargner au monde un grand scandale, je conserverai à
 » jamais, dans mon cœur, le secret abominable qui a nécessité
 » ces rigueurs. Sa Sainteté doit m'en croire, sur parole; la sûreté
 » de ma vie exige de moi un profond silence sur cette affaire. »
 Le secret que le monarque abusé ne voulait pas révéler à Clément XIII, l'histoire le sait et en a fait retomber l'infamie sur les auteurs de cette œuvre de ténèbres et d'iniquités. L'exemple du roi d'Espagne fut bientôt suivi dans sa famille. Le roi de Naples, son fils, ou plutôt le ministre Tanucci, auquel Charles III avait confié le gouvernement napolitain pendant la minorité du jeune prince, suivit les impulsions de la cour de Madrid : tous les jésuites des six maisons de Naples furent enlevés en une nuit et transportés à Pouzzolles, d'où on les expulsa du royaume. L'année suivante, le duc de Parme et le grand-maître de Malte chassaient également tous les membres de la famille de Loyola (1768).

14. Sous les coups répétés de tant d'assauts, sous l'accablante pression de tant d'outrages, Clément XIII succomba enfin à sa douleur. Il s'affaissa tout à coup, à l'heure où la Providence voulut lui donner le repos et la couronne si chèrement achetés. Il mourut le 2 février 1769, à l'âge de 75 ans.

§ 2. Pontificat de Clément XIV (19 mai 1769-22 septembre 1774).

15. « La lutte suspendue par Clément XIII, dit M. le comte de Saint-Priest, et décidée par sa mort, présentait la plus grave importance. — La suppression de la société de Jésus (1) était alors comme un centre malheureux, autour duquel gravitaient

(1) *Histoire du pontificat de Clément XIV*, t. 1, p. 175, P. THEINER.

» tous les intérêts de l'Eglise. On mettait pour condition à la res-
 » titution des droits qui lui avaient été en partie disputés, et
 » arrachés en partie, qu'elle consentît à sacrifier les Jésuites, à la
 » défense de qui elle les avait perdus, pendant le saint combat
 » qu'elle avait soutenu à cause d'eux, sous le pontificat de Clé-
 » ment XIV. Dans l'état des affaires à cette époque, ajoute M. le
 » comte de Saint-Priest, il n'y avait plus de transaction possible.
 » La fierté des Bourbons ne leur permettait pas de renoncer à
 » l'entreprise commencée. Après avoir banni les Jésuites de leurs
 » propres Etats, ils se croyaient engagés d'honneur à les effacer
 » de la terre. Mais c'est au Saint-Siège lui-même qu'il fallait
 » arracher ce sacrifice; c'est lui qui devait licencier cette milice
 » que le xvi^e siècle vit naître tout armée pour combattre l'esprit
 » nouveau qui bouleversait l'Europe. Fallait-il la laisser périr
 » sous les coups d'une philosophie menteuse? Fallait-il recon-
 » naître les droits de cette fille de la Réforme, plus dangereuse
 » que sa mère? » Or, la démarche à faire dans ce but pouvait
 être tentée de deux manières : d'abord ouvertement, en deman-
 dant au conclave qu'il portât un arrêté en vertu duquel le
 Pape futur fût lié envers les cardinaux pour l'extinction des
 Jésuites; ou bien en secret, et en obtenant du Pape à élire, la
 promesse par écrit de la suppression de la compagnie de Jésus.
 Le premier et le second parti furent rejetés par les cardinaux des
 couronnes, non-seulement comme dangereux, mais plus encore
 comme illégitimes. Il n'y eut donc aucun pacte ni public ni secret
 entre les puissances et le Pape à élire. Les cardinaux des cou-
 ronnes se bornèrent à exercer leur droit d'exclusion, au nom de
 leurs souverains respectifs, contre les candidats qui leur déplai-
 saient. Enfin, le 19 mai 1769, Ganganelli réunit tous les suffrages,
 à l'exception de celui du cardinal Orsini qui criait en vain que
 Ganganelli était un *jésuite déguisé*. Sa protestation ne fut pas
 écoutée : le nouveau Pontife fut proclamé et prit le nom de Clé-
 ment XIV. Son élection ne présente aucun des vices de forme
 qu'on a prétendu y relever. Elle fut l'affaire de quelques heures ;
 aucune promesse écrite ou secrète ne la précéda. Les intrigues
 politiques, qui se croisèrent pendant la durée du conclave, n'alté-
 rèrent en rien la liberté des suffrages. Les candidats, proposés

par les couronnes, furent tous rejetés les uns après les autres. L'esprit de Dieu, qui déjoue toutes les combinaisons, et fait servir à l'exécution de ses secrets desseins les intérêts et les passions des hommes, veillait aux destinées de l'Eglise. L'élévation de Clément XIV au trône apostolique conserve toute sa validité et toute son intégrité. Novaès attribue à une disposition merveilleuse de la Providence que, à l'exclusion des princes romains et des fils même de rois qui se trouvaient au sein du conclave, les cardinaux aient porté sur le trône pontifical le seul religieux qui fût alors dans le sacré Collège; « à une époque, ajoute-t-il, où les religieux » étaient généralement si peu en faveur, et où, dans presque » toutes les cours de l'Europe, ils étaient en butte aux persécutions et aux sarcasmes des ministres, des rois et des philosophes leurs adeptes. »

16. La situation de l'Europe était effrayante. « Jamais peut-être, » dans les siècles modernes, dit Schall, le Siège pontifical ne se » trouva dans une crise plus forte qu'à l'avènement de Clément XIV. Le parti anti-religieux dominait dans toutes les cours. » Il est incontestable qu'on s'occupait d'un projet de schisme, dans » les différents Etats, par la création de patriarches nationaux » indépendants de la cour de Rome. La prudence de Clément XIV » écartera ce danger. » Elevé sur le trône pontifical, Ganganelli ne modifia pas la simplicité de sa vie et de ses manières. Doux, affable, bon, d'un caractère toujours égal, jamais précipité dans ses conseils, et ne se laissant jamais emporter aux ardeurs d'un zèle inconsidéré, il aurait pu avoir le plus glorieux pontificat dans des temps meilleurs. Mais la tempête grondait; les vents étaient déchaînés contre la barque de Pierre; le pilote, si Dieu ne détournait l'orage, était menacé d'être emporté par ses fureurs. La France, l'Espagne, Naples, Parme, Venise, étaient en guerre ouverte contre le Saint-Siège; le Portugal, à l'état de schisme, en était l'adversaire décidé. La question des Jésuites était donc la première à résoudre. « Comment les supprimer, comment les » conserver? se demande M. de Saint-Priest. Fallait-il braver la » colère des plus grands princes de l'Europe, les pousser au » schisme, peut-être à l'hérésie? Fallait-il exposer le Saint-Siège » à perdre non-seulement la propriété de Bénévent et du Comtat,

» mais encore l'obédience filiale du Portugal *très-fidèle*, de la
 » France *très-chrétienne*, de l'Espagne *très-catholique* ? D'un
 » autre côté, comment rayer de la liste des choses vivantes un
 » ordre approuvé par tant de papes, réputé le boulevard de l'E-
 » glise, le bouclier de la foi. »

17. Clément XIV inaugura son pontificat par un acte qui souleva un violent orage. Dans la bulle *Cœlestium munerum thesauros*, il s'exprimait ainsi : « Nous répandons avec bonheur les trésors des biens célestes sur ceux qui cherchent ardemment le bien des âmes. Comme nous comprenons parmi ces fervents ouvriers dans le champ du Seigneur, les religieux de la Compagnie de Jésus, nous désirons aussi très certainement entretenir et accroître par des faveurs spirituelles la piété et le zèle entreprenant et actif de ces religieux. » Les cours de France, d'Espagne et de Naples firent entendre, au sujet de ce bref, de vives et amères protestations. Elles exigèrent, comme une condition indispensable au repos de l'Europe, à la tranquillité de l'Eglise, à la paix du monde, la suppression des Jésuites. Deux ans le Pape résista à toutes les instances, à toutes les supplications, à toutes les violences même ; mais Charles III avait fait de cette question une question personnelle, il était résolu à contraindre le Saint-Siège par tous les moyens en son pouvoir, et c'était lui qui animait les autres cours de l'Europe dans cette guerre, sans trêve ni repos, déclarée à la Compagnie. Déjà la France, par ses instigations, s'était emparée du Comtat Venaisin, et Naples, de la principauté de Bénévent. Clément XIV résistait toujours. Le roi d'Espagne fit partir alors pour Rome son ministre Monino, le plus fougueux adversaire des Jésuites. Dès cet instant, une obsession constante, infatigable, entoura l'auguste Pontife. Un jour le ministre d'Espagne appuya ses instances d'un argument intéressé ; il garantit au Pape la restitution d'Avignon et de Bénévent, le jour même où il consentirait à signer le bref de suppression. Mais le vicaire de Celui qui chassa les vendeurs du temple lui répondit avec courage : « Apprenez qu'un Pape gouverne les âmes et n'en trafique pas. » Après ces mots, il rompit la conférence et se retira indigné. Rentré dans ses appartements, sa douleur s'échappa en sanglots, et il s'écria : « Dieu le pardonne

» au roi catholique ! » Clément XIV avait longtemps espéré dans la piété de Marie-Thérèse d'Autriche. Cette princesse, témoin du bien qu'opéraient les Jésuites, et prévoyant les maux qu'entraînerait leur ruine, opposait de fortes résistances aux sollicitations importunes du roi d'Espagne ; le Pape s'en prévalait. Heureux de trouver une opposition qui entraît si bien dans son plan et dans ses idées, il s'en faisait un rempart à l'abri duquel il crut, pendant quelque temps, pouvoir échapper aux cruelles exigences des cours. Mais ce dernier refuge allait lui être enlevé ; cette dernière barrière était sur le point de tomber. Marie-Thérèse, faible comme toutes les mères, avait donné à Joseph II, son fils et son indigne héritier, le titre d'empereur. Ce prince, livré, dès son enfance, aux mains des philosophes, en avait pris toute la haine pour l'Eglise ; il était destiné à inaugurer en Allemagne un règne déplorable. Prince inquiet, tracassier, qui avait toujours la main à l'encensoir, et que le grand Frédéric appelait, avec une juste ironie, *son frère le sacristain*, les églises, le culte, les couvents, rien n'était à l'abri de ses prétentions et de ses ordonnances. Il détermina sa mère à consentir enfin à la suppression des Jésuites. Grande reine, héroïque princesse, l'honneur de son sexe, et la gloire de son époque, Marie-Thérèse ne savait plus vouloir quand son fils avait parlé ; la suppression des Jésuites fut consentie par elle, à la condition que le jeune empereur pourrait à son gré disposer de leurs biens. La cupidité l'emporta sur la prudence. Ce fut, on peut le dire, une dernière espérance arrachée à l'âme de Clément XIV. Cependant, abandonné à lui-même, privé de tout appui, il hésitait encore. Mais les délais n'étaient plus possibles pour le malheureux Pape. Le 21 juillet 1773, parut enfin la sentence définitive ; le Pape faisait comme le pilote, qui jette à la tempête ses objets les plus précieux pour sauver le navire. Le bref *Dominus ac Redemptor* supprimait la Compagnie de Jésus. « Inspiré par le Saint-
» Esprit, comme nous en avons la conviction, disait le Pape,
» poussé par le devoir de ramener la concorde dans le sein de
» l'Eglise, convaincu que la société de Jésus ne peut plus rendre
» les services pour lesquels elle a été fondée, et déterminé par
» d'autres motifs de la prudence et de la sagesse gouvernemen-
» tales que nous tenons renfermées dans notre âme, nous abolis-

» sons et détruisons la société de Jésus, ses fonctions, ses maisons,
 » ses instituts. » On le voit, le sens de ce bref n'est pas douteux ;
 la peine que le Pontife inflige n'est pas un châtement, mais un
 sacrifice fait à l'espoir de la paix ; sa sentence n'est pas exigée
 par la justice ; mais c'est une mesure administrative conseillée
 par l'embarras du moment. « Fut-elle légitime ? se demande le
 » Père Cahour. Oui, car le Saint-Siège avait le droit de suppri-
 » mer ce qu'il avait lui-même établi. Fut-elle prudente et oppor-
 » tune ? Beaucoup de gens l'ont nié. Mais moi, je respecte l'étrange
 » situation dans laquelle se trouva le vicaire de Jésus-Christ et
 » je regrette que, cette fois, le sacrifice de Jonas accordé à la fu-
 » reur des flots n'ait fait qu'enhardir la tempête. »

18. Ce fut le dernier acte du pontificat de Clément XIV ; il mourut le 22 septembre 1774, assisté à ses derniers moments, d'une manière miraculeuse, par saint Alphonse de Liguori. Ce Pape a été l'objet de jugements fort opposés de la part de ses contemporains. Les uns l'ont fort exalté : et c'étaient en général les hommes peu favorables à l'Eglise, à sa liberté, à ses droits. D'autres l'ont trop déprécié : c'étaient des catholiques, mais qui ne tenaient pas assez compte des circonstances critiques où se trouvait le Pontife. Caraccioli a le plus contribué aux calomnies débitées contre ce Pape, par le recueil apocryphe des lettres connues sous le nom *des Lettres de Ganganelli*. « La vérité histo-
 » rique suffit pour venger la mémoire de Clément XIV ; son
 » élection fut libre et sans simonie, malgré les intentions simo-
 » niaques et la pression extérieure des cours ; les difficultés ex-
 » trêmes des temps ; la violence morale perpétuellement exercée
 » par les puissances pour contraindre Clément XIV ; l'inutilité
 » des demi-mesures et des attermoiements prolongés qu'il leur
 » opposait ; les menaces, les craintes du schisme qui assiégeaient
 » le Pape, doux et conciliant par caractère, sont autant de cir-
 » constances atténuantes. Clément XIV a donc pu se persuader
 » que le bien de la paix exigeait qu'il fît taire son affection et son
 » estime pour la Compagnie, et qu'il la sacrifiât aux tristes exi-
 » gences de cette époque malheureuse. »

19. La mort de Clément XIV coïncidait avec celle de Louis XV. Ce prince, qui avait donné pendant sa vie de si lamentables scan-

dales, sentit à ses derniers moments se réveiller dans son cœur les pensées de la foi qui avait nourri sa jeunesse et qui était héréditaire dans son auguste maison. Il s'humilia sous la main invisible qui le frappait, fit l'aveu public de ses longs égarements, en demanda pardon à son peuple et mourut dans les larmes de la componction, à l'âge de soixante-quatre ans (10 mai 1774). Il laissait la couronne à son petit-fils, le vertueux et infortuné Louis XVI. Si l'amour du bien, les qualités de l'esprit et du cœur, les sentiments d'humanité, de justice, de désintéressement, de probité, étaient des titres suffisants dans un prince, Louis XVI aurait été le plus heureux des rois. Mais il faut à ceux que Dieu appelle à la redoutable mission de gouverner les hommes, plus de fermeté encore que d'autres vertus. Louis XVI était trop bon pour ne pas être faible. Sa vie tout entière fut, contre le mal et contre le crime, une lutte où Louis XVI céda toujours; le mal et le crime ont triomphé, pour instruire à la fois et les rois et les peuples.

20. Nous avons, à l'occasion de la mort de Clément XIV, prononcé, en passant, le nom de saint Alphonse de Liguori. Ce grand évêque était la merveille de son siècle et la gloire de l'Italie. Il avait passé soixante-dix ans à évangéliser les pauvres habitants des campagnes napolitaines, lorsque, le 9 mai 1762, il reçut une lettre du nonce apostolique à Naples, qui lui apprenait que le pape Clément XIII l'avait nommé à l'évêché de Sainte-Agathe-des-Goths. A cette nouvelle, il est comme frappé de la foudre, ses sens se troublent, il ne peut parler, on le trouve tout agité et baigné de larmes. La pieuse congrégation de missionnaires qu'il a fondée partage sa douleur et craint de perdre son pasteur et son père. Il écrit sur-le-champ une lettre de renonciation, où, remerciant le Pape de sa bienveillance, il lui expose son incapacité, son grand âge et ses infirmités, le vœu qu'il a fait de ne jamais accepter de dignité et le scandale que son acquiescement produirait dans sa congrégation. Les instances de son humilité furent inutiles; il dut incliner sa volonté devant celle du souverain Pontife, ou plutôt devant celle de Dieu. Sa congrégation des *Rédemptoristes* se soumit elle-même aux décrets de la Providence qui lui imposaient ce pénible sacrifice. Liguori, évêque, continua sa vie pauvre

et pénitente de missionnaire. Pendant treize ans qu'il vécut encore, chacun de ses instants fut consacré à la gloire de Dieu et au service de l'Eglise. Héritier des pieuses traditions de l'école mystique, il sut les faire passer dans la pratique quotidienne des fidèles. Le premier ouvrage de son cœur, plus encore que de sa plume, fut les *Visites au saint Sacrement et à la sainte Vierge*; délicieux petit volume que tant de saintes âmes ont médité au pied des autels. Une foule d'autres écrits du même genre : *Pratique de l'amour de Jésus-Christ*; *Motifs d'aimer Jésus-Christ*; *Méditations sur les mystères de l'enfance de Jésus*; *Chemin de la Croix*; *Méditations et Pratiques dévotes sur la passion de Jésus-Christ*; sept opuscules : *Sur l'état Religieux*; *Avis sur la vocation religieuse*; *Méditations sur le même sujet*; *Avis aux novices pour les animer à la persévérance*; le *Selva*, ou *Forêt*, dans lequel il offre aux prêtres comme un arsenal de matériaux pour des méditations, sur la dignité, les vertus et les devoirs du sacerdoce; *Avis nécessaires à toutes les personnes de quelque condition que ce soit*; *Maximes ou Vérités éternelles*; *Préparation à la mort*, rappellent le style, l'onction, la grâce persuasive et touchante de saint François de Sales. Mais l'ouvrage qui a fondé à jamais la gloire de saint Liguori et qui a rendu le plus de services à l'Eglise est sans contredit sa *Théologie Morale*, publiée en 1753. Elle fut un remède providentiel aux maux incalculables que les dernières hérésies n'ont cessé de produire dans le gouvernement des âmes. Jansénius avait rendu l'usage des sacrements impraticable par les dispositions outrées qu'il exige des pénitents, et surtout par l'esprit de dureté qu'il inspire aux confesseurs. Saint Liguori rédigea sa théologie à un point de vue diamétralement opposé. Il rappela la morale de l'Evangile et de l'Eglise à son premier caractère de mansuétude, de douceur et de charité. On a beaucoup parlé de l'opinion du saint évêque sur le probabilisme. En voici en deux mots la substance. De deux sentiments probables sur lesquels l'Eglise n'a pas prononcé, on n'est point obligé de suivre le plus sévère, ni pour soi, ni pour les autres : pour soi on peut le suivre, mais on n'y est pas obligé; pour les autres, on ne doit ni on ne peut leur en faire une obligation. Ainsi un pasteur, un confesseur, qui, de deux opinions probables et libres,

fait une obligation de la plus sévère, jusqu'à refuser l'absolution à ceux qui ne veulent pas s'y soumettre, impose aux âmes un fardeau que ni Dieu ni son Eglise n'ont entendu leur imposer ; commet un véritable péché, et répondra devant Dieu de toutes les âmes qu'il aura éloignées du salut par ce rigorisme tyrannique. Voilà le fond de ce que saint Liguori enseigne sur l'usage des opinions probables ; nous pensons comme lui, avec l'Eglise romaine qui a plusieurs fois approuvé sa théologie, et nous ne croyons pas qu'on puisse penser et agir différemment. Saint Liguori, par un miracle incontestable et appuyé sur des preuves authentiques, assista à ses derniers moments le pape Clément XIV, dont il était éloigné de plus de quarante lieues. Dieu permit que, dans une extase, l'âme du saint fût transportée près du Pontife mourant. Saint Liguori mourut le 1^{er} août 1787.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE PIE VI (15 février 1775-29 août 1799).

1. Coup d'œil sur le pontificat de Pie VI. — 2. Election de Pie VI, ses premiers actes. — 3. Les Jésuites sont accueillis par Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, et l'impératrice de Russie, Catherine II. — 4. Premières années du règne de Louis XVI. — 5. Le Joséphisme en Allemagne. — 6. Voyage de Pie VI à Vienne. Synode de Pistoie. — 7. Révolte de la Belgique contre Joseph II. — 8. Ministres de Louis XVI. — 9. Ouverture des Etats-généraux. — 10. *Constitution civile du clergé*. — 11. Courageuse conduite de la majorité du clergé français. — 12. Pie VI condamne la constitution civile du clergé. — 13. Captivité de Louis XVI. — 14. Convention nationale. Jugement de Louis XVI. — 15. Mort de Louis XVI. — 16. Discours de Pie VI aux cardinaux, à l'occasion de la mort de Louis XVI. Mort de Marie-Antoinette. La Terreur. — 17. Le Directoire. Le général Bonaparte. — 18. Première campagne d'Italie par Bonaparte. — 19. Le Directoire veut forcer Pie VI à révoquer la condamnation de la constitution civile du clergé. — 20. Pie VI est enlevé de Rome par ordre du Directoire. — 21. Mort de Pie VI à Valence.

Pontificat de Pie VI (15 février 1775-29 août 1799).

1. Nous arrivons enfin à la grande catastrophe sociale, préparée depuis si longtemps, en Europe, par les fureurs du protestantisme, les haines et les violences du jansénisme, l'impiété, la licence de la nouvelle philosophie, l'imprévoyance des rois, les scandales des cours, l'insubordination des peuples et le triomphe simultané des mauvaises doctrines dans tous les Etats de l'Europe chrétienne. L'époque révolutionnaire allait sonner, et d'effroyables calamités politiques et religieuses allaient inonder le monde. Jusque-là bien des tempêtes, des orages, avaient menacé le vaisseau de l'Eglise; mais, si on peut le dire, il n'y avait dans ces dangers qu'un caractère de violence passagère. Les passions une fois apaisées, la Papauté retrouvait son empire sur des générations restées, au fond du cœur, fidèles et soumises; les hérésies précédentes s'attaquaient à un dogme particulier; les princes persécuteurs mouraient et laissaient le trône à des successeurs moins

hostiles. Cette fois ce ne fut pas un prince, ce ne fut pas un hérésiarque, ce ne fut pas un persécuteur qui souleva l'épouvantable orage, ce fut la négation radicale, universelle, impitoyable, de toutes les croyances, la destruction de toutes les institutions, l'écroulement des trônes et des autels, la souveraineté populaire, inaugurée au milieu des ruines, parmi des fleuves de sang, qui reniait Dieu, Jésus-Christ, son culte, ses vicaires, ses prêtres, et qui, au nom de la raison, imposait au monde les rêves du plus sanglant délire. Si les ennemis de l'Eglise, si les grands seigneurs beaux esprits, les poètes philosophes, les élégants athées du XVIII^e siècle n'avaient pas été eux-mêmes les premières victimes de la révolution, ils auraient pu applaudir à leur ouvrage et jouir de leur triomphe, car ce triomphe parut complet; ils avaient proclamé leur philosophie la reine de l'univers, et le peuple dansant sur les débris des monarchies éleva des autels à la Raison, pour prouver à sa manière qu'il était digne de ses maîtres et qu'il avait compris leur enseignement. L'Eglise, toutefois, a des promesses d'immortalité plus fortes que toutes les puissances de l'enfer. Elle se releva la première du fond de cet abîme, plus radieuse, plus grande, plus héroïque que jamais. La révolution ne fit qu'ajouter à la liste de la Papauté un martyr de plus.

2. Le cardinal Jean-Ange Braschi fut élu pour succéder à Clément XIV, et prit le nom, à jamais immortel, de Pie VI. En apprenant son élection, il se prosterna, les yeux baignés de larmes, pria quelque temps avec ferveur, et dit aux cardinaux : « Vénérables pères, le conclave est terminé, mais que l'issue en » a été malheureuse pour moi ! » Ce fut par ces paroles, qui renferment un si triste pressentiment, que Pie VI commençait l'un des plus longs comme aussi l'un des plus malheureux pontificats que nous offrent les annales de l'Eglise. Un des premiers actes du nouveau Pape fut une distribution d'aumônes aux pauvres. Il supprima ensuite plusieurs pensions qui lui parurent inutiles, se fit rendre un compte sévère des deniers publics, ne conféra les dignités ecclésiastiques et les charges de l'Etat qu'à des hommes dignes de sa confiance; il se montra humain, accessible, laborieux, bienfaisant; il partageait tout son temps entre ses devoirs religieux, son cabinet, son muséum et la bibliothèque du Vatican.

Ce fut lui, en effet, qui eut l'idée d'établir ce muséum unique au monde, où les chefs-d'œuvre de tous les arts, les antiquités les plus précieuses devaient attirer les voyageurs de toutes les nations civilisées. Les actes de Pie VI avaient un caractère de noblesse et de générosité où son âme se peignait tout entière. Nous ne ferons qu'indiquer les travaux exécutés dans le port d'Ancône, le seul des Etats du Pape où le commerce pût être protégé; la restauration du palais Quirinal, où il fit relever le fameux obélisque; enfin, la vaste entreprise du dessèchement des marais Pontins; le rétablissement de la voie Appienne; la réparation de l'aqueduc de Terracine; l'établissement du canal de Soligna, etc. Les grandes entreprises de son administration ne détournaient pas Pie VI de sa bienfaisante sollicitude pour les pauvres; il fondait et dotait des hospices; il érigeait des maisons de refuge pour les jeunes filles indigentes; il établissait, à Rome, l'institut des Frères des écoles chrétiennes, qu'il chargeait de l'éducation des enfants du peuple; et Rome renaissante inscrivait, sur la façade de leur maison, cet éloge si simple dans sa sublimité : *Pie VI, père des pauvres.*

3. Supprimés par une bulle pontificale, bannis par les princes catholiques, les Jésuites avaient trouvé un asile là où ils devaient le moins en attendre. Frédéric-le-Grand, roi protestant et philosophe, et Catherine I^{re}, impératrice de Russie, avaient écrit au Pape pour l'informer que, ne connaissant pas de meilleurs instituteurs pour la jeunesse que les Jésuites, ils prétendaient les garder dans leurs Etats. La situation était délicate. D'après le bref de suppression, il était défendu aux Jésuites de continuer à habiter collectivement leurs maisons, d'y recevoir des novices, et, par conséquent, d'y perpétuer leur ordre. Le général Ricci avait juré solennellement, entre les mains du Pape, sa renonciation à tout pouvoir et à toute fonction de supérieur. Les autres jésuites, fidèles comme toujours au décret de Rome, même quand ce décret était leur arrêt de mort, avaient refusé les offres bienveillantes de Catherine et de Frédéric, tant que le Pape ne les aurait pas autorisés à accepter. De son côté, Pie VI se trouvait partagé entre les sentiments d'estime et d'affection qu'il professait ouvertement en faveur des Jésuites et la crainte, d'ailleurs trop fondée,

de réveiller, par une manifestation importune, toutes les animosités à peine assoupies, toutes les haines des puissances catholiques. Il aborda la difficulté près des cours de l'Europe avec la noble franchise qui faisait le trait distinctif de son caractère. Il soumit à leur appréciation les propositions qui lui étaient faites par l'impératrice de Russie et le roi de Prusse. On lui répondit qu'il pouvait suivre, dans cette circonstance, l'inspiration de son cœur, pourvu qu'il ne donnât pas à l'expression de sa volonté un caractère de publicité trop éclatant. En conséquence, Pie VI autorisa les Jésuites de Russie et de Prusse à ouvrir des maisons d'éducation, à instituer des noviciats, à faire jouir enfin le nord de l'Europe des bienfaits dont les nations du midi s'étaient si aveuglément privées elles-mêmes.

4. A la même époque que l'avènement de Pie VI, la France avait vu les fêtes données à Paris pour l'avènement de Louis XVI. Jamais les commencements d'un règne ne s'annoncèrent sous de plus heureux auspices ; jamais prince, en effet, n'était monté sur le trône animé de meilleures intentions, ni plus pénétré de la grandeur de ses devoirs. Les vertus du jeune monarque étaient si pures, si sincères, si éclatantes, que l'école philosophique ne put leur refuser le concert de ses éloges ; mais comme si sa vertu elle-même eût dû servir à perdre plus promptement ce malheureux prince, il se laissa séduire aux idées d'humanité, de bien général, de philanthropie, derrière lesquelles les modernes novateurs cachaient des théories subversives et des doctrines révolutionnaires. Ses ministres, Turgot, le comte de Saint-Germain, Necker, étaient de ces hommes à systèmes, qui croyaient que l'économie politique peut remplacer, chez une nation, les principes religieux. Des réformes heureuses furent pourtant opérées dès lors dans le gouvernement ; mais Louis XVI avait déjà tout gâté en inaugurant son pouvoir par le rappel du Parlement exilé par Louis XV, après l'affaire du chancelier Maupeou. On a dit que les hommes, pris individuellement, étaient rarement capables de reconnaissance ; réunis en corps, ils ne le sont jamais. Le premier acte du Parlement, après son retour, fut de s'opposer à l'enregistrement des édits publiés par Louis XVI. De là des intrigues nouvelles, des cabales, des émeutes même ; car déjà le peuple en faisait l'ap-

prentissage en France, tandis que la jeune noblesse, enivrée par des idées lointaines d'indépendance, importées par Franklin, allait sur les champs de bataille de l'Amérique se battre pour des républicains et conquérir l'ordre de Cincinnatus. Epoque d'aveuglement, où tous les rôles sont intervertis, où le désordre des idées n'a d'égal que l'enthousiasme avec lequel on se jette dans l'inconnu ! La guerre d'Amérique eut pour la France deux résultats à jamais déplorables ; elle amena la catastrophe financière qui servit de prélude à la révolution et l'esprit d'indépendance qui l'acheva.

5. Moins voisine d'une dissolution sociale, l'Allemagne, sous Joseph II, semblait se précipiter dans la voie du schisme. Ce qu'on a appelé gallicanisme en France s'appela *joséphisme* en Allemagne. Les erreurs changent de nom suivant les pays et les siècles, mais elles ne changent pas de caractère. Le livre de Fébronius fut le manuel théologique de Joseph II. Imbu de ces principes, si favorables d'ailleurs à l'ambition des souverains, il se donna la mission de combattre les droits du Saint-Siège, son pouvoir, sa juridiction ; il se voulut faire en quelque sorte l'évêque universel, le concile général de ses Etats. Sans consulter le souverain Pontife, et la plupart du temps au mépris de ses réclamations formelles, il tranchait, par des décisions arbitraires, toutes les questions ecclésiastiques, enlevait les revenus des évêques, les excluait des Etats de leur province ou détruisait leur siège. Un décret impérial assujettit toutes les bulles pontificales à la ratification ou au *placet* du monarque. C'était importer en Allemagne l'invention toute française de soumettre les bulles apostoliques à l'enregistrement des parlements. D'autres arrêtés furent rendus pour interdire, dans toute l'étendue de l'empire, de professer les doctrines de la bulle *Unigenitus* ; il fut déclaré que le texte même de cette bulle serait enlevé de tous les livres théologiques où il se pourrait trouver ; et qu'il ne serait permis aux professeurs d'en parler que comme d'un document purement historique, sans aucune valeur religieuse. Les évêques avaient la défense de conférer les ordres sans avoir pris préalablement l'agrément de l'empereur ; la moitié des séminaires diocésains fut fermée ; sur deux mille communautés religieuses, qui se trouvaient répandues sur tout le terri-

toire de l'Empire, Joseph II n'en laissa subsister que sept cents ; les confréries furent abolies, les processions supprimées. On allait jusqu'à fixer le nombre des prêtres dans chaque église. C'est en faisant allusion à tant de réglemens si étrangers aux préoccupations ordinaires d'un souverain, que Frédéric appelait l'empereur *mon frère le sacristain*.

6. La cour romaine avait agi en vain par les voies diplomatiques pour rappeler Joseph II à une conduite plus digne de lui-même, plus digne surtout de la mémoire de son illustre et pieuse mère. Pie VI était le pasteur apostolique qu'aucune considération ne saurait détourner du chemin de son devoir. Depuis longtemps il était inouï à Rome qu'aucun Pape fût sorti des Etats pontificaux ; cependant Pie VI se résolut subitement à entreprendre le voyage de Vienne, persuadé que sa présence et ses paroles seraient plus efficaces que des lettres sur l'esprit du jeune César. La nouvelle de ce voyage fut un événement en Europe ; le sacré Collège, effrayé des suites d'une pareille démarche, faisait les plus vives instances auprès du Pape pour le détourner de son courageux projet : « Nous irons, répondit Pie VI, là où nous appelle le » devoir, de la même manière que nous irions au martyre pour » l'intérêt de la religion : joyeux de la défendre, les successeurs de » saint Pierre n'ont pas craint d'exposer leur vie. Il ne nous est » pas permis d'abandonner la barque de l'Eglise au milieu des » tempêtes les plus violentes. » L'effet de la présence du Pape à Vienne fut prodigieux ; son voyage avait paru un triomphe populaire. Le 22 mars 1782, Pie VI fit son entrée dans la capitale de l'Autriche, entouré de plus de cinquante mille Viennois. L'affluence y était si prodigieuse, venue de toutes les parties de l'empire, que l'on craignit pendant quelques temps de manquer de subsistances. Il faut le dire, Joseph II se montra beaucoup moins favorablement disposé que son peuple. Il garda les convenances de la politesse envers le Pape, mais il ne rabattit rien de ses schismatiques prétentions. Son premier ministre, le prince de Kaunitz, donna au milieu de toute la cour le scandale d'un chrétien qui se refuse à observer vis-à-vis d'un Pape les plus strictes formules d'une déférence due à tant de titres. Pie VI quitta Vienne, ému des marques de la dévotion touchante du peuple, mais désolé de l'attitude

qu'avait constamment gardée l'empereur. Par un manque d'égards inouï, la police autrichienne, si sévère en tout autre circonstance, avait laissé circuler dans la capitale, pendant même que le Pontife s'y trouvait, un pamphlet injurieux intitulé : *Quid est Papa ?* L'auteur, le protestant Eybel, niait ouvertement la suprématie pontificale et couvrait la Papauté des plus grossières calomnies. Cette inqualifiable attaque, il faut le dire, trouva, au sein même du protestantisme allemand, d'éloquents antagonistes. Le célèbre historien, Jean Muller, encore jeune alors, répondit à Eybel, par son excellent ouvrage : *Voyages des Papes*, où il vengeait victorieusement la Papauté de ces indignes outrages. Le pamphlet d'Eybel attira plus tard, sur son auteur, les foudres de l'Eglise. Joseph II n'en poursuivit pas moins son plan d'innovations schismatiques. Au mois d'août 1786, le conciliabule d'Ems, réuni par ses ordres, dressait en vingt-trois articles, un décret qui consacrait les doctrines erronées du *joséphisme*. Il y était dit d'abord que Jésus-Christ a donné aux Apôtres et aux évêques, leurs successeurs, un pouvoir *illimité* de lier et de délier pour tous les cas et toutes les personnes, et que par conséquent, on ne devait plus recourir à Rome. On annulait les exemptions des religieux, excepté celles confirmées par l'empereur, inconséquence étrange de refuser au Pape, sur une matière ecclésiastique, une autorité qu'on accordait à la puissance civile. Après d'autres innovations semblables, il était stipulé que toutes dispenses demandées ailleurs qu'au tribunal de l'évêque seraient nulles; que les bulles des Papes n'obligeraient point, si elles n'étaient acceptées que par l'évêque, et que les nonciatures cesseraient entièrement. On décidait l'abolition du serment des évêques au Pape. Si le pape, était-il dit, refusait de confirmer les évêques dans ces conditions nouvelles, ils trouveraient dans l'ancienne discipline des moyens de se maintenir en possession de leur charge, sous la protection de l'empereur. Le grand duc de Toscane, Léopold, frère de Joseph II, avait suivi les mêmes errements. Il était livré aux conseils de Ricci, évêque de Pistoie, prélat ambitieux et irréfléchi, complètement perverti par les idées janséniennes, qui publiait des instructions pastorales où il appelait Soanen, l'évêque déposé de Senez, un *saint et pieux per-*

sonnage, Mésenguy, *la lumière de l'Eglise*, et Quesnel, un *martyr*. Il avait fait traduire en italien les *Réflexions morales*, et les avait données en présent à ses curés, en leur recommandant de faire usage de ce *livre d'or*. Ricci convoqua un synode à Pistoie (19 septembre 1788), pour y promulguer d'une manière plus solennelle les erreurs qu'il propageait. Dans la crainte de ne pas trouver dans son diocèse un nombre suffisant de prêtres disposés à favoriser ses intentions, il fit venir plusieurs docteurs jansénistes de divers lieux, et principalement de l'Université de Pavie, où Natalis, Tamburini et d'autres théologiens manifestaient de pareils sentiments. Ce fut Tamburini que l'évêque choisit pour promoteur du synode, bien qu'en sa qualité d'étranger il n'eût pas même le droit d'y assister. L'assemblée dura dix jours, et fut composée de deux cent trente-quatre prêtres, auxquels Ricci avait dit que *l'Esprit saint descendrait parmi eux, et que leurs oracles deviendraient ceux de Dieu lui-même*. On y rejeta, comme une impiété, la doctrine de la bulle *Unigenitus*. On y proclamait, comme type de la véritable discipline de l'Eglise, la constitution de la province schismatique d'Utrecht. On réprouvait la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, que les prédécesseurs de Pie VI avaient cherché à répandre dans l'Eglise; on affichait hautement un mépris sacrilège pour les saintes images; on blâmait la multiplicité des ordres religieux que Ricci voulait réduire à un seul; il demandait aussi la suppression des vœux perpétuels, et n'admettait que la règle de Port-Royal. Pie VI, par la bulle *Auctorem fidei*, condamna le synode de Pistoie.

7. Les révolutions se chargèrent d'apprendre à Joseph II et à ses imitateurs ce qu'il en coûte aux princes qui se séparent violemment du Saint-Siège et qui empiètent sur sa juridiction. Les Etats de Belgique refusèrent de se soumettre aux schismatiques exigences de Joseph II; les professeurs qu'il voulut substituer, dans les Universités de Louvain et de Luxembourg, à ceux qui enseignaient les doctrines favorables à la cour de Rome, furent chassés par les étudiants et le peuple; les Etats de Brabant et du Hainault refusèrent les subsides accoutumés. Joseph II crut arrêter le mal par des mesures sévères; il cassa les privilèges du Brabant. Les troubles augmentèrent, l'empereur supprima les séminaires

diocésains, qu'il remplaça par un séminaire général, où les évêques des deux provinces reçurent l'ordre d'envoyer leurs élèves. Aucun d'eux ne se soumit, et le cardinal de Malines publia un mandement où il déclarait que l'enseignement des professeurs josphistes est contraire à la croyance catholique. Le cardinal fut arrêté par ordre de l'empereur, ainsi que l'évêque d'Anvers qui avait suivi la même ligne de conduite. Mais l'insurrection éclata de toutes part; la Belgique se leva en armes; la guerre commença. Joseph II, qui n'était pas préparé à ces événements, offrit une amnistie; on la dédaigna, et les impériaux furent obligés d'évacuer les Pays-Bas. L'empereur, qui s'était attiré ces disgrâces par tant de violences et d'injustices, pria le Pape d'y porter remède. Le miséricordieux Pie VI écrivit en ce sens aux évêques de la Belgique (23 janvier 1790). Il était trop tard; l'insurrection belge avait des racines trop profondes; d'ailleurs, la révolution française se levait toujours plus formidable, comme pour engloutir toutes les autres. Joseph II mourut aux premières secousses de cette commotion terrible (20 février 1790). Les événements l'auraient rappelé, s'il eût vécu, à plus de modération et de sagesse, et son premier ministre, Kaunitz, converti trop tard à des principes de gouvernement plus sages, lui répétait souvent : *La révolution française durera longtemps et peut-être toujours.*

8. Cette grande tempête que l'on a appelée la révolution française, avait vainement été conjurée par tous les efforts, tous les sacrifices, toutes les tentatives de Louis XVI. Pour résoudre la crise financière qui lui servit de prétexte, l'infortuné monarque avait successivement appelé à la tête de ses conseils, MM. de Calonne, de Brienne, Necker, etc. Calonne, esprit superficiel, sans portée, sans expérience des affaires, ne trouva d'autre moyen, pour éteindre les dettes du royaume, que de lui en faire contracter de nouvelles. On s'est d'ailleurs extrêmement exagéré le chiffre réel de cette dette publique de 1789, qui fut comme le gouffre où s'engloutit la monarchie; elle ne s'élevait qu'à cent dix millions. Il n'est pas une des plus petites puissances de l'Europe, dont la dette actuelle ne s'élève, en proportion, à un chiffre quatre fois plus considérable. Mais on n'avait pas encore découvert à cette époque le système financier, sur lequel repose maintenant le cré-

dit public des nations. Le cardinal-archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, succéda à M. de Calonne. Prélat ambitieux, ne voyant dans cette fortune inespérée que l'éclat nouveau qu'elle allait faire rejaillir sur son nom, il rêvait la gloire de recommencer un autre ministère de Mazarin; du reste, comme idées sérieuses et pratiques, il n'apportait au roi que des systèmes incomplets d'économie politique, réunis au hasard dans les nombreux auteurs qui traitaient alors de préférence cette matière. Le cardinal, à nos yeux, eut pourtant un mérite que l'on a trop oublié; il offrit à Louis XVI de le débarrasser du Parlement rebelle, et de remplacer cette institution par une *cour plénière*, dont tous les membres, choisis par le gouvernement, seraient inamovibles. Mais Louis XVI était l'homme des demi-mesures; le plan du cardinal de Brienne l'épouvanta; le ministère fut renversé; peut-être emportait-il avec lui la dernière espérance de salut. Necker porta le dernier coup à la monarchie ébranlée en suggérant à Louis XVI la funeste idée de réunir les Etats-généraux pour leur soumettre la triste situation des finances, et s'en remettre à leur sagesse sur les mesures nécessitées par cette crise.

9. Ils s'ouvrirent donc à Versailles le 5 mai 1789 : ce jour-là, la révolution faisait son avènement dans le palais des rois. Un mois à peine s'était écoulé depuis leur réunion, que les Etats-généraux, changeant leur nom, leur but, leur mission, leur mandat, s'appelèrent l'assemblée nationale, faisant serment de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France, et répondant, par la voix de Mirabeau, à l'officier royal qui leur enjoignait de se dissoudre : « Allez dire à votre maître que nous » sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons » que par la force des baïonnettes. » Le peuple, c'était maintenant l'unique, la grande, l'absolue puissance. Soixante mille hommes, après avoir promené le brigandage et l'effroi dans Paris, vont, le 14 juillet 1789, faire le siège de la Bastille. On fouille ces cachots qui regorgeaient, disait-on, des victimes de la tyrannie; il s'y trouve deux prisonniers. Un des héros de l'expédition républicaine d'Amérique, homme sans valeur, sans courage, dont tout le mérite consistait dans une popularité sans prétexte, Lafayette, organise une milice nationale, insulte permanente pour l'armée;

ridicule institution, ruineuse pour l'Etat et les particuliers, et se fait donner le titre de commandant-général des gardes nationales du royaume. Le 4 août 1789, l'Assemblée nationale abolit les titres de noblesse à la demande et aux applaudissements des plus grands seigneurs eux-mêmes. Sans discussion, sans délibération, on abolit en trois heures l'ouvrage de dix siècles. Nous ne raconterons pas les horribles scènes du 5 octobre 1789 et des autres journées, de si lamentable mémoire, qui ensanglantèrent alors les pages de nos annales. Prisonnier dans ses propres états, insulté dans ses affections les plus légitimes, tremblant pour les jours de l'auguste princesse à qui il avait uni ses destinées, et dont les Français ne payaient l'amour que par des outrages, la vertu, les bienfaits, que par les plus révoltantes calomnies, Louis XVI sut se grandir, par une résignation héroïque, de toute la grandeur même de ses infortunes.

10. Il était impossible, dans ce bouleversement universel, que l'histoire de l'Eglise et sa constitution fussent respectées. Le 13 février 1790, un décret de l'Assemblée constituante supprima les ordres religieux et les vœux monastiques, déclara que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation; enfin, le fameux arrêté connu sous le nom de *Constitution civile du clergé*, ordonna qu'à l'avenir les évêques seraient nommés par les électeurs, et seraient investis de leurs fonctions par le métropolitain, choisi de la même manière: il leur serait permis d'écrire une lettre de politesse au Pape pour lui notifier leur élection. Le même décret supprimait les cent trente-cinq évêchés, existant en France, et les remplaçait par quatre-vingt-trois évêchés *civils*, suivant le nombre des nouveaux départements que l'Assemblée venait de substituer à l'ancienne division, si populaire, des *provinces*. On voulut faire ratifier ce décret tyrannique par Louis XVI; le roi s'y refusa; il en référa au souverain Pontife. Pie VI comprenait parfaitement la situation du malheureux monarque. On dirait que le Pape écrit à un prisonnier et non à un roi. « Pre- » nous confiance dans la Providence divine, lui dit-il, et, par un » attachement inviolable à la foi de nos pères, méritons d'en ob- » tenir le secours dont nous avons besoin. » Il renvoyait, du reste, le roi, pour la solution demandée aux deux archevêques de

Vienne et de Bordeaux, M. de Pompignan et M. de Cicé. Les deux prélats eurent le tort immense de conseiller à Louis XVI l'acceptation pure et simple. Du reste, le premier en mourut de douleur, et le second publia depuis une rétractation aussi humble qu'explicite. Louis XVI apposa sa signature à la constitution civile du clergé, et sanctionna ainsi un schisme dans le royaume qui s'était jusqu'alors honoré du nom de très chrétien.

11. Cependant Louis XVI écrivit au Pape, pour le prier de confirmer, au moins provisoirement, quelques-uns des articles de la constitution civile du clergé. Le Pontife assembla une congrégation de cardinaux à ce sujet, et résolut, sur leur avis, de consulter les évêques de France, comme plus à portée de connaître toute la suite et l'esprit des décrets, en même temps que les moyens à prendre dans ces conjonctures difficiles. Le 30 octobre 1790, trente évêques français signèrent une profession de foi, devenue célèbre sous le titre d'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*. L'auteur, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et l'un des signataires, y avait défendu les vrais principes de l'Eglise, sans récriminations, sans amertume, avec une modération et une solidité qui eussent peut-être ramené des esprits moins prévenus. L'*Exposition* réclamait la juridiction essentielle à l'Eglise, le droit de fixer la discipline, de faire des règlements, d'instituer des évêques et de leur donner une mission ; droit que les nouveaux décrets lui refusaient en entier. Elle n'oubliait pas de se plaindre de la suppression de tant de monastères ; de la violence qui prétendait anéantir des promesses faites à Dieu, qui s'efforçait d'arracher des barrières sacrées que la main de l'homme n'avait point posées. Les évêques demandaient, en finissant, qu'on admît le concours du Saint-Siège pour légitimer tous les changements qui seraient susceptibles de l'être ; qu'on s'adressât au Pape, *sans lequel il ne se doit traiter rien d'important dans l'Eglise*.

Ces considérations ne firent aucune impression sur l'opinion publique : le 27 novembre 1790, l'Assemblée constituante décréta que tous les évêques et curés qui n'auraient pas prêté, sous huit jours, le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, seraient censés avoir renoncé à leurs fonctions. Un article spécial

portait que, sur le refus du métropolitain ou de l'évêque le plus ancien de la province, de consacrer les évêques élus suivant les formes révolutionnaires, cette consécration sera faite par quelque évêque que ce fût; et que, pour la confirmation et l'institution canonique, l'administration civile indiquerait à l'élu un évêque quelconque, auquel il aurait à s'adresser.

Le 4 janvier 1791 avait été fixé aux ecclésiastiques de l'Assemblée nationale pour la prestation du serment de défection et de schisme. Au milieu des vociférations d'une multitude égarée qui criait aux portes : « Mort aux prêtres qui ne feront pas le serment ! » le président appelle d'abord M. de Bonnac, évêque d'Agen. « Messieurs, dit le prélat, les sacrifices de la fortune me coûtent peu; mais il en est un que je ne saurais faire, celui de votre estime et de ma foi; je serais trop sûr de perdre l'une et l'autre, si je prêtais le serment qu'on exige de moi. » M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, monte à la tribune : « Messieurs, dit-il, j'ai soixante-dix ans; j'en ai passé trente-trois dans l'épiscopat, je ne souillerai pas mes cheveux blancs par le serment exigé dans vos décrets; je ne jurerai pas. » A ces mots, le clergé de la droite se lève, applaudit et annonce qu'il est tout entier dans les mêmes sentiments. Cependant, Henri Grégoire, curé d'Embermenil (diocèse de Nancy), connu par l'exaltation de ses principes révolutionnaires, avait donné l'exemple de la défection. Il monte à la tribune et s'efforce de persuader au clergé de la droite, que l'intention de l'Assemblée n'a jamais été de toucher à la religion, ni à l'autorité spirituelle, et qu'en faisant le serment on ne s'engageait à rien de contraire à la foi catholique. L'Assemblée ordonne ensuite, qu'au lieu d'interpellations individuelles, on fasse une sommation générale. Le président dit alors : « Que ceux des ecclésiastiques qui n'ont pas encore prêté le serment se lèvent et s'avancent pour le prêter. » Pas un seul ne répondit à cet appel schismatique, et pourtant les cris de mort retentissaient plus furieux aux portes de l'Assemblée. Honneur au clergé de France ! Il n'y a pas une plus noble page dans l'histoire de l'Eglise. Sur-le-champ l'Assemblée décréta que le roi ferait nommer de nouveaux évêques et de nouveaux curés, à la place de ceux qui n'avaient pas prêté le serment. Sur trois cents ecclésiastiques députés à l'Assemblée nationale, il n'y en eut environ que

soixante-dix qui adhèrent à la constitution schismatique du clergé. Les évêques dispersés dans les provinces suivirent l'exemple de leurs collègues, réunis à Paris, et de cent trente-cinq évêques français, quatre seulement s'enrôlèrent sous les étendards du schisme. Ce furent le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun. La conduite subséquente de ces prélats ne parut guère propre à justifier leur démarche en cette occasion. De Brienne, qu'on avait déjà su apprécier, renvoya ce même chapeau de cardinal qu'il avait brigué peu auparavant, fut déclaré déchu de sa dignité par le Pape, et mourut misérablement en 1794. Les évêques d'Orléans et d'Autun, Jarente et Talleyrand, malheureusement lancés dans une carrière pour laquelle ils étaient bien peu faits, renoncèrent à leur état, prirent des fonctions civiles et contractèrent même des mariages. Quant à M. de Savines, évêque de Viviers, qui donna sa démission et fut élu de nouveau, il fit dans la suite des démarches si extravagantes, qu'on ne sait si sa prévarication ne fut pas un effet de la folie. Parmi les curés et les vicaires des provinces, la grande majorité, au moins cinquante mille sur soixante, refusèrent tout serment à la constitution prétendue civile du clergé. Parmi ceux qui restaient, le grand nombre ne jura qu'avec des restrictions pour tout ce qui était contraire à la religion catholique; une faible minorité jura, sans réserve d'une manière absolue. Enfin, la presque totalité de l'épiscopat français, la très grande majorité du clergé séculier, se montrèrent fidèles au jour de l'épreuve.

12. Pie VI, le 10 mars et le 13 avril 1791, adressa deux brefs, le premier aux évêques de l'Assemblée constituante, le second à tout le clergé et aux fidèles de France, pour déclarer la nullité radicale de la constitution civile du clergé. Les élections des nouveaux évêques étaient à ses yeux illégitimes, sacrilèges et contraires aux canons. Il ordonnait à tous les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment, de le rétracter dans un délai de quarante jours, sous peine d'être suspens de l'exercice de tout ordre clérical, et soumis à l'irrégularité, s'ils en faisaient les fonctions. Malgré ces décrets du successeur de saint Pierre, du vicaire de Jésus-Christ, le schismatique Villar se fit sacrer à Paris en qualité d'évêque du

département de la Mayenne. Mais le diocèse de Laval n'écouta pas la voix du mercenaire ; ce schismatique ne rencontra partout que honte et mépris.

13. En temps ordinaire, les violences de l'Assemblée nationale auraient constitué un schisme déplorable ; mais à cette époque d'étranges confusions, ce ne fut qu'un incident qui allait bientôt disparaître avec toutes les institutions, tous les droits, tous les principes, dans un cataclysme épouvantable. Le 1^{er} octobre 1791, l'Assemblée législative succéda à l'Assemblée constituante. Tous les efforts de Louis XVI pour échapper à sa ruine avaient été inutiles. Sa fuite à Varennes n'avait abouti qu'à faire triompher une fois de plus ses ennemis. Composée des hommes les plus fougueux de la capitale et des provinces, l'Assemblée législative conçut le projet d'abolir la royauté qui gênait de sanglants novateurs. Le jour même où Louis XVI se rendit dans son sein, elle décréta qu'on lui refuserait le titre de roi et de majesté, et que l'on pourrait se couvrir en sa présence. La noblesse, les princes du sang, prévoyant les excès auxquels on allait se livrer, s'étaient hâtés de fuir une terre qui devait bientôt dévorer ses enfants. L'Assemblée législative prononça la déchéance contre les princes absents, la peine de mort contre tout émigré qui ne serait pas rentré dans ses foyers avant le 1^{er} janvier 1792, et celle de la déportation contre les prêtres qui persisteraient à refuser le serment à la constitution civile du clergé. Dans ce moment, l'indignation rendit à Louis XVI toute son énergie ; il voulut user à son tour de la constitution dont ses ennemis abusaient, et répondit aux deux horribles décrets par un *veto* suspensif. On vit alors sortir des loges maçonniques l'odieuse société des *Jacobins*, ainsi nommée du lieu de leurs séances à Paris. Vil ramas d'hommes perdus qui conspiraient au grand jour contre toute religion, contre toute police, contre tous les trônes, contre tous les gouvernements ; elle s'étendit comme une peste rapide dans les provinces, infesta les villes et ravagea jusqu'aux campagnes, proscrivant tout ce qui possédait un nom, du bien, des talents et de la vertu. Alors tous les principes disparurent, le peuple se décora de l'emblème de l'opprobre, de cet affreux *bonnet rouge* que portaient les forçats. Les clubs des Girondins, des Cordeliers, se formèrent à Paris, sur le modèle

de ceux des Jacobins. Pétion, Santerre, inauguraient dans la capitale le règne de la terreur. Louis XVI est contraint de signer, les larmes aux yeux, une déclaration de guerre contre l'Autriche ; les journées du 20 juin, du 10 août, s'inscrivent en lettres de sang, dans les pages de notre histoire ; l'Assemblée législative fait place à la Convention, et le premier acte de cette assemblée nouvelle fut de déclarer Louis XVI déchu de la royauté. On le retint d'abord captif au Luxembourg, et, trois jours après, il fut envoyé à la tour du Temple, avec la reine Marie-Antoinette, son épouse, Madame Elisabeth, sa sœur ; le Dauphin, son fils, âgé de sept ans et demi ; Madame Royale, sa fille ; Madame la marquise de Tourzel, gouvernante des jeunes princes, dont le dévouement survécut au malheur, et trois valets de chambre dont l'histoire a retenu les noms comme ceux de la fidélité, MM. Hue, Chamilly et Cléry. Ce fut un jour de deuil et de honte pour la France. Le 2 septembre, en même temps que la nouvelle de l'arrivée des Prussiens en Champagne, retentit dans toutes les rues de la capitale l'exécrable cri : « Courons aux prisons, égorgeons les prisonniers. » Une espèce de rage s'empare de la multitude ; des prêtres, des vieillards infirmes étaient entassés aux Carmes, à Saint-Firmin, à la Force, à l'abbaye de Saint-Germain, à Bicêtre ; un massacre horrible, inouï, s'y organise ; il dura quatre jours entiers et coûta la vie, dans Paris seul, à plus de huit mille Français. On vit, dans ces scènes de lugubre et fatale mémoire, les assassins chanter et danser autour de leurs victimes palpitantes, déchirer leurs entrailles et s'abreuver de leur sang. Quelques personnes échappèrent à prix d'argent. Manuel avait reçu cinquante mille écus pour la rançon de la princesse de Lamballe, belle-fille du vertueux duc de Penthièvre. Il n'en dépêcha pas moins vers la Force une bande d'assassins qui lui rapportèrent au bout d'une pique le cœur et la tête de la princesse, après les avoir promenés sous les fenêtres du Temple, aux yeux de l'infortunée Marie-Antoinette, amie de la victime. Deux jours après, monté dans la tribune des Jacobins, et portant pour diadème le bonnet rouge, d'Orléans renia solennellement ses pères, et, sur sa demande, la Commune arrêta qu'il porterait le nom d'*Egalité*.

14. La Convention fut formée sous l'influence de la terreur. Les

électeurs, effrayés, avaient voté comme l'avaient voulu les *septembriseurs* ; c'était le nom des plus fougueux démocrates. Paris et la France y jetèrent leur écume : les deux Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennès, Camille Desmoulins, Couthon, Saint-Just, Brissot, Marat, Legendre, Panis, Sergent, Fabre d'Eglantine, Philippe-Egalité lui-même. Tous ces hommes, dont la mémoire est vouée pour jamais à l'exécration de la postérité, adoptèrent, au sein de la Convention, une place qu'ils appelèrent *la Montagne*, et se nommèrent en conséquence *Montagnards*. Le 3 décembre 1792, après une discussion où se signalèrent l'ineptie de Saint-Just, les sophismes ridicules de Condorcet, et l'hypocrite pitié de Robespierre, la Convention décréta qu'elle jugerait *Louis Capet* ; c'était le nom que ces infâmes rebelles donnaient à leur roi. Le 11, Louis XVI parut au sein de l'Assemblée, conduit par Santerre. Il entendit, sans manifester le moindre trouble, cinquante-sept chefs d'accusation, auxquels on le somma de répondre. Il le fit avec autant de force et de justesse que de modération et de simplicité. Le président Barrère lui reprocha ses aumônes et ses bienfaits, comme autant de moyens employés pour séduire le peuple : « Ah ! Monsieur, lui dit avec » émotion l'auguste accusé, je n'ai jamais goûté de plaisir plus doux » que de donner à ceux qui avaient besoin ! » Mis en accusation, Louis XVI requit de l'Assemblée, qu'il lui fût permis de choisir un conseil et des défenseurs. De retour au Temple, on le sépara de sa famille. Le roi choisit, pour leur confier sa défense, Tronchet et Target, tous deux anciens membres de l'Assemblée constituante. Le dernier refusa cette honorable mission. Malesherbes, quoique septuagénaire, s'offrit de lui-même pour remplacer le lâche Target. « J'ai été honoré, dit-il, de la faveur du roi, pendant sa prospérité ; je ne dois pas l'abandonner dans son malheur. » Malesherbes a depuis trouvé sa récompense sur l'échafaud. On adjoignit M. de Sèze à ces courageux avocats. Le sort de la défense était prévu : les juges l'écoutèrent à peine. « Songez, » leur dit de Sèze, que l'histoire jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. » L'histoire a prononcé ; elle a glorifié la victime et n'a pas assez d'opprobres pour les bourreaux. Louis XVI fut condamné à mort. Quand on interpella Philippe

Egalité, qui siégeait sur les bancs de la Convention, et qu'on lui demanda son vote, il prononça, du haut de la tribune ces effroyables paroles : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que » tous ceux qui ont attenté ou attenteraient par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote pour la *mort*. » Ce mot, dans une telle bouche, fit pousser un cri d'effroi, même à des hommes qu'on ne croyait plus susceptibles d'humanité : et une exclamation unanime s'éleva dans l'Assemblée : *Oh ! le monstre !*

15. Le 30 janvier, le décret fut communiqué, par celui qu'on appelait alors ministre de la justice, à la royale victime. Louis XVI le reçut avec le calme et la sérénité de l'innocence. Il obtint la permission de revoir une dernière fois son infortunée famille, et d'appeler auprès de lui, pour confesseur, M. Edgeworth de Firmont, prêtre irlandais. Louis supporta l'entrevue avec la reine, sa fille, son fils et sa sœur, aussi longtemps que son courage le lui permit. Au bout de deux heures, sentant qu'il allait défaillir, il bénit ces chers et dignes objets de toutes ses tendresses, et retourna dans son appartement, sans proférer une parole, cachant son visage entre ses mains. Il s'enferma ensuite avec l'abbé de Firmont ; les moments paraissaient trop courts à sa piété ; il fallut l'engager à prendre quelque repos. Il dormit profondément jusqu'à cinq heures. Le sacrifice de sa vie était fait ; il n'y avait plus là qu'un martyr chrétien, qui allait mourir sous le fer régicide de la Convention, comme les martyrs des premiers siècles de l'Eglise mouraient par ordre des Néron et des Dioclétien. Le roi communia ; Cléry se prosternant à ses pieds : « Ah, mon maître ! ah, mon roi ! si mon dévouement et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire, c'est de recevoir votre bénédiction ; ne la refusez pas au dernier des Français resté près de vous. » Le roi la lui donna avec la même tranquillité d'âme que s'il eût encore habité le palais de ses pères. Cependant Santerre avait mis cent mille hommes de garde nationale sous les armes ; il entra chez l'auguste captif ; c'était l'heure fatale : « Marchons, lui dit Louis XVI, je suis prêt. » On le plaça dans la voiture, entre deux gendarmes qui avaient l'ordre de le poignarder s'il se faisait le moindre mouvement en sa faveur : cette atroce précaution fut inutile.

Parmi tant de milliers d'hommes , dont la plupart détestaient le parricide que l'on allait commettre , il ne s'en trouva pas un seul qui osât hasarder un cri en faveur de son roi. Une stupeur universelle avait frappé les esprits. Louis XVI, tranquille au milieu des passions diverses qui agitaient les spectateurs , pria durant tout le trajet, et rien ne put altérer le calme d'une âme qui ne tenait plus à terre. Arrivé au lieu de l'exécution , on lui saisit les mains pour les lier ; Louis XVI ne s'était pas attendu à cette violence, et son premier mouvement fut de repousser les bourreaux : « Sire , lui dit l'abbé de Firmont , cette humiliation est » un trait de ressemblance de plus entre Votre Majesté et le Dieu » qui va être sa récompense. » Alors il présenta lui-même ses mains ; puis il marcha d'un pas ferme vers l'instrument du supplice, tandis que son confesseur lui criait avec enthousiasme : « Fils » de saint Louis, montez au ciel ! » Dès qu'il fut sur l'échafaud, s'adressant à la multitude, il s'écria : « Français, je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'a imputés ; je pardonne à mes » ennemis,.. » Le farouche Santerre l'interrompit : « Je vous ai » amené ici , non pour haranguer , mais pour mourir. » Aussitôt un roulement de tambours couvrit la voix de la victime. La tête du roi de France, du plus vertueux et du meilleur des rois , roulait sous le fatal couteau , et un aide du bourreau (1) la montrait tout ensanglantée au peuple , en criant : *C'est la tête d'un tyran* (21 janvier 1793). Louis XVI avait rédigé, la veille du jour où sa cause se plaida devant la Convention , son testament immortel comme la religion qui l'inspira.

(1) Samson, qui présidait au supplice de Louis XVI, ne prit aucune part active à l'exécution. Né en 1740, d'une famille vouée, depuis deux siècles, au métier de bourreau, son caractère contrastait étrangement, par sa douceur et sa piété, avec d'aussi terribles fonctions ; il fallut user de violence pour le contraindre à les remplir près de Louis XVI. Cet horrible spectacle fit sur lui une si vive impression, qu'il en mourut, six mois après, dans les regrets les plus amers d'avoir concouru, quoiqu'indirectement, à un si déplorable événement. Par ses dispositions testamentaires, il voulut qu'une messe d'expiation fût dite, à ses frais, tous les ans, le 21 janvier, pour le repos de l'âme de Louis XVI. Sa pieuse intention fut fidèlement remplie, dans l'église de Saint-Laurent, jusqu'en 1840, époque de la mort du fils de Samson. Pendant vingt ans, il n'y eut pas, en France, d'autres cérémonies expiatoires ; la première protestation fut celle du bourreau.

16. L'effet produit par une semblable nouvelle , dans toute l'Europe, fut inexprimable. Pie VI fit célébrer à Rome un service solennel pour le repos de l'âme de l'infortuné Louis XVI ; il rassembla les cardinaux en consistoire : « Pourquoi, leur dit-il, » les larmes et les sanglots n'interrompent-ils pas mes paroles ? Ne » sont-ce pas les gémissements, plutôt qu'aucune voix, qui doivent » exprimer l'immense douleur que nous sommes forcé de manifester, en vous annonçant l'horrible crime du 21 janvier. De » tant de juges iniques et pervers , de tant de suffrages forcés , » que ne devait-on pas attendre d'infâme , d'affreux et d'exécra- » ble pour tous les siècles ! La captivité et la mort de Louis XVI » ont été accompagnées de circonstances tellement lamentables , » que tout homme, s'il lui reste encore un sentiment d'humanité, » n'a pu en entendre le récit qu'avec épouvante , surtout quand » on connaît le caractère de Louis, doux, affable, bienfaisant, ennemi de la sévérité et de la rigueur , rempli d'amour pour son » peuple , facile et indulgent pour tous. Si nos exhortations » avaient obtenu quelque succès, nous ne nous plaindrions pas » aujourd'hui de la ruine qui frappe la France , et qui menace » les rois et les royaumes. O France ? appelée par nos prédéces- » seurs *le miroir de la chrétienté, l'appui immobile de la foi* ; toi » dont la ferveur chrétienne et la dévotion au Siège apostolique » n'avaient pas d'égales parmi les autres nations , comment es-tu » tombée dans cet excès de désordre, de licence et d'impiété ? Tu » n'as recueilli que le déshonneur, l'infamie , l'indignation des » peuples et des rois , des petits et des grands, du présent et de » l'avenir. » La messe solennelle, pour le repos de l'âme du monarque, fut célébrée dans la chapelle pontificale , en présence des princesses Victoire et Adélaïde, tantes du feu roi. On prononça l'oraison funèbre de Louis XVI, et l'on vit plusieurs fois Pie VI verser des larmes abondantes, en entendant louer les vertus d'un prince si malheureux, et si peu digne de l'être. La mort du roi ne faisait que préluder à celle des royales captives du Temple. Marie-Antoinette , la fille des Césars , qui n'avait porté , sur le trône de France , que des vertus indignement calomniées par ses ennemis, qu'un profond et sincère amour pour sa nouvelle patrie, dont on ne voulut jamais lui tenir compte , Marie-Antoinette

devait partager le sort de son époux. Jetée dans un cachot infect de la Conciergerie, elle y demeura soixante-quatorze jours, sans recevoir autre chose qu'un peu de pain et d'eau. Traînée devant le tribunal révolutionnaire, on la chargea d'accusations calomnieuses, auxquelles elle répondit avec autant d'énergie que de justesse. Chauveau-Lagarde s'illustra dans la défense de cette reine infortunée; mais que pouvaient l'éloquence, le malheur et le courage, devant ces juges féroces? « J'étais reine, leur dit » Marie-Antoinette, et vous avez fait périr mon époux; j'étais » mère, et vous m'avez séparée de mes enfants; il ne me reste » que mon sang; prenez-le, et ne me faites pas souffrir davan- » tage. » Quelques heures après, elle fut conduite dans la fatale charrette, à travers les imprécations d'une vile populace, payée pour la maudire. La reine jeta un long regard sur les Tuileries, et cette vue produisit en elle une émotion qu'elle ne put cacher. Le prêtre lui dit alors que c'était le moment de montrer du courage. » Ce n'est pas quand mes maux vont finir qu'on m'en verra man- » quer, reprit l'infortunée reine. » Elle monta à l'échafaud, se mit à genoux, levant les yeux au ciel: « Seigneur, s'écria-t-elle, » éclairez et touchez mes bourreaux. » Ainsi périt, à trente-huit ans, cette princesse qui méritait l'amour de son peuple, et qui ne trouvait pour terme à sa royale vie qu'un échafaud. Madame Elisabeth eut le même sort. Le Dauphin mourut, en prison, victime des odieux traitements de l'infâme Simon. Madame Royale, réservée par la Providence à des destins mêlés de quelques joies et de beaucoup de larmes, échappa comme par miracle aux mains de ses bourreaux; elle fut plus tard échangée. La *Terreur* fut dès lors le système gouvernemental de la France. Quatre millions de victimes, de tous âges, de tous rangs, de toutes conditions, périrent pour l'ambition de Robespierre, Cromwel avorté de la révolution française et qui n'eut, du républicain anglais, que la cruauté sans le talent. Des ordres furent donnés pour le pillage de toutes les églises et la suppression du culte catholique en France. Les églises possédaient huit cent millions, tant en vases sacrés qu'en ornements précieux; il n'en revint pas deux cents au trésor public; le reste fut la proie des spoliateurs. Un jour, au milieu d'une séance conventionnelle, on vit entrer des groupes

de soldats revêtus d'habits pontificaux ; ils étaient suivis d'hommes du peuple , rangés sur deux lignes , et couverts de chapes , de chasubles , de dalmatiques : paraissaient ensuite , sur des brancards , grand nombre de calices , de ciboires , d'ostensoirs d'or ou de vermeil. La pompe défila , au son des airs patriotiques , et les acteurs de cette scène sacrilège finirent par abjurer publiquement tout culte autre que celui de la liberté. De pareilles scènes se renouvelèrent dans toutes les provinces. On ne rencontrait partout que des bûchers ou brûlaient des livres d'église , les chaires , les confessionnaux , les ornements sacrés , les tableaux , les reliques des saints , et l'on voyait autour de ce feu , la populace , ivre de vin et d'impiété , danser en blasphémant le Dieu de ses pères. On mutila les statues des saints , on brisa les croix , on enleva le fer des grilles , on fondit les cloches on abattit même quelques clochers , sous prétexte que , par leur élévation , ils contrariaient l'égalité républicaine. Les tombeaux ne furent pas respectés , les cendres royales de Saint-Denis furent jetées au vent , la patronne de Paris ne put trouver grâce aux yeux de ces forcenés , et la châsse de sainte Geneviève fut brûlée sur la place de Grève. La divinité nouvelle de ce peuple en délire fut la Raison , qui reçut , dans le temple du vrai Dieu , sous les traits de statues vivantes , l'encens d'adorateurs abrutis. Les prêtres furent déportés à la Guyane et sur les pontons. La plupart moururent martyrs de leur fidélité , de leur dévouement , de leur foi. Bon nombre de prêtres et d'évêques de l'église constitutionnelle résignèrent alors leurs fonctions , apostasièrent et se marièrent. Cependant les prêtres fidèles , expatriés , recevaient partout , notamment en Angleterre , le plus touchant accueil , et donnaient , en échange , une édification qui porta plus tard ses fruits. La mort de Robespierre (28 juillet 1794 , — 9 thermidor an III) mit un terme à tant d'horreurs.

17. Le Directoire succéda à la Convention. La France n'avait conservé , de ses traditions antiques , que la bravoure guerrière. Toutes les puissances de l'Europe , l'Allemagne , la Prusse , la Hollande , l'Angleterre , l'Espagne et la Sardaigne , avaient déclaré la guerre à la Convention. Des généraux improvisés , des soldats sans vêtements et sans pain , avaient repoussé l'Europe

coalisée. La guerre de la Vendée, où *un peuple de géants* avait pris en main la cause de la justice et de la monarchie vaincues, ne réussit pas davantage à détourner la France du sentier du crime, de l'opprobre et de l'infamie. En ce moment, du milieu de toutes ces ruines, du sein de tous ces désordres, surgissait un nom, que l'histoire devait placer plus tard à côté des noms d'Alexandre, d'Annibal et de César. Un jeune Corse, élevé à l'école militaire de Brienne, allait se tailler un manteau impérial dans les débris des monarchies écroulées, et promener sa gloire des Pyramides au Thabor, du Nil jusqu'à l'Euxin. Bonaparte, dont le génie s'était déjà signalé au siège de Toulon, est nommé général en chef de l'armée d'Italie (mars 1796).

18. Pie VI avait opposé à la série des actes révolutionnaires un courage vraiment apostolique. Il s'était vigoureusement élevé contre la confiscation des biens du clergé; contre la prise de possession du comtat Venaissin, au nom de la république; contre l'émancipation scandaleuse des ordres religieux, la loi du divorce, celle du mariage des prêtres, le massacre ou la déportation du sacerdoce fidèle. Il n'avait employé, contre ces attentats inouis, que les armes spirituelles, et avait, du reste, strictement observé, en politique, une neutralité que l'affaiblissement du pouvoir temporel du Saint-Siège rendait indispensable. Au moment même où les troupes républicaines envahissaient le territoire de l'Italie, le Pape, tout entier appliqué au soin du gouvernement des âmes, venait de publier la bulle *Auctorem fidei*, où il condamnait les doctrines du synode de Pistoie, comme renouvelant les erreurs plusieurs fois anathématisées de Wicleff, Luther, Baius, Jansénius, Quesnel et les tendances schismatiques de la déclaration du clergé de France de 1682. Telle était l'attitude du souverain Pontife au printemps de 1796, quand, du sommet des Alpes, le général Napoléon Bonaparte adressa sa première harangue à ses troupes. « Soldats, vous êtes nus, mal nourris. Le Directoire vous » doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Regardez ces belles » contrées; elles vous appartiennent. Vous y trouverez honneurs, » gloire et richesses. » Les victoires de Montenotte, de Lodi, de Castiglione, de Rivoli, d'Arcole, répondirent aux accents de cette éloquence militaire, dont l'écolier de Brienne avait surpris le se-

cret en étudiant Plutarque, Tacite et Tite-Live. Bonaparte se montra aussi habile politique que grand capitaine. Le traité de Rastadt (novembre 1797), où le jeune vainqueur dicta les conditions de paix, créait et organisait la république Cisalpine, et concluait avec l'Autriche et la Sardaigne une pacification onéreuse pour ces deux puissances.

19. Les négociations avec le Pape devaient avoir une issue plus malheureuse. Vainement le vainqueur d'Arcole avait envoyé à Pie VI un messenger chargé de lui transmettre ces paroles : « Vous » direz à Pie VI que Bonaparte n'est pas un Attila, et que, le fût-il, le Pape devrait se souvenir qu'il est le successeur de saint » Léon. » Le Directoire fixa à trente millions d'écus la somme que devait payer le Saint-Siège, s'il ne voulait se voir enlever tous ses domaines en Italie. On lui prenait en outre les Légations d'Urbin. Quelque dures que fussent ces conditions, il fallait s'y soumettre. Tous les ordres de l'Etat rivalisèrent de générosité et de zèle pour compléter les sommes énormes que la victoire, abusant d'elle-même, voulut lever sur les Etats romains. Pie VI fit transporter toute son argenterie à la Monnaie, et ce noble exemple fut imité par tous ses sujets. Cependant des commissaires envoyés par le Directoire, arrivèrent à Rome, et déclarèrent, au nom de Talleyrand, l'indigne évêque d'Autun, devenu ministre des relations extérieures de la république, que, pour article préliminaire de la paix, on exigeait du Pape la rétractation des brefs par lesquels il avait condamné la *Constitution civile du clergé*. Les cardinaux, convoqués par le Pape, déclarèrent qu'on ne pouvait pas accorder une pareille demande, parce qu'elle renverserait toute la doctrine de l'Eglise. Il ne pouvait y avoir de décision plus conforme aux intentions de Pie VI et à ses sentiments de piété. « Nous trouvons, s'écria-t-il, la couronne du martyr plus » brillante que celle que nous portons sur notre tête. » Cette apostolique parole était une prophétie; elle devint la règle de conduite de l'héroïque Pontife.

20. Le 12 février 1798 les Français entrèrent à Rome sous la conduite de Berthier, plantèrent un arbre de la liberté sur la place Saint-Pierre, et le 15 le général Cervoni se présentait au Vatican, devant le vicaire de Jésus-Christ, pour lui annoncer qu'il n'était

plus souverain temporel. Comme il s'embarrassait dans son exorde : « Allons, Monsieur, lui dit Pie VI, exposez, sans tant » de préambule, votre commission ; nous sommes préparé à tout. » Cervoni reprit alors son discours, en affirmant que le culte catholique serait solennellement garanti et que l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise universelle demeurerait dans sa plénitude et son intégrité. Le Pape l'interrompit : « Monsieur, lui dit-il, cette au- » torité nous a été donnée de Dieu et nulle puissance humaine ne » saurait nous la ravir. » Le général s'efforça de justifier ce qu'on avait fait, quant au temporel. Le Pape répondit article par article, fit parler les faits, qui proclamaient assez haut sa loyauté et l'injuste violence du Directoire ; puis il congédia poliment le général. Le Pape devait avoir une garde de cinq cents hommes ; dès le 16 février elle fut licenciée subitement, et Pie VI fait prisonnier dans son palais. On voulut réduire l'auguste Pontife à demander lui-même son éloignement de Rome ; mais toutes les tentatives à ce sujet furent inutiles, et, le 17 février, on lui signifia formellement l'ordre de se rendre en Toscane, avec menace, en cas de refus, de l'y conduire à main armée. « Mais je suis à peine » convalescent, s'écria le martyr ; je ne puis abandonner mon » peuple ni mes devoirs, je veux mourir ici. — Vous mourrez » partout, lui répondit Haller, le commissaire du Directoire, avec » une atroce brutalité ; si les voies de la douceur ne savent point » vous persuader, la force sera plus éloquente. » Resté seul avec quelques serviteurs fidèles, Pie VI parut pour la première fois brisé par la douleur. Il entra dans son oratoire, se recueillit un instant dans le sein de Dieu, et reparut ensuite avec sa sérénité ordinaire. « Dieu le veut, dit-il, Dieu le veut ! Préparons-nous à » subir tout ce que sa Providence nous réserve. » Et pendant les quarante-huit heures qu'il passa encore à Rome, il ne cessa de travailler aux affaires de l'Eglise. La nuit même de son départ (20 février 1798), le commissaire français, qui avait devancé le jour, trouva Pie VI prosterné au pied du crucifix. « Dépêchez-vous, » s'écriait l'impatient exécuteur de cette violence sacrilège ; et, le pressant de descendre l'escalier du Vatican, il ne le perdit point de vue qu'il ne fût monté dans la voiture qui l'attendait. C'est ainsi que ce vénérable Pontife, arraché à son palais, était

traîné au lieu incertain de son exil et de son supplice , à travers ses ténèbres d'une nuit désastreuse , dont un orage épouvantable vint encore augmenter l'horreur.

21. Le 25 du même mois le Pape arriva à Sienne , où on le logea pendant trois mois au couvent des Augustins. Le 2 juin suivant il fut transféré dans la Chartreuse , près de Florence. Cependant sa présence en Italie portant encore ombrage au Directoire , on songea à le faire transporter en France. Le 1^{er} avril 1799 on l'enleva pour le conduire à Parme : il se trouvait dans un état si alarmant que ses médecins protestèrent contre un nouveau déplacement. Le commissaire français entra dans la chambre de l'auguste malade , fit découvrir le lit du Pape , considéra le Pontife avec cette brutalité farouche qui convenait si bien à sa mission , sortit un moment et rentra presque aussitôt , en disant : « Mort ou vif il faut qu'il parte. » Le duc de Parme eut la lâcheté de fournir aux Français une troupe de satellites pour escorter Pie VI jusqu'à Turin. Comme il cherchait à justifier cette conduite auprès du Pape , en l'attribuant à la contrainte qui pesait sur lui : « Altesse royale , répondit le martyr , les juifs employèrent le même argument quand ils délibérèrent sur le parti qu'ils devaient prendre à l'égard de Jésus-Christ. Ils disaient : *Les Romains viendront et détruiront notre ville.* Que votre Altesse Royale me permette encore de lui citer le commentaire que saint Augustin nous a laissé de ces paroles : Ils craignirent de perdre leur puissance et ne pensèrent point à la vie éternelle , et ils perdirent ainsi l'une et l'autre. » Pie VI arriva le 22 avril dans la capitale du Piémont , et apprit le lendemain que la France était son lieu d'exil. « J'irai partout où ils voudront , s'écria-t-il , en levant les yeux et les mains au ciel. » Le 26 il fut enlevé pendant la nuit ; pour lui faire franchir le mont Genève , on l'assit sur un grossier brancard , et pendant quatre heures il se trouva suspendu au milieu des abîmes et pénétré par un vent glacial. A Briançon il fut séparé des fidèles compagnons de son martyr. Arrivé à Valence , le 14 juillet , il y déploya un courage héroïque. « Mes souffrances corporelles ne sont rien , disait-il , en comparaison des peines de mon cœur. Les cardinaux et les évêques dispersés ! Rome ! mon peuple ! l'Eglise ! ah ! voilà ce qui , nuit

» et jours, fait mon tourment. En quel état vais-je donc les
» laisser ! » A ces pensées si amères, à ces douleurs si poignantes
se joignirent de nouvelles persécutions. Le Directoire avait or-
donné que le Pape fût transféré à Dijon ; il défendit expressément
qu'on s'arrêtât à Lyon. Mais la maladie du Pape avait fait de tels
progrès, que le moindre mouvement extraordinaire pouvait hâter
l'instant fatal. On fut obligé de le laisser à Valence. Le 13 août
une amélioration trompeuse se manifesta dans la santé de l'au-
guste vieillard ; une foule immense aux fenêtres du Pape implo-
rait la faveur d'une dernière bénédiction. Les officiers voulaient
écarter la foule, mais craignant une révolte ils supplièrent le
Pontife de se montrer au peuple. Pie VI, plus sûr de sa docilité
que de ses forces, se fit porter sur le balcon, vêtu des ornements
pontificaux, et, en présence de la multitude attendrie, il cria d'une
voix sonore : *Ecce homo*, et il donna avec amour cette dernière
bénédiction. Le 29 août 1799, Pie VI expirait, en priant pour la
France. « Ne pourrait-on pas croire, dit Ranke, que c'en était
» fait pour toujours de la Papauté ! » Sans doute, à juger des
choses humainement ; mais Dieu, au milieu même des circons-
tances les plus désastreuses et les plus menaçantes, veillait, selon
sa promesse infaillible, sur les immortelles destinées de son
Eglise ; jamais la barque de saint Pierre n'est plus près du port
que quand elle semble submergée par la tempête.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE PIE VII (14 mars 1800-20 septembre 1823).

1. Election du Pape Pie VII. — 2. Concordat. — 3. Bulle *Ecclesia Christi*. Schisme de la petite Eglise. Bulle *Qui Christi Domini*. — 4 Le cardinal Caprara en France. Translation du corps de Pie VI à Rome. Le concordat est ratifié par le Corps législatif. Cérémonie de la réouverture des églises en France. — 5. Assassinat du duc d'Enghien. — 6. Lettre de l'empereur à Pie VII. Mariage religieux de Napoléon et de Joséphine. — 7. Sacre de l'empereur. Séjour de Pie VII à Paris. Son retour à Rome. — 8. Mémoire adressé par le Pape à Napoléon. Réponse de l'empereur. — 9. Affaire du mariage de Jérôme Bonaparte. Fermeté du Pape. Bénévent et Ponte-Corvo sont repris au Saint-Siège. Pesaro, Fano, Sinigaglia, Civita-Vecchia sont occupés militairement par ordre de l'empereur. — 10. Paix de Tilsitt. Nouvelle entreprise de Napoléon contre le Saint-Siège. — 11. Entrée du général Miollis et des troupes françaises à Rome. — 12. Bulle d'excommunication *Quum memorandâ die*. — 13. Le Pape est déporté à Savone. — 14. Commission ecclésiastique nommée par l'empereur. Lettre au Pape captif. Réponse de Pie VII. — 15. Divorce de Napoléon. Affaire du second mariage avec Marie-Louise. — 16. Entretien de Napoléon avec l'abbé Emery. — 17. Députation de quatre évêques au Pape. Concessions surprises à Pie VII. — 18. Première partie du concile de Paris. Arrestation de MM. de Boulogne, Hirn et de Broglie. — 19. Seconde partie du concile de Paris. Décret de ce concile. Pie VII le ratifie. — 20. Campagne de Moscou. — 21. Nouveau concordat de 1813, arraché par la violence au Pape. — 22. Pie VII rétracte le concordat de 1813. — 23. Restauration. — 24. Retour de Pie VII à Rome. Rétablissement des Jésuites. — 25. Les Cent-Jours. — 26. Derniers actes et mort de Pie VII.

§ 2. PONTIFICAT DE LÉON XII (28 septembre 1823-10 février 1829).

27. Election de Léon XII. Sa première allocution aux cardinaux. — 28. Le libéralisme en Europe. — 29. M. le comte Joseph de Maistre. — 30. M. le vicomte de Bonald. — 31. Tentatives gallicanes en France. M. l'abbé de Lamennais. — 32. Concordat avec le Hanovre. Mort de Louis XVIII. — 33. M. Feutrier. — 34. Mort de Léon XII.

§ 3. PONTIFICAT DE PIE VIII (31 mars 1829-30 novembre 1830).

35. Election de Pie VIII. Encyclique à tous les évêques de la catholicité. — 36. Conquête d'Alger. Révolution de 1830. — 37. Entretien de Mgr de Quélen avec Louis-Philippe. — 38. Mort de Pie VIII.

§ 4. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE XVI (2 février 1831-1^{er} juin 1846).

39. Election de Grégoire XVI. — Premiers actes de son pontificat. — 40. Admi-

nistration intérieure de Grégoire XVI. — 41. Pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché de Paris. — 42. Choléra de 1832. — 43. Propagation des mauvaises doctrines en France. Condamnation M. de Lamennais. — 44. Caractère du règne de Louis-Philippe. — 45. Symptômes de restauration religieuse en France. Mort de Grégoire XVI. Election de Sa Sainteté Pie IX. — 46. Conclusion.

§ 1. Pontificat de Pie VII (14 mars 1800-29 septembre 1823).

1. La révolution n'avait pas encore vaincu toute l'Europe catholique; la mort du Pape martyr arriva précisément à une époque où la coalition remporta de nouvelles victoires sur la république française. Cette circonstance rendit possible la réunion des cardinaux à Venise; quelques mois après, la France et le monde apprirent l'étonnante nouvelle de l'élection d'un Pape. L'incrédulité, le schisme, l'hérésie disaient tout haut que la Papauté avait fait son temps et que Pie VI n'aurait pas de successeur. Et cependant, au milieu de tant de révolutions, de guerres, d'animosités, de haines, le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, fut élu à l'unanimité, et prit le nom qu'il a illustré de Pie VII. Deux mois plus tard, le nouveau Pape faisait son entrée à Ancône, au bruit d'une salve d'artillerie. Les vaisseaux russes qui stationnaient dans le port donnèrent le salut impérial, par ordre de Paul I^{er}. Six cents habitants d'Ancône, qui se relayaient tour à tour, dételèrent les chevaux de la voiture, et ayant attaché des cordes garnies de rubans de diverses couleurs, ils la traînèrent jusqu'au palais du cardinal-évêque. Le 3 juillet 1800, au milieu d'indicibles transports de joie de la part du peuple romain, Pie VII prenait possession de la capitale du monde chrétien.

2. Les revers de la France en Italie avaient été dus à l'éloignement d'un homme, dont le monde apprenait les étonnants exploits sur les champs de bataille de l'Orient. L'Égypte, cette terre des vieilles gloires, avait paru à Bonaparte un beau piédestal pour son nom, un théâtre digne de lui. Revenu en France, couronné par la victoire, mais victoire stérile, qui ne servit qu'à sa renommée, le jeune conquérant fut nommé premier consul. Il voulut illustrer cette dignité républicaine par de nouveaux lauriers. L'Italie, où son génie s'était signalé pour la première fois, appelait de nouveau ses armes; le 27 avril 1800, il faisait franchir

le mont Saint-Bernard à ses troupes, et le 14 juin, la célèbre bataille de Marengo lui donnait de nouveau le droit de dicter des conditions de paix à l'Europe. La France revit le héros avec un enthousiasme impossible à décrire. Nul ne s'y méprenait, Bonaparte était l'homme de l'ordre. Deux voies se présentaient à lui pour accomplir sa mission ; Monk de la légitimité, il pouvait, de son épée victorieuse, reconstituer la monarchie française au profit des Bourbons ; il pouvait prendre pour lui-même un pouvoir qui se présentait de lui-même sous sa main. Bonaparte choisit le second parti ; il fut empereur. L'histoire de notre patrie s'enrichira, sous son règne, de pages héroïques ; mais aucune n'offrira peut-être un spectacle plus grand que celui qu'aurait pu donner alors le vainqueur d'Arcole, des Pyramides et de Marengo, rappelant sur son trône l'héritier de Louis XVI. Bonaparte voulut préparer les matériaux de l'édifice qu'il se proposait de reconstruire. Ce fut alors que, par le concours des hommes les plus éclairés, il proposa ces recueils de lois, ces codes, faits pour immortaliser son nom, plus encore, s'il est possible, que ses victoires. Toutes les administrations, tous les services publics reçurent une organisation nouvelle, plus forte, plus centrale, plus facile à contrôler. De toutes ces améliorations, il résulta un retour de confiance et de crédit qui donnait au nouveau gouvernement la force dans le présent et la sécurité dans l'avenir. Au milieu de ces travaux pour la résurrection législative et administrative de la France, Bonaparte songeait à en accomplir un autre qui les couronnât tous, et qui commençât une nouvelle ère dans l'histoire de l'Eglise catholique. Ce fut la paix, la réconciliation de la France avec le centre de l'unité, le successeur de saint Pierre, par le concordat de 1801. La première ouverture en fut faite le lendemain de la bataille de Marengo par le vainqueur lui-même. Cette déclaration avait été si spontanée, si claire, si précise, que, le jour même, un cardinal recevait la mission de s'en ouvrir avec sa Sainteté. Pie VII venait de rentrer à Rome : « Vous pouvez dire au premier consul, répondit-il, que nous » nous prêterons avec bonheur à une négociation dont le but est » si respectable, si convenable à notre ministère apostolique, si » conforme aux vœux de notre cœur. » Le prélat Consalvi, pour

qui Bonaparte semblait animé de dispositions favorables, fut immédiatement créé cardinal et chargé, par Pie VII, de suivre à Rome la négociation du concordat. Le général français accréditait en même temps, auprès de Sa Sainteté, un homme dont le nom est resté cher aux catholiques de France, M. Cacault, qui fit admirer sa modération, son esprit bienveillant, la sagesse et la prudence de sa diplomatie. En prenant congé du premier consul, M. Cacault lui demanda comment il fallait traiter le Pape : « Traitez-le, répondit le guerrier, comme s'il avait deux cents » mille hommes. » Malgré la bonne volonté réciproque, les négociations traînaient en longueur. Pie VII se décida à faire partir pour Paris le cardinal Consalvi, que l'on appelait *la sirène de Rome*, espérant que l'habile prélat réussirait mieux auprès du premier consul. Pie VII n'avait pas trop présumé de l'habileté de ce nonce extraordinaire. Le 16 juillet 1801, le concordat fut signé à Paris par le premier consul, et, un mois après, il était ratifié à Rome par le Pape. En voici les principaux articles : — La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France. — Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. — Sa Sainteté déclarera aux titulaires des anciens évêchés qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leur siège. S'ils s'y refusent, il sera pourvu, par de nouveaux titulaires du gouvernement, à la circonscription nouvelle. — Les nominations aux évêchés vacants seront faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège. — Les évêques nommeront aux cures; mais leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront, en aucune manière, les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus qui y sont attachés, demeureront entre les mains des acquéreurs actuels ou celles de leurs ayant-cause. — Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés. — Sa Sainteté reconnaît, dans le premier

consul, les mêmes droits et prérogatives, dont jouissait auprès d'elle l'ancien gouvernement.

3. La bulle *Ecclesia Christi* annonça au monde catholique l'heureuse conclusion du concordat (15 août 1801). Le même jour, Pie VII adressait aux évêques de France un bref dans lequel il leur déclarait que la conservation de l'unité et le bien général de l'Eglise demandaient d'eux la renonciation pure et simple de leur siège. « Nous sommes forcé, disait-il, par la nécessité des » temps, qui exerce aussi sur nous sa violence, de vous annoncer » que votre réponse doit nous être envoyée dans dix jours, et que » cette réponse doit être absolue, de manière que si elle n'était » pas telle que nous l'espérons de votre piété, nous serions con- » traint de vous considérer comme ayant refusé d'acquiescer à » notre demande. » Sur cent trente-cinq sièges épiscopaux que comprenait la France, en 1789, cinquante et un titulaires étaient morts, trois avaient déjà donné leur démission. Parmi les quatre-vingt-un évêques restant, quarante-un accédèrent à la demande que leur faisait le Pape et donnèrent leur démission. Leur doyen d'âge, Mgr. de Belloy, évêque de Marseille, vieillard de quatre-vingt-douze ans, successeur immédiat de Belzunce, écrivit à Mgr Spina : « Plein de vénération et d'obéissance pour les dé- » crets du souverain Pontife, je n'hésite pas à déposer entre ses » mains ma démission de l'évêché de Marseille. Il suffit qu'il » l'estime nécessaire à la conservation de la religion en France, » pour que je m'y résigne. » Dans ces paroles, on respire l'esprit vraiment épiscopal des trois cents évêques d'Afrique qui, sous la présidence de saint Augustin, offrirent de céder leurs sièges aux évêques donatistes, si ceux-ci voulaient renoncer au schisme. Les évêques français ne présentèrent pas cette édifiante unanimité. Trente-six d'entre eux se séparèrent de leur quarante-cinq collègues et se refusèrent aux instances du Pape, non point d'une manière absolue, mais seulement dilatoire. Leurs réclamations tendaient à dire que le Saint-Siège n'avait jamais déployé une autorité pareille, et que cette mesure aurait dû être concertée avec les évêques. La réponse était facile : il s'agissait de sauver la France du naufrage, et Bossuet lui-même a dit que quand il y a nécessité, ou même utilité évidente, le Pape peut tout, et qu'il

est au-dessus des canons. Le résultat de cette opposition des trente-six évêques au concordat, fut une espèce de secte ou de schisme appelé les *anticoncordataires*, ou la *petite église*, secte qui se faisait un mérite de décrier le Pape et son autorité ; schisme dans lequel paraît être mort M. de Thémines, ancien évêque de Blois. Sans s'inquiéter de ces résistances, le 29 novembre 1801, Pie VII publiait la bulle *Qui Christi Domini*, pour l'exécution du concordat. Il déclarait déroger, en vertu de son autorité apostolique, au consentement des évêques et des chapitres réfractaires. Il leur interdisait l'exercice de leur juridiction et déclarait nuls tous les actes d'administration qu'ils pourraient faire. Il anéantissait toutes les églises épiscopales alors existantes en France, et créait, à leur place, soixante sièges nouveaux partagés en dix métropoles. On fit cadrer cette division avec celle des départements, de manière que chaque diocèse comprenait un, deux, et quelquefois même trois départements, et que les soixante sièges s'étendaient sur tout le territoire de la France. Du reste, il n'était nullement question, dans la bulle *Qui Christi Domini*, des diocèses créés par la constitution civile du clergé. Cette circonscription était regardée comme non avenue, et le Pape n'avait pas eu besoin d'éteindre la juridiction de gens qui n'en avaient pas.

4. Immédiatement après la ratification du concordat, Pie VII envoya un légat à *latere* pour en suivre et diriger l'exécution. Ce fut le cardinal Caprara, précédemment nonce à Cologne, à Lucerne et à Vienne. Consalvi retourna à Rome, où le Pape le fit son premier ministre. Une des premières demandes du légat fut la permission de faire transporter, de Valence à Rome, le corps de Pie VI. Le retour posthume du Pontife martyr fut une véritable marche triomphale à travers l'Italie, surtout à l'approche et à l'entrée de Rome. La ville tout entière, l'Europe représentée par ses ambassadeurs, faisaient partie du cortège funèbre. Le 18 février 1802, dans la basilique de Saint-Pierre, eurent lieu la messe solennelle, l'oraison funèbre et les obsèques, célébrées par Pie VII en personne, en présence des ambassadeurs de toutes les puissances chrétiennes. C'était comme une amende honorable de toute l'Europe, envers un Pontife qui avait eu à souffrir des violences ou de l'abandon de toute l'Europe. Cependant, à Paris, la

publication et l'exécution du concordat n'avançaient pas. Napoléon avait à combattre de plus d'un côté. A ceux qui ne voulaient d'aucune religion, il faisait voir que la religion est nécessaire pour le bon ordre des sociétés humaines. A ceux qui poussaient au protestantisme, il répondait que le grand intérêt, la grande force de la France, c'est son unité. Plusieurs fois on fit, près de lui, des tentatives pour l'engager à se déclarer, comme en Angleterre, chef de la religion, en mettant de côté le Pape. On le pressait un jour sur ce point; mais interrompant son interlocuteur : « Assez, Monsieur, assez. Voulez-vous aussi que je me » fasse crucifier? » — Et comme l'homme à expédients regardait d'un air étonné sans rien comprendre à cette sortie : « Ce n'est » point là votre pensée, dit le consul, ni la mienne non plus. Eh » bien ! Monsieur, c'est là ce qu'il faut pour la vraie religion ! » Et, après celle-là, je n'en connais pas ni n'en veux connaître » une autre. » Enfin, le Corps législatif adopta le concordat comme loi de l'Etat, le 5 avril 1802. Le conseiller d'Etat, Portalis, avant d'en donner lecture, prononça un discours remarquable, où il faisait ressortir tous les avantages de la nouvelle mesure. Mais il fit en même temps adopter une série d'*articles organiques*, qui tendaient à mettre le clergé sous la dépendance absolue du gouvernement, et dont on n'avait rien dit dans les négociations préliminaires du concordat. C'était un reste de la duplicité jansénienne qui dirigeait encore certains personnages influents. Le Pape réclama avec vigueur contre ces additions subreptices. Avec le temps, plusieurs des articles organiques ont été abrogés, ou expressément, ou tacitement, par le non usage. Le 9 avril le cardinal Caprara commença ses fonctions. Bonaparte nomma aussitôt aux nouveaux évêchés; et le légat accorda aux élus l'institution canonique au nom du Saint-Siège. Dix-huit des anciens évêques furent appelés à gouverner de nouveaux diocèses. Malheureusement un ministre en crédit fit nommer aussi douze des anciens constitutionnels. Quelques-uns d'entre eux s'étaient réconciliés ou se réconcilièrent sincèrement avec le Saint-Siège; mais trois ou quatre ne firent pas plus d'honneur au gouvernement, ni de bien à leur diocèse, qu'ils ne témoignèrent de véritable soumission au Pape. La nomination la plus remarquable

fut celle du vénérable évêque de Marseille, de Belloy, au siège métropolitain de Paris. Agé de quatre-vingt-douze ans, il en vécut encore huit, et mourut à cent ans, vénéré de ses nouveaux diocésains. Enfin, le jour de Pâques, 18 avril 1802, à Notre-Dame de Paris, la nouvelle Eglise de France, rétablie par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, célébra sa propre résurrection, au milieu des chants de triomphe et des larmes de joie des fidèles. Le cardinal-légat officia pontificalement en présence du premier consul et de cette légion de héros, étonnés des splendeurs d'une cérémonie à laquelle leurs yeux n'étaient point habitués. Un *Te Deum* solennel fit monter, vers le trône du Dieu des miséricordes, l'expression de la reconnaissance et de l'allégresse d'un grand peuple réconcilié avec la foi.

5. Les événements se pressaient autour de Bonaparte; plus grande que celle de Louis XIV, la France de 1802 allait de l'Océan aux Alpes et au Rhin; la république ligurienne, capitale Gênes; la république cisalpine, capitale Milan, et d'autres Etats italiens en formaient les appendices. Ces agrandissements d'influence et de territoire étaient l'œuvre du vainqueur d'Egypte et d'Italie. Poussé par des conseils perfides, il eut alors le malheur de ternir sa gloire par le meurtre du duc d'Enghien, crime sans raison, sans cause, sans précédents, souvenir de la Terreur, sous un gouvernement dont l'existence seule était une protestation contre la Terreur. Mais déjà la puissance de celui qui allait s'appeler Napoléon était tellement formidable, qu'aucun Français n'osa flétrir le crime de la politique et de l'ambition : nous nous trompons; un jeune homme qui devait être, qui était déjà la plus grande gloire littéraire de son siècle, M. de Châteaubriand, l'auteur du *Génie du Christianisme*, dont l'immortel ouvrage n'avait pas peu contribué à préparer en France la restauration religieuse, était alors secrétaire d'ambassade à Rome. Il envoya sur-le-champ sa démission au premier consul, en lui disant qu'il « servait volontiers le gouvernement de la gloire, mais qu'il ne pouvait se résoudre à servir celui du sang. »

6. L'assassinat de l'héritier du nom de Condé jetait un abîme entre le passé et l'avenir. Le 14 septembre 1804, Bonaparte, qui venait d'échanger son titre de consul à vie pour celui d'empereur,

et son nom corse pour celui de Napoléon, écrivait de sa main à Pie VII la lettre suivante : « Très saint Père, l'heureux effet » qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le » rétablissement de la religion chrétienne, me porte à prier Votre » Sainteté de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle » prend à ma destinée et à celle de cette grande nation, dans une » des circonstances les plus importantes qu'offrent les annales du » monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré, le » caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français. Cette cérémonie » acquerra un nouveau lustre lorsqu'elle sera faite par Votre » Sainteté elle-même. Elle attirera sur nous et sur nos peuples la » bénédiction de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort » des empires et des familles. Votre Sainteté connaît les sentiments affectueux que je lui porte depuis longtemps, et, par là, » elle peut juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui » en donner de nouvelles preuves. » Pour faciliter la négociation, Napoléon avait fait rendre au Saint-Siège les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo ; il avait fait don à Pie VII de deux bricks de guerre pour protéger son commerce, et envoyé à Rome, en qualité d'ambassadeur, son oncle, le cardinal Fesch. Le 25 novembre 1804 Pie VII arriva à Fontainebleau. Napoléon était allé à sa rencontre ; ils s'embrassèrent affectueusement et montèrent dans la même voiture. Le ministre de la police ayant demandé au Pape comment il avait trouvé la France, Pie VII répondit : « Béni soit le ciel, nous l'avons traversée au milieu d'un » peuple à genoux ! Que nous étions loin de la croire dans un tel » état ! » Arrivé à Paris, il reçut les députations du Sénat, du Corps législatif et du Tribunal. C'était comme une réparation nationale des outrages faits au successeur de saint Pierre par la révolution. Quatre évêques constitutionnels, Lecoq de Besançon, Lacombe d'Angoulême, Saurine de Strasbourg, Raymond de Dijon, voulaient à tout prix se trouver présents au sacre, sans avoir souscrit aux conditions que le Pape avait stipulées à leur égard. Pie VII fut inflexible. Les évêques se soumirent, vinrent se jeter aux pieds du Pontife et protestèrent devant lui de leur parfaite obéissance. Une autre difficulté plus délicate s'opposait

au couronnement. Napoléon, marié civilement, en 1796, avec Joséphine de La Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, n'avait pas reçu la bénédiction nuptiale de l'Eglise. Le Pape exigea que le mariage fût célébré ecclésiastiquement; Napoléon craignait le scandale et s'y refusait; mais Pie VII déclara que, s'il avait pu accorder toutes sortes de concessions dans les choses qui tenaient à l'ordre civil, il ne pouvait pas transiger avec les doctrines de l'Eglise. Seulement il consentit à concilier, dans cette affaire, toutes les susceptibilités. En conséquence, la veille du couronnement, à onze heures du soir, on dressa une chapelle dans les appartements de l'empereur, et, à minuit, le cardinal Fesch donna la bénédiction nuptiale à l'empereur et à l'impératrice. Les témoins furent MM. Portalis et Duroc, grand maréchal du palais; rien ne transpira au dehors. Lorsque le cardinal Fesch arriva près du Pape, celui-ci se borna à lui demander : « Mon » cher fils, le mariage est-il célébré? — Oui, très saint Père. — » Eh bien, alors nous ne nous opposons plus au couronnement de » l'auguste impératrice. »

7. Le sacre eut lieu, le 2 décembre, à Notre-Dame de Paris. « Promettez-vous, dit le Pape à Napoléon, de maintenir la paix » dans l'Eglise de Dieu? — Je le promets, répondit le conqué- » rant d'une voix assurée. » Il oublia trop tôt cette promesse solennelle. Le Pape consacra les derniers moments de son séjour à Paris au bien de la religion qui était le principal objet de son voyage. Il présenta une série de demandes toutes relatives aux besoins de l'Eglise, à la liberté du ministère pastoral, à la suppression de plusieurs *des articles organiques*. Quelques cardinaux auraient voulu que l'on profitât de cette circonstance pour réclamer la restitution des trois légations; mais le Pontife désintéressé ne voulait point mêler des intérêts temporels à des nécessités plus pressantes; et uniquement attentif à l'avantage de la religion, il sollicita, de vive voix et par écrit, des mesures qui réparassent les maux passés, rendissent à l'Eglise et à la France son lustre ancien et des établissements que la révolution avait ruinés. On ne se lassait point de voir et d'admirer ce vieillard vénérable, en qui la dignité s'alliait si bien avec la douceur et qui augmentait le respect dû à son caractère par celui qu'inspirait sa piété.

Accessible à tous, il aimait à satisfaire chacun et à réitérer ses bénédictions. Il les répandait surtout sur les enfants, et, imitant celui dont il était le vicaire, il semblait prendre plaisir à se laisser approcher de cet âge plein d'innocence et de charme. La présence, les vertus, la charité du chef de l'Eglise contribuèrent alors à faire tomber bien des préventions, à ramener les cœurs égarés et à exciter l'admiration des ennemis mêmes de la foi. Enfin Pie VII reprit le chemin de l'Italie et rentra à Rome le 16 mai 1805. Il avait eu dans ce voyage, où tout à l'extérieur semblait lui sourire, l'occasion de manifester son courage et sa vigueur apostolique. Napoléon rêvait déjà une monarchie universelle; il voulait avoir le Pape sous sa main. Dans ce but il fit offrir confidentiellement à Pie VII de lui bâtir un palais trois fois grand comme le Vatican au milieu de Paris; le Pape y fixerait sa résidence, et de là Pie VII et Napoléon gouverneraient le monde de concert. « Tout est prévu, répondit le vicaire de Jésus-Christ; avant de » partir de Rome nous avons signé une abdication régulière, » valable pour le cas où nous perdrons notre liberté; l'acte est » hors de la portée du pouvoir des Français; le cardinal Pignatelli » en est dépositaire à Palerme, et quand on aura signifié les projets » qu'on médite, il ne vous restera plus entre les mains qu'un mi- » sérable moine, qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. » Le soir même de cette réponse sublime, plus glorieuse que la victoire de Marengo, l'empereur signait les ordres de départ. A son arrivée à Rome, le dernier des Stuarts, le cardinal d'York, âgé de quatre-vingts ans, en sa qualité de doyen du sacré collège, reçut Pie VII à la porte de la basilique de Saint-Pierre et le complimenta sur l'heureux succès de son voyage (1) !

8. Le Pape avait transmis à Napoléon un mémoire sur la situation du Saint-Siège et des Etats pontificaux. « Comme il est » de l'intérêt général de la chrétienté, écrivait Pie VII, que les » moyens ne manquent pas à son chef, afin qu'il remplisse les » devoirs qui lui sont imposés pour sa propre conservation, le

(1) Pendant son voyage à Paris, Pie VI avait obtenu de Napoléon le rétablissement du séminaire des Missions étrangères, de celui du Saint-Esprit et des Lazaristes.

» Pape ne peut être indifférent à se servir de ces moyens. En con-
 » séquence, Sa Sainteté conjure l'empereur de réparer autant que
 » possible tant de pertes éprouvées par le Saint-Siège, et d'imiter
 » ainsi la générosité de Charlemagne. » Napoléon dicta lui-même
 la réponse à ce mémoire. « Si Dieu nous accorde la durée de la
 » vie commune des hommes, dit-il, nous espérons trouver des
 » circonstances où il nous sera permis de consolider et d'étendre
 » le domaine du Saint-Siège, et déjà aujourd'hui nous pouvons
 » et voulons lui prêter une main secourable, l'aider à sortir du
 » chaos et des embarras où l'ont entraîné les crises de la guerre
 » passée, et par là donner au monde une preuve de notre véné-
 » ration pour le Saint-Père, de notre protection pour la capitale
 » de la chrétienté, et enfin du désir constant qui nous anime de
 » voir notre religion ne le céder à aucune autre pour la pompe de
 » ses cérémonies, l'éclat de ses temples et tout ce qui peut impo-
 » ser aux nations. »

9. Cependant Napoléon demandait au Pape de déclarer nul le mariage que son frère Jérôme, encore mineur, avait contracté aux Etats-Unis d'Amérique, avec une protestante, M^{lle} Paterson. Le Pape adressa, en réponse à cette réclamation, une lettre qui restera comme une explication raisonnée des doctrines du Saint-Siège sur l'indissolubilité du mariage. On peut considérer cette lettre comme l'ouvrage particulier du Pape, parce qu'on y reconnaît sa dialectique puissante, son urbanité douce, son système habituel de rédaction, et que, d'ailleurs, il s'en déclare lui-même l'auteur. « Votre Majesté, disait en terminant le Pape, doit com-
 » prendre que, sur les renseignements que nous avons jusqu'ici,
 » il est hors de notre pouvoir de porter le jugement de nullité.
 » Nous ne pourrions prononcer un décret qui ne fût pas conforme
 » aux règles de l'Eglise, et il nous serait impossible de nous écar-
 » ter de ces règles en prononçant l'invalidité d'un mariage que,
 » selon la déclaration de Dieu, aucun pouvoir humain ne saurait
 » dissoudre. » Ce refus n'arrêta point l'Empereur; il fit casser, par les tribunaux civils, le mariage de son frère, qui épousa depuis une princesse de Wurtemberg. Napoléon, dans le même temps, faisait occuper militairement la ville d'Ancône, appartenant au Saint-Siège (1805). « L'ordre que Votre Majesté vient

» de donner au général de Saint-Cyr, d'occuper avec les troupes
» françaises une ville de nos domaines, écrivit Pie VII à l'em-
» pereur, nous a causé autant de surprise que de douleur. Nous
» ne pouvons dissimuler que c'est avec une vive sensibilité que
» nous nous voyons traité d'une manière qu'à aucun titre nous
» ne croyons avoir méritée. » Napoléon ne répondit qu'avec ai-
greur à ces plaintes du Pape. « Je ne suis pas seulement, disait-
» il avec une insolente fierté, le guerrier du siècle; si j'étais
» encore davantage le maître je me déclarerais Pontife suprême,
» et moi je ne laisserais pas *périr les âmes*. » L'irritation de
l'empereur allait croissant; il rappela le cardinal Fesch de son
ambassade de Rome, et le remplaça par le sieur Alquier, protes-
tant et régicide. Le motif de ses nouvelles rigueurs était le refus
du Pape de prendre part au blocus continental. Les principautés
pontificales de Bénévent et de Ponte-Corvo furent enlevées au
Saint-Siège et enclavées dans le royaume de Naples. Napoléon
donna Bénévent à son ministre des relations extérieures, Talley-
rand, ex-évêque d'Autun, qu'on pouvait combler de grandeurs
et de richesses, mais qu'il n'était au pouvoir de personne de ré-
habiliter dans l'opinion. Ponte-Corvo fut donné au général pro-
testant Bernadotte, qui devint plus tard roi de Suède. Vers le
même temps, l'empereur ordonna au général Lemarrois d'occuper
Pesaro, Fano, Sinigaglia, tout le littoral de l'Adriatique dépen-
dant de l'Etat pontifical. Un corps de troupes françaises part du
royaume de Naples, marche sur Civita-Vecchia, s'empare du fort
et de la forteresse. Un des employés ayant demandé à l'officier
de quel droit il agissait ainsi, l'officier répondit : « Vous servez
» un petit prince et moi un grand monarque, voilà mon droit. »
Pie VII dit, en cette occasion, à l'ambassadeur Alquier : « Nous
» vous prévenons que si l'on veut s'emparer de Rome, nous re-
» fuserons l'entrée du château Saint-Ange. Nous ne ferons au-
» cune résistance, mais vos soldats devront briser les portes à
» coups de canon. L'Europe verra comment on nous traite, et
» nous aurons du moins prouvé que nous avons agi conformé-
» ment à notre honneur et à notre conscience. » Le 17 juin 1806
le cardinal Consalvi donna sa démission et fut remplacé par le
cardinal Casoni, vieillard de soixante-quatorze ans. Le gouver-

nement pontifical, vivement blessé de l'inféodation de Bénévent et de Ponte-Corvo, n'adressait plus d'instructions au cardinal Caprara, légat à Paris, et voulait régler toutes les affaires du Saint-Siège à Rome même.

10. La gloire dont Napoléon couvrait ses armes ne laissait pas à l'Europe le loisir de prendre attention à ces violences. Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, ces immortelles victoires couronnées par le traité de Tilsitt (8 juillet 1807), valurent à Eugène de Beauharnais la vice-royauté de Milan et de l'Italie septentrionale, et à Jérôme le royaume de Westphalie. Pendant les conférences de Tilsitt, l'empereur de Russie, Alexandre et le roi de Prusse, Frédéric III, pressaient Napoléon de se déclarer chef d'une religion nationale en France. Il se refusa à leurs instances; toutefois, s'il n'imita pas les souverains du Nord dans leurs empiétements sacrilèges sur la religion et la conscience de leurs sujets, s'il conserva le souverain Pontife comme chef spirituel de l'Eglise, il se promit d'en faire un instrument docile de sa politique, et de séduire par ce moyen tous les catholiques de l'univers. Nous verrons ce qu'il lui en coûtera pour avoîr voulu combattre, à son tour, cette Eglise dont il a été dit : « Les portes » de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Afin de poursuivre son système d'intimidation contre le Saint-Siège, Napoléon fit dire à Pie VII : « Toute l'Italie est à moi par droit de » conquête. Si le Pape n'adhère pas à ma demande d'éloigner les » Anglais de ses domaines, de leur fermer ses ports et de consi- » gner ses forteresses à mes troupes, dans les cas de guerre entre » la France et l'Angleterre, je lui enlèverai son domaine tem- » porel, je ferai un roi de Rome, ou j'y enverrai un sénateur. » « — Que peut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? » écrivait encore Napoléon au vice-roi d'Italie, Eugène de Beau- » harnais. Mettre mon trône en interdit, m'excommunier? *Pense-* » *t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats?* » Il ne lui resterait plus qu'à essayer de me faire couper les che- » veux et de m'enfermer dans un monastère! » En même temps la cour de France notifiait officiellement au Saint-Siège le mariage de Jérôme Bonaparte avec une princesse de Wurtemberg. Dans sa réponse, et le Pape devait en faire une, ou il parlera de

l'ancien mariage, ou non. S'il n'en parle pas, il approuve le nouveau : « Nous espérons encore, écrivait-il, qu'après l'examen, » fait par nous, des raisons qui nous ont été déduites, relativement à la nullité du premier mariage, contracté par le prince » à Baltimore, il peut s'être présenté de nouveaux et justes motifs » qui ne nous ont point été exposés et qui nous sont inconnus, à » la suite desquels sera venue la célébration dont Votre Majesté » nous a fait part. Cette espérance nous soutient dans l'amertume » et l'inquiétude dont nous ne pouvons nous défendre, en nous » rappelant ce que, sur une pareille question, et après la plus » mûre délibération, nous avons autrefois écrit à Votre Majesté. »

11. Le 2 février 1808, une armée française, commandée par le général Miollis, entra dans Rome ; et le soir même le Pape faisait afficher la protestation suivante aux portes de toutes les églises de la ville éternelle : « Le Pape Pie VII n'ayant pu adhérer » à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du gouver- » nement français, parce que la voix de sa conscience et ses » devoirs sacrés le lui défendaient, a cru devoir subir les désas- » treuses conséquences dont on l'avait menacé, par suite de son » refus, et même l'occupation militaire de sa capitale. Résigné, » dans l'humilité de son cœur, aux impénétrables jugements du » ciel, il remet sa cause aux mains de Dieu ; mais, ne voulant » pas d'ailleurs manquer à l'essentielle obligation de garantir les » droits de sa souveraineté, il proteste formellement, en son nom » et en celui de ces successeurs, contre toute usurpation de ses » domaines ; sa volonté étant que les droits du Saint-Siège soient » et demeurent complètement intacts. » La garde pontificale fut désarmée, et le général Miollis occupa le château Saint-Ange. Pie VII déclara à l'ambassadeur Alquier que, tant que les troupes françaises seraient à Rome, il se considérerait comme prisonnier, et qu'aucune négociation n'était plus possible. Les cardinaux furent exilés et conduits, à main armée, chacun dans leur patrie. Par un décret du 2 avril, Napoléon avait pris possession des provinces d'Urbin, d'Ancône et de Macerata. Parmi les motifs de cette usurpation sacrilège, on lisait : « La donation de Charle- » magne, notre illustre prédécesseur, du pays formant l'état pon- » tical, a été faite au profit de la chrétienté, et non à l'avantage

» des ennemis de notre sainte religion. » Ces ennemis de la sainte religion étaient les Anglais, auxquels le Pape laissait libre l'entrée de ses ports; du reste, Napoléon ressemblait à Charlemagne, comme celui qui prend ressemble à celui qui donne.

12. Pie VII avait nommé l'illustre cardinal Pacca son premier ministre. Il gouvernait avec calme, en attendant que la violence impériale portât le dernier coup qu'elle méditait. Le 6 septembre 1808, il se présenta, à la secrétairerie de Monte-Cavallo, un major nommé Muzio, qui signifia au cardinal Pacca un arrêt d'exil. Mais le Pape, accouru à cette nouvelle, ordonna à l'officier de déclarer au général qu'il était las de souffrir tant d'outrages et d'insultes de la part d'un homme qui se disait encore catholique; qu'il commandait au cardinal Pacca de ne pas obéir aux ordres du général, et qu'il le prétendait garder avec lui pour compagnon de sa captivité. La fin de l'année 1808 fut une longue suite de violations du droit des gens, de protestations et de menaces de nouvelles colères. Le 10 juin 1809, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, le pavillon pontifical fut descendu, et, à sa place, on éleva le drapeau français. En même temps, on publia à son de trompe, dans tous les quartiers de la ville, un décret de Napoléon, qui ordonnait la réunion à l'empire de ce qui restait des États romains. Le cardinal Pacca courut sur-le-champ auprès du Saint-Père. En cet instant, tous deux se rencontrant dans la même pensée, se dirent à la fois l'un et l'autre ces paroles de Jésus-Christ : *Consummatum est*. Le lendemain, on trouva affichée, aux portes de toutes les églises de Rome, la fameuse bulle *Quum memorandâ illâ die*. « Par l'autorité du » Dieu tout-puissant, disait le Pape, par celle des saints apôtres » Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux » qui ont commis, dans Rome et dans les possessions de l'Eglise, » des entreprises sacrilèges contre les droits temporels du Saint- » Siège, tous leurs commettants, fauteurs, conseillers ou adhé- » rents; ceux enfin qui ont facilité l'exécution de ces violences, » ou les ont exécutées par eux-mêmes ont encouru l'*excommu-* » *nication majeure*; et au besoin nous les *excommunications et* » *anathématisons* de nouveau. » Napoléon n'était pas nommé directement dans la bulle; mais il était impossible de se mé-

prendre au sens des paroles de Pie VII. Le 6 juillet 1809, une troupe de gendarmes, dirigée par le général Radet, envahit le palais du Vatican. Le Pape était entouré des cardinaux Pacca, Despuig et de plusieurs prélats et ecclésiastiques de sa cour. Radet se présente devant le Vicaire de Jésus-Christ, et lui dit qu'il a ordre de l'arrêter pour le conduire au général Miollis. « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur, » répondit Pie VII, parce que vous lui avez fait serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siège, auxquels nous sommes liés par tant de serments. » Puis il demanda au général s'il devait aller seul. Celui-ci répondit que Sa Sainteté pouvait emmener son ministre, le cardinal Pacca. A la porte du palais, on fit monter le Pape et le cardinal dans une voiture qu'un gendarme ferma à clef. Pie VII n'allait pas chez le général Miollis, il prenait la route de l'exil.

13. Le Pape demanda au cardinal s'il avait emporté avec lui quelque argent. Les deux proscrits tirèrent alors leurs bourses ; il se trouva dans celle de Pie VII vingt-deux sous de France, et seize environ dans celle de son ministre. « Ils entreprenaient » ainsi, dit le cardinal dans ses mémoires, leur voyage à *l'apostolique*. » Le Pape montra ces débris de sa fortune au général Radet, et lui dit en souriant : « De toute notre principauté, voilà » ce que nous possédons. » Le voyage se continua à travers le nord de l'Italie, au milieu des populations en larmes, qui se prosternaient sur le passage de la voiture, en dépit des gendarmes qui les repoussaient. Le Pape entra en France par Grenoble. Là il fut séparé du cardinal Pacca, que l'on conduisit à Fénestrelle, forteresse sur un des points les plus élevés des Alpes, entre le Piémont et le Dauphiné : il y expia, par trois ans et demi de captivité, le crime d'avoir été fidèle à son souverain. Pie VII fut ensuite mené à Savone, où il fut gardé à la préfecture par une compagnie de gendarmes : nul ne pouvait lui parler sans témoin. Napoléon offrit à Sa Sainteté cent mille francs par mois pour sa dépense. Pie VII refusa tout, se tint confiné dans ses appartements, et se contenta de se montrer parfois au peuple, auquel il donnait sa bénédiction. Du reste, on ne le laissait ni parler ni écrire

qu'en présence de ses surveillants. Il ne convenait pas que les cardinaux échappassent à la persécution dirigée contre leur chef. Napoléon les fit venir tous à Paris, afin de mieux peser sur leurs suffrages, dans un cas de vacance du Saint-Siège. On ne laissa à Rome que ceux à qui leur âge et leur infirmités rendaient une si longue route impossible. Tous les autres furent amenés en France ; Napoléon semblait prendre plaisir à les donner en spectacle à Paris, et à les forcer à paraître à sa cour.

14. La conduite de Napoléon était un acheminement vers un schisme. « Il est bien surprenant, dit un jour l'empereur à l'abbé » Emery, que vous, qui avez appris toute votre vie la théologie, » vous et tous les évêques de France, vous ne trouviez aucun » moyen canonique pour m'arranger avec le Pape. Quant à moi, » si j'avais seulement étudié la théologie pendant six mois, j'au- » rais bientôt débrouillé toute chose, parce que Dieu m'a donné » l'intelligence. » L'empereur assembla une commission ecclésiastique, chargée de pourvoir aux besoins des églises, et surtout de trouver un moyen pour se passer du Pape dans l'institution des évêques. Le résultat de cette commission fut une lettre adressée au Pape par le cardinal Maury, grand orateur, mais ambitieux vulgaire, qui se montra indigne de la pourpre romaine. Maury demandait à Pie VII d'accorder l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. « Après tant d'innovations fu- » nestes à la religion, répondit Pie VII, que l'empereur s'est per- » mises, et contre lesquelles nous avons si souvent et si inutile- » ment réclamé ; après la déportation de tant d'évêques, et de la » majeure partie de nos cardinaux ; après l'emprisonnement du » cardinal Pacca à Fénestrelle ; après l'usurpation du patrimoine » de saint Pierre : après nous être vu nous-même assailli à main » armée dans notre palais, traîné de ville en ville et gardé si » étroitement, que les évêques des lieux qu'on nous faisait tra- » verser n'avaient pas même la liberté de nous approcher ; après » tous ces attentats, comment pourrions-nous aujourd'hui com- » muniquez avec leur auteur ? » L'énergie de cette réponse n'embarrassa pas peu l'empereur qui voyait tous ses calculs en défaut. Cependant la commission, composée de prélats courtisans, mit sous les yeux de Napoléon, un mémoire où elle osait prodi-

guer les éloges à la religion, à la justice, au zèle catholique d'un souverain qui venait d'usurper le patrimoine de saint Pierre, et qui tenait le chef de l'Eglise dans les fers ; elle insinuait l'accusation calomnieuse, adressée au Pape, de sacrifier les intérêts de la religion à des intérêts purement temporels. Ce monument de lâcheté est une des hontes de l'Eglise gallicane.

15. Sur un autre point, les mêmes évêques tinrent une conduite qui ne leur fit pas plus d'honneur. Les victoires d'Eckmuhl, d'Essling, de Raab, de Wagram, avaient décidé la paix de Vienne (13 octobre 1809). Pendant que l'empereur envoyait son frère Joseph chercher en Espagne un trône qui coûta la vie à tant de Français, et Murat, son beau-frère, régner à Naples, il songeait pour lui-même à répudier Joséphine Beauharnais. Le soldat parvenu voulait mêler son sang à celui des Césars. L'empereur d'Autriche, François II, consentait à lui donner sa fille, l'archiduchesse Marie-Louise. Mais il fallait faire casser un mariage légitime, valide, consacré par l'Eglise, et qu'un caprice d'ambition brisait après une union de quinze ans. La commission épiscopale, consultée à cet égard, répondit que le recours au Pape étant impossible, la cause devait être dévolue à l'officialité diocésaine, avec appel à l'officialité métropolitaine, et enfin à l'officialité primatiale de Lyon. Aucun de ces tribunaux n'existait ; on se hâta de les créer tous les trois. Et, comme le siège de Paris était vacant, on y nomma le cardinal Fesch, qui se trouva ainsi devoir juger l'affaire dans les trois degrés, comme premier supérieur de l'officialité diocésaine, comme métropolitain de Paris et comme archevêque de Lyon, primat des Gaules. La sentence de l'officialité fut telle qu'on pouvait la désirer. Le 2 avril 1810, Napoléon épousa donc l'archiduchesse Marie-Louise ; les cardinaux furent invités à la cérémonie nuptiale, mais treize d'entre eux s'abstinrent d'y paraître, « par ce motif, déclarent-ils, que le Pape n'était pas intervenu à la dissolution du premier mariage. » Napoléon ne garda aucune mesure contre ces courageux prélats, il ne leur permit plus de porter les vêtements distinctifs de leur dignité et voulut qu'il s'habillassent désormais de noir. C'est de là que vint cette distinction fameuse des cardinaux rouges et des cardinaux noirs. L'empereur exila ensuite les cardinaux noirs dans différentes villes

de province, et les priva de leurs traitements. Le 20 mars 1811, Napoléon devint père d'un fils, qui reçut en naissant le nom de roi de Rome; ce titre usurpé ne devait pas porter bonheur à l'impérial enfant.

16. Les joies de la famille n'adoucissaient pas le cœur de Napoléon. Il fit présenter à la commission ecclésiastique, toujours en permanence, des propositions entièrement subversives de l'autorité du Saint-Siège. Le cardinal Fesch, inspiré cette fois par l'abbé Emery, se hasarda à dire à son formidable neveu: « Sire, » tous les évêques résisteront; vous allez faire des martyrs. » Ce mot fit tressaillir l'empereur. Il appela l'abbé Emery. « Qu'est-ce » que le Pape? » lui demanda-t-il avec le ton de la fureur. Le vieillard octogénaire avait fait le sacrifice de sa vie. « Sire, répon- » dit-il, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui » qui est contenu dans le catéchisme, enseigné par les ordres de » Votre Majesté dans toutes les églises de France. *Le Pape est le » chef de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les chré- » tiens doivent obéissance.* Or, un corps peut-il se passer de son » chef; de celui à qui, de droit divin, il doit obéissance? » — « Eh » bien! je ne vous conteste pas la puissance spirituelle, dit l'em- » pereur. Mais la puissance temporelle, c'est Charlemagne qui l'a » donnée au Pape, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la » lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche » d'exercer ses fonctions spirituelles. » L'abbé Emery était préparé à cette sortie. « Votre Majesté, dit-il, honore le grand Bos- » suet. Bossuet, Sire, parle ainsi: « Nous savons bien que les » Pontifes romains et l'ordre sacerdotal ont reçu de la concession » des rois, et possèdent légitimement des biens, des droits, des » principautés, comme en possèdent les autres hommes, à très » bon droit. Nous savons que ces possessions, en tant que dédiées » à Dieu, doivent être sacrées, et qu'on ne peut, sans commettre » un sacrilège, les envahir, les ravir et les donner à des séculiers. » On a concédé au Siège apostolique la souveraineté de la ville de » Rome et d'autres possessions, afin que le Saint-Siège, plus libre » et plus assuré, exercât sa puissance dans tout l'univers. Nous » en félicitons sincèrement, non seulement le Siège apostolique, » mais encore l'Eglise universelle, et nous prions, de tous

» nos vœux que, de toutes manières, ce *principat sacré* demeure
 » sain et sauf. » L'abbé Emery cita de mémoire ce passage de la
Défense de la Déclaration du clergé, qu'il avait fidèlement ap-
 pris. Napoléon rompit la conférence. « L'abbé Emery, dit-il, a
 » parlé comme un homme qui sait et qui possède son sujet;
 » j'aime qu'on me parle ainsi. » — « L'empereur, dit à ce sujet
 » le cardinal Pacca, ne serait peut-être jamais devenu persécu-
 » teur, si, dès le principe, il eût trouvé dans les évêques de
 » France, la fermeté, la science, le courage qu'il rencontrait dans
 » l'abbé Emery. »

17. Ces pourparlers ne terminaient rien. Napoléon crut qu'il réussirait mieux en convoquant un concile national, pour le 9 juin 1811. Il espérait par là intimider le Pape, et le forcer à condescendre à ses désirs. Il eut l'air de consentir à ce que les cardinaux et les évêques assemblés envoyassent une députation à Savone; mais il nomma lui-même les prélats qui devaient la composer; fixa l'époque de leur retour à Paris, et leur dicta les bases du nouveau traité qu'ils devaient conclure, s'ils trouvaient le Pape disposé à un accommodement. Les trois prélats députés furent M. de Barral, archevêque de Tours, M. Duvoisin, évêque de Nantes, et M. Mannay, évêque de Trèves, prélats instruits et versés dans les affaires, mais d'une complaisance servile envers le pouvoir laïque. Voici quelles étaient les bases des négociations : L'empereur consentait à remettre en vigueur le concordat de 1801, mais sous deux conditions : 1° que le Pape accorderait les bulles d'institution aux évêques déjà présentés; 2° qu'à l'avenir il expédierait les bulles trois mois après la présentation, et que, ce délai expiré, le métropolitain conférerait l'institution au suffragant. Pie VII rejeta d'abord avec énergie les propositions des députés, mais enfin, au dernier moment, il céda; et profitant d'un moment de faiblesse, les négociateurs rédigèrent aussitôt, sous ses yeux, une promesse qu'il lui eût été impossible de désavouer dans la suite, quoiqu'elle ne fût pas revêtue de sa signature. Pie VII consentait à accorder l'institution canonique aux évêques nommés, dans l'espérance, disait-il, de rétablir l'ordre et la paix dans l'Eglise. Les députés eurent à peine pris congé que Pie VII, entant la gravité de la concession qu'on lui avait arrachée par,

surprise, tomba dans la plus profonde douleur et pleura amèrement; il poussait de profonds soupirs, et s'accusait lui-même, dans les termes du plus vif repentir. Les évêques, à leur retour, rendirent compte à l'empereur de leur mission; mais on garda pour le moment le silence sur la promesse faite par le Pape.

18. Le concile impérial, ou l'assemblée des évêques français convoqués par Napoléon, s'ouvrit le 17 juin 1811; on y compta quatre-vingt-quinze prélats, dont six cardinaux, neuf archevêques et quatre-vingts évêques. C'était une réunion imposante; mais, au point de vue canonique, ce n'était pas un concile. La première condition, en effet, eût été que les évêques pussent y venir librement; or, Napoléon y avait appelé arbitrairement ceux qui lui étaient favorables, à l'exclusion des autres qu'il retenait en exil ou en prison. Le cardinal Fesch s'arrogea, tout d'abord, le titre de président; il officia pontificalement à la cérémonie d'ouverture, où Monseigneur de Boulogne, évêque de Troyes, rival de Maury, pour l'éloquence, mais d'un caractère bien plus noble que lui, prononça un discours qui lui valut la disgrâce de l'empereur. « Jamais, dit-il, nous n'oublierons tout ce que nous devons de » respect et d'amour à cette Eglise romaine, qui nous a engen- » drés à Jésus-Christ et qui nous a nourris du lait de la doctrine; » à cette chaire auguste, que les Pères appellent la citadelle de la » vérité, et à ce chef suprême de l'épiscopat, sans lequel tout » l'épiscopat se détruirait lui-même et ne ferait plus que languir » comme une branche séparée du tronc. Ce Siège pourra être dé- » placé, il ne pourra être détruit; on pourra lui ôter sa splendeur, » on ne pourra pas lui ôter de sa force. Partout où ce Siège sera, » là tous les autres se réuniront; partout où ce Siège se trans- » portera, là tous les catholiques le suivront, parce que partout » où il se fixera, partout sera la tige de la succession, le centre » du gouvernement et le dépôt sacré des traditions apostoliques. » Ces paroles firent une profonde impression, mais ne devaient rien changer au résultat de l'assemblée. On ne tint qu'une seule session générale; il n'y eut plus ensuite que des congrégations qui se réunirent à l'archevêché. La question sérieuse, difficile, celle pour laquelle Napoléon avait réuni les évêques, était de trouver un moyen satisfaisant de suppléer aux bulles pontificales, pour

l'institution canonique des évêques. L'évêque de Nantes demanda, si, dans le cas d'extrême nécessité, on ne pouvait pas se passer des bulles. Mais la commission refusa d'accepter la question posée en ces termes, et voulut qu'on délibérât d'abord sur le fait de savoir si le concile était compétent pour ordonner un autre moyen d'instituer les évêques. De longues négociations furent entamées sur cette proposition; enfin, la majorité des évêques, et cette résolution les honore, fut d'avis qu'il était nécessaire d'en référer au Pape, par une députation solennelle. Napoléon, irrité de la tournure que prenaient les débats, rendit, le 10 juillet 1811, un décret qui prononçait la dissolution du concile. L'évêque de Gand, M. de Broglie; l'évêque de Tournay, M. Hirn; et l'évêque de Troyes, M. de Boulogne, qui s'étaient signalés par leur fermeté vraiment épiscopale dans le cours des discussions, furent arrêtés, pendant la nuit, et enfermés au donjon de Vincennes. Napoléon ne s'arrêtait plus dans la voie de la persécution.

19. Brisé dans un accès de colère, le concile de Paris devait se rouvrir, par un nouveau caprice de l'empereur. Napoléon ordonna aux ministres des cultes de France et d'Italie, d'appeler auprès d'eux, successivement, chacun des évêques de leur nation, qui se trouvaient à Paris, pour les forcer, dans le tête-à-tête du cabinet, de signer une promesse conforme à celle rédigée par les quatre évêques députés, sous les yeux de Pie VII. Les caresses, l'intimidation, employées individuellement à l'égard des prélats, réussirent complètement. Sûr de la majorité des suffrages, l'empereur convoqua de nouveau le concile (5 août 1811), qui, sur la proposition de M. de Barral, rendit le décret suivant : « Article 1^{er}. » Conformément à l'esprit des canons, les archevêchés et évêchés » ne pourront rester vacants plus d'un an, pour tout délai; dans » cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consé- » cration devront être effectuées. 2. L'empereur sera supplié de » continuer à nommer aux sièges vacants, conformément aux » concordats; et les nommés par l'empereur s'adresseront à notre » saint Père le Pape, pour l'institution canonique. 3. Dans les six » mois qui suivront la notification faite au Pape, par les voies » d'usage, de la dite nomination, le Pape donnera l'institution » canonique, conformément aux concordats. 4. Les six mois

» expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, procédera à l'institution de l'évêque nommé; et, s'il s'agissait d'instituer le métropolitain, le plus ancien évêque conférerait l'institution. » Ce décret fut présenté à la ratification du Pape, par cinq cardinaux et neuf évêques, députés à Savone près de l'auguste captif. Pie VII, déjà enchaîné par la promesse faite à la première députation, entouré de cardinaux qui avaient solennellement juré de favoriser les desseins de son persécuteur, effrayé des maux innombrables qui allaient, lui disait-on, fondre sur l'Eglise, à la suite de son refus, Pie VII finit par succomber aux instances dont on l'assiégeait, consentit à l'expédition des bulles des évêques nommés, approuva et confirma le décret du concile par un bref dont le cardinal Roverella, l'un des députés, fut le rédacteur.

20. La nouvelle de ce triomphe arriva à Paris, au moment où Napoléon préparait son expédition de Russie. Le 9 mai 1812, l'empereur, jusque-là triomphant, sort d'un palais où il ne devait rentrer que vaincu. Il est à la tête de six cent cinquante mille hommes; il a sous ses ordres jusqu'à huit monarques qui viennent lui faire leur cour pendant son passage à Dresde. C'est ce moment que Dieu a choisi pour l'heure de ses justices. *Les armes vont tomber des mains de ses soldats.* Le ciel ratifiera l'excommunication, fulminée contre le conquérant par le Pontife auguste du Vatican. Le 9 juin, pendant que Napoléon traverse la Prusse, Pie VII, par ses ordres, est enlevé brusquement de Savone et transporté à Fontainebleau. On sait les immenses désastres de Moscow, de Smolensk, de la Bérésina, du Niémen. Les Français ne combattaient plus des ennemis, ils luttèrent contre les éléments. « Tout, jusqu'à leurs armes, dit un témoin oculaire de ces scènes d'horreur, se tourna contre eux. Elles parurent à leurs bras engourdis un poids insupportable. Dans les chutes fréquentes qu'ils faisaient, *elles s'échappaient de leurs mains,* elles se brisaient ou se perdaient dans la neige. S'ils se relevaient, c'était sans elles; *car ils ne les jetèrent point, la faim et le froid les leur arrachèrent.* Les doigts de beaucoup d'entre eux gelèrent sur le fusil qu'ils tenaient encore et qu'

» leur ôtait le mouvement nécessaire pour y entretenir un reste
 » de chaleur et de vie. »

21. Il y avait cinq mois que le Pape était détenu à Fontainebleau (1), lorsque Napoléon apporta lui-même, à Paris, la nouvelle de son épouvantable défaite. La *grande armée* était réduite à vingt mille hommes errants, fugitifs, sans vivres, sans vêtements, sans armes. Occupé à réparer, avec son incroyable activité, des désastres immenses, il sentit combien lui serait favorable une réconciliation vraie, ou du moins apparente, avec le Saint-Siège. Il se rendit à Fontainebleau. Le Pape et l'empereur ne s'étaient pas revus depuis le couronnement. Que les temps et les situations étaient changés ! Napoléon fut tour à tour caressant, hostile, froid, empressé, menaçant. Il remit au souverain Pontife un nouveau concordat, « qui devait, disait-il, tout pacifier. » Pie VII était âgé de soixante-onze ans. Sa santé, épuisée par les fatigues et la douleur ; sa sensibilité, excitée par le désir de revoir les cardinaux qu'on retenait prisonniers ; les instances importunes du prélat Bertozzoli, qui le pressait de tout accorder ; les supplications de ceux des cardinaux italiens qui traitaient cette importante affaire et qui le fatiguaient de prévisions menaçantes ; le silence absolu de toute voix sage, noble, amie, qui vint relever cette âme abattue par la souffrance ; enfin, les approches de la mort, tout contribuait à décourager le Pontife. Il ne restait plus en ce moment, à Pie VII, que la faculté de ce mouvement de la main qui peut encore machinalement tracer un nom. Ce nom fut apposé le 25 janvier 1813, sur un papier que l'empereur signa sur-le-champ. Le Pape s'engageait à donner l'institution canonique aux évêques nommés dans un délai de six mois, après lequel l'institution serait conférée par le métropolitain, ou le plus ancien évêque suffragant. Il renonçait à la souveraineté de Rome et s'engageait à résider où il plairait à Napoléon. L'empereur ordonna que la conclusion de ce concordat, arraché par un indigne

(1) Pendant que Pie VII était abandonné ou trahi par des cardinaux et des évêques, dont le premier devoir était la fidélité au chef de l'Eglise, quelques familles, aussi distinguées par leur noblesse que par leurs sentiments religieux, entre autres celles de Montmorency-Laval et de la marquise de la Riandrie, lui faisaient parvenir des témoignages d'inaltérable dévouement.

abus de pouvoir, fût annoncé solennellement à l'empire, et voulut qu'on chantât un *Te Deum* dans toutes les églises. A ces conditions, les cardinaux virent se terminer leur captivité ou leur exil; ils se hâtèrent de se rendre près du Pape. Pie VII voulait surtout revoir le cardinal Pacca, son ange consolateur.

22. L'entrevue entre le Pontife et son ancien ministre fut touchante. « Pie VII, dit l'illustre cardinal, était courbé, pâle, amaigri, les yeux enfoncés, presque éteints et immobiles. » Le souvenir de la concession qu'il s'était laissé arracher, lui pesait comme un remords. Pacca l'assura qu'aidé du conseil des cardinaux fidèles, « il pourrait réparer le mal qui avait été fait. » A ces mots, l'auguste Pontife parut reprendre ses sens : sa physionomie s'anima un peu. « Vous croyez, dit-il, qu'on peut y remédier ? » — Oui, très-saint Père, à tous les maux, lorsqu'on le veut bien, on trouve quelque remède. » Le 24 mars, Pie VII envoyait à l'empereur une lettre autographe, où il rétractait explicitement et dans les termes les plus formels sa concession du 25 janvier. « C'est en présence de Dieu, dit-il, auquel nous serons bientôt obligé de rendre compte de l'usage de la puissance à nous confiée, comme vicaire de Jésus-Christ, pour le gouvernement de l'Eglise, que nous déclarons, dans toute la sincérité apostolique, que notre conscience s'oppose invinciblement à l'exécution des articles contenus dans notre écrit du 25 janvier. Nous reconnaissons avec douleur et confusion que ce ne serait pas pour *édifier*, mais pour *détruire*, que nous ferions usage de notre autorité, si nous avions le malheur d'exécuter ce que nous avons imprudemment promis, non par aucune mauvaise intention, comme Dieu nous en est témoin, mais par pure faiblesse, comme cendre et poussière. Il ne nous reste plus qu'à dire à Votre Majesté les paroles que notre prédécesseur Pascal II adressait à l'empereur Henri V : « Notre conscience reconnaissant notre écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit complètement annulé, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Eglise, ni aucun préjudice pour notre âme. » Cette humilité sublime ne toucha point Napoléon : il fit entendre des menaces de mort contre les cardinaux fidèles; mais les événements, plus prompts

que sa volonté, le dominaient de toutes parts et ne lui laissèrent pas le temps de se livrer à de nouvelles violences. La démission forcée des évêques de Gand, de Tournay et de Troyes, et l'usurpation de leurs sièges par des intrus impériaux, furent les derniers actes religieux du règne de Napoléon.

23. Les aigles, qui s'étaient promenées victorieuses à travers toutes les capitales de l'Europe, refoulées au cœur même de la France, après l'héroïque campagne d'Allemagne en 1813, ne retrouvaient plus leur ancien élan, ni leurs chants de triomphe. Brienne, Montereau, Montmirail, Toulouse, Champaubert, Vau-champ, Nangis, Paris, furent les derniers et gigantesques efforts d'une nation épuisée, d'un génie que la fortune avait abandonné et qui ne tombait qu'enseveli dans sa gloire. Le 23 janvier 1814, Pie VII était encore une fois enlevé par ordre de l'empereur, et prenait la route du midi de la France. Napoléon voulait empêcher les puissances alliées de se saisir du Pape et de le remettre en liberté. Mais Fontainebleau, à peine abandonné du souverain Pontife, attendait qu'un autre personnage y vînt donner en sa personne, à l'univers étonné, le spectacle de la fragilité, du néant des choses humaines. Napoléon, repoussé par les armées alliées, dans ce palais où le Pape avait été si longtemps captif, y apprend que les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse et le duc de Wellington, son vainqueur, sont entrés à Paris, que sa déchéance a été prononcée le 1^{er} avril au sénat, par l'influence de Talleyrand (1), son ancien ministre, comblé de ses bienfaits. Le 4 avril, pressé, contraint par ses confidents les plus intimes, les maréchaux Ney et Berthier, qu'il avait faits princes, il signa sa propre abdication pour satisfaire aux exigences de son beau-père, François d'Autriche, et de l'empereur Alexandre qui lui disait, six ans auparavant, à Tilsitt : « L'amitié d'un grand homme » est un bienfait des cieux. » Dans la cour d'honneur de Fon-

(1) Arrivés à Paris, les souverains alliés étaient encore indécis sur l'usage qu'ils feraient de leur victoire. Les uns songeaient à la régence de Marie-Louise, au profit du roi de Rome ; le nom du duc d'Orléans fut prononcé par d'autres ; Talleyrand, de ce ton d'oracle politique que la victoire elle-même respecta, répondit : « La légitimité peut seule sauver la France. » Son avis prévalut, et les Bourbons, qu'il devait trahir, lui durent ainsi leur retour.

tainebleau, il embrasse une dernière fois ses aigles, et part pour l'île d'Elbe, dont la petite souveraineté lui était accordée par ses vainqueurs, à lui, le conquérant du monde. Cependant Louis XVIII, au milieu des acclamations et des larmes de joie de tout un peuple, revenait prendre possession de ce trône de France sur lequel son prédécesseur, Louis XVII, n'avait pu s'asseoir; M^{me} Royale, devenue duchesse d'Angoulême, était à ses côtés, comme le souvenir des anciens orages et le gage du pardon. La France était en ruines, mais le retour de son roi la réhabilitait aux yeux des souverains alliés. La paix fut conclue (30 mai 1814). La France gardait l'étendue qu'elle avait en 1792, et même elle s'accrut, tant au nord qu'à l'est, de quelques portions de territoire. Les Bourbons ne voulaient rentrer qu'en souverains respectés, et l'Europe en armes comprit cette noble et généreuse susceptibilité. Louis XVIII, avant de rentrer dans sa capitale, avait voulu signer, à Saint-Ouen, la charte constitutionnelle, concession spontanée d'un cœur magnanime, qui prouva que le passé était oublié, mais qui ne fut pas une garantie assez forte pour l'avenir. Lasse d'un despotisme de quinze ans, la France accueillit avec enthousiasme un système qui lui donnait une représentation nationale, la liberté de la presse, la pondération des pouvoirs par les deux chambres des pairs et des députés. Trois articles de cette charte concernaient la religion, il y était dit : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté et » obtient pour son culte une égale protection. Cependant la reli- » gion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. » Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, » et des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du » trésor royal. »

24. Pie VII était arrivé le 12 mai à Ancône. L'enthousiasme excité au milieu des populations, par le retour de ce vénérable Pontife, tint du délire. La voiture du Pape fut traînée par les habitants au milieu des cris d'allégresse, au bruit des détonations de l'artillerie et au son des cloches de toutes les églises. Le lendemain, le saint vieillard, les yeux baignés de larmes couronna, dans la cathédrale, l'image de la sainte Vierge, sous le titre de *Regina sanctorum omnium*; une garde d'honneur l'escorta jus-

qu'à Lorette. Dans son voyage, il ordonna d'accueillir, avec le respect et la bienveillance dus au malheur, M^{me} Lætitia, mère de Napoléon, et le cardinal Fesch, qui venaient demander à Rome l'hospitalité qu'elle ne refuse jamais à aucune infortune. Le 24 mai, Pie VII fit son entrée solennelle dans la capitale du monde chrétien, ayant à ses côtés le cardinal Pacca, ce fidèle compagnon de l'exil, qui versait des larmes d'attendrissement sur le bonheur inespéré d'un Pape qu'il aimait tant. Le lendemain, quelques nobles romains, qui s'étaient compromis pendant les derniers orages, vinrent demander pardon au Pape. » Et nous, » répondit avec une humilité sublime le vicaire de Jésus-Christ, » croyez-vous que nous n'ayons pas quelques fautes à nous reprocher ? Oublions de concert le passé et remercions Dieu du présent. » Ce qu'on a dit de saint Vincent de Paul on peut le dire de Pie VII : « Lorsqu'il conversait, il ôtait à ses auditeurs leur âme pour leur donner la sienne. » A peine rétabli sur son trône, le Pape songea à réparer en faveur des Jésuites l'injustice des temps. Il était convaincu que les princes chrétiens, par une cruelle expérience de vingt-cinq ans, avaient enfin compris la véritable nature de la révolution et la tendance cachée des cris simultanés qui avaient été poussés en Europe contre la société de Jésus. Le 7 août 1814, la bulle *Sollicitudo* rétablit officiellement la compagnie de Jésus dans tout le monde chrétien, et ce décret fut accueilli avec bonheur par tous les amis de l'Eglise et de la religion.

25. Le 26 février 1815, un homme débarquait à Cannes avec quelques fugitifs ; vingt jours après, Napoléon était aux Tuileries ; il avait traversé les bataillons envoyés contre lui. Le maréchal Ney, dont l'histoire redira la double trahison, en regrettant qu'un si faible caractère ait jamais pu s'allier à la bravoure héroïque des champs de bataille, le maréchal Ney promit d'arrêter et de ramener, dans une cage de fer, celui dont la présence était à elle seule une révolution ; le premier, il donna l'exemple de la défection ; et Napoléon se trouva encore une fois à la tête d'un empire improvisé. Sa royauté dura cent jours et bouleversa l'Europe. Pie VII retrouva toute sa fermeté au milieu de cette tempête. « Monsieur l'ambassadeur, dit-il au ministre de Louis XVIII, ne

» craignez rien, ceci est un voyage qui durera trois mois. » Wellington et Waterloo se chargèrent de réaliser la prophétie de Pie VII. Napoléon, vaincu pour la première fois en bataille rangée, se montra grand dans son malheur. Comme Thémistocle, il alla demander l'hospitalité à la nation qu'il combattait depuis longtemps. L'Angleterre n'eut pas la noblesse de comprendre cette grandeur d'âme; elle y répondit par une lâcheté. Mais elle fut, sans le savoir, l'instrument de la Providence, qui punit, dans le captif de Sainte-Hélène, le persécuteur de Pie VII.

26. La situation de l'Eglise de France nécessitait de nouveau l'intervention du Pape. Le 11 juin 1817, un nouveau concordat est signé par le Saint-Siège et Louis XVIII, pour rétablir celui de Léon X et de François I^{er}, et abroger les articles organiques en ce qu'ils avaient de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise. Toutes les Eglises épiscopales et archiépiscopales, érigées en l'année 1801, devaient être conservées avec leurs titulaires actuels; quarante-sept nouveaux sièges devaient être érigés. Les dispositions principales de ce concordat ne purent être exécutées, parce que les chambres refusèrent de les ratifier. La tribune commençait dès lors à se poser en rivale du trône. C'était le temps où Mgr Frayssinous, si célèbre par ses *Conférences* de Notre-Dame, écrivait son ouvrage des *Vrais principes de l'Eglise gallicane*, où les doctrines hostiles au Saint-Siège se produisaient avec la même assurance que si, depuis 1682, on n'avait rien appris ni rien oublié. Mgr d'Aviau, l'illustre et saint archevêque de Bordeaux, écrivait alors à l'auteur ces belles paroles : « Oui, Monsieur » l'abbé, tout vieux évêque français que je suis, je souhaiterais » beaucoup qu'une réputation aussi bien méritée que la vôtre ne » contribuât pas à étayer le déplorable système gallican. » Pie VII usa de toute sa modération et de son inépuisable bonté pour apaiser les esprits et éteindre de funestes débats. Le 5 juin 1817, il avait conclu un concordat avec le roi Maximilien de Bavière pour régler les affaires ecclésiastiques de ce royaume. En 1818, un traité semblable fut conclu entre le Pape et le roi des Deux-Siciles. En 1819, un bref, adressé à tous les évêques de France, terminait les difficultés soulevées par le concordat de 1817. La vigilance infatigable de l'illustre Pontife semblait redoubler avec

les années. Le 13 septembre 1821, une bulle, empreinte d'une énergie vraiment apostolique, flétrissait les *Carbonari* qui menaçaient la tranquillité de l'Italie. Le 5 mai de cette année, Napoléon mourait à Sainte-Hélène, et Pie VII, qui avait oublié les outrages pour ne se ressouvenir que des bienfaits, pria pour son persécuteur. L'Europe était fière de son Pontife, dont le règne avait atteint la plus longue durée depuis saint Pierre. Mais sa santé, épuisée, succomba à tant de travaux. Le 20 septembre 1823, Pie VII s'endormit paisiblement dans le Seigneur pour aller recevoir, dans une meilleure vie, la récompense de ses combats et de ses vertus. Quelques moments avant sa mort, un ecclésiastique lui ayant adressé la parole en l'appelant *Votre Sainteté*, il répondit en soupirant : « Quoi ! *Sainteté* ! je ne suis qu'un pauvre pécheur. » Ainsi mourait un des plus grands Papes des temps modernes.

§ 2. Pontificat de Léon XII (28 septembre 1823-février 1829).

27. Le cardinal della Genga fut élu sur la chaire de saint Pierre pour succéder à Pie VII, et prit le nom de Léon XII. Les infirmités et les travaux de ses diverses nonciatures, en Allemagne et en France, l'avaient usé avant l'âge (il n'avait que soixante-trois ans). Quand il eut appris son élection, il dit aux cardinaux : « Pourquoi faire un pape d'un squelette ? » La haute piété, la pureté des mœurs et les aimables qualités du nouveau Pontife firent bientôt l'admiration du monde. Léon XII ne se dissimulait pas les difficultés qu'il allait rencontrer dans le gouvernement de l'Eglise. Sa première allocution aux cardinaux révéla sur ce point toute sa pensée. « Vous n'ignorez pas, vénérables frères, leur dit-il, quelles cruelles blessures a reçues, dans les derniers temps, l'Eglise de Jésus-Christ; quels ennemis combattent contre la foi orthodoxe; combien est grande la dépravation des mœurs qui règne partout; quelles sont les entraves, les difficultés, les obstacles qui arrêtent, de tous côtés, les affaires de l'Eglise. Pour nous, nos soins, nos travaux seront, et le jour et la nuit, consacrés à détourner ce déluge de maux. »

28. L'ennemi nouveau qui menaçait l'Eglise et l'Europe chré-

tienne, c'était le prétendu *libéralisme*, dérivation de l'esprit révolutionnaire. Tant que la main de fer de Napoléon pesa sur le monde, il n'y eut qu'un despotisme, le sien. La Restauration fut comme l'ère du réveil de la liberté : il y eut dès lors un despotisme plus menaçant et plus terrible peut-être, le despotisme des masses, le despotisme de la souveraineté populaire. La presse, si longtemps comprimée, versait à grands flots, parmi les multitudes, les idées les plus impies, les plus licencieuses, les plus anarchiques. On vit alors se multiplier en France et en Europe les éditions des philosophes du XVIII^e siècle ; il y eut le Voltaire des chaumières à côté du Voltaire monumental des grandes bibliothèques. Les générations égarées voulaient encore boire à ces sources empoisonnées, tant il est vrai que, si l'histoire est la grande école de l'expérience pour les individus, ses leçons sont presque toujours perdues pour les peuples. Les multitudes ne conservent ni la mémoire de l'esprit ni celle du cœur. Léon XII lutta avec énergie sur le nouveau terrain où les ennemis du catholicisme plantaient leur drapeau. Il rencontra dans le clergé de l'Europe de dignes auxiliaires. En France, l'illustre orateur M. de Boulogne, ce glorieux confesseur de la foi, attaqua la mauvaise presse dans d'éloquents pastorales, qui étaient traduites en toutes les langues à mesure qu'elles tombaient de sa plume inspirée. Mais ces courageux efforts ne réussissaient point à détourner le courant irrésistible de l'opinion. La presse trouvait dans la tribune une alliée, un écho retentissant, une puissance dévouée.

29. A l'heure de la tempête, la main de Dieu prépare toujours et tient en réserve, pour la défense de son Eglise, des hommes dont le talent, l'énergie, le caractère, se trouvent à la hauteur des événements. Deux noms illustres représentaient alors, dans toute leur splendeur, les grandes gloires apologétiques du catholicisme. C'étaient ceux de deux laïques, MM. Joseph de Maistre et de Bonald. D'une famille française d'origine, et dont une branche s'est conservée en Languedoc, Joseph de Maistre naquit, le 1^{er} avril 1753, à Chambéry. Il aspira la piété sur les genoux de sa mère, Christine de Motz, qui confia plus tard son éducation aux Jésuites. En 1793, les armées françaises ayant envahi la

Savoie, il vint s'établir à Lausanne, où il fut chargé par le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, d'une correspondance importante avec le bureau des affaires étrangères. Son séjour sur la frontière de France, dans un pays libre, où affluaient les réfugiés de tous les partis, lui facilitait la connaissance d'événements qui intéressaient toute l'Europe; ses études sérieuses en histoire, la sagacité, la pénétration de son esprit, rendaient précieuses, non-seulement pour son maître, mais pour tous les cabinets européens, les notes qu'il communiquait sur les hommes et sur la véritable situation des choses. Bonaparte, retrouvant cette correspondance tout entière dans les archives de Venise, lut avec surprise et admiration ces jugements sûrs et adroits, ces prédictions politiques que lui-même avait réalisées. Avec cette connaissance pratique des affaires, M. de Maistre pouvait aborder sûrement les grandes questions religieuses. Il le fit avec un éclat, une verve, une logique irrésistibles dans ses immortels ouvrages *Du Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Sous la plume de l'illustre écrivain, l'histoire n'est plus un récit du passé, c'est une prophétie de l'avenir; la loi religieuse n'est pas seulement le moyen de salut pour les particuliers, c'est la condition nécessaire, indispensable, de l'existence des sociétés.

30. Son contemporain, le vicomte de Bonald, dont le fils porte aujourd'hui si dignement la pourpre romaine sur l'un des plus illustres sièges des Gaules, avait été élevé à Juilly par les Oratoriens. Quand la *constitution civile du clergé* eut été imposée à la faiblesse de Louis XVI, M. de Bonald était président de l'administration départementale de l'Aveyron. Il écrivit à ses collègues une lettre qui fut rendue publique, où il flétrissait énergiquement la conduite de l'Assemblée, et osait, sans craindre d'attirer la foudre sur sa tête, rappeler la nécessité d'en référer au jugement du souverain Pontife. « L'Assemblée nationale, dit-il, a décrété » des changements dans la discipline ecclésiastique et la consti- » tution du clergé; elle a imposé aux pasteurs le serment de s'y » conformer et de les maintenir. Et moi, à qui il est commandé » de croire et non de décider; moi qui sais que le mépris du » Saint-Siège et de l'autorité des premiers pasteurs a été le prin- » cipe de toutes les dissensions religieuses qui ont désolé l'Eglise

» et l'Etat ; moi qui ne puis séparer le respect que je dois à ma religion du respect qu'elle me commande pour ses ministres, j'irais prévenir la décision du chef de l'Eglise, braver l'opinion unanime de mes pasteurs, déshonorer ma religion, en plaçant les prêtres entre la conscience et l'intérêt, le parjure et l'avilissement ; je leur dirais : Jure ou renonce à tes fonctions, à ta subsistance, comme en d'autres temps on disait à des hommes : *Crois ou meurs !* Non, non, Messieurs, non, l'humanité autant que la religion se révolte à cette pensée. » Après cette démission éclatante, M. de Bonald partait pour l'exil. On avait pu reconnaître à cette mâle éloquence le futur auteur de tant d'ouvrages religieux où la plus haute philosophie se fait humblement l'auxiliaire de la foi. La *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, plaça, dès son début, M. de Bonald à côté des penseurs et des écrivains les plus distingués. La première édition de ce livre qui marquait une époque fut saisie par la police du Directoire et mise au pilon. L'auteur répondit à cet outrage par un nouveau chef-d'œuvre. En 1802, parut la *Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison*. Ce livre est resté l'œuvre capitale du philosophe chrétien. Il le fit suivre, en 1818, des *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*.

31. Les tendances de ces deux illustres écrivains contrastaient étrangement avec le mouvement de résurrection gallicane qui se manifestait au sein du clergé. M. de Frayssinous, non content de la publicité donnée dans ses écrits aux idées hostiles au Saint-Siège, s'élevait à la tribune parlementaire contre la propagation des doctrines ultramontaines. M. de La Luzerne, cardinal-évêque de Langres, dans ses écrits répandus à profusion soutenait ces vieilles idées de gallicanisme qui résistaient à tant de révolutions, survivaient à tant de ruines et demeuraient imprégnées dans le cœur du clergé français comme l'huile qui a imbibé le vase. Ce fut alors qu'un prêtre, inconnu jusque-là, entra à son tour dans la lice et jeta son nom, destiné plus tard à une célébrité si différente, à tous les applaudissements du monde catholique. Le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*

venait de paraître (1818); il était signé par M. l'abbé de Lamennais. Un an après ce nom était célèbre comme ceux de Châteaubriand, de Bonald et de Maistre. La logique et l'éloquence, la vigueur et la grâce du style, la hardiesse des pensées, le sublime des images, cette majesté de langage qui rappelait les traditions du grand siècle, la manière neuve, le tour saisissant, le choix du sujet; tout était beau dans ce livre. L'effet en fut immense; on appelait déjà son auteur le nouveau Tertullien; hélas! il ne devait que trop ressembler, par ses erreurs, à cette grande figure des premiers siècles de l'Eglise; mais alors rien ne faisait prévoir les défections de l'avenir. Un cortège d'intelligences jeunes, brillantes, dévorées du zèle de la vérité et de la soif de la science, se réunit autour du nouveau docteur, et l'Eglise applaudissait au triomphe d'un de ses enfants. Le second volume de l'*Essai sur l'indifférence* parut quelque temps après; M. de Lamennais n'était déjà plus qu'un orateur téméraire. Séduit par l'illusion généreuse, sans doute, de remplacer tous les anciens systèmes de philosophie et de forcer les incrédules à la foi, il prétendit trouver dans le sens commun le critérium infaillible de vérité. On sait les discussions que souleva, dans le monde religieux, cette thèse fameuse. On sait qu'elles se terminèrent par une épouvantable apostasie. Dieu voulait, sans doute, donner un nouvel exemple de l'impuissance du génie dès qu'il s'écarte du chemin de l'obéissance.

32. Dans l'intervalle de ces événements, Léon XII avait publié, le 26 mars 1824, la bulle *Impensa romanorum Pontificum sollicitudo*, pour régler, par un concordat, les affaires de l'Eglise catholique du Hanovre. Le décret pontifical érigeait deux évêchés dans ce royaume, l'un à Hildesheim, l'autre à Osnabruk; il veillait à ce que les décrets du concile de Trente fussent exécutés; travaillait à la réunion des membres dissidents de la petite église en France; proscrivait le schisme des jansénistes à Utrecht; étendait sa sollicitude sur les Irlandais et les Belges catholiques, rétablissait les Jésuites à la tête du collège romain; préparait les voies à un concordat entre le Saint-Siège et les grands duchés de Bade et de Nassau; approuvait, par la bulle *Etsi filius Dei*, la congrégation des oblats de la sainte Vierge, fondée par deux prê-

tres piémontais pour prêcher l'Évangile au peuple et donner des missions. Il parvint aussi à aplanir les difficultés qui s'opposaient au rétablissement des sièges épiscopaux dans la province du Haut-Rhin. Moins heureux en France, où M. de Frayssinous présidait au ministère de l'instruction publique, Léon XII voyait avec douleur ce prélat essayer de créer une nouvelle Sorbonne pour *être la gardienne des maximes françaises*. Ce fut alors que le jeune archevêque de Paris, Mgr Hyacinthe de Quélen, donna les premières preuves de la vigueur épiscopale qu'il devait déployer un jour avec tant d'éclat. Il déclara formellement au ministre qu'il refuserait tous les pouvoirs sacerdotaux aux prêtres chargés de l'enseignement dans la nouvelle Sorbonne. Les instances les plus pressantes ne purent faire fléchir cette détermination ; le projet de M. de Frayssinous avorta. Telle était la situation des affaires religieuses en France au moment de la mort de Louis XVIII (16 septembre 1824). Un conflit de juridiction empêcha le clergé de Paris d'accompagner le corps du roi de France à Saint-Denis ; la malveillance interpréta ce fait dans un autre sens, on prétendit que le roi était mort sans avoir accepté les consolations de la religion. Dans la réalité, Louis XVIII fit une mort chrétienne. La veille de sa mort, le curé de Saint-Germain récitait à voix basse les dernières prières auprès du lit de Sa Majesté. « Monsieur le » curé, dit l'auguste malade, priez tout haut et ne craignez pas » de m'effrayer. Je n'ai pas peur de la mort, il n'y a qu'un mauvais roi qui ne sache pas mourir. » Le trône de la France passait au comte d'Artois, frère de Louis XVI, qui prit le nom de Charles X. Il inaugura son règne par une mesure qui prouvait la bonté de son cœur en même temps que la faiblesse de son caractère ; il abolit la censure des journaux : c'était se désarmer en face de l'ennemi.

33. Charles X remplaça M. de Frayssinous, au ministère de l'instruction publique, par M. Feutrier, évêque de Beauvais. Ce prélat ne signala son passage aux affaires que par une hostilité déclarée contre les vrais principes de la discipline ecclésiastique. Quelques évêques avaient confié l'enseignement de leurs séminaires à des religieux de la compagnie de Jésus ; un grand nombre de familles françaises en profitaient, pour faire donner une éducation

chrétienne à leurs enfants et se soustraire à l'obligation de les envoyer dans les institutions universitaires dont on suspectait dès lors les tendances. Le 16 juin 1828, deux ordonnances du roi Charles X, l'une contresignée Portalis, l'autre Feutrier, parurent pour défendre aux évêques d'employer dans les écoles ecclésiastiques les membres d'un ordre religieux, d'y recevoir aucun externe, et même des pensionnaires au-delà d'un nombre déterminé. C'était mettre les familles chrétiennes dans la fâcheuse alternative, ou d'exposer leurs enfants à la contagion redoutée des écoles du gouvernement, ou de les envoyer à l'étranger, pour leur conserver la foi et les mœurs. Les évêques de France protestèrent contre les ordonnances, dans un mémoire adressé à Charles X, et déclarèrent qu'ils ne pouvaient en conscience concourir à leur exécution. Léon XII, consulté, adressa sa réponse au ministre, M. Feutrier, qui ne jugea pas à propos de la rendre publique. Quelques prélats publièrent une circulaire où ils reconnaissaient seulement au gouvernement un droit de *surveillance* sur les séminaires. Le Pape s'éleva contre cette doctrine. « L'expression de *surveillance*, dit-il, dans le sens si large qu'elle » peut présenter, ne doit pas certainement pas être soufferte dans » l'Eglise de Jésus-Christ; elle a été rejetée d'une voix unanime » par plusieurs conciles. » Malgré des paroles tellement significatives, malgré leur propre conviction, les évêques durent plier sous la pression du ministère. Pour leur adoucir cette soumission, on alloua certains subsides à leurs petits séminaires, et la servitude fut ainsi organisée.

34. Cependant Léon XII achevait son pontificat, le 10 février 1829. Il fut pleuré de ses sujets et de toute la chrétienté. L'année de sa mort fut celle de *l'émancipation* des catholiques en Angleterre. Les efforts du célèbre O'Connell, dont l'éloquente propagande s'est continuée jusqu'à nos jours, et dont la perte fut un deuil européen, avaient provoqué cet acte de haute justice, qui accorda enfin à une portion considérable de la population du royaume uni, les droits dont l'avait privée si longtemps l'intolérance la plus révoltante. Le pontificat de Léon XII avait été signalé par l'apparition de la croix de Meigné; le signe de la rédemption, planant dans les cieux, avait été encore une fois, comme aux

jours du Calvaire, le scandale des impies, la consolation, l'espérance et la force des fidèles.

§ 3. Pontificat de Pie VIII (31 mars 1829-30 novembre 1830).

35. Le cardinal Castiglione, élu le 31 mars 1829, sous le nom de Pie VIII, inaugura un règne qui devait être court, par la publication de la fameuse encyclique *Traditi humilitati nostræ*. Sentinelle vigilante placée sur la montagne, pour avertir de l'approche du danger, le pieux Pontife jetait le cri d'alarme, au milieu d'une société corrompue par la fausse philosophie, égarée par l'image trompeuse de la liberté, pervertie par la presse, séduite par les sophismes de la tribune, société imprévoyante et aveugle, qui courait saisir le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, et qui triomphait de ses égarements. Léon XII signalait à la réprobation du monde : 1^o les efforts d'une multitude d'hommes, qui, sous le manteau de la philosophie, cherchaient à renverser la Chaire de Saint-Pierre, centre de la vérité, dépositaire des traditions, gardienne de la foi et des mœurs ; 2^o la tendance malheureuse à répandre partout l'esprit d'indifférence en matière de religion, comme si les systèmes religieux pouvaient tous garantir le salut ; 3^o la propagation des sociétés bibliques ; 4^o celle des sociétés secrètes déjà condamnées par les papes Clément XIII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII ; enfin il appelait l'attention des évêques sur la plaie des mariages mixtes, cause des plus graves désordres et de la perte de tant d'âmes.

36. Les faits ne devaient que trop justifier les appréhensions du souverain Pontife. Le dey d'Alger avait insulté le consul français. Charles X dit à M. de Bourmont : « Alger a insulté » la France, emparez-vous d'Alger. Tous les soldats que je confie à vos ordres sont mes enfants ; soyez avare de leur sang, ayez » soin de pourvoir à tous leurs besoins, vous m'en répondrez. » Deux mois après, le drapeau blanc flottait sur ce rocher algérien qui avait menacé si longtemps la liberté des mers. C'étaient là de nobles paroles et de grandes actions (5 juillet 1830) ; mais ce fut le legs de la monarchie légitime ; son testament devait être une victoire. Tandis que nos soldats se couvraient, au loin, de gloire,

le gouvernement se préparait à une lutte terrible. La charte de Louis XVIII n'avait porté que des fruits amers; désordres dans l'administration, esprit d'insurrection dans les masses, système organisé d'insulte contre tout ce qui était beau, saint, respectable; anarchie partout. Il était temps de rompre ce réseau qui enveloppait la monarchie. On le crut, du moins. Le 25 juillet 1830, parurent les *Ordonnances* fameuses, qui suspendaient la liberté de la presse, changeaient le mode d'élection et dissolvaient l'ancienne chambre. Si de telles ordonnances paraissaient de nos jours, après l'expérience de trente ans ajoutée aux expériences de nos pères, on ne leur reprocherait qu'un seul défaut, celui de n'être pas assez absolues. C'est que, lassés aujourd'hui d'une liberté sans frein, stérile dans ses résultats, ruineuse dans ses excès, impopulaire à force de ne parler que des misères du peuple, sans rien faire pour les soulager, nous éprouvons maintenant un besoin immense d'autorité. En 1830, on croyait encore à ce mirage trompeur de la liberté; les ordonnances firent une révolution. Charles X partit pour l'exil, emportant, dans les plis de son glorieux drapeau, trois générations de rois. Un homme se tenait prêt à recueillir les débris de cette grande chute, qu'il avait préparée, peut-être, mais dont, à coup sûr, il se hâta de profiter: du milieu des barricades, il releva un trône qui ne devait pas être plus solide, et prit le nom de Louis-Philippe I^{er}, roi des Français.

37. Le courageux archevêque de Paris, Mgr de Quélen, fut sollicité, dans une entrevue avec le nouveau monarque, de prendre l'initiative du serment à la chambre des Pairs, parce que son exemple déterminerait, disait-on, tout le clergé à l'imiter. « Ce » serait une erreur de le croire, répondit le prélat. Le gouver- » nement qui aurait reçu mon serment aurait M. de Quélen dés- » honoré, il n'aurait pas l'Eglise de France. Le Pape seul peut » trancher la question. S'il autorise le serment et les prières pour » le chef actuel de l'Etat, le serment sera prêté et les prières se- » ront dites partout: s'il les défend, je serai le premier à lui » obéir, et ces prières publiques, que j'ai cru devoir autoriser » provisoirement, je les interdirai, s'il les défend, aussitôt que » sa volonté me sera connue. » Pie VIII, consulté, répondit par

une autorisation qu'il ne pouvait refuser. La Papauté, d'après le nouveau droit public de l'Europe, ne fait ni ne défait plus les gouvernements ; mais elle sauve les âmes et consolide la paix sous tous les gouvernements. La noble réponse de Mgr de Quélen ne fut pas oubliée.

38. Au milieu des orages soulevés par la nouvelle révolution française, Pie VIII terminait son court pontificat. Chargé d'ans et d'infirmités, il mourut, le 30 novembre 1830. Comme prince temporel, il s'était surtout occupé du soin d'améliorer le sort des classes pauvres ; il diminua les impôts et fournit du travail au peuple. Comme chef de l'Eglise universelle, il intervint, après la prise d'Andrinople et la paix conclue par les Russes avec la Porte, en faveur des Arméniens catholiques, chassés de leur patrie, et obtint pour eux l'érection d'un archevêché arménien à Constantinople même, le rappel des bannis, la reconnaissance de leurs droits, et la restitution de leurs biens. Il invita, d'une manière pressante, l'empereur du Brésil à abolir l'esclavage dans ses Etats, et don Pedro prêta l'oreille aux paroles du Père de la chrétienté. La nouvelle de l'émancipation de l'Irlande, accordée sous le ministère de sir Robert Peel, en Angleterre (12 avril 1829), avait réjoui le cœur de Pie VIII, au commencement de son pontificat ; et la conquête d'Alger, qui détruisit le repaire de pirates où, pendant tant de siècles, avaient gémi des milliers de victimes chrétiennes, adoucit, à ses derniers moments, la douleur que lui causa l'esprit de révolte qui éclatait de toutes parts.

§. 4. Pontificat de Grégoire XVI (2 février 1831-1^{er} juin 1846).

39. Le 2 février 1831, le cardinal Albani, de la galerie qui domine la grande porte du Quirinal, proclamait, devant une multitude immense, le nom du nouveau Pontife. « Je vous annonce une grande joie, dit-il ; nous avons pour Pape Son Eminence Maur, cardinal Capellari, qui a pris le nom de Grégoire XVI. » Le moment était solennel. Au moment de la mort de Pie VIII, l'Europe était profondément ébranlée, par le retentissement qu'avait eu partout la révolution de juillet. La France est comme le cœur du monde chacun de ses battements a un

écho jusqu'aux extrémités de l'univers : elle est le thermomètre politique des nations. L'Italie, partagée entre tant de souverainetés diverses, travaillée par les sociétés secrètes et surtout par celle des *Carbonari*, l'Italie, qui n'a conservé que le souvenir de ses anciennes gloires, parmi les honteuses faiblesses de ses caractères énervés, s'agitait au souffle du libéralisme français. La rébellion s'étendait déjà de Bologne aux portes de Rome. Mais la tempête se calma, sous la main du successeur de saint Pierre ; une joie universelle salua l'avènement de Grégoire XVI, qui signala le commencement de son pontificat par des actes de bienfaisance et de fermeté. « Ce qui nous fortifie, disait-il dans l'encyclique publiée trois jours après son intronisation, c'est la pensée que le Père céleste ne permettra pas que les épreuves qu'il nous envoie excèdent nos forces. » Avec le secours de l'Autriche, il comprima la révolte des Etats pontificaux. S'il en coûta à Grégoire XVI de recourir à ces pénibles moyens, pour rétablir la paix dans les provinces ecclésiastiques, son cœur paternel ne souffrit pas moins de voir éclater ailleurs l'anarchie et le désordre ; et ce fut dans ce sens qu'il chercha à prémunir les archevêques de Pologne et de Belgique contre toute immixtion dans les affaires politiques, en leur rappelant leur ministère de paix et les devoirs imposés aux sujets envers leurs souverains. Le libéralisme déchaîna vainement toutes ses colères contre un souverain Pontife qui osait proclamer, en plein xix^e siècle, le principe de saint Paul que « toute puissance vient de Dieu. » Les abus du pouvoir temporel, en Pologne, vinrent plus tard servir admirablement les récriminations des ennemis de l'Eglise. On disait, du haut de toutes les tribunes, on écrivait, dans tous les organes de la publicité, que c'en était fait de la dignité, de la grandeur papales. Grégoire XVI trompa ces sinistres prévisions. Dans la circulaire qu'il adressa à tous les évêques de la catholicité (15 août 1832), en se déclarant ouvertement l'adversaire d'un faux et dangereux esprit d'innovation, il protesta solennellement de sa ferme résolution de conserver et de maintenir l'antique tradition apostolique.

40. A peine la tranquillité fut-elle rétablie dans les Etats pontificaux, que le Pape appliqua son énergique activité à réformer d'anciens abus et à en prévenir de nouveaux. Les universités,

fermées pendant la révolution, furent réorganisées; des économies considérables réalisées dans toutes les branches de l'administration; de hauts fonctionnaires destitués, pour cause d'infidélité ou d'oppression; les recettes et les dépenses, depuis 1817, soumises à une révision nécessaire pour constater la légalité des privilèges, des pensions, des subsides accordés jusqu'alors; une nouvelle collection de lois promulguée; un nouveau code pénal soumis à l'examen de tous les présidents des tribunaux; une répartition plus équitable de l'impôt foncier, proposée aux députés convoqués de toutes les parties des Etats pontificaux; des tribunaux de commerce établis dans Rome, dans les villes de province et les ports de mer; les cours d'appel et les tribunaux criminels composés désormais de juges laïques; la justice la plus sévère à l'égard de tous; les arts et les sciences protégés avec autant de magnificence que de goût; le musée Etrusque fondé au Vatican; la basilique de Saint-Paul relevée des ruines de l'incendie du 15 juillet 1823, tels furent les travaux intérieurs du pontificat de Grégoire XVI. Le Pape continuait à vivre en simple moine, conformément à la règle austère des Camaldules, couchant sur la dure, mangeant peu, prolongeant ses veilles, travaillant beaucoup, priant toujours. Il aimait à s'entourer et à se servir des hommes les plus éminents de son époque; il nomma le savant cardinal Lambruschini aux fonctions de secrétaire d'Etat; rétablit, après douze ans d'interruption, la nonciature de France en faveur d'un prélat cher à tous les cœurs catholiques, dont la pourpre romaine récompensa plus tard les éminents services, et dont la perte récente a été un deuil universel, Mgr Fornari; il fit entrer dans le sacré Collège, comme autrefois Léon X y avait introduit Bembo et Sadolet, le savant Angelo Mai (1) et le philologue Mezzofanti.

41. Cependant, en France, les révolutionnaires les plus fougueux ne dissimulaient pas leur pensée et leur désir d'anéantir

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, S. E. le cardinal Mai a cessé de vivre. Sa mort est une perte irréparable pour la science ecclésiastique, dont il fut l'un des plus érudits et des plus heureux restaurateurs; elle a plongé dans le deuil tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître et d'admirer l'affabilité, la douceur, la modestie du savant cardinal.

le culte catholique ; les politiques , devenus maîtres du pouvoir , voulaient opposer une digue à l'anarchie , tout en donnant des gages à la révolution. Les premiers actes de Louis-Philippe furent l'expression de cette double tendance. L'église de Sainte-Geneviève , fut enlevée au culte et transformée en un temple païen qui reprit son nom païen de Panthéon ; la charte modifiée ne reconnut plus la religion catholique en qualité de religion de l'Etat , et déclara seulement qu'elle était celle de la majorité des Français. Cependant Louis-Philippe exigeait impérieusement le serment du clergé à son nouveau pouvoir , et les prières publiques chantées en son nom dans toutes les églises. Mgr de Quélen avait donné le premier exemple de cette soumission officielle ; mais ses sympathies et son cœur étaient restés fidèles à une autre cause. Grégoire XVI le savait ; il le comprenait et admirait ce noble dévouement ; plus d'une fois des paroles de bonté tombées de la Chaire de Saint-Pierre , vinrent consoler l'âme du prélat. Cependant les violences irreligieuses continuaient à Paris. L'église de Saint-Germain-L'Auxerrois fut saccagée ; l'archevêché de Paris fut pillé et détruit de fond en comble.

42. Mgr de Quélen , obligé , pour se dérober à la persécution , de se cacher chez des amis fidèles , vécut en proscrit au milieu de son diocèse. La main de Dieu , plus forte que les haines des hommes , allait bientôt le rappeler au grand jour. Un fléau inconnu jusque-là à l'Europe , la peste des temps modernes , la même peut-être que celle du passé , dont on n'a fait que changer le nom , le choléra , après avoir franchi les limites de l'Asie et promené ses ravages dans le nord de l'Allemagne , était parvenu aux portes de la France , précédé de la terreur qu'il répandait partout sur son chemin. Tout à coup les angoisses se changent en une affreuse réalité ; le choléra est à Paris ; les hôpitaux se remplissent ; ceux qu'on ouvre à la hâte , de tous côtés , ne suffisent bientôt plus ; les affaires cessent ; les meilleurs sentiments s'altèrent et s'affaiblissent ; les familles s'enferment dans l'isolement ; l'enfant meurt sur le sein de sa mère qui succombe bientôt elle-même ; les époux expirent à quelques instants l'un de l'autre ; le savant est frappé dans son cabinet , l'artisan dans son atelier , le riche dans ses somptueux appartements , le pauvre dans son gale-

tas. Un seul jour vit enregistrer dix-huit cents décès de tous rangs et de tous âges (10 avril 1832). On eût dit les funérailles de tout un peuple ; Belzunce du XIX^e siècle, Mgr de Quélen sortit de sa retraite, à l'appel du fléau, qui fut pour lui la voix de Dieu. Il se montre plus majestueux qu'au temps de sa prospérité, plus calme qu'aux jours de la paix ; il ne craint ni les flots soulevés naguère contre lui, ni la faux de la mort qui frappait, au hasard, la vertu comme le crime, sans distinction d'âge ni de position. Il dirige ses pas vers les hôpitaux, où les moribonds étaient appelés de toutes parts, dans ces salles encombrées, où chaque minute entendait un dernier soupir. Tous les cœurs s'émurent, des pleurs coulèrent de tous les yeux. Au chevet des pères et des mères qui lui recommandaient leurs enfants, aux cris lamentables de l'agonie, en pressant les mains glacées des malheureux cholériques, en recueillant leur dernier souffle, Mgr de Quélen promit d'être le père de tant d'orphelins (1). Le 28 décembre 1832, il parut en public pour la première fois, depuis le pillage de l'archevêché. L'Eglise de Saint-Roch, où l'héroïque prélat devait prêcher, fut assiégée, dès le matin, par les flots pressés de la multitude qui inondait les avenues du saint lieu. Bientôt tous les yeux, tournés vers la chaire sainte, annoncent l'arrivée du Pontife. A la vue de cette noble figure, pâlie par la douleur, vieillie par la souffrance, mais toujours douce autant que majestueuse, l'émotion fut unanime et profonde ; lui-même, à l'aspect de cet immense concours de fidèles, rassemblés pour le revoir, pour l'entendre, ne put retenir ses larmes. Sa voix, d'abord altérée, s'affermir peu à peu sans rien perdre de son onction : pas un mot d'amertume, pas un souvenir du passé ne s'échappa de ses lèvres ; comme saint Vincent de Paul, il avait à plaider la cause des orphelins, il ne s'occupa que d'eux. Lorsque le saint archevêque

(1) Plusieurs de ces malheureux avouaient en pleurant à Mgr de Quélen, qu'ils avaient pris part au pillage de l'archevêché et à toutes les scènes d'horreur qui l'accompagnèrent : « Nous ne vous connaissions pas alors, lui disaient-ils en fondant en larmes, on nous avait égarés. » L'héroïque prélat les consolait, calmait leurs remords, par les assurances mille fois répétées de son pardon, et soulageait leur douleur par ses paternelles consolations. Il ne se vengeait qu'en redoublant de charité et de tendresse.

descendit de la chaire, il vit cette foule émue, empressée, qui l'étouffait presque, s'agenouiller sous ses bénédictions. Quarante-vingt mille francs, fruits de la quête, remis, le soir de ce beau jour entre les mains du prélat, inaugurèrent l'œuvre des orphelins du choléra, qui versa, dans le cours de son existence, plus d'un million dans le sein des malheureux (1).

43. Le choléra n'interrompt qu'un instant en France le cours des mauvaises doctrines. On a dit que le gouvernement n'en favorisait pas la propagation, mais du moins il la tolérait, ou plutôt, livré lui-même à toutes les vicissitudes politiques de la majorité, il avait assez à faire de se pourvoir de ministres toujours prêts à recomposer un cabinet qui se renouvelait sans cesse. Issu d'une révolution, le pouvoir nouveau se maintenait à force d'adresse, en flattant toutes les passions révolutionnaires, réprimant les émeutes, échappant aux assassinats, usant les hommes par d'autres hommes, et recommençant sans fin ce travail de Sisyphe, qui semble la loi de tous les gouvernements parlementaires de France. Vivre au milieu de tant d'éléments de ruines était déjà un chef-d'œuvre. Le saint-simonisme, le fouriérisme, le phalans-térianisme, le culte français d'un prêtre apostat, l'abbé Châtel, séduisaient tour à tour les esprits, et attiraient sur leurs auteurs les foudres de l'Eglise. Mais les cris de la presse libérale empêchaient le peuple d'entendre cette voix, autrefois si respectée, du successeur de saint Pierre. Les instincts les plus grossiers du matérialisme, protégés par des ministres incroyants et représentés, dans les plus petits hameaux, par ceux que le pouvoir plaçait de préférence à la tête des communes, envahirent la nation comme une lèpre incurable. Il y eut pourtant une occasion, où la parole du Vicaire de Jésus-Christ fit faire silence autour d'elle. Ce fut quand elle s'éleva pour condamner M. de Lamennais. Alors trente-trois millions de catholiques français s'inclinèrent et obéirent. Mais l'homme qui pouvait, par sa docilité, se mettre pour jamais à côté de l'immortel Fénelon, répondit à cette condamnation méri-

(1) Compte général rendu par le conseil de l'œuvre des orphelins du choléra, *Notice historique*, par M. Sylvain CAUBERT. Ce chiffre est constaté par les comptes de Madame la princesse T. de Bauffremont, trésorière de l'œuvre.

tée par le scandale des *Paroles d'un Croyant*, dont l'Europe s'arracha bientôt les pages incendiaires.

44. Les gouvernements de l'Allemagne n'étaient pas plus favorables à la religion. Pie VII avait défendu aux évêques de la Prusse rhénane de célébrer des mariages mixtes, à moins de certaines conditions expressément spécifiées. Grégoire XVI renouvela cette défense. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, insista près des évêques pour les faire passer outre. Ils s'y refusent. Le 20 novembre 1837, Mgr Auguste de Droste-Vischering, archevêque de Cologne, fut enlevé, comme un criminel, par la force armée, et emprisonné dans une forteresse. Sa captivité eut un immense retentissement. Elle devint d'ailleurs le salut de l'Eglise orthodoxe en Allemagne. Plus tard la Suisse se montra aussi intolérante, et une persécution ouverte fut dirigée contre l'illustre évêque de Lausanne et de Genève, Mgr Marilley. Vinrent alors en France les luttes fameuses sur le monopole universitaire et la liberté d'enseignement, et celle des conciles. Mgr de Quélen était mort, pleuré de toute la France (1840). Le pouvoir crut qu'il aurait lieu d'être plus satisfait d'un archevêque nouveau qui lui devrait son élection. Il se trompa. Mgr Affre monta sur ce siège, qu'il devait illustrer par son glorieux martyre. Les dernières paroles qu'il échangea avec Louis-Philippe furent celles-ci : « Archevêque, souvenez-vous que l'on a brisé plus d'une » mitre ! — Cela est vrai, Sire ; mais que Dieu conserve la couronne du roi, car on a vu briser aussi bien des couronnes. » La mort tragique de son héritier, le duc d'Orléans, les attentats si multipliés contre sa personne, l'agitation périodique de la France aux approches des élections, les symptômes de mécontentement qui se manifestaient à chaque instant par des insurrections partielles, la corruption qui montait jusqu'aux marches de son trône et qui livrait quelques-uns de ses ministres au mépris de l'opinion, n'avaient rien appris à Louis-Philippe. Il devait tomber, comme il s'était élevé, au milieu des barricades.

45. Cependant, à côté de ces signes précurseurs de l'orage, l'Eglise avait ses consolations et ses gloires. L'œuvre admirable de la Propagation de la foi, sortie tout armée d'un cœur noble et pieux, envoyait des missionnaires aux contrées les plus lointaines

du monde. L'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires multipliait les miracles et les conversions obtenues par l'intercession de la Mère des miséricordes ; le clergé de France faisait l'admiration du monde par sa science, son zèle, sa piété ; qu'il nous soit permis d'inscrire ici les noms chers à notre reconnaissance et vénérés de tout l'univers catholique, de S. E. Mgr Gousset, archevêque de Reims, et de Mgr Parisi, alors évêque de Langres. La chaire de Notre-Dame était occupée par les deux princes de l'éloquence sacrée, le R. P. de Ravignan et le R. P. Lacordaire. La tribune catholique avait l'illustre comte de Montalembert. La science historique, rappelée par MM. Thierry et Guizot, et en dépit d'eux-mêmes, à des tendances moins hostiles au Catholicisme, réhabilitait les noms de saint Grégoire VII, d'Innocent III, de saint Pie V. Tels étaient les éléments divers en dissolution dans la société européenne, quand le Pape Grégoire XVI mourut, le 1^{er} juin 1846. Par la fermeté, la constance et la sagesse qu'il avait déployées au milieu des orages, il s'était fait dans l'histoire une place immortelle. Quinze jours après (16 juin 1846), le cardinal Mastai-Ferreti, évêque d'Imola, montait sur le trône de Saint-Pierre, sous le nom glorieux de Pie IX, au milieu des chants de joie et des hymnes de triomphe de l'Italie et du monde entier. Héritier du nom de Pie VI et de Pie VII, comme eux il a triomphé des tempêtes ; il est béni et vénéré comme eux.

46. Nous avons présenté le tableau complet des phases diverses que l'Eglise a traversées pendant dix-huit siècles. La religion, fille du ciel, la noble auxiliaire des sociétés, la mère de la civilisation, la protectrice des sciences, la bienfaitrice du genre humain, s'est conservée pure et intacte, tandis qu'autour d'elle tout s'est renouvelé. L'empire romain est détruit ; les Juifs ont été dispersés sur toutes les parties du globe ; le paganisme a disparu de l'Europe ; elle seule est debout, assistant aux funérailles des nations, élevant son front majestueux au milieu des révolutions et des ruines. Qu'est devenu l'arianisme ? Où sont les Nestoriens, les Eutychiens, les Monothélites, les Pélagiens, les Manichéens ? Qu'est devenu cet essaim d'hérétiques, qui l'ont si souvent attaquée ? Leurs noms vivent encore dans les souvenirs de l'histoire, mais leurs œuvres ont péri ; fruits des passions et du mensonge,

le temps les a dispersés ; et cette Eglise romaine, dont ils s'efforcèrent d'obscurcir la gloire, dont ils osèrent même quelquefois usurper le nom, leur a survécu ; elle a bravé leurs efforts, elle rit de leurs menaces et de leurs tentatives impuissantes : c'est qu'elle est fondée sur le rocher indestructible contre lequel les forces de l'enfer ne prévaudront jamais.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

SEPTIÈME ÉPOQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

CHAPITRE I^{er}. — Pontificat de Léon X (11 mars 1513-1^{er} déc. 1521)..... 2

1. Caractère de la septième époque. — 2. Etat du monde à la mort de Jules II. — 3. Election de Léon X. — 4. Réhabilitation des cardinaux Carvajal et de Saint-Séverin. — 5. Canons de réformation du concile de Latran. — 6. Décret du concile de Latran sur la presse. — 7. Décret du concile de Latran sur les monts-de-piété. — 8. Décrets du concile de Latran pour la pacification des princes chrétiens et contre les erreurs de Pomponace sur l'immortalité de l'âme. — 9. Paix entre Louis XII et le Saint-Siège. — 10. Mort de Louis XII. — 11. Avènement de François I^{er}. Politique de ce prince. Politique de Léon X. — 12. Le cardinal Matthieu Schinner. Bataille de Marignan. — 13. Traité de paix entre Léon X et François I^{er}. — 14. Question du royaume de Naples. — 15. Concordat dit *de Léon X*, entre le Saint-Siège et la France. — 16. Appréciation du concordat. — 17. Dernière session du dix-septième concile général de Latran. — 18. Ligue contre la France. Sage conduite de Léon X. — 19. Théologiens. Cajétan. Adrien d'Utrecht, etc. — 20. Linguistique. Sciences exactes. — 21. Historiens. Machiavel. — 22. Paul Jove. Guichardin. — 23. Poètes. L'Arioste. Vida. Sannazar. — 24. Michel Ange. Raphaël. — 25. Conspiration des cardinaux contre la vie du Saint-Père. — 26. Luther. Causes du succès de ses doctrines. — 27. Premières années de Luther. — 28. Doctrine catholique sur la question des indulgences. — 29. Sermon de Luther à Wittemberg contre les indulgences. — 30. Thèses de Luther affichées à la porte de l'église de Wittemberg. — 31. Réponse de Tetzel. Luther devant le cardinal Cajétan. — 32. Carlostadt et Mélanchton. — 33. Bulle de Léon X portant condamnation des erreurs de Luther. — 34. Luther fait brûler la bulle du Pape sur la place publique de Wittemberg. — 35. Election de Charles-Quint à l'empire. — 36. Le livre *de la Liberté chrétienne*, de Luther. — 37. Eck, Emser, Priérias, docteurs catholiques. — 38. Le livre *Assertio septem Sacramentorum* d'Henri VIII. — 39. Diète de Worms. Luther au château de la Wartbourg. — 40. Résumé des erreurs de Luther. — 41. Scission entre Luther et Carlostadt. — 42. Mort de Léon X

CHAPITRE II. — § 1. Pontificat d'Adrien VI (9 janv. 1522-24 sept. 1523).. 64

1. Election et caractère d'Adrien VI. — 2. Efforts du Pape pour réformer la cour romaine. — 3. Nouveau manifeste de Luther. — 4. Diète de Nuremberg. — 5. Adrien VI envoie des missionnaires en Amérique. — 6. Ordres religieux. *Théatins Somasques. Barnabites. Clercs réguliers du bon Jésus. Saint-Jean de Dieu. Ben Fratelli. Franciscains déchaussés ou de l'Étroite observance de saint Pierre d'Alcantara.*

§ 2. Pontificat de Clément VII (19 novembre 1523-25 septembre 1534)... 71

7. Election de Clément VII. Difficultés de sa situation. — 8. Mort de Bayard. Pavie. Traité de Madrid. — 9. Ligue sainte. — 10. Prise de Rome par les impériaux. — 11. Traité de paix entre le Pape, François I^{er} et Charles-Quint. — 12. Troubles de Carlostadt à Wittemberg. Anabaptistes. — 13. Luther prêche contre les vœux monastiques et travaille à abolir la messe dans l'Église de Wittemberg. — 14. Insurrection des paysans. — 15. Luther arme contre eux les princes d'Allemagne qui anéantissent la révolte. — 16. Diète de Spire (1526-1529). — 17. Discussion des Sacramentaires entre Zvingle, Œcolampade et Luther. — 18. Diète et Confession d'Augsbourg. — 19. Paix de Nuremberg. — 20. Premières tentatives d'Henri VIII, roi d'Angleterre, pour rompre son mariage avec Catherine d'Aragon. — 21. Première réponse de Clément VII à ses sollicitations. — 22. Thomas Cromwell. — 23. Discussion à la cour d'Angleterre sur les statuts de *Præmunire*. — 24. Mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen. Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry. — 25. Clément VII rend une sentence définitive qui casse le mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen. — 26. Mort de Clément VII.

CHAPITRE III. — Pontificat de Paul III (15 oct. 1534-10 nov. 1549).... 100

1. Election et premiers actes de Paul III. — 2. Jésuites. Saint Ignace de Loyola. 3. — Henri VIII, roi d'Angleterre, fait décapiter le vertueux chancelier Thomas Morus. — 4. Fischer, évêque de Rochester subit le même sort. — 5. Thomas Cromwell est nommé vicaire du roi pour le gouvernement ecclésiastique. Pillage et suppression des couvents. Paul III excommunie de nouveau Henri VIII. — 6. Exécution de la comtesse de Salisbury, mère du cardinal Polus. — 7. Suite et fin du règne de Henri VIII. — 8. Avènement d'Edouard VI au trône d'Angleterre. — 9. Mariage de Luther. — 10. Polygamie du landgrave Philippe de Hesse, autorisé par Luther et Mélanchton. — 11. Les anabaptistes à Münster. Jean de Leyde. — 12. Progrès de la Réforme dans la Prusse, la Suède et la Norvège, le Danemarck, et l'Islande. — 13. Trêve de dix ans entre Charles-Quint et François I^{er}, conclue à Nice par la médiation de Paul III. François I^{er}, père des lettres. — 14. Calvin. Son système. — 15. Caractères de la polémique engagée par Calvin contre le Catholicisme. — 16. Vie politique de Calvin. Sa dictature à Genève. — 17. Caractères communs du Calvinisme et du Luthéranisme. — 18. Entrevue de Vergério, légat du Pape, avec Luther. — 19. Diète des États de l'empire à Smalkalde. — 20. Charles-Quint attaque les princes luthériens. Bataille de Mulhberg. — 21. Mort de Luther. Caractère du Réformateur saxon. — 22. Ouverture du concile de Trente, dix-huitième général. — 23. Histoire du concile de Trente par Fra-Paolo, sous le pseudonyme de Pietro-Soave Polano. — 24. Histoire du concile de Trente par le cardinal Pallavicini. — 25. Edit de Charles-Quint appelé *Intérim*. — 26. Dé-

crets du concile de Trente sur l'Écriture sainte, l'établissement des chaires de théologie et l'obligation pastorale de la prédication, au moins tous les dimanches et fêtes solennelles. — 27. Apostasie de Vergerio, légat du Pape en Allemagne. Apostasie d'Occhin, général des Capucins. — 28. Cinquième session du concile de Trente. Louis Lippoman, évêque de Modon. — 29. Décret du concile de Trente sur le péché originel. — 30. Décrets du concile de Trente sur la justification et sur la résidence pastorale. — 31. Translation du concile à Bologne. — 32. Mort de François I^{er}. Marot, Rabelais. — 33. Causes de l'opposition faite au concile de Trente. — 34. Dernières luttes et mort de Paul III. — 35. Missions d'Amérique. — 36. Saint François Xavier. — 37. Théologiens. Melchior Canus.

CHAPITRE IV. — § 1. Pontificat de Jules III (8 fév. 1550-23 mars 1555). 143

1. Election de Jules III. Ouverture du Jubilé de 1550. — 2. Bulle de Jules III pour la reprise du concile de Trente. Siège de Malte par les Turcs. — 3. Hostilités entre le Saint-Siège et la France. Opposition de Henri II à la reprise du concile de Trente. — 4. Treizième session du concile. Décrets sur le sacrement de l'Eucharistie et sur la juridiction épiscopale. — 5. Quatorzième session. Décrets du concile de Trente sur les sacrements de Pénitence et d'Extrême-onction; sur la discipline ecclésiastique. Quinzième session, où l'on convient d'attendre l'arrivée des protestants. — 6. Seconde suspension du concile de Trente, prononcée par Jules III et promulguée dans la dix-septième session. — 7. Maurice, électeur de Saxe, entre vainqueur à Inspruck. — 8. Traité de la *Paix publique* de Passaw. — 9. Abdication de Charles-Quint. Il laisse à Ferdinand I^{er}, son frère, la couronne impériale, et à Philippe II, son fils, ses états héréditaires. L'ex-empereur se retire au monastère de Saint-Just. Sa mort. — 10. Caractère de Charles-Quint. — 11. Avènement de Marie Tudor au trône d'Angleterre. — 12. Légation du cardinal Polus. Rétablissement de la foi catholique en Angleterre. — 13. Calomnies des protestants contre la reine Marie. Mort de Jules III.

§ 2. Pontificat de Marcel II (9 avril 1555-1^{er} mai 1555)..... 159

14. Election, caractère et mort de Marcel II.

§ 3. Pontificat de Paul IV (23 mai 1555-18 août 1559)..... 160

15. Election et caractère de Paul IV. — 16. Ferdinand I^{er} se fait reconnaître empereur sans recourir à l'approbation du Saint-Siège. — 17. Erection de l'Irlande en royaume par Paul IV. — 18. Ligue du Pape et de Henri II, roi de France, contre Philippe II. Elévation de la famille du Pape. — 19. Défaite des Français à Saint-Quentin, par Emmanuel Philibert, duc de Savoie. — 20. Le Pape lutte en Italie contre le duc d'Albe. Prise de Calais par le duc de Guise. Mort de la reine Marie Tudor. Traité de paix de Cateau-Cambrésis entre Philippe II, roi d'Espagne, et Henri II, roi de France. — 21. Conventions du traité de paix de Cateau-Cambrésis, relatives au Pape. — 22. Paul exile ses neveux de Rome. — 23. Mort de Paul IV et de saint Ignace. — 24. Premiers actes de la reine Elisabeth d'Angleterre contre la religion catholique. — 25. Ordonnances du parlement pour rétablir la religion schismatique en Angleterre. — 26. Violences d'Elisabeth contre les évêques catholiques. Intrusion de Matthieu Parker, chapelain d'Anne de Boulen, sur le siège de Cantorbéry. — 27. Mort de Henri II, roi de France. François II lui succède. —

28. Invasion du calvinisme en France. Assemblée du Pré-aux-Clercs. Assassinat du président Minard. Exécution du prêtre apostat Anne Dubourg.

CHAPITRE V. — § 1. Pontificat de Pie IV (26 déc. 1559-9 déc. 1565)..... 173

1. Progrès du Luthéranisme et du Calvinisme, à l'avènement de Pie IV. — 2. Partis des Bourbons, des Montmorency et des Guise en France. — 3. Conjuratation d'Amboise. Le chancelier Michel de L'Hospital. Fin du règne de François II, qui laisse le trône à son frère Charles IX. — 4. Pie IV et son neveu, saint Charles de Borromée. — 5. Bulle pontificale pour la reprise du concile de Trente. — 6. Arrivée à Rome d'Abdisu, patriarche catholique de l'Assyrie orientale. Création d'évêchés en Amérique et dans les Indes. — 7. Vingt-deuxième session du concile de Trente. Canons sur le saint sacrifice de la messe. — 8. Discussion relative à l'origine de l'institution des évêques. Arrivée du cardinal de Lorraine à Trente. Mort des cardinaux de Mantoue et Séripand, légats du Pape et présidents du concile. Ils sont remplacés par les cardinaux Morone et Navagero. — 9. Vingt-troisième session du concile de Trente. Canons sur le sacrement de l'Ordre. Décret ordonnant l'établissement des séminaires. — 10. Vingt-quatrième session. Canons sur le mariage. Divers décrets de discipline. — 11. Discours prononcé par l'évêque de Nazianze, coadjuteur de Famagouste, pour la clôture du concile de Trente. Lecture des décrets sur le Purgatoire, le culte des saintes reliques et des images. Clôture du concile de Trente, dix-huitième œcuménique. Ses décrets de discipline sont rejetés en Allemagne et en France. Pie IV approuve tous les actes du concile. — 12. Troubles des Calvinistes en France. Triumvirat catholique. Colloque de Poissy. — 13. Emeute que les Calvinistes appellent le *Massacre de Vassy*. Bataille de Dreux. Siège d'Orléans. Assassinat du duc de Guise. Bataille de Saint-Denis. Mort du connétable Anne de Montmorency. Fin du pontificat de Pie IV.

§ 2. Pontificat de saint Pie V (7 janvier 1566-1^{er} mai 1572)..... 198

14. Principaux caractères du pontificat de saint Pie V. — 15. Election de saint Pie V. — 16. Ses premiers actes pour la réforme des abus et la correction des mœurs. — 17. Troubles des Calvinistes en France pendant la durée du pontificat de saint Pie V. — 18. Captivité de Marie Stuart. Bulle d'excommunication lancée contre la reine Elisabeth, par saint Pie V. — 19. Commencement de la révolte des *Gueux* dans les Pays-Bas. — 20. Le duc d'Albe est envoyé comme gouverneur dans les Pays-Bas. — 21. Don Carlos, fils du roi d'Espagne Philippe II. — 22. Victoire de Lépante. — 23. Saint Pie V publie le Catéchisme du concile de Trente, le Bréviaire et le Missel romain. Palestrina. — 24. Socinianisme. — 25. Hérésie de Baïus. — 26. Mort de saint Pie V. Saints et savants personnages de son temps. Sainte Thérèse. Réforme du Carmel.

CHAP. VI. — § 1. Pontificat de Grégoire XIII (13 mai 1572-7 avril 1585). 214

1. Election de Grégoire XIII. Journée de la Saint-Barthélemy. — 2. Triomphe de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, dans les Pays-Bas. Persécutions en Angleterre. — 3. Brownistes. Frères Moraves. Rodolphe II, empereur d'Allemagne, fait reconnaître son élection par le Saint-Siège. — 4. Affaire du cardinal Louis, roi de Portugal. — 5. Réforme du Calendrier, qui prend à

l'avenir le nom de *Calendrier Grégorien*. — 6. Publication du Martyrologe romain. Mort de Grégoire XIII.

§ 2. Pontificat de Sixte-Quint (24 avril 1585-27 août 1590)..... 221

7. Antécédents de Sixte-Quint. — 8. Vie de Sixte-Quint par Grégorio Lėti. — 9. Administration intérieure de Rome par Sixte-Quint. — 10. Congrégations de cardinaux instituées par Sixte-Quint. — 11. Mort de Marie Stuart en Angleterre. Sixte-Quint excommunie la régicide Elisabeth. Il forme contre elle une alliance avec Philippe II, roi d'Espagne. Destruction de l'*Invincible Armada*. — 12. La Ligue en France. — 13. Meurtre du duc de Guise et du cardinal, son frère. Assassinat de Henri III, par Jacques Clément. Avènement de Henri IV. — 14. Changement de conduite de Sixte-Quint par rapport à Henri IV et à la Ligue. Mort de Sixte-Quint.

§ 3. Pontificat d'Urbain VII (15 septembre 1590-27 septembre 1590)..... 230

15. Election et mort d'Urbain VII.

§ 4. Pontificat de Grégoire XIV (5 décembre 1590-15 octobre 1591)..... 232

16. Election, court pontificat et mort de Grégoire XIV.

§ 5. Pontificat d'Innocent IX (30 octobre 1591-31 décembre 1591)..... 232

7. Election et mort d'Innocent IX.

§ 6. Pontificat de Clément VIII (29 janvier 1592-3 mars 1605)..... 232

18. Election de Clément VIII. — 19. Ligne de conduite du nouveau Pape par rapport aux affaires de France. — 20. Abjuration de Henri IV, à Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges. — 21. Clément VIII reçoit l'abjuration de Henri IV, par l'intermédiaire de Duperron et d'Ossat, ambassadeurs de France à Rome. — 22. Molinisme. — 23. Examen et conclusion de l'affaire du Molinisme. — 24. Adjonction du duché de Ferrare aux Etats pontificaux. Paix de Vervins. Dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois. — 25. Rétablissement des Jésuites en France par Henri IV. Mort de Clément VIII.

§ 7. Pontificat de Léon XI (1^{er} avril 1605-27 avril 1605)..... 240

26. Election, court pontificat et mort de Léon XI.

CHAPITRE VII. — § 1. Pontificat de Paul V (16 mai 1605-21 janv. 1621). 241

1. Etat de l'Europe à l'avènement de Paul V. — 2. Persécution de l'empereur Taïcosama et de ses successeurs au Japon. — 3. Missions en Chine. Le Père Ricci. — 4. Amérique. Saint Turribe, archevêque de Lima. Sainte Rose de Lima. — 5. *Réductions* du Paraguay. Affaires de Venise. — 6. Conspiration des poudres à Londres sous le roi Jacques I^{er}. — 7. Progrès de la religion catholique en Europe sous le pontificat de Paul V. — 8. Henri IV. Son zèle pour la foi catholique. Sa mort. — 9. Mort de Paul V.

§ 2. Pontificat de Grégoire XV (9 février 1621-8 juillet 1623)..... 252

10. Election de Grégoire XV. Congrégation de la Propagande. — 11. Jésuites chassés de la Hollande et appelés à diriger l'Université de Prague par l'empereur Ferdinand II. — 12. Bibliothèque palatine réunie à celle du Vatican

par Grégoire XV. — 13. Réforme des ordres religieux en France. Mort de Grégoire XV. — 14. Saints personnages et saintes œuvres du commencement du XVII^e siècle. — 15. Saint François de Sales.

§ 3. Pontificat d'Urbain VIII (6 août 1623-29 juin 1644)..... 256

16. Élection d'Urbain VIII. Etat de l'Europe à son avènement. — 17. Guerre de trente ans. — 18. Guerre d'Italie. — 19. Prise de La Rochelle. — 20. Dévolution du duché d'Urbain au Saint-Siège. — 21. Jansénius. — 22. Son ouvrage intitulé : *Augustinus*. Les cinq propositions erronées qu'en tira le docteur Cornet, syndic de la Faculté de théologie de Paris. — 23. Abbé de Saint-Cyran. Urbain VIII interdit la lecture de l'*Augustinus*. L'Université de Louvain refuse de se soumettre au jugement du Pape. — 24. Condamnation de l'*Augustinus* par la bulle *In Eminentissimi*. — 25. Mort d'Urbain VIII. — 26. Saints personnages et saintes œuvres de son pontificat.

CHAPITRE VIII. — Résumé historique de la septième époque..... 266

1. Protestantisme. Son développement favorisé par les passions. — 2. Principes du protestantisme appliqués au monde politique et social. — 3. Concile de Trente. — 4. Les Jésuites. — 5. Leur constitution. — 6. Leur hiérarchie. — 7. Travaux des Jésuites. — 8. Ordres religieux contemporains. Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. — 9. Missions étrangères. — 10. Théologiens. — 11. Commentaires de l'Écriture-Sainte. — 12. Ouvrages ascétiques. — 13. L'art encore au service de l'Église.

HUITIÈME ÉPOQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

CHAPITRE I^{er}. — § 1. Pontificat d'Innocent X (15 sept. 1644-7 janv. 1655). 280

1. Caractères de la huitième époque de l'histoire de l'Église. — 2. Discours du marquis de Saint-Chamond, ambassadeur de France à Rome, aux cardinaux assemblés en conclave. Election d'Innocent X. — 3. Le duc de Castro fait assassiner l'évêque de cette ville. Innocent X fait raser la ville de Castro. Affaire d'Antonio Barberini. — 4. Mazaniello. Jean IV, roi de Portugal, chef de la maison royale de Bragance. — 5. Traité de Westphalie. — 6. Charles I^{er}, roi d'Angleterre. *Covenant*. signé en Ecosse par les Puritains. — 7. Cromwell. — 8. Mort de Charles I^{er}. La Fronde. — 9. Affaire du Jansénisme. Bulle *Cum occasione*. *Silence respectueux*. — 10. Mort d'Innocent X.

§ 2. Pontificat d'Alexandre VII (7 avril 1655-22 mai 1667)..... 291

11. Election d'Alexandre VII. — 12. Christine de Suède. — 13. *Préadamites*. Abjuration d'Isaac de la Peyrère, chef des Préadamites. — 14. Dissidence entre Alexandre VII et la cour de France, par rapport à l'administration du diocèse de Paris, en l'absence du cardinal de Retz, archevêque de Paris. — 15. Paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne. — 16. Mort du cardinal Mazarin. Son caractère. — 17. Louis XIV. Son siècle. — 18. Affaire du duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome. — 19. Bulle d'Alexandre VII contre le Jansénisme. — 20. *Formulaire*. — 21. Ordonnance des vicaires-généraux du diocèse de Paris, relative au formulaire. — 22. Nouveau formulaire d'Alexandre VII. Résistance des *quatre évêques*. Mort d'Alexandre VII.

- § 3. — Pontificat de Clément IX (20 juin 1667-9 décembre 1669) 302
23. Paix de Clément IX, dite *Paix clémentine*, dans l'affaire du Jansénisme. — 24. Bref de Clément IX aux *quatre évêques* réfractaires. — 25. Liaison du Jansénisme avec le Gallicanisme. Marc Antoine de Dominis. Edmond Richer. Jean Launoy. Baillet. *Vies des Pères du désert*; *Œuvres de sainte Thérèse*, traduites par Arnauld d'Andilly. — 26. Ellie Dupin. Richard Simon. Le Courrayer. — 27. Les deux Pithou. Dupuy. — 28. Pascal. Les *Lettres provinciales*. — 29. Le docteur Antoine Arnauld. Les livres de la *Fréquente communion*; de la *Perpétuité de la foi*. Nicole. Les *Essais de morale*. — 30. Victoire de Saint-Gothard, remportée par Montécuculli sur les Turcs. — 31. Prise de Candie par le grand visir Achmet. Mort de Clément X.

CHAPITRE II. — § 1. Pontificat de Clément X (29 avril 1670-22 juillet 1676). 318

1. Le cardinal Bona. Ses ouvrages. — 2. Election et gouvernement de Clément X. — 3. Affaire de la *régale* en France. Mort de Clément X. — 4. Spinoza. Son système de panthéisme. — 5. Descartes. Appréciation de sa philosophie. — 6. Dangers du cartésianisme signalés par Bossuet. — 7. Malebranche.

§ 2. Pontificat d'Innocent XI (21 septembre 1676-12 août 1689) 324

8. Election et premiers actes d'Innocent XI. Son caractère et ses antécédents. — 9. Splendeur de la France, sous Louis XIV. — 10. *Histoire ecclésiastique* de Fleury. — 11. Les deux maximes fondamentales du Gallicanisme, d'après Fleury. — 12. Argumentation de Fleury contre l'exercice du pouvoir pontifical au moyen âge, tirée des *Fausse Décrétales*. — 13. Ce qu'il faut penser de la maxime : *Le roi, comme tel, n'est pas subordonné au jugement du Pape*. — 14. Lutte entre Louis XIV et Innocent XI, au sujet de l'affaire de la *Régale*. — 15. Bossuet. — 16. Lettre écrite par Bossuet au Pape, au nom du clergé de France. Réponse d'Innocent XI. — 17. Convocation de l'assemblée générale du clergé de France de 1682. Louis XIV fixe les matières qui doivent être soumises à ses délibérations. — 18. Opérations de l'assemblée. — 19. Déclaration du 19 mars 1682. Texte des *Quatre articles*. — 20. Lettres patentes de Louis XIV, rendant obligatoire, dans toutes les Universités du royaume, l'enseignement des *Quatre articles*. — 21. Le Pape condamne la *Déclaration* du clergé de France, et annule tous les actes de l'assemblée de 1682. — 22. Protestation du monde catholique contre la *Déclaration*. — 23. *Défense de la déclaration du clergé de France*, par Bossuet. — 24. Innocent XI refuse de délivrer les bulles d'institution canonique aux évêques nommés par Louis XIV. — 25. Question des *Franchises*. Innocent XI les supprime. Toutes les puissances catholiques, à l'exception de la France, se soumettent à cette mesure. — 26. Innocent XI refuse de recevoir, en qualité d'ambassadeur, le marquis de Lavardin, envoyé par la cour de France. Le procureur général, François de Harlay, interjette appel comme d'abus de la conduite du Pape. — 27. Louis XIV s'empare d'Avignon, et intervient dans la nomination de l'archevêque, électeur de Cologne. — 28. Révocation de l'édit de Nantes. — 29. Les Turcs attaquent l'Autriche. Mahomet IV. Kara-Moustapha. Innocent XI fait conclure une ligue offensive et défensive entre l'empereur d'Autriche, Léopold I^{er}, et Jean Sobieski, roi de Pologne. — 30. Siège de Vienne par les Turcs. Délivrance de la ville par Sobieski. — 31. Condamnation de Molinos, du *Nouveau Testament de Mons*, etc. par Innocent XI. — 32. Mort d'Innocent XI.

§ 3. Pontificat d'Alexandre VIII (6 octobre 1689-1^{er} février 1691). 359.

33. — Election d'Alexandre VIII. Louis XIV renonce au droit de *Franchises*. Il rend Avignon et le comtat Venaissin au Pape. — 34. Bulle *Inter multiplices*, par laquelle Alexandre VIII condamne la *Déclaration du clergé de France* de 1682, et annule tous ses actes. Mort d'Alexandre VIII.

CHAPITRE III. — § 1. Pontificat d'Innocent XII (12 juillet 1691-12 juillet 1700). 363

1. Election d'Innocent XII. Bulle *Romanum decet Pontificem* contre l'abus du népotisme. — 2. Etat de l'Angleterre et de la France, à l'époque du pontificat d'Innocent XII. Paix de Riswick. — 3. Lettre de Louis XIV à Innocent XII, par laquelle le roi de France désavoue les actes de l'assemblée du clergé de 1682, et déclare qu'il a donné les ordres nécessaires pour la révocation de l'édit royal qui l'avait suivie. — 4. Lettre des évêques de France à Innocent XII, par laquelle ces prélats déclarent les décrets de 1682 nuls et nonavenus. — 5. Innocent XII accorde aux trente-cinq évêques nommés par Louis XIV les bulles d'institution canonique, et consent à l'extension du droit de *Régale* dans tout le royaume. — 6. François de Salignac de la Motte-Fénelon. — 7. Madame de Guyon. — 8. Le livre des *Maximes des saints* de Fénelon. Etat de la question agitée entre Bossuet et Fénelon. Disgrâce de ce dernier. — 9. Jugement du Pape. Condamnation du livre des *Maximes des saints*. — 10. Soumission de Fénelon. — 11. Mort d'Innocent XII. — 12. Victoire de Téméswar ou de Zenta, remportée sur les Turcs par le prince Eugène de Savoie-Carignan.

§ 2. Pontificat de Clément XI (23 novembre 1700-19 mars 1721). 377

13. Caractère du dix-huitième siècle. — 14. Succession de Charles II, roi d'Espagne. — 15. Antécédents du cardinal Albani. — 16. Election du cardinal Albani, qui prend le nom de Clément XI. — 17. Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, est proclamé roi d'Espagne, en vertu du testament de Charles II, et prend le nom de Philippe V. — 18. Guerre de la succession d'Espagne, de 1700 à 1713. Revers de Louis XIV. Victoire de Denain, remportée par Villars sur le prince Eugène. Traité d'Utrecht. Traité de Rastadt. — 19. Investiture du royaume des Deux-Siciles réclamée à la fois, près du Saint-Siège, par Philippe V, roi d'Espagne, et par l'empereur d'Autriche, Léopold I^{er}. — 20. Concession politique arrachée au Pape Clément XI par les armées impériales. — 21. Empiètements du pouvoir temporel en Savoie sur les privilèges ecclésiastiques. — 22. Abolition du tribunal dit de la *Monarchie sicilienne*, par Clément XI. — 23. Affaire du *Cas de conscience*. — 24. Quesnel. *Réflexions morales*. Quesnel attaque, dans divers pamphlets, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — 25. Bulle de Clément XI, *Vineam Domini sabaoth*. — 26. *Problème ecclésiastique* au sujet du livre des *Réflexions morales*. Situation critique du cardinal de Noailles. Efforts infructueux de Bossuet pour le tirer d'embarras. Décret du Pape Clément XI. — 27. Bulle *Unigenitus* qui condamne le livre des *Réflexions morales*. — 28. Accueil fait en France à la bulle *Unigenitus*. — 29. Mort de Louis XIV. — 30. Mort de Bossuet. Leibnitz. — 31. Philippe d'Orléans, régent de France. La Sorbonne, le cardinal de Noailles et d'autres prélats appellent de la bulle *Ugenitus* au Pape mieux informé. Bulle *Pastoralis*. Edit de Philippe d'Orléans qui rend l'exécution de la bulle *Unigenitus* obligatoire en France. — 32. Question des Rites chinois. Bulle *Ex illâ die*. — 33. Coup d'œil sur l'Angleterre protestante.

Episcopaux. Presbytériens. — 34. *Quakers. Méthodistes.* — 35. Collins. Condamnation de son ouvrage intitulé : *Discours sur la liberté de penser.* — 36. Le sultan Achmed III viole la paix de Carlowitz. Victoires de Péterwaradin et de Belgrade sur les Turcs, par le prince Eugène. Paix de Passarowitz. — 37. Mekhitaristes. — 38. Peste de Marseille de 1720. Belzunce. Clément XI envoie trois navires chargés de grains à la ville de Marseille. — 39. Mort de Clément XI. — 40. Saints et savants personnages de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième.

§ 3. Pontificat d'Innocent XIII (15 mai 1721-7 mars 1724)..... 414

41. Incident produit au sein du conclave, au sujet du cardinal Paolucci. Privilège d'exclusion des couronnes. — 42. Principaux événements du court pontificat d'Innocent XIII. — 43. Mort d'Innocent XIII.

CHAPITRE IV. — § 1. Pontificat de Benoît XIII (29 mai 1724-21 fév. 1730). 419

1. Tableau des progrès du Jansénisme par Fénelon. — 2. Concile tenu par Benoît XIII dans l'église de Saint-Jean de Latran. — 3. Schisme de Hollande. — 4. Concile d'Embrun. Déposition de Soanen, évêque de Senez. — 5. Soumission du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — 6. M. de Vintimille, archevêque de Paris. Soumission de la Sorbonne. — 7. Le Parlement défend de célébrer la fête de saint Grégoire VII. — 8. Révolution liturgique en France. — 9. Principaux auteurs des différentes liturgies particulières de France. — 10. Mort de Benoît XIII.

§ 2. Pontificat de Clément XII (12 juillet 1730-6 février 1740)..... 430

11. Election de Clément XII. Procès du cardinal Coscia. — 12. Affaire de Bichi, nonce apostolique à Lisbonne. — 13. Mort du régent. Ministère du cardinal Fleury. Guerre pour Stanislas Leczinski, roi de Pologne. Paix de Vienne. — 14. Conduite de Clément XII pendant la guerre. La Corse et la république de Saint-Martin se mettent sous la protection du Pape. Le cardinal Alberoni, légat du Saint-Siège, dans la Romagne. — 15. Le diacre Pâris. Convulsions au cimetière de Saint-Médard. — 16. Canonisation de saint Vincent de Paul. — 17. Appréciation de la conduite du Parlement, au point de vue des libertés gallicanes. — 18. Affaire des refus de sacrements. — 19. Voltaire, ses *Lettres philosophiques ou Lettres sur les Anglais*, condamnées par la Faculté de théologie de Paris. — 20. *Consultation sur la juridiction et sur l'approbation nécessaires pour confesser*, par le janséniste Travers, condamnée par la Faculté de théologie de Paris. — 21. Clément XII condamne la Franc-Maçonnerie. — 22. Clément XII approuve les règles des religieux Maronites et Melchites. Joseph Assemani. — 23. Mort de Clément XII. Succès des Turcs contre les Autrichiens.

§ 3. Pontificat de Benoît XIV (17 août 1740-3 mai 1758)..... 445

24. Antécédents et élection de Benoît XIV. — 25. Succession de Charles VI, empereur d'Allemagne. — 26. Frédéric II le Grand, roi de Prusse. — 27. Alliance de la France avec la Prusse, pour l'abaissement de la maison d'Autriche. — 28. Marie-Thérèse défendue par le dévouement des nobles Hongrois. Revers des armes françaises. Mort du cardinal de Fleury. — 29. Maladie de Louis XV, sa mort. Succès des armes françaises. Paix d'Aix-la-Chapelle. Avé-

nement de la maison de Lorraine au trône impérial d'Autriche. — 30. Conduite de Benoît XIV pendant la durée des hostilités. — 31. Charles-Edouard. — 32. Scandaleuse conduite du Parlement de Paris, dans l'affaire du refus des sacrements. *Représentation* des évêques à Louis XV. — 33. Exil du Parlement de Paris. — 34. Le Parlement est rappelé. Sa nouvelle violence. Mandement de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. Bref de Benoît XIV. Déclaration de Louis XV contre les attentats du Parlement. — 35. Damiens. — 36. Mort de Benoît XIV. Analyse de son Bullaire. Traité du *Synode diocésain*.

CHAPITRE V. — § 1. Pontificat de Clément XIII (6 juillet 1758-2 fév. 1769). 459

1. Conjuration de la philosophie du dix-huitième siècle contre l'Eglise. — 2. Jean-Jacques Rousseau. — 3. Caractère de Clément XIII et du cardinal Torrègiani, son ministre. — 4. Etat du monde politique en Europe à l'avènement de Clément XIII. — 5. Expulsion des Jésuites du royaume de Portugal. — 6. Poursuites dirigées en France contre la compagnie de Jésus. — 7. Sa suppression par arrêt du Parlement. — 8. Clément XIII, dans un consistoire secret, annule l'arrêt du Parlement de Paris. — 9. Guerre de *sept ans*. *Traité de Paris*. — 10. Bulle *Apostolicum* de Clément XIII en faveur des Jésuites. — 11. Clément XIII condamne le *Catéchisme* de Mésenguy; l'*Histoire du peuple de Dieu* du jésuite Berruyer; le livre d'Helvétius; l'*Encyclopédie*; le livre de Fébronius. — 12. Expulsion des Jésuites d'Espagne, de Naples, de Parme et de Malte. — 13. Bref de Clément XIII adressé au roi d'Espagne. — 14. Mort de Clément XIII.

§ 2. Pontificat de Clément XIV (9 mai 1769-22 septembre 1774)..... 477

15. Election de Clément XIV. — 16. Situation de la Papauté vis-à-vis des puissances de l'Europe. — 17. Suppression de la société de Jésus par Clément XIV. — 18. Mort de Clément XIV. — 19. Mort de Louis XV. Avènement de Louis XVI. — 20. Saint Alphonse Marie de Liguori.

CHAPITRE VI. — Pontificat de Pie VI (15 février 1775-29 août 1799)..... 486

1. Coup d'œil sur le pontificat de Pie VI. — 2. Election de Pie VI, ses premiers actes. — 3. Les Jésuites sont accueillis par Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, et l'impératrice de Russie, Catherine II. — 4. Premières années du règne de Louis XVI. — 5. Le Joséphisme en Allemagne. — 6. Voyage de Pie VI à Vienne. Synode de Pistoie. — 7. Révolte de la Belgique contre Joseph II. — 8. Ministres de Louis XVI. — 9. Ouverture des Etats-généraux. — 10. *Constitution civile du clergé*. — 11. Courageuse conduite de la majorité du clergé français. — 12. Pie VI condamne la constitution civile du clergé. — 13. Captivité de Louis XVI. — 14. Convention nationale. Jugement de Louis XVI. — 15. Mort de Louis XVI. — 16. Discours de Pie VI aux cardinaux, à l'occasion de la mort de Louis XVI. Mort de Marie-Antoinette. La Terreur. — 17. Le Directoire. Le général Bonaparte. — 18. Première campagne d'Italie par Bonaparte. — 19. Le Directoire veut forcer Pie VI à révoquer la condamnation de la constitution civile du clergé. — 20. Pie VI est enlevé de Rome par ordre du Directoire. — 21. Mort de Pie VI à Valence.

CHAPITRE VII. — § 1. Pontificat de Pie VII (14 mars 1800-29 sept. 1823). 514

1. Election du Pape Pie VII. — 2. Concordat. — 3. Bulle *Ecclesia Christi*.

Schisme de la petite Eglise. Bulle *Qui Christi Domini*. — 4. Le cardinal Caprara en France. Translation du corps de Pie VI à Rome. Le concordat est ratifié par le Corps législatif. Cérémonie de la réouverture des églises en France. — 5. Assassinat du duc d'Enghien. — 6. Lettre de l'empereur à Pie VII. Mariage religieux de Napoléon et de Joséphine. — 7. Sacre de l'empereur. Séjour de Pie VII à Paris. Son retour à Rome. — 8. Mémoire adressé par le Pape à Napoléon. Réponse de l'empereur. — 9. Affaire du mariage de Jérôme Bonaparte. Fermeté du Pape. Bénévent et Ponte-Corvo sont repris au Saint-Siège. Pesaro, Fano, Sinigaglia, Civita-Vecchia sont occupés militairement par ordre de l'empereur. — 10. Paix de Tilsitt. Nouvelle entreprise de Napoléon contre le Saint-Siège. — 11. Entrée du général Miollis et des troupes françaises à Rome. — 12. Bulle d'excommunication *Quum memoranda* *nie*. — 13. Le Pape est déporté à Savone. — 14. Commission ecclésiastique nommée par l'empereur. Lettre au Pape captif. Réponse de Pie VII. — 15. Divorce de Napoléon. Affaire du second mariage avec Marie-Louise. — 16. Entretien de Napoléon avec l'abbé Emery. — 17. Députation de quatre évêques au Pape. Concessions surprises à Pie VII. — 18. Première partie du concile de Paris. Arrestation de MM. de Boulogne, Hirn et de Broglie. — 19. Seconde partie du concile de Paris. Décret de ce concile. Pie VII le ratifie. — 20. Campagne de Moscou. — 21. Nouveau concordat de 1813, arraché par la violence au Pape. — 22. Pie VII rétracte le concordat de 1813. — 23. Restauration. — 24. Retour de Pie VII à Rome. Rétablissement des Jésuites. — 25. Les Cent jours. — 26. Derniers actes et mort de Pie VII.

§ 2. Pontificat de Léon XII (28 septembre 1823-10 février 1829)..... 543

27. Election de Léon XII. Sa première allocution aux cardinaux. — 28. Le libéralisme en Europe. — 29. M. le comte Joseph de Maistre. — 30. M. le vicomte de Bonald. — 31. Tentatives gallicanes en France. M. l'abbé de Lamennais. — 32. Concordat avec le Hanovre. Mort de Louis XVIII. — 33. M. Feutrier. — 34. Mort de Léon XII.

§ 3. Pontificat de Pie VIII (31 mars 1829-30 novembre 1830)..... 550

35. Election de Pie VIII. Encyclique à tous les évêques de la catholicité. — 36. Conquête d'Alger. Révolution de 1830. — 37. Entretien de Mgr. de Quelen avec Louis-Philippe. — 38. Mort de Pie VIII.

§ 4. Pontificat de Grégoire XVI (2 février 1831-1^{er} juin 1846)..... 552

39. Election de Grégoire XVI. Premiers actes de son pontificat. — 40. Administration intérieure de Grégoire XVI. — 41. Pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché de Paris. — 42. Choléra de 1832. — 43. Propagation des mauvaises doctrines en France. Condamnation de M. Lamennais. — 44. Caractère du règne de Louis-Philippe. — 45. Symptômes de restauration religieuse en France. Mort de Grégoire XVI. Election de Sa Sainteté Pie IX. — 46. Conclusion.

*Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!*

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise*, de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Ce PDF peut être distribué librement. Cependant, la licence ne permet pas qu'il soit modifié et ensuite redistribué. Aucune dérivation ne peut en être faite, par exemple pour en enlever certaines pages comme celle-ci.

Au Canada, cet ouvrage est dans le domaine public. Le fac-similé est toutefois sous droit d'auteur. Si vous désirez en faire usage pour reproduire ce livre, veuillez en faire la demande.

Licence *Creative Commons* CC BY-ND 2.5 CA



© 2019 *canadienfrancais.org*